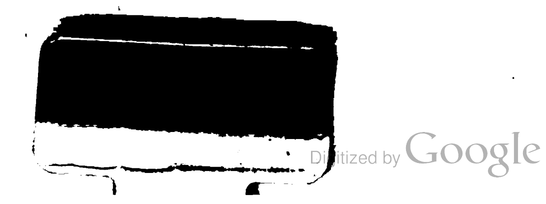


Essai sur l'histoire de la Franche-Comté

Edouard Clerc





ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DE LA FRANCHE-COMTÉ.

Une partie de l'ouvrage ayant été imprimée loin des yeux de l'auteur, il s'y est glissé plusieurs fautes d'impression ou des transpositions de notes, dont le sens avertira facilement le lecteur.

TIRÉ A DEUX CENTS EXEMPLAIRES.

ESSAI SUR L'HISTOIRE

DE LA

FRANCHE-COMTÉ,

PAR M. ÉDOUARD CLERC,

CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE BESANÇON,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE CETTE VILLE ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES,
CORRESPONDANT HISTORIQUE DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

TOME PREMIER.

(DEPUIS LES TEMPS CELTIQUES JUSQU'AUX PREMIÈRES ANNÉES DU XIVe SIÈCLE.)



BESANÇON.

BINTOT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
PLACE SAINT-PIERRE, 2 ET 4.

1840.



A MON PÈRE,

HOMMAGE

DE RESPECT, D'ATTACHEMENT ET DE RECONNAISSANCE.

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DE LA FRANCHE-COMTÉ.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE,

CONTENANT DES OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE DU COMTÉ DE BOURGOGNE, SES HISTORIENS, ET SUR DUNOD EN PARTICULIER.

L'HISTOIRE de la Franche-Comté, féconde en événements, offre, plus que celle des autres parties de la Bourgogne, le mobile tableau de toutes les révolutions humaines. Des guerres meurtrières, des invasions, des ruines, de profonds bouleversements, quelques siècles paisibles, d'autres obscurs, le plus grand nombre malheureux, tel est l'abrégé de nos annales. Une partie de ces désastres doit être attribuée à la situation du pays, qui fut constamment l'une des frontières des états dont il faisait partie. Il était donc le théâtre naturel de nombreux combats qu'attestent encore aujourd'hui des retranchements, des tombeaux et des débris funéraires épars dans ses campagnes. Outre les invasions des nations germaniques qui le dépeuplèrent vers la chute de l'empire romain, il devint la victime de toutes celles qui plus tard désolèrent l'Occident. Ravagé au VIII[e] siècle par les Sarrasins, il le fut au IX[e] par les Nordmans, au X[e] par les Hongrois. La féodalité le démembra, et, quand le comté de Bourgogne se forma par la destruction du dernier royaume des princes rudolphiens, ses rochers et ses montagnes, hérissés de châteaux-forts, le livrèrent durant des siècles à la fureur des guerres féodales. D'abord puissants, puis affaiblis et ruinés par la succession des femmes, les comtes de Bourgogne ne purent

le défendre de l'anarchie. Deux guerres civiles éclatent au XIII[e] siècle; au XV[e], après les désastres de Charles-le-Téméraire, la province envahie croit revoir les Barbares; elle est dépeuplée par Louis XI. L'effet de ces calamités successives s'est perpétué jusqu'à nous; nos annales sont obscures et sanglantes, la population indigène a été, suivant les lieux et à diverses reprises, renouvelée, altérée, anéantie; de nouveaux peuples se sont mêlés à l'ancien peuple, ou l'ont remplacé; le pays des Séquanais, réduit et resserré d'âge en âge, n'a plus offert que le tiers de sa première étendue. Ses riches monuments ont péri, la charrue passe sur les débris de nos antiques cités, et l'on dispute sur leur emplacement (1); les plus heureuses, celles qui ont survécu, ont toutes été brûlées plusieurs fois. Besançon, quatre fois ruiné avant le X[e] siècle, présente l'aspect d'une ville bâtie sur les débris de plusieurs villes. « On y trouve, dit Dunod (2), » des ruines et différents rez-de-chaussée, quelquefois trois ou » quatre l'un sur l'autre, à six, neuf et douze pieds de pro- » fondeur. »

Nous marchons paisiblement à travers ces débris; nous ne les remarquons plus. Cependant, même pour des yeux médiocrement attentifs, tout présente près de nous, sous nos pas, les traces encore visibles de la guerre et de la destruction; tout révèle dans notre vieille province, si souvent témoin des nobles actions de nos pères, leurs cruelles vicissitudes. C'est au sein des orages qu'ils ont vécu; c'est à la double école de la guerre et de l'adversité, que s'est lentement formé le caractère comtois; avec sa fierté, son énergie, sa calme intrépidité, son ardent patriotisme. On ne les assujettit qu'à coups d'épée, disait, il y a deux cents ans, un capitaine français, il faut abattre jusqu'au dernier (3). « Opiniâtres au combat, résolus à la mort, les

(1) Par exemple, *Dittatium; Amagetobrie, Olino. Quot videntur segetes, ubi urbes extiterunt*, dit Schœpflin, historien d'une province qui a partagé nos désastres (Alsat. illust., t. 1).

(2) *Histoire des Séquanais*, I. p. 179.

(2) *Mémoires de Monglat.*

» Comtois, dit encore *Gollut* (1), ont toujours fait preuve que,
» pour leur religion, pour le service de leur prince, pour la dé-
» fense de leur pays, de leurs femmes, de leurs biens, de leurs
» enfants et des tombeaux de leurs pères, ils ne craignent pas de
» combattre, et en combattant de mourir. »

Chez un semblable peuple, et au milieu de périls sans cesse renaissants, la culture intellectuelle devait être lente. Aussi, à l'exception des légendes et de quelques manuscrits (2), nos pères n'ont pas eu d'historiens avant le règne de Philippe II. Ils songeaient à vaincre et non point à écrire. En 1552 *Gilbert Cousin*, chanoine de Noseroy où il était né (1506), écrivit le premier en latin, non l'histoire, mais la description du comté de Bourgogne. Simple géographe, l'auteur parcourt le pays, et décrit ce qu'il a vu. Hors de ce cercle, il s'égare, il imagine des étymologies singulières, et s'il veut éclaircir quelque point historique, par exemple, la suite des archevêques de Besançon (3), ses erreurs se multiplient à chaque page.

En 1592, *Gollut* fit paraître sous le titre de *Mémoires des Bourgougnons* une histoire complète de la Franche-Comté. Avocat au parlement de Dole, il avait visité la France, l'Espagne et l'Italie. C'est un bon Espagnol, qui aime et admire son pays, il le décrit avec orgueil; il hait profondément la mainmorte, vice, dit-il, très indigne des chrétiens et reliques du vieil paganisme (4); son imagination est vive, il charme souvent par la naïveté de son style demi-gaulois. Malheureusement l'œuvre de *Gollut* est aussi confuse que les archives du pays l'étaient à cette époque. A l'histoire de la Franche-Comté sans cesse il mêle

(1) *Mém. des Bourgougnons*, l. 11, c. 14.

(2) Les légendes de nos évêques ont été conservées par *Chiflet* dans la seconde partie du *Vesontio*. On en trouve d'autres dans les bollandistes. Les plus nécessaires à connaître sont la vie de saint Colomban, par *Jonas*; celles de saint Eustèse, de saint Deicole ou Delle; les miracles de saint Walbert; la vie de saint Ermenfroy.

(3) Il s'y était cependant long-temps appliqué: *licet multum in perquirendo laboraverim*. Descript. comit. burg., p. 12.

(4) *Mémoires des Bourgougnons*, p. 68, 70.

celle de l'Espagne et de l'empire. Etranger à la critique, il donne toute la chronologie de nos rois depuis Noë, et lorsqu'il parle de Pesmes, sa *doulce* patrie, il en fait remonter l'existence au temps de Brennus. Il ne cite aucune autorité, lui-même est sans crédit parmi les savans. Toutefois, il ouvrait la carrière et la parcourait avec courage. C'était offrir un exemple utile.

Peu de temps après, *Jean-Jacques Chiflet*, médecin de Clara-Eugenia, puis de Philippe IV, roi d'Espagne, écrivit dans un latin élégant et pur l'histoire de Besançon et de ses évêques. Le *Vesontio* parut en 1618. Antique métropole de l'un des grands peuples de la Gaule, fier de ses antiquités, Besançon se flattait d'avoir toujours été le *magnum oppidum Sequanorum*, vanté par César, et d'avoir traversé avec le même éclat tous les temps féodaux. Ses gouverneurs le publiaient hautement, lorsque, dans ses rivalités de pouvoir avec l'archevêque, la ville lui enlevait pièce à pièce ses dernières régales. Ils demandaient un historien ou plutôt un vengeur contre *Gollut*, dont ils avaient fait brûler l'ouvrage pour certaines expressions hardies ou offensantes. Aux yeux des gouverneurs, *Gollut* avait attaqué l'empire en étendant trop au sein de la cité le pouvoir des comtes de Bourgogne, en lui refusant le nom d'ancienne capitale, en parlant des villages pauvres qui formaient son enceinte depuis les ravages d'Attila. « Ils ne veulent, dit *Gollut* » dans sa défense, être venus ni de villages ni de villageois. » Les mémoires de *Gollut* avaient donc été brûlés par la main du bourreau. On avait même parlé de le faire conduire en Autriche près de l'empereur, dont il avait trop restreint les droits *au onzième siècle*. *Gollut* s'était défendu avec aigreur, comme accusateur plus que comme accusé, et il était mort en 1595 (1). *Jean-Jacques Chiflet* répondit parfaitement aux vues de la ville. Panégyriste plutôt qu'historien, il décrivit avec amour, avec orgueil, toutes les gloires de celle qui lui avait confié sa re-

(1) Son apologie contre la ville de Besançon est à la bibliothèque publique, dans les manuscrits Chiflet.

nommée. Cette œuvre lui coûta six années de travail (*Vesontio*, p. 4). Comme la partie romaine de son histoire était la plus magnifique, sur deux cent cinquante pages il lui en consacre plus de deux cents; à l'entendre, jadis les portes de la cité étaient d'or, Athènes avait été sa tributaire, son origine remontait aux compagnons d'Énée, et *Chrysopolis* était la rivale de Rome (1). Il voulait que le nom de cette ville célèbre, porté chez toutes les nations, franchît *le Rhin, les Alpes et les Pyrénées* (2). Brennus, la terreur de Rome, avait été l'époux d'une princesse bisontine. *Chiflet* glissa sur le moyen-âge, ignora ou passa sous silence les révolutions de la ville dans les temps féodaux, et ne laissa pas même soupçonner l'extinction de la commune. L'apparition du *Vesontio* fut un événement. On y trouvait à la fois un monument hardi, élevé aux anciennes franchises de la cité (3), un arsenal pour les défendre, des textes prêts pour les aggrandir. Le *Vesontio* fut célébré par les poëtes. On crut avoir une histoire de Besançon.

Gollut et *Chiflet* avaient écrit au milieu de la paix, qui ne fut troublée que par l'invasion d'Henri IV en 1595; mais en 1636, la fatale guerre de dix ans commença. La province fut en feu, Dole, qui ne comptait qu'un petit nombre de soldats, eut à se défendre contre le père du grand Condé. Cette époque célèbre ne fut pas sans historien. L'immortelle résistance des Dolois trouva un interprète en même temps qu'un chef, dans le conseiller *Boyvin*, magistrat, capitaine, écrivain remarquable; *Girardot de Beauchemin* décrivit les guerres du dehors. Le pays

(1) *Urbem magnæ quæ dicitur æmula Romæ.* Voyez p. 81, 32, 40.

(2) *Ut transvolaret Rhenum, Alpium juga et Pyrenæos apices, et per aperta terrarum sola Vesontionis deferret nomen.* (Epit. déd. du *Vesontio*.)

(3) Lorsqu'en 1261, la ville écrivit au roi d'Espagne, elle répéta dans sa requête toutes les assertions de *Chiflet*, ses portes d'or, ses tributs levés sur Athènes, son origine même au temps d'Énée, l'an 4038 du monde. La ciudad de Besançon, disait-elle, *tiene suprema juridicion desde el principio de su fundacion*. La assento mayormente con la hermandad o sea Derecho municipal, que contrado con la ciudad de Roma. Elle ne fut jamais assujettie à aucune puissance *ventaja que tiene sola la misma Roma*. (*Voyez* cette requête dans les manuscrits *Chiflet*.)

respirait, après tant de désastres, lorsque le jésuite Pierre *Chiflet*, frère de l'auteur du *Vesontio*, écrivit, en 1656, sur *Béatrix*, mère de Jean de Châlon l'antique, une lettre qui est un modèle de logique et de critique judicieuse. Il donna l'utile exemple de publier les chartes de sa dissertation. Jules *Chiflet*, abbé de Balerne, son neveu, composa, en latin, une histoire, encore manuscrite, du comté de Bourgogne, sous le nom de *Burgundia libera*. Cette famille des Chiflet recueillait alors, et depuis long-temps, sur les antiquités du pays, une foule de manuscrits, que nous possédons encore (1). En 1675, Pierre *Louvet*, de Beauvais, donnait au public *un Abrégé d'histoire de la Franche-Comté, de la situation du pays, et des seigneurs qui y ont dominé*. La province fut conquise deux fois par Louis XIV (1668, 1674); les mémoires de *Laubépin*, les manuscrits de *Lampinet*, les défenses du marquis d'*Yenne*, jetèrent quelques jours sur cette époque fameuse, qu'éclairent aussi les lettres publiées en ce siècle de Louvois et du grand Condé (2). Mais un ouvrage beaucoup plus important, ce sont les mémoires, encore inédits, de Jules *Chiflet*, abbé de Balerne, intitulés : *Mémoires sur les révolutions du comté pendant la minorité de Charles II*. Il y raconte ce qu'il a vu, dit-il, et touché au doigt; il assistait à la triste capitulation du parlement de Dole. Son récit, en deux volumes in-folio, comprend les six dernières années de la domination espagnole (1668-74).

Le dix-septième siècle s'achevait lorsqu'on découvrit la ville d'*Antre*, enfouie depuis des siècles dans l'une des gorges du Jura. La renommée répétait, et l'on écrivit même, qu'elle était bâtie de jaspe et de marbre. Les savants la visitèrent : l'autorité défendit d'en enlever les inscriptions, les marbres et les mé-

(1) A la bibliothèque publique.

(2) A la fin de l'*Histoire de l'université*, par l'abbé de Billy. On doit signaler encore une relation de dom Augustin Nicolas, intitulée : *Discours ou relation véritable sur le succès des armes de la France, dans le comté de Bourgogne en 1668; ouvrage nécessaire à tous ceux qui écrivent l'histoire du tems pour ne pas faillir dans le récit des événements*. In-4°, 1673.

dailles. Louis XIV en fit fouiller le terrain. Cette découverte ranima le feu des études historiques. Le P. *Dunod*, jésuite, publia que cette ville avait l'étendue de Lyon ; il plaça dans cette gorge étroite l'*Aventicum* de l'Helvétie, y fit naître Marius et Frédégaire, et, malgré les clameurs des savants, une fois engagé dans cette voie périlleuse, il refit à sa manière la *Notice des Gaules*, et transporta en-deçà des monts toutes les villes de la Suisse. Fidèle à ces hardis systèmes, il fit même graver à l'appui une carte de la Séquanie. L'intrépide jésuite ne persuada personne ; quatre écrivains s'empressèrent de lui répondre. La guerre, qui s'échauffa de plus en plus, eut l'avantage de faire étudier davantage Tacite, Ptolémée, Strabon, les historiens de l'antiquité, et les inscriptions découvertes des deux côtés du Jura.

Cette querelle littéraire était très animée, lorsque *Dunod*, neveu du jésuite, né en 1679, visita, jeune encore, la ville d'Antre, située à trois lieues de Saint-Claude, sa patrie; il accompagnait son oncle dans les secondes fouilles que ce savant y fit faire (1). Ses premiers regards se fixèrent sur ces débris célèbres; sa vocation pour l'histoire fut promptement décidée. Nommé professeur de droit en 1720, il partagea sa vie entre l'histoire et la jurisprudence, qu'il cultiva avec un égal succès. Tous les temps de nos annales furent successivement étudiés, médités, approfondis. Cependant, de ses cinq volumes, il ne publia le premier qu'à l'âge de cinquante-six ans. Lu par ses compatriotes, estimé des savants, cité même par les étrangers, il est encore notre premier historien.

Dunod remplit, avec son oncle, la première moitié du dix-huitième siècle, quoique l'on puisse citer encore la dissertation sur l'antiquité de la ville de Dole, publiée en 1746, par le docteur *Normand*, né à Clairvaux (Jura). *Normand* combattit avec succès les conjectures de *Dunod* sur l'origine de cette ville, et Dole reconnut, par une médaille d'or, les services de

(1) Il nous l'apprend lui-même dans l'*Hist. du comté de Bourg*. I. p. 182.

son défenseur. *Dunod* touchait à ses derniers jours, lorsque l'académie de Besançon fut fondée, en 1752. Par les statuts mêmes de sa création, elle devait travailler activement à l'histoire du pays (1). L'académie comprit et accomplit sa mission. Pour la remplir, il fallait recueillir dans toutes les parties de la province les chartes, les manuscrits et les documents enfouis dans la poussière des archives civiles et monastiques; il fallait, par des concours et par les travaux des académiciens, porter la lumière sur les points les plus importants et les plus obscurs de notre histoire provinciale. Ce double but fut atteint. Cinquante volumes de chartes furent recueillis et classés par les soins infatigables de *Droz,* auteur, à vingt ans, d'une bonne histoire de Pontarlier, où il était né, et dont le nom mérite un hommage particulier. Toutes les archives des monastères avaient été mises par l'archevêque à la disposition de l'académie. Nous possédons une copie de cette importante collection (2). En même temps, ce corps savant faisait un appel au pays par ses concours, l'excitait par ses couronnes, et trouvait, surtout parmi les bénédictins, des hommes dignes de lui répondre. L'ancien état de la province, ses limites, ses évêques, ses usages, l'histoire des villes et des abbayes, les croisades, l'état des lettres et du commerce, les comtes de Bourgogne, le gouvernement politique de Besançon et ses positions diverses, le parlement et son influence sur la Franche-Comté, et d'autres questions de cet intérêt furent successivement présentées, débattues, éclaircies, quelquefois avec une grande hauteur de vue, et une profonde érudition. On voyait chaque année entrer dans la lice dom *Berthod,* la tête la plus forte qui ait approfondi l'histoire de la Franche-Comté; dom *Coudret,* dom *Grappin,* le savant *Bergier,* si connu parmi les apologistes du christianisme; *Perreciot,* procureur du roi de la maîtrise

(1) *Voyez* les statuts de sa fondation, au recueil des édits.

(2) A la bibliothèque de la ville.

de Baume, esprit étendu, hardi, trop systématique, mais éclairant l'histoire par la géographie. Nous omettons des noms moins connus.

Ainsi s'écoulait le dix-huitième siècle. Les questions étaient toujours épuisées, quelquefois en sens divers; la lumière se faisait sur l'histoire du pays. Il ne manquait qu'un homme qui sût coordonner ces rayons épars, et tenter une histoire complète de la Franche-Comté. Cet homme ne se rencontra pas. Cependant le feu sacré s'était répandu au dehors; dans chaque localité on dépouillait les archives municipales; presque toutes nos villes eurent leur historien. *Chevalier* fit imprimer ses mémoires sur *Poligny*, *Crestin* ses recherches sur *Gray*, *Droz* avait écrit l'histoire de *Pontarlier*, *Perreciot* envoya à l'académie celle de *Baume-les-Dames*, et composa, sur les villes de la Franche-Comté, un volume encore inédit, auquel il donna le titre modeste d'*Ébauche*. *Guillaume* avait, dès 1757, publié l'histoire des *Sires de Salins*. Celle des grandes abbayes, *Luxeuil*, *Faverney*, *Lure*, *Saint-Claude*, furent l'objet des concours publics. En même temps dom *Grappin*, dans son *Histoire abrégée du comté de Bourgogne*, cherchait à populariser, parmi la jeunesse, la connaissance de nos annales provinciales, et le père *Joly* la rendait accessible aux dames dans *ses Lettres à Mlle d'Udressier* (1779).

La révolution française vint suspendre ces nobles efforts, poursuivis avec la persévérance qui caractérise les Comtois. On songea plus à la liberté qu'à l'histoire; la haine de la féodalité fit brûler des titres précieux, dont la perte, malgré nos collections, se fait encore sentir.

L'académie reprit ses travaux en 1805. Son œuvre fut continuée avec le même zèle, peut-être avec moins de résultats. Elle ne retrouvait plus les bénédictins, presque tous étaient morts. D'autres idées préoccupaient les esprits. Cependant d'utiles travaux, depuis le commencement du dix-neuvième siècle, ont été entrepris ou sont préparés. Les concours ont fait éclore

nombre de mémoires importants, et l'académie, centre et foyer toujours actif des entreprises qui honorent le pays, s'est honorée elle-même en commençant, sur la proposition de M. *Jouffroy*, membre de l'institut, la publication de *documents et mémoires inédits sur l'histoire de la Franche-Comté*. On connaît les recherches de M. de *Persan* et de M. *Béchet*, sur Dole et Salins, les travaux de M. *Monnier*, sur la Séquanie et sur le Jura; M. *Duvernoy*, à qui je dois des communications importantes, a donné, dans ses *Ephémérides*, le fruit de ses longues et patientes études dans les archives de Montbéliard; M. *Weiss*, dont la science et l'amitié m'ont bien des fois servi de guide, prépare de curieux commentaires sur les guerres du dix-septième siècle, décrites par *Beauchemin*, avec une biographie complète des savants nés dans la province. M. le professeur *Bourgon* commence la publication d'une histoire complète de nos montagnes. Le chantre d'*Yseult* s'apprête à relever le château de Dole, et à faire revivre l'époque chevaleresque de Frédéric-Barberousse. L'auteur *des Jurassiens recommandables* termine ses recherches sur nos vieilles traditions, que M. Auguste *Demesmay* revêt des couleurs gracieuses de la poésie. Je passe sous silence des travaux moins étendus, annuaires, notices, journaux, où quelquefois la science, cachée sous un titre modeste, tourne au profit des études historiques.

Ici se termine le tableau de l'état de la science dans la province. Revenons à *Dunod*, notre premier historien, trop faiblement indiqué dans ce tableau rapide. Ses écrits sont encore le point de départ des études de ce genre; et, lorsque l'académie de Besançon, en 1836, proposa pour sujet de concours *des considérations sur ses œuvres historiques*, elle appela le pays à réviser ses travaux en entier, à constater ses découvertes, indiquer ses erreurs, combler ses lacunes. Le mémoire que l'académie daigna couronner alors est devenu la base de l'essai que l'on va lire; le cadre est le même, mais les proportions en sont différentes. Afin de ne pas couper le récit par des dissertations

multipliées, *Dunod* y est apprécié rapidement. Le but de cet essai sera, un peu plus tard, indiqué.

Pour faire connaître la marche de *Dunod*, ses qualités et ses défauts, il faut rappeler d'abord la manière dont son histoire fut composée. Peu satisfait des travaux de *Gollut* et de *Chiflet*, auxquels pourtant il rendait justice, *Dunod* avait compris que notre histoire était à créer. Cependant, en s'appliquant à l'étude de nos annales, il crut d'abord ne travailler que pour sa propre instruction (1). Rapportant tout à ce but, il se bornait à de simples notes, lisant, dans les instants de loisir que lui laissait la jurisprudence, les historiens anciens et modernes, les chroniques, les histoires étrangères, nos légendes du moyen-âge, les chartes des monastères et de l'archevêché, dont son titre de conseil des archevêques lui ouvrait les archives. Il recueillait, avec un soin religieux, les médailles, les bronzes, les débris antiques que notre sol recèle en abondance. Il avait fait dessiner les plans, les portiques, les sceaux, les tombeaux les plus curieux de la province, et même copier en Suisse les drapeaux arrachés à Charles-le-Téméraire, aux journées de Granson et de Morat; cette collection précieuse était, dans son cabinet, à la disposition de tous les amis de l'histoire. La science des inscriptions lui était connue, et il se plaignait d'en rencontrer si peu sur le sol de la Franche-Comté. Effectivement le temps les a effacées, les fragments en ont été dispersés et détruits; l'ignorance de nos pères a secondé l'effort destructeur des siècles, en employant ces pierres, illisibles pour eux, à des murs, des voûtes, des fondations. Celles de l'amphithéâtre romain ont, en partie, servi à construire l'église de Sainte-Magdeleine; et, lors de la chute du clocher de Saint-Jean, *Dunod* trouva dans les débris plusieurs inscriptions mutilées. Souvent, pour éclaircir un point d'histoire obscur, il se rendait sur les lieux qui en avaient été le théâtre, interrogeant par ses yeux les monuments,

(1) *Histoire des Séquanais*, préf., p. 6.

les routes, les rivières, les montagnes et les ruines, toujours soutenu par le sentiment ardent qu'il appelait *sa passion,* la seule peut-être qu'ait eue ce citoyen zélé, l'amour de son pays. C'est au milieu de ses travaux consciencieux, et pour lui si remplis d'intérêt, qu'a vécu ce vertueux écrivain, partagé entre l'étude de l'histoire et l'étude du droit, dont trois traités, cités avec distinction, honorent encore aujourd'hui sa mémoire. Il écrivit tard; son histoire de l'église de Besançon ne parut que deux ans avant sa mort. Les infirmités, arrivées avec l'âge, n'interrompirent point ses études : « Je ne trouve pas, » écrivait-il dans ses dernières années, de meilleurs adoucisse- » ments aux maux de la vieillesse, que de servir encore la » patrie : *dulcis amor patriæ* (1). » Il fallut enfin lui interdire ces travaux trop pénibles (2); et sa mort, qui suivit de près (1752), l'empêcha de mettre la dernière main à ses œuvres.

C'est par cette courageuse persévérance que *Dunod* a sauvé de l'oubli cet ensemble de matériaux précieux dont il a réuni les débris épars pour composer son histoire, œuvre de probité et de savoir où respire l'amour du bien public, de la religion, de la vertu, où l'on retrouve sans cesse un esprit judicieux et calme, le savant modeste et désintéressé (3), l'homme qui écrit en face de sa conscience. Son exemple fut grand et utile, et l'on jugera de son influence dans sa province, dans sa famille surtout, en pensant que son fils aîné fut, à l'académie de Besançon, le successeur laborieux de son zèle et de son savoir (4), que *Droz* était son neveu, et que l'historien de Poligny avait épousé sa fille (5).

(1) *Hist. de l'Eglise*, I, avertissement.

(2) Droz, *Histoire de Pontarlier*, p. 9.

(3) Voyez *Hist. des Séquanais*, préf., p. 7.

(4) Il a composé notamment un mémoire inédit sur le gouvernement municipal des Romains.

(5) On grava sur la tombe de Dunod cet éloge mérité : *qui patriam amavit, coluit et ornavit.* Cette tombe était dans l'église des Grands-Carmes de Besançon, au-devant du chœur.

Ses défauts (et on essaierait vainement de les dissimuler) tiennent en partie aux circonstances de son travail, et à ses occupations trop multipliées et trop diverses. « Quand j'aurais » eu, disait-il, le talent de mettre mon ouvrage dans la per- » fection que demande un siècle aussi éclairé que le nôtre, » l'on sait que je n'en ai pas le loisir. » Effectivement on sent, en le lisant, qu'il n'a travaillé que par partie, et qu'avant de prendre la plume il n'a pas médité ni embrassé l'ensemble de son sujet. Son œuvre n'est pas une histoire, ce sont les fragments d'une histoire, fragments souvent épars et sans enchaînement. Tout est morcelé, parce que tout a été étudié à part, l'histoire du comté, de l'église de Besançon, l'histoire des monastères, l'histoire de la noblesse, l'histoire des institutions et du parlement, etc.

Le désordre de l'ensemble est tel qu'en changeant seulement la disposition des idées, en leur donnant ce qu'*Horace* appelle *series juncturaque*, on ferait une œuvre infiniment supérieure à celle de *Dunod*. Je crois que ce désordre, qu'il faut attribuer à la nature de ses travaux, tient aussi à celle de son esprit. On a remarqué ce défaut même dans ses ouvrages de droit (1), où beaucoup d'objets sont hors de leur place. Il est rare que *Dunod* suive l'ordre naturel; dans le plus simple récit, il prend au hasard le premier événement que lui offre sa mémoire, et s'écarte sans raison de l'ordre chronologique. Il croit varier sa narration, et il l'interrompt brusquement, ou la ralentit par des objets étrangers ou des détails minutieux, toujours sans intérêt, quand ils ne tiennent ni aux lois, ni aux mœurs, ni au gouvernement d'une nation ; sans cesse, au milieu de ces petits faits isolés ou des procès historiques dont il offre la discussion à son lecteur, il perd de vue la suite du récit et l'objet principal. Presque toujours il fait abstraction de cette règle, qu'il faut attacher les yeux sur les grands évé-

(1) M. Troplong, *Traité de la prescription*, préface.

nements, faire des personnages saillants le centre du tableau, et renvoyer à la bordure l'accessoire, en rejetant dans des dissertations séparées les preuves des faits importants, lorsqu'elles n'ont pu trouver place dans le récit.

Les vues de *Dunod* comme historien sont judicieuses, rarement profondes. Il avait reçu en partage la sagacité, la patience, l'art d'éclaircir les généalogies et les détails; mais il remonte trop peu au principe des événements. L'étude des causes qui les ont produits, cet objet que *Tacite* avait toujours devant les yeux (1), ne l'occcupe point assez, il ne suit ni les révolutions ni leur enchaînement. « Comme dans toutes les » affaires, dit un grand historien (2), il y a ce qui les prépare, » ce qui détermine à les entreprendre, et ce qui les fait réus- » sir, *la vraie science de l'histoire* est de remarquer dans chaque » temps les dispositions secrètes qui ont préparé les grands » changements, et les conjonctures importantes qui les ont fait » arriver. » *Dunod* a négligé cette haute leçon. Aussi on entrevoit à peine dans les événements nombreux qu'il rassemble la cause des révolutions du pays, l'influence des grands hommes qu'il a produits, l'établissement de ses coutumes, les progrès de la servitude ou des franchises, les conquêtes des ducs et des comtes sur la féodalité, les efforts persévérants des chefs du pays pour rendre l'unité à la puissance souveraine, la naissance de nos institutions, la part du parlement dans cette grande lutte où il soutient le pouvoir contre lui-même, les ressorts secrets qui ont amené la dernière conquête. *Dunod,* il est vrai, a réuni quelques aperçus à cet égard, dans la dernière partie de son histoire du comté de Bourgogne (liv. VI). Ces aperçus sont généralement justes, mais incomplets. D'ailleurs, les rejeter à la fin de son œuvre, c'est donner au lecteur le fil qui doit le guider quand il est hors du labyrinthe.

(1) *Ut non modo casus, eventusque rerum, sed ratio etiam caussæque noscantur.* (Tac., hist. l. IV.)

(2) Bossuet, *Hist. universelle*, part. III.

Des critiques sévères ont censuré le style de *Dunod*, que l'on trouve froid et décoloré, souvent négligé, quelquefois incorrect. Mais, il faut le dire, *Dunod* travaillait dans un temps où le mérite d'une diction à la fois simple, élégante et facile, était peu senti de nos compatriotes. Il est même curieux d'observer qu'ils écrivaient mieux au dix-septième qu'au dix-huitième siècle. Les lauréats de l'ancienne académie, si remarquables souvent par la pensée, laissaient percer dans leur style une véritable négligence. Dans les œuvres de *Dunod*, absorbé d'ailleurs par les travaux du palais, le style du jurisconsulte a nui souvent à celui de l'historien. Ecrivant vite, et tout occupé des faits, il n'a point étudié dans les anciens l'art de la narration : relisant à peine ses écrits, il s'est peu inquiété de savoir si ses tableaux sont mélangés et confus. On doit d'ailleurs en convenir, si presque toujours son coloris manque de vivacité et d'intérêt, il faut s'en prendre à l'obscurité même de notre histoire. Souvent l'événement principal, comme un siége, une bataille, une défaite, est seul et vaguement connu, sans que l'historien exact, qui ne dit que ce qu'il sait, puisse en animer le récit par des circonstances attachantes ou inattendues, des détails piquants, des traits de mœurs qui peignent et les hommes et les siècles.

On a blâmé dans *Dunod* sa tendresse pour les anciens seigneurs, dont le bon cœur et l'humanité se font, dit-il, sentir dans une infinité de chartes. On s'étonne de chercher en vain dans ses œuvres quelques larmes sur les maux du régime féodal, sur les misères de la mainmorte, que déplorait *Gollut*, son devancier; il a trop oublié l'époque attachante des affranchissements, qui relevèrent l'humanité dégradée. Pardonnons quelque chose au siècle où il a vécu dans une province où, comme il le dit lui-même (1), la plus grande partie des habitants de la campagne étaient encore mainmortables ; d'ailleurs, entraîné par un amour idolâtre pour la mémoire de nos an-

(1) *Traité de la mainmorte.*

cêtres à laquelle il avait voué une espèce de culte, *Dunod* ne voyait rien au-dessus des anciennes institutions de son pays. « Tout y concourait, dit-il, au bien général et à l'utilité com» mune. » Cette admiration, cet amour est le sentiment auquel nous devons ses travaux; et, il faut le reconnaître, ces institutions tout imparfaites qu'elles étaient ont produit des âmes fermes et de nobles caractères. Cet attachement invariable à ses institutions était l'âme de la nation entière, le trait le plus saillant de son caractère. C'est pour les défendre que ces hommes intrépides, souvent malheureux dans l'enclave de leurs seigneuries, couraient au-devant de la mort, que les Dolois, au temps de Louis XI, s'ensevelissaient sous les ruines de leur ville, ou lassaient les armées de Louis XIII par un siége inutile de quatre-vingts jours; c'est pour elles que, pendant tant de siècles, le peuple de Besançon, le plus passionné de la province pour la liberté, le plus jaloux de l'honneur de sa ville, républicain, religieux, rude, inculte et pauvre, se soutenait, loin de l'empire et par ses seules forces, contre la France, contre nos comtes, nos ducs, et contre ses propres divisions intestines.

Sans pousser plus loin cet aperçu général sur les œuvres de *Dunod*, on doit indiquer maintenant le but que l'on s'est proposé dans cet essai : il n'a pas été de faire connaître tous les événements, les détails, les généalogies de notre histoire. Des volumes nombreux n'auraient pu y suffire. J'ai cru qu'il valait mieux, du sein de ces matériaux épars, dégager les grands faits, et sous un cadre général où les histoires particulières pourraient se placer, tracer les révolutions du pays, leurs causes et leur enchaînement à travers les différents siècles.

Je puis dire qu'à l'exemple de *Dunod*, *j'ai cherché dans les sources* originales (1), compulsant avec patience les auteurs de l'antiquité et du moyen-âge, sans négliger les historiens du pays et surtout les dissertations savantes couronnées par l'aca-

(1) *Histoire des Séquanais*, t. I., préface, p. 6.

démie. Nos chartes manuscrites sont en grand nombre; je les ai étudiées soit dans les cinquante volumes recueillis par l'académie et déposés à la bibliothèque publique, soit dans les archives de la province. Les manuscrits *Chiflet*, les titres de la maison de Châlons dont nous possédons dix volumes d'inventaire, les *recès* des états du comté, ne fournissent pas des lumières moins précieuses. J'ai visité avec le même soin les archives de l'ancien parlement de Dole, ou plutôt leurs débris, la plus grande partie ayant été détruite durant le siège par une bombe jetée par les Français. Enfin je me suis attaché à l'étude persévérante des archives de la chambre des comptes et de la ville de Besançon, parce que *Dunod* semble ne les avoir qu'imparfaitement connues, et que c'est là que se trouvent les grands faits de notre histoire.

La division par époques était trop naturelle pour ne pas être adoptée. Les faits seront classés de la manière suivante :

Époque séquanaise et séquano-romaine.
Époque bourguignone.
Époque franque.
Époque féodale.
Époque des affranchissemens.
Époque de la maison de France.
Époque de la maison d'Autriche et d'Espagne.

ÉPOQUE SÉQUANAISE

ET

ET SEQNANO-ROMAINE.

Patriæ perventum ad limina sedis
antiquasque domos.
Æneid, lib, 2.

Sommaire.

Premiers temps incertains. — Eloge du travail de Dunod. — César. — Les mœurs des Séquanais les préparent à la domination romaine. — Par quels ressorts cette domination s'affermit. — Recherches sur la politique des empereurs. — Celles de Dunod sont incomplètes sur ce point. — Monumens égyptiens de la province, ville d'Antre. — Sous les Romains, le naturel guerrier des Séquanais dégénère. Erreur de Dunod. — Sous Auguste, la Séquanie réunie à la Germanie supérieure. Dunod combattu. — Recherches sur les institutions, les lois, le culte de la Séquanie. — Ses principaux présidens. — Gouvernement de Besançon et des cités inférieures. — Prédication de nos apôtres sous Marc-Aurèle, recherches sur les mœurs de la Séquanie à cette époque. — Jugement sur l'histoire ecclésiastique de Dunod. — Liste de nos premiers évêques, erreurs de Dunod. — Au milieu du IIIe siècle inondation des barbares. Destruction de la plupart des villes séquanaises entre 275 et 296. — Dunod n'a pas remarqué cette époque. — Colonies d'Attuariens et de Chamaves. — Constantin. — Arc de triomphe de Porte-Noire. — Au milieu du IVe siècle nouvelles invasions des barbares. Désastres effroyables de la Séquanie. — Invasion de 407. — Celle de Crocus en 409. — Établissement des Bourguignons.

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DE LA FRANCHE-COMTÉ.

Époque séquanaise.

LIVRE PREMIER.

(Depuis les temps celtiques à 413 de Jésus-Christ).

Les faits de notre histoire, avant Jules-César, sont obscurs et presque inconnus. Nos ancêtres ont-ils pris part aux émigrations de Ségovèse, 591 avant l'ère chrétienne, aux victoires de Brennus contre les Romains? Les savants ne forment à cet égard que des conjectures. Plus hardis, et flattés d'ajouter quelques siècles à nos antiquités, les écrivains du moyen-âge ont publié des rêveries que leurs successeurs ont répétées sans examen. Ainsi Godefroy de Viterbe, qui vivait au douzième siècle, a le

premier fait mention d'un roi Seguinus qui gouvernait à Besançon vers l'an 364 de Rome, et dont Brennus avait épousé la fille (1). Gollut fait naître à Amagétobrie, cité séquanaise, ce vainqueur du Capitole; Chiflet, non moins aventureux, conduit sur nos bords une colonie de Troyens qui bâtissent Besançon, et lui donnent ce nom tiré de celui d'un bison qu'on trouva dans une forêt voisine (2).

Vaines et brillantes chimères, qui entourent toujours le berceau des peuples, et l'époque la plus obscure de leur histoire! Malgré les recherches des savans, nous sommes destinés probablement à ignorer toujours pourquoi la capitale de la province reçut le nom de *Vesontio*, pourquoi nos ancêtres furent appelés *Séquanais*. Dunod a voulu percer ce double mystère, il a cherché le nom de Séquanais dans celui d'Askènes, petit-fils de Noé, et celui de Vesontio dans les mots allemands *Wesëen*, *Vestung*. Mais il ignorait la langue allemande : aussi la dernière de ces étymologies est fausse (3), et la première a été combattue avec avantage par le grand historien de l'Alsace (4).

(1) Sede bisuntinus fuerat tunc rex Seguinus,
Cujus erat Sauna fluvius, Rhodanusque marinus
Primaque pars araris, allobrogusque Sinus.
Uxor erat Brenni Seguini filia regis.

(In chronic. part. 9.)

(2) Vesontio, part. 1, c. xi.

(3) Wesen, selon Dunod, signifie *instruire*, *conduire*. C'est une erreur; le mot wesen en allemand n'a point cette signification : le mot *vestung* forteresse n'est pas la même chose que *vesontio*. Le célèbre auteur des Mémoires sur l'ancienne Suisse fait dériver le nom de Besançon des mots celtiques *vys-suntiû*, qui signifient *un lieu sain, sûr une rivière, dont les habitans sont pleins de valeur* : quoi qu'il en soit de cette origine, elle ne peut, surtout dans la bouche d'un étranger, déplaire à nos compatriotes (tom. 1, p. 163).

(4) Schœpflin, Alsat. illust., t. 1, p. 43. Nos savans abandonnant Dunod, se sont livrés à de nouvelles recherches. Selon Chevalier, le nom de *Séquanais* vient de sik, siken, faulx, faucheur; selon Gollut et l'auteur couronné en

Il est plus sage de reconnaître l'obscurité des temps celtiques. Une loi des druides était de ne rien laisser par écrit. La religion, les lois, l'histoire des princes étaient conservées par la tradition, puis transmises à la postérité dans les vers des Bardes, et ces vers étaient un secret pour les étrangers. Ces peuples guerriers n'ont laissé d'autres traces sur la terre que celles de leurs émigrations et de leurs conquêtes. Notre histoire sous les premiers Celtes est donc à peu près perdue pour nous, et elle ne commence qu'au moment où elle se lie avec celle du peuple romain.

Aussi, bientôt laissant cette première époque et la région des conjectures, Dunod arrive au temps de César; il s'attache au récit de ce grand capitaine, et le suit en l'abrégeant : il considère ensuite la Séquanie sous la domination de Rome, et, parcourant quatre siècles, il nous conduit jusqu'à l'année 413, époque de l'établissement des Bourguignons.

L'histoire desSéquanais est suivie de six dissertations, sur les confins de la province séquanaise, l'antiquité de Besançon comparée à celle de la ville de Dole, l'érection de l'arc-de-triomphe de Porte-Noire, le nom et l'origine de la ville Romaine connue sous celui de ville d'Antre, enfin sur l'état matériel de Besançon sous les Romains. Ces recherches font beaucoup d'honneur à la sagacité de Dunod, quoique la plupart d'entre elles n'aient pas fixé les incertitudes des savans.

Elles me paraissent très-supérieures à l'histoire des Séquanais, qui manque d'ordre, et qui, souvent dépourvue de vie et d'intérêt, laisse apercevoir quelques erreurs et d'importantes lacunes : défauts toutefois pardonnables au savant, qui le premier se frayait une carrière presque inconnue.

Suivons Dunod dans son récit, et ouvrons avec lui les commentaires de César.

1757, de *sequana* Seine; et d'après Bullet, de *sec* homme, *an* cheval. Je préfère cette dernière origine, conforme à la passion des Séquanais pour les chevaux.

Dès le début, on voit que cet heureux capitaine avait trouvé les Celtes désunis, faibles par conséquent. L'esprit de faction, qui divisait alors chaque peuple, chaque canton et presque chaque famille, avait gagné le corps entier de la nation. Deux peuples surtout, dont l'un ne voulait point souffrir d'égal, et l'autre point de maître, se disputaient la domination de la Gaule-Celtique. Les uns étaient les Eduens fiers de l'alliance de Rome, et les autres les Séquanais appuyés par les Auvergnats. Vaincus par les Eduens, les Séquanais avaient appelé Arioviste, roi des Allemands, et la victoire d'Amagétobrie (1), livrée soixante douze ans avant l'ère chrétienne (2), aux confins des Eduens et des Séquanais, avait assuré à ces derniers la supériorité.

Cet avantage fut chèrement acheté. Ils s'étaient donné un maître dans Arioviste, dangereux allié, qui s'établit sur leur territoire, où il fit passer successivement une foule d'autres peuplades de la Germanie.

Cette première faute en entraîna une seconde. Lassés d'un joug aussi pesant, les Séquanais ne surent s'en affranchir qu'en se jetant dans les bras de César. Ce dernier accourut avec joie, vainquit Arioviste, et prit sa place. Dunod n'a pu fixer le lieu où fut livré le combat de César contre Arioviste (3). Ainsi les Séquanais n'eurent pas même l'honneur

(1) Jean-Jacques Chifflet a, le premier, placé Amagétobrie à Broye-les-Pesmes en Franche-Comté. Dunod n'a fait que copier cette opinion (6e dissert.), adoptée depuis par les savans (d'Anville, notice de la Gaule). M. Thierry nous apprend même qu'un fragment d'urne, trouvé sur les lieux, et sur lequel on lit MAGETOB, a dissipé tous les doutes (hist. des Gaulois, t. 3).

(2) Schœpflin, (Alsat. ill., t. 1, p. 106).

(3) Ce lieu a beaucoup embarrassé les savans. Quelques-uns le placent dans la Séquanie, et les autres en Alsace. On peut voir à cet égard Chifflet (Vesontio, part. 1re, p. 142. — La Guille, hist. d'Alsace, part. 1re, liv. 1. — Rhenanus, rerum germ., l. 1. — Schœpflin, Alsat. ill. 1, p. 107. — Dom Jourdain, dans sa dissertation couronnée en 1779, fixe le théâtre de ce combat à Grange en Franche-Comté.

d'être vaincus par César, et l'occupation de leur territoire par les Romains fut un pas immense pour la conquête du reste de la Gaule.

C'est peut-être dans le quartier d'hiver de cette année, que Labienus (1), par les ordres de César, répara les bains de Luxeuil, comme le prouve une inscription qu'on trouva dans cette ville en 1755; inscription attaquée par le comte de Caylus, et depuis reconnue par les savans.

Les Séquanais avaient trop de puissance : ils étaient, à l'arrivée de César, les chefs de la Gaule-Celtique (2). Pour prévenir la révolte, la politique voulait qu'on les affaiblît. C'est ce que fit César, comme il nous l'apprend lui-même, et Dunod s'est trompé, quand il croit que ce coup fut porté à leur puissance, parce qu'ils avaient été les plus opposés à la domination Romaine : il est visible, au contraire, qu'ils allèrent au-devant du joug qu'on leur imposa.

Peu façonnés cependant à ce joug, ils prirent part cinq ans après au soulèvement général des Gaules sous Vercingétorix; mais les Gaulois succombèrent, et, traités en vaincus, ils furent forcés de subir le tribut que Rome leur imposa. Du reste, nos cités conservèrent leurs lois, leur magistrats, leur administration; et il ne faut point prendre à la lettre cette assertion de Suétone, que César, depuis les Pyrénées aux Cévennes et aux Alpes, réduisit toute la Gaule en province Romaine (3). Nous verrons que ce changement n'eut réellement lieu que l'année 726 de Rome.

Cet heureux vainqueur affermit sa conquête en distribuant dans les divers lieux de la Gaule ses légions romaines. Nulle cité ne parut plus que la nôtre avoir besoin d'être contenue par la force, puisqu'il y envoya Labienus et un autre lieu-

(1) Cette inscription porte : Luxovii therm. repar. Labienus juss. C. Jul. Cæs. imp.

(2) Totius galliæ principatum obtinebant (bell. gall., liv. 6).

(3) Sueton· in Julio Cæsare.

tenant, deux légions et toute sa cavalerie. C'est par ce fait que César termine ses commentaires.

Nous ajoutons que ces troupes habitèrent les montagnes, où elles avaient des camps permanens et des lieux d'observation. Tel était ce camp placé au plus haut des Vosges, que Lucain décrit dans sa Pharsale (1), et qui devait contenir les belliqueux Langrois (2). Comme notre province fut pendant quatre siècles sillonnée par les légions romaines, d'autres camps s'y formèrent plus tard pour la contenir et pour la défendre. Dans sa dissertation savante, couronnée en 1777, le père Prudent a reconnu comme tels, sur les lieux mêmes, et Végèce à la main, ceux de Dammartin-les-Pesmes, de Dampierre (baillage de Baume), d'Orchamps près de Dôle, de Coldre dans le voisinage de Couliège (3), de Charcier près de Vesoul, celui de Barremon près de Beaume, et peut-être celui de Morez.

Ajoutons encore que les Séquanais ne tentèrent aucune révolte, quand César allant à Pharsale, vers l'an 705 de Rome, disputer à Pompée l'empire du monde, dégarnit de troupes une partie des camps des Vosges et du Rhin.

Il fut assassiné l'an 710. Orose prétend que, la même année, Junius Brutus, le plus célèbre de ses meurtriers, fut tué par les Séquanais (4). Mais on doit préférer à son témoignage celui d'historiens plus anciens et plus dignes de foi, Velleius (5) et Appien (6), qui placent hors des Gaules le théâtre de cet événement.

Quand César mourut, la domination des Romains était si

(1) Castraque, quæ Vogesi Curvam super ardua rupem
Pugnaces pictis cohibebant Lingones armis.

(2) Les Lingons occupaient de l'autre côté de ces montagnes une partie de la Lorraine moderne. Schœpfl., Alsat. illust., t, 1, p. 6.

(3) Le comte de Caylus a donné le plan de ces deux derniers camps.

(4) c. 18.

(5) L. xi, c. 54.

(6) De bell. civil., l. 3.

bien établie dans nos contrées, que Marc-Antoine, son panégyriste, s'écriait :

« Jetez les yeux sur cette Gaule, qui nous envoya les Cimbres et les Teutons : aujourd'hui, réduite en servitude, elle cultive ses vastes campagnes; le *Rhône*, la Loire, la *Saône* et le *Rhin* sont couverts de nos bateaux, etc. »

Quel était, à l'arrivée de César dans les Gaules, l'état des Séquanais sous le rapport des mœurs et des habitudes militaires ?

Ici nous n'entendons point parler de leurs mœurs comme peuple Celtique. Au sixième livre de ses commentaires, César nous fait parfaitement connaître celles des Celtes, dont les Séquanais faisaient partie. Dunod a analysé sur ce point le récit de César; mais, par une disposition bizarre, il place ce tableau abrégé à la fin de son histoire du comté de Bourgogne. Au surplus, postérieurement aux œuvres de notre historien, Pelloutier, dans un ouvrage immense, unique en son genre et admiré de tous les savans, a réuni sous un même point de vue tout ce que l'on peut recueillir sur cette partie intéressante de l'histoire celtique (1). On ne peut lui reprocher qu'une chose, c'est de ne voir partout que des Celtes. Les auteurs allemands nous font connaître aussi dans le plus grand détail les Bardes, qui étaient les poètes de cette nation (2).

Mais ce qu'il faut signaler, et ce que Dunod a singulièrement omis, c'est le changement opéré dans les mœurs des Séquanais, au moment où César entra dans les Gaules. Déjà ce n'était plus le peuple primitif, simple, pauvre, passionné pour la liberté et méprisant les aises de la vie. « Le voisi-« nage de la province romaine, dit César en parlant des « Celtes, et la connaissance du commerce de la mer les a

(1) Pelloutier, hist. des Celtes.

(2) Macpherson, von den Barden. — Denis, Vorbereitung zu den liedern sined der Barden.

« mis dans l'abondance et dans l'usage des plaisirs (1). » Cette réflexion nous peint les Séquanais, peuple voisin de la province romaine, dont ils n'étaient séparés que par le Rhône (2). La Saône et son empire, objets de guerres si sanglantes avec les Eduens; le Doubs, navigable dans une partie de son cours (3); le Rhône enfin, communiquant jusqu'à la mer, étendaient au loin l'influence d'un commerce fatal à la liberté et aux habitudes guerrières. Aussi César, en arrivant à Besançon pour la première fois, y trouva des marchands; ces marchands qui, selon sa remarque profonde, apportent avec eux ce qui amollit les courages (4).

Voilà comment, ayant appelé à leur secours Arioviste et les Allemands, peuple qui avait conservé ses mœurs aventureuses et indomptées, les Séquanais ne pouvaient plus s'en défaire. « Peu à peu accoutumés à se laisser battre, « ajoute César (5), après avoir été vaincus plusieurs fois « par les Allemands, ils n'osent plus se comparer pour la « valeur à ce peuple guerrier. »

Ainsi, les mœurs des Séquanais les préparaient à la domination romaine : ils subirent le joug de Rome; et César l'affermit dans notre province par l'abaissement calculé où il tint ses habitans auparavant les dominateurs de la Gaule-Celtique (6).

Mais par quels ressorts, sous Auguste et ses successeurs, cette domination fut-elle si promptement et si profondément établie?

Par la douceur du gouvernement de Rome, selon Dunod. Ce fut sans doute la raison, dit-il, pour laquelle les

(1) Galliæ provinciæ propinquitas et transmarinarum rerum notitia multa ad copiam usurque largitur (Bell. gall., l. 6).
(2) Cum Sequanos a provinciâ nostrâ Rhodanus divideret (Ibid. l. 1).
(3) Strab., l. IV. — Et la légende de saint Hilaire, évêque de Besançon.
(4) Quæ ad effeminandos animos important (Bell. gall., l. 1, c. 1).
(5) Cæs. bell. gall., l. 6.
(6) Ibid.

« Gaulois, quoique naturellement légers, impatiens et amis « de la liberté, firent si peu d'efforts à la suite, pour se « soustraire à la domination romaine. Ils ne prirent au« cune part aux guerres civiles, qui suivirent de près la « conquête de leur pays; et si l'on exempte le siége de « Marseille, ils ne virent couler chez eux ni le sang de « Rome, ni le leur. »

Sans doute, ces maîtres du monde étaient doux, mais par politique, et pour les peuples qui savaient obéir. Encore, dans les temps de leur plus grande soumission; les cités gauloises furent-elles accablées d'impôts démesurés et toujours croissans.

Mais sous cette douceur vantée par Dunod, se cachent des vues plus profondes qu'il importe de connaître, et que nous allons rechercher, en ce qui concerne plus particulièrement la Séquanie.

Dans le projet apparent de soulager le sénat et le peuple ; mais avec le but réel de disposer seul des soldats et des légions, Auguste avait pris dans son lot les nations turbulentes, et par conséquent les Gaules nouvellement soumises. En 726, visitant cette partie de son gouvernement, il fit une nouvelle distribution des cités gauloises. La Celtique était trop vaste et trop puissante; il la démembra; la Séquanie, la Rauracie et l'Helvétie en furent séparées, et réunies à la Belgique: démembrement qui en changeant les relations des peuples, et notamment des Séquanais avec les Auvergnats, peuple Celte, leur ancien allié, avait pour objet d'empêcher le concert et l'intelligence, qui précèdent toujours l'insurrection.

Voilà, pour le dire en passant, l'année où la Séquanie, avec les autres cités des Gaules, devint province romaine. Tel est le récit de Dion. Tous les Gaulois furent assujettis aux lois de Rome, et leur gouvernement reçut une forme arrêtée :

nouvel ordre que les guerres civiles n'avaient pas laissé à César le temps de consommer (1).

Pour mieux assurer la soumission de nos provinces, Auguste établit, sur la rive gauche du Rhin, deux camps de quatre légions chacun, destinés, selon Tacite (2), à contenir également les Gaulois et les Germains. Quatre de ces légions gardaient la Germanie supérieure, à laquelle notre province était alors unie. Ces huit légions composaient à peu près toutes les forces du peuple romain dans les Gaules, puisque, hors des deux Germaniques, les historiens ne parlent presque pas des légions romaines. Quel moyen de résistance restait donc aux Séquanais, quand ils avaient sur leur territoire et le long du Rhin le tiers et plus des forces de l'empire (3)?

Drusus fit construire sur la rive gauche de ce fleuve jusqu'à cinquante forts ou châteaux, dont plusieurs étaient au pays des Rauraques (4). C'est sous Auguste, ou du moins au prepremier siècle de l'ère chrétienne (5), que fut élevé ce fameux camp d'Hohenburg, centre d'une muraille immense qui, sur une longueur de soixante dix mille toises, fermait le vide et les défilés que laissaient entre elles les montagnes des Vosges; boulevart imposant contenant également les naturels du pays (6) et les Barbares qui auraient franchi la barrière du Rhin.

(1) Augustus, cùm in Galliam Venisset, ibi commoratus etc..... res Galliarum ordinatæ nondùm erant, civilibus bellis subsecutis. Igitur censum earum egit, legesque earum et Rempublicam formavit. Dio, liv. 53, pag. 512. — Cicéron, dans son oraison *de provinciis consularibus*, disait, en 698 de Rome, que les Gaules, domptées par César, *nondùm legibus, nondùm jure certo, nondùm certâ pace devinctæ erant.*

(2) Præcipuum robur juxtà Rhenum, commune in germanos Gallosque subsidium, octo legiones erant. Annal., l. 4, c. 5.

(3) Toutes les légions du peuple romain n'étaient que de 21 (Tacit., annal., l. 4., c. 5. Dion Cass., lib. LV). Ce nombre s'accrut plus tard, et sous Alexandre-Sévère il était de 32 (Dion Cassius, l. XV).

(4) Florus, l. 4, c. 12. — Lit., liv. epitom., l. 137.

(5) Schœpflin, Alsat. illust. 1, p. 536, 537.

(6) Id., p. 526.

Il n'y avait pas jusqu'au tribut payé par les Séquanais qui ne fût un moyen puissant de domination, tribut qui, toujours arbitraire de sa nature, était, selon la remarque profonde de Tacite, entre les mains de Rome, plus efficace que les armes (1). Effectivement, ce tribut, d'abord de dix millions pour les Gaules entières, selon Plutarque, prit avec le temps une progression effrayante, et réduisit les peuples des Gaules à la détresse et à la misère, tant par sa pesanteur révoltante que par l'iniquité des exacteurs (2).

Pour mieux assurer la dépendance et la sujétion des Séquanais et des Helvétiens, Rome fit passer successivement dans leur pays des colonies romaines : colonies qui, portant avec elles l'esprit, les mœurs, les intérêts de Rome, étaient appelées par les vainqueurs un asile et un rempart (3), et par les peuples soumis le siège de la servitude (4). Aussi ces derniers ne considéraient-ils qu'avec douleur ces établissemens étrangers et menaçans, et l'on peut voir, par le traité du savant Sigonius (5), si c'est dans l'intérêt des provinces qu'étaient formées ces colonies, dont Dunod pense que notre pays fut *honoré* (6). Quoiqu'il en soit, Nion, ville celtique, dans une position charmante sur le lac Léman, avait, selon les auteurs suisses, reçu de Jules César une colonie qui prit le nom de Julia (7). *Augusta Rauracorum*, au pays des Rauraques, dont elle devint la capitale, dut, en 740 ou 741, sa fondation à Lucius Munatius Plancus, disciple de Cicéron

(1) Vectigalia quibus Romani plus valent adversùs subjectos quàm armis. Hist., l. 4, c. 64.

(2 Sur la progression du tribut gaulois. V. Duboz, hist. critiq., l. 1, c. 14. — Et surtout Brotier, notes sur Tacite, l. XI.

(3) Colonia nostrorum civium.... propugnaculum istis ipsis nationibus (Gallis) oppositum et objectum. (Cicer. pro Fonteio, c. 1)

(4) Sedem servitutis. Tacit. Agricol. vit.

(5) Voyez dans cet auteur *de antiq. jure ital.* les diverses raisons qui engageaient les Romains à former des colonies. C. 2.

(6) Dunod., hist. Séquan., t. 1, p. 29.

(7) Bochat, mémoires, t. 1. p. 372.

honoré deux fois du consulat, et qui trente ans auparavant, avait fondé la ville de Lyon. Avanches, que Tacite appelle la capitale des Helvétiens, reçut plus tard, de Vespasien, une colonie romaine avec le nom de Flavia (1).

Par ces réflexions, on comprend déjà qu'il y avait, pour contenir les Séquanais, autre chose que la *douceur* seule du gouvernement de Rome, et les moyens que nous venons de décrire étaient d'autant plus efficaces, qu'ils enchaînaient les peuples sous l'heureuse apparence de les protéger.

Le reste fut l'œuvre de la civilisation, c'est-à-dire de la paix, de l'agriculture, des communications établies, du commerce, des arts, des sciences, de l'amour des richesses et de l'opulence.

Entrons dans quelques détails, qui montrent, pour notre pays en particulier, cette politique profonde par laquelle, selon la pensée de Dion (2), les Barbares, « sans perdre de « suite les mœurs et les usages de leurs ancêtres, étaient « amenés à les pratiquer moins, puis à les oublier sans s'in- « digner de ce changemant et même sans le sentir. » Dunod ne me semble pas avoir traité ce côté de notre sujet.

Dès l'année 733 de Rome, Agrippa, gendre d'Auguste, qui gouvernait les Gaules, avait ouvert à Lyon quatre voies militaires, dont l'une tendait au Rhin par Besançon et par l'Alsace. Ces voies romaines, dit Bergier (3), étaient comme certaines grandes rues, par lesquelles le monde entier semblait avoir été changé en une grande ville. Avec le temps, la Séquanie fut dans tous les sens sillonnée par ces grands travaux des Romains. Dunod, dans sa préface de l'histoire des Séquanais, nous donne quelque idée des voies romaines de la province ; c'est une esquisse rapide ; mais son travail a été complété depuis par d'habiles mains, soit dans notre pays,

(1) Schœpflin, Alsat., ill. 1, p. 583.
(2) Dio., l. LV.
(3) Hist. des Grands-Chemins, préface, p. 7.

soit dans les contrées voisines. Ce sujet, savamment traité par Dom Jourdain, lui a mérité la couronne décernée par l'académie en 1756.

Ce fut peu de civiliser la Gaule chevelue par les communications et les routes : on en réunit les peuples par les fêtes, on les enchaîna par les arts.

Vers 742, Drusus, sous le gouvernement de qui nos provinces étaient placées, convoqua à Lyon une assemblée générale de la Gaule. C'est là qu'à l'extrémité de la province Séquanaise, au confluent du Rhône et de la Saône, fut consacré le temple et l'autel magnifique de Rome et d'Auguste, où les députés de soixante-quatre peuples gaulois firent inscrire sur le marbre le nom de leurs provinces.

Besançon, point central, et déjà la plus grande ville de la province sous les Celtes, s'embellit par des monumens inconnus à ses anciens habitans.

C'est sous Auguste, d'après une inscription rétablie par Dunod, que s'éleva sur la rive droite du Doubs son vaste amphithéâtre. Notre historien a même conjecturé que ce fut la huitième année du règne de ce prince : hypothèse ingénieuse, qui fait honneur à la sagacité de Dunod, mais qui est loin d'être démontrée. Ce cirque suppose une cité riche et populeuse. Chifflet, qui en a mesuré les ruines, nous apprend qu'elles avaient cent vingt pas en largeur ; mais il lui fut impossible de calculer la longueur, parce qu'elle se perdait dans les fortifications de la ville. (1).

Ces combats de gladiateurs et d'animaux, ces fêtes, ces jeux féroces des Romains, occupaient les esprits, et leur faisaient oublier la liberté perdue. D'autres établissemens de

(1) Cet amphithéâtre communiquait avec la ville par un pont jeté sur le Doubs. Celui qu'on appelle aujourd'hui *Pont-de-Battant* n'a plus qu'une arche de ce pont romain : encore cette arche, placée sur la rive gauche, s'enfonce à moitié dans la culée, et le pont se prolonge sous le sol de la rue, comme il s'y prolonge aussi sur la rive droite, où ses vieux arceaux forment des caveaux souterrains pour les maisons voisines.

même nature, dont l'époque nous est inconnue, portèrent, sur d'autres points de notre pays et de l'Helvétie, l'amour de ce genre de plaisirs, qui chez les Gaulois alla jusqu'à la fureur (1). On assure avoir trouvé à Dole les ruines de son cirque, avec les douze caves régulières et d'égale dimension, qui renfermaient les animaux féroces, et avoir vu les soupiraux par lesquels ils recevaient l'air et la lumière (2). Vindonisse, Avanches eurent aussi leur amphithéâtre, dont Schmidt au dernier siècle remarqua encore les débris (3). On a découvert parmi les ruines de la ville d'Antre les restes de son cirque, et, dans son histoire de Besançon, Dunod parle d'une pierre qui y fut trouvée : elle représentait un combat de gladiateurs, avec cette inscription : Hector Vic. III (Victor terties). Sur le sol de la cité des Rauraques, l'une des plus florissantes de la province, et aujourd'hui ensevelie près du Rhin, on a trouvé les débris de son théâtre. Mandeure avait aussi le sien découvert de nos jours : il est de forme circulaire, ce qui empêche de le prendre pour un cirque. Beaucoup plus vaste, et mieux conservé que celui d'Augusta Rauracorum, dont Schœpflin nous a laissé le dessin, il est en ce genre l'un des monumens les plus précieux de la France orientale. Il s'élevait à proximité des rives du Doubs. Ainsi cette rivière, dans son cours, voyait sur ces bords un théâtre et deux cirques.

Si la politique construisait ces monumens, l'exil en fournit chez nous les premiers ouvriers. Les Egyptiens avaient suivi le parti de Marc-Antoine : Auguste, vainqueur à Actium, se défiant de leur fidélité, en envoya des cohortes dans les Gaules. Par eux, sous l'heureux ciel du midi, commença la belle colonie de Nismes ; fondation dont la mémoire fut célébrée par une médaille représentant, avec un crocodile enchaîné à un palmier, les effigies d'Agrippa et d'Auguste. Trop

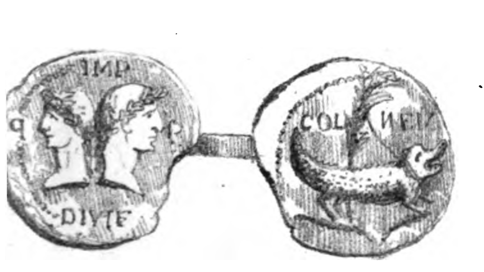
(1) Salvian. de providentia, l. 6.
(2) Supplément à la dissertation sur la ville de Dole.
(3) Schmidt, antiquités de Culm et d'Avanches.



Osiris.



Orus.



Médaille de la colonie de Nismes



Osiris.



Fragment d'inscription.



OBJETS TROUVÉS A LA VILLE D'ANTRE

ou dans les lieux environnans.

nombreuses, ces cohortes furent dispersées sur d'autres points des Gaules. Ces Egyptiens bâtirent notre amphithéâtre. Dunod croit avoir retrouvé l'inscription, qui en décorait l'entrée : *A Rome et à Auguste les soldats du Nil.* Ses conjectures se sont fortifiées par les dernières fouilles faites dans le Doubs, à proximité de ce monument. M. Riduet, amateur studieux de nos antiquités, et dont la collection prend chaque jour plus d'intérêt, m'a assuré qu'on avait découvert au-dessous du Pont-de-Battant cent ou cent cinquante médailles de la colonie de Nismes.

Dans nos montagnes, ces mêmes Egyptiens ou leurs compagnons d'exil ont fondé la ville d'Antre, objet de tant de discussions, et à laquelle Dunod a consacré une dissertation savante. Voulut-on s'en défaire sous un ciel aussi froid, ou crut-on un établissement militaire nécessaire dans les gorges du Jura. Je l'ignore. Le lieu du moins où cette colonie fut envoyée ressemble peu aux plages brûlantes de l'Egypte. Un climat sauvage, une nature pauvre et sévère, deux montagnes formant une étroite vallée avec un ruisseau qui en parcourt les précipices; tel est le site de la ville d'Antre. J'ai visité ces lieux célèbres. Ce ruisseau, sur lequel est placé le pont des arches, traversait la ville dont les bâtimens occupaient la vallée, et s'élevaient en double amphithéâtre sur les deux montagnes qui en forment l'enceinte. L'une de ces montagnes est nue, l'autre, qui offre quelques pâturages, porte à son sommet le lac d'Antre entouré de forêts et de rochers. A l'extrémité du lac, on aperçoit une ferme rustique, c'est l'encien temple de Mars.

La fameuse inscription des soldats du Nil en l'honneur de ce Dieu (1), inscription qui a fixé l'origine de la ville d'Antre,

(1) Cette inscription était ainsi conçue : *Marti Augusto q. Petronius Metellus, M. Petronius Magnus.... unà cum militibus Niliacis.* Dunod, 1, p. 149. D'autres savans lisaient *Iliacis.*

se voit encore à l'un des angles de la ferme. Dunod n'hésita pas, d'après ce monument, à penser que ces Egyptiens étaient les auteurs de ce temple, ainsi que d'un autre temple plus petit, dont on distingue encore la trace, et d'où il vit tirer la statue de Jupiter Ammon (1). Il en conclut que la ville d'Antre avait été fondée par les Egyptiens.

Les Dieux de l'Egypte découverts depuis, près du lac d'Antre ou dans les contrées voisines, deux Osiris, un Orus, une médaille romaine de la colonie de Nismes, un fragment d'inscription encore étendu près de la ferme, sur lequel j'ai pu voir le palmier Egyptien, toutes ces découvertes attestent que Dunod a bien lu l'inscription, et prouvent le séjour et les travaux des Egyptiens sur le haut de la montagne.

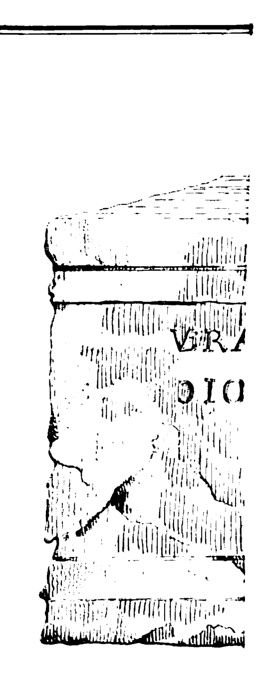
Le pont des arches et les aqueducs souterrains qui de cette montagne conduisaient les eaux dans la ville, de même que l'aqueduc placé au-dessous, sont également leur ouvrage. Les aqueducs et le pont sont bâtis de pierres énormes semblables à des rochers, comme savaient les employer ces géans de l'architecture (2). Ce pont, dont la partie supérieure est formée de larges pierres posées à angle droit sur les piles, n'a pas de voûte, et tous les voyageurs ont remarqué que les Egyptiens ignoraient l'art des voûtes (3). D'ailleurs les pierres des aqueducs du pont nouvellement mises à découvert présentent un signe particulier et fort remarquable (4), que j'ai

(1) Hist. de l'Eglise, t. 2, p. 373.

(2) « On ne rencontre dans les ruines de leurs édifices que pierres « énormes dont les dimensions paraissent exagérées : tous les voyageurs s'ac« cordent sur cet article. » Quatremère de Quincy, diss. couronnée par l'Académie française sur l'architecture égyptienne, p. 78.

(3) Même dissertation, p. 102. C'est ce que confirme le plus instruit des voyageurs, Pococke, dans son voyage en Egypte : In all Egypt i did not see above three or four arches, and i suppose them to have been made after the Greeks came among them. (Travell. ou Egypt).

(4) Dans ces pierres, une des surfaces présente toujours cinq creux d'environ deux pouces de profondeur, savoir : quatre aux angles, et un au centre.



Au lac d



retrouvé au haut de la montagne, dans le temple de Mars, dont la maçonnerie énorme subsiste intacte en quelques parties, et sur vingt pieds de long dans l'écurie de la ferme.

Ces monumens Egyptiens sont, avec l'amphithéâtre de Besançon, les plus anciens dont parle notre histoire. Ils remontent au siècle d'Auguste qui laissa éteindre sans les recruter les cohortes *Niliennes.* Tout servait donc aux projets et à la politique profonde des Romains, pour qui les étrangers, les rois mêmes, dit Tacite (1) étaient des instrumens de servitude. Aussi, marchant sur leurs pas, la civilisation venait affermir leurs conquêtes, et Strabon, qui écrivait sous Auguste, nous montre les Gaulois s'adonnant à l'agriculture, et leurs cités livrées à l'étude de l'éloquence et de la philosophie, appelant dans leur sein des médecins et des sophistes.

Un Pontife perpétuel était établi près du temple fameux de Rome et d'Auguste, si célèbre dans la Gaule. On voit par une inscription dont Dunod a rétabli les termes, que le Séquanais Adginius, singulièrement honoré dans sa nation, obtint l'an 18, et sous Tibère, le Pontificat de ce temple dont le culte était servi par trois cents augures et soixante aruspices. (2).

C'est peut-être à cette époque qu'il faut placer l'établissement du culte d'Auguste, dont Tibère le premier donna à Rome l'exemple solennel, et l'institution du collège des Augustaux, qu'une inscription recueillie par notre historien nous montre établi à Besançon (3). Ce culte adulateur eut de nombreux partisans dans l'Helvétie : Bochat, dans son mémoire sur les Augustaux, a trouvé ces prêtres établis à Avanches, à Moudon, à Nion, ville qui avait même des prêtresses Augustales.

(1) Recepta vetere populi Romani consuetudine, ut haberet instrumenta servitutis et reges. Agricol. vit., c. 14.

(2) Schœpflin, Apotheos., imp. Rom., c. 2, p. 16.

(3) Mém. sur la Suisse, t. 2, c. XI.

C'est peut-être aussi vers ce temps que commença l'école de Besançon devenue célèbre dans les siècles suivans. La Séquanie, qui donnait un grand prêtre à l'autel d'Auguste, ne put tarder long-temps à envoyer des concurrens aux assemblées savantes qui s'y convoquaient. Si cette école commença plus tard, la Séquanie eut du moins à côté d'elle une source féconde d'instruction. Dès l'année 22 après Jésus-Christ, nous voyons fleurir à Autun ces fameuses écoles Mœniennes, dont le professeur Eumènes soutint la réputation jusqu'à sa mort, et qui fleurirent encore au quatrième siècle sous un autre Eumènes, panégyriste de Constantin. » C'est à Autun, dit « Tacite, (1) que sous Tibère se rassemblait toute la jeune « noblesse des Gaules, avide d'étudier les belles-lettres. »

Chaque année on voyait à l'autel d'Auguste, qui existait encore au temps de Dion, vers le milieu du troisième siècle (2), ces combats fameux d'éloquence grecque et latine, si glorieux pour les vainqueurs, si humilians pour les vaincus, qu'un édit de Caligula força de faire publiquement l'éloge de leurs adversaires, ou d'effacer avec l'éponge ou avec la langue leurs propres écrits, à peine d'être châtiés comme des écoliers ou précipités dans le Rhône (3).

Ainsi, dans la Séquanie, les mœurs s'adoucissaient par les arts de la paix. Dès l'année 43 le sang humain avait cessé d'y couler sous le couteau des Druides : du moins Auguste avait interdit ce culte barbare aux citoyens Romains, et Tibère l'abolit par une loi générale dans l'empire (4). Les bois sacrés, les forêts de chênes, les lacs, les rivières et les fontaines, séjours ordinaires des Druides, furent abandonnés ;

(1) Nobilissimam Gallorum sobolem liberalibus studiis ibi operatam. Annal, l. 3, c. 43.

(2) L. LIV, p. 544.

(3) Sueton. in Caio, c. 28. Juvénal compare la terreur des concurrens dans cette assemblée à celle d'un homme qui marche à pieds nus sur un serpent (Sat. 1, v. 42, 44).

(4) V. la dissertation de Pelloutier sur l'abolition des Druides.

et c'est en tremblant, dans une province tous les jours habitée ou traversée par les armées Romaines, qu'au fond des cavernes ou de quelques bois isolés, ces hommes redoutables tinrent désormais leurs écoles (1).

Les richesses se multipliaient sous la double influence du commerce et de la paix, dans les champs de la Séquanie, que César appelle les plus fertiles de la Gaule Celtique. Selon Pline, ses habitans avaient, des premiers, planté la vigne, et certains de leurs vins, au rapport du même auteur et de Martial, étaient renommés dans l'empire (2). L'or et l'opulence des habitans dans la Gaule chevelue étaient un des motifs que donnait, en l'année 48 de Jésus-Christ, l'empereur Claude pour leur ouvrir l'entrée du Sénat (3) : et les richesses des Séquanais irritaient l'avidité des soldats de Vitellius, qui, selon Tacite, dévoraient en espoir leurs villes, leurs maisons, et leurs terres. (4).

Voilà comment le joug de Rome s'affermit chez nos aïeux, et comment le changement de leurs mœurs, déjà remarqué par Jules-César, se consomma sous les empereurs.

Quelle en fut la conséquence ?

La paix pendant près de trois siècles, mais aussi la prompte extinction du génie militaire et des habitudes guerrières. Ce changement est frappant, quand on étudie Tacite. Rappelons-en les faits que Dunod n'a pas présentés sous leur véritable point de vue.

Pendant le règne de Tibère, les Séquanais soulevés par

(1) Pomponius Mela de situ orb., l. 3, c. 2.

(2) Hist. natur., liv. 17, c. 1. — Martial, l. 13, épig. 17. — Domitien ordonna aux Gaulois d'arracher leurs vignes (Suet. in in Domit., c. 7.—Philost. in vit. Apollon., l. 4, c. 42), mais il ne tint pas à l'exécution de son édit (Suet ibi). Cependant la liberté de planter la vigne ne fut rendue aux Gaulois qu'en 281 par Probus (Vopisc. in vit. Probi, c. 18).

(3) Aurum et opes suas potiùs inferant quàm separati possideant (Tacit. Ann., l. 11, c. 24).

(4) Id., hist., l. 1, c. 51.

la prolongation des impôts, l'énormité des usures et la dureté des gouverneurs Romains, avaient pris les armes et appuyaient la révolte de Sacrovir, Eduen qui avait rassemblé quarante mille hommes de sa ville et des villes voisines. Mais il suffit de quelques détachemens pour contenir les Séquanais (1) dont le territoire fut ravagé; et, près d'Autun, dit Tacite, le premier choc renversa ce ramas de citadins sans discipline, qui ne savaient pas la guerre et n'entendaient pas même la voix de leur chef (2). Dunod prétend que Sacrovir ne perdit cette bataille qu'après une vigoureuse résistance.

Tel fut le dernier effort des Séquanais pour recouvrer leur indépendance.

Au commencement du règne de Vespasien, ils se couvrirent de gloire, et défirent les Langrois révoltés contre ce prince, sous la conduite de Sabinus, si célèbre par le dévouement d'Eponine. Mais que voit-on dans l'armée des Langrois jadis si belliqueux et si renommés? Point de soldats, et selon Tacite, une troupe indisciplinée et confuse d'habitans levés au hasard (3).

Cette dégénération militaire n'approche pas de celle des Helvétiens, faisant alors partie de la même province que les Séquanais, et que César appelle le peuple le plus brave de la Gaule Celtique (4). Ignorant la mort de Galba, et refusant de reconnaître Vitellius, les Helvétiens, indignés d'une exaction des soldats Romains, avaient fait prisonniers un Centurion et quelques soldats. Cécina marcha contre eux. « On vit alors, « dit Tacite (5) les Helvétiens, autrefois si célèbres par leurs « armes et par la mémoire de leurs ancêtres, tremblant dans

(1) Paucæ turmæ profligavere Sequanos (id., Ann., l., 3, c. 46.

(2) Inconditi et militiæ nescii, neque oculis neque auribus satis competebant (eod).

(3) Magnam et inconditam popularium turbam in Sequanos rapit. hist., l. 4.

(4) Helvetii reliquos Gallos virtute præcedunt (Bell. Gall., l. 1, c. 1).

(5) Hist., l. 1, c. 67.

« le péril autant qu'intrépides avant l'action, ne gardant pas « leurs rangs, agissant en confusion, sans idée des ma- « nœuvres militaires. Ils jetèrent leur armes pour se sauver « dans les Vosges; on les poursuivit à travers les bois, on en « tua des milliers, des milliers furent vendus à l'encan. Leur « capitale, Avanches fut à peine sauvée. » Voilà où en étaient 70 ans après l'ère vulgaire, ces fiers Helvétiens qui avaient fait passer sous le joug les soldats de Cassius, et qui disaient en face à César qu'il eût à se souvenir de la nation Helvétique et des désastres du peuple Romain.

Mais d'autres objets appellent notre attention. Et d'abord, depuis la nouvelle distribution des Gaules sous Auguste, les Séquanais formèrent-ils avec les Helvétiens et les Rauraques une province particulière?

Dunod n'hésite pas à le croire. Cependant ce problème est loin d'être aussi facile qu'il le suppose. On peut voir dans Schœpflin à combien d'opinions diverses cette question a donné lieu. Ce savant fait lui-même de notre province *une cinquième Lyonnaise.* Cette difficulté est éclaircie par Perreciot. Dans un mémoire couronné par l'Académie en 1771, il a prouvé par les textes des auteurs les plus graves, Tite-Live, Pomponius Méla, Pline surtout, Ptolémée, Tacite, Dion Cassius et Ammien Marcellin, que la Séquanie fit alors partie de la Germanie supérieure, avec le pays des Rauraques et des Helvétiens. Ainsi les deux Germanies s'étendaient presque depuis les Alpes, jusqu'à l'embouchure du Rhin : monument éternel de l'orgueil des Romains qui, ne pouvant soumettre la véritable Germanie ou la Germanie trans-Rhénane, donnèrent ce nom à des provinces dépendant de leur empire?

Mais quelles étaient sous les Romains, les institutions, les lois et les Dieux de la Séquanie.

Questions importantes, sur lesquelles Dunod ne nous offre qu'une faible lumière.

Pour connaître les institutions de la Séquanie, il faut se rappeler qu'en 726, réunie par Auguste à la Germanie supérieure, elle devint province romaine.

Elle eut donc le sort des autres provinces romaines des Gaules, dont, au rapport de Dion Cassius (1), Auguste régla le gouvernement et les lois. Elle fut donc soumise aux lois romaines, qui, selon les localités, étaient complétées par les rescrits des Césars et les édits des présidens (2).

Comme toutes les provinces romaines, elle eut à sa tête deux fonctionnaires principaux envoyés par les empereurs; un gouverneur qui, sous le nom de président, de propréteur ou de légat, administrait la justice et commandait les armées, et un procurateur ou exacteur de l'impôt, qui était, avec des auxiliaires inférieurs, chargé d'y lever les tributs. Ainsi la Séquanie, comme les autres provinces des Gaules, était placée sous un gouvernement militaire, dont le chef, ayant les soldats sous sa main, concentrait en même temps l'autorité civile, et tous les pouvoirs des magistrats de Rome (3).

L'histoire nous a conservé les noms de vingt présidens de la Germanie supérieure, qui étaient aussi ceux de la Séquanie (4). Placés sur le théâtre le plus important des Gaules, la plupart périrent victimes de leur ambition, de leurs soldats ou des passions des Césars.

Ceux que les historiens de Rome ont signalés davantage sont :

(1) Leges Galliarum et Rempublicam formavit, l. 53, p. 512.

(2) Schœpflin fait la même observation pour l'Alsace. (*Alsat. ill.*, t. I, p. 288.)

(3) V. la loi 12 ff. de Officio præsidis. Cette loi est tirée du jurisconsulte Proculus qui vivait sous Claude et Néron.

(4) Schœpflin en donne le tableau, *Als. ill.*, t. I, p. 277 et s.

C. Sentius à qui ses succès sur les Germains firent décerner les honneurs du tri omphe (1);

Varus, tristement célèbre par son horrible désastre;

Silius, vainqueur de Sacrovir et des Séquanais rebelles, qui se tua sous Tibère pour échapper aux délateurs (2);

Gætulicus qui périt à Lyon, victime de la jalousie de Caligula (3);

Galba qui fut empereur et qui périt sur le trône;

Verginius Rusus, dont l'armée, en 68, défit, près de Besançon et contre l'intention de son chef, Vindex, appui de ce prince (4);

Le vieux et goutteux Hordéonius, successeur de Verginius, vieillard sans autorité, qui fut défait par Civilis et tué par ses légions (5);

Céréalis, vainqueur, sous Vespasien, de ce fameux Civilis, qui remuait contre les romains toutes les contrées du Rhin (6);

Antonius qui, en 88, exaspéré par la cruauté et les propos injurieux de Domitien leva contre lui l'étendart de la révolte et dont la défaite eut ce caractère particulier, que la nouvelle en arriva à Rome le jour même (7).

Je passe sous silence des noms plus obscurs. Cette liste, qui se termine par les Postumus, les Lollianus et autres tyrans des Gaules, nous conduit jusqu'à l'empire de Dioclétien et à l'année 293. C'est à cette époque que l'on trouve la fameuse inscription de Winterthur, qui nous montre un Proculus président de la *Grande Province* des Séquanais, réparant les

(1) Dio Cass., l. 55.
(2) Tacit., Annal., l. 4, c. 19.
(3) Id., l. 6, c. 30. — Dio Cass., l. 59.
(4) Dio Cass., l. 63.
(5) Tacit., Annal., l. 4, c. 12-20.
(6) Tacit., Annal., l. 5, c. 14 et s.
(7) Aurel., Victor. de Cæsar., c. II.—Suéton., in Domit.—Plutar., in Paul. Æmil.

murs ruinés de cette ville. Cette époque est importante, parce qu'il est visible qu'alors, et à une date inconnue (1), la Séquanie avait cessé de faire partie de la Germanie supérieure.

Nous transcrivons ce monument célèbre d'après les manuscrits de Tschudi, ce père de l'histoire helvétique, manuscrits sur ce point copiés par Bochat (2). On peut voir dans cet auteur comment, la pierre s'étant cassée dans sa partie gauche, l'inscription a été mal rapportée par la plupart des antiquaires et par Dunod qui fait de ce président de la Séquanie un voyer des grands chemins :

IMP. CÆS. C. AVRE. VAL. DIOCLETIAN VS. AVG. PONT. MAX.
SARM. MAX. PERS. MAX. TRIB. POT. XI IMP X COS. PP. ET
IMP. CÆS. M. AUR. VAL. MAXSIMIAN VS. AVG. PONT. MAX. SAR.
MAX. PERS. MAX. TRIB. POT. X. IMP. VIII. COS. IIII. PP. ET. IMP. P.
FL. VAL. CONSTANTIVS. ET GAL. VAL M AXIMIANVS FILII
CÆSS. MVRVM. VITVDVRENSEM A S OLO. INSTAVRARVNT.
CVRANTE. AVRELIO. PROCVLO. V. C. PR. PROV. MAX. SEQ.

Après Proculus, Chifflet, selon nos martyrologes, nomme d'autres présidens de la province Séquanaise, Ursicinus, Salluste, Marcellus. On n'en connait pas davantage.

Sous Constantin, un grand changement s'opéra dans l'administration de la Séquanie et du reste des Gaules. Le passé avait fait voir que trop de puissance dans les présidens des provinces conduisait souvent à la révolte. Pour les affaiblir, cet empereur ne leur laissa que l'autorité civile, en confiant aux comtes et aux ducs le commandement des armées. C'est

(1) Cette création d'une province à part, sous le nom de *Maxima Sequanorum*, doit être rapportée aux cinquante dernières années du troisième siècle. Jusque-là, les auteurs, Cæsar, Strabon, Ptolémée, Pline, Dion, et les monumens de l'époque qui précède, n'en font aucune mention. L'inondation des barbares dans la seconde moitié du troisième siècle força à créer pour cette grande étendue de pays un gouvernement séparé.

(2) Mém. sur l'anc. Suisse, t. 2.

alors que nous eûmes un président (1) dont le siége était à Besançon, et un duc militaire placé à Olino (2). Telle fut, jusqu'à l'établissement des barbares en-deçà du Rhin, l'administration romaine dans nos contrées.

Le gouvernement intérieur de la plupart des villes séquanaises n'est connu par aucun monument. Plus riches en faits historiques, Schœpflin et Bochat ont décrit, le premier le gouvernement de la capitale des Rauraques, et le second celui des principales villes de l'Helvétie. Pour nous, nous travaillons sur un fond stérile; toutes nos cités de second ordre ont péri, et leurs ruines, faiblement explorées, sont restées muettes : nulle inscription ne nous prête ici sa lumière.

L'état de Besançon est mieux connu.

Sous les Romains, les cités, les colonies, et les municipes, présentaient l'image complette de la république de Rome (3). On trouve dans leurs décurions le sénat, dans leurs duumvirs les consuls, dans leurs augustaux les chevaliers; et les curies, ou le corps de la cité nommant aux emplois municipaux, y tenaient la place du peuple romain. Les magistrats des cités,

(1) Sur les insignes des présidens et sur les fonctionnaires subalternes de la province séquanaise, V. *Notitia imp. occid.* dans Pancirole, p. 85, 155, 156 et 126, édit. Labb.

(2) Dans la notice des Gaules, Olino est représenté comme un édifice magnifique : il y en a très-peu de pareils dans toute la notice. Les lettres fort énigmatiques, qui sont sur le livre fermé placé au-dessus de ce château, sont expliquées avec assez de vraisemblance par Pancirole, c. 92, p. 145.

Du reste, les savans sont fort divisés sur l'emplacement d'Olino. La plupart le cherchent avec Dunod près du Rhin, à Holé. Cette opinion satisfait médiocrement Schœpflin, qui pourtant l'adopte. *Als. ill.*, t. I, p. 189. Le sentiment d'Adrien de Valois, qui place Olino à Besançon, n'a aucun crédit, non plus que celui du jésuite Dunod, qui prétend le trouver aux environs de Vesoul.

Dans un discours lu en 1757 à l'Académie, Chevalier veut qu'Olino ne soit autre chose que Poligny. Mais il y a contre ce système une objection insurmontable, c'est que les ducs étaient toujours placés sur les frontières qu'ils étaient chargés de défendre.

(3) Sigonius de antiquo jure provinc., c. 1 et 2.— Schœpflin, *Als. ill,*, t. I p. 527.

dit le savant Sigonius (1), se divisaient en prêtres, dictateurs, duumvirs, quatuorvirs, censeurs, édiles, questeurs et flamines.

Malgré le naufrage à peu près général de nos inscriptions, il en reste assez pour montrer toutes ces divisions établies dans notre capitale. On y voit des décurions (2), des duumvirs, des augustaux, des flamines, des prêtresses, et même quelques corporations de métiers, celle des *Lintarii* et des *Centonarii.*

Dunod a même cru que le capitole ou l'assemblée du sénat était à Besançon près de l'Arc-de-Triomphe de Porte-Noire, se fondant à cet égard sur la légende de saint Maximin. Mais nous montrerons plus tard combien cette base est fragile.

Notre capitale était un municipe, au moins depuis le règne de Galba; et l'on peut voir dans Schœpflin quelle était la législation des municipes (3). Comme ces villes se gouvernaient par leurs propres lois, Chifflet a spirituellement remarqué que ses habitans, admis à siéger au sénat de Rome, concouraient ainsi à donner des lois au peuple Romain, sans recevoir les siennes. Une médaille de Galba, portant au revers ces mots : *mun. visontiam* (municipale visontium) prouve en effet que, vers le milieu du premier siècle, Besançon était municipe. Chifflet cite cette médaille, mais le père Hardoin l'attribue à une ville d'Espagne, et Dunod se rend à cette assertion, sans défendre ce monument de notre cité. La réponse cependant était facile. Besançon avait montré à Galba le plus éclatant dévouement. Pour lui, cette ville avait fermé ses portes à Verginius Rufus, pour lui elle avait soutenu un siège (4), et c'est près de ces murs qu'avait été écrasé Vindex,

(1) Sigonius ibid.
(2) V. *infrà* l'inscription du taurobole.
(3) Schœpflin, Alsat. ill., t. I, p. 386 et s.
(4) Xiphilinus ex Dione, lib. 63.

le plus zèlé défenseur de Galba. Devenu empereur, Galba put-il oublier la grande cité de ce peuple séquanais qu'on appelait ironiquement les Galbaniens (1) ; et ses bienfaits qu'atteste la médaille de Besançon, n'étaient-ils pas la conséquence de son triomphe (2)?

L'étude des historiens et de nos rares monumens fournit une dernière observation sur les institutions de la Séquanie. Tout annonce que le corps de la nation séquanaise conserva à Besançon, sous l'autorité des magistrats romains, un gouvernement particulier, un sénat et des magistrats provinciaux, dont l'autorité s'étendait sur la nation entière. C'était, à l'arrivée de César dans les Gaules, le droit général des cités gauloises (3); et ce l'était encore dans le dernier siècle de la domination Romaine (4). Aussi, dans cet intervalle, voyons-nous les Séquanais agir comme corps de nation, faire la guerre en leur nom pour ou contre les Romains, *des citoyens séquanais* mentionnés dans deux inscriptions, et Besançon nommé par Dion Cassius et par nos monumens la *cité des Séquanais* (5), parce qu'elle était sous les Romains le centre de leur gouvernement et des assemblées de la nation, comme elle l'avait été dans les temps celtiques (6).

(1) Tacit., hist., liv. I, c. 51.

(2) Le nom de *Visontium*, au lieu de Vesontio, ne doit pas ici faire illusion : Besançon est appelé *Ouisontion* par Ptolémée, *Ouesontion* par Dion Cassius, *Bisontios* par Ammien Marcellin. Du reste, quelle comparaison possible entre cette capitale dévouée à Galba, et le *Visuntium* espagnol qu'on ne connaît que par un mot de Ptolémée?

(3) V. de Bell. gallic. passim.

(4) Dubos, *Hist. critiq.*, l. I, c. 2.

(5) L'inscription d'Adginnius donne à ce Séquanais la qualité de *flamen et duumvir, in civitate Sequanorum;* ces derniers termes indiquent Besançon, cité des Séquanais par excellence, et non le corps de la nation séquanaise. Une raison décisive, c'est que les inscriptions ne parlent jamais de duumvirs d'une nation entière : c'était le magistrat municipal d'une cité. V. Chifflet, part. Ire; c. 6.—Bochat, *Mém. sur la Suisse*, t. 2, p. 485.—Schœpflin, *Alsat. ill.*, t. I, p. 69. C'était aussi l'opinion du célèbre Guper.

(6) Schœpfl., loc. cit.

Quelques temples ensevelis sous la terre, huit ou dix inscriptions avec un petit nombre de bronzes, voilà toût ce qui nous reste pour déterminer le culte des Séquanais : sujet obscur, dont la divergence de nos historiens signale encore mieux la difficulté.

S'il faut en croire Chifflet (1), tous les dieux de Rome avaient fait invasion dans la capitale de la Séquanie. C'est par Janus, Junon, Vénus, Isis, Palès, Pandore et une foule d'autres, que cet auteur explique le nom des rues de Besançon, et celui des collines et des montagnes qui l'entourent. Dunod, qui garde sur cet objet un silence remarquable, se contente d'une seule réflexion : il n'y en avait pas tant, dit-il, en vénération chez nos aïeux, la plupart n'étaient pas connus dans les Gaules (2).

Le père Prudent, savant auteur de la dissertation sur nos monumens, couronnée en 1777, pense que les dieux les plus honorés dans la province étaient Jupiter, Mercure, Mars, Apollon, Vénus, Diane, ainsi que Castor et Pollux.

Pour nous, à qui le système de Chifflet paraît trop étendu, et celui du père Prudent trop restreint, nous exposerons modestement le résultat de nos recherches.

Si l'on envisage d'abord l'époque celtique, on ne peut douter que les Séquanais n'aient eu alors, avec les Druides, tous les dieux des Celtes, Teutatès, Esus, Bélénus, Taranis, Arduinna, Dis, Hercule. A cette époque, ils n'avaient pas de temples; mais on voit encore dans nos forêts des Dolmens ou *pierres levées*, vestiges subsistans du culte druidique. Non loin de celui qui est dans la forêt de la Fresse (Jura), on trouve l'antique chemin *des Prêtres.* Les statues des Druides sont rares en France. Cependant, à la fin du siècle dernier, on en voyait deux de grandeur naturelle sous les tilleuls du village d'Or-

(1) Vesontio, part. I, c. 15 et s.
(2) Hist. des Séquan., t. I, p. 177.

moiche; et sur le mont de Bregille, qui était jadis une forêt, l'enduit des murs d'un souterrain découvert au quinzième siècle a présenté deux figures du même genre. L'une était vêtue d'une tunique qui descendait au-dessous du genou, et dont l'extrémité était ornée d'une frange; par-dessus, elle portait la cuculle dont le capuchon lui couvrait la tête; elle étendait la main en signe de commandement, et ses pieds étaient chaussés d'une espèce de bottine. L'autre figure avait le même vêtement, et paraissait plus jeune; l'un de ses pieds était nu, et l'autre couvert d'une chaussure avec des courroies en forme de cothurne; elle tenait une main sur sa poitrine, et fermait l'autre en élevant les yeux au ciel (1).

Sous les Romains, le culte des divinités celtiques subsista, mais avec les noms romains de Mercure, Apollon, Mars, Jupiter, Minerve, etc., et bientôt avec d'autres prêtres : les Druides furent dispersés. Toutefois, les antiques dieux conservèrent des dénominations locales : Mars, dans l'inscription d'Adginnius, dans celle du temple d'Arinthod, est appelé *Mars Ségomon;* Apollon, dans une autre, a le nom de *Siannus.* Dunod a voulu expliquer ces dénominations singulières; mais je crois qu'il s'est trompé (2).

(1) Giraud de la Vincelle, Recueil de monum. antiq., t. I, p. 164. Il cite à cet égard un recueil d'antiquités séquanaises, par Beaumenil, recueil qu'il serait important de recouvrer.

(2) Ségomon vient, selon lui, de *siken*, moissonneur, et de *man*, homme. *Sèg*, dit-il, est un mot celtique, dont, suivant Pline et saint Augustin, les latins ont tiré celui de *seges*, moisson, et de *segetia*, déesse des moissons. *Ségomon* veut donc dire *qui moissonne les hommes*. — Malheureusement pour ce système, *seg* ne se trouve point dans la langue celtique, et saint Augustin ni Pline ne disent point ce que Dunod leur fait dire. *Siken*, en allemand, ne signifie pas non plus moissonneur. Pelloutier (*Hist. des Celtes*, l. I, c. XI.) a le premier entrevu l'origine du mot Ségomon, qu'il fait dériver de *sieg*, victoire, et de *man*, homme. Nous adoptons cette origine, à moins que, avec Bochat, on ne préfère l'apercevoir dans *sieg*, victoire, et *mund*, fils. (*Mémoires sur la Suisse*, t. 2, p. 486.)

Dunod n'est pas plus heureux pour l'origine du nom de *Siannus*, qu'il fait venir du mot allemand *ziehen*, tirer. Jamais ce mot n'a été pris dans le sens de

Le polythéisme romain ne tarda pas à s'introduire, du moins en partie, dans nos contrées. En effet, s'il fut répandu dans toutes les provinces voisines, dans l'Alsace, l'Helvétie, la Lorraine, le territoire des Eduens (1); si, dans le fameux monument de la cathédrale de Paris, érigé sous Tibère, nous voyons Esus, Cernunnos, dieux celtiques, mêlés à Vulcain, à Castor, à Pollux et autres dieux romains, peut-on croire que, seule entre les cités des Gaules, la Séquanie resta étrangère au culte de ses vainqueurs et des maîtres de la terre?

D'après les savans qui ont écrit sur la religion des Gaulois, les divinités romaines le plus généralement reçues dans les Gaules, étaient : Saturne, Vulcain, Volianus, Bacchus, Diane, Circius, Cybèle, Proserpine, Télesphore, Isis, les déesses Maires, les villes déifiées, Castor et Pollux, etc. (2).

On trouve dans notre province la trace assez marquée de la plupart de ces divinités romaines.

Cybèle. On a découvert sur la montagne de Cita, près de Vesoul, une inscription en l'honneur de la mère des dieux : ce monument a péri en 1733 dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville; l'inscription était ainsi conçue :

TAVROBOLI. MATR. D. MAGN.
L. D. D. D. (3)

Le sacrifice du Taurobole, dont Prudence, poète chrétien du cinquième siècle, nous a conservé les détails dans son hymne sur Saint-Romain, était fort bizarre. Le grand-prêtre

tirer de l'arc. Il paraît plus naturel de chercher l'origine de Siannus dans le mot allemand *sonne*, soleil. L'apollo Siannus est l'Apollon soleil. Effectivement, un bronze, trouvé au Champ-Noir près de Besançon, présente ce dieu avec des rayons autour de la tête.

(1) Schœpflin, *Alsat.*, t. I, p. 433 et s. — Don Calmet, *Diss. sur les Dieux de la Lorraine.* — *Hist. d'Autun.* — Bochat, *Mém.*, t. 2, p. 360 et s.

(2) Dom Martin, Religion des Gaulois, t. 2.

(3) C'est-à-dire : Taurobolio matris Deorum magnæ. Locus datus decreto decurionum.

de Cybèle, les tempes ornées de vigne, une couronne d'or sur la tête, et vêtu de soie, descendait dans une fosse profonde couverte d'un plancher percé en mille endroits. Sur ce plancher était placé le taureau qu'on immolait, et dont le sang, par ces mille ouvertures, ruisselait sur le prêtre, dont les vêtemens en étaient arrosés. C'est dans cet état horrible que, à la fin du sacrifice, il sortait de la fosse, et que, semblable à un Dieu, il recevait les hommages des assistans prosternés.

C'est sans doute à ce culte de la mère des dieux, dont on retrouve aussi des monumens dans l'Helvétie, dans la Bresse, et chez les Eduens (1), qu'il faut rattacher ces trois taureaux de bronze trouvés dans notre pays, et ayant chacun trois cornes sur la tête. Outre ces figures, fruits bizarres de l'imagination (2), on peut rapporter au même culte cet énorme taureau de bronze, découvert dans la Haute-Saône, monument précieux brisé et vendu au détail par l'ouvrier qui le trouva : l'oreille conservée seule pesait huit livres (3).

Quoiqu'il en soit de ce monument, dans lequel, avec Dom Martin, on pourrait voir aussi un Dieu celtique (4), ou avec le savant Pelloutier, le bronze sur lequel les Celtes juraient leurs traités (5), l'inscription taurobolique que nous avons rapportée ne peut pas être antérieure au règne d'Antonin-le-

(1) Bochat en rapporte une inscription trouvée en Suisse, et Guichenon en cite deux découvertes en Bresse. Les Actes des martyrs d'Autun font aussi mention du culte de Cybèle, à laquelle ces martyrs refusèrent de sacrifier. Don Ruinart, *Acta martyr.*, p. 80.

(2) Le savant Bullet, qui voyait dans ce bronze un dieu de la Séquanie, pensait que l'animal qui avait servi de modèle avait été produit par un taureau ordinaire avec la femelle du bœuf-cerf, qui, selon César, existait dans la forêt Hercynie, et avait une corne au milieu du front. Il eût changé de langage, s'il eût vu le bronze trouvé en Bourgogne, et rapporté par Caylus : c'est un sanglier qui a aussi trois cornes.

(3) M. Marc.

(4) Religion des Gaulois, t. I, p. 51.

(5) Pelloutier, *Hist. des Celtes*, t. I, p. 224.

Pieux, les savans rapportant à ce prince l'établissement des Tauroboles (1).

Vulcain. Le buste de ce Dieu, dont nous donnons le dessin, et dont les monumens sont très-rares dans les Gaules (1), a été trouvé à Besançon : il faisait partie de la collection de l'abbé de Tersan.

Télesphore. L'auteur de la Religion des Gaulois ne connaissait dans les Gaules qu'un monument de ce Dieu de la convalescence, et il l'avait trouvé chez les Ségusiens voisins de notre province, et qui, selon Dunod, faisaient partie des Séquanais. C'est une médaille de ce peuple, portant d'un côté la légende *Segusia,* et de l'autre les figures d'Hercule et de Télesphore. Un bronze, fort bien conservé du dernier de ces dieux, a été trouvé à Besançon, dans les derniers travaux du Doubs ; et nous en donnons le dessin, ainsi que celui de la médaille ségusienne.

Castor et Pollux. Objet du culte des Nautes parisiens, comme on le voit par le fameux monument de la cathédrale de Paris, honorés chez les Alsaciens (1), ces dioscures l'étaient aussi à Mandeure, suivant une inscription votive rapportée par Chifflet et par Dunod. Ce dernier croit même que la rue du Chateur, à Besançon, tire son nom d'un temple de Castor.

Diane. Le dessin d'une Diane-lune trouvée à Besançon a été conservé dans le *Vesontio* de Chifflet : une autre a été découverte à Annegray. On a trouvé à Breurey un bronze doré de la même déesse, dont la figure a des yeux d'argent. Nous en donnons le dessin. Un monument plus célèbre est celui de la montagne de Saint-Martin, près de Faucogney, découvert en 1718. Nous l'avons également dessiné. On croit que Diane avait un temple sur cette montagne.

(1) V. une dissertation savante sur les Tauroboles dans le second vol. de l'Acad. des inscriptions, p. 475.

(2) Don Martin, l. 4, p. 6.

(3) Schœpflin, *Alsat. ill.*, t. I, p. 471.



1, 2, 3, 4, 5, Objets trouvés à Besançon. 6, Objet trouvé à Breuvey.



1. Objet découvert sur la montagne de Faucogney. 2.3.4.5. Objets trouvés à Besançon.

Déesses-Maires. Schœpflin a remarqué que les vœux en l'honneur de ces déesses se trouvent plus fréquemment près du Rhin qu'en aucun autre endroit. Il rapporte tous les systèmes formés sur la nature de ces divinités subalternes (1), que l'on peut naturellement regarder comme des nymphes protectrices des champs et des jardins. Les fleurs et les fruits avec lesquels est représentée la Déesse-maire trouvée à Besançon, prouvent que nos aïeux ne les envisageaient point autrement. Comme les Gaulois (2) dans leurs inscriptions, ils leur donnaient fréquemment l'épithète d'*Augustes.* Dunod s'y est trompé, et les a prises à ce nom pour des impératrices.

Villes déifiées. L'usage de déifier les villes, les montagnes et les fleuves, existait dans notre province comme dans le reste de la Gaule. On y a retrouvé les inscriptions du dieu des Vosges *(Vosgesus)*, du dieu de Besançon *(Vesonticus)*, de celui de Luxeuil et de la déesse du Breuchin, rivière qui coule près de cette ville (*Lussovius et Brixia*).

A travers ces débris épars des divinités séquanaises, un fait digne d'observation, c'est que, dans la province, tous les temples antiques, dont on peut aujourd'hui constater l'existence appartiennent aux divinités celtiques, surtout à Mercure, Apollon, Mars, si l'on en excepte le temple de Jupiter Hammon, bâti près du lac d'Antre par les soldats du Nil, et un autre temple de Mandeure, où l'on a trouvé les figures de Neptune, de Cupidon et de Minerve. Que l'on remarque la manière dont César a rangé les dieux celtiques selon leur ordre d'importance : Mercure, Apollon, Mars, Jupiter, Minerve. Les premiers étant les plus honorés avaient le plus grand nombre de temples. Cela se trouve exactement dans nos ruines.

Un autre fait plus remarquable à nos yeux, parce qu'il honore les Séquanais, c'est qu'on ne voit sur leur sol presqu'aucune trace de ces cultes monstrueux qui triomphaient

(1) Id., p. 80 et 478.
(2) Dom Martin, *Religion des Gaulois*, t. 2, p.

dans le monde idolâtre, et qui étaient l'apothéose des passions et du vice. Quoiqu'en dise le père Prudent, le culte de Vénus ou n'y existait pas, ou n'y était que peu répandu : je ne vois qu'une figure de cette déesse trouvée dans la province, et Bochat aussi n'en connaissait qu'une seule pour toute l'Helvétie.

Mais c'est trop insister sur le culte de ces dieux de marbre et d'airain, dont les Séquanais célébraient les fêtes et entouraient les autels. A la fin du deuxième siècle, et sous Marc-Aurèle, le christianisme, comme un astre bienfaisant, se lève pour la première fois sur ces ténèbres profondes. Pour mieux signaler cette époque, recherchons quelles étaient alors les mœurs de la Séquanie païenne.

La dernière barrière entre Rome et la Séquanie était tombée depuis plus d'un siècle. En 48, l'empereur Claude (1), ou plus tard, vers 68, Galba (2) avait accordé aux principaux Séquanais le droit de participer aux honneurs de Rome, d'entrer au sénat et de s'y asseoir comme sénateurs. Ces nouveaux patriciens durent être surpris de trouver, dans cette assemblée jadis si auguste, la bassesse, la corruption et la flatterie servile dont Tacite nous a tracé l'énergique tableau. Heureux, à cette époque que ce grand historien appelle le plus corrompu des siècles (3), si, en rapportant dans nos contrées les sciences, les arts, les lettres et le goût pur de la civilisation Romaine, ils n'y rapportèrent pas aussi sa dépravation et ses vices. Déjà, en l'année 48, l'empereur Claude représentait les cités de la Gaule chevelue comme toutes semblables à l'Italie par les arts, les alliances et les mœurs (4).

Cette ressemblance n'avait fait que s'accroître; Rome en-

(1) Tacit., *Annal.*. l. XI, c. 34.

(2) Tacit., *Hist.*, l. I, c. 4.—Schœpflin, *Als. ill.*, t. I, p. 363.

(3) Corruptissimo sæculo, *Hist.*, l. 4.

(4) Moribus, artibus, affinitatibus nostris mixti. Tacit., Ann., l. XI, c. 24.

tière sembla passer dans nos provinces déjà liées à cette capitale du monde par la navigation et les routes, et par le voisinage de cette importante barrière du Rhin qui était le rempart des Gaules et de l'empire.

C'est au milieu de nos contrées paisibles, que s'était retiré Nerva fuyant la persécution de Domitien; et il y était encore quand il fut élevé à l'empire : Nerva, l'un des bons empereurs de Rome, et à qui l'univers dut Trajan (1).

Aux habitations celtiques et grossières des Séquanais, faites de bois et d'argile avec leurs dômes en pointe (2), avaient succédé des habitations élégantes et commodes : la tuile romaine, aujourd'hui si commune dans notre sol, avait pris la place des roseaux, des bardeaux et du chaume (3) qui en couvraient le faîte. Les fortifications informes de nos villes, formées de poutres couchées et de terre (4), s'étaient changées en murs réguliers, dont les débris attestent encore aujourd'hui une grande perfection d'architecture (5); et, lorsque les murs de Besançon furent aggrandis ou réparés, la cérémonie romaine du *Pomérium* servit à en consacrer l'enceinte.

Les Séquanais avaient, depuis près de deux siècles, abandonné les forêts, séjour sanglant des deux Celtiques : dans les villes, hors des villes, s'élevaient des temples somptueux. Le marbre, les colonnades élégantes, les portiques ornaient les temples des dieux, les édifices publics, et les habitations des nobles servis par de nombreux esclaves. L'art des mosaïques, selon le cardinal Furietti (6), était alors à son plus haut de-

(1) Aurelius Victor, de Cæsarib., c. 12.

(2) Strab., *Géog.*, l. 4. — Vitruve, l. 2, c. 1.

(3) Strab., l. 4. — Vitruve, l. 2.

(4) Cæs., Bell. gall., l. 6.

(5) V. dans Schœpflin le dessin des fragmens de murs encore subsistans de la cité des Rauraques. M. Marnotte a découvert, près de la maison de M. Du Magny, un reste des murs romains de notre ville. Les pierres en étaient taillées et jointes avec un soin particulier.

(6) De Musivis.

gré de perfection, et ces riches pavés se retrouvent partout dans la province et dans l'Helvétie, à Avanches (1), à Culm, à la cité des Rauraques, à Besançon, à Mandeure, et en beaucoup d'autres endroits. Ce luxe romain et cette belle architecture se trouvaient même dans les maisons de campagne, témoins la mosaïque de Longevelle, celle de Jallerange avec ses vastes constructions, et le magnifique bâtiment des Chambrettes, près de Poligny, dont la mosaïque est l'une des meilleures que connût le comte de Caylus.

Les Romains semblaient dominer la nature, et Pline (2) compte parmi leurs merveilles les montagnes et les rochers percés. La Séquanie en vit de mémorables exemples. C'est au règne de Marc-Aurèle, à l'époque même que nous examinons, qu'il faut rapporter l'ouverture de Porte-Taillée, et peut-être celle de Pierre-Porte qui a quarante-six pieds de long dans le rocher (3.) Les puits de Fiole, au nombre de six, creusés de quarante pieds dans le roc, ne sont pas moins remarquables : mais l'époque de ce travail est jusqu'à présent inconnue (4).

(1) La magnifique mosaïque d'Avanches, dessinée dans Schmidt (*Antiq. de Culm et d'Avanches.*), lui a paru avoir été faite entre le règne de Vespasien et celui des Antonins. Elle aurait donc existé à l'époque que nous examinons. — Une autre, de la même ville, est un peu postérieure, et d'après son inscription, a été faite en 209, sous Septime-Sévère.

(2) Hist. natur., l. 26. c. 15.

(3) C'est aussi l'opinion des auteurs suisses Wagner, Guilliman, Bochat. — *Mém. de ce dernier*, t. 2, p, 513 et s.—V. Schœpflin, *Alsat, ill..*, t. I, p. 578. Il a lu l'inscription autrement que Dunod.

(4) Le jésuite Dunod croyait qu'en cet endroit, appelé aujourd'hui *Pois de Fiole*, et situé près de Lons-le-Saunier, il y avait autrefois un camp romain. La position du pays, un reste de retranchement, et quelques tombeaux qu'on y a trouvés, appuient ce sentiment. L'abbé Bullet a décrit ces puits romains. (V. *Ouvr. mss. des académ..*, t. 2, p. 409). Au nombre des travaux faits par les Romains au travers des rocs et des montagnes, on pourrait citer encore ceux de la Tour-du-Meix sur le Daim, du pont des Arches (*Découv. de la ville d'Antre*, p, 7), des rues Saint-Jacques et des Carmes, à Dole (*Suppl. à la diss. de la ville de Dole*, p. 96) enfin les travaux remarqués par M. Droz, au-dessus des Planches, chemin de Molain.

Dans la vie publique, dans le détail de la vie privée, les Séquanais étaient de véritables Romains. La langue latine était celle de l'éloquence, des lois, des actes publics, des inscriptions, de la haute société. Je n'oserais cependant pas dire avec Dunod que la langue celtique se perdit entièrement dans les provinces gauloises : Bullet en cite des monumens postérieurs à la fin de l'empire romain dans les Gaules (3), et Bochat rend le même témoignage pour l'Helvétie.

Sans abandonner la tunique et le saye Gaulois (4), les Séquanais avaient pris, dans les villes du moins, le costume et la toge des Romains, comme on le voit dans le tombeau d'Alduovorix et de Plocusa, ainsi que dans les figures trouvées à Luxeuil. Et, comme en ce genre on ne copie rien à demi, je suis persuadé que, si l'on parvient à compléter un jour la collection pauvre et imparfaite de nos antiquités, on trouvera que, au deuxième siècle et sous Marc-Aurèle, les Séquanais portaient la barbe longue, comme ils la portaient rase au premier et au troisième : car tel fut l'usage des Romains d'après les médailles. Cet esprit d'imitation se trouve dans les plus simples détails. Les ustensiles domestiques, les vases de terre, prirent les formes élégantes des Romains. On en a trouvé beaucoup à Besançon dans les fondations de la nouvelle halle. On y a découvert aussi, de même qu'à Mandeure, à Lons-le-Saunier, à la ville d'Antre, à Avanches, à Culm, ces fragmens précieux de poterie romaine que l'on trouve dans toutes les cités gallo-romaines, et dont le travail, embelli d'ornemens et de bas reliefs, atteste dans les potiers de cette époque une perfection inconnue de nos jours.

Romains pendant la vie, les Séquanais l'étaient encore dans

(1) Préface de ses mém. sur la lang. celtiq., t. I[er], c. 8.—Bochat, *Mém. sur la Suisse*, t. 2, p. 6.

(2) On se servait encore dans les siècles suivans de la tunique et du saye gaulois. On peut voir dans la vie de Probus que Valérien lui fit cadeau d'un vêtement de ce genre. (Vopisc. in Probo.)

leurs tombeaux et dans leurs cérémonies funèbres. On sait que les Romains tantôt brûlaient les corps, tantôt les ensevelissaient sans les brûler. Nos pères imitèrent ce double usage : c'est ce que prouve cette quantité de cendres et d'ossemens calcinés, que, du temps de Chifflet, on trouvait à Champ-Noir, antique cimetière de Besançon, de même que ces sarcophages d'une seule pierre découverts dans le voisinage, et épars dans le sol de toute la province. A côté de la cendre des morts ou dans leurs sarcophages, les Romains plaçaient des lampes, des phioles, des coupes, des parfums, des lacrymatoires (1), dont la destination, selon l'opinion la plus commune (2), était de servir à l'usage des morts dans l'autre monde, ou d'appaiser l'avidité des dieux mânes. Tous ces objets se retrouvent à Champ-Noir, à Luxeuil, à la ville d'Antre et dans toutes nos cités romaines. L'intérieur de plusieurs tombeaux des rives du Lac d'Antre était, de plus, revêtu de porphire vert. Il n'y a pas jusqu'à ces caves sépulchrales, fort en usage chez les Romains, où des niches nombreuses pareilles à celles d'un colombier étaient destinées à recevoir les urnes cinéraires, que l'on n'ait retrouvées dans le sol de Mandeure (3). Au surplus, sous Marc-Aurèle, ou au commencement du troisième siècle, diminua l'usage de brûler les morts, usage que le Christianisme abolit entièrement (4).

Au milieu de ces mœurs et de ces institutions romaines, je ne sais si, dans la Séquanie, il resta rien du caractère na-

(1) Outre les lacrymatoires du Champ-Noir, on en a trouvé quatre dans les fondations de la nouvelle halle. Chifflet pensait que ces vases servaient à recueillir les larmes de ceux qui pleuraient les morts. V. sa dissertation intitulée : *Lacrymæ prisco ritu fusæ*. Mais, depuis, Schœpflin a prouvé qu'on y conservait les aromates, le baume et les onguens liquides, dont on arrosait les ossemens brûlés. (*Diss, de apotheos.. imp. Rom.*, p. 54, 57.) Une partie des vases trouvés au Champ-Noir avaient une odeur parfumée. (Vesontio, c. 26, p. 94.)

(2) Alsat. illust., p. 509.

(3) M. Duvernoy. Ephem. de Montbéliard, p. 13.

(4) Schœpflin Alsat, ill., p. 319, 509, 513.

tional, que la passion toujours dominante des Séquanais pour les chevaux qui figurent sur toutes leurs médailles (1), et cette habileté dans l'équitation dont Mandeure avait tiré son nom (2), et qui fit donner à Besançon celui de *crispolis* ou de métropole des *crispolins* (3).

Cette capitale, centre des beaux-arts, brillait au premier rang par la splendeur de ses édifices et de ses temples, que l'empereur Julien appelle magnifiques, ainsi que par la célébrité de son école municipale. C'est du moins dans les quarante ou cinquante années qui suivent la mort de Marc-Aurèle que cette école paraît avoir été dirigée par ce fameux Titien (4), maître, selon Capitolinus (5), de l'empereur Maximin, et contemporain du jurisconsulte Modestinus, dernier soupir de la jurisprudence romaine. Dunod vante la beauté parfaite d'un Jupiter, d'une Vénus et d'une Diane recueillis dans les champs voisins de Besançon. On a trouvé, dit l'auteur de la dissertation couronnée en 1764, de riches mosaïques à la rue du Clos, au séminaire, aux bénédictins, au refuge, derrière le collége, près des casernes, à la rue des

(1) Chifflet (*Vesontio, p. 7 et 211*) en a fait dessiner plusieurs; il les croyait des temps celtiques. Mais Schœpflin (*als. ill.*, t. 1, *p.* 397) et le savant Bullet (*mém. sur la lang. celtiq.*, . I, p. 138 *et s.*,) ont prouvé que ces médailles séquanaises avaient été frappées sous les Romains. L'auteur de la dissertation couronnée en 1809 rapporte que, près du moulin de Birse, à une demi-lieue de Pointre, on a trouvé neuf cents autres médailles qui toutes avaient un cheval au revers, mais qu'on ne sait ce qu'elles sont devenues.

(2) *Epomanduodurum* veut dire une ville où l'on dresse bien les chevaux. *Epo* cheval, *man* bien, *tueddu* dresser. (*Bullet, ibid, p.* 169.)

(3) *Cris*, qui dompte; *epol*, *epolin*, chevaux. Dans une notice des Gaules, admise par Scaliger et par plusieurs savans, Besançon, est nommé *metropolis crispolinorum*. Pour appuyer son système sur l'arc de triomphe de Porte-Noire, élevé selon lui à Crispus, Dunod veut qu'on lise *crispopolis* ou *metropolis* ou *crispopolinorum*. Mais il n'en donne aucune preuve.

(4) C'est la conjecture de Chifflet. (*Vesontio, pars* I, *p.* 103.) Je ne puis cependant affirmer que ce soit notre Titien dont parle Capitolinus.

(5) In maximino Juniore.

Martelots (1). De ces pavés, selon Dunod, les uns étaient à compartimens simples, et les autres représentaient des fleurs, des vases, des animaux et des poissons. Vers la fin du règne de Marc-Aurèle fut creusé le bel aqueduc d'Arcier. Du moins d'après une inscription adressée à Marc-Aurèle et à Vérus, et trouvée près de l'église de Ste-Magdeleine, à Besançon, Dunod a pensé que ce canal fut l'œuvre de ces empereurs. Toutes ses conjectures sont confirmées par une découverte récente, faite sous nos yeux dans la fondation même de ce monument (2). Ses eaux, rassemblées dans un vaste bassin près de Porte-Noire, se distribuaient par des canaux souterrains dans toute la ville, pour l'usage, la fraîcheur, les bains et pour les temples des dieux. Des bains d'une grande beauté ont été trouvés, selon la même dissertation, près de la place Neuve de Besançon et au cloître Saint-Paul. Toute la province avait adopté cet usage des peuples du midi. Dans le siècle dernier, Luxeuil (3), Jallerange, Saint-Sulpice, Coligny, Antre, Oscelle, Vaudey, Poligny, Corre, Mandeure, offraient au regard des curieux les débris de leurs anciens bains. Le savant religieux, couronné en 1777, a décrit ces édifices somptueux, avec les vases et les nombreux ustensiles qui y furent trouvés : M. Seguin a laissé à l'Académie de Besançon le plan de ceux de Jallerange, où l'on a recueilli des corniches, des piédestaux et des feuilles de marbre vert.

(1) Trois autres mosaïques fort belles ont été dernièrement découvertes à l'extrémité de la rue Sainte-Anne.

(2) Le 4 avril 1836, j'étais occupé à considérer le canal d'Arcier mis à découvert par les travaux d'une carrière à une demi-lieue de Besançon. L'un des ouvriers annonça qu'il venait de trouver un sou : c'était une médaille de Marc-Aurèle, qui était dans la maçonnerie du canal. Elle porte avec le nom de cet empereur ces mots : *ARM. PART* (armenicus Parthicus). Le canal d'Arcier est donc postérieur au temps où Marc-Aurèle vainquit l'Arménie et les Parthes. J'ai adressé cette médaille à l'Académie.

(3) M. Marc a remarqué près des bains les restes d'un vaste gymnase. Les Romains plaçaient volontiers ces édifices dans le voisinage des Thermes.

On a trouvé à Corre un canal assez semblable à celui d'Arcier, et Broye offrait, il y a soixante ans, les débris d'un pareil aqueduc. Selon M. Marc, on trouve au Magny, près de Port-sur-Saône, à Rupt, au pied de la colline de Baigne, à Boursières, des vestiges d'Aqueducs romains. Schœpflin a décrit celui de la cité des Rauraques (1), qui avait quatre lieues d'étendue. Toute la province sembla justifier ce mot de Pline que, si l'on considère le savoir et l'abondance avec lesquels les Romains savent distribuer les eaux en public, dans les maisons, dans les bains, les vergers, les maisons de campagne, on avouera que le monde entier n'offre rien de plus merveilleux (2).

A la vue de ces rians tableaux, le sage et judicieux Tacite aurait dit sans doute : On est venu à ce qui insensiblement insinue le vice: les bains, les portiques, les repas élégans, ce que le vulgaire appelle civilisation, et qui fait partie de la servitude (3) ; et il eût répété cette réflexion sombre et sévère : Nous apprenons par l'histoire que jadis les Gaulois se sont signalés dans leurs guerres; mais la mollesse est venue avec le repos, et ils ont perdu à la fois la bravoure et la liberté (4).

Telle était, sous Marc-Aurèle, l'antique Séquanie; telles étaient les mœurs de cette cité romaine, lorsque, à la fin du règne de ce prince, vers 172, deux jeunes Athéniens, saint Ferréol et saint Ferjeux, vinrent y apporter le flambeau divin

(1) Alsat. Ill., t. I, p. 169.

(2) Si quis diligenter æstimaverit aquarum abundantiam in publico, balneis, piscinis, domibus, hortis, suburbanis, villis, fatebitur nihil magis mirandum in toto orbe.

(3) Paulatim discessum ad delinimenta vitiorum, porticus et balnea et conviviorum elegantiam idque apud imperitos humanitas vocabatur, cum pars servitutis esset. *Vit. agricol, c.* XXI.

(4) Gallos in bellis floruisse accepimus; mox segnitia cum otio intravit, amissâ pariter virtute ac libertate. (Ibid. XI.)

de l'évangile. Ses vérités sévères étonnèrent les esprits, amollis par l'amour de l'or et par les vices de la civilisation romaine. Aussi les progrès du Christianisme furent lents, puisque ce n'est, d'après nos légendes, que plus d'un siècle après le martyre de nos apôtres, que la majeure partie de Besançon fut convertie par l'évêque Eusèbe, sous le règne de Constantin. Les premiers temples du vrai Dieu furent dans la province des Cryptes souterraines. Celle de nos apôtres, placée hors de la ville, leur servait d'asile contre leurs persécuteurs : elle leur servit aussi de tombeau (1).

Faute de nous faire connaître les mœurs des Séquanais lors de leur prédication, Dunod rend dès l'abord son histoire ecclésiastique peu intéressante et même obscure.

Elle est au surplus le résultat de savantes recherches et d'une critique éclairée. Supérieur à Jacques Chifflet, dont on ne doit pas pourtant oublier les services, et plus que lui discret appréciateur de nos légendes, Dunod est également en garde contre une critique outrée et contre une crédulité trop grande. Il sait, comme les Mabillon, les Baillet et autres savans ecclésiastiques, que, à force d'entasser les prodiges dans les chroniques des saints, les siècles d'ignorance y ont mêlé des fables, et que le Christianisme, grand et simple comme son auteur, est indépendant des chimères qui le défigurent (2). Mais il sait aussi, comme Montesquieu, que le fond de la vie, et les erreurs même qui s'y trouvent, se rapportent aux mœurs, aux lois et aux usages du temps, d'autant plus que nos légendes, écrites aux onzième et douzième siècle, l'ont été sur des originaux plus anciens.

L'obscurité, fruit naturel des persécutions, enveloppe le

(1) Qui in cryptâ parvulâ latere solebant..... in eâdem sepelierunt, Boll. act. SS. Ferreoli et Ferrutii.

(2) V. la préface de l'abbé Grandidier sur l'histoire d'Alsace.

premier siècle de nos annales ecclésiastiques. On a cru longtemps que saint Ferréol était un simple prêtre : mais Dunod, qui voit en lui le premier évêque de Besançon, a défendu son épiscopat avec autant d'érudition que de logique.

Après saint Lin, successeur de saint Ferréol, Dunod place à tort saint Antide, ainsi que nous le prouverons. Il compte ensuite les saints évêques Germain, Maximin et Paulin. L'épiscopat de ces deux derniers n'est pas constaté. Une preuve décisive, c'est que les anciens martyrologes de Besançon, loin de les nommer, ne font, le 29 mai, jour de leur fête, mention que de saint Maximin et saint Paulin, évêques de Trèves. Cette ressemblance de nom, l'ordre dans lequel ils se succèdent, leur genre de mort, ces disciples qui ensevelissent le corps de leurs maîtres, tout ce récit n'est que la répétition des actes de ces deux martyrs étrangers (1) si célèbres encore dans l'antique capitale des Gaules. L'existence des évêques suivans est beaucoup plus certaine. Dom Ferron, couronné par l'académie de Besançon en 1779, en a rétabli l'ordre avec beaucoup d'érudition, et l'on doit remarquer qu'il ne s'écarte que peu de celui tracé par notre historien.

Avec le milieu du troisième siècle commence la grande inondation des barbares; et nous sommes arrivés à l'époque la plus désastreuse peut-être de nos annales. Je vais essayer de prouver que, dans les cinquante dernières années de ce siècle, la plupart de nos cités séquanaises ont été détruites sans retour : fait important que Dunod et nos historiens paraissent avoir peu remarqué.

La Séquanie devait infailliblement périr : la décadence de la fortune romaine à laquelle son sort était intimément lié, le luxe et la mollesse des mœurs séquanaises, et le voisinage du Rhin, tout concourait à la rendre l'une des pre-

(1) Bolland, acta S. Maxim. treverens, 29 mai.

mières proies des barbares, quand les frontières viendraient à s'ouvrir.

Ce temps n'était plus éloigné : Rome, depuis Marc-Aurèle, c'est-à-dire, depuis soixante ans, marchait rapidement à sa ruine. Des monstres sur le trône; quelques bons empereurs tués par les soldats; l'empire mis à l'encan; l'anarchie dans l'armée; des guerres intestines qui épuisaient les romains par les romains eux-mêmes : telle était Rome. Puis au delà du Rhin, dès le règne de Marc-Aurèle (1) l'union parmi les barbares, et ces ligues redoutables des nations germaniques cessant de se détruire ou de se faire battre séparément, événement le plus terrible pour les Gaules et pour l'empire lui-même (2). En 254, il était gouverné par Valérien. Jusqu'alors intact, son territoire immense était attaqué à l'occident par les Germains, et à l'orient par les Parthes qui avaient repris leur ancien nom de Perses. Voilà l'époque où les contrées cis-Rhénanes sont pour la première fois envahies. Accablé par l'âge et par le fardeau de l'empire, Valérien y associe Gallien son fils. « Ce dernier, dit Zozime, voyant que les nations germaniques plus acharnées que les autres, *désolaient les contrées gauloises voisines du Rhin*, prit ce fleuve sous sa défense. Gardant ce passage, *autant qu'il le pouvait*, tantôt il repoussait les ennemis de ses bords, et tantôt il opposait ses efforts à leurs invasions. Mais il n'avait que peu de troupes contre *une multitude immense*. Pressé par le péril,

(1) Les savans rapportent le commencement de ces ligues à l'année 169. Ces associations, formées sous un nom commun, ont fait cesser les anciennes dénominations d'Hermundures de Mattiaques, de Chérusques et des autres peuples Germains cités par Tacite. Elles ont fait prévaloir au troisième siècle les noms de Francs, d'Allemands, de Saxons, et au cinquième celui de Turingiens, noms généraux de ces associations.

(2) Tacite l'avait bien remarqué : *nihil aliud adversus validissimas gentes pro nobis utilius quàm quod in commune non consulunt..... ità dum singuli pugnant, universi vincuntur.* Vit. Agricol, c. 12.

il y parut pourvoir en faisant alliance avec quelques unes de ces nations pour résister plus facilement aux autres (1)».

Ce n'était écarter de nos provinces l'orage que pour un jour; cependant, tout occupé d'histrions et de pièces nouvelles, Gallien s'endort dans la mollesse, fait des vers, décore ses palais (2) et laisse son père entre les mains des Perses, qui font de sa peau déchirée un monument de leur triomphe. Chose étrange, c'est alors par les tyrans qui s'élèvent et se succèdent dans les deux Germaniques, que nos contrées et l'empire sont défendus et sauvés. « Sans le bras « valeureux, des Lollianus, des Victorinus, des Tétricus, dit « Pollion (3), l'empire attaqué à la fois sur le Rhin et à l'o- « rient aurait infailliblement succombé sous le plus voluptueux « des princes. »

Vainqueur sur ce double théâtre, traînant même à son char Tetricus sénateur et le dernier de ces tyrans (4), Aurelien contient les barbares par la terreur de ses armes. A sa mort l'épouvante est de nouveau dans nos contrées, qui pendant deux ans sont transformées en provinces Allemandes. En 275, neuf nations germaniques s'étaient jetées sur les Gaules; soixante et dix des plus nobles cités tombèrent en leur pouvoir; ce n'était pas une invasion passagère, c'était la possession du sol de la Gaule, que pendant deux ans les barbares parcoururent en toute liberté (5). En 277, Probus empereur et grand capitaine marche contre eux, et, après

(1) Zozim, l. I, c. 30.

(2) Pollio in vita Gall.

(3) Id. in triginta tyran.

(4) Je ne sais pas pourquoi Dunod (*hist. des Seq.*, p. 118) nie ce fait attesté par Vopiscus (*in vit. Aurel*) et par Pollion (in trigint tyran).

(5) A Germanis possessæ..... cum barbari per totas Gallias securi vagarentur. (*Vopisc. in probo*).

de sanglans combats où le terrain est disputé pied à pied, il recouvre ses soixante et dix villes, et arrache aux Germains leur conquête. Quarante mille de ces barbares sont tués et seize mille faits prisonniers. L'imagination épouvantée se fait un tableau des désastres de la Séquanie durant cet orage effroyable, elle dont les fertiles campagnes et les cités florissantes étaient si propres à irriter la cupidité des barbares. Victime, à leur entrée, de ces hordes féroces, elle le fut encore durant ces combats sanglans et si vivement disputés, et même à la sortie des barbares qui échappèrent aux coups de Probus.

Ce héros mit aux pieds du sénat les couronnes d'or que lui décernèrent les cités gauloises (1); puis en Illyrie il fut tué par ses soldats. Sa mort livre les provinces rhénanes à de nouvelles incursions (2). Carinus que l'empereur son père envoya pour les défendre opprime lui-même ces provinces devastées : une partie des Gaulois appelés Bagaudes (3) se soulèvent contre lui. Pour les réprimer, Maximien, que Dioclétien surchargé avait associé à l'empire, porte la guerre dans les contrées rhénanes, livrées à la fois à l'ennemi du dedans et à celui du dehors.

Ici, en 293, apparaît comme un monument de nos ruines, l'inscription déjà citée de Winterthur, dont Proculus notre président est obligé de relever les murs *à solo.*

Constance Chlore avait été créé César et gouvernait les Gaules. Sous ce prince, en 296, une invasion plus terrible encore s'il est possible fond sur nos provinces désolées : les

(1) Lettre de Probus au sénat. *Vopisc. in vit. probi.*

(2) Aurelius Victor, de cæsarib. c. 38.

(3) Schœpflin, illust. I, p. 390.

Allemands pénétrent jusqu'à Langres. Constance Chlore les poursuit, leur livre un combat sanglant où d'abord il est vaincu. Soixante mille barbares restent sur la place; et, comme ils se multiplient de tous côtés, il les bat encore dans les champs de Windisch à une autre extrémité de la province séquanaise.

Ces faits rappelés, montrons, comme nous l'avons annoncé, que c'est dans ces invasions, entre 275 et 296, qu'a eu lieu, en-deçà du Jura, la dernière ruine de la plupart de nos cités romaines.

D'abord, par la multitude de ces peuplades envahissantes, surtout des allemands, que Rome craignait à l'égal des Parthes (1); et d'après leur habitude féroce de n'entrer dans les cités que la torche à la main (2), on peut comprendre ce que devinrent ces villes peu défendues par la nature, et moins encore par les Romains parce qu'elles étaient assez loin de la frontière.

En second lieu, toutes les inscriptions, tous les édifices, tous les bronzes et autres antiquités trouvés dans les ruines de la ville d'Antre, de Corre, Dammartin, de Tavaux, lieux où furent des villes romaines, appartiennent aux temps, aux mœurs, au culte du paganisme : elles ont donc été ruinées dans le troisième siècle et avant Constantin.

Les dépôts des médailles qu'on a pu découvrir dans quelques unes s'arrêtent à cette funeste époque (3).

(1) Lamprid, in Alex. sever. c. 59.

(2) Ammian. Marcell.

(3) A Dammartin, que quelques savans supposent être l'ancien Dittatium, on a trouvé en 1770 un grand vase d'airain, contenant quatre mille médailles Romaines. Les plus récentes étaient des deux Philippes, d'Hostilianus, de Decius, de Lucius Valerianus, d'Æmilianus de Salonin, de Salonine, et de *Posthume*. — Dans le beau bâtiment des Chambrettes, près de Poligny, on a trouvé un grand nombre de médailles frustes. Celles qu'on a pu lire étaient

Luxeuil, ville Celtique fort grande sous les Romains (1) dût-elle alors son salut à ses fortifications (2), où son rétablissement à ses eaux précieuses dès long-temps connues ? je l'ignore. Mais sa dernière ruine ne date que du cinquième siècle. Aussi, outre l'inscription chrétienne de Diopella, son antique cimetière laisse apercevoir des signes visibles de christianisme. « Il y existe, dit M. Marc (3) un très grand « nombre de cercueils, sur trois, quatre et cinq rangs les uns « au-dessus des autres. Ils étaient chargés d'inscriptions ou de « bas-relief, et contenaient des médailles, des petites figures « d'idoles, des lampes, des lacrymatoires. *La croix était sur « ceux qui approchaient le plus de la surface de la terre.* » Pourquoi à Luxeuil seulement cet emblême de la foi nouvelle inscrit sur la cendre des morts, tandis que l'on ne trouve dans nos autres cités que des tombeaux païens ?

Ignorée et perdue dans ses montagnes profondes, la ville d'Antre échappa-t-elle aussi à la destruction du troisième siècle? Dunod croit qu'elle ne fut ruinée qu'au huitième. Mais ma réponse est la même. Dans tous ses débris que l'on explore depuis cent cinquante ans, l'on ne trouve que des temples, des inscriptions, des instrumens, des dieux et des antiquités du paganisme. Deux Christs en bronze, il est vrai, y ont été recueillis. L'un était enfoui dans la terre près du

un Septime Sévère, un Macrin grand bronze, deux Alexandre Sévère, et quelques Faustines. — Nous ne parlerons pas de dépôts moins importans, et notamment de celui qui, en 1780, a été trouvé à Dortaus dans une fente de rocher : la plus grande partie des médailles était de Probus, quelques-unes de Carus et de Numerianus : d'après ces dernières, M. Droz fixait l'année de ce dépôt à 284.

(1) Rapport de M. Marc sur les antiquités de la Haute-Saône.

(2) Dans la vie de saint Colomban, Jonas remarque que Luxeuil avait été *autrefois* très-fortifié : *castrum olim firmissimo munimine cultum.*

(3) Id.

pont des arches : j'ai ce bronze en ma possession, et l'on peut voir par le dessin joint à ce mémoire, que son type appartient au XVe ou XVIe siècles.



L'autre a été découvert dans le voisinage de la ferme du lac d'Antre près d'un mur que l'on démolissait. Je n'ai pu me procurer ce bronze qui était petit, fort entier, et couvert d'un reste de dorure; mais on sait combien ce genre d'ornement est commun chez les femmes de nos campagnes, et il y a vingt ans que la fille de l'ouvrier qui a trouvé ce Christ le portait à son cou. Comme rien ne prouve qu'il était enseveli dans les ruines d'un antique édifice, n'a-t-il pas pu ai-

sément être perdu par quelque bergère dans les pâturages du lac d'Antré? On ne peut donc rien conclure de ce bronze non-plus que du précédent; et, si on les retranche, quel moyen de placer au-delà du troisième siècle, et surtout de prolonger jusqu'au huitième, la ruine de cette ville toute païenne (1).

Les colonies des barbares, par lesquelles notre pays fut repeuplé, jettent une dernière lumière sur cette époque de dévastation. Tous les savans sont d'accord que, en 293, Constance Chlore plaça des Attuariens entre la Tille et le Salon dans le pays qui depuis a été appelé *Pagus Attuariorum*. Les monumens du moyen-âge qui lui donnent ce nom ne laissent aucun doute à cet égard. Ce prince conduisit aussi des colonies de Chamaves ou Amaves dans la contrée formant aujourd'hui l'arrondissement de Dôle, et qui de leur nom a pris celui de canton des Amaves ou d'*Amaous*. Dans son discours de réception à l'Académie, le savant Perreciot a le premier constaté ce fait, qu'il a porté à un haut degré d'évidence. Quel était donc l'affreux désert de ces contrées fertiles, où se trouvait une partie de nos villes séquanaises? le pays était presqu'en entier dépeuplé, puisqu'on ne croira jamais que Constance Chlore aurait ôté aux sujets de l'empire les meilleurs cantons de la province pour les donner aux barbares.

Le troisième siècle, dans ses quarante dernières années, a donc vu périr la plupart des villes séquanaises et des habitans de la province.

A ces scènes funèbres, succède et pour un demi-siècle, une ère nouvelle qui commence au règne long et fortuné de Constantin. En plusieurs endroits la province se releva

(1) Ce n'est point à dire qu'il n'ait pu y avoir aucun chrétien dans cette ville, mais seulement que le culte chrétien n'y était pas public : preuve qu'elle a été ruinée avant Constantin.

de ses ruines. Quelques auteurs ont pensé que la croix miraculeuse qui promit à ce prince la victoire lui apparut à Besançon. L'affection d'Hélène sa mère pour nos églises, et le Labarum, dans les médailles d'or de l'époque, marqué sur l'étendart des cavaliers séquanais (1) pourraient donner quelque appui à cette conjecture. Mais ces indices sont faibles; il est seulement prouvé que cet événement arriva dans les contrées voisines du Rhin (2). A cette époque célèbre, la religion s'assied sur le trône des Césars, et l'évêque Eusèbe achève dans les murs de Besançon l'œuvre de nos apôtres; avec la paix, nos campagnes se couvrent encore de moissons, et l'Amave séquanais cultivant nos solitudes se familiarise avec la Saône, et conduit aux marchés d'Autun ses grains et ses bestiaux (3).

Dunod a pensé que Besançon avait été pris sous Constantin (4); il a pu l'être dans les invasions précédentes; mais, sous Constantin, l'histoire n'en offre pas la preuve la plus légère. Cet empereur, que la victoire suivit partout, eut tellement peur d'affaiblir nos provinces que, marchant contre Maxence, il laissa, pour garder le Rhin, environ les trois quarts de ses troupes (5).

Dunod semble n'avancer cette conjecture que pour fortifier son système sur l'arc de triomphe de Porte-Noire. C'est à Crispus, fils de Constantin, et vainqueur des Allemands, qu'il suppose que ce monument fut érigé. Sa dissertation est

(1) Bullet, mem. sur la lang. celtiq. I, p. 129.

(2) Voy. la dissertation et les preuves de Grandidier, hist. d'Alsace, liv. 3.

(3) Arar ergo nunc Chamavus et Frisius, et vagus ille prædator exercitio squalidus operatur, et frequentat nundinas meas pecore venali, et cultor barbarus laxat annonam. (*Eumen, in panegyr. Const. apud Bouquet*, t. I, p. 713.)

(4) Hist. des Sequanais, p. 117.

(5) Auctor incert. panegyric. inter paneg. veteres Jacobi de la Beaume. p. 233.

ingénieuse; pourtant elle repose sur un fait bien douteux : c'est que Crispus aurait été élevé, en partie du moins, dans les écoles de Besançon. Aussi le problème est encore indécis. D'autres savans donnent cet arc triomphal à Marc-Aurèle, à Aurélien, à Julien, ou même n'en font qu'une porte de la ville.

Après Constantin, la paix de nos contrées continue sous ses fils Constantin et Constant qui se succèdent l'un à l'autre. Constant fut la terreur des barbares (1).

La mort de ce prince, assassiné en 350 par la faction de Magnence, et la défaite de ce dernier par Constance, seul possesseur de l'empire en 353, est l'époque fatale où les provinces rhénanes sont livrées de nouveau à toute la fureur des nations germaniques.

La seconde moitié de ce siècle et les quinze premières années du suivant offraient au pinceau de Dunod des tableaux également douloureux et terribles, et l'on aimerait à trouver dans son récit cette ame et cette chaleur, qui animent les historiens de l'Alsace, quand ils décrivent ces temps épouvantables (2). Il semble que l'historien est entraîné sans pouvoir s'en défendre, quand il a sous les yeux ces ligues des peuples d'outre-Rhin, et ce fleuve tant de fois franchi, le souvenir d'une irruption effacé par une irruption plus terrible, les confédérations gauloises vainement formées pour résister à leurs féroces ennemis (3) des ravages sans fin à peine suspendus par des trèves ou par quelques victoires, « les barbares à l'arrivée de Julien déjà établis dans les Gaules, ce voisinage effrayant, faisant déserter les campagnes rapprochées d'eux, et

(1) Ammien Marcell., liv 30, c, 7. — Hieronym, chronic.

(2) Schœpflin Alsat., illt., t. I, p. 393 et s. — Grandidier, hist. d'Alsace, t. 3.

(3) Il y eut trois confédérations Gauloises, dont l'étendue forme l'objet de trois dissertations de Perreciot. L'une d'elles était formée des Séquanais et des Helvétiens.

« même les habitans des villes éloignées ; quarante-cinq cités « voisines du Rhin déjà ruinées par ces désastreuses incursions, « sans compter les bourgs et les châteaux (1), » enfin la province séquanaise tellement déserte que l'on voit, vers cette époque, les lètes allemands la traverser sans obstacle entre deux armées romaines.

Les victoires de Julien rendent à la Séquanie quelque repos. Après avoir rétabli ces quarante-cinq cités en ruines, et fortifié les frontières, il se rend en 360 à Augst et de là à Besançon (2). Sa lettre au philosophe Maxime nous laisse apercevoir à cette époque l'antique magnificence et la ruine de cette métropole des Séquanais. « J'approchais de Besançon, dit-il, « et je crus vous reconnaître dans un vieillard qui venait à moi « avec un bâton et une besace. Maintenant renversée, *cette pe- « tite ville* (3) était considérable autrefois, ornée de temples « magnifiques, et entourée de murailles très fortes, ainsi que « de la rivière du Doubs qui lui sert de défense. Elle est sem- « blable à un rocher élevé qu'on voit dans la Mer, et presque « inaccessible aux oiseaux eux-mêmes, si ce n'est aux endroits « qui servent au Doubs de rivage (4). »

Les Allemands ne craignaient que Julien (5). A sa mort, les troubles recommencent. Dunod peint avec la même froideur, ou ne songe pas même à nous peindre ces incursions dont Ammien Marcellin lui eût fourni l'énergique tableau : cette cruelle nation Allemande toujours immense malgré ses pertes (6) ; les frontières chaque jour rouvertes par des invasions

(1) Lettre de Julien au sénat et au peuple d'Athènes. Inter Julian oper.

(2) Amm. Mar. l. 30, c. x. — Schœpflin Als, ill. 1, p. 411.

(3) πολίχνιον.

(4) Inter Julian. oper.

(5) Amm. Marcell.

(6) Immanis natio jam indè varietate casuum imminuta ità sæpius adolescit ut fuisse longis sæculis æstimetur intacta. (*Am. Marcel.*, l. 30).

sans fin et sans mesure (1); l'empereur Valentinien ne sachant comment les défendre, tantôt appelant les Bourguignons, et tantôt s'effrayant de ces terribles alliés; les Romains n'osant plus aller au Rhin (2); enfin au mois d'octobre 369, le même empereur faisant construire tout le long de cette barrière de l'empire des forteresses et des châteaux, et notamment le fort de Robur, dans le pays des Rauraques.

L'éclatante victoire d'Argentouar en 378, le règne du grand Théodore, l'accord de Stilicon, tuteur de son fils, avec les Barbares qu'il avait vaincus, rendent la paix à la Séquanie dans les dernières années du quatrième siècle.

Mais Stilicon méditait une grande révolution qui devait porter la couronne sur la tête de son propre fils. Dans ce but, ce Barbare, revêtu en romain, comme l'appelle saint Jérôme, et que Dunod, on ne sait pourquoi, hésite à regarder comme coupable, avait, sous le prétexte de la paix conclue, retiré vers l'intérieur les troupes qui gardaient le Rhin (3), en invitant secrètement les Barbares à pénétrer dans les Gaules.

Le torrent fut horrible quand, le dernier jour de décembre 406, ces nations avides et déchaînées franchirent le Rhin. « Si l'Océan, dit un poète, eut inondé les Gaules, ses eaux « y eussent causé moins de ravage. Ni les hautes montagnes, « ni les fleuves, ni les rochers inaccessibles, ne peuvent dé- « fendre les villes et les châteaux. Le pillage impie et la pro- « fanation sont dans les temples de Dieu; on voit luire la « flamme qui les dévore. La mort, partout la mort (4)! » Toute la rive du Rhin fut forcée. Mayence, Vorms, Novio-

(1) Sine fine et modo rem Romanam irrequietis motibus turbantes. Ibid.

(2) Cum agminibus Romanis Rheno occurrere pavidis, L. 28.

(3) Claudian, de laude Stilicon, l. 2.

(4) Si totus Gallos sese effudisset in agros
Oceanus, etc.....
Anonym. apud Prosperum, carmen de provid.

mag, Argentorat, Helvet furent pris et saccagés par les Barbares païens furieux, ou Ariens, plus ennemis de la foi que les idolâtres.

Dans la province séquanaise, Argentouar, Rauraque, qui n'étaient déjà plus que des châteaux, tombèrent en leur pouvoir. Le flot dévastateur s'arrêta devant les murailles de Besançon qui résista, et nos manuscrits attestent que cet effroyable passage acheva de dépeupler la province.

De nouvelles horreurs l'attendaient encore. En 408 ou 409 eut lieu l'invasion des Vandales et de Crocus, leur roi, qui mit à mort saint Antide, archevêque de Besançon. Dunod, s'attachant comme Gollut et Chifflet à Grégoire de Tours, a placé cette irruption vers l'année 267. Mais Dom Ferron, couronné par l'Académie en 1779, a montré, par l'autorité d'Idace et d'un grand nombre d'autres annalistes, qu'il fallait en fixer l'époque au commencement du cinquième siècle.

Les années suivantes furent remplies de troubles dans les Gaules. Dunod les a dépeints au commencement de son histoire des Bourguignons. C'est à la faveur de ces désordres que les Bourguignons pénétrèrent dans nos provinces. Il paraît que le général d'Honorius, fils de Théodore, traita avec eux, et leur permit d'y résider, à condition d'en défendre les frontières. C'est ainsi qu'après avoir ravagé la Séquanie en 407, avec les autres Barbares, elle devint pour eux une patrie à laquelle ils ont donné leur nom.

ÉPOQUE SÉQUANAISE.

SUPPLÉMENT AU LIVRE PREMIER.

CAMPS ET TOMBEAUX ANTIQUES.

Quelque riche en débris romains que soit le sol de l'ancienne Séquanie, il n'est presque aucune classe d'objets antiques dont l'archéologie puisse recueillir et présenter l'ensemble. Nous ne possédons pas de grandes collections. Tout est fractionné, dispersé, détruit ou encore enfoui dans la terre.

On peut cependant, sous quelque rapport, excepter de cette règle générale :

1° *Les voies romaines*, fort multipliées dans notre province, et dont le plan, préparé par dom Jourdain en 1756, et rectifié par l'académie, fera partie, avec la dissertation de ce lauréat, de l'un des prochains volumes des documens inédits.

2° *Les ruines romaines.* Leur vaste ensemble, dont l'auteur de cet essai prépare une carte détaillée, fera, quoique imparfaite, connaître la distribution topographique de la Séquanie, les parties habitées et les lieux inhabités et déserts.

3° *Les camps romains.* Ils sont nombreux dans notre province, qui, voisine du Rhin, faisait partie des provinces armées.

4° *Les tombeaux antiques.* Ces tertres funéraires ont été déjà en partie explorés; ils ont rendu à la lumière environ cent cinquante objets dont le dessin, ainsi que celui des camps romains, trouvera place dans ce supplément.

§ Ier

CAMPS ANTIQUES.

Végèce trace (liv. I, c. 22 et 23) les règles de la castramétation romaine, la forme des camps, le choix des lieux, la profondeur et la largeur des fossés, l'élévation des remparts gazon-

nés et surmontés de pieux enfoncés qui en formaient l'enceinte. Nous supposons ces règles connues.

Le comte de Caylus, dans son *Recueil d'antiquités*, et l'abbé de Fontenus (*Mémoire de l'Académie des inscriptions*, tom. V et VIII) ont décrit et fait graver plusieurs camps antiques. Le dessin des camps de Coldre et d'Orchamps se trouve dans le recueil du comte de Caylus. Je m'étonne qu'aucun auteur n'ait encore donné celui des autres camps de la Franche-Comté. En ce genre, un simple trait vaut mieux que des dissertations.

En suppléant à cette omission, nous signalerons de préférence les travaux de castramétation gauloise ou romaine dont l'antiquité paraît le mieux constatée, ou qui offrent autre chose dans leurs débris que des lignes vagues et indécises. Ainsi, quoique nous ayons visité ceux de *Buremont* (Doubs), et des *Pois-de-Fiole* (Jura), nous ne les avons pas fait graver. Le premier, qui domine de fort près la voie romaine de Baume-les-Dames à Salins, est presque détruit. Celui des *Pois-de-Fiole* n'a pas d'enceinte, on voit seulement au nord les débris d'un retranchement de médiocre étendue, avec quelques *tumuli* que la charrue tend à niveler. Le prétendu camp de *Dammartin-les-Pesmes* n'est qu'une ancienne ville dont les ruines et les tuileaux couvrent quarante-huit arpens. Quant à *Dampierre*, près de Montbéliard, M. Duvernoy, qui a vu les lieux avec soin, affirme qu'on ne peut en cet endroit reconnaître aucune trace de camp.

N° I. Camp d'Orchamps, *département du Jura, arrondissement de Dole, canton de Dampierre.* —Les savans regardent ce camp comme romain, et le comte de Caylus l'a fait graver d'après les dessins de M. de Montrichard. La route romaine de Besançon à Châlons le traversait, d'après ces savans, sur l'emplacement même de la route actuelle; je crois plutôt qu'elle passait au-dehors et non loin du bord occidental. C'est là que Perreciot en a reconnu les traces. Ce camp était à quelques milles de *Rochefort*, ancienne ville romaine dont l'étendue, à en

juger par les tuileaux antiques répandus sur le sol, égalait celle de Pontarlier. Le camp d'*Orchamps* était défendu, au nord et au midi, par des rochers escarpés, au levant et au couchant, par des remparts gazonnés fort épais qui subsistent encore. Leur hauteur est de deux à trois mètres, leur largeur de dix à douze mètres. On suit ce rempart dans le bois, où il s'enfonce au nord.

Superficie vingt-deux hectares.

N° II. CAMP DE PÉSEUX, *département du Doubs, arrondissement de Montbéliard, canton de Pont-de-Roide.* — Ce camp, signalé pour la première fois au mois de juin 1839, est sur un plateau demi-circulaire, voisin du village de Pézeux, plateau qui domine la forge de la Barbèche et le village de Vyt. Ses abords escarpés présentent un côté faible au midi; cette ligne est défendue par un rempart et un double fossé. Il paraît qu'à l'angle nord il existait une fortification. Ce qui détermine l'origine romaine de ce camp, ce sont les *tumuli* que l'on aperçoit dans l'enceinte, au bord le plus oriental, et qui entrent même dans le rempart. Là, se trouvent deux rangs de fossés, à en juger par les soulèvemens inégaux du terrain, les pieds des cadavres étaient tournés à l'orient, et leur tête entourée de pierres plates et amenées de loin. Dans les *tumuli* déjà ouverts, on a trouvé divers objets en bronze, anneaux, épingles à chaton, bracelets, colliers de pierres colorées, et des boucles en fer damasquinées, dont on peut voir le détail et le dessin à l'article des sépultures.

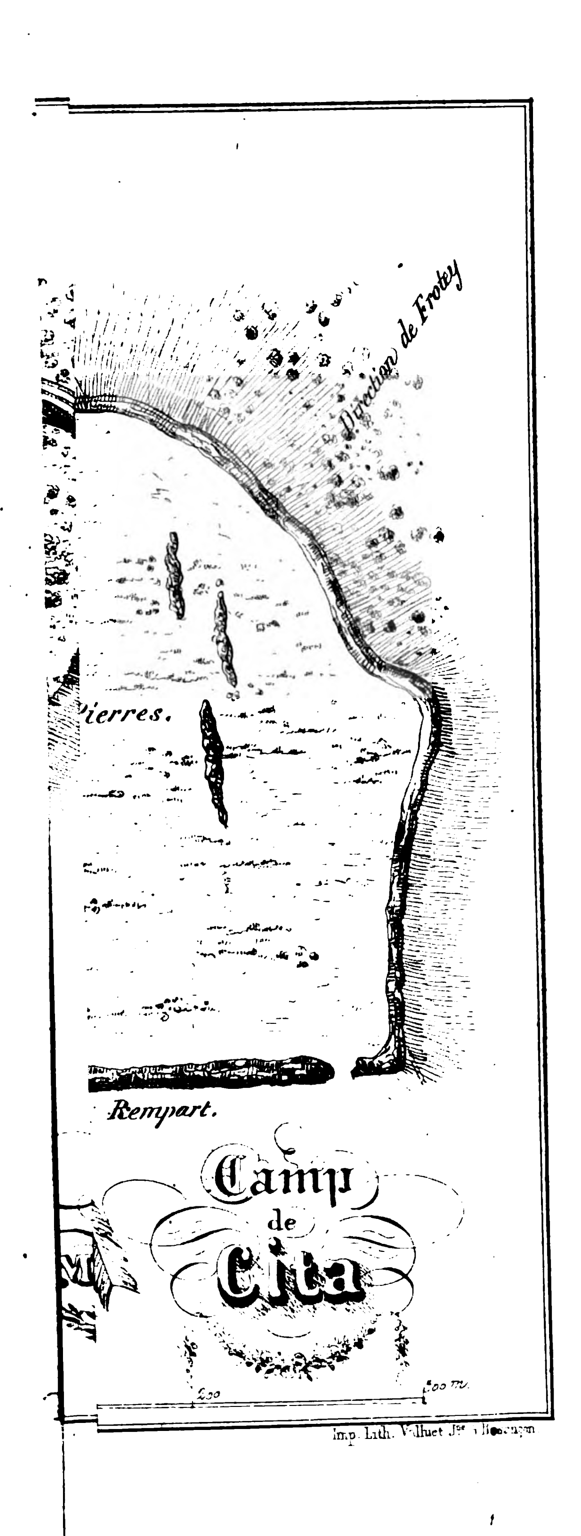
Superficie un hectare, quatorze ares.

N° III. CAMP DE MONTVERRAT, *département de la Haute-Saône, arrondissement de Gray, canton de Champlitte.* — Le hasard m'a fait découvrir, en 1837, ce camp, qui est perdu dans la vaste étendue des bois de Champlitte, entre cette ville et l'antique abbaye de Theuley. Sa partie orientale exceptée, ce camp, de forme circulaire, est d'une conservation remarquable; les fossés, les remparts, les plate-formes sur lesquelles on plaçait les tours en bois, destinées à protéger les flancs de la castra-

métation et à lancer des flèches sur les assaillans; tout est encore visible. La porte du midi était défendue par un rempart en pierres, dont on distingue aisément les débris. La route romaine de Langres à Broye ou à Dammartin, passait au pied du camp vers le couchant; je l'ai retrouvée dans les bois, et suivie pendant une demi-lieue, depuis le village du Prélot à Montverrat. On peut voir, de ce chemin et de ce camp, une description plus détaillée dans les mémoires de l'académie de Besançon, janvier 1838. Depuis, j'ai retrouvé une autre voie romaine qui, arrivant du duché de Bourgogne au voisinage du camp de Montverrat, passait à Écuelle, sur le territoire de Mont (rive droite du Salon), près de la forge du Crochot, à Montot, à Dampierre, et se dirigeait sur le pont romain de Seveux, où l'on passait la Saône. Ce chemin, à Écuelle et à Mont, s'appelle encore le *chemin des Romains*.

Superficie vingt hectares.

N° IV. Camp de Morez-les-Bourguignons, *département de la Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Vitrey.* — Ce vaste retranchement est sur le haut d'une montagne, entre Bourguignon et Morey. Une excavation, en forme de puits, qu'on y remarque, porte encore le nom de *Puits-des-Romains*. » Les rues, *viæ ferratæ*, dit M. Marc (*Mémoire sur les antiquités » de la Haute-Saône*, p. 174), les places, la rue *principia*, la » distribution des tentes, la ligne de circonvallation, tout est » reconnaissable. Une pelouse légère a crû dans les chemins et » sur les places (parce que le terrain, ou pavé ou trop long- » temps foulé, est resté improductif); des groupes d'arbres » occupent l'emplacement des tentes. Il règne intérieurement, » autour de l'escarpement de la montagne, une esplanade de » six mètres de largeur également remarquable, et sur laquelle » la végétation est presque nulle. » Le même auteur ajoute, pag. 200 : « On y a trouvé des tombeaux, des armes, des mé- » dailles, des poteries; c'est même une des localités du dépar- » tement où il serait le plus nécessaire de faire des fouilles. »


Direction de Frotey
Pierres.
Rempart.
Camp
de
Cita
200
500 m.
Imp. Lith. Valluet Jne à Besançon

M. Weiss, qui a visité plusieurs fois ce camp, assure que les médailles trouvées dans cette enceinte étaient des médailles romaines. »

Le Puits-des-Romains est dessiné sur notre plan, et les lignes noires qui en sont voisines indiquent de larges portions de gros murs écroulés.

On ne connaît pas de voie romaine en cet endroit.

Superficie environ vingt hectares.

N° V. Camp de Cita, *département de la Haute-Saône, arrondissement de Vesoul.* — J'ignore si ce camp est romain ou gaulois. Il est situé au sommet d'une montagne, et toute son enceinte est circonscrite par un mur sec, formé de pierres entassées, sans taille et sans ciment. Il paraît même que ce mur n'a pas de fondations. Le Père Dunand, qui l'a visité en 1782, et qui n'y a remarqué ni tuileaux ni débris romains, a supposé que c'était un *oppidum*, ou lieu de retraite gaulois (*Mémoire manuscr.* à la bibliothèque de Besançon). Le midi est la partie faible; aussi le mur a, dans cet endroit, six à sept mètres de hauteur, sur trois ou quatre de largeur. La largeur est moindre d'un tiers au nord et au levant. Aucune fouille n'a été faite dans cette enceinte; aucune dénomination antique ne peut non plus nous éclairer sur son origine.

N° VI. Camp de Charriez, *département de la Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Vesoul.* — Il n'est guère possible de douter que ce camp ne soit romain. « Il y a quelques » années, dit M. Marc (loc. cit., pag. 173-74), on remarquait » encore, sur le mont *Gradion de Charriez*, toutes les traces » de cette castramétation. Aujourd'hui l'œil distingue encore les » restes des plate-bandes, des boulevards, le percé des portes, » la forme quadrangulaire du camp; il aperçoit encore une des » rues principales, laquelle correspondait à un chemin qui des» cend dans la prairie, et qu'on appelle chemin romain. » Les pentes rapides de la montagne, et, par endroits, des roches abruptes défendent l'accès de ce camp. Le côté du midi était

le plus faible, aussi l'avait-on fortifié par la construction d'un *vallum*, ou gros mur, aujourd'hui écroulé. Sa hauteur, en décombres, est encore de douze mètres.

N° VII. CAMP DE MONTARLOT, *département de la Haute-Saône, arrondissement de Gray, canton de Champlitte.* — Cette antique castramétation, qu'ombrage aujourd'hui un petit bois, était défendue de toutes parts par des pentes escarpées, et par les rochers qui dominent au couchant la rivière du Salon. La partie nord-ouest seule touche, sans intermédiaire, à une plaine boisée; là, les moyens de défense ont été prodigués. Ce point faible est protégé par deux fossés, et par un rempart ou *vallum*, dont les pierres, rangées en forme de toit à deux versans, n'ont pas moins de vingt mètres de largeur à la base. La largeur totale des fossés et du rempart est de trente-cinq mètres; sa longueur de deux cent vingt-cinq, et sa hauteur de trois à quatre mètres. Les pierres ne sont liées par aucun ciment. Ce qui rend cette localité fort remarquable, c'est qu'au pied des rochers de ce camp, on trouve, sur le bord de la rivière, d'un côté *le moulin* (1) et les *champs de la Bataille*, de l'autre des *tumuli*, qui descendent par gradins, et en lignes arrondies, jusqu'à la rivière. J'ai fait ouvrir ces *tumuli* en 1839; le plus apparent a été creusé jusqu'à la profondeur de cinq pieds; on n'y a trouvé aucun objet antique, quoique ce monticule fût visiblement fait à main d'homme. Les fouilles pratiquées dans celui qui est le plus rapproché du *Salon*, et qui est aujourd'hui en vigne (la vigne du petit Sirop), ont été plus heureuses. On y a recueilli un grand nombre de débris de vases en terre noire grossière, et quantité de charbons, annonçant que les corps avaient été brûlés: la couleur noire du terrain contraste avec celle des champs voisins; l'incinération des corps est encore signalée par cette circonstance, qu'on n'a trouvé dans la terre d'autres débris humains qu'une mâchoire d'homme. A ces marques d'une haute antiquité s'en

(1) Le moulin *de la Bataille* existait déjà en 1287. V. une charte de cette année. Duchesne, Vergy, p. 350.

est jointe une autre. Sept à huit têtes de sangliers, armées de leurs défenses, et qui semblent les restes d'un sacrifice funèbre, ont été exhumées au même endroit, avec un fer de flèche carré et pointu. Je ne pourrais déterminer, sur ces seuls indices, si cette curieuse castramétation est gauloise ou romaine, mais elle est certainement antique. Une découverte piquante, parce qu'elle appartient à une époque postérieure, est celle de seize médailles trouvées dans le même tombeau, sur un intervalle moindre d'un mètre; dix étaient empilées comme un dépôt. Ces médailles appartiennent aux douzième et treizième siècles; les unes sont de Hugues, évêque de Langres, les autres de Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre. Le dépôt a dû être fait dans les guerres des comtes de Bourgogne contre le roi de Navarre, en 1258. (Voyez, au surplus, ces médailles encore inédites, et les autres objets, à l'article des tombeaux antiques.)

Superficie cinq hectares, soixante-huit ares.

N° VIII. CAMP DE COLDRE, *département du Jura, arrondissement de Lons-le-Saunier, canton de Conliége.* — Cette position militaire est extrêmement forte. Du haut de cette montagne, entourée de pentes abruptes et à peine praticables à l'aide de sentiers sinueux et difficiles, l'œil plonge à huit ou dix lieues du côté de la Saône. La partie du nord, qui est faible parce qu'elle communique à une plaine, est fermée par un rempart énorme, aujourd'hui couvert d'arbres, et qui ressemble à une colline; ce retranchement est extérieurement gazonné, et traversé à l'intérieur par un mur à ciment *romain*, d'une grande épaisseur. J'ai vu ce mur, qu'on a ouvert en perçant un passage dans le retranchement; la dureté de son ciment égale celle de la pierre, quoique ce mur ait été recouvert de terre pendant des siècles. La hauteur du retranchement est de six à sept mètres. En avant existe un fossé, d'environ dix mètres de largeur. Ce camp est à une demi-lieue de la voie romaine et de celui des *Pois-de-Fiole*, situé à l'orient.

Superficie quatre hectares.

§ II.

TOMBEAUX ANTIQUES.

A la fin du quatrième siècle et dans les premières années du cinquième, la province séquanaise était entièrement dévastée. La population avait péri presque en entier.

Ce sont les montagnes qui paraissent avoir été le dernier asile des habitans (1). Aussi la moyenne montagne a été ensanglantée par de nombreux combats.

Là, au milieu des ruines romaines, parmi des débris d'incendie, on aperçoit des *tumuli* ou tertres funéraires : la terre rend à la lumière des ossemens humains, des épées, des javelots, des médailles.

Cette ligne, qui n'a point été remarquée, suit en général le mouvement du Jura sur une étendue de vingt lieues.

En partant du midi, on trouve :

Les *tumuli* de la *Combe-d'Ain*, épars dans des pâturages sur deux à trois lieues d'étendue.

Les tombeaux d'*Amancey*, de *Chassagne*, de *Flagey*, au nombre de deux ou trois mille. Plus près de Salins, à *Dournon*, la tradition rappelle le souvenir d'une grande bataille livrée par les Romains.

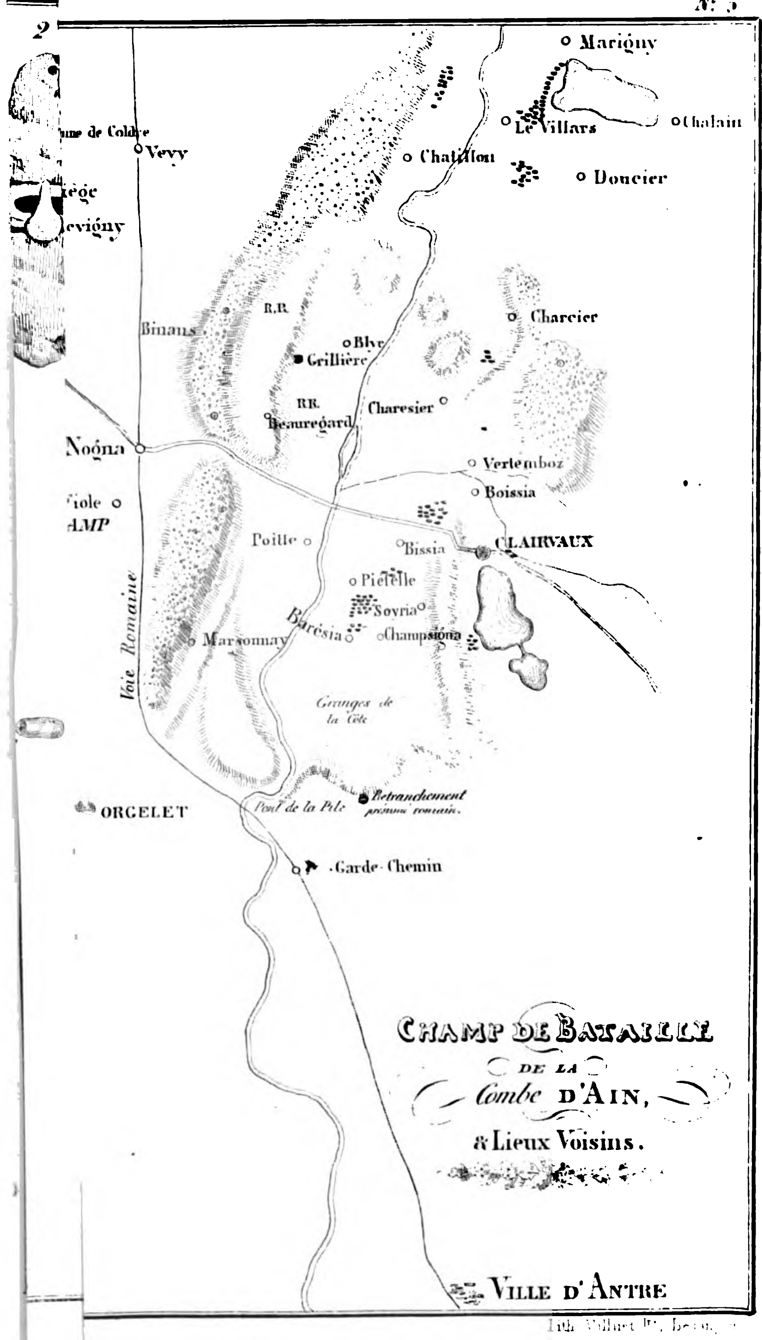
En se rapprochant des montagnes de Pontarlier, on rencontre les tombeaux de *Bannans*, de *Villecin*, de *Frasne*.

Plus près de Besançon, ceux de *Montrond*, dans le voisinage d'une localité appelée CHAMPS-DE-GUERRE. Les CHAMPS-DE-GUERRE se rencontrent aussi à Villers-sous-Montrond.

Près de l'Hôpital-du-Grosbois, au voisinage de la route romaine, on trouve un lieu nommé *Bataille*.

A Bouclans, à côté d'une ruine romaine appelée *Château-de-la-Gentière* et ensevelie dans un bois, des monceaux de pierres recouvrent des cadavres et des armilles de bronze.

(1) V. les légendes de saint Antide, évêque de Besançon, et de saint Valier, archidiacre de Langres.



Lith. Valluet Jne, Besançon

Plus au nord, on rencontre le camp et les *tumuli* de Péseux.

Nous allons parcourir ces campagnes, ouvrir ces tombeaux, en produire les débris. Notre but est de jeter quelque jour sur cette partie de notre histoire, et de fournir par des dessins précis des objets de comparaison à ceux qui ont fait ou qui feront dans le pays et ailleurs des découvertes de même nature.

TOMBEAUX DE LA COMBE-D'AIN.

CHAMP DE BATAILLE.

Disposition et étendue du champ de bataille. La *Combe-d'Ain* est une longue vallée de plusieurs lieues d'étendue, formée de terrains cultivés et de pâturages incultes et humides. La rivière d'Ain la traverse dans sa longueur du nord au midi. Cette vallée était habitée du temps des Romains. On remarque des tuileaux antiques et des ruines au midi du village de Poite, à côté de Mesnois et au pied de Binans. Là se trouvait un chemin pavé traversant des marais; cette localité s'appelle *Vicourt*. Les montagnes qui enferment la vallée n'offrent pas de retranchemens, si ce n'est à l'extrémité méridionale, derrière les Granges-de-la-Côte, où l'on voit un terrain entouré d'un large fossé circulaire, encore profond, sur une largeur de dix mètres (1). On trouve deux levées de terre également circulaires, avec ou sans fossés, dans la plaine, près de *Poite* et près du *Villars*.

La voie romaine de Poligny à la ville d'Antre passait au couchant, derrière la montagne, à peu de distance de la vallée.

C'est dans le voisinage de cette voie que sont situés les DEUX CAMPS ROMAINS, des *Pois-de-Fiole* et de *Coldre*, dont on a parlé.

(1) On n'aperçoit dans ce retranchement aucune trace de construction.

(2) Remarquez que dans les dessins, à l'exception des médailles et des objets trouvés à Saint-Maur, à Coldre et à Orgelet, l'échelle est du cinquième, c'est-à-dire que le dessin a, pour la grandeur, la cinquième partie de l'objet dessiné.

Des tombeaux, au nombre de 100 à 150, sont épars des deux côtés de l'Ain, depuis *Baresia* au lac de *Chalain*, sur une étendue de deux à trois lieues; la culture en a détruit un grand nombre. Il en existe même loin de la vallée au midi d'Orgelet; à Céséria, on a trouvé l'aile d'un aigle de bronze (1). Sur les bords du lac de Chalain, j'ai compté jusqu'à 35 tombeaux, rangés en demi-cercle, espèce de couronne qui semble suivre le mouvement du lac.

Forme extérieure des tombeaux. Au-dehors ce sont des tertres circulaires, couverts de gazon comme le terrain qui les entoure. Quelquefois assez rapprochés les uns des autres, mais généralement distribués au hasard, ils ont un diamètre de dix à vingt mètres. Ils sont élevés d'un demi-mètre jusqu'à deux mètres au-dessus du sol. — A l'intérieur, après avoir percé la couche de gazon qui les recouvre, on trouve ordinairement des pierres entassées sur les cadavres. Quelquefois la voûte de pierres règne d'un bout à l'autre du tombeau, le plus souvent elle n'est qu'au centre. Ce travail, fait sans aucun ciment, n'a rien de régulier. Il y a des tombeaux qui ne renferment que de la terre. A Soyria, et près d'Orgelet, deux de ces tertres ont offert une particularité remarquable : c'est une niche formée de laves, qui renfermait probablement un chef; à Soyria, cette cavité a présenté non des ossemens humains, mais une agrafe damasquinée en argent. Dans quelques sépultures, les pieds des cadavres sont tournés au levant : mais cette circonstance varie quelquefois dans le même tombeau (*Voy. le dessin de ces tombeaux*, *planche* 4).

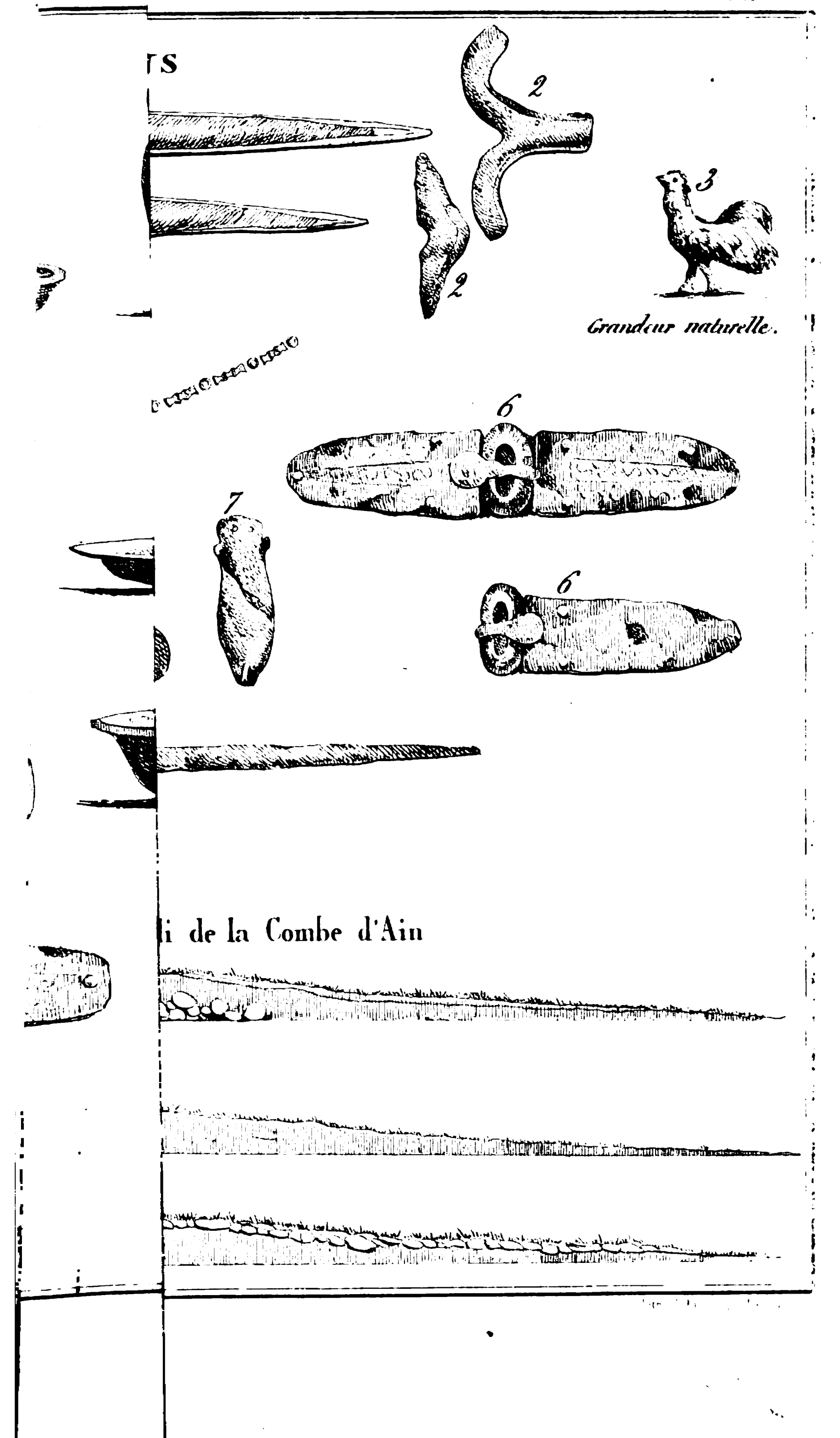
Résultat des fouilles (2).

(1) Nous avons dit qu'il existe dans le voisinage, mais au-dehors de la vallée, deux camps romains. On a recueilli près de celui de Coldre une plaque de ceinturon en bronze, n° 4, et un ornement en or à pierrerie, n° 6, pareil en tout à un autre objet exhumé en Suisse près du *castrum Rauracense*. Au village de Saint-Maur, peu éloigné de Coldre, on a trouvé la plaque en bronze, n° 4, portant le mot latin *Onoratus*. — Sur les objets qui étaient enfouis aux Pois-de-Fiole, V. l'Annuaire du Jura de 1814.

(2) Nous avons exploré ce *tumulus* et les suivans, M. Jules Lemire, mon beau-frère, et moi, en 1838 et 1839, et l'on trouve ici le résultat de ces explorations.

TIQU

Pl. 4.



A l'Étang d'École près d'Orgelet, une armille en bronze, deux boucles de plaques en acier, un dard de flèche en fer. (Planche 4, n°s 1, 2, 3.)

A Blye, dans le *tumulus* de la *Grillière*, vaste monticule de sable, un grand nombre de squelettes parfaitement entiers.

Deux fragmens de sabres en fer gros et courts (n° 5).

Un mors de cheval en bronze.

Beaucoup d'armilles en bronze (quelques-unes sont dessinées, n° 4).

Des anneaux de même métal.

Des boucles de ceinturon en fer, avec plaques damasquinées en argent (n° 7).

Un grand nombre de vases en terre noire (n° 1) et rouge (n° 2). Des bouteilles en verre blanc (n° 3); des verres dont la partie inférieure est arrondie (n° 3). L'un de ces verres offre, de divers côtés, quelques points symétriquement rangés en verre noir. Un des vases de terre rouge (n° 2) est une patène d'une forme élégante, pareille à celles que l'on trouve en Italie.

Enfin une médaille en bronze de Constantin (n° 8).

A Barésia, une épée de cuivre, lame et poignée, avec l'ornement de même métal qui en terminait le fourreau. Cet ornement est fort rare, et l'épée est tout à la fois d'une forme élégante et d'une conservation magnifique (pl. 4, n° 1, article Clairvaux).

Une épée en fer (n° 8), et les fragmens de deux sabres fort gros, de même métal.

Un fragment de cuirasse en fer, entièrement consumé par l'oxide.

Un dard de javelot et le talon formant l'autre extrémité, le tout en bronze (n° 10).

Deux épingles ou fibules en bronze (n° 9).

Des fragmens de poterie.

A Soyria, dans un tombeau isolé sur une colline :

Un vase en terre noire.

Un collier en bronze, d'un beau travail (nº 5).

Une agrafe de même métal (nº 7).

Une agrafe en fer, à boucle bombée et damasquinée, en argent (nº 6).

A Piételle, un bracelet en bronze, orné et percé à jour (nº 4).

Dans les plaines de Vers, près de Boissia, une épée en bronze, avec l'ornement qui terminait le fourreau (nºs 1 et 2); cette épée est en tout semblable, pour la forme, à celle que nous avons trouvée à Barézia, mais elle est plus petite et moins bien conservée.

Un javelot en bronze, avec le talon de même métal (nº 10).

Des fragmens de branches de chêne, assez grandes et demi-brûlées. On doit remarquer, à cette occasion, qu'on a rencontré plusieurs fois des traces de charbon dans les tombeaux de la Combe-d'Ain.

A Clairvaux, sur le bord de la route, près du cimetière, dans un monticule élevé et rempli d'ossemens humains, trois agrafes en fer, à boucles damasquinées ou sans damasquinures (nº 6).

Un coq en or (1), d'un travail fort délicat (nº 3).

Des fragmens de tuiles romaines.

Les tombeaux situés à l'autre extrémité du lac, que nous avons ouverts, ne renfermaient rien; et nous n'avons pu explorer encore ceux de Châtillon, du Villars, du lac de Chalain. Un de ces derniers porte le nom de Molard-du-prince.

Époque présumée du combat de la Combe-d'Ain. La découverte d'épées et de javelots en bronze, dans les *tumuli* de *Barézia* et des *plaines de Vers*, ne doit point faire reporter ce combat à l'époque celtique. Le comte de Caylus, appuyé sur l'opinion du plus grand nombre des antiquaires, surtout des antiquaires italiens, a fort bien prouvé que les Romains s'étaient servi du cuivre pour leurs armes offensives. Presque toutes les armes

(1) Cette antiquité est au musée de Lons-le-Saunier.

des anciens, qui sont venues jusqu'à nous, dit-il, sont de cuivre. Ce savant ajoute, en donnant le dessin de deux dards de flèche et d'un dard de lance en bronze, qu'ayant visité la plus grande partie des cabinets de l'Europe, il n'y a vu que deux lames d'épées en fer, qu'on puisse regarder comme romaines (1). La forme très élégante des épées de cuivre, et de plusieurs vases trouvés dans nos tombeaux, ne permet pas, d'ailleurs, de croire qu'ils puissent être un ouvrage celtique.

Nous admettrions difficilement aussi l'opinion répandue dans le Jura, que ce combat est celui de César contre Vercingétorix. Le texte de César, tant qu'on n'en prouvera pas l'altération, résiste à ce système (2).

Je supposerai plutôt que cette bataille ignorée a eu lieu vers la fin du quatrième siècle. La médaille de Constantin, trouvée dans le *tumulus* de Blye, prouve que ce tombeau ne peut pas être d'une époque antérieure au quatrième siècle (3). La forme des armes nous ramène d'ailleurs aux derniers siècles de la domination romaine; M. Schmidt d'Augst (4), m'écrit, à vue

(1) Recueil d'antiquités, I, p. 238 et suiv., Voy. aussi *Dissertation sur les sept épées de cuivre trouvées à Gensac*. (Mémoire de l'académie des inscriptions, t. 25, p. 109.) Le mélange d'armes offensives en fer et en bronze trouvées à Barèzia dans des tombeaux éloignés seulement de quelques pas, peut jeter du jour sur cette question importante.

(2) Le lendemain du combat, César campe devant Alise. *Altero die ad Alesium castra fecit;* (*de Bello Gall.* l. VII.) ce qui serait physiquement impossible à raison des distances, si le combat avait eu lieu dans la *Combe-d'Ain*, D'un autre côté, lorsque César fut attaqué par Vercingétorix, il n'était point dans les défilés du Jura, il marchait vers la Franche-Comté par la frontière du pays Langres. *Cum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret* (ibid.). Son but était d'être plus à portée de secourir la province romaine, *quo faciliùs subsidium provinciæ ferri posset*. Sous aucun rapport, il ne pouvait se rapprocher autant du Jura, qui, à cette époque surtout, devait être sans chemins praticables.

(3) On a trouvé aussi des monnaies de cet empereur dans les tombeaux de Marnésia peu éloignés de la *Combe-d'Ain*. M. Lemire, mon beau-frère, possède une médaille en or de Théodose, recueillie sur le sol, dans les plaines théâtres du combat. Ces indices sont légers, pourtant il ne faut pas les négliger entièrement.

(4) M. Schmidt, propriétaire de la manufacture de papiers d'Augst, village voisin de l'ancienne cité des Rauraques, s'occupe depuis dix-huit ans avec le

des dessins que je lui ai envoyés, qu'à l'exception des épées de bronze, on trouve des objets de même nature et de même forme dans les tombeaux du *Castrum Rauracense*, tombeaux dont l'époque est déterminée par des médailles de Théodore et de Valens, qu'on y recueille avec des pierres ouvragées, provenant des ruines de l'ancienne *Augusta Rauracorum*, et enfouies à la fois avec les cadavres. Le voisinage de la ville d'Antre, brûlée par les Barbares, les villes incendiées dans la plaine du combat, la tuile romaine trouvée dans les tombeaux, tout semble d'accord pour nous reporter à l'époque des grandes invasions germaniques.

TOMBEAUX D'AMANCEY, DE CHASSAGNE, ETC.

CHAMP DE BATAILLE.

Disposition et étendue du champ de bataille (1). M. Bourgon a décrit (2) la vaste plaine d'Amancey, fermée d'un côté par la seconde chaîne du Jura, de l'autre par les précipices du Lison et de la Loue. Là, comme à la *Combe-d'Ain*, on retrouve une voie romaine (celle de Baume à Salins), des habitations romaines incendiées (3) et un nombre considérable de tombeaux. Il y en a deux ou trois mille épars sur une étendue de trois lieues, depuis Déservillers à Lavans. Près d'Amancey, un grand

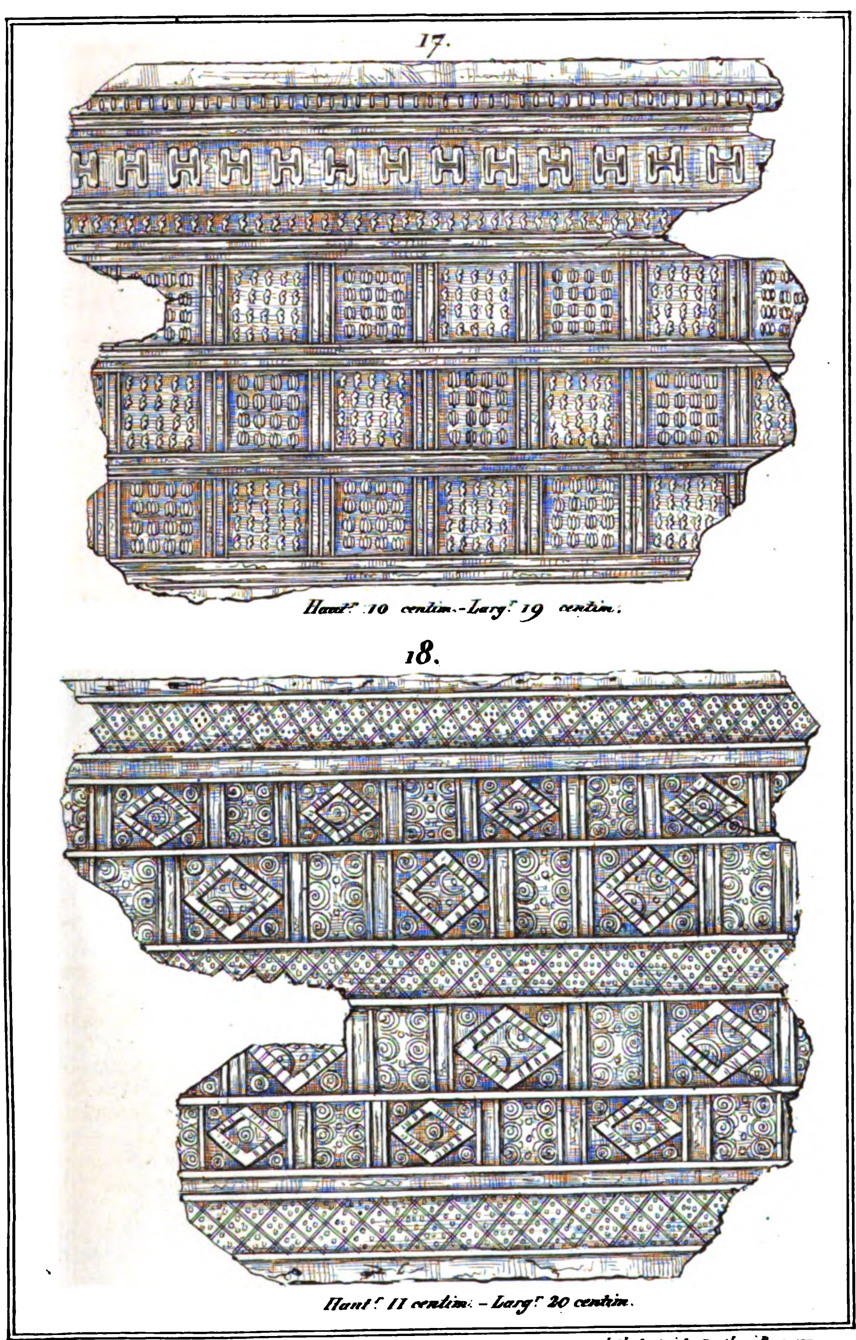
zèle le plus patient et le plus éclairé, à l'exploration de tout le territoire de cette ancienne ville. Il a recueilli quantité d'antiquités fort remarquables, et c'est par ses soins que les tombeaux du *Castrum Rauracense* ont été ouverts.

(1) Dans les cartes des champs de bataille, les *tombeaux* sont figurés par des points noirs, les *ruines romaines* par les lettres *R. R.*

(2) Voyez le mémoire plein d'intérêt extrait des mémoires de l'académie de Besançon, séance du 28 juillet 1839.

(3) On trouve des ruines considérables au *Château-Mipoux*, beaucoup de tuileaux romains *aux Maisonnettes*, au lieu appelé *Égliseri*, où M. Constantin, cultivateur à Amancey, a mis à découvert vingt pièces à plein pied renfermant des médailles romaines; à la Combe-Bernard entre *Bolandoz* et *Mipoux*, il a trouvé dans un carré de murailles plusieurs médailles de Néron, et un grand nombre de monnaies du quatrième siècle. Elles sont de *Constantin-le-Grand*, de *Constantin-le-Jeune*, de *Valentinien*, de *Valens*, de *Decentius*. Il paraît qu'on trouve aussi des tuileaux à Longeville et du côté de Nans-sous-sainte-Anne.

Pl. 1.

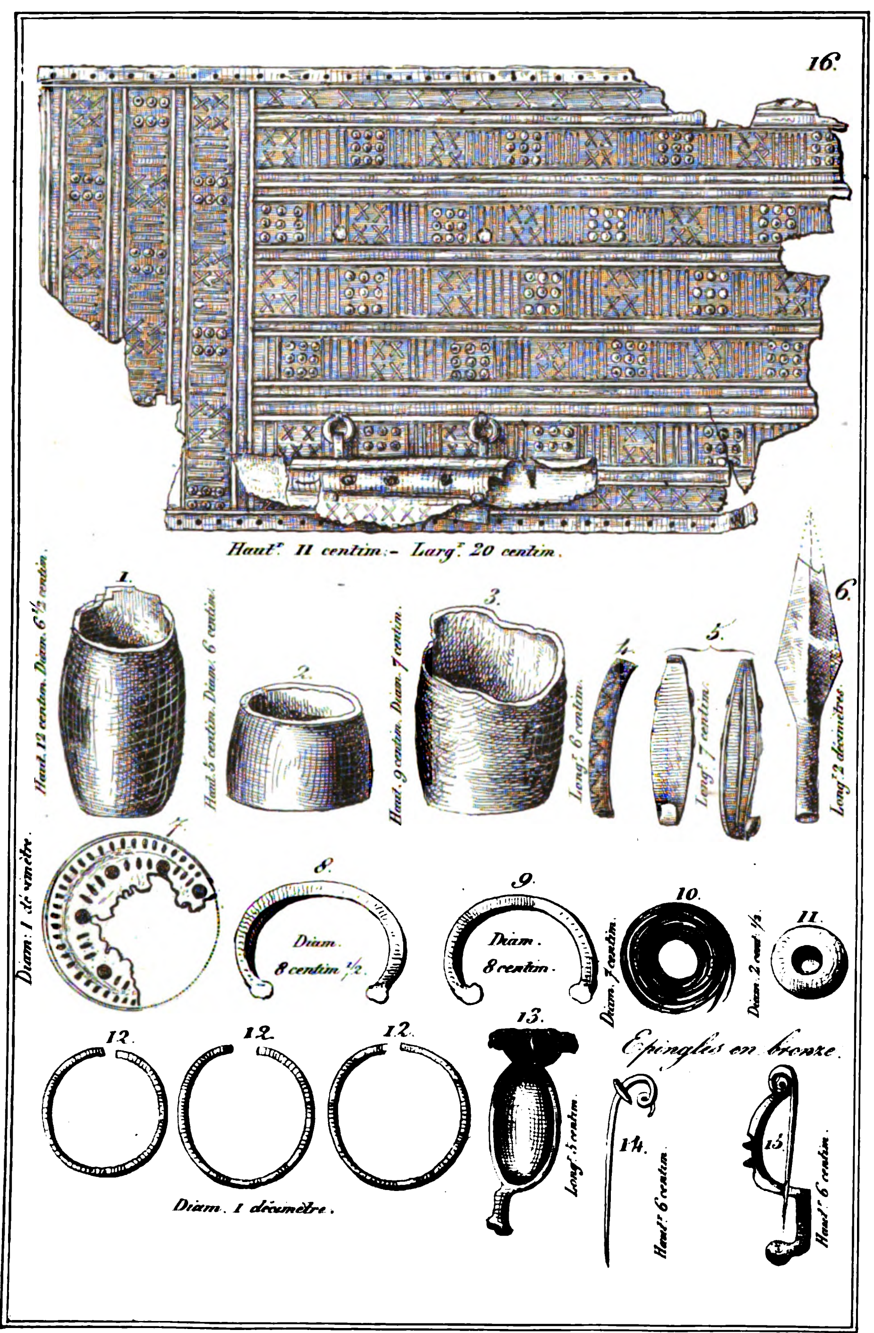


17. Haut.r 10 centim. - Larg.r 19 centim.

18. Haut.r 11 centim. - Larg.r 20 centim.

Lith. de Sainte-Agathe à Besançon.

Pl. 2.



Lith. de Sainte-Agathe à Besançon.

terrain est nommé le *Camp de Mine,* un autre endroit s'appelle le *Cimetero des Crêtas* (1).

Ces tombeaux, plus nombreux dans cette plaine qu'en aucun lieu de la Franche-Comté, sont distribués au hasard et sans ordre apparent. On en retrouve quantité sur les hauteurs et dans les bois situés au-dessus des rochers. Jusqu'à présent il ne s'en rencontre aucun dans les petits vallons qui coupent le territoire.

Forme extérieure et intérieure des tombeaux. Ils sont en général plus petits ou plus grands que ceux de la Combe-d'Ain. La plupart présentent à l'œil un petit môle de deux à trois mètres de diamètre, sur une hauteur d'un demi-mètre ou un mètre. Mais il y en a quinze ou vingt d'une dimension remarquable; ils sont élevés de quatre à cinq mètres au-dessus du sol, et leur diamètre est de vingt à vingt-cinq; les plus connus s'appellent *Château-Sarrasin, Château-Murger, les Essarts-Labalet, Château-Cassard,* etc... Il y en a d'une dimension intermédiaire.

Au-dehors, ils sont quelquefois couverts de terre, de gazon, de broussailles; souvent on les reconnaît aux pierres blanches qui les recouvrent.

Résultat des fouilles. Au CHATEAU-SARRASIN : Plusieurs squelettes à demi-consumés, et, au-dessus, un cadavre de taille colossale (un cultivateur qui l'a mesuré prétend lui avoir trouvé celle de huit pieds quatre pouces; il croit aussi qu'il a été déposé en cet endroit après les autres cadavres). M. le curé d'Amancey avait été déjà frappé de l'étonnante grandeur d'un autre squelette trouvé dans le même tombeau, et de l'épaisseur du crâne.

Trois vases de lignite ou bois fossile (planche 2, n°s 1, 2, 3), découverte nouvelle en archéologie.

Plusieurs fragmens de poterie rouge et commune.

Des fils de bronze ronds et de diverses grosseurs.

(1) Élévation couverte de tombeaux, entre la grange *Goudard* et *Éternoz.*

Deux boucles en fer.

Une plaque unie en cuivre.

Un long sabre en fer (pl. 3, n° 2, article Amancey).

Une pierre à aiguiser percée d'un trou (n° 6).

La partie inférieure de l'ornement d'un fourreau d'épée semblable à ceux de la *Combe-d'Ain*. Cet ornement était au bas de l'épée, détruite par l'oxide, mais dont la trace se voyait encore dans la terre (n° 5).

Deux bracelets en bronze (n° 1).

Un débris d'agrafe en bronze.

Trois médailles romaines, l'une fruste, la seconde, que l'on croit de *Néron*, laissant apercevoir au revers les lettres ASSIVS, qui par leur forme marquent le temps du haut empire (n° 13); la troisième paraît être d'*Adrien* (*dessinées au bas du champ de bataille d'Amancey*).

A Chateau-Murger, des squelettes, des ossemens de chevaux et de sangliers.

Six faisceaux de fil de laiton, dans lesquels les os des bras étaient encore engagés, et quantité de fils épars (planche 2, n° 10), trois larges bracelets (n° 12).

Deux demi-bracelets (n°s 8 et 9) et deux épingles (n°s 14 et 15), une grosse agrafe (n° 13), le tout en bronze.

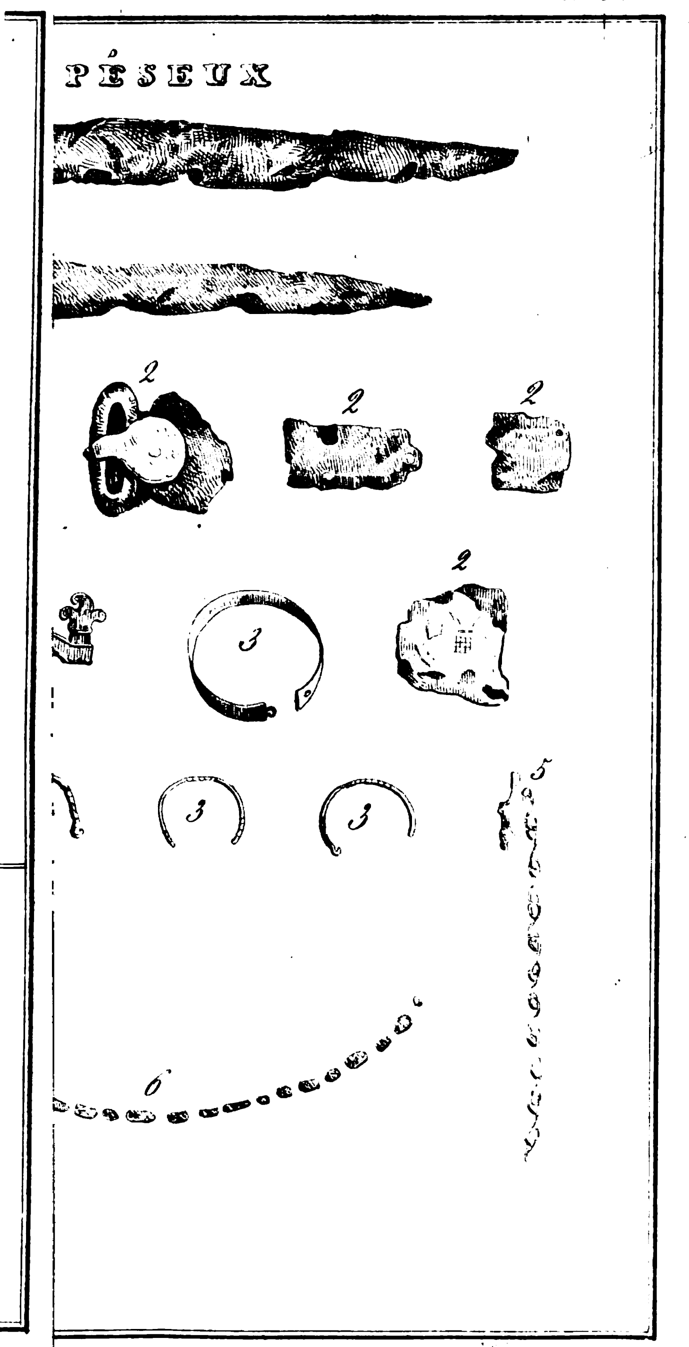
Cinq plaques de ceintures de même métal, ornées de dessins faits à l'estampille (pl. 1, n°s 17 et 18). A l'une de ces plaques était suspendue, par des boucles, une autre plaque plus petite (pl. 2, n° 16).

Des fragmens de poterie rouge fort commune.

Un ornement en verre bleu, rond et percé, ayant encore le fil de laiton destiné à le suspendre (n° 11). Un fer de lance (n° 6).

Sous les Grands-Murgers : une agrafe de bronze en feuille de saule (n° 9), des dents d'animaux et un ornement de poitrine, de forme circulaire et à jour (n° 7). On en a trouvé un semblable à Flagey.

A Flagey : trois bracelets d'un bronze mince et orné, dans


PÊSEUX
2
2
2
2
3
3
3
5
6

l'un desquels l'os du bras était encore engagé. Ces bracelets sont remarquables (*ibid.*, n° 3).

Trois anneaux en argent (n° 4).

Une agrafe de bronze en feuille de saule (n° 8).

Une défense de sanglier percée d'un trou (n° 7).

Une amulette en verre (n° 12).

Un ornement en bronze, rond et percé de trous à jour, renflé au centre, où il présente comme une lanterne (n° 15).

Un grand nombre d'ornemens de poitrine, formés de demi-cercles courbes, en bronze plat, d'inégale grandeur, quelques-uns à charnière (n° 9).

AUX ESSARTS-LABALET : une médaille celtique, mais frappée sous les Romains (*dessinée au bas du champ de bataille d'Amancey*).

Époque présumée du combat d'Amancey. Qu'il remonte à l'époque romaine, c'est ce dont font foi et la forme des armes et les trois médailles romaines du *Château-Sarrasin*. Qu'il remonte au quatrième siècle, c'est ce que semble indiquer une circonstance frappante : une plaque de ceinturon, de même forme et de même dessin que les plaques si remarquables trouvées dans les tombeaux, s'est rencontrée dans les ruines du *Château-Mipoux*. Or, cette habitation a dû être ruinée à la fin du quatrième siècle, car les nombreuses médailles que l'on y découvre s'arrêtent à cette époque. Les tombeaux et les ruines renfermant les mêmes objets seraient du même temps.

Observations particulières. Poussé par un goût ardent d'archéologie, un cultivateur d'Amancey, M. Constantin, que dirige le zèle éclairé de M. le curé CUINET, a fait, soit pour M. BOURGON et moi, soit de son chef, un grand nombre d'explorations dans toute cette localité. Il résulte de ses observations faites avec beaucoup de soin :

1° Que les grandes armilles ou cercles en bronze se trouvaient toujours à la place de l'avant-bras des cadavres, les petits jamais.

2° Que ces derniers étaient placés près de la tête, du cou et des épaules, comme s'ils étaient suspendus devant la poitrine. Quelquefois il a trouvé quatre ou cinq de ces armilles de bronze liées par un fil de laiton.

3° Que les amulettes en verre trouvées près des corps et les autres ornemens de ce genre étaient sur la poitrine et près du cou, de même que les ornemens de bronze trouvés à Flagey (n° 9).

4° Que les plaques longues et minces à dessin en bronze enveloppaient le bassin du cadavre, à l'exception d'une portion derrière les reins, où les débris de la ceinture ressemblaient à du feutre en dissolution.

5° Que plusieurs tombeaux renfermaient des grains de diverses couleurs et de forme variée, restes épars de quelques colliers.

6° Qu'il n'y avait aucune pièce d'armure plus bas que le bassin et les bras.

TOMBEAUX DE MONTROND.

Les tombeaux de Montrond (arrondissement de Besançon) sont des auges en pierres de vergenne enfouies sous terre, au midi de ce village, dans le canton appelé les *Tombois.* Une ruine romaine, signalée par des tuileaux, en est voisine au canton de *Courcelles.* Ces auges, plus larges vers la tête, et dont la pierre a été amenée de deux lieues au moins, sont couvertes d'un couvercle de pierre creusé en dessous. Sur six tombeaux, cinq ne renfermaient que des ossemens ; un seul a rendu à la lumière une agrafe de fer à boucle bombée, damasquinée d'argent, ainsi qu'un bracelet de bronze. (*V. planche* 3.) Une auge pareille a été trouvée dans des champs voisins, appelés *Champs-de-Guerre.* On dit qu'elle recélait une épée.

TOMBEAUX DE BANNANS, FRASNE ET VILLECIN. (Planche 3).

Disposition des tombeaux. Peu éloignés de Pontarlier et de la voie romaine qui y conduisait, ces tombeaux ne s'annoncent

point par des signes extérieurs. Ceux de Bannans et de Frasne sont même isolés dans la campagne. A Villecin, chacun des *tumuli* est séparé de ceux qui l'avoisinent par un mur grossier et lié quelquefois avec du ciment.

Résultat des fouilles. A Frasne, des plaques de ceintures semblables à celle de *Château-Murger*, et des armilles de diverses grandeurs (planche 3), le tout en bronze.

A Bannans, des bracelets ou brassarts de même métal, pareils, pour la forme et le dessin, à ceux des tombeaux de Flagey (planche n° 3, au mot *Bannans*, n° 2), de plus des armilles de bronze (n° 2).

A Villecin. Un sabre en fer (planche 3, n° 2), une épingle en bronze (n° 5), une armille de même métal (n° 3), un dard de flèche en fer (n° 4), et diverses agrafes ou fragmens d'agrafes en fer, à boucles bombées et damasquinées en argent. L'une est en bronze, et porte des figures grossières, celle d'un homme dont les bras sont élevés, et de deux animaux placés à côté de lui.

TOMBEAUX DE PÉSEUX (Planche 3).

Résultat des fouilles. Deux sabres gros et courts fort oxidés; l'un porte encore la trace visible du bois qui en formait la garde (n° 2).

Diverses agrafes et ceintures à boucle en fer, avec ou sans damasquinures et en acier (n° 2).

Un anneau en bronze (n° 4).

Trois petits bracelets de ce métal à ligature d'argent (n° 3).

Un bracelet et un demi-bracelet en bronze (n° 3).

Deux épingles à longue chaîne, le tout en bronze (n° 5).

Un collier dont les grains en terre cuite sont de diverses couleurs (n° 6). (*V. Camp de Péseux.*)

TOMBEAUX DE MACORNAY (Planche 3).

Résultat des fouilles. Deux agrafes de ceinture en fer, damasquinées d'argent, dont l'une, d'une magnifique conservation, a le centre orné d'or, c'est la plus grande du n° 4.

Deux anneaux en bronze.

Un fragment de vase de terre rouge (n° 1), renfermant les grains d'un collier d'ambre. Tous ces grains ont été brûlés à l'exception d'un seul (n° 2).

Un débris de sabre.

Un fer de lance plat en fer, avec un couteau grossier de même métal (n° 5 et 6).

Un instrument en fer de forme bizarre trouvé près de la cuisse d'un cadavre (n° 7).

TOMBEAUX DE VILLECHEVREUX.

Ces tombeaux, voisins du village de ce nom, renfermaient les objets suivans que possède M. Vuilleret, juge-suppléant au tribunal civil de Besançon.

Huit plaques de ceinturon à boucle bombée de diverses grandeurs et de formes différentes, en bronze, acier et fer (n°s 1 à 8).

Deux couteaux en fer oxidé (n° 11). Des grains de collier.

Un ornement de poitrine, rond et en bronze, renflé au centre, semblable à ceux des tombeaux de Flagey et d'Amancey (n° 10).

Un tombeau d'une forme différente des autres renfermait une agrafe et un éperon (n°s 12 et 13).

TOMBEAUX DE MONTARLOT.

Voyez à l'article des camps celui de ce lieu. J'ai fait ouvrir en janvier 1840 plusieurs tombeaux situés entre le camp et la rivière. On y a recueilli beaucoup de charbon, et des fragmens grossiers de poterie noire.

Sept têtes de sangliers avec leurs défenses : l'une de ces défenses est dessinée (n° 3).

Un dard de flèche carré et long (n° 2).

Une clef en fer d'une forme grossière (n° 1).

Seize monnaies de Hugues, évêque de Langres au douzième siècle (n° 4), et de Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, qui vivait au siècle suivant (n° 5). Cette clef et ces monnaies déposées par hasard en ces lieux sont d'une époque postérieure au camp et aux autres débris funéraires.

CONCLUSION.

On peut induire de ce qui précède :

1° Qu'en général, les objets antiques, recueillis dans nos tombeaux, ressemblent beaucoup à ceux du *Castrum Rauracense* qui, d'après les médailles, sont du milieu ou de la fin du quatrième siècle. Le *Castrum* faisait partie de la Séquanie.

2° Que nos sépultures appartiennent la plupart à une époque où l'on a cessé de brûler les corps, puisque les squelettes ou partie des ossemens se retrouvent ; que, pourtant, comme à la Combe-d'Ain, quelques tombeaux par exception renfermaient des charbons et du bois brûlé, que même à Montarlot tous les corps paraissent avoir été brûlés.

3° Que, malgré la présence de poterie et des vases en verre, nos tombeaux ou une partie d'entre eux peuvent être chrétiens. D'après une observation exacte des tombeaux du *Castrum Rauracense*, M. Schmidt a constaté que l'une des pierres qu'ils renfermaient portait une inscription chrétienne, et une autre, une croix grecque, telle qu'on les remarque sur les médailles du bas empire. Un ornement en or, pareil à celui dont nous avons donné le dessin et qui a été trouvé à Coldre (voy. l'art. Coldre), présentait une croix dont les champs étaient incrustés en verre rouge, et une agrafe couverte d'une feuille d'or formait une croix. Toutefois, dans quelques tombeaux du *Castrum* on trouve des verres funéraires, en forme de bouteilles et de verres à boire. Éclairés par l'Évangile, les peuples conservèrent long-temps encore certaines habitudes païennes de leurs pères. Les conciles de ce siècle et des siècles suivans en font foi.

4° Que l'on ne rencontre dans nos tombeaux ni casques, ni boucliers, presque aucun débris de cuirasse, et surtout aucune pièce d'armure qui puisse s'appliquer au-dessous des hanches et des bras.

5° Que les objets funéraires en bronze ou en fer se trouvent distribués de la manière suivante :

Plaques de ceinture en fer à boucle bombée, avec ou sans damasquinures. — A la Combe-d'Ain, à Villecin, à Bannans, à Montrond, à Vellechevreux, à Macornay, au *Castrum Rauracense,* il est fort remarquable que ces plaques, dans leurs damasquinures, offrent presque partout le même dessin, formé de demi-cercles, de courbes, d'entre-lacs. On a trouvé aussi des plaques de ce genre en bronze à Saint-Maur, à Saint-Étienne de Coldre, à Villecin, au *Castrum Rauracense.*

Longues plaques de ceinturon en cuivre mince à dessin orné, à Château-Murger, à Château-Mipoux, à Frasne.

Brassards en cuivre à dessin, à Château-Sarrasin, à Frasne.

Armilles ou bracelets, partout, et en particulier dans les tombeaux du *Castrum Rauracense.*

Anneaux en bronze, presque partout.

Javelots et dards de flèche, à la Combe-d'Ain (en bronze), à l'Étang-d'École, à Montarlot, à Villecin.

Sabres en fer, au Château-Sarrasin, à Blye, à Barésia, à Villecin, à Péseux.

Épées et ornemens de fourreau en bronze, à Barèsia; ornemens de fourreau en bronze, à Château-Sarrasin.

Collier en bronze, à Soyria.

Colliers en terre cuite ou vitrifiée, dans plusieurs tombeaux de la plaine d'Amancey, à Péseux, à Vellechevreux, au *Castrum Rauracense.*

Ornemens de poitrine, ronds et à jour, à Château-Murger, à Flagey, à Vellechevreux.

Couteaux en fer, à Vellechevreux, à Macornay, au *Castrum.*

Longues épingles en bronze, dans plusieurs tombeaux de la Combe-d'Ain, et du même *Castrum.*

Poterie ou verres, à Soyria, à Barésia, dans un tombeau du lac de Chalain, à Blye, au Château-Murger, au Château-Sarrasin (ce dernier renfermait aussi des vases en lignitz), à Montarlot, à Macornay, *au Castrum.*

LIVRE II.

ÉPOQUE BOURGUIGNONE

OU

PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE.

Cecidit superbum
Illium, et omnis humo fumat Neptunia troja.
Diversa exilia et desertas quærere terras
..... Aguntur.

AENEID. l. II.

Sommaire.

Coup d'œil général sur le cinquième siècle.—Difficulté de l'histoire des Burgondes.—Jugement sur celle de Dunod.—Leur origine, Dunod combattu. — Circonstances de leur établissement. — Il eut lieu dans la Séquanie. — Pourquoi on leur permit d'y résider. — A quel titre. — Désastres des Burgondes, ils se retirent dans la Savoie. Erreurs de Dunod. — En 456 ils occupent une portion des Gaules. — Recherches sur les causes de leur progrès. — Etat des Gaules; Ricimer. — Les chefs des Bourgondes dignitaires de l'empire. — Fin de celui d'occident, prompte décadeuce de la monarchie bourguignone, et ses causes. — Gondebaud et ses lois, erreurs de Dunod. —Mœurs et état des lettres pendant la durée du 1er royaume de Bourgogne. — Etat de la province à cette époque. — Monastère de Saint-Claude. — La Séquanie après Attila. — Partage des terres, discussion. — Divers barbares qui s'établissent dans la Séquanie. — Besançon.

Époque bourguignone

OU

PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE.

LIVRE II.

(De l'année 413 à l'année 534.)

Dernier âge de la civilisation romaine, le cinquième siècle venait de s'ouvrir. Le fait qui le domine dans toute sa durée est ce mouvement tumultueux et triomphant du Nord qui se jette sur le Midi. La terre de l'empire, incessamment tremblante sous les pas des Barbares qui s'en disputent les dépouilles, Rome, durant soixante ans, livrée aux plus sanglans affronts, la reine des nations, deux fois captive et au pouvoir des Barbares, ses peuples à genoux devant Attila, puis, après cette

lente et honteuse agonie, l'empire d'Occident expirant sans gloire et sans bruit, l'Italie partagée entre les soldats d'Odoacre, et le trône des Césars renversé comme celui du dernier des monarques (1). Tels sont les hauts enseignemens du cinquième siècle. L'obscurité de ses annales accuse les bouleversemens dont il fut le témoin : c'est dans leurs pages ensanglantées, que les nations modernes découvrent leur origine, et que nous aussi, descendans des antiques Burgondes, nous allons chercher nos aïeux.

Dans cette période fameuse, qui change et renouvelle la face de la terre, d'innombrables essaims de Vandales, de Souabes et d'Alains, sortis de la Poméranie, du Mecklembourg et de la Prusse, s'emparent de l'Espagne, et, chassés par les Visigoths, vont fonder en Afrique un royaume célèbre. Les Angles et les Saxons, antiques habitans du Holstein et du Sleswick, se saisissent de la Grande-Bretagne. Maîtres d'abord de la Pannonie, les Lombards, sortis du Brandebourg, marquent leur place en Italie. Les Francs, que les Thuringiens remplacent aux bords du Rhin, les Visigoths occupent une partie des Gaules, les Burgondes s'étendent dans le surplus de cette province de l'empire : et le vide, que ces peuples innombrables laissent au nord de la Germanie, est rempli par les Esclavons descendus des Sarmathes et les Scythes (2).

Dans ces vastes mouvemens des tribus germaniques, les Burgondes ou Bourguignons jettent au sein des Gaules les fondemens de leur premier royaume. Plus paisible que celle des autres Barbares, leur histoire, depuis la grande invasion de 407, n'offre ni siéges, ni incendie, ni combats fameux. Leur marche est souvent inaperçue; auxiliaires appelés ou tolérés, ils semblent se glisser à travers les Gaules. Les annalistes

(1) L'an 1229 de la fondation de Rome (Pet. chronolog., p. 808), 507 et quelques jours après la bataille d'Actium.

(2) Voyez Pfeffel, Abrégé de l'histoire d'Allemagne.

les oublient : eux-mêmes n'ont point d'historiens. Quelques phrases d'Orose, d'Idace, de Prosper, de Cassiodore, de Socrate, quelques passages épars dans Jornandès et Cassiodore, douze ou quinze vers de Sidoine Apollinaire, voilà tout ce qui nous reste pour éclaircir les cinquante premières années qui suivent leur entrée dans les Gaules.

Mais, ces temps obscurs une fois franchis, leurs annales présentent un haut intérêt. Le rapide accroissement et les vastes progrès de cette première monarchie bourguignone, sa prompte décadence, les dissensions sanglantes des fils de Gondioc, leur fin précipitée, le caractère de Gondebaud, ses lois, la durée éphémère de son royaume qui tombe sous les coups des enfants de Clovis, la barbarie qui s'avance et qui, pour des siècles, va envahir l'empire des sciences et des lettres, tout concourt à donner à ces temps reculés une couleur sombre et presque tragique.

Dunod les a-t-il peints avec exactitude? a-t-il même songé à les peindre? Je n'oserais l'affirmer. Il y a plus : en plus d'une rencontre, l'obscurité du sujet l'égare, et sa prédilection marquée pour les Bourguignons l'entraîne à son insu : sentiment honorable de tendresse pour nos ancêtres, qui dans le cœur de Dunod se confond avec l'amour de son pays, mais qui ne doit l'emporter jamais sur les droits de l'inexorable vérité. Nous serons donc obligé de relever plus d'une erreur dans cet estimable historien : elles sont ici plus fréquentes, qu'en aucune partie de ses œuvres.

Au surplus, hâtons-nous de le dire : Dunod a généralement bien saisi le caractère bon, simple, naïf des Burgondes, et il a le mérite d'avoir reconnu une vérité historique presque ignorée avant lui; c'est que ces peuples se sont généralement établis dans les Gaules par des traités et des concessions, non par la force des armes : vérité long-temps méconnue (1),

(1) En 1757, l'Académie de Besançon, préoccupée de l'opinion générale, couronna le discours où l'on cherchait à démontrer que l'établissement des

et qui est maintenant l'opinion de la plupart des hommes instruits (1).

Dunod n'a pas aussi bien compris l'origine des Burgondes. Mais, de son temps, et long-temps après lui cette origine était restée fort obscure : Dom Plancher désespérait de la découvrir. On voit, à la vérité, sortir les Burgondes de la Germanie : mais, étaient-ils Germains, Goths, Vandales? Chacune de ces opinions avait des partisans. Dunod s'attache à un autre système : c'est, à ses yeux, une colonie gauloise établie depuis des siècles dans la Germanie. Les Burgondes, effectivement, se flattaient de cette descendance devant l'empereur Valentinien qui les avait appelés à son secours. Mais on a remarqué, dès long-temps (2), que cette jactance des barbares, en présence d'un empereur qui avait besoin d'eux, ne pouvait former un titre de généalogie.

Une opinion beaucoup plus probable, indiquée par Guérin du Rocher (3), et portée récemment à un haut degré d'évidence historique par l'un de nos savants compatriotes (4), place le berceau des Burgondes chez les Suèves, et leur donne une origine germanique. Dans cette opinion, ils seraient les *centum pagi* de Tacite, en allemand *burg hundert*, d'où les auteurs romains, défigurant tous les noms qu'ils faisaient passer dans leur langue, ont fait le nom de *Burgundiones*. Nous adoptons ce système, en observant qu'aux raisons puissantes déjà tirées de César et de Tacite, on peut joindre l'autorité

Bourguignons était l'œuvre de la conquête. Le savant Bergier, l'un des concurrents, soutenait l'opinion contraire.

Tillemont, *hist. des Emper.* t. VI., p. 357.

(1) V. Bochat, *Mémoires sur la Suisse*, t. 2. — Verisimile est, dit Schœpflin, bonâ cum Romanorum gratiâ suas sedes in Galliâ obtinuisse Burgundiones. *Alsat. illust.*, t. I, p. 265. — « C'est par des négociations réitérées plutôt que « par la force des armes qu'ils obtinrent leurs nouvelles demeures. » Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France*, p. 98.

(2) Baronius, *Annal. ecclés.*, ad ann. 413.

(3) *Histoire véritable des temps fabuleux*, t. I.

(4) M. Bechet, *Recherches sur Salins*, t. I, initio.

d'Isidore de Séville. Cet auteur espagnol, qui écrivait au sixième siècle, place dans ses *Origines* les premiers Burgondes dans le pays des Suèves (1), sans doute d'après la tradition apportée en Espagne par les Barbares et par les Suèves eux-mêmes.

Quelles furent les circonstances de leur passage et de leur établissement au sein des Gaules?

Selon Dom Plancher, conquérants intrépides, les Burgondes s'y fixent depuis l'invasion de 407, et ne cessent dès-lors de s'étendre les armes à la main. D'après Dunod, au contraire, ils franchissent le Rhin en 413 ou 415, et s'établissent alors dans nos contrées qu'ils sont appelés à repeupler et à défendre.

Ces deux opinions ne sont pas complètement exactes.

C'est en 411 que les Bourguignons passent le Rhin. Dans la confusion générale où était l'Occident, Jovinus, seigneur gaulois, venait de prendre la pourpre à Mayence. Il est remarquable que, au témoignage d'Olympiodore, Jovinus l'avait prise par les conseils de Gondicaire, roi des Burgondes et de l'Alain Goare (1). Parfaitement uni avec les Burgondes, il leur abandonna, selon toute apparence, quelques terres de l'empire, voisines du Rhin, d'autant plus prodigue qu'il avait besoin d'eux, et qu'il n'était pas sûr de conserver la couronne. Ayant réuni de cette manière une armée considérable, il marcha à la tête des Burgondes, des Alains, des Francs et des Allemands réunis sous ses drapeaux (2), pour faire sa jonction avec Constantin, et délivrer ce tyran que les troupes d'Honorius tenaient assiégé dans Arles. C'est dans cette marche, entravée sans doute par quelque résistance, que les Burgondes

(1) Jovinus apud Mundacium (Moguntiacum) Germaniæ urbens studio Alani Goaris et Guntiarii Burgundionum præfecti tyrannus creatus est. (Olymp. apud Photium, b. 6, c. 80.)

(2) Ex ulteriori Galliâ nuntii adveniunt Jovinum assumpsisse ornatus regios, et cum Burgundionibus, Alemannis, Francis et Alanis omnique exercitu imminere obsidentibus. (Greg. Turens. ex frigerid., hist., l. 2, c. 9.)

ravagent les Gaules avec les autres barbares. (1). Mais l'entreprise de Jovinus échoua : ce fantôme d'empereur, contre lequel Honorius dépêche Ataulphe, roi des Goths (2), est fait prisonnier avec le comte Sébastien son frère, qu'il avait associé à l'empire. Forcés de plier devant ce roi barbare, les Burgondes, alliés de Jovinus, se renferment dans les cantons qu'il leur avait donnés (3). Pour les détacher de son parti, Honorius leur abandonna vraisemblablement ces contrées à charge de les défendre, et Jovinus est mis à mort.

Conforme à l'ordre des événements indiqués par Prosper (4), ce récit concilie seul entre eux les auteurs de cette époque reculée, dont le texte laconique a donné lieu aux interprétations les plus diverses.

Mais *cette partie de la Gaule voisine du Rhin*, si vaguement indiquée par les chroniqueurs du cinquième siècle (5), quelle est-elle? Est-ce la province séquanaise, la première Germanique, ou l'une et l'autre de ces provinces gauloises?

Dunod hésite sur cette question qui a divisé les historiens modernes : « On ne trouve, dit-il, aucune trace de leur possession et de leur règne dans la première Germanique : cependant ils l'ont peut-être occupée comme la Séquanaise. » Dunod se trompe; les raisons qui pouvaient appuyer ce sentiment, ont été solidement réfutées par les auteurs alsaciens les plus renommés (1), qui prouvent qu'en aucun temps, les

(1) Ataulphus Gallias tendit (412), ubi cum advenisset, vicinæ gentes perterritæ in suis cœperunt finibus se continere, quæ dudum crudeliter Gallias infestassent, tam Franci quàm Burgundiones. (Jornand. de reb. Getic.)

(2) Ibid.

(3) In finibus suis, ibid.

(4) Burgundiones partem Galliæ propinquam Rheno obtinuerunt. Jovinus et Sebastianus in Gallià regno arrepto interrempti sunt. (Prosp., ad. ann. 413.)

(5) Prosper, ibid. — Luciano et herodiano Coss. Burgundiones partem Galliæ propinquam tenuere. (Cassiod., chron.) — Burgundiones partem Galliæ propinquantem Rheno obtinuerunt. (Hyeron. Chron. in chron. Euseb.)

(1) Schœpflin, *Alsat. illust.*, t. I, p. 258-267. — Grandidier, *Hist. d'Als.*, p. 271.

Burgondes n'ont possédé l'Alsace, et que leur occupation fut alors bornée à la Séquanie. En 1772, Dom Vincent et Dom Coudret, qui partagèrent le prix d'histoire décerné par l'Académie de Besançon, avaient avancé, en fixant les limites du premier royaume de Bourgogne, que le pays des Rauraques ou la Haute-Alsace appartenait autrefois aux Burgondes. Mais les juges, en les couronnant, ont eu la sage précaution d'annoncer qu'ils eussent désiré voir cette opinion démontrée d'une manière plus solide.

On éprouve un sentiment de surprise, en voyant l'empire céder si facilement aux Burgondes cette riche contrée des Gaules, ou du moins les y tolérer sans faire aucun effort pour les rejeter au-delà du Rhin. Mais cette surprise cesse, quand on se rappelle quelle était alors la situation de la Séquanie et celle des Romains.

Théâtre éternel des invasions, cette province ne pouvait se défendre elle-même. Sa noblesse avait été tuée ou menée en servitude; une partie de ses habitants avait péri; les deux tiers et plus de ce qui restait étaient des esclaves. Jamais peuple ne fut livré à de plus mortelles angoisses; ces effroyables douleurs, il est vrai, n'ont pas trouvé d'historiens; mais elles ont laissé de douloureux, d'éloquents témoins dans ces grandes ruines où sont ensevelies nos populations romaines. Le cinquième siècle commençait, et déjà la province comptait deux grandes invasions (1). Revêtu d'une autorité souvent respectée des Barbares, l'évêque saint Antide, se dévouant pour

(1) L'une des ruines d'*Epamanduodurum* (Mandeure) date de ces dernières invasions. La dernière médaille romaine qu'on y a trouvée est d'Honorius. C'est ce que m'a assuré M. Duvernoy, profondément versé dans la connaissance des antiquités de cette belle ville romaine. Je crois, comme M. Duvernoy, que c'est la seconde ruine de Mandeure. On ne peut expliquer les débris de plusieurs de nos villes romaines qu'en admettant diverses ruines succcssives, comme Schœpflin l'a prouvé pour la cité des Rauraques, ville de l'ancienne Séquanie, et comme les diverses fouilles faites à Besançon l'ont toujours démontré pour cette antique métropole.

son peuple, avait été mis à mort par Crocus, près de la ville romaine de Ruffey (1), et saint Valier, archidiacre de Langres, fuyant vers le Jura, avait péri sous les coups des Barbares à Pont-Abucin (2), qui, pas plus que Ruffey, n'avait résisté aux Vandales. La terreur et le désespoir étaient partout (3); aussi, quand on entendait crier que les Barbares arrivaient, on ne courait pas au Rhin pour le défendre, on se sauvait là où il y avait quelques murailles (4), on se cachait au fond des montagnes. Impuissante par elle-même, la Séquanie tournait les yeux vers l'empire : mais c'était un aspect plus effrayant encore. Déjà Rome elle-même avait été prise et pillée (août 410); au couchant des Gaules, les Armoriques étaient soulevées et en armes (409), et la Grande-Bretagne perdue pour les Romains (5); le midi des Gaules avait été livré aux Goths par l'empereur lui-même, c'était l'ignominieuse rançon de Ro-

(1) Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village. Mais des fragments nombreux de tuiles romaines, des débris de mur à ciment romain, des tombeaux en pierre qu'on y a trouvés, montrent qu'elle pût être autrefois une ville. La légende de saint Antide l'appelle *Oppidum Ruffiacum*. On voyait encore, au temps de Chifflet, une vieille tour, appelée Tour de St Antide. (*Vesont.*, pars. 2, p. 93.

(2) Ad Alpium Jurensium partem tendebat... pervenit ad locum quem haud longè positum ex antiquo incolæ appelant Portum Bucinum, sed jam locum ipsum gens bellicosissima occupatum tenebat. (*Légend. de saint Valier*, c. 5.) Selon Dunod, Lebœuf, d'Anville et Perreciot, le Port Abucin est Port-sur-Saône. La légende de saint Antide, énonçant que les Vandales avaient martyrisé saint Valier avant d'arriver à Ruffey-sur-l'Ognon, en déterminent l'emplacement aux environs de la Saône. D'un autre côté, celle de saint Valier porte qu'il fut enseveli *non loin* du Port Abucin, c. 9. Or, la sépulture de saint Valier se trouve dans une ancienne chapelle au hameau de Saint-Valier, à l'opposite du Port. Perreciot a vu, en ce dernier lieu, vers 1772, des tuiles romaines sur un espace étendu, des briques d'un aqueduc, un bras de statue, et un endroit où avaient été découverts des pavés à la mosaïque.

(3) Recogitabat (Sanctus Antidius) trepidentibus opus fore solamine. (*Lég. de saint Antide*, c. 7.)

(4) In oppidum Ruffiacum quod muro et fulmine muniebatur, provincialium plures desertis vicis agitante metu confugerant. — Majorem partem plebis sibi commissæ ibi confugisse comperit. (Ibid.)

(5) Procop. bell. Vandal. l. I. p. 181.

me (1); à l'orient, le Rhin n'était plus une barrière; les Francs et les Burgondes, dès long-temps possesseurs de la rive gauche, occupaient une partie de la rive droite, et ils étaient poussés eux-mêmes par l'intarissable torrent des tribus germaniques. Pardessus tous ces maux, et pour en augmenter la honte, on voyait à la tête des affaires Honorius, prince faible qui régna long-temps, et cet indigne fils de Théodose, renfermé à Ravennes et livré aux plaisirs, étonnait également par sa lâcheté les Romains et les Barbares.

Sous l'égide des Burgondes, la malheureuse Séquanie goûta quelque repos : ils étaient alors en partie chrétiens (2). Orose, cité par Dunod, et dont l'histoire finit en 416, rend un témoignage touchant de leur piété, de leur douceur, et de la tendresse fraternelle de ce bon peuple pour les Gaulois chez lesquels il était cantonné.

Rechercher à quelles conditions précises ils furent reçus dans nos contrées, c'est vouloir éclaircir un point d'histoire éternellement obscur. Tout ce que l'on sait, c'est qu'ils étaient alors considérés comme soldats romains (3). Chargés de défendre le pays, garnison armée de la province, il était juste de les nourrir. Montesquieu croit qu'on leur donna du blé. Il est vrai que, quarante ans auparavant, une loi avait été rendue pour accorder, à titre de solde, une certaine quantité de grains aux naturels du pays destinés à garder le Rhin (4). Peut-être aussi leur promit-on la solde des soldats romains

(1) Duboz, *Hist. critiq.*, l. 2, c. 6.

(2) Selon Socrate, ils ne furent convertis au christianisme qu'en 430. Orose avance, au contraire, qu'ils étaient déjà chrétiens quand il écrivait son histoire qui finit en 416. Dunod s'attache uniquement à Orose, et abandonne le récit de Socrate. Tillemont les concilie; selon lui, les Burgondes n'étaient point chrétiens en totalité au commencement du cinquième siècle : la nation entière ne fut convertie qu'en 430. (*Histoire des empereurs*, t. 6, p. 212.)

(3) Quondam milites Romani Burgundiones. (Jornandes de reb. Get.)

(4) Cette loi, datée de Trèves, est adressée à Sevestre, maître de la cavalerie des Gaules. (*Cod. théod.*, t. 2, p. 284. *Lugd.*, 1665.)

qui était d'environ quinze francs par semaine (1). Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable qu'ils cultivèrent certaines portions de nos campagnes alors désertes et en friches; Orose les compte parmi les Barbares qui, posant un moment leurs armes, se livraient aux travaux de la charrue (2).

Dunod va plus loin, et semble s'égarer. « J'ai recueilli, dit-« il, de quelques textes de leurs lois, que, pendant que la jeu-« nesse campait, suivant la coutume du temps, les rois en-« voyaient les familles qui ne pouvaient pas servir à la guerre, « aux habitants des pays qui les admettaient à la communion « de leurs biens sous la qualité d'hôtes. »

En lisant attentivement les textes de la loi Gombette cités par Dunod, il est impossible de voir rien de ce qu'il prétend y découvrir. Il y a plus : à l'époque qui a suivi le passage du Rhin, les terres n'étaient point, dans la Séquanie, partagées entre les Burgondes et les habitants du pays, et les textes cités ne s'appliquent qu'à la communauté de bien établie plus tard par le partage des terres.

L'histoire qui laisse les Burgondes au sein de la Séquanie les perd de vue pendant vingt années, occupées par la fin du règne d'Honorius, par le gouvernement éphémère de Jean, et par celui de Valentinien III, indigne et dernier descendant du grand Théodose. Sous ce règne cependant l'administration sage de Placidia sa mère, et les victoires d'Aëtius, justement nommé le dernier des Romains, contiennent les Barbares et retardent la chûte de l'empire.

En 435, les Burgondes sont réduits aux plus affreuses extrémités. L'envie de s'agrandir était une passion commune à tous les Barbares, et les Burgondes s'étaient jetés dans les provinces belgiques, soulevées alors par les Bagaudes sous la con-

(1) Duboz, *Hist., critiq.*, l. I. c. 10;

(2) Post hoc Barbari execrati gladios suos ad aratra conversi sunt. (c. 41.) Puis, parmi ces Barbares, il compte, immédiatement après, les Burgondes.

duite de Tibaton (1); ces Bagaudes étaient des campagnards opprimés, des esclaves assez semblables aux *gueux* de la guerre des Pays-Bas au seizième siècle. Battus par Aëtius, les Burgondes perdent vingt mille hommes, et leur roi est réduit à demander la paix.

La même année, selon Prosper, et l'année suivante, d'après la chronique d'Idace, arriva la destruction presque entière de la nation par les Huns, événement que Dunod place à tort cinq ans après leur défaite par Aëtius. Ces Huns venaient au secours de l'empire : ils aimaient Aëtius qui leur avait été donné en ôtage, et qui leur livra des quartiers sur la Loire. Prosper insinue que cette destruction des Burgondes eut lieu par les ordres secrets d'Aëtius (2), et, quoiqu'en dise Dunod, l'histoire a parfaitement démontré que ce grand général n'était point incapable d'une semblable perfidie (3).

En 438 ou 443 (4) les débris malheureux de la nation obtiennent d'Aëtius la permission de se retirer dans la Savoie et d'en partager les terres avec les habitants.

Cet affreux désastre, ces montagnes stériles abandonnées par miséricorde aux Burgondes ont humilié nos historiens. Dunod se jette dans un système bizarre, et il y entraîne dom Plancher (5). Il croit que cette double catastrophe, cette retraite dans la Savoie ne s'applique point au corps de la nation des Burgondes, qui resta en possession de la Séquanie, mais à un essaim de ce peuple, habitant encore au-delà du Rhin.

C'est combattre sans aucune preuve le texte de la chronique de Prosper, d'après lequel Gondicaire, roi des Burgondes,

(1) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. 6, p. 208.

(2) Bellum memorabile contra Burgundionum gentem exarsit, quo universa penè gens cum rege per Aëtium deleta. (*Prosp. chron.*)

(3) On connaît la conduite perfide d'Aëtius envers le comte Boniface.

(4) Prosper place cet événement à la vingtième année depuis la mort d'Honorius, c'est-à-dire en 443 : puis il dit que Carthage fut prise l'année suivante. Or Carthage fut prise en 439.

(5) *Hist. de Bourg.* t. 1, p. 26.

battu par Aëtius et détruit avec sa nation par les Huns, habitait l'intérieur des Gaules (1) : puis le chroniqueur ajoute que les débris de ce peuple allèrent habiter la Savoie. Pour combattre un texte aussi positif, Dunod ne s'appuye que sur des considérations sans importance. Selon lui, la Savoie était trop resserrée et trop stérile pour y placer la nation des Burgondes : mais il oublie que ce pays, plus avancé alors vers l'occident, s'étendait, selon la notice de l'empire, jusqu'à Grenoble et à Embrun dans le Dauphiné (2); il oublie qu'un pays resserré et stérile suffisait aux débris des tribus Bourguignones, détruites et presque anéanties par le plus féroce de tous les peuples (3). Il est vrai qu'en 451, lorsqu'Attila, à la tête de la Germanie presque entière, vint fondre sur les Gaules, et qu'il passa le Rhin près du lac de Constance, il trouva aux bords de ce fleuve les Burgondes qui lui en disputèrent le passage, et qu'il écrasa avec leur roi. Dunod en conclut qu'ils habitaient cette partie des bords du Rhin et par conséquent la Séquanie. Mais il faut se rappeler que Valentinien et Aëtius, long-temps bercés par les prétextes fallacieux d'Attila, ne se trouvèrent point en mesure pour défendre les Gaules; qu'ils eurent peine à rassembler leurs alliés et surtout les Visigoths, et que déjà Attila se dirigeait vers les provinces belgiques, lorsqu'Aëtius arrivant de Rome venait seulement de franchir les Alpes (4). Il est donc naturel qu'il ait jeté en avant les Burgondes alliés des Romains, et fort rapprochés

(1) Eo tempore Gundicarium regem *intra Gallias habitantem* Aëtius bello obtinuit, pacemque ei supplicanti dedit, quâ non diù potitus est, siquidem eum Chuo Innicum popu suo deleverunt. (Prosp. an ann. 435.)

(2) V. la notice et les observations de Valois.

(3) V. le caractère des Huns dépeint par Tillemont d'après les auteurs anciens. (*Hist. des empereurs*. t. 6, p. 134.)

(4) Et jam terrificis diffuderat Attila turmis
In campos se, Belga tuos. Vix liquerat Alpes
Aëtius, tenue et rarum sine milite ducens
Robur.

Sidon, in paneg. Avit.

du Rhin, puisqu'ils habitaient la Savoie. Ils accoururent sur ses bords pour le défendre, comme ils se trouvèrent le 8 septembre 451 dans les champs catalanniques, où l'affreux roi des Huns fut défait par Aëtius et par ses alliés. Dunod avance donc sans preuve qu'en 451 les Burgondes étaient en possession de la Séquanie.

A cette invasion fameuse d'Attila se rattachent deux faits qu'il importe de signaler. Le premier, c'est qu'il avait parmi ses troupes des Burgondes, nouvel essaim resté jusque-là dans la Germanie (1). Ils suivaient Attila sans aucune haine contre leurs compatriotes qui combattaient sous les drapeaux d'Aëtius. C'était la guerre de ceux qui ne possédaient pas les Gaules contre ceux qui les possédaient. Le second fait à remarquer, c'est que les Burgondes ne furent point avec les autres barbares appelés par Aëtius à défendre les Gaules comme soldats Romains, mais comme alliés (2). Rome avait besoin d'eux : elle priait et ne commandait plus. C'est une remarque presque commune à tous les barbares destinés à dominer sur les Gaules : on les voit successivement les soldats, puis les alliés, puis les maîtres de ces Romains qui avaient vaincu le monde.

Au milieu du cinquième siècle l'occident se brouille de plus en plus. En 454 Aëtius tombe sous les coups de Valentinien; en lui périt le dernier rempart de l'empire. L'empereur lui-même est assassiné par Maxime. Telle est l'époque remarquable où les barbares, et les Burgondes en particulier, vont s'agrandir de plus en plus. Des trois peuples cantonnés dans les Gaules, les Francs présentant un front déjà étendu près

(1) Subito cum rapta tumultu
Barbarios totas in te transfuderat arctos,
Gallia........ scyrum *Burgundio* cogit. *Ibid.*

(2) His adfuere auxiliares Franci, Sarmatæ, Armoritani, Litiani, Burgundiones, Saxones, Briones, quondam milites romani, tunc verò in numero auxiliariorum exquisiti. (Jornand, de rebus getic.)

6

du Rhin pénétreront dans l'intérieur, les Visigoths fixés vers le couchant s'étendront dans les provinces méridionales en se rapprochant du Rhône, et les Burgondes, depuis les montagnes de la Savoie s'avanceront vers la Loire et la Saône. Il faut faire connaître les causes de cet accroissement rapide.

Profondément miné, l'empire n'offrait plus qu'un simulacre de puissance. Dès le milieu du cinquième siècle la moitié des Gaules avait cessé de lui appartenir (1). Dans les parties restées Romaines dominaient le malaise, la souffrance, la misère, fruit des invasions et des impôts, le dégoût enfin du joug de Rome. L'empire avait même, aux yeux des Gaulois, perdu son antique considération depuis que, au lieu de ses sujets naturels, il n'avait plus guères pour troupes que des corps de confédérés barbares. On voyait clairement que la fin de l'empire était proche. La république de Rome est morte ou va mourir, s'écriait Salvien (2), au milieu du cinquième siècle. Vers cette époque, une prédiction accréditée et répandue annonçait la fin de l'empire.

Ainsi qu'on le remarque toujours dans une société malade, où le pouvoir s'affaiblit et chancèle, les ambitieux et les traîtres en hâtaient la ruine pour s'en faire, dans l'avenir, un mérite près du pouvoir nouveau qui lui allait succéder. Saluant l'avènement prochain des barbares répandus et cantonnés dans les Gaules, ils entretenaient des intelligences avec eux pour leur en livrer les villes. La peine du feu décrétée contre ce crime (3) ne s'exécutait pas : qui osait alors exécuter les lois? Le concile d'Angers (4 octobre 453), en excommuniant ceux qui livreront les villes, montre toute l'é-

(1) Duboz, *Hist. crit.*, l. 2, c. 14.

(2) Romana respublica vel jam mortua, vel certè extremum spiritum agens. (De Provid. l. 4, p. 194.)

(3) Si quis sceleratâ factione barbaris facultatem deprædationis in Romanos dederit, vel si quo modo factum diviserit, vivus comburatur. (*Cod. Theod.*, l. 7, t, 7.)

tendue du mal qu'il essaie de réprimer. C'était là les jours de triomphe des Serronatus, des Arvandus et des autres que Sidoine Apollinaire a nommés dans ses lettres (1) : ils intimidaient les bons citoyens en les menaçant, en pillant leurs maisons, en les dénonçant aux barbares.

Le bas peuple des Gaules était las de la domination Romaine. Il était, chaque jour, surchargé d'impôts accablants, répartis avec une injustice criante, levés avec barbarie. Il tardait à la plus grande partie des populations Gauloises d'en finir avec cette Rome qui les opprimait, et ne pouvait plus les défendre. On les voyait soupirer après l'établissement des barbares, dont les chefs n'avaient pas, comme les empereurs, un trône opulent à soutenir et d'avides créatures à payer. Chez les Burgondes on ne payait pas de tributs : la loi Gombette n'a aucune disposition fiscale. Sous leur empire, on échappait donc à la capitation, à la taxe par arpent, à l'indiction, à la supérindiction, à ces mille exactions cruelles et ingénieuses de la maltôte Romaine. Les esclaves, qui formaient alors les deux tiers de la population Gauloise, trouvaient eux-mêmes une condition plus tolérable dans la douceur de la servitude germanique. L'énergique Salvien, qui écrivait alors son livre de la Providence, nous décrit ainsi cet état des Gaules :

« Les citoyens des ordres inférieurs sont traités si dure- « ment, qu'on les voit tous aspirer à secouer le joug... Quels « sentiments peuvent avoir des peuples exterminés en quelque « sorte par les impôts, et qui, chaque jour, faute de les « avoir acquittés, sont à la veille de devenir esclaves? Ils « fuyent chez l'ennemi pour échapper aux exacteurs : le far- « deau n'est point égal. Le pauvre paie pour lui-même et « pour le riche..... Les Romains aiment mieux vivre sous les » barbares, que sous la puissance de l'empereur. Aussi, « loin d'abandonner devant eux, les lieux déjà envahis, ils

(1) L. 5, ep. 2. — L. 2, ep. 1.

« quittent au contraire nos régions et leurs pénates, pour « chercher un asyle là où règnent les barbares.... le nom de « citoyen Romain, si beau, si recherché autrefois, est au- « jourd'hui dans le mépris, on le répudie.... ceux mêmes qui « ne se réfugient pas chez les barbares sont à eux dans le « cœur; voilà ce que l'on pense dans une grande partie des « Espagnes et des Gaules (1). »

Telles étaient les plaintes de Salvien vers 450. Dans le panégyrique d'Avitus, élevé à l'empire en 456, Sidoine son gendre n'est pas moins énergique : « Sur la parole de nos « pères, nous respectons des lois sans vigueur : nous regar- « dons comme un devoir de suivre à travers les précipices « une fortune qui se détruit; nous portons l'ombre de l'em- « pire, supportant par habitude plutôt que par conviction les « vices d'une race vieillie, et nous la revêtons de pourpre. » En ce peu de paroles qu'il y a d'abattement et de dégoût de la part d'un homme qu'on a justement appelé le dernier représentant du patriotisme Romain (2) !

On peut donc juger si Dunod est exact, lorsque, faisant abstraction de toutes ces circonstances, il avance d'une manière générale que les Gaulois *conservaient un secret attachement à l'empire.* Orose, dès le commencement du cinquième siècle, avait remarqué des symptômes tout contraires (3). Cette lassitude du joug de Rome rend fort vraisemblable le fait capital que nous a transmis Frédegaire, à savoir que, dans les provinces des Gaules transalpine et chevelue, les Romains tendaient les bras aux Burgondes en les appelant par leurs envoyés (4).

(1) Etiam hi qui ad barbaros non confugiunt, Barbari tamen esse coguntur; scilicèt ut est pars magna Hispanorum et non minima Gallorum, omnes denique quos per universum romanum orbem fecit iniquitas.

(2) M. Aug. Thierry, *Lettres sur l'Hist. de France.*

(3) Ità ut quidam inter eos Romani málunt inter Barbaros pauperem libertatem, quàm inter Romanos tributariam sollicitudinem sustinere. (Oros., c. 41.)

(4) Burgundiones.... per legatos invitati a Romanis vel Gallis qui Lugdunen-

La suite des événements va nous montrer les autres causes de la haute fortune des Burgondes.

Lorsqu'Avitus monta sur le trône (455), les deux derniers empereurs avaient péri de mort violente. Maxime, l'un d'eux, venait d'être déchiré par le peuple et traîné dans le Tibre. Rome avait été quatorze jours entre les mains des Vandales appelés par Eudoxie, femme de Maxime (1). Avitus ne fit que paraître sur le trône : au bout de quatorze mois, le sénat de Rome, soutenu par Majorien et par le comte Ricimer, le déposa (octobre 456).

Avitus était Auvergnat. Un orage violent se forme dans les Gaules, outrées de cet outrage fait à un empereur Gaulois, dont l'élévation était leur ouvrage. C'est alors que les Burgondes sortent de la Savoie, et occupent les contrées voisines. Marius, avec sa brièveté ordinaire, se borne à dire : « Sous le consulat de Jean et de Varanus, l'empereur Avitus « est déjeté par Majorien et Ricimer.... cette même année les « Burgondes occupent une partie des Gaules, et les partagent « avec les sénateurs Gaulois (2). »

Dunod, qui n'hésite jamais quand il s'agit d'une opinion favorable aux Burgondes, croit que les Romains leur abandonnèrent ces terres, en reconnaissance des services qu'ils ve-

sium provinciâ et Galliâ comatâ et in Galliâ transalpinâ manebant. (Inter excerpta Fredegar. ex Chronic. Euseb. Hyeron. interp. *Recueil des Hist. de France*, tom. 2.) Quelque confus que le soit le récit de Fredégaire, on ne peut voir dans ce fait qu'un bruit public encore établi de son temps, ou une ancienne tradition.

(1) Un passage de Sidoine Appolliuaire montre qu'Eudoxie fit appeler Genseric par un Bourgonde :

Infidoque, tibi, Burgundio ducta
Extorquet trepidas mactandi principis iras.

Je préfère cette interprétation donnée par Tillemont (t. 6, p. 260) à celle de Valois et de Duboz.

(2) Joanne et Varono. His consulibus dejectus est Avitus à Majoriano et Ricimere... eo anno Burgundiones partem Galliæ occupaverunt, terrasquè cum gallis senatoribus diviserunt. (Marius ad ann. 456.)

naient de rendre contre Attila et contre les Suèves (p. 246). Il dit ailleurs qu'outrés de la déposition les Burgondes entrèrent dans Rome et dans l'Auvergne, où ils furent reçus comme amis (p. 244.)

C'est présenter, sans le prouver et sans l'éclaircir, une opinion hasardée sur un point d'histoire assez incertain.

Ecartons d'abord leur entrée dans l'Auvergne, nul auteur n'en a parlé; leur entrée dans Lyon n'est elle-même qu'une conjecture (1).

Les Gaules, après la déposition d'Avitus, furent livrées à une confusion terrible : un parti s'était formé contre le sénat de Rome pour porter au trône Marcellianus; il y avait un tel désordre, que Peonius, homme jusqu'alors obscur, espèce de tribun forcené, se fit, de sa propre autorité, préfet des Gaules, et en exerça plusieurs mois les fonctions. Les Burgondes profitèrent-ils de ce désordre, comme l'a cru de Valois, pour saisir les provinces les plus rapprochées de la Savoie? Je ne le pense pas : l'esprit de cette nation n'était point d'agir à force ouverte, et ce partage fut si peu une conquête violente que, dans les années qui suivent, nous les voyons constamment unis aux Romains.

Furent-ils appelés dans ces contrées par les Gaulois eux-mêmes pour soutenir leur révolte contre le sénat de Rome, cela n'est point impossible, mais on ne peut l'affirmer.

L'opinion la plus probable est qu'ils furent, dans l'interrègne qui suivit la déposition d'Avitus, appelés par Ricimer, principal auteur de cette déposition, et qui avait besoin de se faire un parti dans les Gaules pour contrebalancer le parti qui s'y était formé.

Ce Ricimer joue un rôle important dans l'agrandissement des Burgondes. Je m'étonne que Dunod ne l'ait pas remarqué, et la suite le fera mieux connaître. Ce monstre, plus fatal aux

(1) Valois, rerum Francic., p. 186.

Romains que les Alaric et les Attila, ne paraît guères dans l'histoire avant la déposition d'Avitus : il était comte alors et venait de battre les Vandales dans l'île de Corse. Fier de descendre par sa mère de Vallia, roi des Goths, dévoré d'une ambition immense, et depuis successivement général d'armée, patrice, gendre d'un empereur, il sembla tenir dans ses mains la destinée de l'Occident. Les empereurs furent ses lieutenants et ses ministres; il en fit périr quatre, dont l'un était Anthémius, son beau-père. Né barbare, n'osa-t-il pas s'asseoir sur le trône contre l'usage des Romains, ne voulut-il pas d'une pourpre si ensanglantée? Je l'ignore. Il voulut gouverner seul, et il gouverna réellement. Et, si la confusion qui faisait sa force eût été moins grande, si cet esprit indomptable n'eût eu constamment à sa disposition la perfidie, les sourdes manœuvres, le poison, les barbares qu'il favorisait sous main, les soldats dont il captait la faveur, ce serait un spectacle remarquable que cet homme placé si haut, se soutenant seize ans dans un poste si hasardeux, et l'on verrait certainement en lui autre chose qu'un scélérat vulgaire.

Il était le beau-frère de Gondioc, roi des Burgondes, qui avait épousé sa sœur. Ricimer était Suève par son père, et nous avons vu que les Burgondes étaient des Suèves. Il descendait vraisemblablement du sang royal, et Gondioc en était issu. Telles sont les circonstances d'alliance, de nation, peut-être de famille, qui réunirent Ricimer et les Burgondes. Sans doute, s'il s'attache à eux, ce n'était ni dans leur intérêt, ni dans l'intérêt de Rome : c'était dans le sien : il appela ces rois barbares aux dignités les plus élevées de l'empire : libéralité ou tolérance, il leur fournit tous les moyens de s'agrandir dans un temps où toute la politique des empereurs, qu'il gouvernait, semblait consister à céder une province pour en conserver une autre.

Si l'on réfléchit que Ricimer tint l'Occident depuis 456 jusqu'au 18 septembre 472, époque de sa mort, et que dans cet

intervalle la fortune des Burgondes arrive, sous Gondioc son beau-frère, à son plus haut accroissement, on croira peut-être avoir découvert l'une des causes vraisemblables de leur puissance et de leur rapide prospérité.

Lorsque, après un interrègne de plusieurs mois, Majorien fut porté au trône par Ricimer (avril 457) les Burgondes, occupaient, selon Marius, la partie des Gaules voisine de la Savoie, c'est-à-dire une certaine étendue de la Viennoise et quelques cantons des contrées voisines. Guerrier intrépide, toujours la cuirasse sur la poitrine, digne de relever l'Occident, si, avec une cour corrompue et des armées sans discipline, l'Occident n'eût été perdu sans ressource, Majorien pacifia les Gaules soulevées, et reprit Lyon au milieu de l'hiver : cette grande ville fut brûlée. Si, comme on l'a conjecturé (1), elle était alors entre les mains des Burgondes, un autre essaim de ce peuple, troupe aventureuse, marchant sous l'étendard opposé, avait suivi Majorien avec les Barbares nommés par Sidoine (2). Maître par la force des armes, Majorien consola les Gaules par la sagesse de ses lois et par la nomination d'Egidius, seigneur gaulois, l'honneur de son pays, aux fonctions de maître de la milice des Gaules. C'est ce guerrier fameux, que les auteurs français ont nommé Gille ou Gillon, l'ami, le soutien de Chilpéric, roi des Francs, à qui il conserva la couronne. Parmi les lois de Majorien, je m'arrête à sa première novelle : elle est de 458. Pour comprendre cette loi, qui nous montre l'état désespéré des cités gauloises et leur régime municipal anéanti, il faut se rappeler que ces cités étaient régies par des curies ou assemblées municipales, et que la qualité de *curiale* ou de membre de ces assemblées, loin d'être un hon-

(1) Valois rer. Francic., p. 186.

(2) Dacus, Alamus,
Bellonotus, Rugus, Burgondio, Vesus, Alites,
Post aquilas venere tuas.
Sidon. in paneg. maj. v. 470 et s.

neur et un avantage, était dès long-temps le plus redoutable des fardeaux. Non-seulement le curiale payait pour lui-même, et était obligé de recueillir ces subsides ruineux et continus (1) que levaient sur les Gaules l'avarice et les besoins des Césars, mais encore il devait acquitter l'impôt de ceux qui, dans ces temps de calamités publiques, ne pouvaient le payer eux-mêmes (2).

« Personne n'ignore, dit Majorien, que les *curiales* sont « les nerfs de la république et les entrailles des cités; on « leur a même donné le nom de sénat inférieur. Cependant « tel est le malheur où dans les villes romaines ils sont réduits « par l'iniquité des juges et la vénalité des exacteurs, qu'on « les voit désertant leur patrie, se cacher dans d'obscures re- « traites loin du district de leurs villes. A la honte de leur « rang, plusieurs ont épousé des colons et des esclaves, et ils « mendient ainsi l'appui des maîtres puissants à qui ces es- claves appartiennent.... D'autres échappent à leur patrie « en se mariant dans les villes étrangères.... Ou fuient dans « les rangs du clergé; et quelques-uns, châtiés de leur fuite, « ont été vendus par les chefs des municipalités (3). »

Pour remédier à ces maux effrayants, Majorien ordonne que l'on ne pourra exiger de chaque *curiale* chargé de recueillir l'impôt, que ce qu'il aura reçu lui-même du possesseur : froide et stricte justice! L'empereur défend aussi les condamnations en masse que les gouverneurs prononçaient quelquefois contre toute une curie; il réprime ces mille vexations de détail inventées par les traitants romains, et réduit à trois jours les

(1) Gallia continuis quamvis lassata tributis
Sidon. paneg. maj. v. 440.

(2) Tillemont, hist. des emp., t. 6, p. 216. — Duboz., hist. critiq. l. 1, c. 13.

(3) Huc redigit iniquitas judicum exactorumque plectenda venalitas, ut multi patrias deserentes, natalium neglecto splendore occultas latebras et habitationem elegerint juris alieni........ vendunt defugas curiales et obnoxios corporatos. (Nov. Majoriani. Cod. theod., t. 7, p. 144.

repas recherchés et ruineux en usage dans les villes à l'arrivée des gouverneurs, et par lesquels ces Lucullus affamés achevaient d'épuiser les cités gauloises.

Remède temporaire, bientôt emporté comme tant d'autres (1), dans la confusion générale, ces lois sont un trait de lumière dans l'histoire des Barbares. Par cette lèpre intérieure qui avait, dans les cités gauloises, dévoré jusqu'aux sources de la vie, il n'y avait plus ni patrie ni citoyens : leurs murs étaient une prison, confiée cependant par les empereurs à la garde des captifs qu'elle renfermait (2). Comme un abus, quelque criant qu'il soit, ne se répare guère quand il tient aux lois fiscales, Majorien, dans sa novelle, ne rétablit point ce régime municipal ruiné en entier, il ne rend aux *curiales* aucune liberté; leurs biens restent inaliénables. Serfs attachés à la glèbe de l'impôt, il leur défend de quitter leurs murs, en entrant dans les ordres sacrés, ou en se mariant dans les villes étrangères. Pour leur fermer tout asyle, l'empereur punit sévèrement l'homme libre ou l'esclave qui les aura reçus, et ordonne que pendant trente ans les fugitifs seront ramenés par la force dans l'enceinte de ces murs détestés (3).

En cette même année 458, la Séquanie n'était pas encore rentrée sous la domination des Burgondes. Cela me paraît résulter d'un passage de la vie d'un de nos cénobites, St Lu-

(1) Si l'on veut s'instruire davantage sur ce sujet, on peut lire la belle loi de Constantin, adressée aux habitants des provinces, *cessent jam nunc rapaces officialium manus*, etc.... On verra une énergique peinture de ce que l'empereur appelle les *brigandages* des officiers provinciaux. (Cod. théod., lib. 1, lit. 7, l. 1.

(2) Novell. Valentinian 20. Cod. theod.

(3) Filia curialis, si in aliâ voluerit nubere civitate, quartam mox omnium facultatum suarum ordini conferat. Quicumque sub nomine clericatus curialis vel corporatus se subtraxerit, si intrà diaconatus gradum locatus probatur, ad originem suam sine dilatione revocetur. Si jam diaconus aut presbyter aut Episcopus..... (Ead. Lcx.)

picin, écrite par un auteur de l'époque. Dans ce passage, on voit Egidius, cet illustre maître de la milice des Gaules, sur les hauteurs du Jura, avec le comte Agrippinus. Egidius avait dénoncé ce traître à l'empereur; St Lupicin intervenant comme caution de la loyauté d'Egidius, Agrippinus est conduit à Rome où il échappe comme par miracle à l'accusation, puis revient au monastère de Condat, où il raconte cet événement à St Lupicin, qu'il regardait comme l'auteur de sa délivrance (1). Cette histoire, qui n'apoint échappé à certains critiques, quoiqu'ils diffèrent sur sa date (2), prouve que sous Majorien les Romains avaient des postes militaires dans la Séquanie et aux environs du monastère de Condat, et que par conséquent cette province n'était pas alors dans les quartiers des Burgondes : nouvelle preuve contre le système de Dunod qui, depuis 413, les laisse en possession constante de la Séquanie.

Leur fortune avait reculé devant Majorien. Ennemi des lâches concessions, il sut pendant les cinq années de son règne, se passer d'eux et des autres Barbares. Il voulait les chasser des Gaules. Il sut même s'affranchir du joug de Ricimer, qu'il appelait d'abord son patrice et son père. C'était aux yeux de cet homme un crime irrémissible; le 7 août 461, Majorien fut massacré par l'armée (3).

Sous Sévère, homme nul que Ricimer fit empereur et qu'il gouverna, Gondioc, roi des Burgondes est élevé au rang de chef de la milice des Gaules : honneur inoui pour un roi barbare, cantonné dans l'empire à la tête de ses troupes. Par ce haut rang, Gondioc disposait des forces romaines dans les

(1) Boland. Vita St. Lupicini. cap. ult.

(2) Duboz place cet événement sous Majorien (hist. critiq. d. 3., c. 7); Tillemont, sous Sévère en 462 (hist. des Emp., t. 6, p. 636, notes sur Sévère). Je préfère l'opinion de Duboz : la date précise, au surplus, n'a pas d'importance.

(3) Tillemont, hist. des Empereurs, t. 6, p. 330.

Gaules, faisait exécuter ses ordres par les Romains, commandait aux ducs et aux comtes nommés par l'empereur, et plaçait adroitement certains de ses Barbares à la tête des forces romaines. Telle est la magie des habitudes que le nom de Rome imposait encore; on obéissait à ce nom, parce qu'on lui avait obéi 500 ans (1), et tel qui, devant le roi des Burgondes, n'eût cédé qu'à la contrainte, fléchissait sans peine devant la dignité romaine dont ce prince était revêtu.

Ce don immense n'était point, de la part de Ricimer, un bienfait désintéressé. Les Vandales attaquaient l'Italie : la Guule était en feu, et suivait Egidius, maître de la milice, l'ami, le compagnon d'armes de Majorien, qui s'avançait pour venger son maître. Ainsi Ricimer fut obligé de s'appuyer des Burgondes; il s'appuya aussi des Visigoths; et c'est dans cette conflagration que ceux-ci s'emparèrent de Narbonne, livrée par le traître Agrippinus, que nous avons vu naguère au monastère de Condat. Enfin Egidius périt au sein de la victoire, probablement par le poison de Ricimer : il fut trouvé mort dans son lit. Cette mort, qui pacifia les Gaules, assura le triomphe de Ricimer et de son empereur, et Gondioc resta jusqu'à sa mort seul maître de la milice des Gaules. Il est vraisemblable que jusque-là Egidius avait conservé le même titre dans sa guerre contre l'empire, et qu'il y avait deux maîtres de la milice, armés dans des intérêts tout contraires (2).

Sous Anthémius, qui ne monta sur le trône qu'en donnant sa fille à Ricimer, les Burgondes restèrent plus que jamais unis à cet homme et aux Romains. L'ambition et la puissance croissante des Visigoths au sein des Gaules donnait beaucoup d'inquiétude à l'empire. Les Burgondes étaient après eux les

(1) Voy. les vers de Sidoine cités p. 116 supr.

(2) Apparet, Severo imperante, uno eodemquè tempore Ægidium Gallum et Gondicum Burgundionum regem ambos in Galliâ magistros militiæ fuisse, alterum a Majoriano factum, alterum priori forsitan oppositum a Severo. (Vales. rer. Franc., l. 5.)

Barbares les plus puissants ; on acheta leur secours, on se les attacha par des concessions; l'histoire les appelle constamment les alliés des Romains. On croit qu'Anthémius leur céda Lyon, et que ce motif détermina Sidoine à quitter alors cette métropole (1). Il y a plus, lorsque Riothime, roi des Bretons, que les Romains avaient placé sur la Loire pour défendre l'Auvergne, fut battu par les Visigoths, il se retira chez les Burgondes, appelés alors par les historiens une nation voisine et confédérée; ce fait, que Dunod a remarqué prouve qu'en 470 les Burgondes avaient déjà franchi la Saône. Entre 470 et 474, on les voit constamment reculer leurs limites au nord, au midi, au couchant; mais l'histoire de cette époque est si obscure, qu'on ne peut suivre qu'imparfaitement leurs progrès continus, et ces progrès sans aucune guerre connue de leur part, démontrent à l'esprit le plus prévenu qu'ils n'avançaient que par des concessions (2).

La conspiration du préfet des Gaules, Arvandus, qui, vers 469 ou 470, voulait livrer la Gaule aux Barbares, prouve qu'à ses yeux les Burgondes étaient, avec les Visigoths, les barbares les plus puissants dans cette province de l'empire. Sa lettre, qu'on saisit et qui entraîna sa condamnation et sa mort, était adressée au roi des Visigoths, et, en le détournant de faire la paix avec l'empereur, montrait, à ce roi barbare, qu'il devait, d'après le droit des nations, partager les Gaules entre lui et les Burgondes (3).

Quand Ricimer eut mis à mort l'empereur Anthémius son beau-père, la faction qu'il dirigeait plaça Olybrius sur le trône : et, pendant ce règne très-court, Ricimer mourut le

(1) Tillemont, hist. des Emp., t. 6., p. 357.

(2) Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. 6, p. 357.

(3) Hæc ad regem Gothorum charta videbatur directa, pacem græco imperatore dissuadens...... cum Burgundionibus jure gentium Gallias dividi debere demonstrans. (Sidon. Apoll., l. 1, ép. 7.)

18 septembre 472. L'une des dernières actions de sa vie fut d'obtenir pour Gondebaud, son neveu, fils de Gondioc, la dignité de patrice. Cet honneur, qui prouve combien, dans les guerres de Ricimer avec l'empereur son beau-père, les Burgondes étaient restés attachés à Ricimer, acheva de consolider leur puissance dans l'empire romain expirant. Jusque-là, par la dignité de maîtres de la milice, les rois burgondes n'avaient commandé qu'aux ducs et aux comtes; les officiers civils, les cités, les curies, ne leur étaient point soumis (1). Telle était alors la séparation des fonctions civiles et militaires, établie par Constantin. Les empereurs exceptaient ordinairement des cantons livrés aux Barbares les capitales des cités (2). Mais le patrice commandait à tous, là où n'étaient ni le consul ni l'empereur : les villes s'ouvraient à son nom. « Nous vous revêtons, disait le prince au patrice en lui conférant cette dignité éminente, d'un pouvoir supérieur à celui du préfet du prétoire et des autres officiers : elle ne cède qu'au consulat que nous exerçons nous-même quelquefois (3). »

Quatre ans après, l'empire d'Occident avait cessé d'exister (476). Ainsi, à sa chute, les rois burgondes étaient revêtus de toutes les hautes dignités romaines ; ils exerçaient librement et légalement, dans le quart des Gaules, tout le pouvoir civil et militaire. On les verra dès-lors dominer en souverains : c'est la troisième phase de leur histoire. Il n'y a plus, dès cette époque, de combat au sein des Gaules qu'entre les Burgondes, les Visigoths et les Francs : dans leurs guerres, les limites de ces peuples avancent ou reculent, et l'empereur d'Orient reste simple spectateur de ces révolutions éloignées. Les rois bur-

(1) Viri illustres comites et magistri peditum et equitum in provinciales nullam penitus habeant potestatem, nec amplissima præfectura in militares viros. (Cod. Théod., l. 1, tit. 21.)

(2) Duboz, *Hist. critiq.*, l. 2, c. 6.

(3) Præfecturios et aliarum dignatatum viros præcedit, tantùm cedens honori quem etiàm interdum a nobis constat assumi. (Cassiod., l. 6, formul. 2.)

gondes, il est vrai, dans leurs lettres à ce monarque, se qualifieront de vassaux de l'empereur et de dépositaires de son pouvoir : ils lui diront qu'en commandant à leurs peuples ils ne sont que les soldats de l'empire; que leur patrie n'est qu'un fragment de ce vaste univers dont le siége est à Constantinople (1) : phrases officielles, mensonges flatteurs, qui charmaient cependant l'oreille de ces monarques vaniteux et puérils (2), et qui, en retour, valaient aux Burgondes les titres de patrices, de maîtres de la milice et de comtes du trésor. Gondebaud fut patrice, de 472 à 516; Chilpéric, son frère, devint maître de la milice et patrice après Gondioc, et Sigismond, succédant à Gondebaud, s'empressa de demander le patriciat (3). Par là, ces barbares faisaient porter devant eux les antiques faisceaux de Rome et pouvaient se dire Romains (4); par là, ils calmaient les scrupules des Gaulois qui regardaient l'empire d'Orient comme l'héritier de leurs anciens maîtres. Mais, dans la réalité, placés au centre des provinces romaines, ils agissent en véritables maîtres, prennent rarement conseil de l'Orient, et ils écrivent sans détour dans leurs lois que ces provinces leur appartiennent (5).

(1) Cum gentem nostram videamur regere, non aliud nos quam vestros milites credimus ordinari. (Avitus, ép. 83.) Insinuate attentiùs obedientiæ famulatum, quem nunc in obsequiis semper habemus in voto. (Ibid, ép. 42.) Ornat quippè imperii vestri amplitudinem longinquitas subditorum et diffusionem reipublicæ vestræ asserit quod remotiùs possidemur. (Ibid, ép. 69.)

(2) Valois a remarqué cette vanité risible des empereurs d'Orient qui aimaient tant à cacher leurs pertes. Lorsque les Barbares leur prenaient une province, ils en partageaient une autre en deux, pour que l'empire ne parût pas diminué. (Rer. Franc., l. 3, p. 124.)

(3) Avit., ép. 43.

(4) Licet mundum latere nequeat vestra prosperitas et orbem suum radiis perspicuæ claritatis illustret, dulce tamen est si hi quos militiæ fascibus et peculiaris gratiæ pietate sustollitis, quos in extremis terrarum partibus aulæ pollentis contubernio et venerandâ nominis Romani participatione ditatis, specialiter gaudia vestræ perennitatis agnoscant, quæ generaliter cunctis fama concelebrat. (Avit., ép. 69.)

(5) Intrà provincias ad nos pertinentes. (Lex Burg., tit. 6.) Loca ad nos pertinentia, tit. 89.

Tel fut l'établissement de la monarchie des Burgondes, telles furent les causes de ses progrès. Ainsi, dans les dernières années de l'empire, entre 470 et 476, on la voit prolonger au loin ses frontières. Ainsi Gondioc, mourant (vers 473), laissa à ses quatre fils, ses soldats, ses richesses et ses vastes domaines. Gondioc fut le véritable fondateur de ce royaume: Dunod associe à sa royauté et à sa gloire un frère appelé Hilpéric. L'histoire, il est vrai, qui les nomme en même temps, leur donne à tous deux le nom de rois; mais Dunod oublie que l'usage des auteurs du cinquième siècle était d'appeler rois les enfants des rois, même du vivant de leur père, et cet Hilpéric n'est autre que Chilpéric, fils de Gondioc (1).

Quand l'empire romain expira, le changement de domination ne fut pas très-sensible dans nos provinces : on continua d'obéir aux fils de Gondioc, les Burgondes comme à leurs chefs, les Gaulois comme aux patrices et aux maîtres de la milice, simulacres vides, mais puissants par l'habitude, noms romains, qui ennoblissaient l'obéissance et déguisaient la souveraineté nouvelle. Lorsque saint Lupicin, vers la fin de sa vie, va, du monastère du Condat, demander justice au chef des Burgondes, il ne voit en lui que le patrice Romain (2). Les évêques, tous d'origine Romaine, gouvernèrent leurs diocèces comme auparavant; les sénats et les corps municipaux restèrent à la tête des cités, qui, ainsi que les *pagi* ou cantons, reçurent seulement un comte ou

(2) Valois, *Rer. Franc.*, t. 1, p. 329. Dunod est tombé aussi dans une méprise singulière sur le nom de la femme de Chilpéric. D'après une expression figurée de Sidoine, il a cru qu'elle s'appelait Agrippine : La Tanaquil de notre Lucumon, dit Sidoine, a un grand crédit sur l'esprit de son mari en faveur des malheureux, et l'orage sera détourné pourvu qu'Agrippine reste auprès de son Germanicus, si modò nostrum secùmque Germanicum Agrippina moderetur. (Sidon., ép. 7, l. 5.)

(2) Coram viro illustri, Galliæ quondam patritio Hilperico, etc. Boll. Act., sancti Lupic, 21 martii.

officier du roi de Bourgogne : les Gaulois vécurent sous le droit romain, et les Burgondes sous leur loi nationale.

A la chute de l'empire d'Occident, semble commencer le déclin de la première monarchie des Burgondes. Jusque-là soutenue par les Romains qu'elle soutenait elle-même, elle est abandonnée à ses seules forces : elle a, au couchant et au midi, les Visigoths, redoutables voisins sous Euric, le plus entreprenant de leurs rois; au nord, les Francs qui, dès 481, sont gouvernés par Clovis.

D'abord, elle se défend avec peine contre Euric et ses Visigoths : Jornandes dit que ce roi les subjugua. Dunod ne voit là qu'une simple défaite particulière : des auteurs graves ont pensé, de plus, qu'Euric força les Burgondes à reconnaître sa suprématie et la cession que Népos, l'un des derniers empereurs, lui avait faite des Gaules (1). C'est dans cet intervalle, c'est-à-dire entre 476 et 484, époque de la mort d'Euric, que Sidoine nous représente l'humble Burgonde fléchissant le genou, avec nombre d'autres barbares, à la cour de ce roi superbe (2).

Viennent ensuite les Francs. Après nombre de vicissitudes, les rois burgondes sont détruits, et leur monarchie ébranlée succombe. Par quelles causes se préparèrent et s'accomplirent ces révolutions fatales?

Il est impossible de le concevoir d'après le récit de Dunod; tous les faits y sont rapportés avec confusion et inexactitude. On croit, à l'entendre, que la monarchie des Burgondes arrive sous Gondebaud au plus haut degré de force et de grandeur. La nation était, par nature, belliqueuse et intrépide; on voit Gondebaud aimé de ses sujets, puissant, auteur de lois justes, données par le seul amour de la justice. Tous les rois de

(1) Duboz, *Hist., critiq.*, l. 3, c. 15.
(2) Hic Burgundio septipes frequenter
Flexo poplite supplicat quietem.
Sid., l. 8, ep. 9.

cette race furent justes, pieux, appliqués à maintenir la paix entre les Gaulois et leurs sujets naturels : leur domination même était si douce, que les grands seigneurs gaulois la préféraient à celle des autres rois étrangers.

Malgré ces tableaux flatteurs, le premier royaume des Burgondes n'a pas survécu soixante ans à l'empire romain. Dunod n'explique cette chute précipitée que par le malheur qui les a poursuivis.

Cherchons ailleurs les causes de cette décadence, que Dunod eût certainement aperçues en étudiant plus attentivement leurs annales.

D'abord, sous le rapport militaire, le caractère des Burgondes ne nous est dépeint qu'à demi par notre historien : il tombe même dans une contradiction frappante, quand, avec Orose et Ammien Marcellin, il nous les représente comme *des gens d'exécution*, comme une *nation belliqueuse et redoutée de ses voisins*, et que, plus loin, sans autre explication, il veut que ce soit un peuple pacifique, dont *la destinée était de devenir la proie des peuples guerriers* (1).

Il nous paraît que, sous ce rapport, le caractère des Burgondes doit être envisagé à deux époques : lorsque ce peuple habitait encore au-delà du Rhin, et lorsqu'il en eut franchi les bords pour se fixer dans l'empire.

Avant son entrée dans les Gaules, et loin dans les siècles précédents, c'était une nation redoutable et intrépide. César nous dit que les Suèves (dont elle faisait partie), étaient la race la plus belliqueuse des Germains, et que leurs cent bourgs mettaient, chaque année, cent mille hommes sur pied pour porter la guerre au dehors (2). Selon Tacite, les cent bourgs,

(1) Comparez les pages 218-219 avec la page 288.

(2) Bellicosissima Germanorum omnium..... Bellandi causâ suis finibus educunt. (De Bell. Gall., l. 4, § 1.)

race la plus puissante des Suèves, se regardaient comme la tête de la nation (1).

Ils conservèrent long-temps cette ardeur aventureuse et indomptée des peuples qui se battent tous les jours, et qu'emporte au loin l'amour de la nouveauté et du pillage. Ainsi, sous Probus, sous Maximien, ils ne cessent de faire des incursions dans les Gaules. En 376, au nombre de 80,000 hommes, ils font peur à l'empereur Valentinien qui leur avait demandé du secours contre les allemands; en 375, ils arrivent sur les bords du Danube, et les allemands épouvantés leur abandonnent le pays qu'ils occupaient. C'est à cette époque qu'Ammien Marcellin les a dépeints. Il écrivait vers 386. Ils venaient aussi de prendre part à la grande excursion de 407, et de se fixer dans les Gaules en 413, lorsqu'Orose, qui finit son histoire en 416, les a peints sous des traits si guerriers.

Mais, plus tard, établis dans les Gaules, ils prirent avec des habitudes plus fixes un caractère moins belliqueux. La nature de leurs travaux les y disposait : C'était des forgerons et des charpentiers renfermés dans des bourgs, peuple plus ouvrier que soldat (2). Ils habitèrent avec les Gaulois, ils épousèrent des Gauloises (3), et par ces alliances le caractère national s'amollit encore en eux et dans leurs descendants. Ils n'eurent alors ni la valeur impétueuse des nations barbares, couchant sous le ciel et tous les jours au combat, ni la science militaire des Romains, plus forte encore que la bravoure. Aussi succombèrent-ils sous les uns et sous les autres.

(1) Initia gentis.... Suevorum caput. (De morib. Germau., § 39.)

(2) En parlant des premières années du cinquième siècle, Valois peint les Burgondes comme une nation paisible : Gens barbara, circa Rhenum colens, vitam quietam atque otiosam sequens, fabrilem artem quà se tueretur ferè omnis exercens. (Rer. Fraucic., l. 3, p. 137.

(3) Le titre XII de la loi des Burgondes montre clairement que le mariage était permis entre les deux peuples.

Dunod lui-même convient qu'ils furent presque toujours vaincus (1).

Une autre cause de leur fatale décadence, ce sont les dissentions et les guerres sanglantes des fils de Gondioc, après la mort de leur père. Ils se battirent jusqu'au dernier : la nation se divisa, elle s'épuisa de sang au profit de ses rivaux qui, dans ces guerres de famille, apprirent des princes burgondes eux-mêmes le chemin de leurs états.

Gondebaud demeura seul maître : mais son règne, que Dunod peint comme si florissant, affaiblit encore cette monarchie ébranlée.

Ses cruautés ont justement flétri sa mémoire. Une tache de sang est à jamais sur son nom, c'est le meurtre de Chilpéric son frère, prisonnier et désarmé, qu'il fit mourir avec son épouse. Dunod n'a point prouvé que ce roi barbare ait possédé jamais l'affection de ses peuples. S'il triompha après de tristes vicissitudes, il le dut, non à l'amour de ses sujets, mais à l'habileté de ses ministres et aux ressources de son esprit. Il dressa des échafauds pour les sénateurs et les Burgondes qui lui avaient été contraires dans ses guerres de famille; il fut, dans leur supplice, dit Marius, *cruel avec raffinement* (2). Ainsi s'engendrent les haines profondes, et si, plus tard, Sigismond son fils fut trahi et livré par ses propres sujets, il n'en faut peut-être pas chercher ailleurs la cause.

Les Gaulois, sujets de Gondebaud, le redoutaient plus encore. Gondebaud était arien, et l'on se rappelait les fureurs récentes d'Euric roi des Visigoths, prince arien mort en 484, qui avait désolé le midi de la France soumis à son empire (3). Ainsi le haut clergé, pris en général dans les classes sénatoriales et puissantes, les évêques, à qui les lois des derniers

(1) *Hist, des Burg.*, p. 287

(2) Exquisitis tormentis. (Marii chronic.)

(3) Grégoire de Tours nous à transmis les détails de cette longue persécution. (Hist. franc. l. 2. c. 25.)

empereurs avaient donné, dans les cités surtout, une si grande autorité, ne considéraient Gondebaud qu'avec inquiétude : mieux valait à leurs yeux un prince idolâtre, qu'un roi controversiste, que la politique retenait engagé dans l'erreur. Aussi les vœux étaient en secret pour Clovis. Plusieurs évêques furent par ce motif chassés de leurs siéges : l'un d'eux était Apruncule évêque de Langres. « Le nom des Francs, dit Grégoire de Tours (1) faisait beaucoup de bruit dans tous les » pays voisins de Langres, et *chacun souhaitait avec une passion incroyable* de passer sous leur domination. *Cette inclination générale* rendit Apruncule, évêque de cette cité, suspect aux Burgondes, et la haine qu'ils en conçurent fut » telle qu'ils donnèrent ordre de le faire mourir secrètement. »

Après son baptême (496) Clovis devint plus que jamais, dans nos provinces, l'objet des mêmes vœux et des mêmes espérances. On en est aisément persuadé par la lettre qu'Avitus, évêque de Vienne, écrivit alors à ce prince pour le féliciter de son heureux changement : on y voit que Clovis avait fait prévenir l'évêque burgonde du jour de son baptême. Avitus l'appelle *le père commun*, un soleil dont tous les pays même les plus éloignés ont droit de recueillir la lumière. « Votre bonheur, lui dit-il, est le bonheur de tous, et quand vous combattez, nous triomphons avec vous. » (2)

Ainsi ce trône, obtenu par le sang, et au prix de bien des haines chez les Burgondes, n'avait pas d'appui parmi les Gaulois.

Dunod est moins exact encore, lorsqu'il avance que sous Gondebaud la plupart des seigneurs burgondes ne suivaient

(1) *Ibid.* c. 25.

(2) ....Constat vos esse quo communis uno solis jubare omnia perfruuntur. Vicina quidem plus gaudent lumine, sed non carent remotiora fulgore... Successus felicium triumphorum quos per vos regio illa gerit, cuncta concelebrant. Tangit etiam nos felicitas, quotiescumque illic pugnatis vincimus. (Aviti ep. 41).

point les doctrines ariennes. On ne peut aller plus directement, et avec moins de preuves, contre le témoignage positif de Grégoire de Tours, de Frédégaire, d'Hincmar et de tous les auteurs des siècles suivants (1).

Gondebaud rétabli sur le trône donna des lois, et il a écrit dans leur préambule, qu'il s'y déterminait par l'amour de la justice, qui apaise le Seigneur et qui fait la grandeur des rois. Dunod le croit sur parole. Mais, à vrai dire, ne furent-elles pas l'œuvre de la nécessité? A considérer attentivement les faits historiques de cette époque (500), et le récit, quoique très bref et très imparfait de Grégoire de Tours, on ne peut expliquer l'expulsion et le rétablissement de Gondebaud dans le cours d'une même année, que par la promesse qu'il fit de donner ce gage à ses sujets romains. Telle est l'opinion de Duboz (2).

Cette promesse exécutée, Gondebaud, loin de compter sur ses peuples, eût peine à s'affermir sur le trône. Homme violent, il fut le jouet des événements, et il lui fallut flatter tout le monde. Avitus, le même évêque dont nous venons de parler, lui reprochait ses ménagements timides : car ce prince, arien extérieurement, mais catholique dans le cœur, n'osait le déclarer et voulait abjurer en secret. « Tu crains ton peuple, « ô roi, lui disait-il! Oublies-tu que tu es le chef de ce peuple, « que tu dois lui donner l'exemple et non recevoir ses lois?» (3) Mais Gondebaud garda jusqu'à la fin les mêmes ménagements : c'est ce qu'atteste Grégoire de Tours, et Dunod n'a donné aucune preuve solide en combattant cet historien. Seulement par une transaction perpétuelle, on vit Gondebaud favoriser les évêques (4), se rendre aux églises orthodoxes (5), asso-

(1) V. ces auteurs dans le recueil des historiens de France, par Duchesne.
(2) Hist. critiq., l. 4, c. 5.
(3) Hist. Franc,, l. 8.
(4) Avit., ep. 2.
(5) Avit., ep. 71, 72.

cier à son trône Sigismond, prince catholique; et, malgré ses talents et sa souplesse, laisser un royaume divisé et plus faible qu'il ne l'avait reçu de Gondioc.

Voilà les causes de la faiblesse et de la prompte décadence du premier royaume des Burgondes, et non ce malheur prétendu qui, selon Dunod, les a toujours poursuivis : un trône teint de sang, une nation désunie, des guerres civiles, le naturel même de ces peuples, moins guerrier que celui de leurs rivaux, et surtout des Francs sous lesquels ils succombèrent. L'habile Gondebaud fit d'ailleurs une faute immense (1) en donnant en mariage à Clovis, Clotilde sa nièce, dont il avait tué le père et la mère et dont il possédait les états. C'était donner, à cet allié terrible, ainsi qu'à ses descendants, deux morts à venger et un bien de famille à reconquérir. Ce qu'on pouvait prévoir arriva. Les deux fils de Gondebaud, ses successeurs, furent livrés à des guerres continuelles : ils n'avaient point hérité du génie de leur père, et tout périt entre leurs mains (534).

Après avoir décrit les révolutions diverses du premier royaume des Burgondes, essayons, pour réparer une omission échappée à Dunod, de retracer l'état des mœurs publiques et deslettres dans les provinces qui en furent le théâtre.

Salvien, cet orateur chrétien si hardi à peindre le vice, ce Jérémie du cinquième siècle, attribue les désastres qui, dans les Gaules, signalèrent cette époque fameuse, à la décadence morale et aux désordres des cités Gauloises. Né à Trèves, et habitant Marseille, qui, vers la fin de sa vie, fut réunie au territoire des Burgondes (1), il en connaît parfaitement les provinces, que la Saône et le Rhône liaient tous les jours par le commerce à sa patrie adoptive : le voisinage du Rhin,

(1) Comparez à cet égard le récit de Grégoire de Tours (l. 2, c. 28) avec celui de Frédégaire, d'Aimoin et de Roricon, au premier vol. des hist. de France de Duchesne.

(2) En 484.

les ravages des barbares donnaient d'ailleurs à la Séquanie, comme à toutes les contrées Rhénanes, une triste célébrité, qui fixait sur elles les regards des Gaulois.

C'est de nous, c'est des contrées du premier royaume de Bourgogne plus que d'aucune autre, que parle Salvien dans ses énergiques tableaux, qui finissent au milieu du V[e] siècle.

Il nous montre le luxe, l'amour des plaisirs et des fêtes, régnant encore au milieu des cités gauloises, malgré l'approche et l'invasion des barbares. Plusieurs villes du Rhin furent surprises dans cette folle ivresse, et dans les accès de cette joie imprévoyante et stupide (1). Ce luxe effréné survécut aux calamités publiques, pour ceux du moins qu'elles n'avaient pas réduits à la misère. Les négociants et les vendeurs de soie inondaient presque toutes les cités des Gaules (2).

En méditant Salvien, on croit lire encore les commentaires de César. On retrouve cette antique noblesse gauloise, riche, puissante, concentrant toutes les propriétés du pays, telle que César nous l'a dépeinte, entourée d'ambactes et de clients (3).

Seulement, et c'est le fruit ordinaire d'une civilisation avancée, près des rangs de cette aristocratie, était venu se placer, à la faveur du commerce et d'une longue paix, l'ordre des riches, marchant presque l'égal de la noblesse, et, comme le remarque Salvien, le plus riche était aussi le plus noble (4).

(1) Una succurilitas, una livitas, luxus, potationes..... Ludebant, inebriabantur, lasciviebant in conviviis..... Barbaris penè in conspectu nullus erat metus hominum, nulla custodia civitatum. (De Provid., l. 6.)

(2) Negotiatorum et sericorum turbas quæ majorem fermè civitatum universarum partem occupaverunt. (Ibid., l. 4.)

(3) Alterum est equitum genus..... eorum ut quisque est genere copiisque amplissimus, ità plurimos circum se ambactos clientesque habet. (Cés., de Bell. Gall., l. 6.)

Nobilitas in omni mundo quasi unus homo in populo grandi : iidem sunt nobiles qui et divites. (Salv., de Provid., l. 4.)

(4) Si SUNT DIVITES PRÆTER NOBILES, et ipsi tamen quasi nobiles, quia tanta miseria hujus temporis, ut nullus habeatur magis nobilis, quàm qui et plurimum dives. (Ibid.)

Au dessous, on voit, comme au temps de César, un peuple nombreux, pauvre, opprimé par les puissants et par les traitants romains, souvent obligé, pour avoir un protecteur, d'engager ses biens et sa personne, et même d'augmenter la foule des esclaves. La ressemblance est frappante, à 500 ans de distance (1).

On aperçoit enfin dans l'intérieur des maisons, dans les champs, dans les *villa* qui couvrent le sol gaulois, un nombre considérable d'esclaves travaillant sous la main des intendants subalternes, plus esclaves des hommes d'affaires que de leurs riches possesseurs (2).

Dans son indignation, Salvien, embrassant la cause de l'esclave et du faible, s'adresse à ces hommes et à ces cités que le ciel a vainement frappés par les calamités publiques (3). Il leur reproche avec énergie leurs haines et leurs divisions, leur oppression sur les populations indigentes, leurs exactions publiques et flagrantes, les débauches et la corruption des puissants et des riches. Le prêtre chrétien dépeint avec chaleur la fureur des Gaulois pour les cirques, où les hommes sont donnés en spectacle, égorgés ou mutilés par des animaux féroces, l'obscénité des amphithéâtres, des chants, des jeux, des athlètes, des funambules, des pantomimes. « C'est là » l'histoire, dit-il, de la presque totalité de nos villes; et si

(1) Il faut comparer ces deux textes qui font réfléchir :

Plebs penè servorum habetur loco. Plerique, cum aut ære alieno *aut magnitudine tributorum aut injuria potentium* premuntur, sese in *servitutem dicunt* nobilibus. (Cés., de Bell. Gall., l. 6.)

Tradunt se (*tributarii* pauperes et egestosi) ad tuendum protegendumquè majoribus, *deditios se divitum fiunt*, et quasi in jus eorum ditionemquè transcendunt....... *jugo se inquilinæ abjectioni addicunt*. (Salv., de Provid., l. 5.)

(2) (Servi) pavent actores, pavent silentiarios, pavent procuratoses propè ut inter istos nullorum minùs servi sunt quàm dominorom suorum. (Ibid., l. 4 et passim.)

(3) In civitatibus Gallicanis omnes ferè calamitatibus publicis pejores facti sunt. (Ibid., l. 6.)

» ces jeux ont été supprimés dans la plupart d'entr'elles, c'est » qu'elles sont ruinées comme celles du Rhin, ou réduites à » une sorte de mendicité par la longueur des calamités publi- » ques (1). Voilà, s'écrie-t-il encore, les désordres auxquels » sont livrés tous ou presque tous les Gaulois, et nous nous » plaignons que le ciel nous délaisse! (2) Parmi les ecclésias- » tiques mêmes et les religieux on trouve des hommes asservis » aux vices du monde sous le manteau de la vertu, acheteurs » de hautes dignités et les mains souillées du bien d'au » trui (3). »

Sous ce pinceau trop brûlant peut-être, on voit quelles étaient au milieu du cinquième siècle les mœurs de nos contrées : celles des Burgondes qui s'y fixèrent vers cette époque ne leur ressemblaient point. Grossiers, ignorants, et parfois, comme tous les barbares, violents et respectant peu la propriété (4), ils étaient au fond bons et simples, traitaient doucement leurs esclaves, ne payaient pas d'impôts, n'en exigeaient point de leurs sujets. « Il paraît, dit M. Augustin » Thierry (5), que la bonhomie, l'un des caractères actuels » de la race germanique, se montra de bonne heure chez ce » peuple.... Impatronisés sur les domaines des propriétaires » gaulois, ayant reçu ou pris à titre d'hospitalité les deux tiers » des terres et le tiers des esclaves, ils ne regardaient point le

(1) In paucis nunc urbibus fiunt.... Calamitas enim fisci et mendicitas romani ærarii non sinit. (Ibid., l. 6.) La fureur des spectacles était portée au point, que Trèves, prise pour la quatrième fois et ruinée de fond en comble, demandait à l'empereur la permission de rouvrir son cirque et son théâtre, dont l'invasion avait interrompu les jeux. (Ibid., l. 6.)

(2) Eccè qualia omnes aut penè omnes romani agunt..... Negligi nos a Domino causamur. (Ibid.)

(3) Non multi etiàm religiosi imò sub specie religionis vitiis secularibus mandati..... Amplissimæ ac non priùs habitæ dignitatis emptores.... Non temperant a rapinâ. (l. 5, in fine.)

(4 Une partie des dispositions de la loi Gombette est relative aux violences et aux vols. Il faut que ce dernier délit ait été fort commun, puisque la loi défend les compositions pour vol sans l'intervention du juge.

(5) *Lettres sur l'histoire de France*, p. 99 et s.

» romain comme leur colon, comme leur lite, selon l'expression » germanique, mais comme leur égal en droits dans l'enceinte » de ce qui leur restait. Ils éprouvaient même devant les riches » sénateurs leurs co-propriétaires, une sorte d'embarras » modeste de parvenus. Cantonnés militairement dans une » grande maison, pouvant y faire le rôle de maîtres, ils fai- » saient ce qu'ils voyaient faire aux clients romains de leur » noble hôte, et se réunissaient de grand matin pour aller le » saluer par les noms de père et d'oncle, titre de respect fort » usité alors dans l'idiôme des Germains. Ensuite, en net- » toyant leurs armes, ou en graissant leur longue chevelure, » ils chantaient à tue-tête leurs chansons nationales, et avec » une bonne humeur naïve, demandaient aux romains com- » ment ils trouvaient cela. »

Rédigée au commencement du sixième siècle, leur loi nationale achève de nous éclairer sur leurs mœurs. Mélangée de quelques dispositions du droit romain (1), elle nous montre au sein de leurs états toutes les institutions germaniques que Tacite a dépeintes : ces compositions à prix d'argent pour le sang et pour les blessures (2) ; le respect sacré pour l'hospitalité; la sévérité des mariages et les peines terribles contre l'adultère (3) ; le crime de la fiancée infidèle, plongée dans la boue (4). On y retrouve aussi la dot, le *pretium mulieris*, que, dans la Germanie, le mari apportait à sa femme ; au temps de

(1) C'est du droit romain qu'elle a tiré ses dispositions sur les donations (Tit. 43 et 60), sur les testaments, inconnus dans la Germanie (Tacit., Mor. Germ., n° 20.), sur la servitude *aeris et luminis*. (Add. lex Burg., tit. 1.), etc.

(2) V. tit. 5, 10, 11, 26, 48.—Tacit., n° 21. Cependant, à la différence des usages germaniques, l'homicide chez les Burgondes était puni de mort. (Lex Burg., tit. 2.)

(3) Tit. 44 et 68.—Tacit., n° 18. La rigueur de la loi était telle, que l'on plongeait dans la boue la fiancée infidèle à sa promesse. (Tit. 44.)

(4) Tit. 34, 36, 44. —Tacit., n° 18.

Tacite c'était des bœufs ou un cheval avec son frein; dans les Gaules, de l'argent et des meubles (1).

Plus juste que l'antique usage de Germanie et que les lois Ripuaire (2) et Salique (3), la loi Gombette veut que les filles participent aux biens de la famille et même aux terres de partage. Cette disposition se maintint dans notre Bourgogne, et, comme nous le verrons, appliquée à la succession de nos comtes souverains, devint pour notre pays, 700 ans après Gondebaud, la source d'une foule de malheurs.

Avare de la peine de mort, cette loi ne la prononce qu'en un petit nombre de cas : la prévarication du juge, l'adultère de la femme, le crime de la femme libre qui se livre à un esclave ou qui répudie son mari, l'infidélité de la fiancée, le vol avec effraction, le vol de bœufs ou de chevaux, ou le crime de celui qui donne en gage les bœufs ou les chevaux d'autrui. Seule, parmi les codes des barbares, la loi Gombette ordonne que le sang de l'homicide sera répandu, et ne l'admet point à composition (4).

Montesquieu a dit, et cent fois on a répété après ce publiciste célèbre, que les Burgondes étaient un peuple chasseur et pasteur, et que, dans le partage des terres, ils avaient pris les friches et laissé au Romain les fonds cultivés. J'ai cherché vainement dans leur histoire et dans leur loi ce double trait de leur caractère. Si leur loi parle des troupeaux, c'est presque toujours dans leurs rapports avec l'agriculture. Sans cesse, il y est question de vignes, de champs, de prés, d'esclaves *cultivateurs*, de charrues, de moissons; et ce qui prouve mieux encore que ces peuples étaient plutôt cultivateurs que pasteurs, c'est leur respect outré pour le bœuf et le cheval, qui sont les deux appuis de la culture : seule entre les lois barbares,

(1) Tit. 56 de Alodibus.
(2) Tit. 62 de Alode.
(3) V. Préf. de la loi Gombette, et tit. 2, 44, 68, 36, 89, 4, et Add., tit. 18.

leur loi punit de mort le vol de ces animaux ou leur mise en gage.

L'un des grands faits de l'histoire des Burgondes est le partage des terres : malheureusement ce fait est très obscur. Une phrase de Marius et deux textes de la loi Gombette nous restent seuls pour l'éclaircir. Œuvre de convenance et de modération, comme l'appelle Montesquieu, réglé sur les localités et dont les détails nous seront pour la plupart toujours inconnus, il ne doit point être, comme le veut Dunod; asservi à des règles uniformes et absolues.

Suivant lui, le partage a été général, et les Burgondes, dans toute l'étendue de leurs états, ont reçu les deux tiers des terres et le tiers des esclaves. Mais des publicistes célèbres (1) ont prouvé, la loi Gombette à la main, que le partage n'eut lieu qu'en certains cantons où l'hospitalité fut déléguée aux barbares (2).

Partant de cette base inexacte, Dunod a pensé que, dans la Séquanie, les Burgondes occupèrent seuls les deux tiers du pays, et que les Séquanais se renfermèrent dans ce qui restait en le subdivisant entr'eux. Nous combattrons ailleurs ce système; mais il est impossible de ne pas voir, dès ce moment, combien il est contraire aux tableaux que nous présente la loi Gombette. Partout elle nous montre les deux peuples unis et rassemblés sur le même sol, possédant en commun les champs, les prés, les vignes, les forêts, les *villa* même qu'ils habitent, *villa* tellement voisines, que la loi défend au Burgonde de montrer à l'étranger qui arrive la maison d'un Romain (3).

(1) *Esprit des lois*, l. 30, cap. 8.—M. Guizot, *Essai sur l'hist. de France*, p. 92.

(2) V. le tit. 54 de la loi Gombette. Il y est parlé des lieux *ubi barbaris hospitalitas fuerat delegata*.

(1) Les tit. 13, 31, 38, 84 prouvent invinciblement cette communauté entre les Romains et les Burgondes. Le tit. 38, art. 4, suppose tellement ce mélange des deux peuples dans la même *villa*, que si l'habitant d'une localité a été obligé de fournir à l'envoyé d'une nation étrangère du foin ou de l'orge, il en

Pour se faire une idée plus juste de ce partage fameux, il faut l'envisager du côté des Gaulois qui cédèrent leurs terres, et du côté des Burgondes qui les reçurent.

Du côté des Gaulois, comme la noblesse Gauloise et les familles sénatoriales possédaient, avec le fisc romain, la plus grande partie du territoire, le partage frappa principalement sur leurs vastes domaines. Le sol gaulois n'offrait point alors comme aujourd'hui le riant aspect de villages et de hameaux, centre de la liberté et d'une administration municipale, avec les mille propriétés qui les entourent : ses *villa* agglomérées ou éparses, triste séjour de l'esclavage, et habitées en général par des colons, des originaires, des adscriptices sous la verge des *acteurs* ou intendants, appartenaient, presque en totalité, aux grandes familles gauloises. Le fisc romain avait aussi sa part de ces domaines immenses : fonds de terre, champs, pâturages, forêts, carrières, thermes, salines, métairies domaniales, lieux publics dans les villes et hors des villes, châteaux-forts, sans compter même les possessions et les palais du sacré domaine et de la maison éternelle, comme l'appellent les lois romaines. Composé des anciens fonds du peuple Romain réunis après la conquête, des confiscations, des déshérences, des fonds sans maître et abandonnés après les guerres, cet assemblage colossal, agrandi par les siècles et par le malheur des peuples, resta entre les mains des princes Burgondes, dans l'intérieur de leurs états, à la chûte du trône des Césars.

Après le partage, les grandes familles Gauloises restèrent riches et puissantes, puisqu'il n'eut pas lieu dans toute l'étendue de leurs terres. Elles habitaient les villes et surtout les grandes villes. Or, comme Dunod l'a judicieusement remarqué, les cités épiscopales n'entrèrent pas dans le partage.

doit être indemnisé *a consistentibus intra terminum villæ ipsius, tam Burgundionibus quàm Romanis.*

Ainsi se concentrèrent dans leurs antiques murs les familles romaines, l'influence romaine, les habitudes et les institutions romaines. Notre capitale séquanaise en offrira la preuve frappante à l'époque qui va suivre.

Cette influence de la population gauloise fut d'autant plus grande, que les personnes et les terres restèrent également libres. Les terres ! jusqu'à la révolution française, toutes celles qui composèrent le premier royaume des Burgondes ont été constamment allodiales; et ce caractère de liberté primitif, remarqué par nos plus grands jurisconsultes (1), est un témoignage vivant du passé.

Les personnes ! Que le Burgonde et le Romain n'aient qu'une même condition, dit le code de Gondebaud (2). Il paraît que de tout temps les mariages furent libres entre les deux peuples (3) ; les Romains eurent des comtes à eux, des lois à eux; le meurtre d'un Romain fut puni de la même peine que celui d'un Burgonde. Impartiale jusqu'à la délicatesse, la loi veut que le Romain plaidant contre un Romain ne puisse se faire défendre par un Burgonde (4). Par cette égalité, décisive contre le système de la conquête, s'expliquent la puissance et les hautes dignités de la population romaine dans les siècles suivants.

Envisagé du côté des Burgondes, le partage des terres donne lieu à des réflexions non moins importantes.

Le gouvernement de la nation avait bien changé depuis les forêts de la Germanie. Ce n'était plus cette démocratie violente, tempérée seulement par le pouvoir des Hendins et des chefs; ce n'était plus le peuple guerrier, chasseur et pasteur.

(1) V. les dissert. féodales d'Henrion de Pansey. v° *Alleu;* toutes les terres du premier royaume des Burgondes y sont signalées comme Allodiales, les deux Bourgognes, le Lyonnais, le Nivernais, le Dauphiné, le Viennois, etc. V. § 25, 26, 31, 34, 20, 37, etc.

(2) *Burgundio et Romanus unâ conditione teneantur*, tit. 10.

(3) Tit. 12, art. 5.

(4) Tit. 22.

Fixés au sol depuis des siècles, imitateurs des Gaulois, renfermés dans des bourgs, peuple de charpentiers et de maçons, ils avaient perdu ces habitudes inquiètes, cette soif de liberté appui de la dèmocratie. La masse de la population était, comme celle des Gaules, sans influence politique. Au lieu que, dans la Germanie, toutes les affaires importantes se traitaient par la volonté du peuple (1), la loi Gombette est faite sans le peuple, différente en cela de la loi nationale des Allemands et des Francs (2). Une aristocratie puissante, héréditaire, s'était, avec le roi des Burgondes, placée seule à la tête de la nation; c'est avec son concours et de sa *commune volonté*, que le monarque délibère et publie ses lois : c'est aux comtes signataires de la loi Gombette, c'est à *leur race* (3) qu'est confiée son exécution.

Le partage des terres se régla d'après cet état de choses qu'il affermit pour des siècles.

Le roi fut le grand propriétaire de la nation. Non seulement il eut pour sa part des pays entiers, mais encore il succéda seul aux vastes possessions du fisc Romain. Ainsi l'on voit Sigismond, fils de Gondebaud, donner à l'abbaye d'Agaune Salins et son château, des montagnes, des métairies en dix endroits divers (4). Malgré cette libéralité et tant d'autres que la loi Gombette nous indique (5), quoique chargés d'une cour nombreuse, pâle copie de celle des empereurs,

(1) De minoribus rebus principes consultant; de majoribus omnes. (Tacit., de Morib. Germ., n° 11.)

(2) Placuit et convenit inter Francos, dit le Prologue de la loi salique. — Lex Alamanorum.... cetero pòpulo constituta est, porte celle des Allemands.

(3) Avant la signature des comtes Burgondes, on lit, dans la loi Gombette : *Nomina eorum qui leges.... signaturi sunt, vel in posterum* CUM PROLE *Deo auspice servaturi.*

(4) V. cette charte dans l'*Hist. des sires de Salins*, t. 2; aux preuves, p. 1. Mabillon a savamment défendu cette charte.

(5) Tit. 1, art. 3.

avec un fisc réduit aux seules amendes (1), sans le secours commode des confiscations et des impôts, on voit les rois Burgondes, embarrassés en quelque sorte de leurs domaines, appeler tout venant à leur demander des terres (2).

Les princes, les chefs, l'antique noblesse, les hauts dignitaires eurent une part proportionnée à leur rang; ceux que la loi Gombette appèle *médiocres* ou *inférieurs* reçurent une part moindre. Les domaines des grands et des chefs, avec ceux de la haute noblesse Gauloise, formèrent les vastes seigneuries qu'ils transmirent à leur postérité; ce sont les *Farons* ou barons de Bourgogne, dont il est tant parlé dans Frédégaire (3); demi-souverains qui, sous les rois Francs, et de concert avec les évêques représentants des cités Romaines, seront consultés sur toutes les affaires importantes, nommeront quelquefois le maire du palais, disposeront du trône de Bourgogne, et dont les rois Francs solliciteront d'avance le suffrage pour le transmettre à leurs héritiers. Qu'on étudie Frédégaire et nos chroniqueurs. La plupart des événements des siècles suivants ont leur source dans le partage des terres et dans cette vaste hiérarchie qui s'affermit dans la Bourgogne.

Ce partage nous a entraînés trop loin. Achevons le tableau des mœurs du premier royaume des Burgondes : elles tendaient lentement à la Barbarie. Les guerres des fils de Gondioc, les cruautés de Gondebaud, l'usage funeste du duel introduit ou proclamé comme loi par ce prince (4), en précipitèrent les progrès. Le droit des gens était barbare. A la fin du cinquième siècle dans une guerre contre Théodoric, Gondebaud entre en Italie, et ramène en captivité non seule-

(1) Nec fiscus noster aliquid ampliùs præsumat, quàm quod de sola inlatione mulctæ legibus legitur constitutum. (Préface de la loi Gombette.)

(2) Quicumque aliquem locum munificentiæ petere voluerit, cum litteris comitis sui veniat, etc. (Secund. add. leg. Burg., art. 13.)

(3) Burgundiæ Farones.

(4) Tit. 45.

ment les soldats de son ennemi, mais encore les êtres faibles et désarmés que la terreur ou la faim forçaient à se jeter entre ses bras (1); et, quand saint Epiphane réclame avec douceur la liberté de ces malheureux, Gondebaud répond froidement que ce qu'on appelle une injustice n'est que la loi des combats (2).

A côté de ces mœurs barbares, on retrouve l'influence du christianisme, de hautes vertus inconnues à l'antiquité payenne, et des traits touchants de la plus immense charité. S. Eptade, citoyen d'Autun, consacre sa vie au soulagement des pauvres, au rachat des captifs, et refuse, en 501, l'évêché de cette ville (3). Saint Hilaire, évêque d'Arles, se dévoue aux soins journaliers des plus rebutantes infirmités (4). Saint Césaire, qu'on appela le bienfaiteur des malheureux, et qui obtint la grâce de son accusateur condamné à mort, console les prisonniers enfermés dans sa cathédrale et dans ses églises, dont il vend les ornements pour les nourrir et les racheter (5). Syagria, lyonnaise illustre, descendante du consul Syagrius, paie la rançon de cinq ou six mille Italiens prisonniers de Gondebaud (6). Dans la grande famine de la Bourgogne, saint Patient, évêque de Lyon, épuise toutes les ressources de la charité, et, après avoir nourri des villes entières, envoie deux vaisseaux sur les côtes d'Italie, affligées du même fléau (7). Grégoire de Tours nous a conservé un trait semblable du sénateur Ecdicius : « Pendant les ravages de la famine dans le royaume des « Burgondes, dit-il, il envoya ses domestiques avec des che- « vaux et des chars vers les villes voisines, pour amener dans

(1) Ennod., Vit. S. Epiph., p. 369.

(2) Belli jura pacis suasor ignoras et conditiones gladio decisas. Lex est certaminum, quam errorem putas. (Ibid., p. 368.)

(3) Gallia christ., t. 4. — Mille, *Hist. de Bourg.*, t. 1, p. 155.

(4) Gennad., *Vit. illust.*, c. 69. — Mille, *id.*, p. 130.

(5) Vit. S. Cæsar. — Duboz, *Hist. critiq.*, t. 2, p. 712.

(6) Ennod., Vit. Epiph. — Poullin de Lumina, *Hist. de l'église de Lyon.*

(7) Mille, *Hist. de Bourg.*, t. 1, p. 34.

« sa maison tous les pauvres qu'ils trouveraient. Et, pendant « la famine, il en nourrit, dit-on, plus de quatre mille des « deux sexes (1). » Le concile d'Epaône, auquel, en 517, assista l'archevêque de Besançon, embrasse la cause du faible opprimé, et prononce des peines canoniques contre le maître qui, sans connaissance du juge, aura tué son esclave (2).

Le premier royaume de Bourgogne ne fut pas sans gloire sous le rapport des sciences et des lettres. L'instruction était encore répandue dans les hautes classes des cités gauloises, surtout parmi les ecclésiastiques et les évêques, qui sortaient presque tous de l'ordre sénatorial. Les Sidoine, les Césaire, les Hilaire, les Avitus, honorèrent cette époque par leurs écrits comme par leurs vertus. Lyon produisit une foule d'hommes illustres : Probus, appelé par Sidoine l'homme universel; Justus, médecin fameux; Flavius Nicetus, nommé d'une commune voix le premier orateur gaulois; Secondin, poète mordant, que ses satyres contre Gondebaud ont rendu célèbre, etc.

On doit à ces grands hommes d'avoir retardé le triomphe de la Barbarie. Malheureusement, une grande partie de leurs productions est perdue. On trouve parfois, dans ce qui nous reste, de la poésie, de la science, même de la véritable éloquence. Mais c'est pourtant, en général, le crépuscule de l'éloquence gauloise : rarement on y rencontre cette simplicité noble qui est le cachet des grandes productions. On sent que les grands siècles sont passés, et que, sous tous les rapports, la civilisation s'en va. Les grossiers Burgondes se gardaient bien d'avoir une littérature, ou de faire attention à celle des Gaulois. Amis du vin et des longs repas, c'était, selon Sidoine, qui les avait vus de près, des hommes épais de corps et d'esprit (3). Comment faire des vers au milieu des Burgondes,

(1) *Hist. Francor.*, l. 2.

(2) Si quis servum proprium, sine conscientiâ judicis, occiderit, excommunicatione biennii effusionem sanguinis expiabit. (Canon. 34.)

(3) Aequè corporibus ac sensu rigidi indolatilesquè. (Sid.)

écrivait-il tristement à l'un de ses amis (1) : « Heureux ceux qui « ne les voient pas, eux et leur chevelure enduite d'un beurre « acide, qui ne sont pas contraints d'entendre leur rude lan- « gage, ou de louer à contre-cœur leurs chansons de table, « quands ils crient le matin à gorge déployée, l'estomac chargé « d'ail et de vin : Thalie n'a plus de voix devant ces géants de « sept pieds. » Au milieu de pareils hommes, l'ignorance croissait dans nos provinces. Aussi Avitus, qui mourut dans les dernières années de ce premier royaume des Burgondes, se plaint de celle de son temps, et il forme le projet de ne plus écrire en vers, parce que la langue des muses n'est connue que du petit nombre (2).

Jusqu'à présent, entraînés sur les pas des Burgondes, nous avons essayé de décrire l'origine, les vicissitudes et les mœurs de leur nation ; c'est un tribut que nous devions, avec Dunod, payer à la mémoire de nos pères. Reportons maintenant nos yeux sur *la province des Séquanais*, horizon moins étendu, mais véritable cercle de ces *études*.

Dès l'année 411 et 413, son vaste territoire, toujours uni à celui des Rauraques et des Helvétiens, avait perdu l'aspect régulier des provinces romaines. Les Barbares stationnaient dans ses campagnes ; les Allemands, dès l'an 411 (3), sur les bords du lac Léman ; les Nuitons, un peu plus tard, aux lieux où s'élevèrent, depuis, Berne et Fribourg, et les Burgondes endeçà du Jura. Comme nous l'avons déjà remarqué, nos villes, quoique placées dans le cercle des quartiers Burgondes, ne leur étaient point soumises.

(1) L. 3, ep. 12.

(2) Nec in eo immorari quia paucis intelligentibus mensuram syllabarum servando canat. (Avit., Præf., in l. 6, poemat.)

(3) *Populi habitantes juxta Lemanum fluvium Alemani dicuntur.* (Servius ad Georgic., l. 4, v. 278.) — *Inter illa Jurensis deserti secreta, inter Burgundiam Alamaniamquè sita,* dit Grégoire de Tours, en parlant du monastère de Condat. (In vit. S. Roman et Lupic.)

C'est durant ces temps malheureux de l'empire que, dans les gorges du Jura et au sein d'*impénétrables* retraites, non loin d'une voie romaine, le monastère de Condat fut fondé par saint Romain, natif d'Isernore, et celui de Laucone par saint Lupicin, son frère. Dunod a décrit l'histoire de ces monastères. Destiné à une haute célébrité, celui de Condat, premier exemple de la vie cénobitique dans la Séquanie, n'est d'abord qu'un bâtiment en bois que le feu dévore dans le premier siècle de sa naissance (1). Dans l'histoire naïve des deux frères paraissent leurs vertus diverses et leur caractère opposé; la douceur de saint Romain et la rigidité de son frère, véritable père du désert, ses austérités surpassant, dit le légendaire, toutes celles de l'Orient et de l'Egypte; sa longue vie, la faveur dont il jouit près des rois de Bourgogne, son costume formé de peau d'animaux, et ses sabots grossiers, chaussure connue dès-lors dans ces contrées, et qu'il ne quittait qu'en se rendant à l'assemblée du comte (2). La foule se presse sur leurs pas; ils défrichent des forêts aussi antiques que le monde. La hache, le hoyau, quelques livres, et surtout les livres saints, voilà toute la richesse de ces nombreux solitaires (3).

Tandis que, cachant leurs vertus dans ces déserts, ils donnaient à la Séquanie le grand exemple du travail accompli par des mains libres, les Burgondes étaient refoulés dans la Savoie (443), et la Séquanie éprouvait les fureurs d'Attila (451). *Abattue et changée en bateaux*, la forêt Hercynienne avait, sur le Rhin, fourni passage à ces innombrables bataillons; on croit que cet ennemi du Rhin, comme l'appelle un poète, passa ce fleuve près de Constance. Dunod suppose qu'il ravagea la Sé-

(1) Boll. in vit. S. Eugendi.

(2) In jejuniis ac vigiliis præpotens fuit, ut Orientalium Ægyptiorumquè virtutem natura vinceret Gallicana. (In vit. S. Lupic., c. 1.)

(3) Cum pro aliquibus ad comitatum intercessurus egressus est. (Ibid.)

(2) Succisis sylvis et in plana reductis.... Turbæ fratrum ad eos huic et indè confluere. (Greg. Tur., in vit. S. Rom. et Lup.)

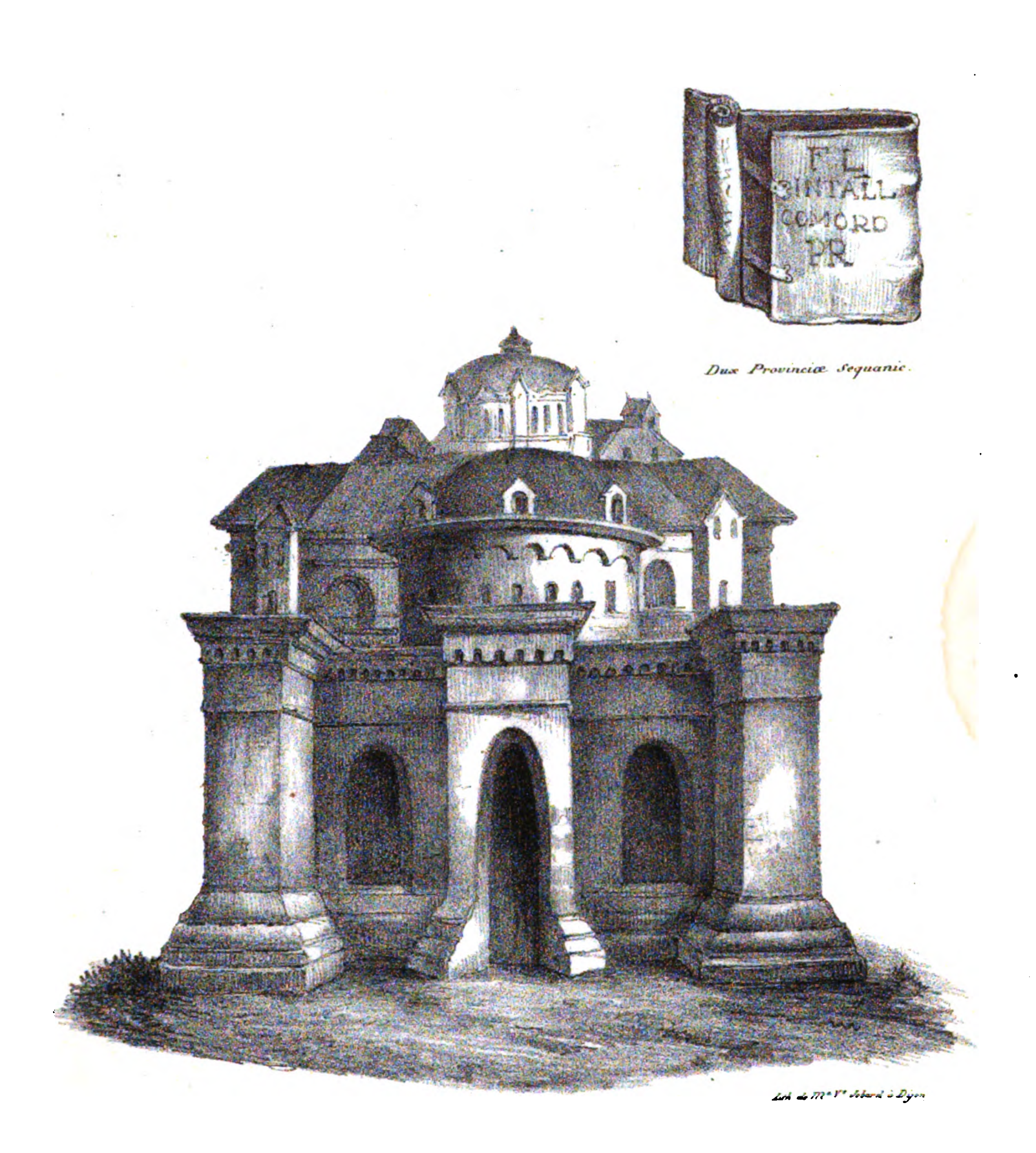
quanie à son entrée dans les Gaules. Mais selon le moine Robert, cité à tort à l'appui de ce système, Attila ne détruisit Besançon et Langres qu'à sa sortie des Gaules. En suivant sa marche, on voit effectivement qu'à son entrée, il tourna au nord de la Séquanie, détruisit Strasbourg, entra dans les provinces belgiques, ruina Metz et se dirigea vers Orléans. Mais lorsque, le 1er septembre 451, Attila, vaincu dans les champs catalauniques, s'enfuit vers la frontière des Gaules, nos contrées étaient sa route naturelle; rien ne défendait la province; toutes les forces romaines étaient à la suite d'Aëtius, qui ne poursuivit Attila que de loin. Aëtius avait éprouvé l'inconstance de la cour; en laissant échapper Attila, il entretenait, utilement pour lui-même, les inquiétudes de l'empereur. Notre pays fut donc dévasté, parce que Aëtius voulait se rendre nécessaire.

Besançon, Mandeure, Luxeuil, le dernier débris de la ville d'Antre (1), restèrent sous la cendre. Les traces du feu sont partout dans la terre. J'en ai été témoin sur les rives du lac d'Antre et dans la ville même; à Mandeure, dit un historien (2), les colonnes des temples et les pierres des bâtiments publics sentent encore le feu. Schmidt a remarqué les mêmes traces dans une partie des antiquités helvétiques qu'il a décrites. A Besançon, nous marchons, sans le savoir, sur les débris du feu. Récemment creusées, les fondations de la nouvelle halle ont partout offert un lit de cendre sur une étendue de cent cinquante pieds en tout sens; l'épaisseur était d'environ deux pouces, et au-dessous se trouvaient des vases noircis de poterie romaine, mêlés de terre brûlée : ce lit effrayant ne s'est arrêté que là où se sont arrêtés les travaux.

Sol natal! terre infortunée! toujours en écrivant ton his-

(1) Le jésuite Dunod a remarqué qu'on trouvait dans cette ville des médailles des empereurs jusqu'au temps d'Attila, mais aucune de ceux qui l'ont suivi, c'est-à-dire d'Avitus, de Majorien, de Sévère, etc. (Ville d'Antre.)

(2) Même auteur, la notice rétablie. V. aussi M. Duvernoy, *Ephém. de Montbéliard*, p. 17.



OLINO

d'après les notices de l'empire.

toire, il faut s'asseoir sur des ruines. Dans les premières années de ce siècle terrible, tu contemplais avec tranquillité et peut-être avec orgueil les remparts de Besançon, ta métropole, de Nion, d'Avanches et de Bâle; tu te rassurais sur les hautes murailles de tes châteaux, Rauraque, Windisch, Ebrodunum, Argentuar, Olino, séjour du duc de tes frontières! (1) Maintenant tout est renversé; Besançon est en cendre; le petit village d'Horbourg a été bâti sur les ruines d'Argentuar; Rauraque est enseveli près du Rhin. On a retrouvé les débris de son temple, de son château, de son théâtre, de ses aqueducs, de ses murs et de ses anciens édifices, qui rappellent à l'œil épouvanté la gloire de l'antique Augusta. Olino a disparu, et les historiens ne savent presque où en fixer la place (2).

Après cette invasion terrible, les monuments de nos églises restent muets, la liste de nos évêques est interrompue : de Celidoine à Miget, notre église, si attentive à recueillir les traditions de ses prélats, a perdu, dans ses catalogues antiques, le nom et le souvenir de Claude 1[er], d'Urbicus, de Tétrarde et de Sylvestre II, qui cependant siégèrent aux conciles des Gaules, sous le nom d'évêques de Besançon. Et cependant on a douté du passage destructeur d'Attila dans la Séquanie. Dom Berthod, critique le plus habile qui se soit encore livré à l'étude de notre histoire, en appelait à un nouvel examen de la question. Je sais que ce fait n'est attesté par aucun historien du temps; la première chronique qui en parle est du douzième siècle; c'est celle du moine Robert, soutenue cependant par le témoignage

(1) Dans la notice de l'empire, on lit ces mots : Maxima provincia Sequanorum. — Metropolis civitas Vesunciensium. — Civitas equestris Noiodunus. — Civitas Elvitiorum Aventicus.— Civitas Basiliensium. —Castrum Vindonissence. — Castrum Argentuariense. — Castrum Ebrodunense. — Castrum Rauracense. — Portus Abucini. — Sub dispositione viri spectabilis Ducis Sequaniei milites Latovienses Olinone.

(2) L'histoire ne dit point ce que devinrent Alois, Bâle, Avanches et Vindisch. On sait seulement que cette dernière ville fut ruinée à la fin du sixième siècle, et Avanches dans le siècle suivant.

d'Olahus. Mais que répondre à ce silence éloquent de nos manuscrits, à cette lacune de cent quarante ans, unique dans les fastes de notre église? Le moine Robert dit aussi que Langres fut détruit par Attila, et la même coïncidence se rencontre dans les faits. Le siége de Langres est transporté à Dijon pendant un siècle, comme si Langres avait cessé d'exister. Apronculе, évêque de cette ville sous Gondebaud, habitait Dijon, et saint Grégoire, l'un de ses successeurs, qui mourut vers 539, y résidait constamment. *Apud Divionense castrum assiduè morabatur.* Ces faits nous sont attestés par Grégoire de Tours, parent de cet évêque (1).

Le siége épiscopal de Besançon aura été transporté de même hors des débris de cette ville, et sans en perdre le nom. Il l'a été vraisemblablement à Nion, sur les bords du lac Léman (2); cette ville, qui n'eut jamais d'évêque, posséda cependant alors un évêque, Amantius, qui fut vraisemblablement l'un de nos prélats (3).

L'époque où les Burgondes rentrèrent dans la Séquanie et en partagèrent les terres nous est inconnue. C'est à leur établissement que la plupart de nos auteurs rapportent la division de la province, appelée depuis Franche-Comté, en quatre cantons, Warasch, Scodingue, Amaous et Port, division qui a subsisté, sans interruption, jusqu'au treizième siècle. Les chartes ont révélé au savant Perreciot un cinquième canton, celui d'Elischon ou d'Ajoye, qui n'est qu'une baronie démembrée du canton de Warasch.

Il serait aisé de faire une carte géographique de ces cantons avec l'indication des lieux qu'ils renfermaient et de leurs li-

(1) *Hist. Franc.*, l. 2, c. 23. — Vita Patrum, p. 1178.

(2) C'est le sentiment de Chifflet, *Vesontio*, pars. 2, p. 117, et de Dom Ferron, couronné en 1779.

(3) Cette opinion peut expliquer aussi l'origine, jusqu'à présent ignorée, des droits importants dont au moyen-âge on voit nos évêques en possession sur la ville de Nion, sur son rivage jusqu'au milieu du lac Léman, et sur le vaste territoire qui, de ce rivage, s'étend au pied du Jura.

mites approximatives. Les éléments de ce travail important sont dans les manuscrits de Perreciot.

A l'occasion de ces comtés, Dunod a proposé un système remarquable. Il suppose que les Burgondes et les Séquanais, au lieu d'habiter en commun, comme la loi Gombette nous l'indique, ou de faire, selon les localités, un partage de convenance, auraient pris à eux seuls les deux tiers du pays, en refoulant les Séquanais dans l'autre tiers, c'est-à-dire qu'ils auraient eu les comtés de Warasch et de Scodingue, et laissé aux habitants ceux d'Amaous et de Port.

Le savant Droz, à l'aide d'étymologies ingénieuses, adopte et appuie ce système, et trouve encore le secret d'ôter aux Séquanais le comté de Port, de sorte qu'il ne leur laisse que le comté d'Amaous.

Je me défie de ces étymologies brillantes, mais flexibles, qui, s'adaptant à tous les systèmes, ne sont jamais qu'une preuve équivoque (1). Le système de Dunod, contraire à la communauté de biens indiquée entre les deux peuples par la loi Gombette, repose sur une base bien fragile, comme nous l'avons vu; c'est que le partage aurait été général.

D'ailleurs, si les Burgondes avaient occupé à eux seuls les cantons de Warasch et de Scodingue, on trouverait, dans ces cantons, des usages, des habitudes, un langage plus germaniques que dans ceux d'Amaous et de Port. Or, il n'existe rien de semblable. Réciproquement, on ne rencontrerait pas dans les cantons séquanais les lois des Burgondes aussi enracinées que dans les autres. Cependant à Gray, à Luxeuil, à Dôle, villes de Port et d'Amaous, nous trouverons, lors de leurs af-

(1) Autant de systèmes que d'auteurs sur l'origine du nom de ces quatre comtés. V. Bullet, *Mém. sur la langue celtiq.*, t. 1, p. 139. — Chevalier, *Hist. de Poligny*, éclaircis., p. 19 et s. — Droz, *Hist. de Pontarlier*, p. 29 et s. — Ces divergences nous rappellent le mot de d'Aguesseau : « Il faut savoir tant de choses et tant de langues, pour traiter cette matière avec succès, « que nous ne croyons pas qu'un bon esprit voulût jamais consacrer son temps « à de semblables bagatelles. » (T. 7, p. 245.)



franchissements dans les treizième et quatorzième siècles, les compositions à prix d'argent, et tous les usages des Burgondes.

Enfin les âges qui vont suivre nous offriront dans le comté de Port une foule de noms et de seigneuries burgondes. Agnoald, père de saint Agile, et contemporain de saint Colomban, était l'un des plus puissants seigneurs du comté de Port : Werfaire et Bertholde son épouse possédaient dans le même comté la seigneurie de *Lathra* (Lure), avec d'immenses domaines près des forêts où vint s'enfoncer saint Delle, disciple de saint Colomban.

A la même époque, les rois Francs, possesseurs de la Bourgogne, disposeront, dans le comté de Port, des domaines immenses qu'ils ont envahis sur les rois Burgondes. Ici Clother II, maître des débris de Luxeuil et de son territoire, donne à saint Eustère le droit d'étendre les propriétés de son célèbre monastère aussi loin qu'il le voudra; là ce prince, possesseur près de *Lathra* d'un fisc royal, ancien château romain, abandonne à saint Delle quelques fractions de ses forêts, de ses prés, de ses pêches royales, et des immenses dépendances de son fisc.

Rien n'appuie donc ce système hardi de Dunod sur le partage des terres dans notre province. Il repose sur une fausse base, celle d'un partage général; divisant nos campagnes en deux grands territoires, exclusivement habités l'un par les Séquanais, l'autre par les Burgondes, il est contraire à la loi Gombette, ainsi qu'aux faits connus de notre histoire.

Le savant Droz est plus prodigue encore à l'égard des Burgondes. Outre les comtés de Scodingue et de Warasch, il enlève encore aux Séquanais celui de Port, quoiqu'il convienne ensuite que le partage des terres ne fut point fait dans un esprit tyrannique. «Le comté de Port est peut-être, dit-il, la portion qui fut « assignée aux nouveaux Bourguignons, que les anciens regar- « daient comme des étrangers; car *porticani* signifiait, dans la

« basse latinité, *étranger* (1), » J'ai peine à concevoir que de bons esprits élèvent des systèmes sur des bases aussi fragiles (2).

En rejetant ces deux opinions, on ne peut nier que les Burgondes n'aient établi leurs bourgs le long du Jura, plus encore que dans l'intérieur des terres. Cette montagne leur servait de frontière; car le revers opposé, et les bords du lac Léman, étaient occupés par les Allemands, qui infestaient notre province et poussaient leurs excursions jusqu'au val des Hériens (Salins) (3).

Or il est constant, par le témoignage des auteurs du cinquième siècle, que l'usage des Burgondes était de placer leurs bourgs sur les frontières pour veiller à leur défense (4). Un savant académicien, qui a profondément étudié l'histoire de nos montagnes (5), a même fait une observation remarquable dans celles qui avoisinent Pontarlier. Au centre d'un grand nombre de villages qui en couvrent le territoire, il a distingué une terre principale d'une seule pièce qui, par son importance, semble indiquer l'antique portion d'un chef, parmi des terres d'une étendue très-inférieure.

Ainsi s'explique le séjour des Burgondes dans les gorges du

(1) *Hist. de Pontarlier*, p. 30.

(2) On peut consulter le partage de 870 entre Charles-le-Chauve et Louis; on peut parcourir toutes nos chartes, jamais le comté de Port n'a porté le nom de *Pagus Porticanorum;* son nom de *Portense* ou *Pagus Porticiensium* s'explique facilement par celui de *Portus Abucinus*, qui, selon tous les savants, en était la capitale. Mais il était important, pour le système de M. Droz, d'exclure les Séquanais du comté de Port; son étymologie d'*Homousiani*, pour le comté d'*Amaous*, était fort ébranlée, s'il ne les renfermait tous dans ce dernier canton.

(3) Ainsi, les religieux de Condat, sous saint Eugende, mort en 510, furent obligés d'aller chercher du sel en Toscane, tandis que l'on en fabriquait dans le voisinage, au val des Hérieus (Salins); mais les routes étaient infectées par les Allemands. (Vit. S. Eugendi, *c*. 10.)

(4) Crebra PER LIMITEM habitacula constitua Burgos vocant. (Oros., l. 7, c. 19.

(5) M. le professeur Bourgon.

Jura, sans les exclure des lieux plus fertiles de nos contrées, selon le hasard ou les convenances d'un partage dont les détails nous sont inconnus.

C'était un triste et bizarre tableau que celui qu'offrait au commencement du sixième siècle la grande province des Séquanais; triste rendez-vous de dix peuples divers : son sol, au couchant, était cultivé par les Attuariens et les Amaves, amenés par Constance Chlore (1); au levant et au-delà du Jura, les Nuitons et cette cruelle nation allemande qui, vers cette époque, fut, des bords du lac de Genève, refoulée au-delà du Reuss (2); en deçà du Jura et dans notre Franche-Comté, les Burgondes, mêlés aux Séquanais, et même les Stadewengues, peuplade inconnue qui, à cette époque ou un peu plus tard, chassée des bords du Rhin, se jeta dans le comté de Warasch, les armes à la main, et s'y fixa aux environs de Baume (3).

Fixés sur le même sol, mais divisés de mœurs, d'idiôme, d'intérêts, ces Barbares étaient catholiques, ariens, payens même: c'est d'eux et de leurs esclaves que nos populations descendent, comme des Séquanais et de leurs esclaves.

Au milieu de ces bouleversements, et parmi ces transmigrations sanglantes, la barbarie comme un sombre nuage s'épaississait sur nos contrées. Les Burgondes et ces autres Bar-

(1) Si l'on s'arrête aux conjectures de Perreciot, une colonie de Lètes aurait fondé la ville de Jussey qui, dans la tradition du pays, s'appelait autrefois ville de Lète. Ce savant suppose aussi que les Attuariens ont fondé celle d'Attuar, dont on voit, dit-il, les ruines près de l'abbaye de Bèze, à quatre lieues de Gray. (V. son manuscrit sur les villes de Franche-Comté. V° *Jussey*.)

(2) Il résulte des passages cités de Servius, de la vie de saint Romain et de saint Eugende, que, pendant le cinquième siècle, les Allemands stationnaient près du lac de Genève : mais ils en furent chassés avant l'année 517, puisque les évêques de Windisch, d'Avanches, de Genève, assistèrent au concile d'Epaône.

(3) Qui olim de Pago, ut ferunt dicitur Stadvanga, qui situs est circa flumen Rhenum partibus orientis fuerant ejecti, quiquè contra Burgundiones pugnam inierunt, sed a primo certamine terga vertentes, pago Warescorum consederunt. (Boll., Vit. S. Ermenfred. 25 septembre, c. 1.)

bares n'ont pas relevé une seule de nos villes; les chefs-d'œuvre des arts, les monuments romains, si quelques-uns restaient debout après tant de ravages, achevèrent de se perdre; les voies romaines se dégradèrent. Dans cette sombre nuit, le monastère de Condat offrit seul un asile aux sciences et aux lettres : on vit sortir de ses cloîtres saint Viventiote, qui y professait les belles-lettres, et qui devint, sous Gondebaud, archevêque de Lyon (1). Saint Eugende ou saint Oyan, dont, pendant tant de siècles, ce monastère a porté le nom, passait le jour et la nuit à l'étude, et il était fort versé, dit l'auteur de sa vie, dans la littérature grecque et latine (2).

Sa vie, écrite par un auteur contemporain, ainsi que celles de saint Romain et de saint Lupicin, ouvrages du même auteur, sont, dans la province, les seules productions littéraires que l'on ait conservées de cette époque, et de tous les siècles qui l'ont précédée.

Des gorges étroites, des rochers ou des forêts profondes furent aussi les lieux qu'à l'exemple des fondateurs de Condat, choisit saint Lanthein pour le monastère qui a porté son nom et pour celui de Baume-les-Moines. On suppose que l'origine de ces deux monastères remonte au règne de Gondebaud (3); mais la vie de leur fondateur est inconnue, et l'histoire de ces établissements pieux est entièrement perdue jusqu'au neuvième siècle.

(1) Mille, *Hist. de Bourg.*, t. 1, p. 160.

(2) Ità ut, præter latinis voluminibus, etiam Græcâ facundiâ redderetur instructus. (Vit. S. Eugend., Boll. 1, januar, c. 1.)

(3) Entre 492 et 515, selon les calculs de don Ferron, couronnés en 1779. — Dunod a varié à cet égard ; il paraît croire, tantôt que saint Lanthein vivait à la fin du cinquième (Hist. de l'église, à la fin du premier vol. de l'Hist. du comté, p. 121.), tantôt que sa vie s'est prolongée jusqu'à la fin du sixième. (Hist. de l'Egl. p. 99.) Il n'affirme cependant pas que ce cénobite ait fondé l'abbaye de Baume ; et je croirais volontiers qu'elle ne remonte pas au-delà du neuvième siècle. Des chartes de 869 la peignent comme un monastère naissant, et une bulle du pape Formose lui donne, en 895, le nom modeste de *Cellula*.

Telle fut, sous le premier royaume des Burgondes, *la grande province des Séquanais* : privée de sa capitale, dévastée par les Burgondes, partie obscure et oubliée de ce royaume, dont le siége était à Lyon ou à Vienne, elle n'avait plus que l'ombre de sa splendeur passée. Nos quatre comtés de Scodingue, de Warasch, d'Amaous et de Port seront long-temps sans aucune ville importante; nous ne verrons renaître qu'un petit nombre de nos cités romaines. Parmi nos villes modernes, une partie est inconnue jusque-là; d'autres ne sont encore que des *villa* romaines. Ainsi, nos monuments historiques n'ont point encore nommé Gray, Vesoul, Baume-les-Dames (1), Poligny (2). Montbéliard (3), Lons-le-Saunier (4), Salins, Lure (5), ne se révèlent encore que par de faibles débris romains. Pontarlier commence : c'est un bourg de soldats burgondes (6); Arbois n'est qu'une *villa* romaine, accrue par une colonie de Pharamands ou de colons barbares.

Hors des villes, nos campagnes et nos *villa* seront long-temps encore peuplées de serfs, de colons, d'originaires, d'adscriptices, dont le sort cependant est adouci par les lois des empe-

(1) Il serait possible cependant que Baume fût la petite ville appelée *Vincunt milites* dans la vie de saint Ormenfroy, écrite vers l'année 700. — C'est l'opinion de Perreciot. Mais je ne vois rien de positif pour la placer au nombre des villes ou villa romaines.

(2) Chevalier a prétendu que Poligny était l'*Olino* de la notice : mais il ne l'a point prouvé.

(3) V. *Ephémérides de Montbéliard*, par M. Duvernoy, introd., p. 15.

(4) Le premier monument qui parle de Lons-le-Saunier est la légende de saint Désiré. Cet évêque, de Besançon, vivant au troisième siècle, y fut inhumé, selon l'un des catalogues de nos évêques : *Apud villam Ledonis, sanctissimam vitam finivit et requiescit.* — On y a trouvé beaucoup de débris romains.

(5) V. les manuscrits de Perreciot sur les villes de France-Comté. V° *Lure*.

(6) Droz, *Hist de. Pontarlier*. La découverte récente de la pierre de la fontaine ronde semble rendre la question indécise.

(7) Il est question des Pharamands dans la loi Gombette, tit. 54, art. 2 et 3, Les meilleurs interprètes ne voient en eux que les domestiques et les colons Burgondes composant *familiam*.

reurs chrétiens et par les usages germaniques que les Burgondes ont transplantés sur notre sol. Le nombre de ces colons, accru par le droit de la guerre et par le malheur des temps, formera cette masse de main-mortables, seule population de nos campagnes à l'époque de la féodalité.

Les siècles répareront lentement ce que tant de siècles ont détruit : un fil secret nous guidera dans l'étude des combinaisons nouvelles que le temps doit produire ; c'est autour des grandes abbayes, c'est dans le domaine de nos comtés héréditaires que nous verrons se former ou renaître la totalité de nos villes modernes.

LIVRE III.

ÉPOQUE FRANQUE,

(de 534 à 879)

Incuriosa omisit ætas.
TACIT.

Sommaire.

Réflexions générales sur cette époque.— Sources à consulter.— Jugement sur cette partie des œuvres de Dunod. — Institutions. — Mœurs. — Législation. — Villes principales. — Rétablissement de Besançon, ses institutions, sa situation. — Thierry et Brunehaut. — S. Colomban. — Son exil. — Ses lettres. — Ses ouvrages. — Sa règle. — Lure. — Clotaire. S. Prothade. — S. Eustèce. — Prédication de S. Eustèce. — Donation de Clotaire à l'abbaye de Lure. — Dagobert. — S. Walbert. — Monnaie de Luxeuil. — S. Donat. — Cusance et S. Ermenfroy. — Grands monastères. — Décadence des mœurs. — Sarrrasins. — Mauriana, Dunod combattu. — Conquête de la Bourgogne.

Deuxième Race. Pépin. — Monnaie de St.-Claude. Erreur de Dunod — Charlemagne. — Louis le débonnaire. — Drogon. — Lothaire. — Charles le chauve. État des lettres, Angelome, Ansegise, Mannon.



Époque franque.

LIVRE III.

(De l'année 534 à l'année 879.)

Après les désastres funestes des descendans de Gondebaud, la Séquanie, comme le reste de leurs états, passa, sanglante et mutilée, avec ses ruines, ses débris et ses peuplades moitié barbares, sous l'empire des rois francs. Cette époque comprend quatre siècles et demi.

Avec elle, notre histoire semble rentrer dans l'obscurité des temps celtiques. La domination romaine l'avait tirée de la nuit; les derniers jours de l'empire, sillonnés par tant d'orages, y jetaient encore une clarté funèbre; mais tout semble s'éteindre

avec les Romains. L'époque qui leur succède est sans historiens et presque sans monumens; et, pour qui étudie ces siècles reculés, l'avenir est même sans espérance. On a dit avec raison (1) qu'une partie de notre histoire sous les Romains était encore enfouie dans la terre : chaque jour, en effet, le soc de la charrue ou les fouilles du savant peuvent, dans notre inépuisable sol, rendre à la science quelque débris important. Mais ici, ce qui est perdu l'est sans retour et pour jamais.

Cependant, à travers cette lande ingrate et stérile, il nous reste un dernier refuge, précieux pour qui sait l'explorer avec soin : ce sont les chroniques, les cartulaires et les titres de nos vieilles abbayes. La plupart se sont élevées pendant la première race; et, de même que l'histoire générale des Gaules, sous les Mérovingiens, repose presque entièrement sur les écrits de Grégoire de Tours, de Frédégaire et des autres auteurs ecclésiastiques, ainsi celle de la Séquanie, à cette époque, doit se puiser aux mêmes sources et dans les archives des monastères.

Mais, au milieu du siècle où nous vivons, cette étude peut-elle offrir quelque intérêt ? Sommes-nous même justes envers ces établissemens antiques ? Témoins de leurs derniers jours, et surtout de l'oisive opulence de plusieurs d'entre eux, nous avons oublié leurs services. On ne se souvient plus qu'un inutile repos, qu'une oiseuse contemplation ne fut jamais leur règle, et que celle de saint Benoît, à elle seule, avec ses monastères et les sept heures de travail *manuel* et journalier qu'elle prescrit, a défriché une partie de l'Europe (2). On a oublié que cette partie du monde n'a dû qu'à l'Église, aux monastères et à leurs écoles, la conservation des sciences et des lettres, du latin et des chefs-d'œuvre de l'antiquité (3).

(1) Voyez l'ouvrage de M. Monnier sur la Séquanie. Préface.

(2) Regul. S. Bened., c. 48. Deux autres heures étaient consacrées à la lecture. (Ib.)

(3) Gibbon lui-même en convient. (Hist. de la décad.)

Ce qui est vrai pour l'histoire générale, est vrai pour notre province en particulier. Sans les monastères, elle eût été complètement barbare depuis le huitième siècle au quinzième; et dans ces temps, si souvent malheureux, les mœurs de ces asiles de paix, de silence et d'étude contrastent avec les habitudes inquiètes et farouches des peuples du Nord implantés sur notre sol. Les défrichements opérés par les abbayes et leurs colons ont été nombreux. Considérez nos montagnes surtout : vides en général d'antiquités romaines (1), une grande partie s'est peuplée fort tard, quoique leur terrain soit une portion considérable du sol de la Franche-Comté. Ce sont les religieux et les colonies nombreuses qu'ils envoyaient au loin sous le nom de *prieurés*, qui ont en partie défriché ces lieux ingrats et étendu les conquêtes de la culture. Est-ce un spectacle sans intérêt que celui de la population et de la vie, marchant sur les pas de ces solitaires, à travers les monts escarpés et ces forêts vieilles comme le monde? Chaque monastère, par la douceur de son gouvernement (2), a produit à côté de ses cloîtres une ville ou un bourg. Où trouver ailleurs que dans cette source l'origine ou les progrès de Luxeuil, de Lure, de Saint-Claude, de Château-Châlon, des deux Beaume, de Faverney, de Salins, de Morteau, de Mouthe, de Mont Benoît et autres vieilles bourgades encore florissantes de nos jours.

Le nom et le souvenir des saints les plus illustres qui ont habité nos contrées sont encore vivants dans la mémoire de nos populations. Tous les jours elle nomment saint Colombau, saint Delle, saint Claude, saint Oyan, saint Ermenfroy,

(1) L'auteur de ce mémoire espère pouvoir un jour, dans une carte de nos ruines romaines, tracer la ligne où, dans la province, les monuments romains s'arrêtent et ne sont plus qu'une exception : la partie vide est celle de l'Orient et de nos montagnes.

(2) C'est la remarque de Perreciot, quoique adversaire zélé des anciens monastères.

saint Prothade, saint Donat; et chacun d'eux a vécu sous la race mérovingienne.

Enfin, les plus célèbres de ces établissements, enrichis par les dons accumulés des siècles et des rois, seront, aux jours malheureux de la féodalité, les souverains de vastes portions du territoire comtois, et jouiront d'une splendeur fatale à leur repos et au but pieux et modeste de leur institution (1). Telles seront les abbayes de Lure, de Saint-Claude et de Luxeuil. L'évêque de Besançon, créé prince de l'empire, possédera un jour les régales de sa ville métropolitaine. Il faut suivre l'origine et les progrès de cette grandeur, dangereux présent des rois (2), source, pour ses magnifiques possesseurs, de tant de luttes et d'amertumes. On la voit commencer sous les méro-

(1) Dunod croyait qu'il était nécessaire à l'église que les ordres religieux fussent très-riches. (Hist. de l'Eglise, t. 2, p. 316 et suiv.) Combien de fois, au contraire, dans le douzième siècle, un Bourguignon, saint Bernard, attaqua-t-il, avec l'accent de l'éloquence et du zèle, l'opulence de Cluny, le faste des abbés devenus grands seigneurs, dont la suite, dit-il, suffirait à deux évêques, le relâchement de la règle et la décadence enfantée par la richesse. Ce dernier père de l'Eglise ne voulait pas même que les églises des monastères fussent ornées avec trop de pompe. « Je consens, disait-il, que celles qui sont « entre les mains des évêques et du clergé séculier soient décorées, pour exciter la dévotion du peuple grossier. Mais nous, qui sommes séparés du peuple, qui avons méprisé tout ce qui flatte les sens, quel fruit attendons-nous « de ces décorations? L'admiration des sots ou l'offrande des simples?... Et ce « pendant que l'Eglise brille dans ses bâtiments, les indigents manquent du « nécessaire, c'est à leurs dépens qu'on repaît les yeux des riches. A quoi bon « ces ornements pour des moines, des pauvres!... » (Voyez Apolog., opus 5, t. 1, p. 525.

Il exhortait avec la même force le Saint-Siége, trop riche alors, à revenir à la simplicité première. « Puissé-je avant que de mourir, écrivait-il au pape « Eugène, voir l'Eglise comme en ses premiers jours, quand les apôtres étendaient leurs filets, non pour prendre de l'or ou de l'argent, mais pour prendre des ames! Combien je désire que vous disiez, comme celui dont vous « remplissez la chaire : Que ton argent périsse avec toi! »

(2) Les évêques des cinq ou six premiers siècles se croyaient suffisamment occupés par la prière, l'instruction des peuples et le soulagement des pauvres, dit Fleury (septième disc. sur l'Hist. ecclés.) Il peint avec énergie les inconvénients, pour la religion même, des grandes seigneuries dans la main des prélats. (Quatrième disc.)

vingiens. Ces princes comblent de richesses les monastères et les églises; ils leur abandonnent, avec parcimonie toutefois et comme à regret, quelques immunités ou certains droits régaliens; les princes carliens leur ouvrent une main plus libérale. Enfin, les princes allemands, les Henri et les Frédéric, leur jettent à pleines mains tous les attributs de la souveraineté.

Reconnaissons donc que l'étude des annales ecclésiastiques, seule capable d'éclairer ces siècles obscurs, est en même temps d'un haut intérêt. J'écarterai cependant de cette étude la chronique de Marius, dont le laconisme stérile ne fournit rien pour cette époque, ainsi que celle du monastère de Condat, qui, rédigée au douzième ou quatorzième siècle, est trop confuse et trop remplie d'erreurs pour servir de base à des recherches solides. Mais Frédégaire et ses continuateurs, certains passages de Grégoire de Tours, les cartulaires de Luxeuil et de Condat, les cent premières chartes de Pérard, la vie de S. Colomban, de S. Walbert, de S. Delle, de S. Ermenfroy, de S. Agile, quelques légendes de nos évêques, les chroniques de St-Bénigne et de Bèze, les conciles, certains capitulaires des rois Francs, tels sont les matériaux épars, que la critique doit examiner attentivement, que la méditation peut réunir et féconder.

Dunod n'a point ignoré ces sources précieuses; mais, au lieu de les rapprocher avec soin, il les disperse; au lieu de conserver à cette époque sa physionomie particulière, il s'effraie des lacunes qu'elle présente, et se jetant hors de son sujet, il le mutile. Dans le deuxième volume de son Histoire civile, parcourant toute la race de Mérovée et de Charlemagne qui a régné sur la Bourgogne, il fait une histoire de France; dans la première partie de son Histoire ecclésiastique, envisageant isolément Besançon et son église, il suit la liste de nos prélats, qu'il ne fait souvent connaître que par de simples signatures aux conciles des Gaules, ou par des légendes dépourvues d'intérêt : dans la deuxième partie, il considère un à un

nos monastères et en décrit successivement l'histoire. Ainsi, tantôt la Franche-Comté disparaît dans son récit; tantôt, obligé de parcourir trois volumes pour en rapprocher les événements, le lecteur n'a qu'une idée imparfaite des causes qui les ont produits.

Suivons donc une route différente, et, nous bornant à la province, essayons de déterminer ses institutions sous les rois Francs, sa législation, ses mœurs, l'état des lettres, les révolutions principales de cette époque et leurs causes, sans prétendre rien qu'au mérite facile de mettre quelque ordre dans nos recherches.

Quoique nous n'ayons point le traité fait entre les rois Francs et les peuples de la Bourgogne, les institutions de nos contrées sont faciles à connaître.

Le partage des terres ne fut point recommencé : les richesses et les vastes domaines demeurèrent donc à ceux qui les possédaient, c'est-à-dire entre les mains des grands propriétaires, Burgondes ou Romains. Seulement, les rois Francs, vainqueurs des faibles descendants de Gondebaud, en recueillirent les possessions immenses. On peut concevoir ainsi la richesse de leur fisc, accru d'ailleurs par les tributs et les nombreuses confiscations : et l'on juge de l'étendue de leur domaine par les nombreux bénéfices qu'ils accordèrent aux grands et aux monastères de cette époque (1).

Les Mérovingiens n'envoyèrent que rarement des Francs pour gouverner la Bourgogne et ses comtés. Occupés par la guerre, et d'ordinaire remplacés par un vice-roi ou maire du palais, ils sentirent le besoin de conserver nos provinces par la douceur de leur gouvernement. Leur domination fut donc modérée. Les grandes familles burgondes ou romaines demeurèrent à la tête du pays; elles en occupèrent les hautes digni-

(1) V. en particulier les premières chartes de Pérard, celles de l'abbaye de St-Claude, de Luxeuil et celles de St-Bénigne. (Spicileg., t. 2, p.).

tés. Leur puissance même formait un contre-poids à l'autorité royale ; et c'est dans leurs assemblées, sortes d'états généraux, formés tant de ces barons que des évêques romains, que, de concert avec les rois Francs ou leur maire du palais, on décidait ordinairement, ainsi que nous l'avons dit précédemment, des destinées de la Bourgogne. On conserva aux chefs le nom de *Patrice*, cher encore aux Romains de nos provinces. Notre pays continua d'être divisé en cinq comtés, Scoding, Warasch, Amaous, Port (1) et le comté de Besançon. Seulement, à la tête des comtes qui les régissaient, était placé un duc nommé comme eux par les rois Mérovingiens, et qui, comme autrefois le président romain, résidait dans la ville principale de son vaste territoire (2).

Ainsi nos provinces changèrent de roi, sans changer d'administration politique. Sous le sceptre des Mérovingiens, comme sous les Celtes, sous les Romains, ou durant le premier royaume des Burgondes, une aristocratie puissante domine sur nos contrées, et l'on pouvait dire, comme au temps de César, que les grands étaient tout, et le peuple rien, ou à peu près. Que l'on parcoure tous les actes politiques de cette époque ; masse inerte et ignorée, le peuple n'y paraît jamais. Et, dans l'église même dont les choix furent toujours en général si favorables aux conditions les plus simples, les populations des villes, effrayées, et sentant chaque jour le besoin d'un puissant appui, ne nommaient pour évêques que de grands seigneurs.

(1) Perreciot y joint au midi un cinquième pagus sous le nom de Salmoring, qui comprenait une partie de la Bresse. — De concert avec M. le professeur Bourgon, l'auteur de ce mémoire vient de tenter la carte géographique de ces comtés, de leurs limites, des villes et villages qu'ils renfermaient, avec l'indication du siècle depuis lequel chaque lieu est connu.

(2) On trouve, dans les chartes de nos provinces, plusieurs jugements rendus dans les *malls* ou assemblées des comtes, les noms des juges inférieurs, scabiniens, centeniers, la division des territoires par *pagi*, *fines*, *centenæ* (V. Pérard, *Recueil des chartes Passim*), l'usage antique de compter par nuits et non par jours. (Ibid.) etc.

Hors des villes, quoiqu'il n'y eût pas de communes, il existait cependant un grand nombre d'hommes libres, surtout dans les quartiers Burgondes : cependant la servitude et la main-morte pesaient sur une partie de nos campagnes; si certaines *villa* étaient libres, d'autres n'étaient peuplées que de serfs. Quelquefois le même lieu renfermait à la fois des cultivateurs libres et des cultivateurs esclaves; le tiers et plus des chartes connues de cette époque (1), portant vente, échange, ou donation de terres, montre qu'elles sont cédées avec les esclaves qui les cultivent (*cum mancipiis servis,*)...

Les mœurs sont rudes et grossières : l'ignorance croît de siècle en siècle. Grégoire de Tours, dont l'histoire finit en 591, s'écrie avec douleur : Malheur à notre âge, parce que l'amour des lettres a péri chez nous (2) ! Il est remarquable que ce père de notre histoire, et Frédégaire, l'une de nos seules lumières pour l'époque Mérovingienne, appartiennent à la Bourgogne. S. Grégoire, évêque de Langres, était le bisaïeul de Grégoire de Tours, et l'on s'accorde à croire que Frédégaire est né dans l'enceinte de l'ancienne Séquanie.. Il y a un pas immense entre ces deux annalistes. « Dans Grégoire de Tours, « dit un publiciste moderne (3), on aperçoit encore le cré- « puscule de la civilisation Romaine.... On reconnaît çà et là « que l'auteur avait entendu parler d'autres mœurs, d'un au- « tre état social; il a lu Saluste et Virgile, regrette l'ancienne « splendeur des cités, rappelle avec complaisance ces familles

(1) V. les soixante premières chartes de Pérard. — Celles de l'abbaye de Bèze. (Bezuens. Chronic. spicil., t. 2, p. 401 et s.) — Agnoald donne au monastère de Luxeuil, *numerosam copiam fundi et familiæ.* (Vit. S. Agilis. etc.) Au devant du nom de chaque *villa* mentionnée dans les chartes, se trouvent fréquemment les mots *villa, villare, curtis,* d'où nous avons fait les mots *ville, velle, villers, villars, court,* qui entrent dans la composition du nom d'une grande partie de nos villages.

(2) Væ diebus nostris quia periit studium litterarum a nobis. (Hist. franc., præf.)

(3) M. Guizot, notice sur Frédégaire.

« sénatoriales dont la sienne est descendue, et s'émeut quel- « quefois en peignant les calamités du pays, comme s'il parlait « de choses étranges et naguères inconnues. Dans Frédégaire « (dont la chronique se termine en 655), la crédulité, la con- « fusion, l'ignorance, sont encore plus grandes, et en même « temps ne décèlent aucun débris d'une société plus régulière « et plus polie; l'imagination de l'écrivain est froide et morne; « aucun regret ne lui échappe; aucune dévastation, aucune « souffrance n'arrête un moment sa pensée : il est clair que « les Barbares ont tout dispersé, tout envahi. »

La barbarie de ces siècles est peinte dans les monuments qui nous en restent. A peine l'observateur en découvre-t-il quatre ou cinq dans toute la province, tels que le portail de Château-Châlon, avec ses huit figures grossièrement taillées, le tombeau présumé de Warnachaire dans l'abbaye de Baume, un Christ doré trouvé près de Poligny, portant sur la tête une couronne semblable à celle des rois Francs (1), l'ancien clocher de cette ville (2), avec quelques monnaies d'une exécution médiocre.

La législation fut la même qu'au siècle précédent; la loi Romaine régit les Romains, et la loi Gombette les Burgondes. J'en trouve des traces jusqu'à l'ère féodale (3). Le duel judiciaire, introduit par Gondebaud, continue à désoler nos contrées, et déshonore les tribunaux de la justice. Vers 580, Gontran, roi de Bourgogne, oblige son chambellan à se battre pour

(1 et 2) Chevalier, Hist. de Poligny, p. 21 et 49.)

(3) Outre le Recueil des formules de Marculfe, rédigées sous la première race (l 1, p. 8), et le serment de Charles-le-Chauve, où la distinction de ces deux lois est bien établie (Baluz., t. 2, p. 269), on peut citer plusieurs monuments propres à nos provinces. L'un est le testament de Widrad, fondateur de l'abbaye de Flavigny. (Preuves de l'Histoire de Bourgogne, par don Plancher, t. 1, p. 1.); l'autre, une charte de Raoul de Vergy, en 951 ou 952. L'on y voit l'autorité du droit romain positivement invoquée. — A la fin de son commentaire sur le Cantique des Cantiques, Angelome, moine de Luxeuil, fait l'éloge de Théodose et de ses lois.

avoir tué un *bubulus* dans la forêt des Vosges, et dans le combat où les deux champions périssent, l'un a le ventre ouvert d'un coup de couteau, et l'autre la gorge percée (1). Cet état de choses subsiste jusqu'à Louis le débonnaire. « Une telle loi, « écrivait à cet empereur Agobard, évêque Burgonde, est « cause que non-seulement les hommes capables de porter « les armes, mais encore les vieillards et les malades, sont « traînés au combat pour les sujets les plus frivoles. Ces « combats meurtriers, qui trahissent fréquemment la bonne « cause et occasionnent d'injustes homicides, font perdre « aux peuples la foi et la piété, lorsqu'ils pensent que Dieu « favorise celui qui tue son frère et le jette dans un abîme de « misères (2), »

Les grands seigneurs barbares habitent hors des villes, et leurs *villa* sont souvent entourées de serfs. En devenant chrétiens, ils n'ont pas entièrement perdu leurs mœurs et leur rudesse native. Ils sont emportés, violents, vivent armés, n'aiment que la chasse ou la guerre (3); les uns dotent les monastères, les autres les oppriment. Beresinde, fille d'un duc de Bourgogne, et abbesse de *Vrezilias* (Bregille), ne peut se maintenir dans son monastère, et le cède à son frère; dans la charte de cession la plus ancienne de nos contrées (652), elle se plaint avec énergie de la violence des hommes méchants (4). La liberté décline : le mal est si grand que, en 644, le concile de Châlon, qui est signé de S. Donat, l'un de nos pontifes, prononce la peine d'excommunication contre ceux qui poursuivent les hommes libres et les réduisent en servitude (5).

(1) V. Greg tur., l. X. Angélome vivait au neuvième siècle.

(2) V. cette lettre, c. 4.

(3) Avec les Barbares, ces goûts pénètrent même dans le clergé. Aussi les conciles de Bourgogne défendent-ils aux clercs de chasser, et de nourrir des chiens et des oiseaux de proie. (Concil. Epaon., c. 4.—Cabilon, 2, c. 9.)

(4) V. Chron. Bezuens dans le Spicil., t. 2, p. 402.

(5) Concil., t. 5, p. 1688.

L'épiscopat, appui tutélaire des populations romaines dans ces jours d'oppression, est plus d'une fois brigué avec instance, acheté au poids de l'or (1); et depuis Luxeuil, S. Colomban, indigné de ces simonies, demande au pape s'il peut vivre en communion avec les évêques voisins qui ont acheté leurs dignités. Dans cette nuit profonde de l'intelligence, nos prélats brillent d'abord par leur sainteté, nos monastères soutiennent les études, et Luxeuil jette au loin dans la Gaule un immense éclat, la langue latine y conserve une pureté remarquable, et la préface d'une règle de S. Donat, notre évêque, élevé dans les cloîtres de Luxeuil, est, au jugement des critiques (2), l'un des morceaux les mieux écrits du septième siècle; cependant telle est la stagnation de l'esprit humain, que ce monastère fameux ne produit, jusqu'au siècle de Charlemagne, aucune œuvre dont les lettres aient conservé la mémoire.

Notre province avait alors quelques villes importantes; d'après Assaracide, auteur goth du septième siècle, copié par l'anonyme de Ravennes, ces villes sont : *Vesontio, Mandroda, Nantès, Portin*, c'est-à-dire Besançon, Mandeure Montbéliard (3) et Pontarlier. Dunod veut que la ville d'Antre, qu'il appelle *Mauriana*, ait subsisté jusqu'au huitième siècle : c'est une erreur que nous combattrons plus tard. Mandeure, sorti de ses ruines, semble, d'après le récit des religieux de Cusance, avoir repris tout son éclat. Faverney est un bourg fermé de murs (4); Groson, Salins, sont renommés par leurs salines; d'après les calculs de Perreciot, Salins, à là fin de

(1) Saint Prothade vivait au commencement du septième siècle. Sa légende loue ses efforts à combattre la simonie, hæresim simoniacam, quæ eo tempore Gallicanas multùm ecclesias fœdaverat. (Vesontio, pars. 2, p. .)

(2) Hist. litt. de France, l. 3, p. 571.

(3) Les savants varient sur la position de Nantes.

(4) In faverniaco castro. (Boll., 6 julii.) Faverney, dit don Grappin couronné, était autrefois beaucoup plus grand qu'aujourd'hui; il s'étendait jusqu'à la Lantenne, comme on en peut juger par les débris des pavés et des murs.

cette époque, renfermait quatre paroisses dans son sein; (1) et Mandeure, au huitième siècle, avait plus d'étendue que Besançon (2). Luxeuil, Lure et Condat, n'étaient encore que des monastères : Poligny paraît pour la première fois en 870, dans le partage de Charles-le-Chauve.

Après ces considérations générales, essayons de reprendre la suite des événemens.

§1. Mérovingiens.

Le sixième siècle touchait à sa fin, et Besançon, ruiné par Attila, n'était point rebâti: depuis cent quarante ans le soleil éclairait ses ruines; du moins son évêque habitait encore, comme nous l'avons dit, une cité étrangère. En vain Dunod, analysant exactement Frédégaire, nous trace les règnes successifs de Gontran, de Childebert; il n'en fait pas sortir un seul fait qui intéresse spécialement notre province. Seulement il néglige, sous le règne de Gontran, une particularité essentielle : c'est que ce prince bâtit près de Chalon, sur la rive gauche de la Saône, la chapelle de St-Marcel, et que cette chapelle, d'après Frédégaire, *était sur le territoire des Séquanais*. Notre province, quoique mutilée par l'invasion des Barbares, était très-grande encore; elle s'étendait depuis Porentruy jusqu'à Châlon; mais elle a dès-lors beaucoup perdu de son territoire. Depuis les Romains jusqu'au milieu du treizième siècle, chaque époque lui a porté quelque atteinte.

C'est à travers ces règnes, perdus pour notre histoire, que nous arrivons à Thierry (596-613). Le grand fait de son règne pour la province, c'est que, suivant une ancienne chronique, il releva, ainsi que Brunehaut, son aïeule, l'église de Besançon. Il est remarquable qu'en effet, sous ce règne, la liste de nos prélats, long-temps suspendue, reprend son cours. Le premier

(1) Perreciot, ébauche sur les villes de Franche-Comté. V. *Salins*.

(2) Id. IV. *Mandeure*.

qu'elle nomme est S. Nicet, qui tint le trône épiscopal jusqu'à l'année 612 ou 613.

Mais quelle voix puissante s'éleva à la cour de Thierry pour demander le rétablissement de la capitale des Séquanais? On peut croire que ce fut celle de Prothadius, fameux maire du palais de Bourgogne, l'ami, le favori de Brunehaut, et que des liens plus étroits encore, selon Frédégaire, attachaient à cette princesse. Dunod a cru que Prothadius était Séquanais. Effectivement il gouvernait, selon le même chroniqueur, le pays au-delà de Salins, et l'on sait que les dignités se donnaient ordinairement aux grands seigneurs du pays. Prothadius mourut en 605, et peu d'années après, on voit, sur le siége de Besanson, un évêque du nom de Prothadius, qui succède à S. Miget. C'est S. Prothade, si célèbre dans notre ville, le fils ou le frère de Prothadius, maire du palais : comme si les habitants de Besançon eussent voulu lui témoigner leur reconnaissance dans l'un des membres de sa famille.

Asile fortifié, cette ville devint le séjour des grandes familles romaines ; elles nous sont connues par les noms de nos évêques (1). Sur ce roc escarpé se maintinrent les mœurs romaines, les curies municipales, l'influence romaine : j'en juge ainsi, d'abord parce que telle fut, en général, la destinée des villes épiscopales (2) ; mais j'en juge mieux encore par le choix

(1) Le concile de Châlon où notre province est représentée par saint Donat, décide en 644, qu'on n'ordonnera pas d'évêque qui ne soit natif *du lieu*, et choisi par tout le peuple.

(2) Les habitants des villes et tout ce qui conservait la civilisation et les mœurs romaines, formaient un peuple à part. Ce peuple, dont les barbares ne s'occupaient guère pourvu qu'il demeurât en repos, avait, à côté de leur gouvernement, des institutions qui lui étaient propres, des corps municipaux ou curies, des magistratures électives et des assemblées de notables, ancien privilége des cités romaines. C'était dans le maintien de leur régime municipal, que les fils des vaincus cherchaient quelque garantie contre l'oppression, la violence des temps et la rigueur des impôts. Aucun habitant des villes n'avait de relation directe avec le gouvernement central, à l'exception de l'évêque, qui se rendait à la cour des rois francs, afin d'intercéder pour ses concitoyens. (Thierry, lett. sur l'Hist. de France, 1829, p. 521.)

de ses évêques et par sa législation. L'évêque était alors choisi par le peuple et par le clergé de la ville métropolitaine. Quoique l'épiscopat fût, dans la Bourgogne, un sujet de lutte et d'ambition, quoique les cloîtres de Luxeuil offrissent parmi les élèves des écoles une foule de noms barbares, Besançon n'eut que des évêques *romains* des plus hautes familles. En second lieu, Besançon a toujours conservé une législation à part. Aussi loin qu'on puisse la suivre sous les rois francs, aussitôt qu'on la retrouve après l'ère féodale, cette législation est romaine, sans que l'on connaisse aucun acte de ses gouverneurs pour l'abandonner ou pour la reprendre. Cela est d'autant plus remarquable, que tout le reste de la province, depuis l'ère féodale, suivit les maximes coutumières, et que ces maximes s'arrêtaient aux murs mêmes de Besançon.

Lorsque Jean-Jacques Chifflet rapporte, d'après Rhenanus, que ce municipe demeura libre sous les rois francs, il ajoute, sans pourtant en dire davantage, que cela est conforme aux anciennes archives municipales.

Grand et étonnant spectacle que celui de cette antique cité, brûlée tant de fois et non anéantie, vaincue mais jamais esclave, et, fière de ses institutions et de ses lois, traversant, noire d'incendie, tant de siècles accumulés, debout après les jours mauvais comme son roc battu des tempêtes!

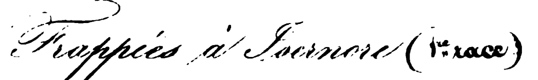
Besançon fut à la fois le siége de l'évêque métropolitain et celui du duc de la Bourgogne cis-jurane. Cette ville eut, sous la première race, un atelier monétaire. Nous donnons le dessin des tiers de sous d'or qui y furent frappés, en y joignant les sous de même métal (1) provenant de la fabrique d'Isernore, ville dépendant alors de notre province.

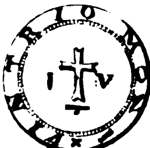
Ainsi, cette cité, replacée à la tête de nos villes, conservait encore quelque reste de sa splendeur passée et de ces jours

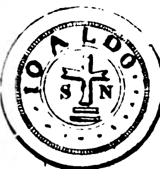
(1) Bouterone les rapporte au règne de Gontran.

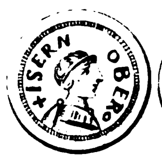
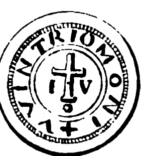
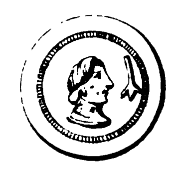
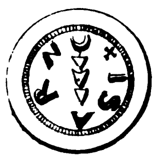
MONNAIES DE LA PROVINCE.

Rois Francs.

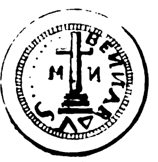




Frappée à Besançon (1re race).

Frappées à Besançon (2e race).






de gloire où, municipe romain, elle possédait le président du vaste territoire de la Séquanie.

On a beaucoup discuté sur l'emplacement de Besançon sous la première race. Jonas, qui écrivait au septième siècle, et dont le texte a été copié par Frédégaire, nous la peint comme s'élevant en amphithéâtre: il remarque que l'endroit où les bâtiments étaient le plus serrés était le mont Cœlius ; mais il ne dit pas qu'une partie de la ville ne fut point bâtie dans la plaine. Il faut convenir que la ligne d'enceinte de ce côté est inconnue. On a voulu suppléer au silence de Jonas par les localités décrites dans nos légendes et le rituel de saint Prothade. C'est oublier que ces actes ecclésiastiques, écrits ou interpolés au onzième siècle, sont entièrement calqués sur les localités de cette dernière époque.

Ce qui étonne dans Dunod, c'est que, plaçant à l'abbaye de Saint-Paul le palais du duc de la Bourgogne, il veuille en même temps que notre cité, au septième siècle, ait été bornée à la montagne. Ainsi, le siége du gouverneur aurait été placé hors de la ville, et les citoyens auraient pû lui en fermer les portes (1).

(1) Dom Berthod, couronné sur cette question en 1764, veut aussi que depuis Chrocus, dont il place l'invasion en 260, Besançon ait été borné à la Montagne et à Porte-Noire. Ce systéme, qui ne s'appuie que sur le texte de Jonas, semble erroné, et manque absolument de preuves. De plus, Dom Berthod recule de près de deux siècles l'invasion de Chrocus, qui est de 409; il nie la destruction de Besançon par Attila, destruction que nous croyons avoir prouvée. Son opinion même est combattue par les découvertes les plus récentes. M. l'architecte Marnotte a retrouvé à la rue Baron, et près de l'écluse Saint-Paul, des corniches de vingt pouces d'épaisseur, et d'une dimension parfaitement égale : comme si elles avaient couronné le même mur d'enceinte. A la rue Baron, M. Marnotte a rencontré aussi un mur énorme, qui lui a paru le débris d'une ancienne fortification. Les travaux, quoique poussés à vingt pieds de profondeur, n'ont pu en faire découvrir les premières assises. C'est là que passait probablement la ligne d'enceinte au temps de l'empereur Julien, qui remarqua avec surprise combien Besançon avait perdu de son ancienne grandeur. Auparavant, Besançon s'étendait même au-delà du pont, comme le prouvent ses débris. Rien n'établit donc que depuis 260, Besançon ait été limité à la montagne.

Brunehaut gouverna la Bourgogne sous le nom de Thierry jusqu'à sa mort. Trouva-t-elle, en y arrivant, l'influence romaine établie, c'est-à-dire les Romains en possession des hautes dignités du pays ? Il semble que dès cette époque Waldelène et Amalgaire possédaient les duchés des Deux-Bourgognes. « Il y » avait alors dans la Bourgogne deux ducs, dit la chronique de » Bèze (1). L'un s'appelait Waldelène, et régissait les peuples » qui sont entre l'enceinte des Alpes et les hauteurs du Mont- » Jura. Son épouse s'appelait Flavia... L'autre, dominant au » loin dans ces contrées, portait le nom d'Amalgaire, et sa » femme celui d'Aquilina. » Dunod a conjecturé assez heureusement que ces ducs étaient frères; mais ce qui est plus important à remarquer, c'est que non-seulement leurs femmes étaient romaines, mais qu'eux-mêmes, Waldelène du moins, étaient certainement romains (2). Cette famille domine tout le septième siècle dans nos contrées; les enfants, comme nous le verrons, succédèrent aux dignités de leur père. Ainsi, dès le commencement du septième siècle, la prépondérance romaine se faisait sentir dans la province. Le gouvernement de Brunehaut l'y affermit. Le romain Prothadius, son favori, de simple comte, devint, par ce haut appui, maire du palais, et quand, en 605, il fut tué, dans la tente du roi, un autre romain, Claude, illustre séquanais de la famille Claudia, le remplaça dans cette immense dignité. Le patrice Volf, qui avait contribué à sa mort, fut, par ordre de Brunehaut, tué près de Faverney, et, dans son emploi, remplacé par un romain, Richomer. Cette prépondérance accordée à la population romaine de nos contrées me paraît fort contraire au système de Dunod et des savants, qui, comme lui, nous la représentent affaiblie, et presque annihilée par un partage qui l'aurait, sur toute l'étendue du sol, dépouillée des deux tiers de ses terres.

(1) Spicil, t. 2, p. 400.

(2) Frédégaire dit positivement que le duc Ramelène (fils de Waldalène) était Romain.

Cependant le règne de Brunehaut touchait à sa fin. Les exactions de Prothadius, son favori, la mort de Saint-Didier, les concubines dont elle entourait Thierry pour le gouverner, vaient rendu cette princesse odieuse; d'autres circonstances tendirent encore à précipiter sa ruine.

Un homme avait, dès la fin du siècle dernier, paru dans la Bourgogne (vers 590). Né dans l'Hybernie, et habitant l'austère abbaye de Bancor, il avait, avec douze compagnons, traversé les mers pour venir prêcher dans les Gaules, où la religion tombait en ruine. Par la protection d'Agnoald, l'un des grands seigneurs de Port et commensal du roi Childebert, il avait obtenu la permission de se fixer dans ce comté. Doué des grâces de la figure, d'une élocution pleine de feu, d'une volonté forte, d'un feu entraînant, père du désert dans la solitude, anachorète austère à la cour des rois, théologien, poète, homme d'érudition et d'étude, Saint-Colomban remplit la Bourgogne de son nom; il avait fondé, dans notre province, trois monastères, Annegray, Fontaine et Luxeuil, au sein du vaste désert du Vogèse (1). Pour lui, il habitait d'abord le creux d'un rocher. Les ruines romaines de Luxeuil servirent à élever ce monastère fameux, destiné à être le premier de la Germanie et des Gaules. Saint-Colomban y réunit 600 disciples (2), y fonda cette école qui devint le centre commun de toute la noblesse burgonde : Agnoald, le plus grand seigneur de Port, lui confia son fils; les ducs de la Bourgogne, leurs enfants; il établit même dans ses cloîtres, selon Saint-Bernard le *laus perennis*. C'était un spectacle solennel que cet hymne incessant, s'élevant du sein de ces ruines, et l'on pouvait réfléchir aux mobiles révolutions du monde, en voyant ces anachorètes, en partie étrangers, les cheveux coupés à la manière hybernienne, marchant au milieu des marbres renversés, ou se baignant

(1) Anony. V. S. Agil.—Adseo. Vit. s. Berchar.

(2) Aggregato fidelium numero, sexcentorum fermè monachorum. (Adso., vit. S.-Berchar.).

dans les thermes réparés par César, parmi les débris mutilés des dieux (1).

Pendant que la renommée du fondateur de Luxeuil se répandait dans la Gaule et la Germanie (2), et qu'une foule de Burgondes et de Francs, embrassant la vie monastique, venaient y déposer leur longue chevelure (3), Saint-Colomban est chassé de son monastère. Ici Dunod nous dépeint la corruption de la cour de Thierry, les visites qu'il faisait à Luxeuil, les conseils austères et l'exil de Saint-Colomban. C'est le morceau le plus curieux de la chronique de Frédégaire, et quelqu'exact que soit Dunod, ce récit doit être lu dans l'original même.

L'exil de Saint-Colomban date à peu près de 610. Dès-lors il fonda l'abbaye de Bobio, où il mourut, étant parvenu, comme il le dit lui-même, à sa dix-huitième olympiade : il ne revit plus l'abbaye de Luxeuil. Ses lettres sont dignes d'être lues. Celle qu'il écrit, depuis Nantes, où il est conduit pour être transféré en Angleterre, exprime sa douleur profonde. Après avoir recommandé l'union à ses religieux, il s'adresse à celui qu'il chérissait le plus : « Mon cher Attale, lui dit-il, j'ai « traversé les mers pour annoncer aux peuples la foi de J.-C.; « mais leur froideur me déchire l'ame; je voulais d'abord vous « écrire une lettre pleine de larmes, mais je pense qu'un sol- « dat ne doit pas pleurer à la guerre. » — Ce mélange de douleur et d'énergie rappelle sa lettre aux évêques des Gaules, qui l'inquiétaient parce qu'il avait conservé l'usage d'Hybernie, qui

(1) D'après la vie de St. Colomban, on voyait encore à Luxeuil plusieurs traces de l'idolâtrie. — La vie de St. Agile rédigée au septième siècle, parle d'un accident arrivé dans les thermes de Luxeuil : qui dùm lavarentur in thermas ab altero necatus est.

(2) Per totas cœpit Galliæ vel Germaniæ diffamari provincias (V. S.-Gall, c. 7).

(3) Multi non solum de genere Burgundionum, sed etiam Francorum, comâ capitis deposita, vitam monasticam suscipiebant. (Id., c. 2.)

était de célébrer la Pâque le 14e jour de la lune. Après avoir traité la question théologique : « Je demande, ajoute-t-il, « que vous supportiez mon ignorance avec paix et charité; et « puisque je ne suis pas l'auteur de cette diversité, qu'il me « soit permis de vivre en silence *dans ces bois*, près des osse- « ments dedix-sept de mes frères morts, comme nous avons « vécu depuis douze ans (1)... Nous souhaitons de suivre, « jusqu'à la mort, l'usage de nos ancêtres. Voyez ce que vous « ferez à de pauvres vieillards étrangers; je crois qu'il sera plus « utile de les consoler que de les punir... Si Dieu veut que « vous me chassiez de ce *désert*, où je suis venu de si loin pour « l'amour de J.-C., je dirai, comme le prophète : Si je suis « cause de cette tempête, faites-la cesser en me jetant à la « mer. »

« La prose de Saint-Colomban, disent les auteurs de la « *France littéraire*, après avoir énuméré ses divers ouvrages, « est généralement dure; mais, à cela près, il est peu d'écri- « vains de son temps où l'on trouve plus de beautés. Ses dis- « cours, en effet, sont vifs, animés, pressants, assez latins « pour son siècle, pleins d'onction pour la plupart, surtout « ceux qui traitent de morale... Sa versification, quoiqu'é- « loignée de celle des anciens, n'est pas sans mérite ; et il est « peu de poètes de son temps qui aient mieux réussi à faire des « vers. »

L'exil de Saint-Colomban donna à sa réputation un nouvel éclat, et, dispersant ses disciples, porta au loin son nom, sa doctrine et sa règle. Lui-même l'établit en Italie; Saint-Gall dans l'Helvétie; Saint-Delle alla fonder l'abbaye de Lure. *Luthra* ou Lure était déjà connu sous les Romains; des tuileaux antiques, épars au midi, sur une assez grande étendue, indiquent encore son emplacement sur une voie romaine. Perreciot la croit une ville du troisième ordre. Je supposerais plutôt

(1) Cela prouve que cette lettre fut écrite vers l'an 602.

que c'était une possession du fisc romain, qui avait passé dans les mains des nouveaux souverains de la Bourgogne. Du moins, dans tous les siècles suivants, je trouve près de Lure un *fisc* et une demeure royale (1), appelée *Saint-Quentin*, ou *Quintinisberg*, la seule, avec le palais des rois francs à Pontailler, que l'on connaisse dans la province sous les deux premières races. Ces lieux de plaisance, dit Perreciot, y étaient aussi rares qu'ils sont communs en Alsace, première demeure de nos aïeux au-delà du Rhin.

Quoiqu'il en soit, Lure existait déjà lorsque Saint-Delle y arriva; une petite église était bâtie sur le penchant d'une colline, et ce lieu faisait partie des vastes possessions d'un barbare, appelé Werfaire, qui résidait, avec Berthilde, sa femme, à *Villa-Colonis* (Châlon-Villars, dans la terre de Lure). Objet d'abord d'une sentence ignomineuse, Saint-Delle reçoit de Berthilde, devenue veuve, la terre de *Lure*, celle de *Villa-Colonis* et *de Vivarias*, et il fonde l'abbaye fameuse qui a donné naissance à la moderne *Luthra*.

La règle de Saint-Colomban, répandue au loin par ses disciples dispersés, a dominé un moment dans les régions occidentales. Cette règle est courte, et nous l'avons encore : elle partage la journée des religieux entre le jeûne, la prière, l'étude et le travail des mains. La nourriture n'est permise qu'à trois heures du soir; ce sont des herbes, des légumes, de la farine détrempée d'eau, avec un petit pain. Le Pénitentiel, espèce de code pénal qui la suit, est d'une excessive sévérité ; la punition des peines légères est de six coups de fouet, et celle des plus graves peut s'élever à deux-cents; les rigueurs de la règle ne cèdent que devant la faiblesse de la santé *ou la grandeur de l'étude*. Cet institut semble passer les forces de l'homme, et n'a

(1) *Habuit namquè Chlotarius curtem fiscumque regalem prope monasterium* (Vit. S.-Deicol.). *Actum publicè præfato rege sedente apud fiscum sancti Quintini non longè ab ecclesia S.-Deicoli*. Ce sont les termes d'un diplôme de Lothaire, du 6 mai 970 (Annal. Bénéd., t. 3, p. 112.)

jamais pu s'assortir qu'à la ferveur d'un monastère naissant. Née sous le ciel sauvage de l'Hybernie (1), elle contraste singulièrement avec la règle douce, humaine et bientôt universelle de Saint-Benoît, née sous le beau climat d'Italie, et tempérée dans la sagesse même (2). Agrestin, moine transfuge de Luxeuil, attaqua, devant le concile de Mâcon, la règle de Saint-Colomban ; il fallut de bonne heure, pour la soutenir, la joindre à celle de Saint-Benoît, et, dès le commencement du huitième siècle, sa rigueur même l'avait fait oublier.

Thierry mourut en 613. La Séquanie vit de près la destruction de sa race et le supplice de Brunehaut, traînée à la queue d'un cheval sur les bords de la Vingeanne. Nos manuscrits n'ont pas perdu le souvenir de cette princesse, et Dunod, qui en fait un portrait trop flatté, lui attribue, ainsi que la renommée, plusieurs chemins de la province qui ne sont pas son ouvrage.

La Bourgogne entière passa sous le sceptre de Clotaire II (613-628). Les grands leudes, les barons, les évêques, formant les états de la Bourgogne, apparaissent, comme toujours, dans cette grande révolution. L'influence romaine, qu'avait appuyée Brunehaut, ne diminua point sous le fils de Frédégonde. Les ducs Waldelène et Amalgaire gouvernaient nos contrées ; ils conservèrent ce haut rang, et, après leur mort, leurs enfants succédèrent à leurs dignités. Adalric, le dernier d'entr'eux, ne perdit la sienne qu'en 681, pour avoir conspiré avec les Austrasiens (3).

Les évêques métropolitains étaient en petit nombre dans la

(1) Luxeuil, disait Saint-Colomban, est pour moi une patrie, et je n'ai rien près des règles des Gaulois. *Constat nos esse in nostrâ patriâ, dum nullas istorum suscipimus regulas gallorum, sed in desertis sedentes cum nostrorum regulis manemus seniornm.*

(2) In quâ regulâ nihil grave, nihil asperum nos constituturos speramus (Reg. S. Bened.).

(3) Chron. Bezuens. Spicil., t. 2, p. 407.

Bourgogne , et celui de Besançon, gouvernant un vaste diocèse, exerçait une grande influence tant par lui-même que par les évêques ses suffragants. Clotaire honora les évêques et les monastères. Besançon avait alors l'un de ses plus grands pontifes, Prothadius (Saint-Prothade), qui paraît avoir occupé le trône épiscopal de 613 à 624. Clotaire s'entoura de ses conseils. La légende de cet évêque est remarquable : « Aux temps « du roi Clotaire, fameux roi des Francs, le bienheureux Pro» thadius, homme d'une autorité apostolique, monta sur la » chaire de la cité de Besançon; il était très-noble de race... « Les princes et les rois avaient pour lui un respect plein de « crainte, et d'autres une grande affection... Il extirpa l'hé« résie simoniaque, qui, de son temps, infectait les églises des « Gaules... Il régla, dans un petit livre, toutes les cérémonies « de son église... Enfin, le roi Clotaire avait pour lui tant de « tendresse ou de crainte, qu'il ne faisait rien dans son royaume « sans le consentement ou le conseil de cet évêque, et que dans « toutes ses lettres (comme on le voit par celles qui nous « restent), il l'appelait son seigneur et son père. »

Clotaire rappela Saint-Colomban, et, ne pouvant le décider à quitter l'Italie, il enrichit de ses dons le monastère de Luxeuil, et combla de ses faveurs Saint-Eustèse, le disciple, le successeur de St.-Colomban dans cette illustre abbaye, et qu'une étroite parenté liait à l'évêque de Langres. Il lui accorda même la grâce de l'évêque Lendemond, coupable de lèze-majesté, et qui était venu se cacher à Luxeuil. Cette ville antique n'était qu'un grand monastère, dont les constructions étaient renfermées dans une vaste enceinte (1). Pour en accroître les propriétés, Clotaire permit à Eustèse d'étendre aux environs les défrichements aussi loin qu'il le voudrait (2). Quelques laïques

(1) C'est ce que prouve l'un des reproches que, au concile de Mâcon, Agrestin adressait à la règle de Saint-Colomban. (Vit. S.-Eustes, n. 9.)

(2) Chlotarius omni denique præsidio supradictum monasterium munire studuit annuis censibus ditat, terminos undique, pront voluntas venerabilis abbas erat, auget (Jouas, vit. S.-Colomban.)

cultivaient des terres non loin de l'abbaye; ils se retirèrent à la persuasion d'Eustèse (1). Perreciot, qui suppose que la ville de Luxeuil existait alors, et qu'elle surpassait de beaucoup le monastère en étendue, demande si les travaux de l'abbaye n'exigeaient pas une foule de mains étrangères, des ouvriers, des tisserands, des tailleurs, etc... Il oublie que les religieux étaient tout cela. « Le commun des moines, dit Fleury, n'était que de « simples ouvriers, comme les gens de journée, et le plus noble « se réduisait, par humilité, au rang du peuple. Ce n'était, en « général, que des laïques, et l'on ne voit pas que Saint-Benoît lui-même ait eu aucun rang dans le clergé. »

Saint-Eustèse devint l'apôtre de nos contrées. La religion était fort affaiblie dans les Gaules, selon l'auteur de la vie de Saint-Colomban; notre province même renfermait des ariens et des idolâtres (2). Dans un concile d'évêques, assemblés par Clotaire, Eustèse fut choisi, ainsi que Saint-Agile, descendu de l'une des grandes familles du comté de Port, pour leur porter l'évangile ou les rappeler dans le sein de l'église. Ici, la vie de Saint-Ermenfroy, précieux monument du huitième siècle, nous présente un tableau important; le rideau qu'elle soulève nous laisse voir les environs de Baume-les-Dames (3) : ses gorges profondes, ses hautes montagnes sont habitées, *Balma*, *Centasca*, *Ebrii*, *Vincunt milites*, *Ranustal*, localités nommées dans la légende, ont exercé la plume ingénieuse de Perreciot. Dans *Vincunt milites*, il croit reconnaître le château de Baume, dans *Ranustal*, celui de Montfort, placé sur une montagne escarpée, près de Clerval. Le château de *Vincunt milites*, lors de

(1) Eustasius suasoriis et suis eloquiis illos promovit (Ragimbert, vit. S.-Valer.)

(2) Gentilium errore decepti. vit. S.-Ermenfred. — Warasci, quorum alii idolatriæ cultibus dediti, alii Photini et Bonosi errore maculati erant. Vit. S. Eustas.

(3) Jusques-là l'histoire n'a point encore nommé Baume-les-Dames; quelques tuileaux romains et des tombeaux de pierre, signalés par Perreciot, marquent l'existence d'une simple villa.

la prédication de Saint-Eustèse, était le séjour d'un barbare riche et puissant; les peuplades du voisinage obéissaient à ses ordres, c'étaient des Stadwangues; il s'appelait Isérius. On a conjecturé, mais sur des preuves assez faibles, qu'il était comte du Warasch. Livré au culte des idoles, Isérius l'était plus encore à ses passions; il vivait dans l'inceste avec Randone, sa belle-sœur. Saint-Eustèse le convertit lui et son peuple. Cusance, fondé alors dans une profonde solitude à l'extrémité de la terre de Baume, devient le séjour de Randone, dont il se sépare, et Islia, leur fille, est à la tête du monastère qui s'y élève.

Saint-Eustèse prêcha vraisemblablement dans d'autres parties du Warasch; puis, il tourne ses pas vers la Bohême, où l'attendaient de nouvelles conquêtes.

Cette prédication a fourni à Dunod une objection sérieuse pour appuyer son système sur le partage des terres (hist. du comté, t. 2, p. 288). Les Warasques étaient ariens, a-t-il dit; donc ce canton a été exclusivement occupé par les Burgondes, puisque les Séquanais ont toujours conservé la foi catholique.

En combattant ce système auquel le nom de Dunod a donné de l'éclat, nous n'avons pas nié que les Burgondes avaient pu occuper une grande partie du Warasch. C'était un pays de montagnes, peu cultivé, et dont la cession était d'autant moins onéreuse que l'absence d'antiquités romaines sur ce vaste sol montre qu'il a été fort peu habité du temps des Romains. Mais nous avons soutenu qu'il était impossible de prouver que le Warasch et le Scoding *tout entiers* leur eussent été abandonnés, et la prédication de Saint-Eustèse semble le prouver davantage. D'abord cette prédication, autant qu'on peut le conclure des quatre légendes qui la rapportent, a été courte et rapide; elle n'a donc pu embrasser le Warasch entier, qui a près de cinquante lieues d'étendue; en second lieu, Saint-Eustèse ne prê-

che point dans le Scoding; il tourne brusquement vers la Bohême, et cependant, dans l'opinion de Dunod, le zèle de cet apôtre y eût été aussi nécessaire que dans le Warasch, puisque ce comté, étant occupé par les Burgondes, devait être nécessairement arien.

Clotaire continuait son règne florissant. Vers 620, la Séquanie rendit à l'Angleterre ce qu'elle avait reçu dans la personne de Saint-Colomban, et Saint-Félix, évêque de Bourgogne, alla fonder l'université de Cambridge. On croit que cet évêque était natif de la Séquanie, et qu'il habita long-temps près de Besançon, une grotte, encore aujourd'hui connue sous le nom de *Saint-Félix.*

C'est au hasard d'une partie de chasse, autant qu'à la bienveillance de Clotaire pour Saint-Colomban, que Saint-Delle, son disciple, fut redevable des bienfaits de ce prince, et que l'abbaye de Lure dut, selon dom Berthold, ses premiers droits régaliens. Clotaire possédait un fisc royal près de Lure, et les forêts des Vosges, qui en sont voisines, forêts chantées par Fortunat (1), peuplées d'ours, de sangliers, de chevreuils et de taureaux sauvages, à l'égal de celles des Ardennes, présentait un vaste théâtre à la passion immodérée (2) de ce prince pour la chasse, et à ses lointaines excursions. On a vu précédemment, par l'exemple du chambellan Chaudon, sous Gontran, avec quelle sévérité jalouse les rois francs faisaient garder cette forêt. Egaré dans le voisinage, Clotaire arrive à Lure; frappé de la sainte austérité de Delle, vieillard vénérable qui gouverne l'abbaye, et apprenant que c'est un disciple de Saint-Colomban : Je te donne, lui dit-il, et je te livre tout ce que je possède près de ces lieux en forêts, pêches royales, prés et

(1) Ardennæ an Vosagi cervi, capræ, helicis, cursi,
Cæde sagittiferâ silva fragore tonat?
Seu validi Bufali ferit inter cornua tempus
Nec mortem differt ursus, onager, aper.

(2) Fredeg. chronic.

pâturages, la villa Bredanas avec son église et les vignes situées à Saint-Antoine (1).

Dom Berthold a vu dans cette donation l'origine des premiers droits régaliens de Lure. Ainsi, cette abbaye, assez obscure jusqu'au dixième et douzième siècle, aurait eu la première, dans la province, quelques attributs de la souveraineté. Pour établir un fait aussi grave, il faudrait, ce semble, une autorité plus forte que celle du légendaire de Saint-Delle; c'est un moine inconnu qui écrit quatre siècles après l'événement (vers 980); son récit n'est exempt ni de contradictions, ni d'erreurs (2). Peut-on, comme le fait dom Berthold, peser mot à mot le texte de cette légende comme celle d'une charte incontestée; et à la prendre même à la lettre, doit-on y voir autre chose que la cession de *propriété* faite par le prince sur certaines terres, avec un droit utile dans les pêches royales, et non la cession d'une *souveraineté*, dont jusqu'au douzième siècle nous n'apercevons aucune trace.

Clotaire mourut en 628. Dagobert lui succéda. Depuis ce temps, la Bourgogne et l'Austrasie ne furent plus séparées (3); les bornes de ces deux royaumes étaient, selon Perreciot (4), placées dans notre province. Dunod nous peint exactement, d'après le récit de Frédégaire, son gouvernement florissant d'abord, son changement, ses guerres, ses mariages. Ragnetrude, l'une de ses femmes, semble née dans notre province; du moins elle a donné son nom à la ville de Porentruy (*Pons Ragentrudis*) (5).

(1) V. S. Deicol.

(2) Mabillon n'accordait qu'une confiance médiocre à ce légendaire : Si vera sunt, quæ litteris mandavit monachus Lutrensis sæculos (Annal. Bened.)

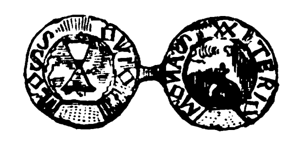
(3) Val. Rer. franc., I.

(4) Almanach de 1785, p. 100. Peu loin du Bief-d'Etoz, paroisse de Trevillers, ou voit, dit-il, au-dessous de Beaufond, dans le Doubs, une grande borne qui séparait les Helvétiens, les Rauraques et les Séquanais proprement dits. Elle distinguait dans le moyen-âge les royaumes de Bourgogne et d'Austrasie. Elle sépare encore de nos jours les diocèses de Lausanne, de Bâle et de Besançon.

(5) V. Perreciot essai sur nos ville, v. Porentruy.

Luxeuil arrive, sous ce prince, au plus haut degré de splendeur, et l'on peut s'étonner que Dunod n'ait pas signalé cette époque remarquable. S. Walbert (Wandelbertus) avait succédé à S. Eustèse (625); c'est, après S. Colomban, l'homme le plus éminent de ce monastère sous la première race : il était né Franc ou Sicambre (1); possesseur d'immenses richesses, l'ancien cartulaire de Luxeuil lui attribue le comté de Ponthieu et le vicomté de Meaux. Homme de guerre, il était venu suspendre ses armes à Luxeuil, dans le temple du Seigneur. On les voyait encore au temps d'Adson, qui écrivit au dixième siècle la vie de S. Walbert.

Une monnaie de l'abbaye de Luxeuil, trouvée vers le commencement du dernier siècle, à Reiz-les-Fondremand, paraît être de cette époque. En voici le dessin (2) :



On est d'accord qu'elle a été frappée sous les Mérovingiens. Les S couchées, dit dom Grappin, ne se voient que sur les monnaies de la première et de la seconde race, et les savants rangent sous la première toutes les monnaies dont les O sont en losanges ou en formes de rombes. Des S pareils se remarquent sur la monnaie de Besançon, frappée sous les Mérovingiens, et

(1) Vit. S. German. abbat. Grandivall. (Annal. Bened., p. 367.)

(2) Je dois l'empreinte de cette pièce encore inédite, et conservée à Luxeuil jusqu'en 1790, à l'obligeance bienveillante de deux savants distingués, MM. Marc et Monnier.

dont j'ai donné le dessin, et des O de même forme se voient sur l'inscription suivante trouvée à Luxeuil en 1742 (1).

+ IN HOCTMLO
REQVIESCIT
DIOPELLA

J'ajoute que cette monnaie paraît être du temps de S. Walbert : les lettres A. W. qui se lisent dans la partie supérieure sont les initiales de *Walbertus Abbas.* Le calice à anses est marqué sur les monnaies de Dagobert, sous lequel il a vécu.

Droz et dom Carpentier ont cru que cette pièce pouvait être une monnaie du prince frappée à Luxeuil, mais qu'elle n'était point une monnaie de l'abbaye.

Dom Grappin et dom Berthod ont répondu d'une manière solide : « Si l'on voyait fréquemment, ont-ils dit, sur un côté « des monnaies royales de la première race le nom de la ville « où elles avaient été fabriquées, l'autre face présentait l'image « du prince, et souvent le nom du monétaire. Ici il n'est ques- « tion que du monastère de Luxeuil et point du tout du mo- « narque. »

Je serais peu surpris que ce droit régalien, le premier peut-être de ce genre accordé à une abbaye des Gaules (2), ait été obtenu à la prière de S. Eloi, l'ami et le trésorier de Dagobert. S. Ouen, auteur de sa vie, nous apprend que, « lorsque monté

(1) M. Droz la lisait ainsi : *In hoc tumulo quiescit Eva dio Peccat.*

(2) Les éditeurs du Glossaire de Ducange disent que Dagobert donna au monastère de Weissembourg le droit de battre monnaie la vingt-deuxième année de son règne. Exemple très-rare d'une pareille concession, dit Schœpflin (Alsat. illust.), s'il était appuyé sur des preuves plus certaines.

« sur son cheval, S. Eloi visitait les monastères des Gaules, « il s'arrêtait de préférence à celui de Luxeuil, où il se pros- « ternait avec vénération. C'était, ajoute-t-il, l'abbaye des « Gaules la plus éminente et la plus régulière. Aussi avec « quelle piété et dans quelle humble posture il en franchissait « la porte, se mettant à genou presque devant chacun des « moines, leur demandant leur bénédiction; avec quel res- « pect, sortant de ce cloître fameux, il emportait quelque « pain de leur table, qu'il conservait comme quelque chose « de sacré. »

C'est, dans l'une de ces fréquentes visites, que la monnaie de Luxeuil peut avoir été frappée par S. Eloi; car il était monétaire de Dagobert, et son nom se lit sur plusieurs des monnaies de ce prince (1).

Cependant les cloîtres ne pouvaient suffire au nombre des disciples qui se pressaient dans le monastère : le *laus perennis* fut établi par S. Walbert, si déjà, comme nous l'avons dit, il n'avait pas été établi par S. Colomban. S. Walbert unit à la règle de S. Colomban, celle de S. Benoît. Le pape Jean IV, la prière de Clovis, exempta l'illustre abbaye de la juridiction de l'évêque de Besançon. S. Walbert gouverna l'abbaye pendant quarante ans, et mourut le 6 mai 665. Un tombeau magnifique lui fut élevé. Les vases précieux, la coupe enrichie de pierreries et faite d'une seule topaze, qu'en mourant il avait laissés à son église, n'existent plus dès long-temps; les anathèmes qu'il prononça contre les ravisseurs n'ont pas désarmé la cupidité. On conservait cependant, au dernier siècle, l'écuelle de simple racine dont il se servait (2). L'on montre le rocher sous

(1) V. Bouterone. p. p.

(2) Dans l'histoire de Luxeuil par don Grappin, couronné en 1770, on lit l'observation suivante : « Cette écuelle de simple racine a été l'instrument d'une infinité de guérisons. Les fébricitans s'empressent encore d'y boire et d'imiter à ce sujet la pieuse antiquité, et, comme elle, y éprouvent le pouvoir du saint abbé de Luxeuil. J'en ai vu des effets qui tiennent du prodige. J'en dois rendre ici un témoignage solennel.

lequel il allait méditer dans la solitude, et dix sept de nos villages voisins des Vosges, dont il est le patron, célèbrent encore chaque année sa mémoire.

L'abbaye de Luxeuil était au comble de sa renommée : on s'honorait de l'avoir vue, on y arrivait des extrémités de la Germanie et des Gaules (1). Les chroniqueurs et les biographes du temps ont peine à exprimer l'admiration qu'elle leur inspire. Quel est, s'écrie l'un d'eux, la cité ou le cloître qui ne s'honore d'y chercher un évêque ou un abbé (2)? Dunod a compté une partie des pontifes qui furent choisis dans cette illustre abbaye. Quand la reine Batilde voulut élire un chef pour le monastère de Corbie qu'elle avait fondé, elle demanda Théodefride à S. Walbert (3).

S. Donat occupait alors le siége de Besançon. Il avait succédé à S. Prothade vers 624. Simple moine de Luxeuil, mais fils, frère, oncle, cousin des ducs de la Bourgogne, il arriva jeune à cette dignité éminente. Dunod a décrit avec exactitude son pontificat, qui dura près de quarante années (de 624 à 665 environ). Héritier des vastes possessions de Waldelène, son père, qu'il partagea avec le duc Ramelène, son frère, il donna à son église deux terres dans le comté de Scoding, Arlay et Domblans, lieux remarquables par les ruines romaines qu'on y rencontre encore aujourd'hui. Les pavés à la mosaïque qu'on trouve à Arlay ont fait croire, mais sans autre preuve, que ce lieu avait été le palais du duc de Waldelène. Les possessions de cette famille Romaine dans le Scoding sont, au surplus, une nouvelle preuve contre l'attribution exclusive de ce comté aux Burgondes, dans le partage des terres.

(1) Qua ex causâ plurimi, quibus in utramvis partem proficiendi fervor inerat, ad eumdem locum certantibus studiis undiquè confluebant. (V. S. Frobert Boll., 8 jan.)

(2) V. S. Bercharii. V. aussi S. Ansegisi, 20 jul. L'auteur de la vie de saint Frobert l'appelle *monasterium penè singulare*.

(3) Vit. S. Batild., Boll., 26 jan.)

La famille de S. Donat, par les ducs de Bourgogne qu'elle a fournis, domine dans la province tout le septième siècle. Elle suivit et augmenta cette impulsion qui de toutes parts tendait aux monastères. Ainsi les abbayes de St-Paul (1), de Jussa-Moutier, de Bèze, de Bregille, de Romain-Moutier, furent fondées tant par S. Donat que par les membres de sa famille. L'endroit où ce pontife bâtit, à Besançon, l'abbaye de S. Paul, était entouré de murs antiques; on l'appelait le Palais. Ce nom et les deux mosaïques superbes qu'on y a découvertes au siècle dernier, semblent indiquer que c'était (2) une ancienne maison impériale, comme on en trouvait à Narbonne et dans d'autres lieux des Gaules.

Comme S. Donat, S. Ermenfroy commence à être connu dans les dernières années de Clotaire, et c'est la troisième année de Dagobert qu'il fonde le monastère de Cusance (3).

Son père s'appelait Ermenric; c'était un des héritiers d'Iserius Stadwangue converti par S. Eustèse, et il avait succédé aux dignités et aux richesses d'Iserius (4). Waldelène et Ermenfroy, ses deux enfants, avaient été envoyés, selon l'usage du temps, à la cour de Clotaire pour lui servir de pages. Le premier, doué des avantages de l'instruction et des charmes de la figure, se faisait chérir du prince et de sa cour; le second, d'un naturel doux, d'une piété tendre, instruit dans les lettres sacrées, conservait dans le palais des rois l'austérité des cloîtres. A la manière négligée dont Ermenfroy portait sa sérique, Clotaire ne douta pas qu'il ne pensât à la vie religieuse.

(1) Dunod croit que la fondation de cette abbaye célèbre est de l'année 650. Il n'a pas fait attention que son père était mort alors, et que, selon le nécrologe de cette abbaye, il y reçut la sépulture. Les auteurs de la France littéraire placent cette fondation sous l'année 628.

(2) V. Cod. Théod. lit. x. lib. 7. sur les palais des empereurs dans les villes de l'empire. V. aussi le commentaire de Godefroy.

(3) Vit. S. Ermenfred, n° 8.

(4) Dives valde ac nobilis et inter suos potentior. (Vit. S. Ermenf.)

Effectivement, Ermenfroy demanda au prince la permission de quitter le palais, et de retour, ainsi que Waldelène, son frère, à la villa de Ranustal, habitée par leur mère, il entra à Luxeuil sous S. Walbert, après avoir distribué aux pauvres le prix de ses vases d'or et d'argent. Puis, il fonda le monastère de Cusance, et crut faire une chose agréable au seigneur en donnant la liberté à ses esclaves des deux sexes (1).

Les deux frères ne se marièrent point (2), et la terre de Baume, après leur décès, passa vraisemblablement dans le domaine des rois Francs; et c'est ainsi qu'à l'ère féodale, elle arrivera aux mains de nos comtes héréditaires, quand ils deviendront maîtres des domaines des anciens souverains.

Cependant S. Donat achevait son glorieux épiscopat, qui a duré à peu près trente ans. L'histoire ne nous apprend plus rien de ce prélat après 655 ou 656. S. Miget lui succéda. La légende de ce prélat serait importante, si, comme l'a cru Dunod, on pouvait y ajouter une entière confiance. Elle nous apprend que ce prélat établit dans la province six archidiaconés; elle nomme les lieux où ils furent placés : c'est Luxeuil, Faverney, Traves, Gray et Salins (3). Mais le père Le Cointe, dom Grappin, dom Berthod ont attaqué cette légende. Ce n'est qu'au neuvième siècle que nos prélats portèrent le nom d'archevêque, et cependant elle donne ce titre à S. Miget. On y voit cet évêque établir des fonds baptismaux en différentes églises pour y baptiser tous les jours de l'année : cependant, au septième siècle, on ne baptisait qu'aux jours de Pâques et de Pentecôte. Elle nous peint donc un ordre de choses bien postérieur à S. Miget, et selon dom Berthod, les archidiaconés sont vraisemblable-

(1) Datâ libertate multis servorum ancillarumquè suarum. (Ibid., n. 16, cap. 2.

(2) *Usquè ad exitum feliciter virgines permanserunt.* (Ib., c. 2, n. 14.) C'est faute d'avoir connu cette vie que Dunod a cru que la maison de Neuchâtel descendait de St Ermenfroy. (Nobiliaire, p. .)

(3) Chifflet, Vesontio, pars. 2, p. 162.

ment l'œuvre de Hugues Ier, prélat du onzième siècle, sous lequel nos légendes furent rédigées.

Après S. Miget, S. Ternat, qui rédigea vers 680 des mémoires sur les prélats qui l'avaient précédé (1), S. Gervais son frère, S. Claude, se succèdent sur le siége épiscopal. C'était alors l'époque chancelante des derniers Mérovingiens, et les années obscures des rois fainéants.

Notre histoire à cette époque est presque entièrement perdue. On distingue seulement que de nouveaux monastères s'élèvent dans la province. A l'exemple des rois, les grands, les patrices s'empressent, par des bienfaits ou par des érections nouvelles, d'y attacher leurs noms. A l'exception de celui de S. Claude, la plupart de nos grands monastères sont du septième siècle ou des temps qui s'en rapprochent; ils ont par conséquent, en général duré plus de mille ans. Lure, Luxeuil, Saint-Paul, et tous ceux fondés par Saint Donat et sa famille, sont de cette époque (1). Château-Châlon, créé, dans le Scoding, par le patrice Norbert et Eusébia sa femme, est béni avant 673 par S. Léger. Faverney est fondé par une sœur de Vidrad, seigneur Bourguignon, dont le testament est de 722. L'abbaye de Baume-les-Dames est nommée dans la vie de S. Ermenfroy, rédigée vers 720 ou 730. Ste Odile, cousine de S. Léger, y est élevée avant cette époque : c'était la fille d'Adalric, l'un des principaux seigneurs d'Alsace, et de Beresinde, tante maternelle de S. Léger; son père voulait la tuer, parce qu'elle naquit privée de la vue; elle fut alors cachée dans le monastère où son nom

(1) Ces mémoires sont perdus, et l'on ne peut, dans nos légendes, distinguer ce qui a été ajouté à l'œuvre de Ternat. (Dom Berthod couronné en 1764.)

(2) St-Ursane est fondé en 629 par S. Wandrille, dans le *pagus Vesuntiensis*. C'est egalement sous les Mérovingiens qu'ont été probablement construits les monastères de Haute-Pierre, *Alta petra*, et de Vaucluse, *Vallis clusœ*, l'un bâti dans les gorges de la Loue, l'autre au-dessus du Dessoubre, quoiqu'on ne les voie paraître pour la première fois qu'en 870, dans le partage de Louis de Germanie et de Charles-le-Chauve.

s'est conservé. Quand S. Léger, enfermé à la fin du septième siècle à Luxeuil avec Ebroïn, eût été mis à mort dans une forêt de l'Artois, Baume le pleura avec Ste Odile, et sept ou huit villages des environs en ont dès-lors célébré la fête (1).

Cependant la race des Mérovingiens s'affaiblissait de plus en plus. Avec le mépris de l'autorité et l'oubli des lois, l'ignorance ne faisait que croître dans les provinces de la Bourgogne, et l'on pouvait justement lui appliquer ce que S. Boniface, archevêque de Mayence, disait de la Gaule entière :

La plupart des cités et des siéges épiscopaux sont livrés à des laïcs avides, ou à des clercs publicains et débauchés...... Il se trouve parmi eux des évêques qui, bien que se défendant d'être vicieux ou adultères, sont chasseurs et sujets à l'ivrognerie, combattent en armes dans les batailles, et versent de leur main le sang des hommes chrétiens ou idolâtres (2).

La Bourgogne surpassa ces excès par des excès plus grands encore, et, suivant la lettre dix-neuvième du même prélat, ses monstrueux déréglements excitaient la vengeance des cieux.

Il n'est que trop vrai que notre province ne fut point étrangère à ces honteux désordres. Dunod peint avec vérité S. Claude, successeur de S. Gervais, fuyant dans la solitude de Condat l'aspect des déréglements de son peuple (3), Félix augmentant le désordre par ses exemples : les chanoines, dans les rues de Besançon, se battant avec le peuple, l'évêque obligé de s'enfuir (4); Tétrade, son successeur, mourant à la chasse blessé par un sanglier.

(1) L'une des églises de Baume lui était dédiée. Il est le patron de Pompierre, Roulans, Blussans, Rans-les Hisle, Cubri et Cuisance. Une montagne voisine de Baume porte le nom de St-Léger.

(2) Lettre de S. Boniface au pape Zacharie, en 742. (Don Bouquet, t. 4, p. 34.)

(3) Il mourut, selon les meilleurs critiques, vers 1096.

(4) Dunod prétend sans preuves qu'il se retira au château de Montfaucon.

Cependant l'ennemi du dehors se joint aux calamités intérieures; un cri se répand dans la Bourgogne : les Sarrasins ! Ici se place une des époques les plus sanglantes de nos annales (732). Dunod nous a peint brièvement les invasions diverses de ce peuple audacieux, ses armées menaçant d'envahir l'Europe, leurs progrès, leurs ravages, et les victoires de Charles-Martel qui les chasse des Gaules. Ces ravages ont laissé dans la province une impression profonde. Besançon, Luxeuil, le monastère de Bèze furent pillés et brûlés. L'abbé Mellin était alors à la tête du monastère de Luxeuil; il périt avec ses compagnons. Le monastère demeura quinze ans désert, et le *laus perennis* y cessa. Un grand nombre de lieux de la province rappellent encore, par le nom qu'ils ont reçu, cette invasion terrible : M. Monnier les a signalés dans ses œuvres (1). Le fameux *Bief-Sarrasin,* gigantesque portail près de la source du Lison, servit long-temps de refuge, selon la tradition du pays, à l'une de ces phalanges meurtrières qui ne put suivre l'armée arabe lorsqu'elle fut expulsée du pays (2).

Jamais, depuis Attila, autant de sang n'avait coulé dans la Bourgogne. Cependant Dunod pense que la partie basse de Besançon fut seule détruite et brûlée. Effectivement, on ne trouve point dans la liste de ses évêques l'interruption qui se remarque du septième au neuvième siècle dans les villes envahies par les Arabes (3). Toutefois le savant dom Berthod couronné en 1764, convient, malgré ses recherches, qu'aucun monument ne permet de fixer la position exacte de notre ville dès cette époque au onzième siècle.

C'est à ces hordes sanguinaires que Dunod attribue, dans nos montagnes, la destruction de cette ville fameuse connue

(1) Tradit. populaires, l. 3

(2) Rapport de M. Bretillot sur les Trad. popul. de M. Monnier.

(3) Fleury, Hist. ecclés., l. 42, n. 14.

sous le nom de *ville d'Antre*, et, d'après la légende de S. Marin, il lui donne celui de *Mauriana* (1).

Déjà nous avons osé combattre ce système accrédité, en montrant dans ces ruines, toutes empreintes de paganisme, qu'elles devaient être antérieures au règne de Constantin.

Mais poussons plus loin l'examen de ce système, en examinant la légende sur laquelle il s'appuie. Saint Marin, pieux solitaire, fuyant l'épiscopat, s'était retiré dans la Bourgogne, *in partibus Burgundiæ*. Le lieu de sa retraite s'appelait *Juga Montium;* on y voyait un monastère appelé *Candorense, près de la ville de Mauriana, sur le ruisseau de Suria*. Ce monastère, c'est Condat; selon Dunod, cette ville voisine appelée *Mauriana*, c'est la ville d'Antre. Pendant que S. Marin était dans cet asile, les Sarrasins s'approchaient de la ville pour la brûler. *Venerunt ad urbem, ut illam concremarent.*

Toutes les inductions de Dunod s'évanouissent, s'il ne prouve pas que le monastère voisin de Mauriana est celui de Condat, et certainement il ne fait point cette preuve. Le légendaire appelle ce lieu *Candorense* (2) : jamais le monastère de Condat n'a porté ce nom. Il était dédié à la vierge Marie ; tel n'était point le vocable de celui de Condat. On y suivait la règle de S. Benoît ; à Condat, selon Dunod, on suivait celle de S. Martin, et la règle de S. Benoît n'y fut adoptée qu'au neuvième siècle (3). Enfin l'abbé s'appelait *Erillius*, et Dunod lui-même n'a point porté ce nom dans la liste des abbés de Condat (4). On ne sait d'ailleurs qui a rédigé les actes de S. Marin, entièrement inconnu dans l'antiquité chrétienne; l'auteur le fait naître sous le pape Alexandre, et chacun sait que des deux premiers papes de ce nom, l'un vivait au deuxième siècle, et l'autre au

(1) Dunod, Hist. des Séq. 5e dissert.

(2) Dunod lit *Condarense*, ce qui se rapproche d'avantage du mot *Condat*.

(3) Hist. de l'abbaye de St-Claude, p. 104.

(4) Ibid, p. 115.

onzième. C'est donc avec raison qu'un savant ecclésiastique a dit de cette légende, unique appui du système de Dunod, que tout y était fausseté, obscurité ou incertitude (1).

L'épiscopat de Wendelbert et d'Albon, prélats vertueux, console la province, et oppose quelque digue à la corruption des mœurs. Dunod, qui les décrit, omet de signaler la conquête de la Bourgogne, exécutée par Charles-Martel en 733. Ainsi la guerre civile s'unissait de près, pour nos aïeux, aux horreurs de la guerre étrangère. Cette conquête, motivée sans doute sur la résistanc des seigneurs Burgondes, qui, dans la décadence des Mérovingiens, refusaient de se soumettre à la domination nouvelle, est brièvement racontée par Albéric et par le dernier continuateur de Frédégaire (2).

Ainsi se termine, pour nos contrées, la race Mérovingienne : (751), les ravages de la guerre, les cités en cendre, le double fléau de l'ignorance et de la dépravation ! Malgré ces pesantes calamités, on accusait la Bourgogne, on ne la croyait malheureuse que parce qu'elle était corrompue, et ses malheurs n'excitaient pas même la pitié (3).

§ 2. Carliens.

Nos contrées se soumirent, sans nouvelle résistance, à la famille puissante qui venait de s'asseoir sur le trône des Francs. La Haute-Bourgogne respire alors, et nos villes sortent lentement de leurs ruines. Quelques changements s'introduisent : la Bourgogne n'a plus une nationalité à part, elle se perd

(1) Mabillon, *In his quædam falsa, incerta quædam, cætera ferè obscura.* (Ann. Bened., ann. 731.)

(2) Frédég., Chron., 736. — Alber., Chron., ann. 732.

(3) *Sicut alii. gentibus hispaniæ, et provinciæ* Burgundionum *populis contigit, qui sic a deo recendeutes fornicatæ sunt, douec Judex omnipotens talium criminum ultrices pœnas per ignoran.iam legis Dei et per Sarracenos venire et servire permisit.* Gap. Car. Mag. Baluz., add. quarta, . 1, p. 1227. — V. aussi la lettre 19 de St.-Boniface.

dans la vaste monarchie de Charlemagne ; les états du pays cessent de se réunir, ses évêques et ses barons assistent aux assemblées générales de la nation franque. Une partie de la loi Gombette est abolie sous Louis-le-Débonnaire ; les capitulaires des rois francs s'exécutent dans la Bourgogne, et leurs *missi dominici* en surveillent l'exécution. Quoique nos cinq *pagi* subsistent, ils ne sont plus, selon Dunod, gouvernés que par des comtes ; on ne voit aucun duc à leur tête (1). Une branche de la maison de Pépin-Héristal, si cet historien ne s'est point trompé, se fixe parmi nous. Les Barbares arrivent aux évêchés, plus d'une fois les rois disposent des siéges épiscopaux, et, dans la liste de nos prélats, on ne trouve plus un seul nom romain. On s'accoutume à regarder nos abbayes comme des bénéfices (2) qui sont dans la main des rois, et qu'ils donnent à qui bon leur semble. On voit donc approcher le temps où elles seront assujetties au service militaire et aux subsides, comprises dans les partages de familles, livrées par les souverains à leurs femmes et à leurs enfants (3), et quelquefois aux mains des courtisans et des maîtresses.

C'est en 751 qu'on enferma dans un couvent le dernier Mérovingien : Pépin commence à régner alors. La Bourgogne lui est soumise. Fondateur d'une monarchie nouvelle, ayant besoin des soldats, il leur prodigua les biens ecclésiastiques. Cependant il épargna ceux de nos monastères. Il est même compté, ainsi que Bertrade sa femme, au nombre de leurs bienfaiteurs. Dunod a pensé, sur la foi de la chronique de

(1) On ne trouve presque aucun duc sous la seconde race. (*Lebœuf*. Mémoire de l'Académ. des Inscript., t. 17, p. 254.)

(2) Louis-le-Débonnaire donna l'abbaye de Luxeuil à Ansegise, *jure Beneficii* (V. Chronic. Fontanellens., c. 17, spicil., t. 2, p. 279); Aurélien reçut au même titre, des mains de Charles-le-Chauve, celle de Condat : *Abbatia S. Augentii quam Karolus imperator fideli suo filio ecclesiæ nostræ* JURE BENEFICIARIO tribuit. (Epist. Joannis VIII ad omnes fideles, ann. 877.)

(3) Baluz., t. 2, p. 176.

Condat, que Pépin accorda à cette abbaye le droit de battre monnaie. Mais cette chronique erronée, et dont les savants font peu de cas, est, sur ce point, entièrement démentie par un diplôme de l'empereur Frédéric, en 1175 (1). L'abbaye de Bèze eut seule à gémir des libéralités du monarque franc; il en fit don à une femme anglaise, que de honteux liens attachaient à lui (2); les religieux, épouvantés, s'enfuirent à Luxeuil, à l'exception des infirmes et des vieillards. Le calme ne s'y rétablit que vers 830.

Après la mort de Pépin, la Bourgogne passa sous le sceptre de Charlemagne (871). Nos contrées jouirent d'une paix profonde sous ce grand règne, qui est celui des lois, du génie, des lettres succédant au triomphe honteux de l'ignorance et de la barbarie. Luxeuil était sorti de ses ruines, et son école se rouvrit avec gloire, sous Mellin, qui fut le maître d'Angélome. Ainsi notre pays s'associait au mouvement intellectuel que Charlemagne sut imprimer à ses états. Alcuin, qu'il employa principalement à ce grand projet, voulait faire de la Gaule une Grèce chrétienne. Les écoles se multiplièrent par ses soins dans les cathédrales et dans les monastères. Celle du *Palais*, que Charlemagne avait fondée sous ses yeux, au sein de sa royale demeure, fut d'abord dirigée par Alcuin, puis par Clément, Claude et le diacre Amalaire. C'est-là qu'on formait aux lettres et aux sciences les enfants de la noblesse et des officiers attachés au Palais. Pépinière féconde, elle illustra non-seulement le règne de Charlemagne, mais celui de ses successeurs. Car tel est l'empire du génie, que par ses hautes conceptions il se survit à lui-même: l'église des Gaules soutenait aussi par ses efforts le mouvement heureux que les esprits

(1) « Voulant AJOUTER, dit l'empereur, aux libéralités de ceux qui ont régné « avant nous, nous accordons à l'abbé de Saint-Claude et à ses successeurs le « droit de battre monnaie. V. Gallia christ., t. 4, et les nouveaux éditeurs de « Ducange. »

(2) Chronic. Besuens. Spicil., t. 2, p. 404.

devaient à Charlemagne (1). On voit sous ces derniers règnes briller *Angélome* et *Mannon*. Angélome était un moine de Luxeuil. Il avait fréquenté, sous Amalaire, l'école du Palais, et il rappèle à Lothaire I, dans un de ses ouvrages, qu'il a habité sa demeure. Auteur de commentaires peu lus, mais toujours estimés, sur l'écriture sainte, Angélome figure avec honneur au milieu des Candide, des Paschase Radbert, des Modeste et autres religieux renommés qui illustrent le neuvième siècle (2). J'ai parcouru ses écrits imprimés en partie dans la Bibliothèque des Pères (t. 15); malheureusement il est difficile d'y puiser rien pour notre histoire ou pour celle de Luxeuil. Angélome mourut vers 854. On voyait au siècle dernier, dans la partie méridionale de l'église de ce monastère un grand tombeau soutenu par des colonnes. C'était, suivant une tradition établie, le tombeau d'*Angélome*. *Mannon* mourut un peu plus tard au monastère de Condat. Ce philosophe était, disent les auteurs de la *France littéraire* (3), l'un des plus savants hommes du neuvième siècle. Sa haute réputation l'avait appelé, sous Charles-le-Chauve, à diriger l'*Ecole du Palais*. Il avait succédé à Scot. Plusieurs de ses élèves ont laissé un nom dans les églises qui leur furent confiées par la suite. Les plus renommés sont Radbot d'Utrecht, Etienne de Liège et Mancion de Châlon-sur-Marne. Mannon continua à diriger, sous Louis-le-Bègue, cette école qui touchait à ses derniers jours; puis, après la mort de ce prince, il alla s'ensevelir dans la retraite profonde de Condat. Il continua d'y cultiver les lettres, et peut-être les enseignait-il dans ce monastère, dont il enrichit

(1) Sous Louis-le-Débonnaire, en 816, un concile d'Aix-la-Chapelle, en demandant l'établissement de nouvelles écoles, se fonde sur ce motif remarquable : Que la science est nécessaire pour détourner du vice et pour animer à la pratique de la vertu.

(2) Hist. littér. de France, t. 4, p. 18.

(3) Ibid., t. 4, p. 225.

la bibliothèque de plusieurs manuscrits précieux. L'un d'eux portait ces mots : *Voto bonæ memoriæ Mannonis liber ad sepulchrum S. Augentii oblatus.* On croit que Mannon, dans le calme de cette vie retirée, composa les écrits qu'on lui attribue et qu'on a retrouvés dans les bibliothèques de Frise et de Hollande, notamment des traités sur Platon et sur la morale d'Aristote.

Besançon était alors, s'il faut en croire une dissertation prononcée dans cette ville par le père Dunand en pleine académie, *le séjour favori des Muses, le temple de Minerve et le palais enchanteur de l'Eloquence.* Malheureusement ce rêve brillant n'est fondé que sur le nom de *Crisopolis*, donné à Besançon dans le neuvième siècle, et dont on aperçoit la première trace en 880 dans une lettre du pape Jean VIII. Ce nom est gravé sur les anciennes monnaies de cette ville; selon le père Dunand, il disparaît avec le dixième siècle, et reparaît au onzième; mais il est dû, selon lui, à la célébrité des écoles de Besançon à cette époque. Nous avons vu, au contraire, que, d'après une notice de l'empire, adoptée par Scaliger, Schæpflin et d'autres savants, Besançon avait porté, sous les Romains, le nom de *Crispolis* ou *Metropolis Crispolinorum.* Ce nom, altéré par le temps, ou embelli par l'amour du merveilleux qui régnait au onzième siécle, se changea en celui de *Crisopolis.* Cette explication, qui se rapproche beaucoup du système de Dunod (1), me semble plus naturelle que celle que l'on puise dans cette célébrité imaginaire, dont nos manuscrits eux-mêmes n'ont conservé aucune trace.

Revenons à Charlemagne, dont cette disgression sur les sciences et les lettres nous a écartés. Il semble qu'en ce monarque tout devait être grand, ses bienfaits comme ses conquêtes. Les monastères de Condat et de Luxeuil avaient attiré ses regards; il fit au premier un présent digne de sa muni-

(1) Hist. des Séq., t. 1, p. 117.

ficence, en lui abandonnant (790 ou 793) les hautes chaînes du Jura sur une étendue de quinze ou vingt lieues. Terre vierge et sans maître, repaire des ours (1) et des bêtes sauvages qui s'y multipliaient en liberté, le Jura se défendait depuis la création contre les entreprises des hommes par ses rochers, son sol ingrat, ses neiges et ses impénétrables forêts. Les Romains, si audacieux dans leurs routes, l'avaient sillonné avec peine par quelques travaux de ce genre; les Burgondes n'en abordèrent point les hauteurs, et, jusque sous la féodalité, livré au premier occupant, il sembla participer encore de l'indépendance primitive de la nature (2). Au neuvième siècle ce territoire, inhabité et presqu'inconnu, portait le nom de *forêt du Jura*, *silva Juris*. Charlemagne limita sa donation, au levant, par le chemin de la Ferrière-sous-Jougne, et, au midi, par les petites rivières de l'Orbe et de la Serrine. Voici les termes de cette charte importante, qui est datée de Rheims; Dunod (Hist. de l'égl. de Besançon, t. 1, p. 74), a fort bien prouvé, contre Mabillon, qu'elle est l'œuvre de Charlemagne et non de Charles-le-Chauve :

« *Donamus ad locum Condatiscensem* SILVAM *quæ vocatur* JURIS « *a termino Bracioli aquæ vocabulo Orba, et in ipsâ contra terminationem Nigri montis sicut pendet aqua; et in ipsâ contra ubi* « *aqua in foveam intrat, usquè in Alpes, usquè in viam quæ venit per mediam ferrariam : sicut aqua currit quæ vocatur Serrona, usque ad Brunnum Betus, et a Brunnum Betus usque* « *Salcimanam, et a Salcimana usque ad Betus Nocivum, et a* « *Betus Nocivum tertiam partem Escalon, sicut ab ipsâ jam* « *dictâ Orba partibus occidentalibus venitur in calmibus Mer-*

(1) Dans la donation de la terre de Saint-Christophe à l'abbaye de Saint-Claude, dans le onzième siècle, il est question d'un jardin *ubi ursa femina manere videtur*. (Dunod, preuves de l'Hist. de l'abbaye de Saint-Claude, p. 72.) On sait que les Ours se sont fort long-temps perpétués dans le Jura.

(2) V. la Charte de 1126, Guillaume, Hist. de Salins, t. 1, preuves, p. 36.

« *renses vocabulo, usquè parveniatur in planitiem Parrochiæ Se-*
« *gonciacensis.* »

On entrevoit à peine si dans ce vaste terrain une ou deux des localités nommées par la charte étaient habitées. Cette donation s'accrut par les bienfaits de Richard, Ratold, Madalult, Emmon, seigneurs du voisinage, et les terres de l'abbaye de Condat se portèrent ainsi au-delà du confluent de l'Ain et de la Bienne; la donation de Gonceran qui, au neuvième siècle, lui céda la terre de Saint-Christophe, les étendit même au couchant de la rivière d'Ain. Ainsi se préparaient les défrichements du Jura, la population de nos montagnes, que nous suivrons au milieu de ces déserts, et la grandeur de l'abbaye de Condat. Il fallut cependant des siècles pour peupler les lieux élevés, abattre les profondes forêts, percer les communications et faire vivre des hommes sur ces côtes escarpées, où la terre, refroidie et sans profondeur, ne peut recevoir la charrue, où les pâturages mêmes, sous la neige, sont inabordables pendant les longs hivers. Les lieux bas se peuplèrent d'abord, et, cinquante ans après Charlemagne, les chartes de ses successeurs nomment Viri, Molinges, Meucia; Martigna, Moirans, et quelques autres lieux inconnus. Elles les appèlent *Villulas*, nom qui indique que ces petits établissements étaient encore à leur berceau (1).

La ville de Saint-Claude fut fondée vers cette époque. La chronique de Condat fixe, il est vrai, au sixième siècle, sous Saint-Olympe, l'origine de cette ville, et Dunod adopte ce récit. Déjà plusieurs fois nous avons récusé cette chronique, et nous croyons que la fondation de cette petite cité est postérieure à Charlemagne, et date, au plutôt, du neuvième siècle. L'ingratitude du sol, la difficulté de l'habitation et des chemins, la pauvreté de l'abbaye et surtout le silence des

(1) Voyez la Charte rapportée aux preuves de l'abbaye de Saint-Claude, dans Dunod, p. 68.

chartes, servent d'appui à cette opinion, qui est aussi celle de Droz et de dom Berthold (1).

La donation de Charlemagne, en ouvrant au travail des religieux et des colons une vaste carrière, était faite dans un but plein de sagesse. On peut douter que les dons que fit ce monarque à l'abbaye de Luxeuil fussent destinées à produire un aussi heureux résultat. Charlemagne aimait cette illustre abbaye, et c'est un religieux de Luxeuil qu'il chargea d'annoncer au souverain pontife le baptême de Witikind. Longtemps déserte, après le départ des Sarrasins, elle était pauvre, ses biens avaient été envahis; Charlemagne la combla de ses dons, mais sans lui rendre le droit de battre monnaie : car on sait que la monnaie de ses états ne se frappait qu'au palais de Charlemagne. Sous le motif spécieux que les moines ne devaient vaquer qu'à l'exercice de l'oraison et à la pratique de leur règle, il leur donna des fonds de terre et des revenus dans un grand nombre de lieux, la plupart éloignés de l'abbaye. Par-là, le travail des mains fut en grande partie supprimé, et le repos succédant à la vie active, on put prévoir que ce monastère fameux n'était pas loin d'une fatale décadence. Ce diplôme de Charlemagne est rapporté dans une charte de l'empereur Henri IV, en 1123 (2).

« Alors, dit Dunod (Hist. de l'égl. de B., t. 2, p. 122), les « religieux abandonnèrent leurs biens à des particuliers sous « la charge de main-morte et autres qui étaient ordinaires en

(1) V. délib. m. de l'Acad. de Besançon, t. 2, p. 211, et la dissertation couronnée en 1763.

(2) « *Ut deinceps regiâ securitate muniti absquè molestia præpostorum « virorum vivere potuissent et securiter orationi et regulæ vacase valerent, « ad communis mensæ victualia, et corporum suorum indumenta, quædam « prædiorum vel villarum loca eisdem fratribus ad usus necessarios de- » putata nobis congruum visum est delegare in pago....* (Suit le nom des « différents pagi). *Jura, auctoritates, privilegia, libertatem a pontificibus « sive ab antecessibus nostris regibus imperatoribus suprà nomi- « natis sanctæ Luxoviensi ecclesiæ.... Tessariam fieri omnimodo pro-*

« ce temps-là. C'est à cet abandonnement qu'on peut fixer l'o-
« rigine de *Luxeuil*, *Saint-Walbert*, *Froideconche* et *Breuche.* » Effectivement la ville de *Luxeuil*, *urbs Lixovium*, est nommée pour la première fois dans le testament d'Ansegise, abbé de ce monastère, qui vivait sous Louis-le-Débonnaire (1). Le cartulaire de Luxeuil, monument le plus ancien de cette abbaye, suppose, il est vrai, l'existence de ces divers lieux sous Charlemagne. Mais, rédigée au dixième siècle, et probablement ouvrage du célèbre Adson, cette compilation, comme nos légendes, s'est modelée sur les localités existantes, lors de sa rédaction. (2)

Ainsi se préparait, sous les premiers Carliens, la haute fortune de Luxeuil et de Condat. De grandes destinées séculières commencent avec Charlemagne : on voit paraître la lignée fameuse des Montglane, féconde en paladins renommés, dont les hauts faits, la valeur et les prodiges, ont été si long-temps chantés par les Romanciers et les poètes. « Guérin de Montglane,
« vers Toulouse, dit Alberic (ann. 779), eut quatre fils, cé-
« lèbres par leurs exploits, Arnold de Bellanda, qui partit
« pour la Lombardie; Gerard de Vienne, Renier de Genève,
« et Milon d'Apulie... » Dunod (Nobil., p. 1), croit que cette famille était originaire de Bourgogne, et que Guérin, l'auteur commun, l'avait momentanément quittée pour jouir, près de Toulouse, de la terre bénéficiale de Montglane. Sa descen-

« *hibemus, et ut ejusdem monasterii necessitatibus servientes ad diversa*
« *negotia per imperium regnumquè nostrum imperiali Brunno liberè se-*
« *curèque discurrant, judex publicus aut exactor Teloneum, Portalicum,*
« *Pontalicum de ipsis aut de eorum hominibus undecumquè nullatenus*
« *exigere presumant.*

(1) Spicil. t. 2, p. 282.

(2) Ce cartulaire, qui fut copié en 1500 par ordre du parlement de Dôle, a été rendu public par les éditeurs des œuvres de Saint-Colomban. Ce qui indique que le cartulaire de Luxeuil est du onzième siècle, c'est qu'il y est question de l'invasion des Hongrois, et qu'il nomme l'empereur Othon qui vivait en 973.

dance joue un grand rôle dans nos contrées; car, s'il faut en croire le même historien, Savaric, fils de Gerard de Vienne, fut père de Guérin ou Warin, auteur présumé de la fameuse maison de Vergy; Boson et Richard étaient les petits fils du même Gerard. Boson fut le premier roi du troisième royaume de Bourgogne, et Richard devint la tige de nos premiers comtes héréditaires.

La puissance de l'évêque de Besançon, puissance déjà considérable, puisqu'il était métropolitain de la Haute-Alsace et d'une partie de la Bourgogne, s'agrandit également sous Charlemagne. On connaît le capitulaire remarquable qui devait, dans les siècles suivants, porter si loin la juridiction des évêques (1): « Nous voulons et ordonnons que tous nos sujets, Romains, « Francs, Allemands ou autres, observent cette loi que nous « avons tirée du code Théodosien : Quiconque ayant procès « en demandant ou en défendant, en quelqu'état de cause que « ce soit, aura choisi le jugement de l'évêque, lui sera aussi« tôt envoyé, nonobstant l'opposition de sa partie adverse, et « ce que l'évêque aura ordonné sera exécuté, sans qu'il soit « permis de se pourvoir contre son jugement. »

Eurold, Arnoul, Hervé, Gédéon, Bernuin, occupèrent successivement, à cette époque, le siége épiscopal de Besançon. Ce dernier est le plus illustre : nos manuscrits le font descendre des rois d'Austrasie. « Il allait souvent, dit Dunod, à la « cour de Charlemagne; il fut l'un des sept archevêques qui « souscrivirent à son testament en l'an 811. L'empereur, par ce « testament, ordonna que les deux tiers de ses meubles seraient « partagés entre les vingt-une métropoles de ses états, parmi « lesquelles il compte Besançon. L'on en avait conservé deux « tables qui servaient sur les autels de l'église Saint-Jean. » Bernuin fut l'objet des largesses de Constantin VI, empereur de Constantinople, qui recherchait la main d'une des filles de

(1) V. Capit., l. 5, p. 366.

Charlemagne. Aux yeux de Dunod, ces dons intéressés indiquent que notre prélat était de la famille de cet empereur. Il releva la basilique de Saint-Jean, brûlée par les Sarrasins. « Les réparations qu'il fit dans son église, ajoute Dunod, les « précieux ornements dont il l'enrichit, ses libéralités et ses « fondations, prouvent qu'il était né grand-seigneur : il obtint « des bienfaits pour l'église de Besançon, des rois, des ducs « et des comtes ses parents. Sa présence et sa signature au « testament de Charlemagne marquent que l'empereur l'ho- « norait de sa confiance, et contribuent à prouver qu'il était son parent, comme on le trouve dans nos manuscrits. »

Charlemagne mourut en 814. Bernuin vivait encore sous Louis-le-Débonnaire. « Il fut, dit Dunod, *missus Dominicus* en « 823, et il avait obtenu de ce prince, en 821, que la liberté « pourrait être donnée aux serfs de l'église dans le diocèse de « Besançon » : plus grand à nos yeux par cet acte d'humanité, que par le sang royal dont nos manuscrits le font descendre.

Le règne faible et malheureux de Louis-le-Débonnaire (814-841) a laissé quelques traces dans la partie de la Bourgogne que nous habitons. Lorsque, en 817, on divisa les monastères en trois classes, et qu'on les assujétit à fournir, les uns des hommes et des subsides, les autres des subsides seulement, et les troisièmes des prières; les abbayes de Condat et de Faverney furent rangées dans la première classe, l'abbaye de Baume-les-Dames dans la seconde, et celle de Lure dans la troisième. On serait surpris de voir Luxeuil oublié dans cette grande classification, si les abbayes les plus fameuses du royaume, Saint-Denis, Saint-Wandrille, Saint-Germain-des-Prés, Fescamp, Saint-Martin de Tours, n'y étaient également omises. Cette omission était une faveur que le crédit de leurs abbés obtint sans doute à la cour.

L'abbé de Luxeuil était alors Ansegise : Louis-le-Débonnaire lui avait donné (817) cette abbaye à titre de bénéfice, et

Luxeuil avait vu alors, pour la première fois, les rois disposer de sa destinée. C'est ce fameux Ansegise qui recueillit, en 827, les capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, et dont le travail, divisé en quatre livres, fut continué et complété, en 845, par Benoît, diacre de l'église de Mayence. La régularité et la vertu, rappelées ou soutenues à Luxeuil par les soins d'Ansegise, lui permit d'y chercher des modèles pour le monastère de Fontenelle qu'il avait fondé. Les auteurs de la chronique de ce monastère ont compté minutieusement les vases d'or et d'argent, les croix d'or et les riches ornements dont il décora le sanctuaire de Luxeuil. Sa bibliothèque était fort riche pour l'époque; les dons qu'il fit à ses monastères nous font connaître les livres les plus répandus alors dans les cloîtres; c'étaient les saintes écritures, les écrits des pères, l'histoire de Josèphe, Paul diacre, les canons des conciles, Alcuin, l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, celle de Zozomène, de Théodoret et de Socrate, l'arithmétique de Cassiodore, l'histoire des Francs, etc. (1).

L'abbaye de Luxeuil fut brûlée sous Ansegise ou sous Drogon qui lui succéda. Louis-le-Débonnaire la consola de ce désastre par ses bienfaits. La charte qu'il lui accorda est précieuse; car elle donne aux religieux des droits de souveraineté remarquables; c'est le seul exemple que j'en trouve sous la seconde race dans tous nos monastères. Cette charte, malheureusement perdue, est rappelée, en 1201, par un diplôme de l'empereur Philippe, qui « défend à toutes personnes dans l'empire, « de connaître des causes, et de lever aucun impôt sur les « hommes et sur les terres de l'abbaye, voulant que le profit « en provenant soit réservé pour les besoins de l'abbaye et « l'entretien des religieux, *ainsi que l'avait ordonné Louis-*

(1) Spicil., t. 2, p. 280 et s. — « Eccard, comte en Bourgogne, dit le savant Droz, avait une bibliothèque que, en 856, il partagea entre plusieurs « grands-seigneurs. Les principaux ouvrages étaient un Code de droit romain, « *librum pacti Romani*, les canons pénitentiaux, un livre d'Isidore, Grégoire « de Tours, un traité de l'art militaire, un livre de médecine et quelques vies « de saints. » (Délib. ms. de l'Acad. de Besançon, t. 4, p. 138.)

« *le-Débonnaire, lorsque cette église fut consumée avec ses* « *titres* (1). »

Drogon succéda à Ansegise. Il était fils naturel de Charlemagne. Objet des défiances de Louis-le-Débonnaire, il avait été tonsuré. Il devint évêque de Metz, puis abbé de Luxeuil. C'est à sa demande qu'Angelome écrivit une partie de ses commentaires. Réconcilié avec Louis-le-Débonnaire, il devint son ami et son grand aumônier; c'est entre ses bras que cet empereur rendit le dernier soupir.

Ce prince mourut en 841. Par le partage de Verdun, ses états furent divisés entre ses enfants, et notre pays passa sous la domination de Lothaire Ier, ainsi que la plus grande partie de la Bourgogne, l'Italie, et les pays qui sont entre la Meuse et le Rhin. Son règne est presque inconnu dans nos annales. C'est cet ambitieux Lothaire, si tristement célèbre par ses révoltes, qui fut empereur, et mourut sous l'habit monastique dans l'abbaye de Prum, où il s'était retiré en abdiquant l'empire (855). Drogon l'avait précédé de deux années dans la tombe. Charmé de la situation riante du vallon de Luxeuil, il venait s'y délasser de la fatigue de l'épiscopat, lorsqu'il tomba et périt dans l'Ognon, en poursuivant un poisson énorme (2). Les richesses de l'abbaye de Luxeuil s'étaient tellement accrues sous ce fils de Charlemagne, que, s'il faut en croire Adson, elle possédait alors quinze mille meix.

Après la mort de Lothaire Ier, ses états furent divisés entre ses trois fils; par ce partage, notre Bourgogne passa dans les mains de Lothaire II, ainsi que la Bourgogne-Transjurane, l'Alsace et les provinces situées entre l'Escaut et le Rhin. Ce royaume s'appela Royaume de Lothaire, Lotharingia, Lohier-Regn, ou Lorraine. Dunod croit que notre pays fut alors dé-

(1) Secundum quod præfatus Ludovicus imperator fecerat, cum tempore suo ecclesia cum suis instrumentis esset exusta.

(2) Adso, Mir. S. Wandalb., n° 13. L'épitaphe de Drogon est dans dom Bouquet, Resueil des hist., t. 7, p. 320.

membré, et que le Scoding, séparé des quatre autres comtés, fut uni au royaume d'Arles, possédé par Charles, autre fils de Lothaire Ier. C'est une erreur : la chronique de saint Claude cite, il est vrai, de grandes pierres levées, *lapides erecti*, qui séparaient les royaumes d'Arles et de Lorraine. Mais ces grandes pierres, que Droz a retrouvées dans le siècle dernier, entre Chavannes et le territoire de Simandre, sont précisément à l'extrémité méridionale de notre province, et laissent le Scoding, comme nos autres comtés, dans la portion de Lothaire II (1).

Ce prince parut aussi fatal aux monastères de ce pays par son mariage que par ses penchants illégitimes. Il avait épousé Thietberge, fille d'un comte de la Bourgogne. A l'abri de cette haute alliance, Hubert, frère de la reine, se crut tout permis. On voit, par une lettre de Benoît III (de 855 à 858), que ce jeune homme, à qui, par un abus fréquent à cette époque, le roi avait donné le monastère de Saint-Maurice-en-Valais, courait les abbayes, la tonsure sur la tête et les armes à la main, et qu'il était allé avec des comédiennes (scenicis) s'établir pendant plusieurs jours dans les cloîtres de Luxeuil, dont l'accès était interdit aux femmes (2). Benoît III le cita à comparaître devant lui dans les trente jours; mais vraisemblablement Hubert n'eut aucun égard à cet ordre. Lothaire II ne lui confia pas moins, en 859, le duché de la Bourgogne-Transjurane (3).

Le scandale que donna Waldrade dans l'abbaye de Lure eut plus d'éclat et de durée. Lothaire II en était éperdument épris, et cette habile enchanteresse, dit le légendaire de Saint-Deicole,

(1) V. Chevalier, Mém., t. I, p. 55.

(2) *Cujus aditus mulieribus nunquam patuit.* V. cette lettre dans dom Bouquet, t. 5, p. 385.

(3) Annal. metens., ann. 859. — Dunod, trompé par cette excursion passagère d'Hubert, l'avait qualifié d'abord d'abbé de Luxeuil. (Hist. du comté, t. 2, p. 66.) Mais, plus tard, il ne l'a point porté dans la liste des abbés de ce monastère. (Hist. de l'Egl. de B., t. 2, p. 123.)

l'avait tellement fasciné qu'elle en obtenait tout ce qu'elle voulait; habitant le château de Marly en Alsace, Lothaire lui donna, dans l'ivresse de sa passion, l'abbaye de Lure, qui n'en est pas très-éloignée. Cette femme choisit alors pour demeure la maison royale de Saint-Quentin, près de l'abbaye, et chassa l'abbé et ses religieux.

Dunod fait connaître avec détail les efforts de Lothaire pour rompre son mariage avec Thietberge, les épreuves auxquelles cette reine est soumise (1), son divorce prononcé, le mariage de Lothaire et de Waldrade, l'inflexibilité du pape Adrien II, leur séparation, et la mort tragique de Lothaire (869). Waldrade prit alors le voile dans l'abbaye de Remiremont; mais, en même temps, voulant s'assurer les revenus de celle de Lure, elle les confia sous le titre d'Avocatie à Ebberard, comte en Alsace, son ami et son parent, qui s'en rendit le maître après la mort de Waldrade.

Lothaire II laissait une riche succession; son héritier devait être l'empereur Louis son frère; mais Charles-le-Chauve se fit couronner à Metz. Cette usurpation n'eut pas lieu sans résistance, et Gerard de Roussillon, qui avait élevé Lothaire, resta fidèle à sa mémoire, et se défendit avec persévérance dans les montagnes du Jura. Dunod, d'après la tradition et l'énonciation d'un testament de 1343, croit que Gerard de Roussillon était comte dans notre Bourgogne. La fidélité de ce grand homme fut trahie par le succès, et dans nos montagnes on répète encore cet ancien proverbe (2) :

Entre le Doubs et le Drugeon
Périt Gerard de Roussillon.

(1) Dans son traité sur le divorce de Lothaire, Hincmar (t. 1, p. 561), soutenait l'efficacité de ces épreuves, qui était combattue avec véhémence par un évêque Burgonde, le savant Agobard (Inter. oper, Balaz, t. 1, p. 301).

(2) Droz ne donne aucune raison solide pour combattre cette tradition (Hist. de Pontarlier, p. 158.), qui ne se borne pas à un fait vague, mais qui énumère toutes les circonstances de l'événement.

La tradition assure qu'il avait fondé le château de Grimon, lieu célèbre dans la suite de notre histoire, et dont on entrevoit à peine les ruines sur le rocher le plus voisin de Poligny. La tradition nous apprend encore que Charles-le-Chauve était venu camper à Château-Chalon, qui a pris dès-lors le nom de Château-Charlon, *Castrum Carnonis* ou *Caroli;* et que, pour opposer forteresse à forteresse, il fit construire, non loin de Grimon, le fort de Galardon, sur une roche du territoire de Ménétruz. C'est de là que les deux adversaires négociaient. Gerard de Roussillon vaincu se retira à Vienne, qu'il fut obligé d'abandonner à Charles-le-Chauve. Ce serviteur fidèle perdit toutes ses dignités, et le roi en revêtit Boson, son beau-frère, qui devait un jour dépouiller sa race. Gerard de Roussillon mourut entre 877 et 879.

Dunod et Chevalier ont éclairci sa généalogie. Il était fils du comte Leuthaire et de Grimilde, issue, suivant les historiens, du sang royal de Bourgogne : il avait épousé Berthe, fille de Pepin, roi d'Aquitaine, et nièce de l'empereur Lothaire (1). Sa vertu et son grand caractère n'ont pas trouvé d'historiens; mais le souvenir de nos populations l'a sauvé d'un injurieux oubli. Tel un temple fameux, que le feu des Barbares a dérobé aux vœux empressés des peuples; les siècles ont détruit jusqu'à ses ruines; mais son souvenir n'a point péri parmi les hommes : ils montrent avec vénération le lieu où il était bâti, et les générations redisent encore, après mille ans, son nom, sa magnificence et sa renommée.

J'espérais que des recherches multipliées me permettraient d'aller, sur ce sujet, au-delà des récits traditionnels que j'ai rapportés d'après Dunod et Chevalier; mais il a fallu renoncer à cet espoir : ces recherches ont été infructueuses. Le roman provençal et rimé sur Gerard de Roussillon est encore manuscrit; et, si j'en juge par quelques fragments déjà imprimés,

(1) Dunod, t. 2, p. 66. — Mémoires de Chevalier, p. 56.

notre histoire gagnerait peu à sa publication. Je rapporterai seulement, d'après Chevalier, un passage assez énigmatique de la chronique de Grimon, où Gerard semble peint sous le nom de Dioscus : « Dioscus fut roi de Bourgogne, et fonda « Véselai.... et dix-sept abbayes, et recouvra tout le royaume « de Bourgogne que les rois de France avaient usurpé, et fit « reffayre le châtel de Grimont-sur-Polongny, auquel il se « sauva et se retira au temps de son adversité. »

Louis de Germanie voulut avoir sa part du royaume de Lothaire II; Charles-le-Chauve et lui le partagèrent en 870. Notre pays fut alors démembré d'une manière bizarre. Louis eut une grande partie de nos comtés, savoir : Warasch, Port, Amaous, et la plupart de nos abbayes, Faverney, Poligny, Luxeuil, Lure, Baume, Haute-Pierre et Château-Chalon. On partageait alors les monastères comme les comtés et les grandes villes, parce qu'on les obligeait à fournir des subsides ou des soldats. Charles-le-Chauve conserva pour lui Besançon, le comté de Port, les abbayes de Sainte-Marie ou Jussa-Moutier, de Saint-Martin de Bregille et de Condat (1). Dunod a fait deux légères erreurs sur ce partage (2). Cet acte fameux, qui fractionna notre pays en deux souverainetés différentes, en détacha, selon Perreciot (3), la partie méridionale qui fut unie à l'évêché de Lyon. Cette partie, qu'il croit être celle

(1) Part. de Louis : *Faverniacum, Polemniacum, Luxovium, Luteram Balmam, Altam Petram, Vallem Clusæ, Castellum Carnones, Warasch,*
Part de Charles-le-Chauve : *Vesontioum, sanctæ Mariæ in Bisinciono, Scoding, Emaus.*
sancti Martini eodem loco, Condatum, Portense. (Baluz, t. 2, p. 222.)

(2) Il croit que *Balma*, et *Lustena*, compris dans ce partage, sont *Baume-les-Messieurs* et le prieuré de *Lantenans*. (V. Dunod, Hist. du comté, t. 2, p. 76, et Hist. de l'église, t. 2, p. 134.) Or, Perreciot a fort bien prouvé (diss. couronnée en 1769) que *Balma* était *Baume-les-Dames*, et les archives de l'abbaye de Saint-Paul démontrent que le prieuré de *Lantenans* ne fut fondé qu'au douzième siècle, par Bonfils, chanoine de Saint-Paul.

(3) Ebauche manuscrite sur les villes de la Franche-Comté. V°, *Saint-Laurent-les-Chalon*.

désignée au partage de 870, sous le nom de *Salmoringum*, comprend une partie du territoire de Saint-Claude, la Bresse et le Bugey. Saint Remy était alors archevêque de Lyon, et à la fois abbé de Saint-Claude. « L'histoire atteste, dit Perreciot, « qu'il eut le plus grand crédit à la cour des souverains. C'est « depuis la fin du neuvième siècle que les chartes commencent « à signaler *in Pago Lugdunensi*, les villages situés en deçà de « la Basse-Ressouze, de Marboz, de Chavanne et de Montréal. « Auparavant la vaste seigneurie de Saint-Claude, la Bresse-« Châlonaise, la partie supérieure de la Bresse, formaient un « sixième *Pagus* distinct des cinq autres de la Séquanie stric-« tement prise. » Droz partage l'opinion de Perreciot sur l'époque de ce démembrement.

Encore mal affermi dans le royaume de Bourgogne, où son autorité nouvelle et usurpée chancelait plus encore que dans ses autres états, Charles-le-Chauve sentait le besoin de se créer des appuis. Généreux par ambition, ce prince accorda alors à l'église de Besançon le droit de battre monnaie et celui de tonlieu, espèce de droit d'octroi fréquemment rappelé dans les capitulaires. Ce sont les premiers droits régaliens dont ait joui cette église; nous donnons le dessin des deniers d'argent frappés alors à Besançon, et qui portent le monogramme de ce prince. « Il est probable, dit Dunod (1), que Charles-le-Chauve fit ces « libéralités à l'archevêque de Besançon, pour mettre dans ses « intérêts un prélat qui, par la dignité de son siége, l'étendue « de son diocèse, et parce qu'il était métropolitain de la Suisse « et de la Haute-Alsace, avait une grande autorité dans le « royaume de Bourgogne. »

Au surplus, les droits de cette nature n'étaient pas les premiers que Charles-le Chauve eût accordé à des églises ou à des seigneurs. En 863, il avait fait don à l'évêque de Langres, pour son église et pour celle de Saint-Etienne de Dijon, d'un

(1) Hist. de l'église, t. 1, p. 155.

privilége semblable (1). Leblanc a remarqué que sous ce prince on trouve des monnaies frappées en soixante endroits divers (2).

L'autorité de Charles-le-Chauve était déjà fort chancelante quand il fit le partage de 870. En vain, ambitieux et timide, il s'épuisait par ses largesses; il n'en était ni mieux obéi, ni plus respecté. Ses capitulaires sont un monument curieux d'une puissance qui se détruit : tantôt il permet (3) à tout homme libre de se choisir le seigneur qui lui plaira le mieux, le roi ou ses fidèles (847), ou de suivre les seigneurs dans les guerres privées qu'ils se faisaient les uns aux autres (4): tantôt il offre (5) aux seigneurs rebelles, et qu'il ne peut punir , un pardon qu'ils semblent dédaigner (858), les convoque à des assemblées dont ils s'éloignent; ou reconnaît aux évêques le droit de le déposer. Ce dernier fait se lit dans les actes du concile de Savonières, près de Toul, qui est signé d'Arduic, l'un de nos prélats (6). Le capitulaire qu'il envoya, en 865, dans la partie de la Bourgogne qui lui appartenait alors, n'est pas moins remarquable : on y voit qu'il est impunément bravé, qu'on s'empare de ses domaines, que le peuple opprimé n'obtient pas justice. Charles s'y plaint amèrement des rebelles *qui ne cessent de le chagriner* (7); mais, impuissant à les punir, s'il prend contre eux quelques mesures, elles sont molles et sans énergie, et ces lois, comme toutes celles qui ne s'exécutent pas, augmentent sa faiblesse en la faisant davantage éclater. L'art. 13 de ce capitulaire peint la manière dont, en

(1) Pérard, Recueil, p. 48, 49.

(2) V. *Leblanc*, Traité des monnaies, p. 133.

(3) Volumus ut unusquisque liber homo in nostro regno qualem voluerit in nobis et in nostris fidelibus accipiat. (Baluz, t. 2, p. 44.)

(4) Baluz, id.

(5) Baluz, id., p. 85, 86.

(6) Concil., t. 8, p. 679. — Fleury, His. eccl., t. X, p. 529.

(7) Ut sicut infideles nostri et communes adversarii nostri se invicem confirmaverunt ad nostram contrarietatem, etc. (Act. 1, Bal., t. 2, p. 195.)

Bourgogne, on réunissait les troupes des évêques, des villes et des abbayes, pour les conduire à l'ennemi.

« Si les rebelles se réunissent pour dévaster notre royaume, « nos fidèles, évêques, abbés, comtes, hommes des abbesses, « nos vassaux et les autres fidèles de Dieu et de notre personne « qui sont sous la direction du même *missus*, auront soin de « se rassembler. Et nos *missi* veilleront à ce que chaque évê« que, abbé, abbesse, envoie à temps ses hommes avec le « *gonfanonier*, la force et l'appareil nécessaires (1). »

Malgré ces démonstrations, ses ennemis ne triomphaient pas moins. Il semble que les hommes alors avaient constamment les armes à la main : les dissensions des fils de Louis-le-Débonnaire avaient appris aux princes et aux sujets l'art funeste de manquer à leur serment : quelquefois rebelles malgré eux, les vassaux suivaient à regret la révolte de leurs seigneurs qui, s'ils étaient trop faibles, en étaient quittes pour passer dans un royaume voisin, ou pour appeler les Nord-Mans à leur aide. En vain, dans les périls de l'état, Charles-le-Chauve invoquait les prédications des évêques (2). Malgré cet appui, les désordres allaient croissant, et l'anarchie devenait générale. Les chemins n'étaient pas sûrs. Loup de Ferrière écrit à un de ses

(1) Bien des ecclésiastiques gémissaient de cette obligation qu'Hincmar appelle *gravis consuetudo*. « Je n'ai point appris, comme vous savez, écrivait Loup « de Ferrières à Pardulus, évêque de Laon, l'art d'attaquer un ennemi les « armes à la main, ou de parer les coups qu'il me porte; et je ne suis pas plus « instruit dans tout ce qui concerne la manière de combattre à pied ou à che« val..., Je vous prie donc, si l'on parle de quelque expédition, de faire en « sorte auprès du roi, que faisant si peu de cas de mes études, il daigne au « moins avoir égard à mon état, et m'imposer des travaux qui n'y soient pas « entièrement contraires. (Ep. 78.) J'ai perdu dans la guerre d'Aquitaine, « disait-il dans une autre lettre à l'abbé de Saint-Denis, tout ce que j'avais, « comme vous le savez; ayant été envoyé en Bourgogne l'année dernière, j'y « ai perdu encore dix chevaux; et aujourd'hui la détresse me presse au point « que, à moins de dépouiller les autels, ou de réduire mes religieux à mourir « de faim, je n'ai pas de quoi servir le roi, seulement durant huit jours. » (Ep. 32.)

(2) Concil., t. 8, p. 226.

amis dont il attendait la visite, de prendre garde à bien choisir sa route. « Car dans le royaume de notre roi Charles, « dit-il, on exerce impunément le brigandage à la faveur des « nouveaux mouvements; rien n'est plus commun que la ra- « pine et la violence; il faut se faire accompagner (1). »

Hincmar s'élève avec force contre les attentats, les vols et les crimes que les hommes voués au pillage commettent dans son diocèse (2) : il ne craint point d'apprendre à Charles-le-Chauve qu'on l'accuse de demeurer indifférent à ces excès sous le prétexte que chacun peut se défendre comme il le voudra; il ajoute que les seigneurs, non contents d'exiger des églises les vivres nécessaires, les rançonnent sans ménagement, ou, à défaut d'argent, y commettent de grands dégâts (3). Les lois se taisaient au milieu de cette force brutale; la justice était morte, comme le disait le même Hincmar, et les comtes eux-mêmes jugeaient au gré de leurs passions : « Quand ils ont « quelque chose à y gagner, disait le même prélat à Charles- « le-Chauve, ils invoquent la loi romaine; quand elle ne leur « sert à rien, ils ont recours aux capitulaires, et l'on n'ob- « serve aucune de ces lois (4). »

Les juges subalternes n'étaient pas plus justes : aussi faisait-on jurer aux centeniers qu'ils ne voleraient pas et qu'ils réprimeraient les voleurs (5).

Entouré de vassaux redoutables, et tous prêts à se maintenir par la force dans leurs gouvernements, ce prince, ne sachant plus que leur donner, leur abandonna les comtés et les duchés eux-mêmes qu'il rendit héréditaires. C'est ce qu'on lit dans le fameux capitulaire de Quiercy, en 877 (6), qui rendit

(1) Epist. 140.

(2) Hincmar, Opusc., t. 2, c. 7, p. 148.

(3) Hincmar, Op. 6, p. 141, 146.

(4) Id. De Potestate regis, c. 15.

(5) Duchesne, t. 2, p. 420, 441.

(6) Si comes de isto regno obierit, cujus filius nobiscum sit, filius noster, cum

légalement les grands vassaux aussi puissants que les rois, lorsque les grandes terres et des provinces entières devinrent la propriété de certaines familles : fatal édit qui eût achevé de perdre la monarchie, si déjà elle n'eût été perdue, et si, dans le fait, ce prince n'eût simplement coloré, sous une libéralité apparente, le mal qu'il ne pouvait plus empêcher.

Charles-le-Chauve s'était fait couronner empereur en 875 : je trouve à l'acte de son couronnement la signature du duc Richard *(signum ducis Richardi)*. (1) Ce duc est la tige de la première branche de nos comtes héréditaires; il était le frère de Boson, premier roi du troisième royaume de Bourgogne, père de Hugues-le-Noir, qui le premier recueillit notre comté par succession, et de Raoul qui, en 923, monta sur le trône de France.

Lorsque Charles-le-Chauve revint d'Italie, après avoir reçu la couronne impériale, Richilde, son épouse, alla au-devant de lui, et le rencontra au milieu de nos montagnes. Dunod a omis de signaler ce voyage, qui est rapporté par les chroniques : « L'empereriz Richent, dit celle de Saint-Denis (2), à la rencontre de lui alla.... si passa par Raains et Chaalons, parmi « Lengres et Besencon jusques à une vile qui a nom Warni-« Fontenes (Vernier-Fontaine); ovec l'empereor retorna « parmi les cités devant dites (876). »

Charles-le-Chauve mourut en 877. Il avait adopté la dalma-

cæteris fidelibus nostris ordinet de his qui eidem comiti plus familiares propinquiores fuerunt, qui cum ministerialibus ipsius comitatus et cum episcopo in cujus parochiâ fuerit ipse comitatus, ipsum comitatum provideant, ut filius illius qui nobiscum erit de honoribus illius honoremus. Si autem filium parvulum habuerit, iis dem filius ejus cum ministerialibus ipsius comitatus et cum episcopo in cujus parochiâ consistit, eumdem comitatum provideant donec obitus præfati comitis ad notitiam perveniat, et ipse filius ejus per nostram concessionem de illius honoribus honoratur. (Baluz, t. 2, p. 269.) — Ainsi Charles-le-Chauve se réservait seulement le droit de donner l'investiture à l'héritier.

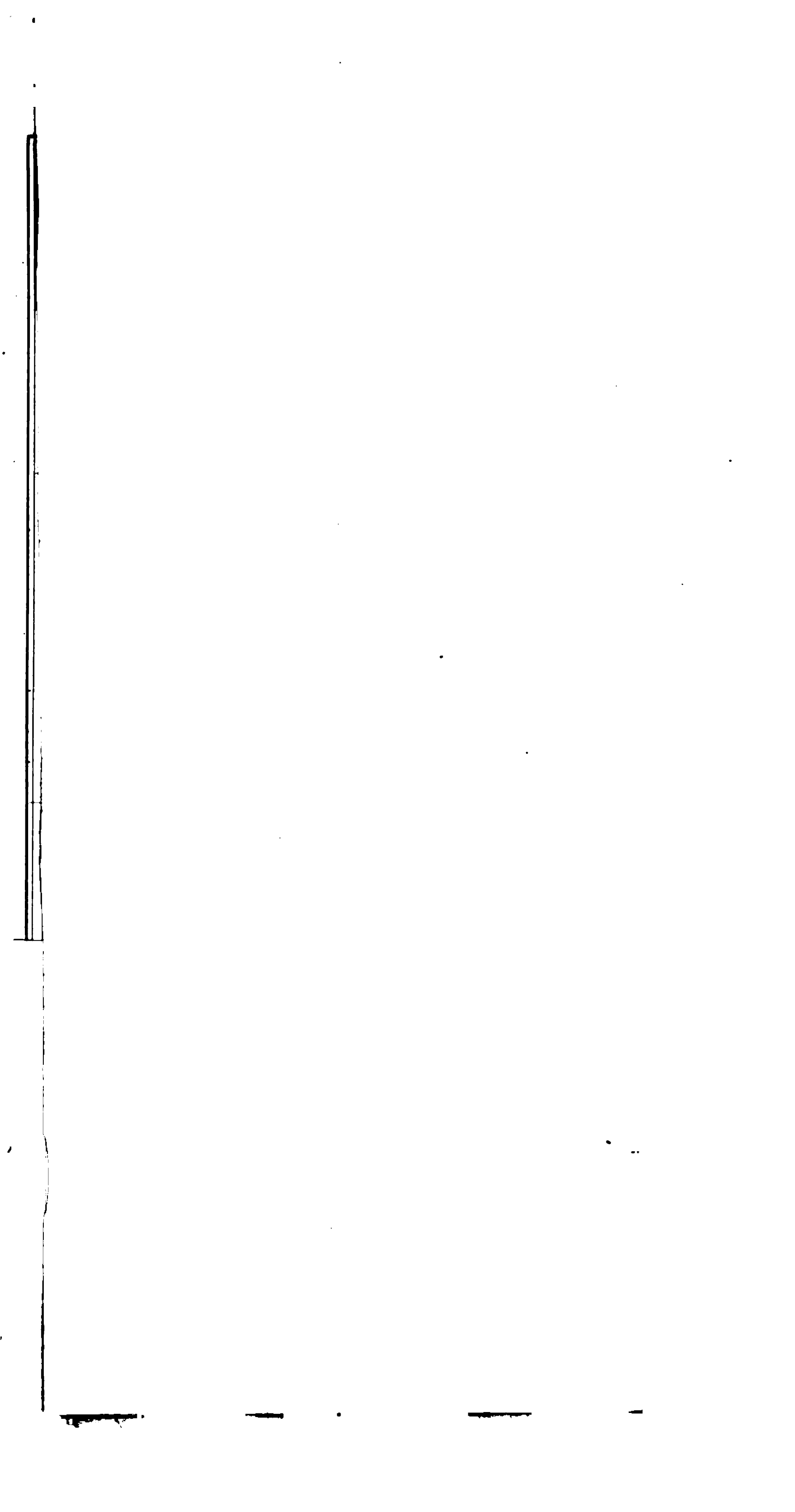
(1) Balluz. t, 2, p. 238.

(1) Baluz. t. 2, p. 238. V. Dom Bouquet, t. 7, p. 142, 143. — *Ultra bizontium in loco qui dicitur Warnarii Fontana.* (Annal. Bert. Ibid, p. 119.)

tique et les ornements magnifiques des empereurs grecs; son corps fut déposé à Nantua, dans l'enceinte de l'ancienne Séquanie. Son fils, Louis-le-Bègue, ne fit que passer sur le trône, et mourut en 879. La mort de ces deux princes ferme cette époque au milieu des jours les plus sinistres : on voit commencer le régime féodal que Charles-le-Chauve avait fondé. La décadence et la faiblesse qui avaient annoncé la fin de la première race de nos rois, faisaient présager celle de la seconde. L'avenir était menaçant : la couronne chancelante sur la tête des rois, les lois en oubli, la déprédation et le pillage passés en coutume, comme le disait Charles-le-Chauve (1); l'amour des lettres éteint ou traité par le grand nombre de *superstitieuse oisiveté* (2), l'indépendance des grands, les guerres privées, la défiance générale, la misère du peuple, les Normands cantonnés dans la France et faisant payer, à prix d'or, la suspension de leurs ravages, tout faisait pressentir une révolution prochaine et de violents déchirements. Ainsi, sous un ciel ébranlé et noirci par l'orage, on attend avec inquiétude, à l'entrée de la nuit, de quel côté ira tomber l'orage. Nulle part ses traits meurtriers ne devaient frapper avec plus de violence que sur nos tristes contrées.

(1) *Latrociniis et deprædationibus quas jam quasi pro lege multi per consuetudinem tenent.* (Duchesne, t. 2, p. 441.)

(2) *Ut nunc a plerisque vocatur superstitiosa otia.* (Lupi ferr., ep. 1, ad Einhard.)



ÉPOQUE FRANQUE.

SUPPLÉMENT AU LIVRE III.

DISSERTATION SUR L'INVASION DES SARRASINS ET SUR LEURS MONUMENS EN FRANCHE-COMTÉ.

Nous avons adopté (p. 157) l'opinion généralement accréditée chez les historiens franc-comtois, qu'au huitième siècle les Sarrasins avaient pénétré dans la province, et que cette invasion a été terrible. S'il faut en croire Dunod (1), ils ruinèrent la ville de Mauriana, auprès de Saint-Claude, massacrèrent l'abbé et les religieux de Luxeuil, pillèrent et brûlèrent la ville basse de Besançon, et répandirent tant d'effroi dans le comté de Bourgogne, que l'impression s'en est perpétuée jusqu'à nous. Tous nos auteurs, Chevalier, Droz, dom Berthod, dom Grappin, ont répété ce fait avec la même assurance. Le savant auteur des *Annales bénédictines,* Mabillon, disait, avant eux, que l'abbé de Luxeuil, saint Mellin, et ses compagnons avaient péri dans cette invasion des Arabes, qu'il fixe à l'an 732.

Cependant un écrivain grave, dont les recherches consciencieuses viennent de jeter un grand jour sur les invasions sarrasines, a, le premier, élevé des doutes sérieux sur la certitude de ce grand événement historique : *M. Reynaud,* membre de l'Institut, dans un ouvrage publié en 1835, nous objecte le défaut de témoignages contemporains; l'occupation de la Franche-Comté lui paraît cependant probable (2), et seulement d'après les dénominations sarrasines répandues dans la province, circonstance qu'aucun de nos anciens historiens n'avait même remarquée.

M. *Reynaud* reconnaît aussi, d'après les monuments histo-

(1) *Histoire du Comté*, II, pag. 47.
(2) *Invasions des Sarrasins en France*, pag. 31, note.

riques, que l'invasion a suivi le cours de la Saône, s'est approchée au moins extrêmement près de la Franche-Comté, puisqu'il admet comme constant l'incendie du monastère de Bèze, qui est à quatre lieues de Gray (1). Après avoir peint, d'après un auteur persan, les hordes mahométanes s'engageant dans la vallée du Rhône (2), il ajoute :

« On ne connaît les lieux où pénétrèrent les Sarrasins que » par le souvenir des dégâts qu'ils y commirent. Aux environs » de Vienne, sur les bords du Rhône, les églises et les couvens » n'offrirent plus que des ruines. Lyon, que les Arabes appellent » Loudon, eut à déplorer la dévastation de ses principales » églises; Mâcon et Châlons-sur-Saône furent saccagées; Beaune » fut en proie à d'horribles ravages; Autun vit ses églises de » Saint-Nazaire et de Saint-Jean livrées aux flammes; le mo» nastère de Saint-Martin, auprès de la ville, fut abattu; à » Saulieu, l'abbaye de Saint-Andoche fut pillée; près de Dijon, » les Sarrasins abattirent le monastère de Bèze. »

Ainsi s'exprime *M. Reynaud.*

Cependant le doute élevé par ce savant est fort grave. Les Sarrasins ont-ils pénétré dans la Franche-Comté? Il s'agit pour notre histoire de l'un des évènemens les plus mémorables du huitième siècle. Je ne dois pas dissimuler qu'ayant étudié de nouveau les documens qui nous restent de ces siècles reculés, j'ai partout remarqué un grand vide. Aux huitième et neuvième siècles, nous n'avons pas d'historiens. La légende de saint Ermenfroy, écrite vers l'an 700, ne va pas jusqu'aux invasions sarrasines. Adson, dans son récit des miracles de saint Walbert, et l'auteur anonyme de la vie de saint Delle, tous deux écrivains du dixième siècle, ont retracé l'histoire des abbayes de Lure et de Luxeuil dès leur origine; cependant ils ne parlent pas des Sarrasins, qu'ils paraissent avoir confondus avec les Hongrois. La légende de saint Marin, écrite par un auteur in-

(1) *Invasion des Sarrasins en France*, pag. 29.
(2) *Id.*, pag. 30.

connu, et sur laquelle Dunod se fonde pour la ruine de Mauriana, est pleine, selon Mabillon, d'obscurité et d'incertitude. Nos manuscrits de Besançon, rédigés au onzième siècle, et dans lesquels Dunod avait appris la ruine de notre ville, sont aujourd'hui perdus; mais ils étaient peu précis sur ce grand événement, puisque Chiflet applique aux Saxons et à l'an 778 ce que Dunod a entendu des Sarrasins et de l'année 732.

Dans cette absence de documents historiques sur l'invasion du huitième siècle, j'ai cru qu'il fallait étudier les localités à dénominations sarrasines, examiner leur nombre, leur situation, leur rapport avec l'événement dont il s'agit de constater l'existence. J'ai cru voir sortir de cette étude des lumières nouvelles. La dissertation que l'on va lire présentera à la fois et l'ensemble des localités à dénominations sarrasines, et la description de deux monumens jusqu'à présent inconnus : *le Mur* et *le Château-des-Sarrasins*. Le premier paraît surtout d'une grande importance pour le fait qu'il s'agit d'éclaircir.

I.

Observations sur les dénominations sarrasines.

1° Les localités à dénominations sarrasines sont nombreuses dans la Franche-Comté. Nous avons cinq *Grottes* ou *Baumes* ou *Beuses-des-Sarrasins*, deux *Ponts-Sarrasins*, trois *Châteaux-Sarrasins*, deux *Chemins-des-Sarrasins*, un *Bief-des Sarrasins*, une *Combe-Sarrasin*, deux *Pierres-des-Sarrasins*, une *Sarrasinière*, le village de *Sarraz*, le *Mur-des-Sarrasins*, le *Camp-des-Sarrasins*; en tout, 20 dénominations environ.

Les mêmes dénominations se remarquent dans la Bresse et dans le Lyonnais. On rencontre depuis Lyon jusqu'à notre frontière méridionale, *des Sarrasinières*, *des Crèches-Sarrasines*, *la Côte-des-Sarrasins*, *Sarrasinet* et *l'Étourne-des-Sarrasins* (1).

(1) La plus grande partie de ces dénominations a été recueillie par *M. Mon-*

La carte jointe à cette dissertation présente le tableau des localités où ces dénominations se rencontrent.

2° Dans la Franche-Comté les lieux à dénominations sarrasines sont en général dans le voisinage des voies romaines, souvent à une très grande proximité; à peine peut-on citer un exemple où elles s'en écartent de plus d'une ou deux lieues.

3° Ce tableau offre une double ligne; l'une au couchant, et plus rapprochée de la Saône, s'étend de Lyon à Pesmes, petite ville éloignée de six ou sept lieues de l'abbaye de Bèze, dévastée par les Sarrasins. Cette ligne laisse à gauche Châlons et Mâcon, théâtre des mêmes désastres. Elle est interrompue, les noms sarrasins y sont plus rares, parce que notre province, au huitième siècle, n'offrait, en cette partie, aucune ville importante.

L'autre ligne est plus remarquable, et s'étend, à l'orient, de Lyon à Mandeure en suivant le Rhône, puis le Jura. Cette ligne mérite d'être étudiée, car nos grands établissemens, nos plus riches abbayes, au huitième siècle, s'y trouvaient placés. C'est donc là, si la Franche-Comté a été envahie par les guerriers arabes, que doivent se rencontrer les dénominations qui attestent leur passage. Tant de villes florissantes de la Bourgogne, occupées par la force et livrées au pillage, font assez connaître leur nombre, leur puissance et leur habitude de se porter de préférence là, où avec le danger se trouvait aussi le butin.

Or, quels étaient nos cités et nos grands établissemens en 732?

D'après Assaracide, auteur goth du septième siècle, copié par l'anonyme de Ravennes, les lieux les plus renommés étaient *Vesontio*, *Mandroda*, *Portin*, *Nantès*, c'est-à-dire, Besançon, Mandeure, Pontarlier, peut-être Montbéliard. On dispute sur le *Nantès*.

nier, dans ses *Traditions populaires de la Séquanie*, mémoire envoyé au concours de 1836, et récompensé d'une médaille d'or : d'autres m'ont été indiquées par cet historien.

Les chroniques de cette époque nous font connaître deux autres villes de second ordre, *Salins* et *Lons-le-Saulnier;* Salins, célèbre par ses salines, que Sigismond, en 515, avait données à l'abbaye d'Agaune comme l'une de ses plus belles possessions; Salins, situé sur la route romaine, et qui, en 862, selon l'observation de Perreciot, comptait quatre paroisses dans son sein : Lons-le-Saulnier, déjà connu sous les Romains, et dont les salines, même avant 855, étaient en pleine activité (1).

Dunod cite à cette époque la ville fameuse, connue aujourd'hui sous le nom de ville d'Antre; mais jusqu'à présent cette opinion n'a que l'appui fragile de la légende de saint Marin, dont nous avons déjà parlé.

Les plus illustres de nos abbayes étaient alors celle de Condat, aujourd'hui Saint-Claude, et celle de Luxeuil.

C'est un trait de lumière que les dénominations sarrasines ne se rencontrent, ne se pressent, pour ainsi dire, qu'autour des cités et des établissements du huitième siècle. Partant de Lyon et suivant le Rhône, vous êtes guidé le long du Rhône par les *Sarrasinières*, entre Miribel et Meximieux, par les *Crèches-Sarrasines*, plus haut que Seillel et près d'Injoux. Vous arrivez ainsi dans les montagnes de la Franche-Comté.

A une demi-lieue de Condat, on trouve les *deux Grottes-des-Sarrasins.*

Près de Pontarlier ou dans la distance de deux à trois lieues, le *Camp-des-Sarrasins*, le *Pont-des-Sarrasins*, et la *Voie-des-Sarrasins.*

Dans le voisinage de Salins, la *Grotte-des-Sarrasins*, le *Bief-des-Sarrasins*, *Château-Sarrasin*, *Sarraz*, et la *Baume-des-Sarrasins.*

(1) On lit dans le catalogue de nos évêques : *Arduicus acquisivit ecclesiæ S. Stephani ad luminaria concinnanda salarium Ledonis de manu Clotarii, nepotis Caroli regis.* L'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, mourut en 855.

Entre Lons-le-Saulnier et la ville d'Antre, le *Mur-des-Sarrasins*, le *Château-Sarrasin*, le *Chemin-des-Sarrasins*.

A Besançon, je ne trouve pas de dénominations qui rappellent le passage de ces enfans de Mahomet. Un fort de *Mahoma* était, il y a plusieurs siècles, situé près de la porte de Battant; mais, quelque bizarre que soit ce nom, il serait sans doute hardi d'en rapporter l'origine aux invasions du huitième siècle.

A une distance plus ou moins grande de Mandeure, vous trouvez le *Pont-des-Sarrasins*, et la *Beuse-des-Sarrasins* près de Vaudoncourt, la *Grotte-des-Sarrasins* près de Vougeaucourt.

Enfin, au nord et à côté de Luxeuil, la *Sarrasinière*.

Dans l'autre ligne plus rapprochée de la Saône, on remarque, (outre le *Sarrasinet* entre Bourg et Longchamp, et la *Combe-Sarrasin*, près de Cuseau), la *Côte-des-Sarrasins* non loin de Montmerle, et l'*Étourne-des-Sarrasins* à côté de Crottet, lieu peu éloigné de Mâcon, puis cette ligne s'interrompt jusqu'à Pesmes où se retrouvent, au confluent du Doubs et de la Saône, d'autres dénominations sarrasines. Cette ligne conduit à l'abbaye de Bèze.

Ainsi, l'invasion se découvre et s'explique : vous en suivez la marche et les progrès. Les dénominations sarrasines se rencontrent dans le voisinage des voies romaines, parce que les Arabes ont suivi, en général, ces chemins, seules voies de communication pratiquées dans le pays depuis la chute de l'empire. L'invasion, en suivant une double ligne dont l'une se rapproche de la Saône, a surtout affecté les montagnes et l'orient, parce que les cités et les grands établissements étaient dans les montagnes et à l'orient : c'est là que, dans le souvenir des peuples épouvantés, les lieux où les enfans du prophète parurent pour la première fois, les champs où ils plantèrent leurs tentes, les grottes qui leur servaient d'asile, les retranchements qu'ils construisirent, ont de préférence reçu et conservé leurs noms.

II.

Le Mur et le Château-des-Sarrasins.

Les considérations que nous venons de présenter n'acquerraient-elles pas une nouvelle force, si, dans le rayon affecté, en quelque sorte, aux dénominations sarrasines, il existait un vaste camp, égal en étendue aux plus grandes castramétations romaines, d'une construction singulière, et qui, n'étant ni romain, ni féodal, ne pût être attribué qu'aux bandes mahométanes?

Tel est le lieu désigné par le nom de *Mur-des-Sarrasins* et que nous allons décrire.

Dans le département du Jura, à l'orient de Lons-le-Saulnier, entre cette ville et la petite ville de Moyrans, il existe, non loin d'Orgelet, une montagne d'une lieue d'étendue, montagne stérile, couverte de bois et de bruyères, et qui n'offre d'autres traces d'habitations que le petit village de Saint-Christophe, et les ruines du château de la Tour-du-Meix, situées au couchant. Cette montagne se prolonge du nord au midi, et tout à coup se détourne vers l'orient; la rivière d'Ain, qui en baigne le pied, la suit dans son contour et l'enferme par un vaste repli en forme de fer à cheval. Ce bras de la montagne, surmonté d'un assez large plateau, offre une position imprenable; une ceinture de rochers, qui pendent en précipice, l'enveloppe aussi-bien que la rivière. Au loin, ces lieux sauvages n'offrent à l'œil attristé que des forêts et des montagnes sans habitations, et l'horizon ne s'ouvre qu'au nord, pour laisser voir quelques-uns des villages pauvres de *la Combe-d'Ain*. De ce point élevé, on entend à peine, à une grande profondeur, le bruit de la rivière qui se brise contre les pierres de son lit.

Cette position, au pied de laquelle on aperçoit l'ancienne voie romaine qui mène aux ruines de la ville d'Antre, serait imprenable, si elle n'était abordable au couchant : là le précipice

cesse, et l'on arrive presque de plain-pied. Cette partie est la corde de l'arc. Faible par sa nature, elle a été fortifiée par la main des hommes : le mur qui ferme le passage s'appelle le *Mur-des-Sarrasins*.

Ce mur, qu'on distingue de loin à sa couleur grisâtre, est un long *murger*, de vingt à trente pieds de base, et dont le haut est arrondi ; sa longueur est de deux cent soixante-dix-sept mètres.

Il est fort élargi par ses propres ruines. L'ayant visité, les 1er et 4 avril dernier, avec M. Auguste Le Mire, mon beau-frère, j'en fis mettre à découvert les deux paremens, et sa largeur réelle se trouva n'être que de deux mètres huit centimètres (six pieds trois pouces métriques).

Le plan ci-joint peut donner une idée exacte de sa forme singulière.

L'intérieur du camp est parsemé de quelques monticules naturels. Sa surface totale est de quarante-six arpens. Une grotte profonde, appelée *Baume-Varod*, placée sous le camp, dans les rochers, présentait aux guerriers renfermés dans cette enceinte une source abondante et limpide, à laquelle on arrive par un sentier.

Telle est cette vaste castramétation, que sa position rend si remarquable. La meilleure raison pour l'attribuer aux soldats de Mahomet, c'est le nom de la fortification qui en ferme l'entrée, le *Mur-des-Sarrasins*. Ce nom est vulgaire dans le village de Saint-Christophe ; il est répété par les enfans et par les vieillards, et cette tradition est d'autant plus précieuse, que le petit village existait déjà, d'après les chartes de l'abbaye de Saint-Claude, dans le siècle qui suit l'invasion des Sarrasins (1).

Ce camp est placé dans le rayon affecté aux dénominations sarrasines. S'il n'est pas l'œuvre des Sarrasins, l'attribuera-t-on à l'occupation romaine ou aux guerres du moyen-âge ?

(1) Voyez la donation de la terre de Saint-Christophe à l'abbaye de Saint-Claude. (*Dunod*, t. 1, *Hist. de l'abbaye de Saint-Claude*, aux preuves.)


Mur des Sarrazins
ins

A l'occupation romaine ! Il est situé, il est vrai, près de la voie romaine qui mène à la ville d'Antre, et qu'il domine à un kilomètre de distance. Mais il diffère des camps romains, et par la forme bizarre de son mur, et par la mauvaise qualité de son ciment (1).

Aux guerres du moyen-âge! Mais il est situé sur les terres de l'abbaye de Saint-Claude, qui possédait ce vaste territoire dès le siècle de Charlemagne. Il faudrait alors supposer une invasion des terres de l'abbaye par une puissante armée ; la chronique et notre histoire n'en offrent aucun souvenir. Et, dans cette supposition même, pourquoi ce nom bizarre de *Mur-des-Sarrasins ?*

S'il n'est ni romain, ni féodal, que peut-il être, sinon l'œuvre du peuple dont il porte le nom ? Et s'il est l'œuvre des Sarrasins, ne prouve-t-il pas une invasion assez puissante, puisque son étendue est de quarante-six arpents.

Il se lie d'ailleurs, par l'identité de nom et de position, à une autre station fortifiée, *le Château-des-Sarrasins;* c'est le second monument dont je dois rendre compte. Ce petit château est à une lieue et demie, à vol d'oiseau, du *Mur-des-Sarrasins;* placé au haut d'une montagne, il domine la gorge de Giron: ces deux postes, qui gardaient les deux défilés importants du Jura dans cette localité, sont en regard l'un de l'autre, et peuvent se correspondre par des signaux. *Le Château-des-Sarrasins* est également sur les terres de Saint-Claude; il remonte à une haute antiquité : on ne sait qui l'a construit ; les chartes de l'abbaye, qui nomment tous ses châteaux, n'en ont jamais parlé. Oublié, couché sous ses ruines, il n'a conservé que son nom. C'est le propre de tous les lieux à dénominations sarrasines susceptibles

(1) Le demi-cercle large et profond qu'on remarque dans ce mur, au quart de sa longueur, ne se remarque dans aucun camp romain. Il n'est nullement motivé par la localité. Ce mur est double par endroits. Quant au ciment, où l'on trouve un faible mélange de tuile, il n'a presque plus de consistance et se broie aisément avec la main.

d'habitations, de n'avoir jamais eu de possesseurs connus, et de se perdre sans tradition dans la nuit de l'antiquité.

Je terminerai (1) en concluant :

1° Que l'invasion des Sarrasins dans la province semble établie par des monuments matériels incontestables, joints surtout aux documents déjà connus, qui prouvent que les bandes sarrasines, en suivant la Saône, ont pénétré au moins jusqu'à la hauteur de Gray, et à quatre lieues de cette ville;

2° Que l'invasion suivait une double direction, d'un côté la Saône, de l'autre le Rhône et les monts Jura;

3° Que la Franche-Comté possède l'une des seules castramétations mahométanes qui existent en France;

4° Qu'à en juger par le nombre des dénominations sarrasines, nul peuple étranger au sein d'une province qui fut pendant tant de siècles le théâtre de toutes les invasions et de toutes les guerres, n'a laissé, dans les populations, à raison de sa barbarie ou de son culte, d'aussi profonds, d'aussi durables souvenirs.

(1) Les deux monuments sarrasins que nous venons de décrire, et dont l'un est un camp d'une vaste étendue, ne sont qu'à deux lieues de la ville d'Antre; la voie romaine qui conduisait à cette ville, passait à proximité. Leur existence pourrait confirmer le récit du biographe de saint Marin, ou l'interprétation donnée à ce récit par *Dunod*, qui y trouve la preuve que la ville d'Antre fut ruinée au huitième siècle par les Sarrasins. Nous laissons aux savants à décider si ces nouvelles preuves à l'appui du système de *Dunod*, doivent l'emporter sur les raisons fortes qui nous ont servi à le combattre.

LIVRE IV.

ÉPOQUE FÉODALE.

(De l'année 879 à l'année 1248).

Opus aggredior opimum casibus,
Atrox prœliis, discors seditionibus,
Ipsâ etiam pace sævum.

TACIT. Hist. l. 1. c. 2.

Sommaire.

Coup-d'œil général sur l'époque féodale. — Éloge et critique des travaux de Dunod sur le troisième royaume de Bourgogne. — Division. — RICHARD-LE-JUSTICIER. — Boson. — Ses succès. — Sa mort. — Louis, son fils. — Fin du royaume d'Arles. — Rodolphe de Stralingen, roi de Bourgogne. — Son origine. — Ses progrès. — Richard son beau-frère. — Origine de Richard. — Son caractère. — Sa politique. — Invasion des Nord-Mans. — Valeur de Richard. — Guerre avec Arnoul, roi de Germanie. — Horrible confusion. — Premiers châteaux-forts. — Bernac. — Vidon. — Dixième siècle. — État de la Bourgogne. — Saint Odon. — Saint Aldegrin. — Baume. — Cluny. — Besançon. — Mort du roi Rodolphe. — Richard dévoué à Charles-le-Simple. — Ce roi est maître du comté de Bourgogne. — Mort de Richard. — HUGUES-LE-NOIR. — Sa puissance. — Il se ligue contre Charles-le-Simple. — Raoul, son frère, roi de France. — Mort de Raoul. — Hugues dépouillé par Louis d'Outremer. — Invasion des Hongrois. — Résultat de cette invasion relativement à notre histoire. — A Besançon. — Aux châteaux-forts. — Aux villes du comté. — Dévouement d'Hugues à Louis d'Outremer. — Il est vaincu par Otton. — Le comté rattaché à la Bourgogne. — Albéric. — Son origine. — Inféodation de Salins. — Sa mort. — Ses enfans. — Mort d'Hugues-le-Noir. — GISLEBERT. — LÉLALDE. — OTTE-GUILLAUME. — Sa puissance. — État du comté. — Mœurs. — Gouvernement. — Législation. — Lettres. — Adson et Constance. — Servitude. — Peste. — Famine. — Despotisme d'Otte-Guillaume. — Affaiblissement de la royauté. — De l'épiscopat. — Il supprime les comtes inférieurs. — Il est vaincu par Henri II. — Conrad. — Mort d'Otte-Guillaume. — RAINAUD. — Son mariage. — Pestes. — Famine. — Trêve de Dieu. — Concile de Verdun. — Mort du roi Rodolphe. — Guerres. — Conrad victorieux. — Henri III, roi de Bourgogne. — Ses fiançailles à Besançon. — Hugues I, archevêque. — Henri lui donne la souveraineté de la ville de Besançon. — Son gouvernement. — Son caractère. — Son influence. — Mort de Rainaud I. — Charte importante de ce prince.

Époque féodale.

LIVRE IV.

(De l'année 979 à l'année 1057.)

L'ÉPOQUE que je vais parcourir est féconde en événements, et surtout en calamités. Des révolutions et de profonds déchirements, les états du vieux Gondioc tellement démembrés, que dès lors on n'a pu les réunir, ses provinces détachées de la France, le duché séparé du comté de Bourgogne, notre pays devenu, pour tous les états qui l'avoisinent, une proie sanglante dont ils se disputent les débris, une cruelle anarchie à laquelle se mêlent les invasions des Nord-Mans et des Hongrois, un troisième royaume de Bourgogne plus faible que les précédents, sa chûte honteuse et précipitée, l'indépendance des grands vassaux, les progrès de nos comtes héréditaires, leur grandeur, leur déclin, une servitude profonde, les châteaux-forts, les guerres privées, le triomphe presque complet de l'ignorance et de la barbarie : voilà notre histoire durant une longue partie de cette période si affligeante pour l'humanité.

Toutefois, ce tableau est surtout celui du dixième siècle et des premières années du onzième, période infortunée, période obscure de nos annales. Les guerres, la distance des temps, les calamités publiques, en ont fait disparaître les monuments. Nulles au dixième siècle, nos archives ne deviennent riches qu'au treizième. Au surplus, ces jours où l'humanité eut tant à souffrir offrent encore certains traits de bravoure ou de vertu. Le caractère de Richard-le-Justicier, le noble dévouement d'Hugues-le-Noir, la fierté chevaleresque d'Otte-Guillaume, attirent et fixent les regards. Après ces temps, l'horizon de l'histoire est moins sombre; la religion, en fondant la trêve de Dieu, la plus belle, la plus nécessaire des institutions du moyen-âge, vient au secours de l'humanité en délire. Les croisades, temps héroïques de nos annales, assurent le repos de l'Occident et laissent respirer nos contrées; l'intrépidité comtoise s'illustre au-delà des mers; elle brille à la tête des templiers, cet ordre le plus valeureux de la chrétienté. Sous l'habit monastique, au sein des cloîtres, dans les déserts du Jura, des descendants de Charlemagne enseignent, par leur exemple, le mépris des grandeurs. Les solitudes incultes du Warasch continuent à se peupler; de vieilles forêts sont abattues. La liberté, fille des montagnes, se réfugie dans ces asiles écartés; partout la servitude personnelle décline; Besançon reçoit ou agrandit ses franchises municipales, et bientôt ne rêve plus qu'une démocratie illimitée. Ce foyer, tantôt comprimé, tantôt brûlant, se maintient au cœur du pays; de nouvelles idées se manifestent; on arrive aux affranchissements des villes et des bourgs, première aurore de ces libertés dont nos pères furent si jaloux, et dont le souvenir revit encore, pour leurs descendants, dans le beau nom de Franc-Comtois. Tel est l'aspect général de cette époque.

Dunod a tracé l'histoire de ces siècles divers (879-1248). Hâtons-nous de rendre à ses travaux un légitime hommage. Avant lui, malgré les recherches de Gollut, de Delbène, de Du-

chesne, de Vignier, le royaume des Rodolphes, n'avait pas eu d'historien. Dunod, le premier, remontant aux sources, interrogeant tour à tour Réginon, Albéric, Hépidan, Herman, Wippon, Dithmar, et nos propres annales, a fait jaillir la lumière sur cette époque obscure. Aussi, dès-lors, nul historien n'a écrit sur ce sujet sans citer Dunod ou sans mettre à profit ses découvertes. Une nuit plus impénétrable encore couvrait l'origine de nos comtes héréditaires; Dunod a soulevé ce voile épais, débrouillé leur généalogie, distingué leurs diverses branches; et il l'a fait d'une main si ferme que, en 1763, don Berthold et don Coudret, appelés par le concours de l'académie à traiter ce sujet difficile, ont ingénuement avoué qu'à une erreur près, le système de Dunod ne pouvait être ni surpassé, ni combattu.

Des critiques, des historiens, tels que Muller, don Clément et Bochot, ont relevé sur d'autres points quelques inexactitudes inévitables dans un long travail. Des censeurs plus exigeants, dans un siècle comme le nôtre, où l'on attache tant de prix aux tableaux des institutions et des mœurs, regretteront que Dunod, ait négligé cette partie intéressante, pour se borner trop exclusivement aux guerres, aux faits d'armes, aux généalogies, et que la commune de Besançon et ses orages y soient peints quelquefois d'une main vague et indécise. Pour nous, ces imperfections ne nous empêcheront point de payer à Dunod le tribut de notre reconnaissance. Ces erreurs, nous les indiquerons avec respect; ces lacunes, nous essayerons de les combler, moins pour opposer nos recherches aux siennes que pour répondre au programme de l'académie. Et nous n'oublierons jamais que, si dans la carrière historique nous marchons quelquefois d'un pas plus assuré, c'est à sa suite, et parce qu'il a eu la force d'y marcher le premier.

Nous adopterons cependant pour nos recherches un ordre différent du sien. Dunod, jusqu'aux premières années du onzième siècle, suit le règne des rois bourguignons, et plu

tard le gouvernement de nos comtes héréditaires. De cette manière, pendant les cent-cinquante ans qu'a duré le troisième royaume de Bourgogne, il fait moins notre histoire particulière que l'histoire générale de ce royaume. Nos comtes, à peine entrevus dans le tableau, disparaissent à côté des rois ; la Haute-Bourgogne s'efface dans un plus vaste ensemble. Des répétitions inévitables engendrent de la confusion. D'ailleurs, des quatre rois qui composent la dynastie des Rodolphes, trois seulement, ainsi que nous essaierons de le prouver, ont régné sur la Franche-Comté; leur histoire n'est donc pas toujours la nôtre. Renfermons-nous dans celle de nos comtes héréditaires. Que leur nom nous serve de guide, en commençant par *Richard-le-Justicier*, que Dunod considère comme tige de nos archi-comtes, dont la race régna si long-temps sur le comté de Bourgogne, race de bravoure intrépide et de mœurs austères (1), qui, mêlant son sang à celui des souverains et des empereurs, eut, comme les rois, la prétention de ne reconnaître aucun maître, et, durant les longs siècles de son existence, put revendiquer un honneur plus précieux pour l'humanité, celui de n'avoir jamais enfanté un mauvais prince.

TITRE I.

Comtes héréditaires jusqu'à la réunion de nos comtés sous un seul comte.

RICHARD-LE-JUSTICIER.

Tout était prêt pour une révolution ; le trône des Francs se soutenait à peine. Non loin de Paris, les Normands ; au midi, les Sarrasins ; partout l'anarchie; les grands ne savaient plus

(1) Dans cette longue suite de comtes de Bourgogne, l'histoire ne cite point un acte de débauche ou la naissance d'un enfant naturel. Chevalier (*Hist. de Poligny*, t. 1, p.), hasarde, en hésitant, quelques accusations contre les mœurs d'Otton III, mais aucune n'est prouvée. Blanche et Jeanne, filles de Otton IV, et reines de France, semblèrent ternir un moment ce long héritage, de vertu; mais Jeanne, la seule des deux sœurs qui ait été comtesse de Bourgogne, n'a jamais été convaincue des écarts qui lui sont imputés.

obéir. Boson, le premier, donna le signal du vaste ébranlement qui allait bouleverser l'empire de Charlemagne. Beau-frère de Charles le-Chauve, il était arrivé à cette haute alliance par la honte de sa sœur Richilde (1). Son ambition dévorante était incitée par celle d'Hermengarde, sa femme, qu'il avait enlevée, et qui ne pouvait oublier que, fille de l'empereur Louis II, elle avait été un moment destinée au trône d'Orient. Revêtu des pouvoirs de duc, et chargé de gouverner en cette qualité la Provence, le comté de Vienne et d'autres seigneuries, Boson avait obtenu de Charles-le-Chauve l'incroyable prérogative de porter la couronne et de prendre le titre de roi (2). Les bonnes graces du pape Jean VIII, qui le regardait comme son fils adoptif, semblaient agrandir devant lui la carrière; l'empereur Louis-le-Bègue lui avait désigné pour gendre son fils Carloman. Cette royauté dépendante ne suffisait point aux désirs de Boson. « Dès qu'il eut appris la mort de Louis-le-Bègue, dit l'historien Reginon (3), il sort de la Provence, s'élance à travers la Bourgogne, et, moitié par menaces, moitié par persuasion, il décide quelques prélats à l'élever au pouvoir. Dix-sept évêques et sept archevêques se réunirent à Mantale, près de Vienne. Les malheurs publics servaient son ambition. On expose que la Bourgogne est sans roi; effectivement Louis et Carloman, enfants de Louis-le-Bègue, conservaient à peine une ombre de pouvoir. On s'émeut sur les malheurs du pays, menacé par les Sarrasins, ravagé par les Normands; on ne voit d'autres ressources à tant de maux que d'offrir la couronne à Boson. A la suite de cette assemblée, des envoyés choisis

(1) Carolus calvus) in concubinam accepit. Annal. Bertin, an. 869.

(2) Ce fait est attesté par Reginon, Alberic et la Chronique de Centule : *Carolus dedit... provinciam*, dit Reginon, *et corona in vertice imposita regem appellari jussit, ut more priscorum imperatorum Regibus videretur dominari.*

(3) Boso audita morte Ludovici è Provinciâ egreditur, totamquè Burgundiam occupare nititur. Denique nonnullos episcopos partim minis, partim suasionibus in fœdera societatis colligit. (Ad. ann. 879.)

vont lui offrir la couronne. Boson, quand on la lui présente, se montre indécis; dans une réponse étudiée, il feint de redouter la pesanteur du fardeau; cependant l'unanimité des suffrages lui fait reconnaître le doigt de Dieu; il surmonte ses répugnances et finit par accepter ce qu'il désirait si vivement.

Dans l'élection de Boson, Dunod, qui en transcrit les actes parmi les preuves de son histoire, n'aperçoit qu'une réunion libre et chrétienne; il récuse, comme suspect de partialité, l'annaliste de Fulde, parce qu'il est Français. Mais qu'opposer au témoignage de Reginon, historien étranger, auteur grave, qui est d'accord avec tous les historiens? Il faut le dire, Dunod a consulté les apparences plutôt que la réalité, et son opinion isolée n'a trouvé aucun partisan dans les auteurs les plus accrédités (1).

Il est remarquable, au surplus, que l'élection de Mantale ne fut pas seulement l'œuvre des évêques : ils étaient réunis aux seigneurs de la Bourgogne. C'est au nom des uns et des autres que la couronne est offerte à Boson. C'est aux deux ordres qu'il adresse son humble réponse. Nous voyons donc reparaître ici, du moins en partie, les états de Bourgogne composés des prélats et des seigneurs, états effacés depuis Charlemagne, et dont plus tard nous retrouverons des traces jusqu'à l'année 1038.

Boson est couronné à Lyon par Aurélien, archevêque de cette ville. Mais aussitôt l'empereur, le roi de France, le roi de Bavière, arment contre lui, entrent dans la Bourgogne, emportent d'assaut Mâcon, et descendant la Saône, mettent le siége devant Vienne. Boson, trop faible pour résister aux forces réunies de la France et de l'Allemagne, se retire dans les montagnes, confiant la défense de cette place à Hermengarde, sa femme. Tout ce que peut le courage et l'audace fut mis en œuvre par cette princesse pour soutenir les efforts d'un

(1) Tels que D. Plancher, D. Clément, Muller, etc.

ennemi assuré de la victoire; et ce n'est qu'après deux ans que Vienne ouvrit ses portes. Ce qui étonne dans cette guerre, c'est qu'on y voit armés, contre Boson, le roi Carloman, fiancé à sa fille, et Richard, son propre frère. Ce dernier se saisit d'Hermengarde, et l'emmène captive dans son duché d'Autun.

Boson ne se laissa point abattre. Favorisé par les troubles qui déchiraient la France, il rentre dans Vienne à titre de conquête, et non, comme l'a cru Dunod, en faisant hommage volontaire de ses états à Charles-le-Gros. L'erreur de notre historien a entraîné le savant Muller; mais, comme l'observe l'auteur de l'*Art de vérifier les dates*, l'antiquité n'offre aucune trace de cet hommage, et Dunod n'a pas cité une seule autorité à l'appui de son opinion.

Boson jouissait à peine du fruit de tant de travaux, lorsqu'il mourut dans la neuvième année de son règne (887), laissant son fils, encore enfant, héritier d'un trône mal affermi. La signature de Théodoric, archevêque de Besançon, au bas des actes de l'assemblée de Mantale, est le seul indice de l'autorité de Boson dans la haute Bourgogne; rien ne prouve même que cette province ait ratifié son élection.

Le règne de Louis, son fils, fut rempli de vicissitudes. La haute Bourgogne ne le reconnut point pour son souverain. Réduit aux provinces voisines du Rhône, il réunit cependant un instant les titres d'empereur et de roi d'Italie. Mais Bérenger, son compétiteur, maître de sa personne, lui fit crever les yeux. Cette opération cruelle lui laissa pourtant un faible reste de lumière, qui lui permit de signer quelques chartes. De retour dans ses états, ce prince malheureux, toujours décoré de ce vain titre d'empereur, qui lui coûtait si cher, mourut après un règne assez long, ne laissant à Constantin, son fils, que la souveraineté du Viennois. Telle fut la fin du royaume d'Arles, et le terme de cette grandeur usurpée par Boson, fatale à son fils et à lui-même, inutile à sa descendance, mais qui a telle-

ment démembré la vieille Bourgogne, que mille ans écoulés n'ont pu en réunir les provinces.

Pendant ce temps, une révolution s'était opérée au-delà des monts, et l'Helvétie avait été le berceau d'une monarchie nouvelle qui forme, à proprement parler, le troisième royaume de Bourgogne. De toutes parts, on ne voyait qu'ambitions déchaînées, et, depuis la chute de l'empire romain, l'occident n'avait pas été le théâtre de semblables déchirements. Charles-le-Gros venait d'être déposé; cet indigne descendant de Charlemagne, le front chargé de tant de couronnes, n'avait paru que pour signer de honteux traités. Tandis qu'il expire dans l'ignominie et la misère, ses états se démembrent (888). Les Francs se soumettent à Eudes, comte de Paris, et les Allemands à Arnould, fils de Carloman; Guy de Spolette, après s'être fait couronner roi de France par le pape Etienne, passe les Alpes avec une armée, s'avance dans le royaume de Lorraine et se fait couronner à Langres; Bérenger se saisit de la couronne d'Italie, et Rodolphe de celle de la Bourgogne transjurane.

Rodolphe, qui prit le nom de *Stratlingen*, d'un château qu'il avait construit sur les bords du lac de Thun, où l'on voi encore ses ruines, descendait, dit-on, de Charlemagne. Bochat et Zur-Hauben ont essayé d'éclaircir sa généalogie. Il était fils de Conrad, connu par le meurtre de l'abbé Hubert (866), qui, pour venger les outrages faits à sa sœur Thieberge, portait le trouble dans le royaume de Lothaire. Rodolphe, mettant à profit l'état de désordre où se trouvait alors l'Europe, rassemble, à Saint-Maurice en Valais, quelques évêques et quelques seigneurs (et non les prélats et les grands du pays, comme Dunod semble l'avancer), se place une couronne sur la tête et se fait proclamer roi. Mal affermi et sûr d'être attaqué, il cherche tout d'abord à s'agrandir et à étendre sa puissance. Par ses ordres, des émissaires pénètrent au-delà des monts répandent en son nom les dons, les promesses, les prières; à

l'un, ils offrent des dignités; à l'autre, le maintien de ses usurpations. D'autant plus complaisants que leur maître était plus faible et la complicité plus dangereuse, ils portaient aussi le dernier coup à l'autorité que chaque révolution achevait de ruiner ou d'avilir (1). Ils furent écoutés dans la haute Bourgogne, qu'ils trouvèrent, comme le royaume de Lorraine, livrée au trouble et à la confusion. Le bizarre partage du royaume de Lothaire (870), entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, avait fait deux parts de ce royaume, et de notre pays deux informes débris. Ce partage avait été aboli, en 880, à la diète de Grandvillers, où l'on convint que la Lorraine entière appartiendrait à Louis-de-Germanie (2). Mais à la mort de ce prince, en 882, la Lorraine se trouva sans maître. Les grands députèrent, vers Carloman, pour lui offrir la couronne, qu'il n'osa pas accepter. Vers le même temps, un aventurier, Hugues-l'Abbé, fils du roi Lothaire et de la trop fameuse Waldrade, morte sous le voile, à Remiremont, réclama l'héritage paternel, parcourant à main armée son prétendu royaume, où les brigands qui l'accompagnaient répandaient autant de terreur que les Normands. Sa fin fut telle qu'on pouvait le prévoir; on l'arrêta, il eut les yeux crevés, et, dans le monastère de Prune, l'historien Reginon lui coupa les cheveux. Arnould, élu par les Allemands, semblait, dans ces circonstances, le seul souverain de la Lorraine, comme fils de Louis-de-Germanie, à qui elle avait été cédée. Cependant Arnould était un enfant naturel; il était assis sur le trône de la Germanie, mais le choix des Allemands n'avait pas encore été ratifié par les Lorrains. Telle était l'incertitude des esprits, quand les émissaires de Rodolphe parurent dans nos contrées.

(1) « On ne peut douter, dit naïvement Mézeray, en parlant de Boson et de « Rodolphe, qu'ils ne fissent part du gasteau aux seigneurs de leur dépen« dance, et qu'ils leur accordaient toutes choses pour en avoir seulement le « serment et l'hommage. » (Abrég. chron, an. 888.)

(2) Don Calmet, Hist. de Lorraine, l. 16, p. 799.

L'archevêque Théodoric, qui occupait le siége de Besançon, fut séduit, il devint chancelier de Bourgogne; il l'était dès 888, comme Dunod l'a prouvé. Rodolphe avait d'autres appuis dans la province, surtout dans le Warasch et le Scoding. Abbé de Saint-Maurice d'Agaune (1), il possédait, en cette qualité, Salins, le Val de Mièges et les autres terres données autrefois par le roi Sigismond à ce monastère; il pouvait donc en armer les vassaux. Bientôt son autorité s'étendit jusqu'à la Saône.

Ses progrès furent également secondés par le duc Richard, son beau-frère. Ce prince, qu'il est temps de faire connaître, et dont notre historien semble avoir peu approfondi la vie, la politique et le caractère, dominait à la fois sur le comté et sur le duché de Bourgogne. Des autorités graves prouvent qu'il a été notre comte supérieur; c'est aussi l'opinion de Dunod, qui les a probablement consultées, mais qui ne les rapporte pas (2).

Fils de Beuves, comte d'Ardennes, et frère de Boson, roi d'Arles, *Richard*, l'un des grands seigneurs de France, était presque le souverain des deux Bourgognes. « Il n'y avait dans « le royaume des Francs, dit Duchesne (3), aucun prince « mieux allié ni plus éminent que le duc Richard. Car le roi « Boson, marié à la fille de l'empereur Louis II, était son « frère. Il avait pour sœur Richilde, royne de France et em- « periere, veuve du roi Charles-le-Chauve, pour neveu Louis, « empereur, roi de Provence et d'Italie. » Trois fils, issus d'un heureux mariage, affermirent successivement son pouvoir, dont leur naissance assurait l'hérédité. De nombreux vassaux

(1) *Abba-Comes*. V. le titre rapporté par Muratori (*Antiq. ital.* II, 156).

(2) Richard porte le titre de *Comes Burgundionum* dans la Chr. d'Alberic (ann. 893), et dans un ancien fragment recueilli par Duchesne (t. 3, p. 358). Une preuve plus frappante est que Adson, abbé de Luxeuil date du gouvernement de Richard les événements qui se passaient alors dans notre Bourgogne : *Richardo magno duce Burgundiæ*, etc. V. *infrà*.

(3) Hist. de Vergy, p. 34.

obéissaient à ses ordres. Les comtes, répandus dans les deux Bourgognes, d'Auxerre à Mâcon, de la Saône au Jura, se pressaient à ses côtés, sous son étendard, ou dans ses tribunaux. Manassès, qui fit bâtir le château des Vergy, et qui commença la race de ces *preux*, s'honorait, quoique comte d'Auxois, de Châlon, de Beaune et de Dijon, de n'être que le premier seigneur de la cour de *Richard*.

Ce duc puissant paraît dans l'histoire avec une ame rigide et une vertu presque farouche. C'est lui que nous avons vu, dévoué aux fils de Louis-le-Bègue, et, sourd à la voix de son propre sang, faire la guerre à Boson, son frère, dont il tint deux ans la capitale assiégée, et emmener captive la reine Hermengarde, sa belle-sœur. Vivant dans le siècle le plus malheureux de notre histoire, il regarda la justice comme un devoir, l'inexorable justice comme une nécessité. Telle fut la constante équité de ses arrêts, que les opprimés trouvaient dans ses tribunaux un refuge, et regardaient son inflexibilité comme un bienfait. Il fut le Brutus et l'Aristide du moyen-âge; la reconnaissance des peuples lui décerna le nom de Justicier, que l'histoire lui a conservé (1).

Attaché par le devoir comme par la reconnaissance à la postérité de Charlemagne, l'unique pensée de sa vie entière fut de la maintenir sur le trône. L'héritier de la couronne était alors Charles-le-Simple, prince malheureux et incapable, dont on dit que *Richard* avait élevé l'enfance (2). Ce serviteur zèlé n'avait pas vu sans indignation démembrer l'héritage de son

(1) *Qui a justitiæ studio dictus est et ipse justificator* (Chron. Besuens., spicil. II, 411), *Qui ab executione justitiæ nomen accepit* (Chron. S. Benig. idid. 380).

(2) On lit dans une chronique manuscrite des comtes de Nevers, citée par Duchesne (Hist. de Vergy, preuv., p. 16), et dont il fait cas : *Tempore illo rex Francorum moriens puerulum filium reliquit. Hunc proceres francorum communicato consilio tradiderunt* RICHARDO JUSTICIARIO *in tutelam ; committentes illi totium regni curam. At ille pro affectu puerum enutrivit, et regnum juste disposuit.*

pupille. Prévoyant aisément que le roi Eudes garderait la couronne qu'il avait acceptée en apparence, pour la rendre au véritable héritier, *Richard* tourna ses regards vers les royaumes d'Arles et de Bourgogne, et devint l'appui du roi Louis, son neveu, dont il avait combattu le père (1). Il épousa, dès 888, Adeleth, sœur de Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane. Allié à cette monarchie nouvelle, il en seconda les progrès en-deçà du Jura, ou du moins il n'y mit pas d'obstacles.

D'autres fléaux, en portant ailleurs ses efforts, eussent d'ailleurs neutralisé sa résistance. Les deux Bourgognes étaient menacées par les Normands. Jusqu'alors elles n'avaient connu ces hordes que par la renommée. Plus d'une fois, nos montagnes avaient servi d'asile aux religieux qui fuyaient les régions occidentales et voisines de la mer, emportant avec eux les ossements des saints et leurs riches reliquaires. Il faut même remarquer que ces translations du neuvième siècle ont donné naissance à plusieurs de nos villages, dont l'origine ne fut qu'un pauvre hermitage ou une chapelle élevée à la hâte. Ainsi, dans le Scoding, sur les hauteurs voisines de Lons-le-Saulnier, dans un fief du comte Andon, a commencé le village de Saint-Maur, dont l'église a long-temps été le centre de cette contrée, peu fertile et inhabitée. Des religieux de Glandfeuil, en Normandie, fuyant l'invasion, y portèrent les reliques de saint Maur (862). Saint-Renobert, près de Quingey, est l'antique dépôt des ossements de l'évêque de Bayeux. Le village de Saint-Vivant, près de Dôle, fut d'abord un simple prieuré élevé, à cette époque, sur les reliques de ce saint, transféré du Poitou en Auvergne, et de l'Auvergne dans cette partie de notre comté d'Amaous. Le nom de Saint-Quentin, dont les ossements furent transportés à Besançon, vers 890,

(1) *Maximè inclyti Richardi ducis eximiiquè principis fulta juvamine.* Act. concil. Valentin.)

se conserve encore dans une de ses places, voisine de l'église élevée sur ces reliques. On pourrait citer d'autres villages, du neuvième siècle, portant encore le nom d'un saint, et qui commencèrent par une chapelle et un tombeau.

Cependant les Normands approchaient; une partie de leurs bandes, quittant les murs de Paris alors assiégé, transportèrent dans l'Yonne, sur leurs épaules, leurs barques d'osier, et s'avancèrent vers Dijon et la Saône. Le feu des villages incendiés éclairait leur marche. « Asting, le plus redoutable de leur « chef, était à leur tête, dit le légendaire de la translation de « Saint-Vivant, et la cruauté de ces païens ne connaissait « plus de bornes; presque toute la province fut la proie des « flammes, et le monastère de Saint-Vivant eut le même « sort (1). »

Ces ravages n'eurent pas seulement lieu dans le comté d'Amaous. A Bèze, les religieux furent massacrés. Ce monastère, voisin de nos frontières, n'offrit qu'un vaste débris. Ce fut, selon la chronique, la *désolation des désolations*. Ils avaient eu soin de cacher, dans l'enceinte de Dijon, *castrum* inexpugnable, le corps de leur patron, saint Prudent. Pendant quatre jours, dit le chroniqueur avec l'exagération de l'effroi, une source abondante, voisine de Bèze, fut mise à sec par leurs innombrables chevaux. Dans le Scoding, saint Lamain périt, dit-on, à cette époque : un de nos villages porte son nom. A Luxeuil, saint Gibard et ses compagnons, fuyant vers Martinvelle, furent percés de flèches.

Dijon n'échappa à la destruction que par la hauteur et la force de ses murailles : la valeur de *Richard* fit le reste. Ralliant les plus hardis, il poursuivit les Normands, qui se retiraient

(1) *Repullulante paganorum sævitiâ atque invadente Astingo Normannorum principe cum suis Burgundionum fines, ut prædicta B. Viventii nuper data possessio* CUM TOTA PENÈ PROVINCIA *ab eisdem Normanus depopulato incendio cremaretur.* (Translat. S. Vivent., cité en entier dans Duchesne, hist. de Vergy, preuves, p. 14).

chargés de butin, les atteignit près de Chartres et les tailla en pièces : cette invasion fut la dernière. Toutes les chroniques célébrèrent le triomphe de *Richard* avec d'autant plus d'ardeur que le danger avait été plus grand, et qu'on était moins accoutumé à la victoire (1).

Nos contrées demi-dépeuplées respiraient à peine, qu'une guerre moins meurtrière mais plus longue éclata des deux côtés du Jura. Arnould, roi de Germanie, n'avait pu voir sans indignation l'usurpation de Rodolphe. Souverain de la Lorraine, reconnu tel par le roi de France lui-même (2), il s'apprêtait à se faire justice par les armes : notre province, ancienne portion du royaume de Lorraine, était la plus menacée. En 891, Arnould, agissant en maître, avait réuni l'abbaye de Luxeuil, alors ruinée, à l'église de Metz (3). Pour conjurer l'orage, Rodolphe conclut un traité avec Guy de Spolette, empereur d'Italie; et pendant qu'Arnould tournait ses armées contre ce dernier, Rodolphe se saisit du passage d'Ivrée dans les Alpes. Arnould attaqua ces deux princes. Pour rendre ses efforts plus assurés, il fit nommer roi de Lorraine, Zwentebold, son fils naturel, qu'il chargea de réunir toutes les parties de ses états démembrés et chancelants. Tandis que, au-delà des monts, les Allemands, sous la conduite d'Arnould, inondaient le pays de Vaux, et que Rodolphe, fuyant devant eux, ne leur échappait qu'en se retirant dans les montagnes de l'Oberland (4), *accessibles aux seuls hiboux* (5), une armée, dirigée par Zwentebold, pénétrait dans la Bourgogne et s'avançait jusqu'aux portes de Besançon. Pouilley, peu éloigné de nos murs, fut envahi par ses troupes. Nos annales, mutilées et

(1) Ibid.

(2) Don Calmet, hist. de Lorraine, l. XVI.

(3) Don Grappin, concours de 1770.

(4) V. Muller, *Geschichte der Schweit*, l. I. c. XII.

(5) *Loca inaccessibilia quæ in multis locis solis hibicibus pervia sunt, insequentium consertas acies.... repellebat.* (Annal. Metens.)

incomplètes, ne nous apprennent aucun autre événement de cette guerre.

Rodolphe se maintint par la fuite comme d'autres par la victoire : il conserva, ou du moins recouvra bientôt quelque puissance en deçà et au-delà des monts. Mais dans ces guerres et ces déchirements intérieurs qui signalent la fin du neuvième siècle, la Haute-Bourgogne fut en proie à d'horribles tiraillements. Pour achever la confusion, Arnould, ne pouvant soumettre Rodolphe, céda à Louis, roi d'Arles, l'investiture des villes et des provinces soumises à la Bourgogne-Transjurane. Louis fit valoir ce don par les armes; Bernard, son vassal, s'avança dans le Scoding, où il s'empara de l'abbaye de Baume. On ne savait souvent qui régnait dans nos contrées. Etait-ce Arnould, Zwentebold, Louis ou Rodolphe? On trouve vers ce temps, dans nos archives, des chartes de chacun de ces princes. Tour à tour changeant de maîtres, les grands finirent par n'en plus reconnaître; libres dans leurs excès, achetés, caressés, impunis, la licence devint leur règle, la force leur unique loi. Leurs châteaux commençaient à hérisser nos montagnes; dès 889, l'histoire nomme celui de Vesoul (1); on ne sait qui l'éleva. En France, trente ans auparavant, Charles-le-Chauve condamnait par ses édits ces forteresses menaçantes (2); puis, quand l'autorité fut impuissante, il fallut bien laisser faire. Au milieu des invasions et des guerres incessantes, les seigneurs avaient d'ailleurs besoin d'abri pour leurs femmes, leurs enfants, leurs trésors. Dans les écrits de Frodoard, les premiers châteaux apparaissent vers l'année 900 (3); les chartes de Charles-le-Simple font plus d'une fois mention des forts et des tours élevés pour défendre les cités et

(1) V. les actes de saint Adolphe, citant une guérison miraculeuse du jour de l'Ascension 899, *e castro Vesulio Puella*, etc. (Act. SS. 11 septembris.)

(2) L'édit de Pistes ordonna que les châteaux construits sans autorisation royale seraient rasés le 1er août suivant. (Add. ae Edict. Pistent, c. 1, p. 194.)

(3) Hist. Remens., IV, 13.

les monastères (1). Dans le duché de Bourgogne, le château de *Vergy*, dont les *preux* se flattaient de ne dépendre que de Dieu et de leur épée, forteresse imprenable selon les historiens, et dont le nom est si célèbre dans nos annales, a été bâti sous le duc Richard (2). Peut-être lui est-il antérieur.

Cet état convulsif de la Haute-Bourgogne, où une calamité succédait à une calamité, où la paix était aussi cruelle que la guerre, n'a pas été remarqué par Dunod : mais il est dépeint avec énergie dans les écrits d'Adson, abbé de Luxeuil au dixième siècle :

« Sous Richard, grand-duc de Bourgogne, dit-il, on vit « s'élever en beaucoup d'endroits d'odieux tyrans; ils se fai- « saient une guerre cruelle et cherchaient à détruire. On vit « alors l'église du Seigneur confondue, les droits méconnus, « les lois violées, les possessions ecclésiastiques envahies et « devenues la proie des méchants. Il n'y avait plus de respect « pour les lieux saints, l'impiété croissait, la religion était « méprisée. Les habitants de Luxeuil en firent une cruelle « expérience : car des étrangers s'emparèrent de ses villages « et de ses biens comme d'un héritage abandonné, et tout « cela PARCE QU'IL N'Y AVAIT NI ROI NI JUGE (3).

A la suite de ce tableau, Adson peint les moines de Luxeuil ne sachant de qui obtenir justice, portant de bourgarde en bourgade les ossements de saint Eustèse et de saint Walbert, et réclamant ainsi au nom du ciel leurs possessions envahies.

Telle était la Haute-Bourgogne dans les dernières années du neuvième siècle; elle n'avait pas même ce repos infortuné qui suit la guerre et la conquête. Sans doute des hommes vertueux, tels que *Richard*, le comte Odon, le comte saint Bernon son fils, palliaient sur certains points, réprimaient même avec

(1) Diplom. Carol. simpl., t. IX.
(2) *In loco montis Vergiaci castri.* (Translat. S. Viventii. Duchesne, Vergy pr. 15.)
(3) ..... *Cum non esset rex et Judex.* (Mir. S. Wandalb, Boll. 18 jan.)

vigueur des maux désormais sans remède. Mais on ne savait au nom de quel prince ils commandaient. Il n'y avait, comme le dit Adson, *ni roi ni juge*. Toutes ces calamités faisaient comprendre le néant des choses de la terre. Le comte Bernon embrassa la vie monastique, et saint Vidon, son parent, suivit son exemple. On assura que l'un et l'autre tenaient à la famille de Charlemagne; Odon, père de Bernon, était beau-frère de Louis-le-Bègue, qui avait épousé Ansgarde sa sœur (1). Bernon fonda, vers 895, le monastère de Gigny, peu éloigné de Lons-le-Saunier; il le gouverna avec sagesse, ainsi que celui de Baume-les-Moines, pays de rochers et de solitude, prieuré modeste et pauvre, encore voisin de son berceau (2).

Le dixième siècle s'ouvrit dans la même anarchie; « siècle « de fer, dit Mabillon (3), tel que l'église n'en vit jamais de « plus hideux ni de plus digne de larmes. La terre est en proie « aux désordres, à la luxure, aux forfaits, aux meurtres, à la « tyrannie, à cette licence effrénée qui suit l'ignorance, mère « des erreurs et des crimes. »

La discipline monastique était ruinée. Le concile de Troslé, près de Soissons, tenu le 6 juin 909, peint fidèlement ce triste état des Gaules orientales : « Les villes sont dépeuplées, les « monastères abattus ou brûlés, les campagnes sont en servi- « tude. Chacun fait ce qui lui plaît, méprisant les choses di- « vines et humaines; les puissants oppriment les faibles : tout « est rempli de violences. Nous-mêmes qui portons le nom « d'évêques, nous n'en remplissons pas les devoirs. Le trou- « peau du Seigneur périt par notre silence.... les monastères « dont il reste quelques vestiges ne gardent plus de règle..... « Nous voyons dans ces établissements consacrés au Seigneur

(1) Chevalier, Hist. de Poligny, I, 63.

(2) Il porte le nom de *Cella* dans deux chartes de 898 et 903. (Don Bouquet, IX, 663, 692.) En 895, une bulle du pape Formose en donne une idée plus faible encore : il l'appelle *Cellula*. (Ibid., 203.)

(3) Annal. Bened., an. 900.

« des abbés laïcs, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs sol-
« dats et leurs chiens ! Comment feraient-ils observer la règle,
« eux qui ne savent pas même la lire (1)? »

Ce tableau était vrai. Nous avons vu Luxeuil au pillage : la célèbre abbaye de Faverney qui, au neuvième siècle, fournissait à Louis-le-Débonnaire des subsides et des soldats, fut, au dixième, livrée à Adelard, à sa femme et à leurs enfants. Lure n'était plus un monastère. Propriété laïque, ses biens étaient possédés par le comte Ebherard, qui, d'*avoué*, s'était constitué propriétaire après la mort de Waldrade : on avait oublié saint Delle. Son antique héritage était habité par les concubines d'Ebherard (2). Le prince des deux Bourgognes lui-même, le duc *Richard*, était abbé de Sainte-Colombe de Sens, et de Saint-Germain d'Auxerre, comme sa femme, Adeleth, était abbesse de Romain-Moutier.

Exilée des cloîtres, la piété semble trouver alors un asile dans les déserts de Baume, près de Lons-le-Saunier. Odon, né au pays du Maine en 879, et fils d'Abbon, seigneur de ce pays, voyageait en ce temps avec Aldegrin, chevalier attaché au service du comte Foulques. Ils parcouraient en France les monastères les plus fameux, espérant trouver dans quelques-uns l'observance exacte de l'ancienne discipline : partout leur espoir était trompé. Un seul, par sa régularité, frappa les regards du pieux Aldegrin : ce fut celui de Baume, dirigé alors par le comte Bernon. Aldegrin s'y arrêta, et y fit venir son ami qui l'avait alors momentanément quitté. Odon fut chargé de l'instruction des enfants et de la direction de l'école (3). Il avait alors trente ans : ce qui répond à l'année 909. Aldegrin sortit de là pour s'enfoncer dans la solitude : il vécut trois ans dans une caverne voisine de Baume; il y mourut, et l'ermi-

(1) Concil., t. IX, 520.
(2) Vit. S. Deicol. Boll. 18 jan.
(3) Puerilem scholam Odoni committi posse. Vit. S. Odon, act. 55; Ord. Bened., p. 191.

tage de Saint-Aldegrin était encore, au temps de Dunod, l'objet d'une fête annuelle et du nombreux concours des peuples.

L'année suivante, on vit, non loin de nos frontières, s'élever, par les soins de Guillaume d'Aquitaine, gendre du roi Boson et beau-frère de l'empereur Louis, un monastère destiné en apparence à une existence obscure, mais qui devait raffermir dans l'Europe entière la discipline ébranlée : c'est Cluny, dont M. Lorain a évoqué les souvenirs, et tracé une si riche peinture. Bernon, choisi dans l'acte même de fondation pour en être le chef et le père, y conduisit douze religieux de ses monastères de Baume et de Gigny. Pauvre d'abord, et ne possédant que quinze meix, Cluny tira sa force et son empire de sa haute renommée, que Bernon commença par sa vertu, de ses statuts et de sa discipline qui furent l'œuvre de ce pieux cénobite. Conception forte, puisque Cluny, avec ses deux mille monastères si promptement répandus en Europe, est un des grands faits du moyen-âge; conception remarquable dans un siècle qui a beaucoup détruit et n'a rien fondé. Bernon, trop oublié dans les annales de Cluny, ne le sera pas dans celles de la Franche-Comté. « Mabillon, dit Dunod (1), censure les religieux de Cluny de ne pas avoir fait sa mémoire comme celle des saints Odon, Odilon, Hugues et Mayeul, ses successeurs et ses disciples. Il blâme leurs écrivains de ne pas lui avoir fait l'honneur qu'il méritait, puisqu'on ne peut lui refuser la gloire d'être l'instituteur de cette congrégation, et d'y avoir établi la discipline qui l'éleva au point de grandeur où elle parvint au douzième siècle. » Un fait demeura pourtant, qui rattache le berceau du Cluny à la Franche-Comté : ses abbés furent toujours bénis par les archevêques de Besançon.

J'ai essayé de peindre les troubles de la Haute-Bourgogne à la fin du neuvième siècle, et dans les premières années du dixième. Les villes épiscopales n'étaient pas moins agitées. Les

(1) Dunod, Hist. de l'abbaye de Baume, p. 124.

partis se déchiraient dans leur enceinte, ou se battaient pour l'élection de l'évêque; quelquefois il y avait à la fois deux prélats sur le siége épiscopal. A Besançon, Aimin, élu par une faction, fit crever les yeux à l'évêque Berenger, son compétiteur. A Langres, Teutbold, malgré sa dignité pontificale, eut aussi les yeux arrachés, et le duc Richard, vraisemblablement impliqué par erreur dans cet attentat, fut, ainsi que Manassès, frappé par le pape Formose d'un anathème perpétuel (1).

Rodolphe s'était défendu par ses montagnes : la mort de ses ennemis acheva de le sauver. Zwventebold, que la proximité de ses états rendait plus redoutable pour la Haute-Bourgogne, fut tué le 13 août 900. Barbare et violent, plus odieux encore par ses rapines, il fut le plus mauvais prince de ce siècle déplorable. La défection se mit parmi ses sujets, et son propre frère se déclara contre lui. Zwentebold périt les armes à la main sur les bords de la Meuse. A sa mort s'éteignit cette royauté fondée pour lui : elle fut réunie au trône de Germanie. L'empereur Arnould, son père, l'avait précédé dans la tombe; la veuve de Guy, qu'il assiégeait dans le château de Firmo, l'avait fait empoisonner en 899.

La minorité faible et orageuse de Louis IV, que les Allemands élevèrent sur le trône d'Arnould son père, laissa respirer Rodolphe : Louis IV, âgé de sept ans quand il reçut la couronne, fut constamment traversé par la guerre des Huns ou par les factions des grands. Il semble donc que, dès-lors, Rodolphe, jusqu'à sa mort (912), a constamment possédé la Haute-Bourgogne; il y régna autant qu'on peut régner dans un pays livré à cette anarchie qui dévorait l'ancien royaume de Lothaire. Pendant ce temps, *Richard*, son beau-frère, habitait de préférence le duché de Bourgogne, plus menacé par les Normands, et plus rapproché de la France Romane, où il cherchait à rétablir Charles-le-Simple sur le trône de ses pères.

(1) Frodoard, *Hist. Remens.*, IV, 3.

Deux tentatives eurent lieu à un intervalle rapproché : la première en 893; Charles, âgé de quatorze ans, fut couronné à Reims par l'archevêque Foulques. Mais il était plus facile de le placer sur le trône que de l'y maintenir. Charles, incapable et sans énergie, fut promptement abandonné. Au moment où l'on allait combattre, le roi Eudes se contenta de faire dire à *Richard* et à ses autres adversaires ; *Rappelez-vous le serment que vous m'avez prêté*; les armes leur tombèrent des mains. L'histoire fort mutilée de cette époque est muette sur la suite de cette guerre.

L'année 894 ne fut pas plus heureuse pour Charles-le-Simple. Richard avait cherché à lui procurer la protection d'Arnould, le plus puissant monarque de ceux qui régnaient alors. Le roi Eudes, menacé, eut recours aux négociations, et Charles, abandonné par son nouveau protecteur, fut contraint d'aller chercher un asile chez le duc Richard, constant appui de sa mauvaise fortune (1).

Enfin en 898, par la mort du roi Eudes, Charles-le-Simple monta réellement sur le trône. Les quatorze premières années du règne de ce prince sont à peine connues : cependant on peut assurer qu'il n'oublia point, dans son élévation, le serviteur et l'ami que le malheur lui avait appris à connaître. Dans ses chartes, il en parle avec tendresse : *C'est son très-vénérable et noble comte, son cher et fidèle Richard* (2). Fait-il un don aux religieux d'Auxerre, il veut que le monastère, en retour, offre des prières au ciel pour Richard comme pour lui-même (3). Richard fut alors le véritable roi de la Bourgogne. C'est par lui qu'on arrivait au prince; c'est lui qui désignait les évêques aux suffrages des peuples et à l'approbation royale (4).

Les combats de Richard contre les Normands, en 888,

(1) Annal. Vedast., p. 73.
(2) Preuves de l'hist. d'Auxerre, *Lebeuf*, p. 6, t. 2.
(3) Ibid.
(4) Ibid., p. 45.

893 et 911, furent toujours des victoires. Dans cette dernière rencontre, il était réuni à saint Géran, évêque d'Auxerre, et à Robert, duc de France. Six mille de ces barbares périrent dans la campagne, outre ceux qui se noyèrent dans l'Eure et les blessés qui succombèrent à travers les forêts.

Vers l'an 912, une révolution nouvelle, que Dunod n'a point remarquée, réunit de nouveau la Haute-Bourgogne au royaume de Lorraine, dont elle avait été détachée en 888. Cette année, Rodolphe Ier, roi de Bourgogne, était mort : l'année précédente, Louis IV, le dernier des Carlovingiens qui régna en Allemagne, avait terminé, à la fleur de l'âge, une carrière pleine de troubles. La partie germanique de ses états s'était soumise à Conrad, duc de Franconie; mais la Lorraine, que la situation, les mœurs et les intérêts rapprochaient de la France Romane, avait reconnu Charles-le-Simple. Le timide monarque, mesurant ses forces sur le nombre de ses états, recueillit avec joie ce don inattendu, décora ses diplômes du titre de roi de Lorraine, sous cette formule : *Majori hereditate indemptâ*, et s'efforça de réunir les diverses parties de ce royaume jusqu'alors si agité.

La Haute-Bourgogne en avait fait partie trente ans auparavant, et, dans cet intervalle même, les rois de Lorraine l'avaient réclamée les armes à la main. *Richard*, comte supérieur de nos contrées, eut donc à opter entre Charles-le-Simple, et son neveu, Rodolphe II, roi de Bourgogne. On peut croire qu'il balança peu : le titre de comte de Bourgogne accordé à Hugues-le-Noir son fils par Charles-le-Simple, et le don du domaine de Poligny devinrent le prix de ce dévoûment. Nos annales en ont conservé la charte, datée de 915. Poligny, terre des rois de Lorraine, qui avaient probablement succédé à l'abbaye ruinée depuis l'invasion normande, n'était alors, selon Dunod, qu'un hameau composé de quarante *meix*, d'une église et de quelques chapelles. L'historien de Poligny, Chevalier, a prétendu que ces cabanes étaient une faible portion

d'une ville plus étendue appartenant à Hugues-le-Noir. Quoiqu'il en soit, Poligny entra de cette manière, et pour des siècles, dans le domaine de nos comtes. Sa belle situation au centre du pays, son sol riant et fertile, et surtout ses rochers, rempart naturel si précieux à l'époque féodale, la destinaient à devenir leur séjour et leur principale baronie.

Depuis cette réunion de la Haute-Bourgogne à la Lorraine jusqu'à la mort de Richard, nos annales n'offrent aucun souvenir historique. La faveur honteuse d'Aganon diminua peut-être celle de Richard; mais son dévoûment ne se démentit point. Tant qu'il vécut, il fut (1) fidèle au roi Charles. Son inflexibilité le suivit aussi jusqu'à sa dernière heure : son front était déjà couvert des ombres du trépas; des évêques, rangés autour de lui, l'exhortaient à effacer par le repentir le sang qu'il avait répandu : *Je me repens* (2), dit le prince, *de ne pas en avoir versé davantage ; chaque coupable que j'ai puni lui a sauvé cent imitateurs*. Un peu après il expira (921).

Les deux Bourgognes le pleurèrent : la France se souvint de son nom. Les chroniques des monastères publièrent ses victoires ainsi que ses bienfaits, et les peuples ne lui imputèrent point leurs maux. Sa perte porta le dernier coup au fils de Louis-le-Bègue, qui fut bientôt précipité du trône.

HUGUES-LE-NOIR.

Richard avait trois fils : Raoul, Hugues-le-Noir et Boson; sa fille, Hermengarde, était mariée au fils de Manassés, son ami, Gislebert, qu'en considération de ce mariage il avait fait comte d'Autun. Avec un nom vénéré, Richard, d'après les lois de

(1) *Ipse namque quandiu vixit Carlo regi semper fidelis extitit.* (Chr. S.Ben., spicil., II, 380.)

(2) *Pœnitet me plus non fecisse, quia dum unum nequam peremi, centum salvavi, et unius latrunculi pro interitu, ejus complices a malis perpetrandis suas abstinuerunt manus.* (Cod., 5653. Bibliot. Regia. Lebeuf, Hist. d'Auxerre, II, 45.)

l'hérédité féodale, laissait à ses enfants des provinces entières. Mais il était à craindre que cette masse de puissance ne s'affaiblît par le partage, et peut-être par la discorde des frères. Dans la division de ses vastes fiefs, alors tous réunis à la France, Raoul l'aîné eut le duché de Bourgogne, Hugues-le-Noir le comté, et Boson les terres de Vitry. Trompé par la chronique de saint Bénigne, guide infidèle sur ce point (1), Dunod a cru que Boson avait été comte de Bourgogne jusqu'à sa mort, arrivée en 935, et que Hugues-le-Noir lui avait succédé. C'est une erreur déjà relevée par don Plancher et don Coudret, et que combat suffisamment la charte de 915, déjà citée, où Hugues-le-Noir paraît avec le titre de *comte de Bourgogne*. Quant à Boson, il était comte de Vitry : c'est le nom que lui donnent Sigebert et Albéric. C'est à Vitry qu'il a vécu; c'est là qu'il avait sa forteresse, là qu'on allait assiéger ce prince violent et belliqueux, et lui demander réparation des torts qu'il avait causés (2).

Hugues-le-*Noir* ou *Capet*, dont le nom s'est conservé dans les annales de la France comme dans les archives de nos églises, apparaît au sein du comté avec toute la supériorité du rang et tout l'éclat de la puissance. Les chartes l'appèlent *noble marquis*, *archi-comte* ou *comte supérieur*. On voit qu'il efface tous les autres comtes du pays qui régissaient, sous ses ordres, la Haute-Bourgogne. L'histoire ne nous a pas transmis les noms de ces

(1) Don Coudret, couronné en 1763, relève plusieurs erreurs de la chronique de saint Bénigne, rédigée vers 1050. Elles sont frappantes, surtout à l'égard d'Hugues-le-Noir, que le chroniqueur fait mourir avant le roi Raoul, son frère, Spic., t. 2, p. 380.), quoique, suivant Frodoard, auteur contemporain, il lui ait survécu de quinze ans.

(2) On cite de Boson un trait curieux qui peint bien l'indépendance des grands et leur mépris pour l'autorité royale. Des religieux de l'abbaye de Gortze étaient venus à Vitry réclamer près de lui un bien usurpé sur leur abbaye. Pour le persuader davantage, ils faisaient parler tour à tour l'autorité du roi et celle du duc Gislebert. Votre roi, répond Boson, j'en fais cas comme du dernier des hommes : quant au duc Gislebert, il m'intimide autant qu'un de mes serfs. Le religieux qui portait la parole, lui parle alors au nom du ciel, et Boson ajoute qu'il ait à se taire, ou qu'il ne sortira que mort de sa forteresse.

comtes inférieurs, qui vont bientôt eux-mêmes entièrement disparaître.

A la mort de *Richard*, ses trois fils étaient pleins de jeunesse. Le plus âgé n'avait guères que trente ans : ils entraient dans une vie qui devait être courte pour deux d'entre eux, mais qui se présentait à tous riche d'avenir et d'espérance. Fiers du nom et de la puissance de leur père, ils voyaient sur des trônes deux de leurs cousins, au-delà du Jura, Rodolphe II, roi de Bourgogne-Transjurane, et au midi de la France, l'empereur Louis, qui achevait une vie pleine de grandeur et de vicissitudes sur le trône d'Arles. La position brillante des trois frères semblait avoir acquis encore plus d'éclat et être affermie par le mariage de Raoul l'aîné avec Emma, fille de Robert, nièce du roi Eudes, et sœur d'Hugues l'*Abbé*, le *Blanc* ou le *Grand*, qui joue un si grand rôle dans l'histoire du dixième siècle. Possesseur du comté de Paris et du duché de France, il était, ainsi que son père, le seigneur le plus puissant de la France Romane. Tout annonçait que ces cinq hommes, presque tous guerriers et ambitieux, devaient, s'ils étaient unis, peser d'un grand poids dans les destinées des Gaules, qui étaient moins alors un royaume qu'une grande fédération aristocratique.

Robert, le plus âgé de tous, donna le signal auquel les autres ne tardèrent pas à répondre. Tant que vécut Richard (1), Robert, respectant en apparence les droits de Charles-le-Simple, avait dissimulé ses prétentions ambitieuses. Il aspirait à la couronne de France : ses titres étaient sa haute puissance, ses vassaux, ses alliés, et le nom d'Eudes, son frère, qui avait été roi. Dès que Richard eut fermé les yeux, Robert ne chercha plus qu'un prétexte, et Charles-le-Simple ne tarda pas à le lui fournir, en lui enlevant l'abbaye de Chelles. Aussi incapable et plus méprisé que jamais, Charles était alors livré à Haganon qui le gouvernait. Cet outrage fut le signal de la ré-

(1) Chr. S. Benig., p. 380.

volte. Raoul, fils de Richard, suivit l'étendard de Robert, son beau-père, et cet exemple entraîna son frère, Hugues-le-Noir. Frodoard, unique guide des historiens dans cette partie du dixième siècle, nous les peint l'un et l'autre marchant contre Charles-le-Simple qui prit la fuite, laissant à son rival toute liberté de se faire couronner à Reims (1).

Cet honneur tant désiré coûta la vie à Robert. Il périt peu après d'un coup de lance dans un combat entre Soissons et Saint-Médard, où il fut surpris par Charles-le-Simple.

Hugues-le-Blanc, son fils, était assez puissant pour se saisir de la couronne; mais il l'abandonna à son beau-frère Raoul, fils de Richard. Le mot d'une femme décida de la royauté. Comme Hugues consultait Emma, sa sœur, sur le roi à placer sur le trône : *J'aime mieux,* dit-elle, *embrassser les genoux d'un mari que ceux d'un frère.* Tel était l'hommage que l'on rendait aux rois. Raoul fut donc élu : on le couronna à Saint-Médard de Soissons, le 13 juillet 923, et Charles-le-Simple, arrêté et captif, alla, sous les verroux du comte de Vermandois, perdre le peu de raison qui lui restait.

Raoul régna treize ans. Son élévation, dont Hugues-le-Noir avait partagé les périls, resserra l'union des deux frères (2), et celle de la Haute-Bourgogne à la monarchie des Francs. Ils habitaient des provinces voisines : car Raoul, sur le trône, fixa sa résidence dans son duché de Bourgogne. La plupart de ses chartes sont datées de Châlon, de Dijon, d'Auxerre, d'Autun et des châteaux du voisinage. Etant un jour à Auxerre, on vint lui dire qu'un seigneur s'était emparé des biens d'un monastère : Raoul part précipitamment, fait cerner le bois où le ravisseur s'était retiré, et le perce de sa lance (3). La reine Emma habitait aussi la Bourgogne, et sa légèreté y faisait des ennemis au roi : une fois, par récréation, elle ôta au monas-

(1) Frodoard, Chr., ann. 922.
(2) Frodoard, Chr., an. 924.
(3) Lebeuf, Hist. d'Auxerre, II, 46.

tère de Saint-Germain d'Auxerre la terre de Quincy pour la donner à de jeunes seigneurs; une autre fois, elle enleva au comte Gislebert, beau-frère de son mari, et gendre de Richard, le château d'Avalon. Le comte se fâcha, quitta le parti du roi, et la force des armes seule put le contenir (1). Quoiqu'il en soit, Raoul, généralement uni avec Hugues-le-Blanc, frère de la reine, et toujours en bonne intelligence avec Hugues-le-Noir, fut assez fort pour demeurer roi, et il eut l'honneur, rare en ce siècle sur le trône des Francs, de battre presque toujours les Normands, de n'être jamais battu par ses vassaux, et de faire respecter son nom même au midi de la France. Les actes publics de la Bourgogne, de la Neustrie, de l'Aquitaine et de la Provence, sont inscrits du nom de Raoul.

Sous ce règne, saint Bernon mourut à la tête du monastère de Cluny (927). Son testament donna lieu à une difficulté, parce qu'il avait légué à cette abbaye célèbre quelque bien du monastère de Gigny. Le pape connut du différend, et sa lettre, adressée au roi Raoul, aux comtes Hugues-le-Noir et Gislebert, frère et beau-frère de Raoul (2), est une nouvelle preuve, contre le système de Dunod, que le monastère de Gigny et la Haute-Bourgogne où il est situé étaient sous la domination des rois de France.

Par son testament, Bernon légua le gouvernement de Cluny à Odon, et celui de ses monastères d'outre-Saône à Guy ou Widon, son parent. Celui-ci, connu dans nos contrées sous le nom de saint Fort, fut enseveli plus tard dans l'église de Fay, voisine de Poligny, où Chevalier a retrouvé son tombeau. L'inscription, à demi-effacée, est du dixième siècle (3).

Si, comme on le croit généralement, saint Bernon était de

(1) Frodoard, Chr., an. 932.

(2) *Joannes* (X) *dilecto filio nostro.... comitibus Hugoni et Gisleberto.* (Ann. Bened.)

(3) Il en rapporte ainsi les termes : *Hic fuit in mundo celeber..... virtutibus ornatus et irradiatus..... invictus vitiorum repulit ictus...... Presbiter..... Bernonis Clun..... animam creatori suo.* (Cheval., I, 64.)

la famille de Charlemagne, il est remarquable que, depuis Drogon, frère naturel de ce prince et abbé de Luxeuil, jusqu'à saint Simon de Crépy, fondateur de Mouthe, c'est-à-dire au neuvième, dixième et onzième siècle, notre province a vu constamment, sous l'habit monastique, quelque descendant ou parent de ce grand roi.

Dès l'automne 935, Raoul commençait à s'affaiblir : il mourut le 15 janvier 936. La mort semblait frapper à coups redoublés sur les enfants de Richard. La reine Emma n'était plus depuis deux ans, et l'année précédente, Boson, frère de Raoul, prince remuant et belliqueux, avait péri, comme il devait périr, les armes à la main. *Hugues-le-Noir*, dernier mâle de cette noble race, semblait devoir, par la réunion des vastes fiefs de sa famille, égaler la haute puissance de Richard son père. Une partie du comté de Langres relevait du duché de Bourgogne : *Hugues-le-Noir* se hâte d'y conduire des troupes, et s'empare de Langres; mais une main plus puissante le lui enleva.

Hugues le-Grand, ce redoutable beau frère de Raoul, songeait à mettre sa mort à profit. Gouvernant sous les noms de duchés de Neustrie et de France toutes les provinces situées entre la Loire, la Seine et la Marne, il semblait tenir en ses mains les destinées du royaume. Cependant, pour la seconde fois, il ne voulut point de la couronne; l'exemple tragique de Robert, son père, l'avait instruit : il se croyait plus qu'un roi; il en possédait la puissance, sans en redouter les périls. Il fait donc venir d'Angleterre Louis-d'Outremer pour le placer sur le trône, trouvant dans ce prince, âgé de seize ans, tout ce qui pouvait servir ses vues, une grande jeunesse, l'inexpérience des affaires et le sang de Charlemagne. Dès que ce roi, enchaîné à sa tutelle, fut couronné, il s'empressa de le conduire en Bourgogne contre Hugues-le-Noir. La ville de Langres n'était pas défendue : à peine quelques soldats en gardaient les murs. Apprenant l'arrivée du nouveau roi et de son ambitieux protecteur, *Hugues-le-Noir, pressé par la nécessité*, comme il le dit

lui-même dans une charte de 936 (1), s'était retiré dans les terres d'Autun pour accélérer le secours qu'il attendait de ses vassaux, le comte Gislebert son beau-frère, Albéric, Letalde et Adon. Ils arrivèrent trop tard : Langres fut enlevé sans coup férir, et le roi assura sa conquête par des ôtages qu'il reçut des évêques et des grands du pays (2).

Ce premier acte d'hostilité, dirigé par Hugues-le-Blanc, fut le prélude d'une criante usurpation. Abusant audacieusement de sa force, il demande sa part du duché de Bourgogne, déclare la guerre à Hugues-le-Noir, et le force à lui abandonner une partie de ce beau fief héréditaire qu'avaient possédé son père et son frère (3).

L'année suivante (937), Hugues-le-Noir reçut dans sa puissance un coup non moins sensible par l'invasion des Hongrois. Enfants de la Scythie, ces barbares, vers le temps de Charles-le-Gros, s'étaient emparés de la Pannonie, à laquelle ils ont donné leur nom. Ne respirant que la guerre et le pillage, ce peuple affreux se repaissait de chair crue et buvait du sang. Les deux sexes étaient également féroces. Sans respect pour la parole qu'ils avaient jurée, on ne pouvait ni les enchaîner par les traités, ni s'en délivrer par la force. C'est en fuyant qu'ils étaient le plus adroits à percer les ennemis de leurs flèches. Ils avaient franchi le Rhin à la suite d'autres invasions. L'Alsace, la Lorraine, la Haute-Bourgogne, la Champagne furent envahies (4). Besançon fut emporté et livré au pillage : le feu pénétra jusqu'au haut de la montagne, où il dévora l'église de Saint-Etienne. Les Hongrois s'avancèrent jusqu'aux bords de

(1) *Pro qualibet necessitate..... adventum fidelium nostrorum præstolantes, Gislebertus comes*, etc.... (Duchesne, Hist. de Vergy, pr. 32.)

(2) Frodoard, Ch., an. 936.

(3) Frodoard, ibid.

(4) On croit que c'est la même invasion qui est décrite en détail dans le roman de *Guerin le Loherain*, où ces peuples sont appelés *Wandes* ou *Vandales*. V. t. I.

la Loire. Forcés par Ebbon de reculer, ils se replièrent vers l'Helvétie, d'où ils ravagèrent toutes les contrées voisines (1).

Nous n'avons aucun détail sur leurs dévastations : mais si nos annales sont muettes, celles de Lorraine, province voisine, peuvent suppléer à leur silence : « Les peuples, dit don Calmet, se retiraient vers les montagnes et les villes fortifiées ; « les ennemis pillaient, massacraient, mettaient tout à feu et « à sang, et les anciens monuments du pays nous apprennent « que la plus grande partie des habitants des diocèses de Metz, « Toul et Verdun, périrent dans ces temps malheureux. »

Ce désastre, en affaiblissant Hugues-le-Noir, prépara un changement de domination pour la Haute-Bourgogne. Il eut un effet plus fatal pour notre histoire : toute celle du dixième siècle est perdue. C'est la quatrième fois que Besançon était ruiné depuis l'occupation romaine. Aussi ses archives offrent à peine, dans ce siècle, dix ou douze chartes, échappées aux injures des temps et aux ravages des Barbares. A la vue de ces calamités, on se demandera sans doute si l'antique cité des Séquanais conserva, dans cette période de terreur, ses franchises, son sénat, son organisation municipale : question impossible à résoudre d'après les monuments du dixième siècle. Nos traditions historiques se réduisent à un petit nombre de faits. On connaît le nom de nos prélats : Dunod a tracé un tableau imparfait de leur vie, mais tel que la rareté des documents pouvait le permettre. On sait, par la vie de saint Mayeul, qu'ils étaient élus par le clergé réuni au peuple, ou plutôt aux grands de la cité (3) : prérogative qui avait même besoin de l'approbation du prince. On la retrouve dans beaucoup d'autres villes, et elle n'est point une preuve de l'indépendance de la cité. On sait encore que nos prélats, au dixième siècle, battaient

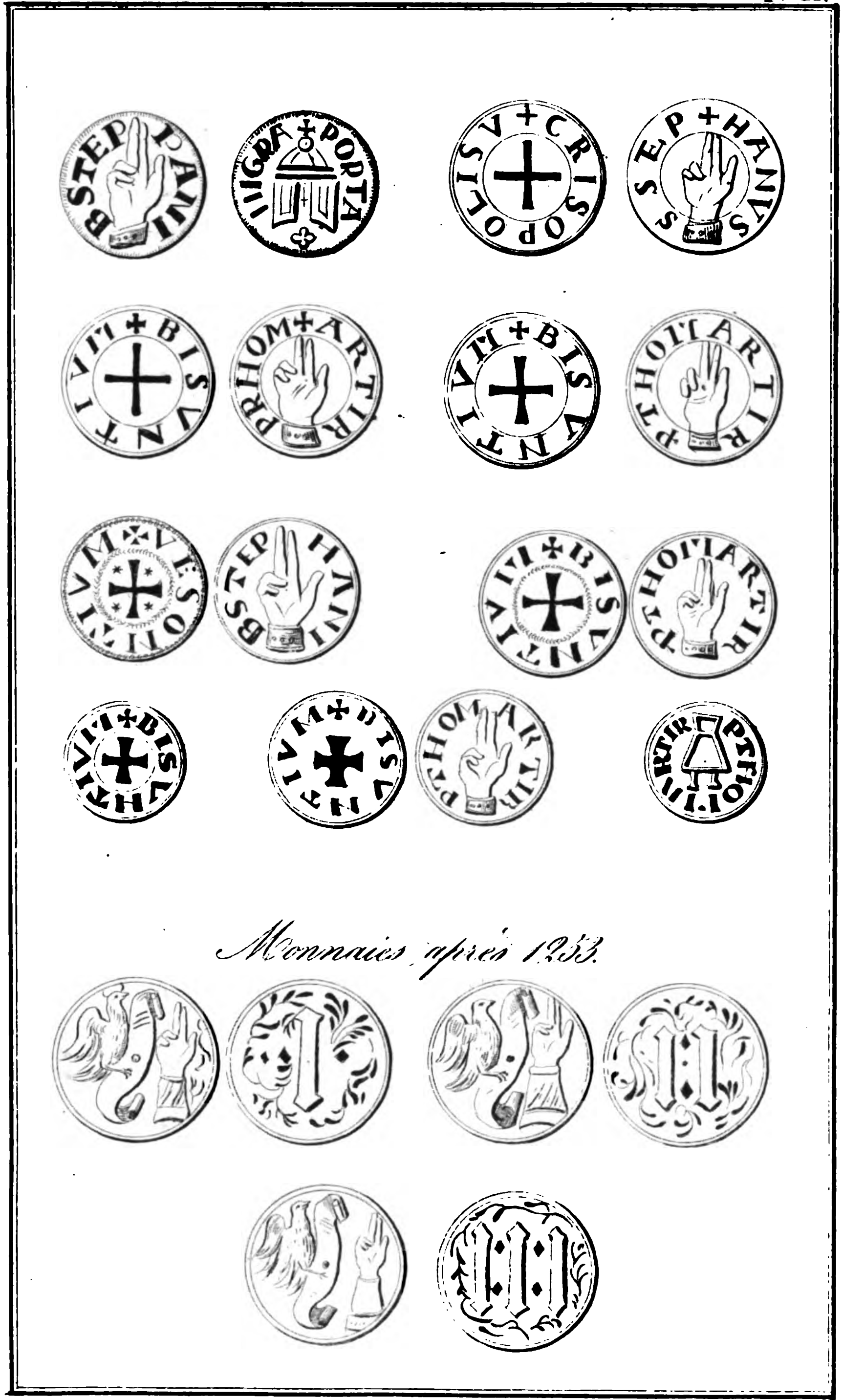
(1) V. Recueil des hist. de France, t. IX, 6, 23, 34, 44.

(2) Hist. de Lorraine, t. XVI, p. 829.

(3) *Tam ipsius terræ principis terræ, quàm totius cleri consensu et populi.* (Vit. S. Maiol. autor. syro. Act. SS. Ord. Bened. Sæcul. V, p. 790.)

MONNAIES DE LA PROVINCE.

Archevêques de Besançon.



monnaie : Charles-le-Chauve leur avait accordé ce privilége. Les pièces d'argent et de billon, dont nous donnons le dessin, sont en partie de cette époque. Sur l'un des revers, on remarque une croix avec le nom de Besançon (*Bisuntium, Crisopolis*), ou l'arc de triomphe de Porte-Noire (*Porta Nigra*); et sur l'autre, le bras de saint Etienne, avec la légende *Protomartyr, Stephanus*. Le bras de ce premier martyr, antique présent de Théodose le jeune, ornait alors les monnaies de l'église (1). Plus tard, il sera gravé sur les premiers sceaux de la commune........

Les bandes hongroises s'étaient retirées (937). Otton-le-Grand, qui monta la même année sur le trône de Germanie, leur ferma, par ses victoires, l'Occident qu'ils avaient si long-temps ravagé. Mais cette invasion laissa dans la Haute-Bourgogne un profond souvenir. La terreur multiplia les châteaux-forts, déjà communs alors dans la France et dans la Lorraine : par ses croupes escarpées et ses rochers inaccessibles, notre pays se prête, plus qu'aucun autre, à la construction de ces forteresses, si favorables à la défense ou à l'oppression des peuples. Les positions les plus sauvages, les pics les plus inattaquables, hérissés de ravins et de précipices, devinrent les plus précieux. Au milieu de ces forteresses lourdes, massives et redoutées, chaque partie de la province s'isola ; les chemins achevant de se dégrader, les communications devinrent difficiles et périlleuses, les friches s'agrandirent, la liberté était rare, le brigandage impuni, les guerres journalières, l'homme eut peur de son semblable, et cet état effrayant pour les peuples menaçait encore leurs descendants et le repos des siècles futurs.

Qui pourrait compter un à un les châteaux que l'on vit s'élever alors, avec les familles principales qui les habitaient,

(1) Dans certaines solennités, on l'expose encore aujourd'hui sur l'autel de la cathédrale.

donnerait du dixième siècle une image fidèle. Mais la rareté des chartes rend ce travail impossible, et les noms de famille étaient alors inconnus. On peut cependant, outre le château de Vesoul, déjà construit à la fin du neuvième siècle, citer dès-lors celui de *Roulans*, situé au bord du Doubs, dans les gorges qui existent entre Baume et Besançon (1); celui de Coligny, berceau d'une famille qui a dominé dans le Revermont et les campagnes voisines de la Bresse (2), et le château de Montbéliard, nommé par Adson, écrivain du dixième siècle (3). L'abbaye de Luxeuil, faible par sa situation, avait aussi, selon son cartulaire, des châteaux-forts à la même époque. Quant à l'abbaye de Saint-Claude, on peut croire qu'elle ne se défendit que par ses gorges inaccessibles, en laissant ruiner ses chemins (4).

Il semble que nos villes changèrent alors de place. Tour à tour ruinées depuis deux siècles par les Sarrasins, les Normands et les Hongrois, leurs habitants avaient appris à se défier des plaines qui les livraient à leurs ennemis. D'après les monuments du onzième siècle, la ville de Baume était bâtie sur les sommités des rochers du Launot et dans le versant de la montagne de Saint-Léger : le Doubs coulait à ses pieds (5). Poligny était un *castrum* placé sur les rocs nus qui dominent aujourd'hui son emplacement. Besançon, resserré sur la montagne, apparaît comme une vaste forteresse ; on ne peut déterminer la ligne précise de son enceinte qui ne dépassait pas de beaucoup *Porte-Noire*. « Depuis les Hongrois à l'épiscopat de Hugues Ier

(1) V. Chron. Besuens, Spicil. II, p. 415.

(2) *Juxta Coliniacum castrum*. Charte de 945. Hist. de la maison de Coligny, pr., p. 6.

(3) Miracul. S. Wandalb., Boll. 2 maii.

(4) Une charte de l'empereur Frédéric, en 1184, énumérant tous les biens de l'abbaye de Saint-Claude, ne mentionne aucun château. Elle n'en fit élever qu'au douzième siècle.

(5) Perreciot, manuscrit, *Antiquité de la ville de Baume*.

(1031), je n'aperçois, dit don Berthod (1), que de la confusion et des ruines. » Dans ce siècle et dans les suivants, les villes les moins favorisées par la nature s'entourèrent de murailles, ou se défendirent par un château-fort construit sur la hauteur la plus voisine (2). Salins, fixé dans un lieu bas par la position de ses salines, se maintint sous la protection de celui de Bracon, et plus tard se divisa en deux bourgs fermés. Nulle province ne compta autant de ces forteresses : leurs créneaux démolis et leurs tours démantelées ornent aujourd'hui nos beaux paysages. Monuments, de ces jours de terreur, ils sont les derniers témoins d'un régime qui a laissé, surtout chez l'habitant des campagnes, un souvenir bien plus durable que n'en laissa le monde romain, et ils rappelleront encore aux générations à naître l'universalité de la vie féodale, son triomphe et sa ruine.

Dépouillé par Hugues-le-Grand d'une partie de l'héritage paternel, sans pouvoir obtenir de Louis d'outre-mer ni secours ni justice, *Hugues-le-Noir*, dans ce siècle où les hommages étaient si précaires, n'abandonna point un parti qu'il pouvait regarder comme faible ou oppresseur. Inébranlable dans sa fidélité, il montra que le sang de Richard coulait dans ses veines, et il devint l'appui du roi même qui le laissait opprimer. Toujours Frodoard (3) le présente uni à Louis d'outre-mer, qu'il défend contre ses vassaux rebelles; et jusqu'à sa mort, son nom, dans le récit trop court de ce chroniqueur, est mêlé à tous les événements de ce règne.

(1) Couronné par l'Académie. en 1764.

(2) Dole, Arbois, Gray, Orgelet, Quingey, Lons-le-Saulnier, eurent aussi des châteaux. Celui de Pontarlier n'est que de 1393. Ces villes étaient fermées : deux chartes, l'une de 1273, l'autre de 1273, parlent des murs d'Arbois, *clausuram murorum de Arbois* (Cartul. de Bourg., arch. de l'Acad.)

(3) *Hugo frater quondam Rodulfi regis ad regem venit, et amicitiam ei sacramento promittit.* (Frodoard, an. 938.) *Cum Hugone nigro reversus pergit contra Hugonem filium Huberti et Willelmum Normanorum principem* (Id., ann. 939.)

En 940, cette fidélité, la première des vertus féodales, coûta cher à *Hugues-le-Noir*. La guerre s'était allumée entre Louis d'outre-mer et Otton-le-Grand, roi d'Allemagne. Ce prince, le Charlemagne de la Germanie au dixième siècle, dominait des deux côtés du Rhin : à l'empire d'Allemagne, il joignait la Lorraine, et même le gouvernement de la Bourgogne-Transjurane. Car il s'était emparé par surprise de la personne de Conrad, roi transjurain (1), qui, presque encore enfant, était monté sur le trône en 937. Louis d'outre-mer, faible dans ses états, où il ne possédait en plein domaine que la ville de Laon, eut l'imprudence d'accepter la couronne de Lorraine que lui offraient les grands du pays. Vaincu par Otton ,qui recouvra promptement ce royaume, et même se fit couronner à Attigny roi de la France-Romane, Louis d'outre-mer chercha un asile dans la Bourgogne. En recevant ce roi fugitif, *Hugues-le-Noir* ne pouvait se dissimuler qu'il attirait l'orage sur sa tête : il n'en brava pas moins le danger, et s'honora par sa défaite. Otton-le-Grand se jeta sur la Bourgogne, et fixa son camp sur les bords de la Seine. Abattu par des armes invincibles, *Hugues-le-Noir* céda à la force, et livra les ôtages qu'on exigeait de lui (2).

A cette époque, on rencontre les dernières traces de la puissance des rois francs dans le comté de Bourgogne. Ce sont des chartes de Louis d'outre-mer (3). Elles portent l'empreinte d'une singulière affection pour *Hugues-le-Noir*, affection que redoublaient encore les alarmes du monarque.

(1) *Quem dolo ceperat.* (Id., an. 940.)

(2) Frodoard, ann. 940. — *Hugonem alterum armis edomuit* (Otto) et *sibi subjectum fecit.* (Vithicind., l. 3.)

(3) Charte de Louis d'outre-mer en faveur de Gypserius, abbé de St-Claude, qu'il appelle son *fidèle :* elle est obtenue à la prière d'Hugues-le-Noir, *illustrissimus comes*, NOBIS VISCERABILITER DILECTUS. (Dunod, pr. de l'Hist. de Saint-Claude, p. 58.)— Voy. la charte du même roi qui donne à Adelard les abbayes d'Amfonvelle et de Faverney. (Pérard, p. 165.)

Dès-lors nos archives ne présentent plus que des chartes émanées des rois transjurains. Il est visible qu'alors la Haute-Bourgogne changea de maître. Tout annonce qu'*Hugues-le-Noir*, trahi par la fortune, fut obligé de faire hommage de cette province à Conrad, roi de la Bourgogne-Transjurane, qui combattait alors dans l'armée d'Otton (1), et qui revendiqua sur notre pays les anciens droits de sa couronne.

Ainsi la Haute-Bourgogne fut séparée de la monarchie des Francs, quatre cents ans après y avoir été réunie par les enfants de Clovis. La France, bornée à la Saône, perdit les chaînes du Jura qui semblent être, avec le Rhin, sa frontière naturelle. Il fallut huit siècles pour les lui rendre.

C'est vraisemblablement dans le cours de cette guerre, mais avant sa défaite, qu'*Hugues-le-Noir* ravagea les terres de l'abbaye de Luxeuil, d'où sortaient à peine les Hongrois. Cet antique monastère, ainsi que la partie de la Haute-Bourgogne voisine de l'Alsace, ne reconnaissait pas le pouvoir de nos comtes, pas même celui des rois de Bourgogne. Il s'était rattaché à l'empire d'Allemagne, soit que, dans l'anarchie générale, ce pays ait pu maintenir son indépendance, soit que, dès le règne d'Henri-l'Oiseleur qui avait soumis toute la Lorraine, il ait profité du traité de Bonn, où ce prince et Charles-le-Simple convinrent de conserver réciproquement en Lorraine les feudataires qui s'étaient volontairement donnés à eux (2). « L'abbaye de Luxeuil, dit don Berthod (3), resta soumise à l'empire d'Allemagne. Les Othons la comblèrent de bienfaits : Henri IV, Philippe de Souabe, Frédéric II, Henri, roi des Romains, son fils, marchèrent sur leurs traces; de sorte que, à s'en tenir aux archives de l'abbaye, on ignore s'il y eut un troisième royaume de Bourgogne. »

(1) Frodoard, an. 940.

(2) Chron. sax., p. 225. Mascov. comm., l. 1, c. 14.

(3) Concours de 1762.

Si l'on s'attache à cette observation, on peut croire que Luxeuil, depuis les liens qui l'unissaient à l'empire d'Allemagne, aura fourni des secours à Otton-le-Grand dans sa guerre contre Louis d'outre-mer et Hugues-le-Noir. C'est alors que ce comte de Bourgogne, armant contre l'abbaye, en aurait envahi les domaines, forcé les châteaux, et tenu les vassaux en bride par des forteresses nouvelles construites sur les terres mêmes de l'abbaye (1).

Contraint à faire hommage de son comté au trône de Bourgogne-Transjurane, *Hugues-le-Noir* demeura, par le duché qu'il possédait en partie, l'homme de la France et l'ami zélé de Louis d'outre-mer. Lorsque, en 946, ce roi, captif à Rouen depuis un an, fut rendu à la liberté, *Hugues-le-Noir* est l'un des seigneurs français qui contribua à le replacer sur le trône. C'est presque le seul qu'ait nommé Frodoard (2).

Nous sommes arrivés à l'époque (942) où l'on voit s'élever au sein du comté de Bourgogne, surtout dans le Warasch et le Scoding, une famille nouvelle dont les progrès furent rapides, la fortune brillante et durable, et dont la race, après l'extinction de la descendance de Richard, fournit, pendant des siècles, des souverains au comté de Bourgogne. Cette famille est celle d'Albéric. Etranger par sa naissance à nos contrées, ce prince, fils de Maguel, comte de Narbonne, avait, dès les premières années du dixième siècle, quitté son pays, où, comme puîné de famille, il n'attendait qu'une existence modeste. Résolu d'engager ailleurs sa jeunesse et son épée, il se dirige, peut-être sans y penser, sur les bords de la Saône; il arrive à Mâcon : là, il rencontre presque une couronne. Il plaît à Attelane, fille de Raculfe, vicomte qui gouvernait le pays, l'épouse, et devient comte de Mâcon après la mort de Raculfe. *Hugues-le-Noir*,

(3) *Quidam perversus Hugo Chapez in quibusdam castra construxit, quædam uti erant vindicavit.* (Cartul. Luxov.)

(4) Frodoard, an. 946.

dans une charte de 936, l'appelle l'un de ses *fidèles* (1). Cette fortune inespérée ne remplit point l'ame ambitieuse d'Albéric; il s'avance dans la Haute-Bourgogne, où il étend ses domaines par des acquisitions, des échanges, peut-être même par quelques usurpations (2).

L'invasion des Sarrasins dans l'Helvétie servit ses projets d'agrandissement. L'abbaye d'Agaune possédait, depuis le règne de Sigismond, le château de Bracon et Salins, les terres des Usiers, la chaux d'Arlier, et quelques cantons élevés du Warasch. Immobile depuis quatre siècles et demi, sa possession, sur laquelle elle veillait depuis l'Helvétie, siége de son établissement, avait traversé trois ou quatre races de rois. Mais en 940, l'abbaye d'Agaune venait d'être ruinée. Le Valais où elle est située, jusqu'alors exempt des invasions cruelles qui avaient désolé les contrées voisines, vit ses gorges envahies. Les Sarrasins, qui, dès l'année 906, avaient occupé les passages des Alpes, s'avancèrent au Nord, brûlèrent l'abbaye d'Agaune, traversèrent et saccagèrent l'Helvétie. On assure même que ces bandes meurtrières se rapprochèrent du lac de Genève et marchèrent vers le Jura. A cette époque de terreur, Berthe, mère de Conrad, roi de la Bourgogne-Transjurane, se retira dans une tour solitaire, à l'endroit où est aujourd'hui Neuchâtel (3).

L'abbaye d'Agaune était ruinée. En trois ans, ses possessions en deçà et au delà du Jura avaient été tour à tour la proie des Hongrois et des Sarrasins. Salins et ses salines étaient renversés (4) Albéric profite de ces calamités et s'adresse au roi Conrad; il se présente comme l'homme qui peut relever ces manufactures précieuses; il suffira qu'elles lui soient inféodées, ainsi

(1) V. la charte de 936, précédemment citée.

(2) Chron. S. Benig., Spicil. II, 363.

(3) Chroniq. de Neuchâtel, dans l'ouvrage de Ruchat.

(4) Bechet, Salins, I, p. 38.

que les terres de l'abbaye, situées en deçà des monts; il ne les demande que pour un temps limité : après sa mort et celle de ses enfants, elles retourneront à l'abbaye. Conrad s'empresse de donner au monastère l'ordre d'inféoder : par cet acte de générosité facile, il s'attachait, au sein de la Bourgogne-Séquanaise, un vassal déjà puissant, et capable de balancer l'autorité d'*Hugues-le-Noir*, trop dévoué aux rois de France. L'inféodation s'opère (943); et ces belles terres qui, dans le douzième siècle, rapportaient mille sols par semaine, sont inféodées pour moins de cent sols par an. Albéric prend possession de ces domaines qui désormais ne sortiront plus de sa famille. Ici commence l'histoire des sires de Salins, tracée dans le siècle dernier par l'abbé Guillaume, et qui finit au treizième siècle.

La prospérité d'Albéric avait dépassé son attente : mais il mourut trois ans après (945), selon Dunod (1). Son corps fut conduit à Besançon et porté jusqu'au haut de la montagne, dans le parvis de la cathédrale Saint-Etienne, dont Albéric avait été le bienfaiteur. C'est le premier exemple de cette sépulture somptueuse établie par la piété ou par l'orgueil, mais qui, bientôt imitée par les grandes familles, donna, durant des siècles, à cette antique basilique, de l'éclat, de l'opulence et des vassaux.

Albéric laissait une succession puissante : il était, après *Hugues-le-Noir*, le plus grand seigneur de nos contrées. Dans le partage de ses domaines, Létalde et Humbert, ses fils, reçurent, le premier, le comté de Mâcon, et le second, les terres inféodées par l'abbaye d'Agaune. Dunod paraît s'être trompé sur ce partage (2). Au surplus, ces deux fils d'Albéric occu-

(1) Dunod omet d'indiquer dans quel document il a puisé cette date, que tous les historiens n'admettent pas.

(2) Hist. du comté, p. 133, où Dunod suppose que les terres d'Arlay, Pontarlier, Mièges et Usier étaient du lot de Létalde, et non d'Humbert, son frère. C'est une erreur que détruit complètement une charte de Gaucher III, rapportée par l'auteur des *Sires de Salins*, II, pr., p.   . Ces terres appartenaient à a maison de Salins, qui les tenait d'Humbert, son auteur.

pent un haut rang dans notre histoire : Létalde est la tige de la seconde famille de nos comtes héréditaires; Humbert celle de la maison de Salins, qui a duré trois cents ans.

La fin d'*Hugues-le-Noir* approchait. Il mourut en 951. Les dernières années de sa vie nous sont inconnues. Nous l'avons peint sous des traits bien différents de ceux que lui prête Dunod. Appuyé sur les écrits de Frodoard, l'écrivain le plus grave du dixième siècle, nous avons vu constamment en lui l'homme de la France comme l'avait été son père : c'est par la force des événements et contre son gré que la Haute Bourgogne qu'il gouvernait a passé, en 940, au royaume de Bourgogne-Transjurane. Dunod en fait, au contraire, le vassal constant des rois transjurains; toujours, selon cet historien, la Haute Bourgogne, à une année près, fit partie du royaume des Rodolphes. Des auteurs estimables avaient déjà abandonné, sur ce point important, le système de Dunod.

GISLEBERT.

Notre histoire, au dixième siècle, est un vaste désert que l'on parcourt avec découragement. Ces landes stériles se rencontrent surtout dans les vingt années qui suivent le trépas d'*Hugues-le-Noir*.

La mort avait moissonné toute la descendance mâle du duc Richard : Hugues-le Noir ne laissait pas d'enfant. On croit que sa sœur, Ermengarde, vivait encore, et qu'elle fut son héritière. Ainsi le comté de Bourgogne, pour la première fois, passa entre les mains d'une femme. « Boson et Rodolphe, dit Dunod, consentirent, par reconnaissance pour les seigneurs qui les avaient servis, ou par crainte de causer quelques révolutions nouvelles, que la succession même par filles s'établit dans les dignités de leurs états.

Gislebert avait épousé Ermengarde, fille de Richard. L'é-

troite amitié de Richard et de Manassès, père de Gislebert, s'était encore resserrée, comme nous l'avons dit, par le mariage de leurs enfants. Le comte *Gislebert* occupe un haut rang dans la Bourgogne dès les premières années du dixième siècle. Au comté d'Autun qu'il reçut de son beau-père, il joignit bientôt ceux d'Avalon, de Châlon et de Beaune. Il prenait le titre de comte d'Autun et d'autres pays *par la grâce de Dieu* (1). C'est à un âge avancé qu'il recueillit, au nom de sa femme, dans la succession d'Hugues-le-Noir, la souveraineté du comté et d'une partie du duché de Bourgogne. Il semble que son mariage datait alors de près de quarante années (2). *Gislebert* survécut peu à Hugues-le Noir : il mourut en 956. Dans l'histoire des seigneurs de Vergy, Duchesne a recueilli toutes les chartes que les Deux Bourgognes ont conservées du duc *Gislebert*. On peut les consulter : elles offrent peu d'intérêt pour notre histoire (3).

LÉTALDE.

Létalde était comte dans la Haute-Bourgogne, en 951, mais comte inférieur. Il ne devint *archicomte* ou comte supérieur qu'après la mort de Gislebert. La difficulté est de savoir de qui il reçut cette souveraineté.

Dunod s'épuise à cet égard en conjectures (4). Tantôt il suppose qu'Ermengarde, première femme de *Létalde*, était fille de Gislebert, petite-fille par conséquent du duc Richard, et quelle recueillit, dans la succession de ses père et mère, le

(1) Charte de 942, dans Duchesne, *Hist. de Vergy*, pr., p. 33.

(2) Dès les premières années du dixième siècle, Gislebert paraît dans les chartes émanées de Richard, son beau-père, et les signe avec les autres enfants de ce prince. Il semble faire déjà partie de sa famille. (Ibid, p. 27.)

(3) Ibid, p. 31.

(4) V. Hist. du comté, II, 110 et 112.

comté de Bourgogne, dont *Létalde*, son époux, fut investi. Ce premier système semble contraire à des documents historiques incontestables. Ermengarde était la sœur et non la fille de Gislebert (2). Ce comte de Bourgogne lui survécut plus de trente ans (3); elle n'a donc pas recueilli le comté dans sa *succession*.

Peu assuré de la vérité de ce système, Dunod en propose un autre. « Si l'on n'entre point dans cette opinion, dit-il, je pense qu'on doit supposer qu'Avelane, épouse d'Albéric (et mère de Létalde), était une fille du duc Richard, et que *Létalde* devint comte de Bourgogne par cette voie. » Cette conjecture ne repose sur aucun monument : elle est combattue par l'opinion générale, qui fait d'Avelane la fille de Raculfe, vicomte de Mâcon.

On doit convenir qu'ici les monuments nous manquent. Tout ce que l'on sait, c'est que *Létalde*, comte inférieur de Bourgogne sous Hugues-le-Noir, puis sous Gislebert, a été ensuite *archicomte*. Ses richesses et sa puissance semblent expliquer comment il arriva à ce haut rang, la postérité de Richard étant éteinte à la mort de Gislebert. Il devint comte supérieur, parce qu'il se trouva le plus fort et le plus puissant des comtes. A cette époque, l'hérédité est interrompue; on voit commencer une nouvelle famille d'origine méridionale et gothique : c'est celle dont nous allons désormais écrire l'histoire.

Gislebert dominait sur les deux Bourgognes en qualité de duc et de comte; *Létalde* ne fut que comte de Bourgogne et de Mâcon. Ici commence la séparation du duché et du comté, qui ne seront plus réunis qu'un moment dans les premières années du onzième siècle : division funeste, qui apprit à des peuples issus de la même famille à se haïr et à se craindre, et

(2) V. une charte de 954, citée par Chevalier, II, 75.

(3) Ermengarde, première femme de Létalde, était morte en 931. V. dans l'Hist. des sires de Salins, les chartes, p. 5 et 7.

qui enfanta pendant des siècles ces rivalités et ces luttes sanglantes, dont le souvenir, surtout aux lieux limitrophes des deux provinces, n'est point encore entièrement effacé (1)

Possesseur de deux comtés, vassal à la fois de Conrad et de Louis d'outre-mer, *Lètalde* est plus connu dans les annales de la France que dans celles de la Bourgogne. Pendant les dernières années de Hugues-le-Noir, il relève, de concert avec ce prince, les établissements religieux de Mâcon, ruinés par les Hongrois (2); en 931, il donne à Louis d'outre-mer une hospitalité généreuse. Le roi, ne pouvant lutter contre Hugues-le-Grand, son ennemi, traversait alors rapidement la Bourgogne; mais une maladie le retint près de *Lètalde* (3). En 967, ce comte fut l'un des premiers à reconnaître Lothaire, successeur de Louis d'outre-mer, qui lui accorda, en 964, que Cluny demeurerait affranchi de toute mouvance autre que celle du roi de France (4).

Tandis que *Lètalde* gouvernait la Haute-Bourgogne, l'abbaye de Lure, long-temps humiliée, se releva sous Baltram, et devint fief de l'empire. Il importe d'étudier, à mesure qu'elle se présente dans l'histoire, la formation de ces fiefs immédiats, par lesquels les empereurs ont démembré tout le nord de notre province, même avant de la posséder. Autrefois elle touchait au Rhin, et comprenait Bâle et la Rauracie. Depuis, ses limites s'étaient resserrées; elle avait perdu le Rhin; la partie même voisine des Vosges s'en détachait insensiblement. Luxeuil, dès

(1) Lorsqu'en 1281, Otton IV, comte de Bourgogne, voulut marier sa fille Alix avec le fils aîné du duc de Bourgogne, il exposa au pape, en lui demandant la dispense de parenté, que cette alliance va réunir deux peuples ennemis : *Cum ducatus et comitatus unius fluminis intervallo separati...... consueverint adversari, et inter se rixas, guerras et contentiones habere.* Dom Plancher, II, pr., p. 50.

(2) V. Gallia christ. hist. eccle. Matiscon.

(3) V. Frodoard, an. 951.

(4) Arch. de Cluny.

940, comme nous l'avons vu, obéissait aux empereurs; Lure, l'*Elsgaw*, pays où est Montbéliard, Besançon, furent de même successivement unis à l'empire. Ces fiefs immédiats, en démembrant notre pays, ont préparé aussi les droits Régaliens et le haut titre de *princes de l'empire*, dont les abbés de Luxeuil et de Lure, l'archevêque de Besançon et le comte de Montbéliard, ont joui dans les siècles suivants.

Ne fixons en ce moment nos regards que sur l'abbaye de Lure. Dès long-temps ce n'était plus un monastère : des mains de Waldrade, maîtresse de Lothaire, elle avait passé au comte alsacien Ebherard, puis à Hugues, son fils. Hugues avait eu trois enfants, Ebherard, Hugues et Gontram, tous trois renommés par les maisons illustres auxquelles ils ont donné naissance : Ebherard, l'aîné, est la tige de la maison de Lorraine; d'Hugues est sortie celle des comtes d'Egheseim et de Dasbourg, dans laquelle naquit le pape Léon IX; Gontram fut le père de Landelin, premier auteur de la maison d'Autriche. Tous trois habitaient Lure et l'ancien domaine royal de Saint-Quentin : une maladie subite dont ils sont frappés les rappelle aux pensées religieuses; ils jurent, ainsi que leur père, de relever l'antique monastère de Saint-Delle, et d'y prendre l'habit monastique.

Le nom de Baltram était venu jusqu'à eux. Baltram était alors abbé d'Analesberg en Alsace, et l'empereur Otton, qui connaissait sa vertu, se rendait souvent à son monastère. Baltram cependant songeait à le quitter, parce que deux évêques voisins s'en disputaient la juridiction. Il voit alors arriver les trois fils de Hugues qui lui offrent le gouvernement de Lure : Baltram se rend à leurs désirs, à condition qu'ils remettront le monastère aux mains de l'empereur, dont il le recevra lui-même. Cette proposition est agréée et s'exécute : l'empereur reçoit la terre de Lure et la remet à Baltram, à condition qu'elle demeurera sous l'*avocatie* des empereurs. Dès-lors Bal-

tram relève l'abbaye et agrandit l'église, meurt la même année, et son corps est enseveli au pied de l'autel du monastère.

Ainsi, en 959, l'abbaye de Lure, quoique située dans l'enceinte de la Bourgogne, devint un fief de l'empire d'Allemagne. Dunod fait d'incroyables efforts pour prouver qu'elle demeura sous la souveraineté des rois de Bourgogne. Mais avant Baltram, selon l'auteur presque contemporain de la vie de saint Delle, la terre de Lure était déjà sous l'*avocatie* de l'empire (1), et, si en la lui remettant, l'empereur réserve qu'elle demeurera *sous l'autorité des rois francs, sub Mandiburgio regum francorum*, c'est que lui-même, dans ses diplômes, prenait le titre de Roi de France (2).

Tandisque l'empereur, qui déjà possédait l'Alsace et la Lorraine, disposait en maître de la partie de notre pays qui en est la plus voisine, l'anarchie continuait dans la Haute-Bourgogne. On voyait les religieux de Luxeuil porter, tantôt au levant, tantôt au couchant, le corps de saint Walbert pour intimider les usurpateurs. En 960, par le conseil de Létalde, ils le transfèrent dans le voisinage de Dijon, et, quelque temps après, dans l'Elsgaw, *où l'audace des tyrans*, dit Adson, *arrivait au dernier degré* (3).

Ces désordres paraissent avoir duré presque jusqu'aux dernières années du dixième siècle (4).

Vers ce temps (965), loin de la Bourgogne, l'infortune poursuivait au sein de l'Italie une princesse du sang de *Létalde*, qu'illustrèrent également ses revers et la gloire de son fils.

(1) V. S. Deicoli, Boll. 18 jan., tit. IX, n° 45.

(2) V. dans Muratori, *Antiq. Ital., diss.* 65. V. 484, un diplôme de 952; il est d'Otton lui-même, qui le date de la première année de son règne en Italie, et de la seizième de son règne *en France*.

(3) Miracul. S. Wandalb, 2 maii.

(4) Ibid.

C'est Gerberge. Etait-elle fille de Létalde, comme l'a cru Dunod, ou sa petite-fille, comme le pensait Chevalier ? Cette question n'est pas encore décidée. Il faut lire, dans Dunod, les systèmes ingénieux qu'il a conçus et les erreurs qu'il combat sur l'origine de Gerberge. Nous devons convenir que, sur cette question si long-temps débattue, aucun système n'est entièrement démontré. Quoiqu'il en soit, Gerberge avait épousé Adelberg, marquis d'Ivrée. Bérenger II, père d'Adelberg, régnait sur les Lombards ; il fut couronné par ses compatriotes : on croit même que l'empoisonnement aida à son élévation ; elle dura peu ; les propres sujets de Bérenger appelèrent du fond de l'Allemagne Otton-le-Grand à renverser ce trône qu'ils avaient élevé. L'empereur accourut avec des forces imposantes, prit à Pavie la couronne des Lombards, et reçut à Rome celle de l'empire des mains du pape Jean XII. Contraint de fuir, Bérenger et son fils s'enfermèrent dans la forteresse de Saint-Léo, au comté de Montefeltro. Mais, après un long siége, cette forteresse fut emportée. Bérenger II (1), captif, alla, ainsi que sa femme, dans l'exil, finir à Bamberg une vie dès-lors obscure : leur fils, Adelbert, s'enfuit chez les Grecs ; et, tandis que l'empereur accomplissait l'union de l'Italie à l'empire d'Allemagne, et n'en faisait qu'une province de ses vastes états, Gerberge, femme d'Adelbert, fuyait vers la Bourgogne, cherchant aux lieux qui l'avaient vu naître une existence moins agitée. Son fils, dont le berceau avait été entouré de tant de périls, fut enfermé dans un monastère de Lombardie, où sans doute l'œil du vainqueur devait veiller sur lui. C'est le fameux Otte-Guillaume qui portera au plus haut degré la puissance de nos comtes héréditaires. Après la mort de son mari, Gerberge épousa Henri, duc de Bourgogne, et frère de Hugues Capet.

(1) Il est remarquable que Luitprand, dont l'histoire est presque le seul monument littéraire de l'Italie septentrionale au onzième siècle, fut le secrétaire de Bérenger. Malheureusement son histoire finit au commencement de ce règne, qu'il laisse dans une complète obscurité.

Henri avait recueilli le duché dans la succession d'Otton, son frère, gendre de notre comte Gislebert.

Létalde vivait encore en 967. Il paraît qu'il était mort en 971 : époque à laquelle son fils, Albéric, paraît dans les chartes avec le titre de comte de Mâcon.

II.

Comtes héréditaires depuis la réunion de nos Comtés sous un seul Comte.

OTTE-GUILLAUME.

C'est à une époque assez rapprochée de l'année 970 que, selon Dunod, le fils de Gerberge, Guillaume, encore enfant, fut rapporté dans la Bourgogne. Un moine zélé qui veillait sur ses jours, et qui, selon une histoire manuscrite du monastère de Vaux, se nommait Warnier ou Garnier, remit ce précieux dépôt entre les mains de sa mère, alors mariée à Henri, duc de Bourgogne. Ses hautes qualités ne tardèrent point à lui concilier l'affection de son beau-père qui, d'après notre historien, lui abandonna le comté de Nevers et peut-être celui de Bourgogne. Ce dernier comté formait la dot de Gerberge, et bientôt elle y réunit celui de Mâcon, par la mort d'Albéric, son frère.

Le jeune comte croissait ainsi en âge et en puissance : le duc Henri, n'ayant pas d'enfants, le regardait comme son propre fils. (1). En 987, Hugues Capet, frère d'Henri, monta sur le trône de France, et son élévation fut pour le nouveau prince de Bourgogne une instruction et un exemple.

Guillaume épousa Adélaïde de Roucy, fille de Renaud, comte

(1) *Qui eum loco filii adoptavit.* (*Chron. S. Benig.*, Spicil. II, 387.)

de Reims, et petite-fille, selon l'opinion générale, de Louis d'outre-mer et de Gerberge (1). Ainsi, par son beau-père, il tenait à la troisième race de nos rois, et, par son mariage, à la seconde. Partout, dans sa propre origine et son alliance, il ne voyait que des rois. Cette alliance cependant ne donna à Guillaume ni royaume ni province; mais elle fut utile à son agrandissement par les liens qu'elle forma entre lui et Brunon. Brunon, frère d'Adélaïde, et fils de Renaud de Roucy, avait été, en 980, élevé, à vingt-quatre ans, sur le siége épiscopal de Langres. (2). C'est lui dont les chroniques de St-Bénigne et de Bèze s'accordent à vanter le noble caractère, la vertu et la haute influence. Brunon devint l'oracle de la Bourgogne, et, selon la première de ces chroniques, tous les chefs de ce pays le regardaient comme leur guide et leur maître (3).

Capable de concevoir un plan et de le suivre, il semble, par le silence de l'histoire, que Guillaume ait, jusqu'à la fin du dixième siècle, préparé lentement cet avenir de grandeur qu'il réalisa depuis. En 995, Conrad, roi de Bourgogne, mourut : Rodolphe III, son fils, lui succéda. Sous ce prince, dernier roi du troisième royaume de Bourgogne, Guillaume arriva au plus haut degré de puissance.

Quelles causes l'élevèrent si haut? Avant de répondre, et pour mieux étudier cette époque importante qui commence la véritable grandeur des comtes de Bourgogne, il est utile de faire connaître l'état de la Bourgogne-Séquanaise, sous le rapport des mœurs, de son gouvernement, de la législation, des lettres, et de la servitude de ses localités diverses.

A la fin du dixième siècle, le régime féodal était entièrement établi dans la Haute-Bourgogne; toute la puissance se concentrait dans les châteaux et dans les possesseurs de fiefs.

La royauté était faible, et son influence à peine sentie. Cette

(1) *Gallia christ.*, IV, p. 549.
(2) *Chronic. S. Benig.*
(3) *Chron. S. Benig.*, Spicil. II, 389.

royauté élective ne s'était soutenue qu'en fermant les yeux sur toutes les usurpations.

L'église de Bourgogne avait perdu toute sa puissance. A Lyon, l'archevêque était Burchard, propre fils du roi Conrad. Dans une charte de 984, il gémit de la pauvreté et de la désolation de son diocèse au pillage, et ses plaintes, si bien d'accord avec celles de nos églises, peignent bien l'état de faiblesse où se trouvaient réduits alors l'épiscopat et la royauté (1). Les mêmes symptômes se remarquent à Besançon. Cet abaissement des évêques dans la Bourgogne se manifeste jusqu'au milieu du onzième siècle.

Notre pays était encore divisé en quatre comtés, outre celui de Besançon. Nous avons déjà nommé ces comtés, qui sont *Port, Amaous, Scoding* et *Warasch.* Mais, par la puissance du comte supérieur, ils tendaient peu à peu à une fusion totale, qui s'est opérée à la fin du dixième siècle.

La Haute-Bourgogne, couverte de châteaux, n'avait pas une seule ville de quelque importance. Dans aucune je n'aperçois de trace du régime municipal : je n'en excepte que Besançon, encore ce fait est-il bien douteux.

La législation ne se composait plus guères que d'usages et de traditions confuses. Les lois romaines étaient dans l'oubli. Besançon seul conserva des usages romains, soit que les descendants de ses antiques familles sénatoriales fussent anéantis, ou qu'ils eussent déserté ses murs pour aller habiter des châteaux-forts. Son évêque métropolitain, qui, comme tous les ecclésiastiques, avait, sous les rois francs, suivi la loi romaine,

(1) *Talia videmus.... qualia non inter gentes audita sunt, assiduas devastationes rerum quæ a sanctis patribus et christicolis deo et sanctis ejus collatæ sunt.... pravi homines præcepta domini et ecclesiæ floccifacientes... videmus discrimina successorum nostrorum, qui post nos venturi sunt victum non habentes, stimulati ac fame contricti*, etc. (Gallia christiana, Inst. Lugd. ecclesiæ.)

contribua sans doute à la maintenir (1). Dans les actes les plus fréquents de la vie civile, les mariages et les successions, cette cité suivit toujours la législation romaine. Ses murailles, comme nous l'avons déjà remarqué, formaient la limite du droit romain et des maximes coutumières.

Dans le reste de la Haute-Bourgogne, la loi de Gondebaud, toujours vivante, était enracinée dans les mœurs : elle formait le fond de la législation pénale, et dominait dans les usages de la vie. Son exécution fut générale jusqu'au milieu du quatorzième siècle. M. Droz nous apprend que l'on conservait dans la bibliothèque des Chifflet un manuscrit de la loi Gombette, dont l'écriture annonçait le dixième siècle : il en conclut qu'on la pratiquait alors. « Autrement, dit-il, on n'en aurait pas fait faire cette copie dans un siècle d'ignorance où les copistes étaient fort rares. » Plus tard, lors des affranchissements, dans les chartes de commune, vous retrouvez au sein des populations toutes ces compositions pécuniaires, ce tarif germanique des coups et des blessures que Gondebaud écrivit dans son code : il existe non-seulement dans nos montagnes, mais sur tous les points de la province, à Luxeuil, à Poligny, à Dole, à Gray : preuve irréfragable que ces usages existaient au dixième siècle. En se reportant plus en arrière, cette prédominance de la loi Gombette prouve en même temps et la généralité de l'occupation bourguignonne, et l'affreux dépeuplement du pays à la chute de l'empire romain.

Un voyageur, en parcourant la Bourgogne-Séquanaise, l'aurait trouvée dans la situation suivante.

Le Nord tendait, comme nous l'avons vu, à l'indépendance. Les comtes de Montbéliard commençaient dans le petit pays de l'*Elsgaw* ou *Ajoye*, ancienne baronie, selon Perreciot, de

(1) On trouve une dernière trace du droit romain en Bourgogne, dans une charte datée de Chambéry, en 1042, elle émane d'un clerc. *Ego Aimo clericus filius cujusdam Hugonis, qui professus sum ex natione mea lege vivere Romana*, etc. (Bibliot. Sebus., cent. I, 84, p. 53.)

notre comté de Warasch. Le premier comte de Montbéliard est Louis, connu dès l'an 1002. Dunod fait commencer plutôt cette famille, que l'on croit descendue d'Atticon, comte d'Alsace; mais il a été trompé par les titres qu'a fabriqués Ruxner au seizième siècle. Perreciot suppose que les comtes de Laroche-Saint-Hippolyte, dont les terres sont voisines de Montbéliard, descendent, dès cette époque, de la même maison; mais sa conjecture est faible : le premier de ses comtes n'apparaît avec certitude que depuis l'année 1133.

De l'*Elsgaw*, en se dirigeant au couchant, on trouvait les abbayes de Lure et de Luxeuil, puissantes par leurs terres, et qui ne reconnaissaient de souverain que l'empereur d'Allemagne.

Dans le pays fertile qu'arrose le Salon, entre la Saône et la Champagne, aux lieux où sont situés Champlitte et les villages voisins, dominait, avec l'abbaye de Bèze, les sires de Fouvent, qui, avant l'an 1000, avaient pris le titre de *comte*. Leur château, bâti sur les rochers qui couronnent la plaine de Fouvent, commandait à soixante villages. Ce pays, dépendant en tout ou en partie de l'ancien *pagus* des Attuariens, était un fief de l'évêché de Langres, et ne reconnaissait pas le comte de Bourgogne.

Au centre, Besançon, forteresse plutôt que capitale, ville pauvre, attestait, par ses églises demi-ruinées, l'indigence de l'épiscopat, aussi faible, aussi agité que dans le reste du royaume.

Salins, divisé en deux bourgs, était en partie tenu par la branche cadette d'Albéric.

Au midi, l'abbaye de Saint-Claude, forte de ses déserts, possédait toujours les terres, les rochers et les forêts que lui avait donnés Charlemagne.

Dans l'espace intermédiaire, des châteaux-forts, des murs crénelés, des tours sur les hauteurs, aspect guerrier plus commun dans le Warasch et le Scoding, pays de montagne, beau-

coup moins dans les plaines de Port et d'Amaous. Dans ces derniers comtés, on remarquait plus de fertilité, dans les deux autres plus de puissance, tant qu'a duré la domination féodale (1).

Autour des châteaux-forts, quelques bourgs fermés de murs, dans le bas des meix épars ou agglomérés, des *villa* couvertes de chaume, séjour de la misère et de la main-morte source de la misère.

Tout était serf au commencement de la troisième race, a dit Montesquieu. Cette parole peint une grande partie de nos campagnes. « J'ai vu, dit Dunod, dans son traité *des prescriptions* (2), j'ai vu une partie considérable des affranchissements des habitants du comté de Bourgogne. » Il ajoute, dans son livre *de la main-morte*, que, de son temps, la plupart des personnes et des biens de la campagne étaient encore main-mortables. Quelle fut donc la généralité de la main-morte, puisqu'elle conservait autant d'intensité après cinq siècles, où l'on ne cesssa d'affranchir! Aussi, voyez les chartes du dixième siècle : presque partout les fonds sont vendus, échangés, donnés avec les serfs qui les cultivent, *cum mancipiis, servis ancillis.* « J'ai sous les yeux, dit Perreciot (3), des actes qui justifient que, jusqu'à la fin du treizième siècle, le comté de Montbéliard, duquel dépendaient alors les seigneuries de Blamont, Clémont, Héricourt et Chatelot, était entièrement main-mortable. » Le président Bouhier rend le même témoignage sur l'état du duché de Bourgogne. « Il est notoire, dit-il, qu'autrefois toutes les terres du duché étaient en main-

(1) Dans le moyen-âge, dit l'auteur de l'*Histoire des républiques italiennes*, l'agrandissement ou la dépression de la noblesse parut dépendre de la nature du pays qu'elle habitait. Ceux qui vivaient dans les plaines, n'ayant presque aucun moyen de fortifier leurs châteaux, furent très-promptement obligés de se soumettre. (II. C. XII.)

(2) Part. III., c. XI.

(3) Etat-civil, t. 1, p. 124

morte.... Pendant le règne des premiers rois de la troisième race, on ne voit que des seigneurs et des serfs (1). »

Tel était l'héritage de servitude qu'avait légué aux deux Bourgognes le monde romain, et que, malgré les lois du christianisme, avaient singulièrement agrandi le droit barbare suivi dans les guerres depuis l'invasion germanique, ainsi que les guerres privées et les violences des seigneurs.

Dunod peint toute cette époque avec un calme qui la rend méconnaissable. Que si quelqu'un dédaignait ces détails, qui peignent, du dixième au treizième siècle, la masse de nos populations, il doit se souvenir que le temps a amené dès-lors d'immenses révolutions dans les situations et dans les fortunes, et que la plupart des hommes opulents et titrés de nos jours ne sont que les descendants, inconnus à eux mêmes, de ces serfs affranchis.

Dans ces siècles de fer, nos campagnes offraient encore quelques hommes libres. Otte-Guillaume, donnant en l'année 1004 dix villa à l'abbaye de Saint-Bénigne, lui accorde à la fois *les revenus et les coutumes* que doivent dans ces localités, *même ceux qui se disent francs* (2). Mais cette liberté était précaire. Aussi voyait-on fréquemment les hommes libres en faire le sacrifice, pour se procurer un protecteur et un appui. Quelquefois, à la porte des monastères, ils demandaient à devenir les serfs du saint qu'on y honorait, et dont le nom servirait à les défendre. Ainsi, dans nos contrées, des hommes *libres* de Parrecey-sur-la-Loue et de Cussey-sur-l'Ognon se dévouèrent au partage de Saint-Bénigne et se déclarèrent ses esclaves (3). D'autres apportèrent au monastère de Bèze une barque, deux ânes et dix sous, en priant qu'on les reçût esclaves de Saint-Pierre, patron de l'abbaye, sous la condition de participer aux

(1) Observ. sur la coutume, t. II, ch. 65, n. 33.

(2) *Qui se francos dicunt.... qui francorum nomine censentur* (Ch. S. Benig., Spicil., t. II, p. 387.)

(1) *Chron. S. Benig.*, Spicil. II, 363.

aumônes de l'église. Les moines les accueillirent et frappèrent d'anathème, par l'autorité de Dieu et de Saint-Pierre, ceux qui leur feraient du mal ou à leurs enfants (1). On voyait les habitants de hameaux entiers, *poussés par la crainte*, demander avec instance un asyle près des murs des abbayes avec une petite place pour y bâtir des cabanes (2).

Un trait, que nous a conservé la chronique de Bèze, montre combien, dans le désordre général, la *franchise* des hommes libres était exposée.

« Deux frères, Fulbert et Bérenger, avaient quitté leur *villa* par suite des violences de leurs voisins, et donné, avant de partir, leur aleu à Saint-Pierre de Bèze, en se recommandant à perpétuité eux et les leurs à la protection du saint. S'ils revenaient dans leur pays, ils devaient recouvrer leur héritage, et le posséder sous la dépendance du monastère. Ils vinrent dans le diocèse de Besançon au temps de l'évêque Hector et du comte Otte-Guillaume, et s'établirent à Roulans (*terre voisine de Besançon*), dans les domaines de deux frères appelés Téduin et Béroard... Cependant les moines de Bèze les voyant éloignés, craignaient qu'avec le temps ils n'éprouvassent des violences ou *ne fussent réduits en servitude*. Un concile, à la demande du monastère, fut tenu par l'évêque Hector et d'autres évêques, et l'on prononça anathème perpétuel contre ceux qui tenteraient d'en faire leurs esclaves.... »

Ce servage, alors si commun, attachait l'homme à la glèbe, comme l'arbre est attaché au sol (3). Propriété de leur maître, et n'ayant rien en propre, emprisonnés dans l'enceinte de leurs seigneuries, dont ils ne pouvaient sortir, ils travaillaient avec découragement. *Cil de morte-main*, dit un archevêque de

(1) *Chron. Besuens.*, Spicil. II, 416.
(2) Ibid.
(3) *Les hommes et femmes de corps sont réputés du pied et partie de la terre*, dit la coutume de Vitry, l'une des neuf coutumes main-mortables de France.

Besançon dans une charte de 1347, *ne veulent travailler en disant qu'ils travaillent pour autrui, et pour ceste cause ils gastent le tout, et ne leur chant que lour demourait; et se ils estoit certain que demourait à leur prouchain, ils le travailleroient et acquereroient de grand cœur...*

Ainsi, l'agriculture était découragée; un froid de mort pesait sur nos campagnes : jamais la terre ne fut si pauvre. De vastes friches, des domaines entiers sans valeur, les parties les plus fertiles cultivées sans intelligence par des serfs assurés à l'avance de voir la guerre leur enlever une partie de leurs récoltes, la maladie causée par les marais stagnants et les habitations malsaines, telles étaient nos campagnes aux dixième et onzième siècles.

Au dixième, les historiens comptent dix famines et treize pestes.

Pour faire opposition à ce sombre tableau, je rechercherai quels furent, dans la province, les lieux où la liberté exilée rencontra quelque asyle. On les trouve surtout dans les montagnes, au voisinage des abbayes, dans les villes du domaine et à Besançon.

Besançon traversa la féodalité sans éprouver la souillure de la main-morte. Ce fut même par exception que cette ville eut quelques habitants main-mortables, jusqu'à ce qu'elle eut déclaré *franc* tout homme qui aurait habité un an dans ses murs.

On croit que Salins, Dôle, Poligny, demeurèrent affranchis de la servitude.

La liberté se maintint surtout le long du Jura, dans cette ligne du Warasch, qui, des environs de Saint-Claude, s'étend à Porentruy, ligne considérable puisqu'elle a plus de soixante lieues, pays de montagnes, de solitudes et de forêts. Ainsi, dans l'Helvétie, selon Muller, les Waldstettes, ignorés et perdus au sein des Alpes et de leurs remparts éternels qui les défendaient contre les humains, auraient depuis les Romains

conservé leur indépendance native. En 1126, l'usage général proclamait même que le Jura était au premier occupant.

Ainsi, dans ces solitudes profondes, la petite ville de Saint-Claude, selon Dunod et Droz, fut libre dès l'origine. Les moines, dit Droz (1), n'assujettissaient point à la main-morte les bourgs voisins de leur monastère.

Plus au nord, et toujours aux pieds des chaînes du Jura, Pontarlier, que l'on croit être une colonie bourguignonne établie sur les ruines de l'ancienne *Ariarica*, conserva sa liberté. Il en fut de même de son *Baroichage*, composé de vingt-deux villages ou hameaux, situés sur cinq ou six lieues d'étendue. Comme Salins et Dijon, Pontarlier était divisé en deux bourgs. Ses habitants, selon l'observation de Droz, étaient qualifiés *barons*, et les villages limitrophes du territoire Outaux, Dommartin, Vuillecin, etc., sont encore appelés la *Barouche*. Cette association libre, ainsi que son Baroichage, ne reconnaissait aucun seigneur, et si, dans les jours malheureux qui signalent la fin du troisième royaume de Bourgogne, elle prit un protecteur et lui paya un cens annuel, ce fut sans altérer son indépendance. Les sires de Salins, par leurs possessions dans la Chaux-d'Arlier, arrivaient jusqu'au centre de la colonie; elle choisit pour avoués ces seigneurs puissants, qu'elle craignait d'avoir pour maîtres.

En suivant les mêmes chaînes au nord, on trouvait le pays des *Franches-Montagnes*, qui commençait au Val de Morteau, et dont la ligne, passant à travers *le comté de la Roche*, ne se terminait qu'à Porentruy. Ce comté, connu sous ce nom depuis 1133, formait, dès Bizot à Chamesol, une étendue de six lieues, dont les seigneurs humains et bienfaisants respectaient la liberté des cultivateurs. Cette étendue diminua plus tard; borné aux villages voisins de Saint-Hyppolite et à ce village lui-même, qui en était le chef-lieu, ce pays conserva le nom

(1) Essai sur les bourgeoisies, ch. III.

de *Franches-Montagnes* : noble dénomination qui se perpétue encore dans la contrée de Porentruy, dépendant alors de la Bourgogne-Séquanaise, et formant la suite de ces cantons libres. La même ligne, détournée vers le couchant, conduisait à Mashay, chef-lieu de cinq villages, dont l'un porte encore le nom de *Bourguignon*. Cette peuplade conserva les priviléges de l'ingénuité, comme le prouvent ses *statuts*, rédigés en 1306, précieux monument de ces temps reculés.

Telle était la Haute-Bourgogne aux plus mauvais jours de la féodalité; le Jura ne devint esclave qu'au douzième, lorsque des serfs, amenés du dehors pour en peupler certains cantons, y portèrent avec eux les liens de la servitude.

Terminerai-je ce tableau par celui des études et des lettres dans le cours du dixième siècle. On s'en fait généralement une fausse idée. Sans doute, l'esprit humain dans nos contrées sommeillait autant qu'ailleurs; j'ai vu l'original d'une charte de Besançon, en 947, signée par l'archevêque Geofroy et cinq archidiacres : le latin en est barbare; sans doute, ce siècle désolé, préoccupé de la fin prochaine de l'univers, ne nous a pas légué un moment une seule église gothique, pas même un vitrage peint, si fort en usage alors; il ne nous a légué que des châteaux-forts. Ses guerres ont détruit les manuscrits, et je ne connais de cette époque dans tout le pays que celui de la loi Gombette. Cependant la vie intellectuelle n'y était point éteinte; elle l'était beaucoup moins que dans les siècles suivants. Toute la partie de la Bourgogne voisine de notre province offrait encore bien des foyers d'instruction et d'études. Cluny était une pépinière d'évêques, et son école l'une des lumières des Gaules. Les empereurs et les papes y consultaient saint Mayeul et saint Odilon. L'école de Lyon, où saint Mayeul avait appris à lire Virgile et les anciens philosophes, était l'une des premières de la Bourgogne. Dans le duché, Guillaume dirigeait le monastère de Saint-Bénigne. Italien d'origine et parent d'Otte-Guillaume, cet homme illustre,

qui contribua à la réforme de tant de monastères en France, persuadé que l'ignorance générale était la cause des désordres du clergé, établit des écoles dans les mêmes abbayes qu'il réformait. Tous ceux qui voulaient y apprendre les lettres, riches et pauvres, libres ou esclaves, y étaient également accueillis. Bon nombre d'étudiants y étaient nourris aux dépens des abbayes, de peur que l'indigence ne ralentît leur zèle pour l'étude (1). Guillaume enrichit de manuscrits nombreux la bibliothèque de Saint-Bénigne, et Gerbert, moine de ce monastère, y était renommé comme copiste. Alinard, prieur de la même abbaye, lisait constamment, même à cheval, et les philosophes profanes lui étaient familiers. A Langres, l'évêque Brunon, beau-frère d'Otte-Guillaume, ranimait le culte des lettres, et il instruisait lui-même ses clercs dans les études sacrées et profanes (2). A Luxeuil, le flambeau de la science, prêt à s'éteindre, jetait une noble et dernière lueur. Adson et Constance y soutinrent successivement la gloire de cette école fameuse. Adson est l'un des moines remarquables du dixième siècle; il figure avec éclat parmi les savants dont s'honorèrent à cette époque la France et la Bourgogne. Homme d'études, théologien, légendaire, poète, il répandit l'amour des lettres dans les monastères qu'il réforma. Ses parents sont inconnus; mais on sait qu'il était né dans le comté de Bourgogne, près du Mont-Jura (3). Il fut offert de bonne heure, par son père, au monastère de Luxeuil, où son enfance fut nourrie, comme il nous l'apprend lui-même, des principes de la philosophie, et l'on est surpris d'entendre nommer Pythagore parmi les auteurs qu'il y étudia (4). On

(1) *Glaber, in vita Guillelmi.*

(2) Gallia Christ, IV, 549.

(3) Ce fait est attesté par l'anonyme de Montirender, écrivain exact, qui vivait au onzième siècle.

(4) Au commencement de son histoire de Saint-Walbert, qu'il dédia à l'abbaye de Luxeuil, il témoigne sa reconnaissance à ce monastère *a quo a*

croit généralement qu'il devint abbé de Luxeuil; cependant ce fait a été contesté. Ses nombreux écrits, autant que sa vertu, le firent connaître dans la France et la Bourgogne. La plus renommée de ses productions est son livre à la reine Gerberge, qu'il composa avant 954. Luttant contre l'opinion générale, Adson, consulté par cette épouse de Louis-d'Outremer, soutient que le monde ne touche point à son terme, et se sert de l'écriture avoc cette judicieuse sagacité qui caractérise les hommes de nos montagnes. Les critiques reconnaissent dans Adson un fond réel d'érudition tant sacrée que profane, quoique sous d'autres rapports il appartienne à son siècle. On voit par les lettres de Gerbert qu'Adson, constamment occupé à la lecture, avait une nombreuse bibliothèque. La beauté de son style a fait que son livre fut attribué long-temps à Alcuin, à Raban Maur, et même à saint Augustin; mais la préface, découverte plus tard, a fait reconnaître l'erreur. La réputation de l'auteur le fit appeler à la cour des rois, et Hugùes-de-Flavigny nous apprend qu'Adson suivit Otton III en Italie, et assista à la dispute fameuse de Gerbert et du grammairien Ottric. Un zèle pieux lui coûta la vie. Monté sur un vaisseau, il naviguait vers Babylone (992), où il accompagnait le comte Hilduin, qui, d'après les conseils d'Adson, allait expier, dans ces contrées lointaines, ses injustices et ses cruautés. Il mourut dans cette navigation, et les matelots, respectant sa sainteté, ne le jetèrent point dans la mer, mais conservèrent son corps, qu'ils enterrèrent dans une île appelée *Astilia* (1).

Constance, qui, dans les premières années du onzième siècle, dirigeait l'école de Luxeuil, mourut vers 1015; sa haute réputation comme théologien et comme philosophe ne s'éteignit point avec lui. Les auteurs de la *France littéraire* (2)

parentibus traditus, primævi tirocinii juvenilia rudimenta inter dubia Pythagoricæ litteræ bicornia peregisse memineram. (Boll. 2 maii.)

(1) Mabillon, Acta 55, p. 849.

(2) T. VII, Avertissem., p. 82.

lui attribuent un traité sur la nature des liquides, où se trouvent discutées les propriétés de l'eau, du vin, de l'huile, de la neige, de la rosée, de la pluie, de la gelée blanche, de la mer, des rivières, etc. Cet ouvrage curieux, dont la découverte à Cahors, en 1477, fut regardée comme un événement, est perdu. Il portait le nom de Constance. Gudin, son disciple, dans des vers fort enflés, suivant le goût de l'époque, donna l'essor à sa douleur et voulut éterniser ses regrets. Il vante la science du premier des philosophes, sa douceur pour ses élèves, les manuscrits précieux copiés par ce maître habile; il peint les larmes de l'Orient et de l'Occident, celles de Luxeuil et de Chrysopolis, et la lune qui voile sa face (1). Une particularité importante que nous apprend Gudin dans cette élégie, c'est que Lyon, Autun, Langres, Besançon, Châlons-sur-Marne et Strasbourg, envoyaient leur jeunesse étudier à Luxeuil.

Adson et Constance sont les derniers hommes que produisit cette abbaye : avec eux s'éteint sa gloire littéraire. Il est vrai qu'on disait publiquement à la mort de Fulbert, arrivée en 1028, que toute étude philosophique avait cessé en France (2). Ainsi, dans le naufrage général, c'est un honneur pour cette école fameuse d'avoir succombé l'une des dernières. A son déclin, la nuit de la barbarie, semble s'épaissir sur nos contrées; on dirait que l'ignorance bourguignonne devient proverbiale.

Pendant long-temps la Bourgogne n'a plus que Cluny. Lorsqu'au onzième siécle, Bérenger, dont l'hérésie fit tant de bruit dans l'église, voulait prouver l'ignorance du cardinal Humbert de Blancheselves, l'un de ses plus zélés adversaires;

(1) Plangit Oriens et Auster, Occidens et Aquilo...
Mœret Plebs Luxoviensis planctibus piissimis...
Et mœrore fatigata luget urbs chrisopolis
Firma stephani triumphis, vallo cincta fluminis.
V. le 3e vol. des Annalettes de d'Achery.
(2) Vita S. Odilon. pauc. salviniac. Odilon mourut en 1049.

il soutenait que ce cardinal était originaire de Bourgogne. L'archevêque de Cantorbéry, Lanfranc, répond à Bérenger que cette assertion est mensongère ; et lors-même, ajoute-t-il, que le cardinal serait bourguignon, c'est une arrogance ridicule de jeter du mépris sur lui à cause de sa patrie, puisque l'esprit de Dieu souffle où il lui plaît (1).

Nous avons réuni sous un même point de vue tout ce qui tient à l'histoire littéraire de nos provinces dans ces siècles reculés. Il faut revenir à l'an 1000. Lorsque cette année de terreur approcha, la Bourgogne, comme le reste du monde, fut dans l'attente. Pénétrés de la crainte du jugement dernier, les peuples croyaient déjà entendre le son de la trompette fatale. Quand l'heure terrible eut frappé, la Bourgogne se considéra elle-même, étonnée de ne pas être réduite en poudre. Dès 1003, en France et en Italie, dit un chroniqueur bourguignon (2), on se remit à bâtir des basiliques, *et le monde sembla secouer sa vieillesse.* La Bourgogne ne suivit que faiblement cet exemple : l'épiscopat y était faible et découragé. Ce n'est que vers 1030, lorsque la *trève de Dieu* eut suspendu les fureurs de la guerre, que l'on commença, à Besançon, à relever les temples en ruine. Jusqu'alors l'église y faisait entendre ce triste chant de deuil, dont Dunod a retrouvé le texte dans ses archives, et qu'avait composé Fulbert. On croit que c'est Fulbert, évêque de Chartres au commencement du onzième siècle (3).

« Nous venons à vous, Seigneur; nous implorons votre secours humblement prosternés, parce qu'ils s'élèvent contre nous les iniques et les superbes, qui se confient dans leurs forces. Ils envahissent, ils pillent, ils dévastent les terres de Saint-Jean et de Saint-Etienne. Ils font vivre dans la faim, la douleur et la nudité vos pauvres qui les cultivent. Ils les font

(1) Lanfranc. *de Corpor. Christi.*, l. 2
(2) Raoul Glaber, l. III, c. 4.
(3) V. Dunod, Hist. de l'Eglise, I. pr. p. VIII.

périr par les tourments et par le glaive... Votre église, que vous avez fondée dans les temps anciens, que vous avez élevée en l'honneur de Saint-Jean et de votre martyr Saint-Etienne, est assise dans la tristesse, et il n'est personne que vous pour la consoler et la délivrer... Brisez leur orgueil ; vous les connaissez eux et leurs noms ; vous connaissiez leurs cœurs bien avant qu'ils fussent au monde. »

A ces désordres se joignaient des fléaux non moins cruels : la guerre, la famine, des maladies aiguës.

De 1002 à 1014, la guerre pénétra plusieurs fois jusqu'aux bords de la Saône, jusqu'au pied même du Jura. Le duc Henri, l'époux de Gerberge, était mort, laissant son duché à Otte-Guillaume, son fils adoptif. « Cette disposition, dit Dunod, parut légitime aux Bourguignons, qui reconnurent ce prince pour leur duc après la mort de Henri, mort environ l'an 1002. Mais Robert (roi de France et neveu de ce prince), prétendant que ce duc n'avait pu disposer de son duché à son préjudice et sans son consentement, se disposa à le recouvrer par les armes. » Dunod a décrit exactement cette guerre, qui se termina, vers 1016, par l'abandon du duché au roi de France, qui ne devait en jouir cependant qu'après la mort d'Othon-Guillaume.

En même temps la famine, le mal *des ardens*, sévissaient avec plus de rigueur que la guerre. Les historiens comptent trois famines de 1001 à 1014, dont l'une dura cinq ans.

Ces fléaux n'arrêtaient point Otte-Guillaume; et sa grande puissance date d'une époque rapprochée de l'an 1000. Esprit entreprenant et ambitieux, vivant sous le plus faibles des rois, Rodolphe III, il attira successivement à lui tous les pouvoirs de l'état. Son nom, celui de son beau-père, l'éclat de ses aïeux, qui avaient été rois ou empereurs, tout secondait ses vastes projets. Il profita, pour s'agrandir, du temps où il possédait les deux Bourgognes, et réussit au point qu'aucun prince, selon Raoul Glaber, ne l'égalait en deçà du Jura par

les richesses et la force guerrière. Dnnod croit même qu'Otte-Guillaume posséda au-delà des monts le diocèse de Lausanne; mais, selon Muller, les archives de l'Helvétie ne révèlent aucune preuve de cette autorité, qui ne se déclare que sous le comte Renaud I[er] (1).

Il faut étudier les progrès de cette politique persévérante, qui finit par anéantir le pouvoir des rois de Bourgogne dans les états d'Otte-Guillaume.

Ce prince était trop habile pour prendre le titre de roi; il n'en eût pas été plus respecté, et il se serait affaibli en soulevant des haines et des dissentions (2). Deux classes de hauts dignitaires le gênaient : les comtes inférieurs, qui étaient, par leur institution du moins, les hommes du roi, et les évêques, surtout l'évêque métropolitain, dont l'autorité pouvait contrarier ses vues ambitieuses. Otte-Guillaume sut y pourvoir. Il supprima les comtes inférieurs et les remplaça par des vicomtes. Ainsi nos anciens *Pagi*, *Amaous*, *Port*, *Scoding*, etc, ne subsistèrent plus guères que par souvenir dans les habitudes des peuples, et le comté de Bourgogne, réuni sous une main forte et puissante, se forma tel qu'il a subsisté depuis. Les vicomtes furent les hommes, les vassaux du comte supérieur, et non plus les hommes de la royauté. Les vicomtes ont subsisté long-temps. « Nous en avons eu un à Besançon, dit Dunod (3), et d'autres à Baume, à Vesoul, à Gray, à Salins... Ces dignités ont été héréditaires et possédées, savoir : à Besançon, par la maison de Rougemont; à Dôle, par celle de Dôle ou de l'Hôpital; à Salins, par la maison de Monsaugeon; à Vesoul, par les seigneurs de Faucogney. Les seigneurs de Saint-Loup, Marigny et Neublans, portent encore aujourd'hui le titre de vicomtes, parce que ces seigneuries ont été dans les maisons revêtues de cette dignité. »

(1) Muller. *Geschichte der Schweitz*. B. I, c. XIII.
(2) *Miles est regionis in nomine, sed re dominus terræ*. Dithmar., l. 7.
(3) Hist. du comté, l. B. VI, p. 403.

C'est un fait remarquable que ces vicomtés (1), dès qu'ils paraissent dans l'histoire, ont leur siège fixé dans des villes du domaine de nos comtes. On choisit pour ce siège, dans chacun des anciens *pagi*, la principale ville domaniale. Perreciot nous a laissé une dissertation intéressante sur l'antiquité des quatre villes où ils furent placés (2).

Les vicomtés qu'Otte-Guillaume donna en fief en s'en réservant l'hommage, devinrent héréditaires comme les comtés, et passèrent également aux femmes.

Il ne se contenta pas de supprimer les comtes inférieurs ; tout annonce qu'il donna à ses vassaux, qu'il leur substitua les bénéfices et les domaines territoriaux attachés à ces dignités supprimées (3); qu'il envahit même tous les domaines du roi de Bourgogne, les réunit à ses domaines et en disposa en maître. Ainsi la royauté, anéantie dans sa puissance, le fut encore dans les revenus de la couronne, puisqu'on ne voit pas qu'elle levât aucun tribut, soit dans la Haute-Bourgogne, soit dans les autres états qui composaient cette faible monarchie.

L'autorité épiscopale ne souffrit pas moins d'atteinte. Otte-Guillaume eut soin de ne placer sur les sièges épiscopaux que des hommes de son choix. Voyez tous nos évêques à la fin du dixième siècle et dans les soixante premières années du onzième, ils sont tous de la maison de Salins, qu'une parenté assez étroite du côté de Gerberge liait à Otte-Guillaume. Soit

(1) Dans les temps qui précèdent, on voit même plusieurs comtes à la fois dans le pays. En 951, Letalde prend la qualité *du plus noble des comtes* (Dunod, ibid., t. 2, p. 594). Sous Otte-Guillaume et depuis, on ne trouve plus rien de semblable. Dithmar, auteur contemporain, remarque que, dans les états de ce prince, il n'y a pas de comte qui n'ait la dignité de duc. En 1019, Gislebert, appelé *Vicecomes Vetuli castri* (il faut lire *Vesuli* Vesoul), signe, à Port-sur-Saône, une donation faite par Otte-Guillaume au monastère de Saint-Balin. (Biblioth. seb. cent. II.)

(2) Dôle pour le comté d'*Amaous*. — Vesoul pour *Port*. — Salins pour *Scoding* (?) — Beaume pour *Warasch*.

(3) Don Berthold, concours de 1763.

condescendance de ces prélats, soit usurpation des comtes de Bourgogne, presque tous les droits honorifiques ou utiles de l'église de Besançon, furent successivement anéantis.

Ainsi, dans les villes, hors des villes, Otte-Guillaume était véritablement roi en deçà des monts. Il dominait tellement dans les villes que, soulevé contre l'empereur, comme nous le dirons plus tard, il lui oppose leurs remparts, il lui en ferme les portes. A Besançon, au milieu du dixième siècle, le clergé et le peuple nommaient encore les prélats; Otte-Guillaume s'arroge le droit de les élire, et l'on ne voit pas qu'il éprouve de résistance.

Que faisait alors le roi Rodolphe ? Impuissant à se défendre, imbécille et faible héritier de la plus faible des royautés, il était à l'aumône au milieu de ses domaines envahis. Les comtes étaient moins ses vassaux que ses maîtres. Rodolphe, à l'exemple des Carlovingiens, avait des *missi dominici* (1); mais on ne les écoutait pas. On le voit cependant faire quelques actes de puissance; il enrichit des abbayes, il donne quelques comtés à des évêques; mais c'était pour sauver de la main envahissante des comtes ces débris de la royauté. Il donne ce qu'on allait lui ravir, ce qui peut-être ne lui appartenait plus. Ainsi, en 996, il abandonne à l'évêque Anison tout le comté de Tarantaise (2); en 999, par une charte datée de Cudrefin, il cède à perpétuité à Hugues, évêque de Sion, le comté de Valais par amour pour Dieu et par respect pour sainte Théodule. On a prétendu que, en 1011, le canton de Vaud avait été l'objet d'un semblable don fait à l'évêque de Lausanne; mais cette donation est fort contestée par les savants; quelques historiens ont également pensé que Rodolphe avait cédé Lyon et le comté de Lyon à son frère Bureard; cette cession est probable sans être entièrement démontrée. En 1023, il aban-

(1) V. dans don Bouquet les diplômRoes de plodhe III.

(2) V. le d'plôme. Gallia Christ., edit. nova XII, p. 377. *Actum in Agauno*.

donne aussi aux évêques de Vienne le comté de cette ville, et le château de *Pupet*, qui la domine (1).

Ces libéralités n'étaient presque toujours qu'un titre impuissant et méprisé. Rodolphe ne pouvait, pour les exécuter, donner une force qu'il n'avait pas. Jamais roi qui n'est pas encore détrôné n'a été peint comme Rodolphe III, dans ce tableau de Dithmar (2), où l'on remarque également les humiliations de l'épiscopat et celles de cette royauté expirante :

« Il n'est point, à ce que j'entends dire, de royaume où souverain règne comme dans celui de Bourgogne. Le roi n'en porte que le nom et la couronne; il ne peut choisir pour évêques que ceux qui sont élus par les grands. N'ayant presque rien à lui, il vit aux dépens des prélats : encore ne peut-il les tirer des embarras qu'on leur suscite. Aussi, les évêques de Bourgogne sont-ils obligés d'obéir aux puissants comme à leur roi, et d'acheter la paix à ce prix. Le prince n'est-là que pour laisser un plus libre cours aux excès de la malignité, et pour empêcher que le trône ne soit vacant. Le comte Guillaume, ajoute Dithmar, n'est vassal que de nom, il règne en réalité; car dans ces contrées on ne donne le nom de comte qu'à celui qui a les pouvoirs de duc. »

Lassé de souffrir et déjà vaincu, en 1001, par ses propres sujets, Rodolphe chercha un appui au-dehors ; il s'adressa à Henri II, fils de sa sœur Gisèle. Cet empereur, le seul que l'église ait canonisé, régnait alors sur la Germanie. Rodolphe lui donna, dit Dunod, son royaume par un traité fait à Mayence, et plus tard il confirma ce traité à Strasbourg. L'empereur se hâta de prendre possession de la Bourgogne, mais il trouva une résistance inattendue. Il avait nommé un noble à un évêché vacant; Otte-Guillaume le fit poursuivre par ses

(1) Recueil des Hist. de France XI, p. 549.

(2) Dithmar, évêque de Mersbourg, né en 976, mort en 1018 et 1019.

chiens, qui l'auraient mis en pièces s'ils l'eussent atteint (1).

Henri s'avança jusqu'à Bâle et porta dans le voisinage le ravage et l'incendie. Mais Otte-Guillaume tantôt lui opposa une armée, tantôt les remparts de ses villes; l'empereur désespéra d'en forcer aucune et sortit de la Bourgogne. Plus tard, la fortune changea. Les troupes de la Souabe, qu'il fit marcher sous la conduite de Werner, évêque de Strasbourg, rencontrèrent, non loin du lac de Genève, l'armée bourguignonne. Elle fut battue, et dès-lors ne tint plus la campagne. Le règne de l'empereur commença au sein de la Bourgogne (1018). On cite, du moins, une charte de cette époque, où Bérold de Saxe paraît comme vicaire de l'empereur dans le royaume d'Arles (2). En 1019, le superbe comte de Bourgogne lui-même datait ses actes du règne de ce prince (3). La même année Henri fit commencer, à Bâle, dans un lieu élevé au bord du Rhin, la cathédrale de cette belle cité, qui avait succédé à l'antique *Augusta*. Dès 1016, il avait renouvelé les priviléges de l'abbaye de Lure, toujours jalouse de se rattacher immédiatement à l'empire, et il ne témoignait pas moins de bienveillance à l'abbé de Luxeuil (4).

Ainsi, Otte-Guillaume fut obligé de plier devant l'empereur, et Dunod s'est exprimé avec peu d'exactitude lorsqu'il avance que le comte de Bourgogne « ne souffrit point que

(1) C'est peut-être Udalric, dit Dunod, t. II, p. 140, dont Wippa rapporte que l'empereur Henri ayant reçu une somme d'argent pour le faire évêque, il eut sujet de s'en repentir. Dunod a lu avec peu d'attention le passage de Wippon. Le fait dont parle cet auteur est de l'empereur Conrad et non de Henri, et cet empereur, selon Wippon, se repentit de cet acte de simonie, le seul qu'il se soit jamais permis.

(2) Bochat, Mémoire VIII. p. 255.

(3) Une charte d'Otte-Guillaume, transcrite dans la *Biblioth. seburienne*, cent. 2, c. 30, se termine ainsi : *Acta sunt haec Burgondiæ villa quæ Portus dicitur anno incarnationis domini M.XIX. ind. II. Imperante Henrico Augusto*. V. Kal. *Novembris*.

(4) V. Don Grappin, concours de 1770.

Henri fût mis en possession de ce royaume et y fit aucun acte de souveraineté. »

Henri mourut en 1024. Il fut, grâces à ses trésors, le maître de la Bourgogne jusqu'à la fin de sa vie. En lui se termine la race des empereurs saxons.

Conrad, qui commence celle des empereurs de la maison de Franconie, lui succéda. Il n'avait point les mêmes titres sur la Bourgogne. Rodolphe révoqua même la donation qu'il avait faite de son royaume (1). En 1025, Conrad épousa Gisèle, nièce de Rodolphe; ce mariage ne le rendait point le plus proche héritier de ce prince (2). A défaut de droits, il recourut aux armes, marcha sur Bâle et établit un camp de troupes sur toute cette frontière. Wippon ne dit point quelle fut la contenance d'Otte-Guillaume à ce premier acte d'hostilité contre la Bourgogne. En 1027, à Bâle, l'imbécille Rodolphe, gagné par les caresses de Gisèle, sa nièce, consentit à céder son royaume à Conrad, et revint chargé de présents. Selon Wippon, la Bourgogne lui fut livrée aux mêmes conditions qu'elle l'avait été à Henri; Dunod croit même que l'empereur data de ce jour son règne dans la Bourgogne. C'est une erreur que Bochat a déjà victorieusement combattue. Le règne des empereurs dans la Bourgogne ne commence, d'après les actes, qu'à Henri III.

Otte-Guillaume n'était point à Bâle, et ne fut point témoin de ce traité conclu en 1027 (3). La tombe s'était ouverte pour lui dès le commencement de cette année. On l'enterra à Dijon, près de l'un de ses fils. Dunod a rapporté son épitaphe. Otte-

(1) *Promissa sua irrita fieri voluit*, dit Wippon, aumonier de Conrad. Dunod dit donc à tort que ce furent les grands qui l'obligèrent à révoquer sa donation.

(2) V. dans *Pfessel*, Abrég. d'Hist. d'Allemagne, le tableau des héritiers de Rodolphe.

(3) Muller et la plupart des historiens le placent à l'année 1026. Mais il suffit de lire attentivement Wippon pour voir qu'il est de 1027.

Guillaume laissait une haute renommée. Son règne fut une longue guerre avec le roi de France et les empereurs d'Allemagne. Avec de tels adversaires, ses guerres, malgré sa puissance, ne furent pas toujours heureuses. Il perdit le duché de Bourgogne, qui fut, à sa mort, séparé définitivement du comté. Caractère audacieux et entreprenant, il eut pour but d'anéantir à son profit tous les droits de la royauté dans ses états; il fut roi en deçà des monts. Mais il dépassa son but. Comme les autres grands vassaux bourguignons, *pleins d'insolence* envers leur roi, selon les chroniqueurs contemporains, il réduisit Rodolphe au désespoir, et, à force d'indépendance, prépara pour la Bourgogne le joug des Allemands.

RAINAUD I.

(1027—1057.)

Lorsque Otte-Guillaume, homme magnifique, fut mort dans la Bourgogne, dit Albéric, son fils *Rainaud*, et Otton, né de son autre fils, se partagèrent la terre au-delà de la Saône (1). *Rainaud* obtint, selon Dunod (II, 144 et 146), le comté de Bourgogne, qui était la plus grande et la plus noble partie de ses états, et Otton reçut le comté de Mâcon, dont son père avait déjà joui du vivant d'Otte-Guillaume, ainsi qu'une partie de la contrée de Scodingue et le ressort d'Auxonne.

On voit ici se révéler un fait grave qui se reproduit dans les siècles suivants, et dont l'influence fut grande sur le sort de la Haute-Bourgogne et sur la puissance de nos comtes, je veux dire une sorte d'égalité dans les partages de la famille souveraine.

(1) *Chron. ad ann.* 1027.

Cette égalité a singulièrement ébranlé le pouvoir de la branche aînée de Bourgogne, par les puissantes rivalités qu'elle a fait naître. En vain, pour y remédier, l'usage s'établit-il, suivant Otton de Frinsinghe, de faire dépendre de la portion de l'aîné l'apanage des plus jeunes. La concorde ne règne pas toujours entre les frères : la dépendance que l'on avait voulu établir s'affaiblissait encore dans leurs descendants, et cessait au moindre mécontentement réel ou supposé. Aussi, que l'on y regarde avec quelque attention : la branche aînée a-t-elle rencontré des conjonctures difficiles, ne s'est-elle trouvée représentée que par un enfant, par une femme, le mariage de cette héritière a-t-il déplu, aussitôt des guerres cruelles ont éclaté, guerres dans lesquelles cette branche souveraine eût deux ou trois fois succombé, si elle n'eût appelé des étrangers à son aide. Telle fut la conséquence de cette égalité des partages, et il est singulier qu'Otte-Guillaume, politique habile, mort vieux, qui avait pu régler le sort de sa famille, n'ait pas vu qu'en y laissant ces germes de rivalités dangereuses, il en ébranlait le repos, ainsi que l'existence du petit royaume qu'il avait fondé. Nous verrons plus tard combien la nature et l'étendue des grandes seigneuries qui existaient dans la province rendaient ces rivalités plus dangereuses encore.

Rainaud I était un prince belliqueux. Gendre, dès l'an 1016, de Richard, duc de Normandie, il avait trouvé dans cette famille qu'illustra alors Guillaume-le-Conquérant les inclinations guerrières qu'il puisa dans la sienne. Il est vraisemblable qu'il fut nourri dans la haine des empereurs : ils avaient fait périr dans l'exil Béranger et Adelbert, ses aïeux paternels, et deux fois il avait vu son père armé contre l'empire.

On attendait la mort de Rodolphe III : l'empereur ne s'était point encore saisi de la Bourgogne. Renaud n'éclata point, et soumit même à l'approbation du vieux roi les donations qu'il faisait aux monastères.

La famine redoublait ses ravages (1028). On ne peut lire

sans frémir les tableaux que tracent de cette époque les chroniqueurs bourguignons du onzième siècle. « Les torrents de « pluie couvraient la terre et empêchaient d'en ouvrir les « sillons. Le boisseau de blé se vendait soixante *solidi*. Les « hommes se prirent à dévorer des chairs humaines : un scé- « lérat en vendit sur les marchés; un autre déterra les cada- « vres et en mangea. Près de Mâcon, un assassin, qui s'était « bâti une hutte, arrêtait et dévorait les voyageurs; quarante- « huit têtes d'hommes furent trouvées chez lui : on le brûla. « La famine était telle en ces contrées, qu'on vit des malheu- « reux manger une terre semblable à l'argile, qu'ils mélan- « geaient de farine et de son. C'était un spectacle lamentable « que celui des hommes, à l'air pâle et exténué, tombant par « terre; ceux qui les enterraient succombaient à côté d'eux. « Un autre fléau naquit de celui-là : les loups, attirés par les « cadavres, dévorèrent les vivants. Il fallut que des hommes « craignant Dieu établissent des charniers; quelquefois, dé- « sespérant de soutenir leur vie, ceux qui portaient les ca- « davres dans ces asiles s'y jetaient à côté d'eux. Pour que la « terre ne se changeât point en solitude, les prélats furent « obligés de nourrir les plus valides, qui devaient cultiver les « champs et empêcher le fléau de s'éterniser (1). »

A cette époque, le prix des esclaves baissa. Suivant la loi de Gondebaud, la valeur d'un esclave égalait celle de quatre chevaux. En 1031, on échangea trois esclaves contre un cheval. L'acte est daté de Poligny, et il porte à la fin que, cette année, les hommes furent réduits à manger de la terre (2).

Avant 1031, la *trève de Dieu* fut proclamée sur les bords de la Saône. On mourait de faim, où l'on trouvait du temps pour se battre. Le fragment curieux que nous allons citer a été

(1) Hug. de Flavigny, Chron. Vird. Labbe Bib., I, 185. — Raoul Glaber, l. IV, c. 4.

(2) Chevalier, t. 1er, aux preuves.

copié par le père Chifflet, sur un parchemin antique et à demi-effacé qu'il a découvert à Dijon : ce sont les actes du concile de Verdun. On y voit à nu la société sortant du dixième siècle, telle que les Barbares, telle que ce siècle l'avaient faite, les excès journaliers, les caprices mêmes de la force brutale, le mal fait sans remords, pourvu qu'il fût fait les armes à la main. On jugera des désordres auxquels on s'abandonnait par ceux que l'on s'interdit. Sans doute, tel était en général le triste état de l'Europe au commencement du onzième siècle. Mais il est curieux de le constater dans notre pays par des pièces contemporaines : celles-ci ne sont que trop d'accord avec les tristes plaintes de l'église de Besançon à la même époque; nous en avons déjà rendu compte. L'archevêque de Lyon, Burkard, frère du roi Rodolphe, avait indiqué un concile des évêques de Bourgogne à Verdun, au confluent de la Saône et du Doubs. On avait choisi ce lieu à cause de sa position centrale. Les peuples et une foule de seigneurs s'y rendirent. La *trève de Dieu* y fut proposée et jurée. Voici un fragment des actes de ce concile que présida Burkard, et qui est signé de notre évêque Gaucher, mort en 1031 :

« Ecoutez, chrétiens, le pacte de la paix. Je m'engage à ne « point attaquer l'église, à ne point violer ses asiles, si ce « n'est contre tout malfaiteur qui enfreindrait la présente « paix : encore n'y entrerai-je que pour en extraire le malfai- « teur et les armes qu'il porterait; je n'attaquerai ni le clerc, « ni le moine désarmé, ni ceux qui les accompagnent sans « armes; je n'enleverai point sans cause légitime ce qui leur « appartient; je ne me saisirai point du bœuf, de la vache, du « porc, du mouton, de l'agneau, de la chèvre, de l'âne ou de « l'ânesse, ni du fardeau dont ils sont chargés. Il en sera de « même des oiseaux, du coq et de la poule, à moins que je « n'en aie besoin pour des éperviers; encore, en ce cas, je les « paierai deux deniers. Je n'enleverai pas non plus la cavale « non ferrée, ou son poulain encore indompté; je ne pren-

« drai point *le vilain, la vilaine*, les marchands; je ne leur en-
« leverai point leur argent, leur avoir; je ne les rançonnerai
« point, je ne les flagellerai point; je ne ravirai à aucun
« homme son mulet ou sa mule, son cheval ou sa jument, ou
« d'autres animaux qui sont au pâturage, y vont ou en revien-
« nent, s'ils ne me font dommage; et s'ils me font dommage,
« je ne les tuerai pas, mais je les rendrai, si leur maître, dans
« l'espace de huit jours, répare le dommage. Je ne brûlerai
« ni ne détruirai les maisons, à moins que je n'y trouve mon
« ennemi à cheval et armé, ou un larron, ou qu'elles ne fas-
« sent partie d'un château; je ne dégraderai pas les vignes, je
« ne les arracherai pas; je ne vendangerai que dans celle qui
« m'appartient; je n'attaquerai ni ne dépouillerai ceux qui,
« sur des chars ou des barques, conduisent du vin, des vivres
« ou d'autres choses; je ne détruirai pas de moulin; je n'en
« enleverai point les denrées, si ce n'est contre l'ennemi; je
« ne prendrai point à gages un voleur public et connu; je ne
« me prêterai point à ses larcins; je ne recevrai point à mon
« service d'homme qui viole sciemment cette paix, ou, s'il la
« viole sans le savoir, je réparerai le mal pour lui, et je le lui
« ferai réparer dans les quinze jours.... Je n'attaquerai point,
« à l'allée ou au retour, les ôtages donnés pour assurer cette
« paix; je m'engage à en garder toutes les conditions qui pré-
« cèdent jusqu'à la présente fête de saint Jean-Baptiste, et
« dès-lors pendant sept ans, si Dieu m'aide, ainsi que ses
« saints. »

Les ôtages étant livrés, Burkard prononça, au nom du concile, anathême et privation de la communion contre les violateurs de la paix, et même contre ceux qui, dans un délai fixé, refuseraient d'en jurer les conditions.

Ainsi, des rives de l'Yonne aux lieux arrosés par le Rhône, un langage nouveau se fit entendre : la guerre suspendit ses fureurs. Quelque pitié rentra dans les cœurs; on fut humain du moins par la crainte des anathêmes. C'est un des grands ser-

vices que l'église a rendus à l'humanité. En 1033, à l'invitation de l'évêque de Lausanne, sur les hauteurs du Mont-d'Or, ou peut-être à Romont, dans le canton de Vaud (1), la *trève de Dieu* fut également proclamée par les évêques de Besançon, d'Arles et de Vienne. La guerre fut défendue depuis le mercredi de chaque semaine, après le coucher du soleil, jusqu'au lundi suivant, une heure après son lever.

La Bourgogne respirait, et croyait, après tant de fléaux, à un meilleur avenir; mais, dès le 6 septembre 1032, la mort de Rodolphe vint réveiller les passions encore mal assoupies. Le feu de la guerre fut rallumé pour six ans, et, selon l'expression de Raoul Glaber, dans les régions ecclésiastiques et séculières, le monde sembla retomber dans l'enfance (2).

Rodolphe, en mourant, avait envoyé à Henri, fils de Conrad, son diadême; cette succession devait faire couler beaucoup de sang. Eudes, comte de Champagne, était fils de la sœur ainée de Rodolphe, et le plus proche héritier. Belliqueux et fort de son droit, il ne craignit point les chances d'une guerre inégale : « Il fit de fréquentes irruptions, dit « Hugues de Flavigny, dans les frontières de la Bourgogne, « entra dans les villes et les châteaux jusqu'au mont Jura et « aux Alpes, descendit à Vienne, qu'il assiégea, et s'y fit cou- « ronner roi de Bourgogne (3). »

Tout notre pays suivit donc le drapeau du comte de Champagne, et il est fort vraisemblable que Renaud[er] I entra volontairement dans cette ligue contre l'empire. Son intérêt et sa haine l'y portaient également. L'empereur, qui était alors en Esclavonie, n'avait pu arrêter les progrès de ses ennemis; il se hâte de quitter ces lieux éloignés, entre en Bourgogne par So-

(1) V. la chronique dans l'ouvrage de Ruchat.

(2) *Tunc in sæculari potestate, tum etiam in ecclesiasticâ regione, totius regiminis personæ constiterant in puerili ætate.* (Raoul Glaber, l. IV, c. 5.)

(3) *Chron. Virdun.*, Labbe Bibl., I, p. 185.

leure, à la tête d'une armée, et se fait élire roi, à Payerne, *par les grands et les petits du royaume*, selon l'expression de Wippon. La rigueur de l'hiver ne put l'arrêter; il vint camper sous les murs de Morat et devant la tour de Neufchâtel, que les bois et les marais rendaient inabordables. Un intolérable froid paralysa ses efforts; ses soldats succombaient, les cheveux et la barbe constamment hérissés de glace; pendant la nuit les pieds des chevaux s'attachaient à la terre (1).

L'empereur cessa de combattre les éléments et revint à Soleure. Là, Hermangarde, veuve du dernier roi, Hupert, comte de Bourgogne, et une multitude de seigneurs qui avaient passé par l'Italie pour éviter les lieux occupés par le comte de Champagne, prêtèrent serment à Conrad, et s'en revinrent comblés de présents.

L'été changea la fortune des armes. Eudes de Champagne fut vaincu, s'humilia devant l'empereur et promit de satisfaire à merci. Ses terres étaient pillées et ses châteaux renversés, et il est vraisemblable que notre pays, trop voisin du théâtre de la guerre, en reçut un fatal contre-coup.

L'appât d'une couronne, qu'il regardait comme un bien de famille dont l'empereur l'avait dépossédé, parut à Eudes plus fort que ses serments. Il avait dans la Bourgogne de nombreux partisans. En 1034, il releva la tête; Gérold, comte de Genève, Burkard, archevêque de Lyon, frère de Rodolphe III, suivaient ses étendards; il jeta dans le fort Morat, regardé comme imprenable, ses meilleurs soldats, et attendit les événements.

L'empereur revint enflammé de colère, décidé à accabler son rival; il attaqua la Bourgogne au nord et au midi. Pendant que ses Allemands accouraient par Strasbourg et Bâle, les Italiens, conduits par Héribert, archevêque de Milan, et Hupert, comte en Bourgogne, parurent sur le Saint-Bernard. L'empe-

(1) Wippo.

reur, victorieux, marcha jusqu'au lac de Genève, jusqu'au Rhône, battit Gérold et Burkard; le fort Morat fut emporté, malgré ses fossés et ses murs. La terreur était parmi les partisans du comte de Champagne, l'empereur, dit Wippon, les extermina de la Bourgogne (1). Des ôtages furent livrés, le royaume entièrement soumis; et l'empereur reçut, à Genève, la couronne, que la mort d'Eudes, arrivée en 1036, affermit pour toujours sur sa tête.

En 1038, Conrad, pour prévenir des dissensions nouvelles et assurer à Henri III, son fils, le trône de Bourgogne, résolut de le lui transmettre de son vivant. Dans l'automne de cette année, il vint à Soleure, y convoqua tous les grands du pays, renouvela l'antique loi selon laquelle aucune délibération ne devait être prise que le quatrième jour; ce délai écoulé, après avoir demandé le suffrage et l'approbation des seigneurs, il remit solennellement à son fils le royaume de Bourgogne, dans la chapelle de Saint-Etienne de Soleure; et le peuple, par des hymnes et des cantiques saluait l'avénement de la paix universelle, qui résulterait de l'union de la Bourgogne à la couronne des Césars (2).

Ainsi, après avoir appartenu successivement aux Romains, aux Bourguignons, aux Francs, à la monarchie rudolphienne, la Bourgogne passa à l'empire d'Allemagne, ou plutôt à la famille des empereurs franconiens. Mais elle conserva une nationalité distincte, et ne forma point une province de l'em-

(1) V. Herman, Contract., 1034.

(2) *Convocatis cunctis principibus, generale colloquium habuit cum eis; et diu desuetam atque pene deletam legem tunc primum Burgundiam praelibare fecerat. Transactis tribus diebus generalis colloquii quartâ die primatibus regni cum universo populo* LAUDANTIBUS ATQUÈ ROGANTIBUS *imperator filio suo Henrico regnum Burgundiæ tradidit....* (Wippo). Droz a une dissertation sur cette loi que Conrad remit en vigueur dans la Bourgogne. Il rapporte les diverses opinions à ce sujet, et croit que c'est simplement l'antique usage alors oublié d'attendre trois jours avant la tenue des états de Bourgogne. (Délib. de l'Acad., manus., t. IV.)

pire, comme quelques auteurs l'ont écrit dans un style figuré. Il faudrait un traité ou un acte bien exprès pour prouver que les Bourguignons auraient renoncé à la plus chère de leurs prérogatives, celle d'élire leur roi ou la famille qui devait, par hérédité, régner sur la Bourgogne, prérogative pour laquelle ils s'étaient battus avant et après la mort de Rodolphe, et que Conrad avait reconnue en trois occasions solennelles, à Payerne, à Genève et à Soleure, où, avant de placer la couronne sur sa tête ou sur celle de son fils, il avait demandé le suffrage des peuples.

Ce traité, où est-il, et quel est celui de ces écrivains hardis qui a même osé en supposer l'existence ?

Dunod a prétendu que Renaud Ier refusa de se rendre au couronnement d'Henri III, en 1038, et de lui prêter hommage. Je ne vois aucune trace de cette résistance dans les auteurs contemporains. L'aumônier de l'empereur, Wippon, nous apprend même que son maître revint dans la Saxe, par Bâle, et vraisemblablement, traversant nos frontières, il n'eût point laissé derrière lui un prince qui seul, dans la Bourgogne, se déclarait son ennemi.

Conrad mourut en 1039. A sa mort, Henri III, son fils, déjà roi de Bourgogne, parvint à l'empire. Ainsi, la Germanie, la Bourgogne, l'Italie, l'Alsace et la Lorraine se trouvèrent réunies sous une main ferme et puissante. Henri III sembla même porter la main sur la tiare, lorsqu'il obligea le peuple romain à renoncer à l'élection des pontifes, dont il se réserva la nomination. Il ne se servit dans la Bourgogne d'une si grande autorité que pour la maintenir en paix; et Hépidan (1) le

(1) Hepidan ad ann. 1048. Ce doit être vers 1042, puisque ce chroniqueur place ce fait immédiatement avant le mariage d'Henri III. Avant ce mariage, toute la Bourgogne était en paix, selon Hépidan; *omnibus rebus in pace compositis*. Nouvelle objection contre le système de Dunod qui prétend que Renaud 1er refusait alors l'hommage à l'empereur. Ce prince n'était pas habitué à ces refus, et n'aurait pas soufferts ce combat sans mépris de son autorité.

représente à Constance, un peu avant son mariage avec Agnès de Bourgogne, prêchant aux grands réunis la paix générale, la persuadant par ses exhortations, l'imposant par sa puissance, et rendant ainsi le repos à ce royaume, jusqu'alors si agité.

Ce prince puissant, qui veillait sur ses états, vint deux fois à Besançon en trois années. En 1041, il donna le siège épiscopal de Lyon à saint Odilon, abbé de Cluny, qui le refusa. L'empereur voulait le placer à la tête de cette importante cité, non-seulement à cause de sa vertu, mais encore parce qu'Odilon était l'apôtre le plus zèlé de la paix générale. « Il existe « encore à Autun, dit Hugues de Flavigny (Chron. Vird.), « un évêque très-vieux, qui a coutume de répéter que la trève « de Dieu a été établie par Saint-Odilon, éclairé par des ins- « pirations divines, et qu'elle a été reçue par les Austrasiens « (les Bourguignons), mais rejetée par un certain nombre de « Neustriens, qui la regardaient comme une chose inouie et « contraire aux usages de leurs ancêtres; ils en furent punis par « la vengeance divine, qui leur envoya une maladie brûlante. » L'abbé de Cluny ayant refusé le siège de Lyon, l'empereur, qui était encore à Besançon, l'offrit à Halinard, qui l'accepta avec peine, condamnant ainsi, par cette hésitation noble et sincère, la simonie répandue alors dans la France et la Bourgogne. Les auteurs bourguignons accusent hautement cette vénalité, qu'ils comparent aux trafics des marchandises mises en vente sur les marchés (1). C'est pour détruire cet abus odieux que tant de conciles furent tenus en Bourgogne, à Lyon, à Anse, à Châlon, à Verdun. Hugues, archevêque de Lyon, en convoqua huit à lui seul. Plusieurs évêques furent dégradés, et l'un de ces simoniaques, qui avait occupé le siège de Lyon, se retira au monastère de Saint-Claude (2).

(1) *Omnia ministeria ecclesiastica ità eo tempore habebantur venalia, quasi in foro secularia mercimonia.* (Raoul Glaber, l. V, c. ult.)

(2) *Humberto Simoniaco et in locis jurensibus monacho facto.* (Chron. Vird.) La simonie est peinte à chaque pas dans la chronique de Verdun, rédigée au XIe siècle, par Hugues, abbé de Flavigny.

Le second voyage de l'empereur à Besançon eut lieu en 1043. Il venait y donner un gage à la Bourgogne, et recevoir, dans de solennelles fiançailles, la main d'Agnès, fille de Guillaume, comte de Poitou, et petite fille d'Otte-Guillaume. La Bourgogne répondit par un cri d'espérance et d'allégresse à cet avénement d'une princesse de son sang au trône le plus puissant de l'Europe (1). On voyait alors, dans l'étroite enceinte de rochers qui renfermaient la ville, se presser et comtes et marquis, les uns possesseurs inquiets d'une autorité usurpée, es autres impatients de faire oublier qu'ils avaient porté les armes contre les empereurs, tous jaloux de partager les faveurs impériales et l'exercice d'une autorité toujours plus facile sous un prince absent et éloigné (2).

Indépendant et superbe, *Renaud I*, seul, s'il faut en croire Dunod, ne parut point à ces fêtes, où l'empereur devenait son neveu par alliance. J'ignore où Dunod a puisé ce fait, dont les auteurs contemporains ne font aucune mention.

Vingt-huit évêques de la Bourgogne assistaient à cette solennité, dont leur présence relevait l'éclat. Henri III était généreux (3); son cœur comme sa politique penchait vers les évêques, et cette fête de famille lui faisait même une nécessité des bienfaits. Dans la distribution des grâces et des faveurs, l'archevêque de Besançon fut un des mieux partagés. Il est difficile, en effet, de ne pas croire qu'il fût alors investi des droits régaliens sur sa ville épiscopale.

Cette époque importante mérite d'être étudiée.

(1) Dunod croit que le mariage fut célébré à Besançon : les époux y furent simplement *fiancés*, puis mariés plus tard à Ingelheim. (V. Hugues de Flavigny, chron. Verdun. — *Quam etiam* DESPONSAVIT *in civitate Chrisopolitanâ quæ vulgo Vesontio vocatur*. (Raoul Glaber, V, 1.) V. aussi Herman, Contract., ad ann. 1043.

(2) *Illuc deniquè ob amoris et benevolentiæ gratiam utrimquè convenit unanima nobilium multitudo; episcoporum vero numero viginti octo*. (Glaber, ibid.) L'auteur parle ensuite des sollicitations des comtes,

(3) *Liberalitate perspicuus*, ibid.



L'archevêque de Besançon qui, dans sa cathédrale, reçut aux pieds des autels les promesses de l'empereur et d'Agnès de Bourgogne, était Hugues Ier, fils d'Humbert II, seigneur de Salins : Gaucher I était son frère. La nouvelle impératrice était sa parente : tous deux descendaient d'Albéric, tige de la double branche des comtes de Bourgogne et de la maison de Salins. C'est sans doute par ce motif que Besançon avait été choisi par l'empereur, pour les fêtes de cet hyménée, entre toutes les villes de la Bourgogne. Avant son épiscopat, Hugues Ier avait été long-temps l'aumônier de Rodolphe III, dernier roi, dont il était singulièrement aimé. Son prédécesseur sur le siége de Besançon, Gaucher, de la maison de Salins, avait été son parrain, son bienfaiteur et son ami, et la faveur de ce prélat avait favorisé son élévation, sans doute, plus que l'impuissante amitié de Rodolphe. D'ailleurs, tous les prélats étaient pris alors dans la maison de Salins, branche collatérale où les comtes de Bourgogne pensaient vraisemblablement trouver plus de complaisance et moins d'obstacles à leurs desseins (1). Hugues Ier était archevêque depuis 1031. En montant sur le siége épiscopal, il avait été effrayé de l'état déplorable de son diocèse. Ses larmes coulèrent en abondance (2), lorsqu'il vit le sanctuaire abandonné et en ruine, ses prêtres manquant de pain à la suite des longs pillages du dixième siècle, les cloîtres presque déserts, et surtout les mœurs publiques dont le désordre semblait sans remède avec un clergé misérable, ignorant et sans discipline. Chacun vivait au gré de ses passions (3). Lorsque Hugues Ier (4) se rendait dans son antique cathédrale de Saint

(1) .... *Ecclesiam Chrisopolitanam oppressam præteritorum pontificum incuriositate.* (Bulle de Léon IX, 1049.) *Pastorum tam negligentiâ quàm imbecillitate.* (Légende de saint Agapithe.)

(2) *Cœpit tantis miseriis condolere, suspiria lacrymosa ducere.* (Diplôme d'Henri III, 1049. Dunod, Hist. églis., p. 1, 49.)

(3) *Clerus nullo cultu, nulla religione enitebat, passim ac temerè pro libito quisque vivebat.* (Légende de S. Agapithe.)

(4) *Tanta ecclesia... ab omnibus penè tenebatur ut vilissima.* (Diplôme d'Henri III, supr.)

Etienne, l'objet de sa prédilection, et qu'il appelait *la tête de son évêché*, il n'apercevait dans ces bâtimens à demi-écroulés qu'un petit nombre de clercs à l'aumôme, et la plus illustre de ses églises était la plus avilie. Dans l'abbaye de Saint-Paul (1) qui lui appartenait, et que saint Donat avait fondée au septième siècle, c'était le même dénûment, la même misère. Et si, dans sa douleur, il cherchait quelque force sur le tombeau et dans la grotte souterraine des deux premiers martyrs, cet asile jadis sacré, alors habité, selon l'expression d'un document contemporain, par quelques prêtres *indisciplinés et idiots* (2), était l'asile de l'irréligion (*irreligiositatis contubernium*). Tel était l'état moral de Besançon en 1043; tel fut le sombre tableau que Hugues Ier put laisser voir à l'empereur, malgré les fêtes de son hyménée. L'aspect des lieux eût parlé, à défaut de ses discours. *Mon épouse*, disait-il pour exprimer la désolation de son église, *est vieillie, couverte de rides, abandonnée* (3). S'il en accusait les malheurs publics, il est vraisemblable qu'il accusait aussi les chefs du comté et la servitude de l'épiscopat, tel que nous l'avons décrite d'après Dithmar. Hugues Ier avait toujours été dévoué aux empereurs (4); tous les peuples vantaient sa vertu, sa conversation avait un charme singulier, et il parlait à un empereur qui regardait la cause des prélats comme la sienne propre. Déjà, en 1041, Henri, voyant l'évêché de Bâle dans l'état de ruine où étaient presque tous ceux de la Bour-

(1) *Penè tota in nihilum redacta.* (Diplôme d'Henri III. Dunod, Eglis., 1, pr., p. 51.)

(2) *Admodum paucos sacerdotes idiotas et indociles.* (Charte rapportée par Dunod, éod., p. 44.)

(3) *Qui sponsam habebat rugosam et senilem, desertam ac jacentem.* (Diplôme d'Henri III, 1049. Dunod, éod., p. 40.) Ces expressions sont dans la bouche de l'empereur; mais il ne fait ici que copier le placet de Hugues I. J'ai pu vérifier souvent cette habitude des empereurs par l'étude de nos archives.

(4) Il paraît qu'il s'était tout d'abord déclaré pour l'empereur Conrad, soit qu'il vît en lui le représentant et l'héritier de Rodolphe III, qu'il avait beaucoup aimé, soit qu'il fût las de la rigueur du joug des comtes de Bourgogne.

gogne (1), avait donné à l'évêque, dans le Sitzgau et l'Augstgau, le comté formé du territoire des anciens Rauraques.

Je crois que c'est alors que Hugues reçut la souveraineté de la ville de Besançon, don magnifique auquel la nouvelle impératrice, sa parente, ne fut peut-être pas étrangère. Du moins, dans toutes les chartes qui nous restent d'Henri III en faveur de Hugues I, on voit que l'impératrice elle-même les sollicite et les obtient (2). J'ai cherché vainement la charte originale de cette grande concession; les archives de la province, les inventaires même de l'église de Besançon, n'en offrent plus de traces, ce qui prouve qu'elle est perdue depuis long-temps. Cependant son existence me semble démontrée. D'abord, il est certain que, en 1049, Hugues Ier était souverain de la ville de Besançon. En cette année, qui est celle où Léon IX, évêque de Toul, son ami, monta sur le trône de Saint-Pierre, Hugues mit sous l'égide de la papauté sa souveraineté nouvelle. Alors Léon IX lui expédia une bulle, où, après avoir rappelé les malheurs de l'église de Besançon, privée de tous ses droits par l'incurie de ses pasteurs et l'avidité des puissances laïques, il rend grâces à Dieu du génie du prélat qui *l'a arrachée des mains de ses tyrans*, et lui confirme, sur sa ville épiscopale, les droits régaliens les plus étendus. Nous transcrivons en note cette bulle, qui est le monument le plus précieux de l'histoire de Besançon au onzième siècle. On ne saurait comprendre comment Dunod a laissé dans l'oubli un acte de cette importance (3).

Aussi Conrad et son fils le regardèrent toujours comme un sujet dévoué. *Conradus, ut sub ditione suâ regni venerunt, fautorem se dedit in omnibus*, etc..... (Charte d'Henri III. Dunod, éod., p. 42.) *Bisuntinensem ecclesiam nobis fidelissimam semper reperimus*. (Charte du même empereur, 1053,)

(1) *Nimis tenuem humilemquè conspicimus*, 1041. V. ce diplôme dans Herrgott.

(2) *Ob interventum nostræ dilectæ Agnetis.... laudamus*... 1049. Dunod, éod., p. 42. — *Interventu nostræ Lateralis Agnetis reginæ..... corroboramus*, 1045, éod., p. 52.

(3) L'original existait, au siècle dernier, dans les archives de l'archevêché,

Ainsi, en 1049, Hugues I[er] était souverain de la ville de Besançon; mais cette souveraineté remonte aux années qui précèdent. Il suffit d'avoir étudié avec quelque soin les chartes de cette époque, pour voir avec évidence que, dès 1044, l'église de Besançon a recouvré plus de splendeur qu'elle n'en avait perdu. Dès 1044, Hugues I[er], jusqu'alors frappé d'impuissance, a commencé ses grands établissements; dès 1044, dans son testament, qui est signé de dix-sept évêques, donnant l'essor à sa reconnaissance, il s'écrie que c'est par la vertu du très-pieux Henri que l'*épouse du Seigneur est demeurée sans tache*,

et l'inventaire en présente l'analyse. Elle est transcrite dans le cartulaire dont j'ai vu plusieurs copies, notamment celle qui est entre les mains de M. le conseiller Droz.

« Leo Episcopus servus... Hugoni Bisuntino archiepiscopo suo dilectissimo...

Dignum duximus, dulcissime fili, pro voto præbere assensum tuæ petitioni, audivimus quod chrisopolitanam ecclesiam ante tuum adventum multis ac diversis calamitatibus oppressam tum præteritorum pontificum incuriositate, tum diversarum potestatum avida manu prævalente, quarum rabies in sanctam ecclesiam adeo exarsit quod pene omne jus ab urbe sibi usurpavit. Comperto vero quod tua industria ab ipsis hiantium faucibus est erepta, grates deo et domino nostro referimus....... Confirmamus igitur tibi tuisque successoribus nostra apostolicâ auctoritate ***totius urbis potestatem tam interiùs quàm exterius, tam in publicis quàm in privatis causis, tam in civilibus quàm in forensibus, statuentes apostolica censura ut nullus imperator, seu rex aucomes aut aliqua potestas magna vel parva vel aliquis in eadem urbe habeat,*** quemadmodum nostræ præceptionis pagina confirmat, videlicet abbatiam sanctæ Mariæ et sancti Pauli quam ipse canonicorum ordine sublimarsi.... abbatiam S. Petri in urbe cum omnibus pertinenciis suis, abbatiam S. Martini de Bresiliis quæ alio nomine vocatur Dorcatonge cœnobium, cum omnibus appendiciis, abbatiam S. Mauritii, ecclesiam S. Marie Magdalene, — telonium civitatis.... eo videlicet tenore ut tertiam partem quam contulisti.... canonicis S. Marie et S. Pauli.... habeant inconvulsam omni tempore. Monetam vero tibi similiter corroboramus atque tertiam partem a te datam S, Joannis evangeliste, canonicis laudamus abbatiam de Colomonasterio cum omnibus pertinenciis, et ipsam cortem cum omnibus pertinenciis, vineis, et villam quæ dicitur Folcherans cum servis et ancillis, etc, et villas duas Attalans et Opens cum servis et Ancillis etc.... Cortem de Judico et cortem de Metenaco... et ecclesiam ejusdem loci in quo requiescit S. Claudius. Hanc cortem injuste tenentes quosdam Goffridum nec non Leutaldum quemque eorum complicem in Rhemensi synodo excommunicavimus..... Datum XIII kal. decemb. per manum. Petri Diaconi bibliothecarii et cancellarii S. Apostolicæ Sedis Anno Leonis IX papæ I° ind. III.

c'est par son secoars qu'il a osé mettre la main à l'œuvre; dès 1044 enfin, Hugues I[er] a un vicomte dans sa ville épiscopale, Thiébaut de Rougemont; il en a donc reçu la souveraineté, puisqu'il en a déjà inféodé à un grand-seigneur les attributs principaux, celui de rendre la justice et de conduire les armées (1). Tout, dans nos chartes, nous ramène donc à une époque voisine de 1043; tout tend à démontrer que le même jour éclaira et les fiançailles d'Henri III et la grandeur temporelle de Hugues I[er].

De ce fait démontré sortent des conséquences qui s'appliquent à l'histoire entière de la Bourgogne. En étudiant celle de ses évêchés, en parcourant les cartulaires à demi-détruits de leurs archives, on voit qu'on ne peut retrouver le titre primitif de la souveraineté de plusieurs évêques : comme à Besançon ce titre est perdu, et l'origine précise de cette souveraineté est ignorée. D'après les considérations qui précèdent, ne peut-on pas, avec vraisemblance, les rapporter à la grande assemblée de Besançon et aux fêtes du mariage d'Henri III? Vingt-huit évêques y parurent. Peut-on douter que plusieurs n'aient demandé et obtenu, ou la confirmation des dons du faible Rodolphe, comme les évêques de Sion, de Tarentaise, de Vienne, de Grenoble, ou la concession d'une autorité nouvelle? Henri III, fidèle à la politique de son père, regardait, en général, les grands feudataires bourguignons comme des sujets remuants et indociles, qui avaient plié à regret sous la main des Césars, et qui, tôt ou tard, profiteraient de l'éloignement de l'empire

(1) Don Berthod (concours de 1761) prouve fort bien que c'est pour avoir succédé aux comtes dans Besançon, et en réunissant leurs pouvoirs, que les archevêques ont joui dans cette ville de droits si étendus. C'est en leur cédant ce titre que les empereurs les rendirent souverains. On croyait à Besançon que le fond de la souveraineté était dans la vicomté : du moins les vicomtes le soutenaient. En 1395, Henri de Châlon prétendait, en face des gouverneurs de la ville, qu'*il était seignour souverain de la cité de Besançon, des citiens et habitants en icelle, à cause de la vicomté et mairie.* J'ai vu la charte aux archives de la ville.

pour briser un joug imposé par la force. En 1042 encore, lui-même avait été appelé par les prélats pour réprimer les entreprises des comtes; il était entré dans la Bourgogne au milieu de l'hiver, et les avait réduits, par les armes, à demander la paix (1). Pour régner sur la Bourgogne, il fallait la diviser, laisser aux comtes leurs comtés, et donner aux évêques leurs villes épiscopales, les contenir les uns par les autres, opposer à l'humeur indomptée des grands les habitudes plus pacifiques des évêques. Telle fut la politique que tenta Rodolphe III, que continuèrent les empereurs Conrad et Henri, que consomma Frédéric Barberousse. Aussi, cette époque des empereurs allemands est celle de la grandeur temporelle des prélats en Bourgogne; c'est le temps de leurs différends avec les comtes, de leurs combats, de leurs alliances, de leurs traités de paix. C'est un des grands faits de cette partie de notre histoire; elle se résume pendant cinq siècles dans ces aperçus généraux : A la fin du neuvième, les prélats couronnent les Bosons et les Rodolphe; ils créent les rois, plus que les comtes eux-mêmes. Au dixième, ils sont, ainsi que les rois, anéantis par les comtes. Au onzième, l'épiscopat se relève sous les empereurs allemands; il grandit au douzième siècle. Au treizième, les communes se réveillent; les évêques, lentement abandonnés par les empereurs, ont la guerre dans leur ville épiscopale; ils cèdent au mouvement qui les entraîne, ou sont emportés par ce mouvement.

L'influence de cette grande réunion de la Bourgogne à Besançon n'a donc pas été assez remarquée par les historiens bourguignons.

Henri III aurait pu se contenter de donner une couronne à Hugues I[er]; mais il ne mit pas de bornes à ses bienfaits. Le prélat fut créé *archichapelain de l'empereur, archichancelier des Bourguignons* : tous ces titres sont peut-être de la même épo-

(1) Herman., Contract.

que. Dans les chartes, Hugues porte le premier en 1045, le second dès 1043 (1). Celui de *prince de l'empire* accompagna probablement le don de la souveraineté. « On a, dit Dunod, des « actes de 1044 et 1066, dans lesquels Eudes de la Tour est « nommé *Dapifer*, son maître d'hôtel, et Meinier de Saint- « Quentin son échanson. Si Hugues Ier eut de grands officiers « comme les princes de l'empire, il en eut aussi le titre (2). » Puis notre historien insinue que le premier acte connu où l'archevêque de Besançon ait le titre de prince de l'empire est la sentence de Mayence, en 1170. Si telle est l'opinion de Dunod, il n'a pas connu un acte de 1153 (3), où ce titre éclatant est donné à l'un de nos évêques.

Il n'est pas jusqu'aux forteresses de l'empire, dans la province séquanaise, qu'Henri, dans sa munificence, ne confiât à la fidélité de Hugues Ier. Du nombre de ces forteresses que l'empereur avait emportées les armes à la main, ou recueillies dans la succession de Rodolphe III, était le château de Choie, et surtout celui de Gray, si remarquable par sa belle position au bord de la Saône (4). Ils furent inféodés au prélat, et l'on suppose qu'il reçut également alors le château-fort de Vesoul (5). Par ces concessions multipliées, l'empereur voulait dérober aux mains des comtes de Bourgogne ces fiefs épars, auxquels l'empire attacha toujours beaucoup de prix, et dont l'éloignement du trône germanique rendait la perte plus périlleuse.

La souveraineté de Hugues Ier forme, dans l'histoire de Be-

(1) Diplôme d'Henri III, dans le cartulaire de l'archevêché. Nouveau motif pour rapporter à cette année la souveraineté de Hugues.

(2) Dunod, Hist. de l'Eglise, 1, 109.

(3) Biblioth. Sébus., p. 390.

(4) La ville de Gray n'existait pas encore.

(5) Voy. dom Coudret, couronné en 1768 Comme, dès le milieu du onzième siècle, les comtes de Bourgogne possédaient *la ville et la terre* de Vesoul, il suppose que ces domaines leur avaient été dès-lors inféodés par Hugues Ier.

sançon, une ère nouvelle; il faut, à cette époque, étudier le gouvernement de cette ville, qui fut le même pendant un siècle et demi, et que, pour les temps antérieurs, nous avons laissé dans l'ombre comme trop imparfaitement connu.

Sur cette grave question, trois systèmes ont été proposés : les uns, comme Dunod et l'auteur couronné par l'académie, en 1761, partagent le pouvoir entre l'archevêque et les citoyens; les autres, tels que le savant dom Berthod, voient le régime municipal éteint et la puissance entière concentrée entre les mains des prélats; d'autres, enfin, sont tombés dans cet excès d'erreur, de faire de tous les citoyens les main-mortables de l'archevêque. Nous verrons plus tard, par l'acte même d'affranchissement dont on s'appuie, que ce système ne peut souffrir l'examen.

Il faut donc considérer les deux premières opinions proposées. Ecoutons d'abord Dunod, qui résout le problême sans hésiter, sans en laisser même entrevoir la difficulté.

« Les régales de l'archevêque, dit-il, consistaient dans l'abbaye de Bregille, le droit de battre monnaie, un tribut sur les marchandises qui entraient à Besançon, les fiefs du maire, du vicomte et des cinq grands officiers de l'archevêché, l'éminage, le droit des poids et mesures, ceux de Banvin la veille et le jour des Rois, de gabelle à la boucherie et des langues de bœufs, la pêche et le cours d'eau de la rivière du Doubs, la juridiction temporelle immédiate que l'archevêque exerçait par les vicomte et maire héréditaires qu'il avait investis de ces offices, et lui-même par son juge, appelé régale ou juge de la régalie, comme encore dans les autres droits royaux et publics sur la ville de Besançon et sur son territoire; le tout sous la haute souveraineté de l'empereur : *la police réservée aux officiers municipaux et la garde des portes aux citoyens.* »

Ainsi, selon Dunod, au milieu du onzième siècle, la commune de Besançon subsistait; elle veillait à la défense des murailles et à l'ordre de la cité. Toujours, dans ces siècles les

plus mauvais de la féodalité, notre historien voit la ville maîtresse de son sort, et réglant elle-même ses destinées. «Lorsque les comtes, dit-il (1), qui gouvernaient les provinces du troisième royaume de Bourgogne s'en rendirent maîtres, Besançon refusa de les reconnaître... Ce fut alors qu'elle cessa d'être la capitale du comté de Bourgogne, parce que ce titre ne lui convenait plus. Si elle devait obéir, ce n'était qu'à des empereurs ou à de grands rois... Elle quitta volontairement le rang de capitale de la province dans un temps ou elle n'avait pas cru pouvoir le conserver, sans déroger à sa dignité et à ses exemptions. »

Ces idées sont grandes et nobles. J'aimerais à croire à la réalité de ces tableaux créés par le patriotisme; j'aimerais à suivre constamment à travers les siècles, dans notre vieille capitale, son sénat, ses antiques curies, ses libertés immuables encore au milieu des débris du trône des Rodolphes. Mais cette image séduisante est-elle la vérité? Plus on réfléchit, plus on se persuade qu'elle ne l'est pas; que le régime municipal était alors entièrement éteint, et que Besançon, accablé par la fortune, fut même heureux de trouver un abri sous le pouvoir paternel des prélats.

Dunod n'a point créé le système qu'il soutient. Cent fois, depuis le rétablissement de la commune, les citoyens ont tenu le même langage; cent fois ils ont prétendu que, toujours intacte, leur commune avait traversé les siècles. Ils l'ont cru: ils eussent brûlé peut-être le livre qui en eut douté, comme ils ont brûlé celui de Gollut, qui les a faits main-mortables. Ce langage, vous l'entendez aussi dans les autres villes de la Bourgogne. Toutes ont vanté avec orgueil la perpétuité de leurs institutions municipales; et cependant, pour le prouver, une seule a-t-elle produit un titre antérieur aux dernières années du douzième siècle? Partout même silence dans les

(2) Histoire des Séquanois, I. 103.

chartes, même lacune dans les archives. Jusqu'au treizième siècle, ces communes prétendues n'ont joué aucun rôle; la question est tout entière entre les rois, les comtes et les évêques. Curieux d'éclaircir, pour Besançon en particulier, ce point important de son histoire, je me suis enfermé dans ses archives. J'ai recherché avec sollicitude ses premières chartes et ses plus anciens inventaires, sans découvrir un seul acte communal, une seule indication même antérieure au treizième siècle. Cependant les citoyens ont eu souvent des querelles de pouvoir avec l'archevêque; ils ont recherché, recueilli, exagéré même leurs droits; ils les ont faits remonter le plus haut possible; j'ai retrouvé même un manuscrit du dix-septième siècle, fait à l'occasion de ces querelles; tous les titres y sont énumérés; aucun n'est antérieur à Henri VI (1). Jean-Jacques Chifflet, l'historien, l'admirateur de toutes les gloires de la cité, n'en a pas su davantage, il y a deux cents ans; car, sans doute, il n'en eût pas supprimé les chartes dans son *Vesontio*, et l'on en trouverait quelques traces dans ses nombreux manuscrits, complétés par ses descendants.

A cette preuve, d'autant plus forte qu'elle est la même dans toute la Bourgogne, se joint une autre preuve plus décisive encore. La ville avait alors un seigneur comme toutes les villes qui avaient perdu leur organisation municipale, et ce seigneur concentrait tous les pouvoirs: ce seigneur, c'était l'archevêque. Les citoyens de Besançon, disait Frédéric Barberousse, en 1179, doivent respecter l'archevêque, *leur seigneur* (2). Il les appelle à plusieurs reprises les citoyens de l'archevêque, *suos cives*. Hugues I[er] disait *ma ville* (3). Au quatorzième siècle, l'archevêque ne s'obstinait encore à conserver ce titre de seigneur, que parce qu'il l'avait long-temps porté. Nous avons transcrit plus haut la bulle de 1049; toute puissance y *est*

(1) Archives de la ville.

(2) *Dominum suum reverebuntur*. (Cartul. de l'archevêché.)

(3) *Urbs nostra*. Testament de Hugues Ier.

confirmée au prélat *sur la ville* de Besançon, *au-dedans et au dehors, et aucune autorité, grande ou petite, ne peut y prétendre de droits* au préjudice des siens. Aussi la légende de Saint-Agapithe, rédigée dans le même siècle, affirme-t-elle que nul pouvoir ne dominait à côté de celui du prélat (1).

Une puissance aussi étendue ne peut s'accorder avec l'existence d'une commune indépendante. La suite le prouvera mieux encore. Il suffit en ce moment d'observer que le peu d'étendue de la cité, qui n'avait pas alors peut-être deux mille habitants, l'extinction de ses familles patriciennes, et le calme complet de l'intérieur de la ville, si opposé aux tempêtes qui signalent la renaissance de la commune, achevèrent de prouver que le régime municipal était alors absolument éteint. Sa ruine se rapporte peut-être au gouvernement d'Otte-Guillaume; s'il avait dépouillé nos cités du droit de nommer leurs évêques, sans doute il respectait peu leurs autres franchises. Encore Besançon avait-il moins souffert qu'une partie des villes de France, dans lesquelles, à la fin de la seconde race, on ne rencontre, selon Montesquieu, qu'un seigneur et des serfs.

Puisque les empereurs avaient concentré le gouvernement dans la personne de l'archevêque, il faut, pour connaître ce gouvernement, déterminer les droits des prélats. Nous ne ferons que complèter ici le travail de Dunod :

1° L'archevêque battait monnaie, il avait de plus le *tonlieu* ou péage sur les bleds et les marchandises introduites dans la ville. L'église de Besançon avait perdu ces droits importants (2), qu'elle tenait de Charles-le-Chauve. Hugues I[er] les remit en vigueur, établit près de *Porte-Noire* l'atelier monétaire, et fit graver son nom sur les monnaies qu'on y frappa. Nous donnons le dessin d'une de ces monnaies; elle est iné-

(1) *Civitatem denique tanta auctoritate præmunivit (Hugo II.) tum a papâ privilegiis, tum ab imperatore præceptis, ut nulla ulterius in eâ dominari præsumeret laicalis personna.*

(2) Légende de Saint-Agapithe.

dite : c'est la seule que l'on connaisse en France où l'on rencontre un nom d'évêque. Hugues, restaurateur de la monnaie, y fit graver le sien comme le symbole de l'époque nouvelle, qui commençait à son épiscopat. L'une des faces porte le bras de Saint-Etienne et la légende *Stephanus*, l'autre une croix avec la légende *Vesontium*. Autour des branches de la croix on lit *Hugo*.



2° L'archevêque était maître des clefs des portes de la ville; c'est lui, par conséquent, qui veillait à sa défense, et les milices de la cité marchaient sous sa bannière. Comme grand feudataire, l'évêque devait à l'empire l'hommage et le service militaire (1). Voilà pourquoi les chartes (quoique longtemps après Hugues Ier) montrent que l'archevêque avait un maréchal pour diriger ses troupes. Les clefs de la ville ne lui furent disputées que dans les premiers orages de la commune, au commencement du treizième siècle; elles furent enlevées de force à Gérard de Rougemont, qui occupait alors le siège épiscopal, et qui fut chassé de la ville. Mais, en 1224, Henri, roi des Romains, odonna qu'elles lui fussent rendues, parce qu'elles faisaient, dit-il, partie des droits régaliens du pré-

(1) Les empereurs convoquaient, dans leurs guerres, les prélats à la tête de leurs vassaux. En 1002, OttonIII *jubet omnes Theosticos episcopos ad præsentiam suam festinare cum omni suo vassatico, ità constructos ut ad bellum quocumque imperator præcipiet possint procedere.*

lat (1). En 1225, l'empereur Frédéric II suspendit, il est vrai, l'exécution de cette sentence, non qu'il reconnût aucun droit antérieur aux citoyens, mais par la crainte que la cité ne se donnât aux ennemis de l'empire, à raison de l'exaspération des esprits (2); il ne déclara point que les habitants garderaient les clefs, mais il ordonna au roi des Romains Henri et à l'archevêque de Cologne de délibérer de nouveau sur cet objet et sur les moyens d'assurer la sûreté de la ville après avoir entendu l'archevêque de Besançon.

3° Il avait le droit de lever des subsides; c'est la conséquence des soins du gouvernement, et des dépenses qu'il nécessite. Au surplus, ce droit ne peut être prouvé par les chartes; on lit, il est vrai, dans le célèbre diplôme de Frédéric Barberousse, 1179, que le droit de taille et d'impôt avait été abandonné par les prélats (3); mais cette partie de la charte ne s'applique peut-être qu'aux tailles levées sur la partie main-mortable de la ville.

4° L'archevêque faisait les réglements de police intérieure par lui-même ou par ses officiers, sans déroger aux lois ou aux anciennes coutumes (4), il n'avait pas le pouvoir legislatif: ce pouvoir suprême, éminent, attribut de la souveraineté, n'appartenait qu'aux empereurs, encore ils en usaient sobrement, et respectaient dans les villes les lois existantes et les usages des populations.

5° Les prélats établissaient à volonté des foires et des marchés publics.

(1) *Strata et porta* cum (Girardum) spoliaverunt, licèt a nobis ipse portas et strata *teneat jure* regalium. (Diplôme d'Henri, 6 janvier 1224.)

(2) *Propter hostilitates* et odia quibus prædicti cives infestari dicuntur.

(3) *Pro talliis seu collectis cùm tam archiepiscopus Eberardus quàm antecessor suus Umbertus eas in perpetuum remisit, dabunt redditus de macellis, de nundinis in anno celebrandis.* (Cartul. de l'archevêché.)

(4) Dans le diplôme que l'on vient de citer de l'empereur Frédéric, on lit souvent ces mots : pro consuetudine civitatis..... ANTIQUA *consuetudo servetur.*

6° Ils rendaient ou faisaient rendre par leurs officiers la justice aux habitants. Toute juridiction émanait de leur puissance souveraine. Les tribunaux inférieurs étaient ceux du maire et du vicomte; ils existaient dès 1044 et 1045. Ces tribunaux étaient des fiefs, remis héréditairement à des seigneurs et à leur famille. Un tribunal supérieur réformait les jugements du maire et du vicomte : c'était la cour de l'archevêque, appelée *régalie* ou siége royal, *sedes regia*. Les archevêques ne se désaisirent jamais de ce siége suprême, auquel ils avaient rattaché, à titre de dépendance, tous leurs droits régaliens (1), et dont la mairie et la vicomté n'étaient elles-mêmes que des fiefs (2). Il eût été trop dangereux d'inféoder, par un titre perpétuel, ce ressort important, centre de toute la puissance temporelle des prélats. Aussi, toujours la cour de la régalie fut-elle tenue par les archevêques eux-mêmes ou par un lieutenant révocable.

Ces droits régaliens de l'archevêque étaient semblables à ceux des prélats allemands dans la plupart des villes épiscopales de l'empire (3); ils constituèrent, sans changements et sans mélange, le gouvernement de Besançon jusqu'en 1190.

Cependant, tandis que, relevée par les empereurs, l'église

(1) Inventaire de l'archevêché, au mot *Régalie*.

(2) *Sedes regia quæ regalia dicitur ad nos et ad sacrum imperium pertinet.... et quilibet gravatum se sentit a singulis aliis juridictionibus ad sedem regiam appellat.... ab eâ justiciæ particulares in feudum dependent.* (Dipl. de l'empereur Charles IV.)

(3) En 1112, dans une lettre adressée à Henri V, le pape Paschal II se plaint de ce que les prélats, contre le vœu des canons, sont absorbés par les soins temporels ; il les représente comme possesseurs des plus belles villes de l'Allemagne, investis du droit de battre monnaie, de péage, de haute et basse justice, de celui d'établir des foires, de rassembler sous leurs bannières des bataillons entiers de leurs vassaux, comme possédant enfin les châteaux les plus importants et les meilleures forteresses de l'empire. (V. t. xxvi des Conciles, p. 732.)

de Besançon se regardait comme affranchie d'une longue servitude, et que le nouveau souverain laissait éclater envers son bienfaiteur les transports de sa reconnaissance, le comte de Bourgogne, *Renaud* Ier, était en armes contre l'empire. Il avait trop bien compris les vues de l'empereur. On lui ôtait sa capitale; au centre du pays, comme à Bâle sur la frontière, l'mpire venait de créer deux boulevards menaçants. Il ne se trompait pas : dès cette époque, l'influence de l'empire a régné à Besançon, autant qu'elle a été combattue dans le comté par l'indépendance des comtes; sept siècles n'ont pu rattacher à leurs domaines cette antique capitale, depuis cette séparation. On ne voit pas cependant, par l'histoire, que Renaud ait cherché tout d'abord à y rentrer par la force : peut-être se borna-t-il, pour se venger des prélats, à porter le ravage sur leurs terres (1). Le véritable siége de la guerre se fixa plus au nord. Le comte de Montbéliard, aspirant à briser le joug de nos comtes, suivait le parti de l'empereur. Renaud Ier, de concert avec Gérold de Vienne, dont son fils avait épousé la fille et l'héritière, mit le siége devant Montbéliard; mais il fut vaincu, et, renonçant à une inutile résistance, il se rendit avec Gérold à Soleure, où ils firent hommage à Henri III, en qualité de roi de Bourgogne. Peut-être est-ce alors, et pour adoucir les répugnances de Renaud, que, en retour de cet hommage, l'empereur a donné à ce prince une partie de la Transjurane. Les actes de souveraineté des comtes de Bourgogne, au-delà des monts, datent du gouvernement de Renaud (2).

Hugues Ier poursuivait son glorieux épiscopat. Loin d'abuser de ses hautes dignités, il se regarda comme comptable de tout le bien qu'elles lui permettaient de faire. Ici, je voudrais suppléer au silence de nos historiens, qui ont beaucoup loué le

(1) V. la charte rapportée par Dunod, Hist. du comté, II, p. 599.

(2) Muller, *Geschichte der Schweitz*, suprà.

gouvernement de ce prélat, le plus grand homme qui ait gouverné l'église de Besançon, mais dont aucun, ce semble, ne l'a peint sous ses véritables traits.

Hugues regarda la paix, au dedans et au dehors, comme le premier besoin de son peuple. Cette paix précieuse, il l'avait, comme on l'a dit, proclamée, dès 1031, sur le Mont-d'Or ou à Romont. Celle de l'intérieur de la ville était facile à établir. Tout pliait devant le nom de l'empereur, et surtout devant le génie et la vertu du prélat : on aima son gouvernement paternel. D'ailleurs, nulle aristocratie dominante par le nom, l'influence et les richesses, n'existait plus dans la cité, et ne réclamait sa part du pouvoir. Je cherche en vain dans les chartes les descendants des grandes familles romaines; les derniers neveux des *Prothadius* et des *Claudius* se sont éteints par le cours des siècles, par les désastres de la cité, ou dans le clergé des deux cathédrales; peut-être, comme la noblesse d'Italie, ce qui en reste a-t-il quitté la ville pour les forteresses de la campagne. La noblesse de la ville n'avait ni *terre*, ni *seigneurie*; c'est l'observation de Dunod (1) : ce sont les *Latour*, les *Saint-Quentin*, les *Saint-Pierre*, les *Besançon*, noblesse pauvre, peu nombreuse, gentilshommes de second ordre que la grande noblesse de nom et d'armes n'admettait point à ses alliances. Satisfaite d'une honorable vassalité, elle fut heureuse d'obtenir des archevêques les charges de leur maison; les *Latour* furent ses maîtres d'hôtel; les *Saint-Quentin* servirent comme échansons; les *Saint-Pierre* devinrent les feudataires de l'archevêché pour la moitié de l'église de ce nom. Cette noblesse dura peu : éteinte en grande partie à la fin du douzième siècle, elle n'avait eu, sous les prélats, qu'un rôle secondaire; elle n'en joua aucun dans les troubles de la commune.

La paix du dehors était plus menacée : Hugues la maintint par sa prudence. Il ne perdit pas le temps à réclamer, les

(1) T. III, p. 186. V. aussi p. 35.

armes à la main, les biens de son église précédemment envahis; il ne fit jamais la guerre pendant un épiscopat de trente-six années. Il avait retrouvé, dans un mur de la cathédrale de Saint-Étienne, la tête de saint Agapit; il établit la fête de cette invention, et fit déclarer que, à perpétuité, ce jour et la veille seraient compris dans la *trêve de Dieu*.

A raison du concours des peuples à cette solennité, des foires furent établies par l'habile prélat, qui voyait sa ville pauvre et sans commerce : à sa prière, le même pape mit sous la protection de l'église la personne et les biens de ceux qui s'y rendraient jusqu'à leur retour dans leur famille. Cette bulle, qui est du cinquième jour des nones d'octobre 1049 (1), fut gravée, dans l'église Saint-Jean, sur une table de cuivre. C'est la même année que, par un bref, Léon IX défendit d'arrêter, à une demi-journée de Luxeuil, les personnes ou les choses appartenant à l'abbé ou aux moines (2). Ces défenses prouvent dans quelle sphère d'agitation on vivait encore, au milieu du onzième siècle, dans la Bourgogne-Séquanaise. C'est le jugement que, dans l'empire, on portait du royaume entier de Bourgogne : « La violence et les rapines y ont pris racine,
» *comme on le voit encore aujourd'hui*, dit Herman Contract,
» dont la chronique finit précisément à cette époque (3); elles
» y règnent avec leurs complices. »

Pour affermir une paix si incertaine, Hugues eut la prudence de mettre dans ses intérêts les grandes familles du dehors et les comtes de Bourgogne. Dès 1044, il inféoda aux *Rougemont* le vicomté de Besançon, le plus beau des fiefs de sa souveraineté nouvelle : cette famille, qui l'a possédé deux cents ans, était l'une des puissances du *Warasch*. Le chapitre,

(1) V. cette bulle dans le *Vesontio*, pars 2, p. 305.

(2) Dom Grappin, Hist. manuscrite de Luxeuil, couronnée en 1770.

(3) *Violentia et rapinæ in illo regno, ut non facile propelli possint, adolevêre, ibique, ut hodie apparet, cum suis complicibus regnum obtinuêre, ad ann.* 994.

qui formait en quelque sorte le sénat de l'archevêque, était un lien entre la ville et les grandes familles du dehors : selon l'usage du temps, les chanoines étaient tous des gentilshommes de nom et d'armes, et tandis que les aînés des comtes de Bourgogne, des Montfaucon, des Neufchâtel, et d'autres encore, marchaient, couverts de fer, aux combats, les cadets, revêtus des ornemens de l'église, étaient abbés, chantres, sous-chantres, notaires, dans les cathédrales. Les comtes de Bourgogne devaient être hostiles à la souveraineté du prélat : il fallait les avoir pour ennemis ou pour vassaux. Hugues I leur inféoda les châteaux de l'empire : on croit du moins qu'il leur donna en fief Gray et Vesoul. On lit dans un cartulaire du treizième siècle, renfermant le dénombrement des mouvances de l'archevêché, ce passage important : *Comes Burgundiæ homo est archiepiscopi Bisuntini et tenet ab eo Vesulium et Grayacum, et Vallem de Quingiaco, et Vallem de Lillo, et Custodiam abbatiæ Balmensis, et abbatiam castri Caroli et Puteum de Ledone.* Il inféoda également au comte Renaud I, pour lui et ses descendans, le droit de sépulture dans le parvis de Saint-Étienne, lorsqu'il eut relevé cette basilique sur la montagne. Ainsi les comtes de Bourgogne, devenus vassaux du prélat, furent appelés à protéger, même par affection, la ville qui renfermait le tombeau de leurs ancêtres. « A l'exemple du comte, dit Dunod (1), les grands officiers de l'archevêque, et plusieurs » familles distinguées de la province, comme celles de Montfaucon, de Rougemont, de La Roche, de Faucogney, de » Scey, d'Abbans, de Montmoret, obtinrent le droit de sépulture dans le cloître et les autres entrées de Saint-Étienne, » d'où ils furent appelés *Casati sancti Stephani*... Ces vassaux » ont pris la défense et les intérêts de l'Église Saint-Étienne » dans toutes les occasions. » Voilà par quelles vues profondes Hugues affermit la paix et sa souveraineté, faisant servir à ses

(1) Hist. de l'Église, I, p. 122.

desseins jusqu'aux obstacles eux-mêmes. Aussi, toujours infatigable, il peut quitter sa ville épiscopale ; on le voit successivement près de l'empereur, à Spire, à Rome, à la tête des conciles, au sacre de Philippe I, roi de France ; la paix intérieure n'est point troublée. A sa mort, il léguera cette paix à ses successeurs, et au-dehors, pendant un siècle et demi, Besançon toujours paisible, n'entendra pas le bruit des armes.

Le soin du gouvernement fixa son attention. La police et la justice furent organisées : une famille, qui n'est connue dans les actes que par le nom de *Villicus*, reçut la mairie ; Eudes de Rougemont fut chargé de la vicomté. Tout était à recréer : des églises en ruines, un clergé ignorant et à l'aumône, une ville pauvre, sans commerce, avec un territoire ingrat. La triste *Crysopolis*, c'est ainsi qu'on appelait Besançon, était, comme nous l'avons dit, une grosse forteresse retranchée sur la montagne, avec une sorte de faubourg dans le bas. La ligne d'enceinte de la ville tournait autour de la citadelle actuelle, et descendait, à ce qu'on croit, à Saint-Quentin. Dunod l'indique tantôt à cet endroit, et tantôt à *Porte-Noire*. Les maisons en amphithéâtre posaient sur le sol aride ou sur la roche nue. Quand du haut de ce fort crénelé, Hugues jetait les yeux sur la plaine qui est au pied entre la citadelle et le Doubs, il n'apercevait, au lieu de cette population, aujourd'hui si nombreuse, si vivante, qu'un terrain presque désert, accidenté, et recélant les ruines de l'ancienne ville déjà quatre fois ruinée par les Barbares. Un grand chemin conduisait de Porte-Noire au Pont-Romain ; près de ce chemin, on apercevait les clochers des deux abbayes Saint-Pierre et Saint-Maurice ; sur les bords du Doubs, celle de Saint-Paul, que Hugues avait reçue du roi Rodolphe ; au-delà du pont, une chapelle, celle de Saint-Laurent, et le monastère de Sainte-Madeleine. Autour de ces abbayes, et à côté de leur cimetière, leurs champs et leurs vergers, quelques *meix* épars, des colons appartenant à ces abbayes. Voilà le Besançon du onzième siècle.

Pour faire face à tant de besoins, Hugues n'avait de ressources que son patrimoine provenant des sires de Salins, les dons du roi Rodolphe, quelques droits utiles sur la monnaie, le *tonlieu,* et quelques péages sur les blés; mais il avait aussi son génie. Une sage économie enfanta des prodiges. A sa voix les abbayes et les églises sortirent de leurs ruines : celle de Saint-Jean avait été commencée et non achevée par son prédécesseur; Hugues la rebâtit sur un plan plus modeste. Ce n'est qu'à la fin de sa vie, et après avoir pourvu à tout, qu'il donna quelque place à la magnificence, et fit construire (1062) le portail de Sainte-Madeleine, qu'il orna de quatorze statues. Dunod, qui a vu encore cette église détruite seulement en 1737, en explique les figures, dont l'une représentait avec vérité le malheureux Rodolphe, sous les traits de David, portant une couronne d'épines, et Hugues lui-même avec une mitre à l'antique, ornée d'une couronne, et tenant un calice.

L'état des mœurs publiques préoccupait vivement le prélat. Sondant la profondeur de la plaie, il en vit la cause dans la profonde misère et surtout dans l'ignorance du clergé. Par ses soins, des écoles s'ouvrirent en plusieurs lieux (1); on en voit dès lors dans Besançon seulement, à Saint-Étienne, à Sainte-Madeleine (2), à Saint-Paul; c'est cette dernière que dirigea plus tard le célèbre Gerland. Précédemment, Hugues avait établi un écolâtre à Salins, sa ville natale. Dans ces asiles d'étude et de retraite, on enseignait les lettres saintes et la philosophie. En relevant son clergé, Hugues le tint également éloigné et de la richesse qui corrompt et de la misère qui l'avait avili. Il voulait qu'il fût nombreux, afin que de cette pépinière féconde et régénérée sortît un peuple nouveau qui pût réfor-

(1) Légende de saint Agapit.

(2) L'église Sainte-Madeleine, dit Droz (*Recueil manuscrit des ouvr. des Acad.*, t. 5), eut aussi un enseignement public dans la rue de l'*École*, auquel on réunit, dans le quinzième siècle, celui de la cathédrale. Il a subsisté jusqu'à l'établissement du collége des jésuites.

mer le diocèse. A Saint-Étienne, à Saint-Paul, à Sainte-Madeleine, il substitua les chanoines aux moines, persuadé que, dans ce siècle, la règle la plus douce serait la plus durable. Il n'aimait point les abbés à la tête de ces établissemens. Ils cherchent, disait-il, leurs avantages, non l'intérêt de leurs frères : il n'y plaça que de simples prieurs. Tout était réglé avec vigueur et par les leçons de l'expérience. Il reprochait un trait d'avarice à ses archidiacres, qui avaient assujéti sans titre à une redevance l'église de Saint-Dizier. Hugues n'hésite pas à les accuser à la face de son clergé. Mes archidiacres, leur dit-il, aiment plus l'argent qu'il ne faudrait (1). Il fait consigner ces termes dans une charte où il affranchit cette église; puis il ordonne aux archidiacres eux-mêmes et au clergé de la ville de la signer. — Les biens de Hugues I s'épuisaient dans ces établissemens utiles; il leur donna jusqu'à la jouissance de ses droits régaliens, du tonlieu et de la monnaie (2). Pour lui, grand par sa simplicité, il n'avait point de palais. Lorsqu'il était à Besançon, il passait ses jours dans un cloître modeste, voisin de sa cathédrale, et dont une chaire grossièrement taillée était l'un des ornemens (3). C'est là qu'en 1062, Pierre Damien, légat du pape, alla visiter ce prince d'empire, cet archi-chancelier du royaume de Bourgogne. Long-temps avant sa mort, il s'était fait creuser un tombeau dans la collégiale de Saint-Paul : c'était un sépulcre de pierre, simple et sans inscription.

Le succès répondit à tant d'abnégation et de persévérance.

(1) *Formam nummi plus æquo amantes.* V. cette charte dans le premier volume du *Thesaurus anecdotorum* de Martenne.

(2) *Hæc omnia ad præsens*, disait-il, *sed vitâ comite ampliora.* (Testament de Hugues I. Dunod, Hist. de l'Égl., I, pr. 48.)

(3) *Claustrum post absidem ecclesiæ tuæ tuo duntaxat habitaculo dedicatum.* (Lettre de Pierre Damien.)

« Il existe, dit Droz (Ouvrage des Acad. manusc., t. V), dans le passage de » l'église Saint-Jean, sur le Palais, une portion de ce cloître antique, où l'on » remarque une chaire taillée dans le milieu d'un pilier qui ne fait pas honneur » à la perfection des arts. » Ce débris du cloître et cette chaire sont détruits.

Dans une lettre (1) citée par Dunod, et adressée à Hugues I, Pierre Damien, le plus inflexible censeur des mœurs du clergé au onzième siècle, compare les études de ses écoles au gymnase de la céleste Athènes, et la régularité de ses clercs à la pureté du chœur des anges.

Comme la ville était sans commerce, Hugues I tenta d'y rappeler le mouvement et l'aisance par l'établissement de marchés quotidiens et de foires annuelles (2). Il avait compris que Besançon, placé, ainsi que l'observe Dunod, sur les grandes routes de l'Allemagne, de la France, de la Suisse et de l'Italie, était propre à appeler les Lombards et les marchands voyageurs, qui seuls alors faisaient le négoce. Nous avons vu avec quelle sagesse il leur assura la liberté des chemins, et unit la foire de Saint-Agapit au concours d'une grande solennité. Et, comme si toutes les conceptions de ce grand prélat, même dans les objets les plus simples, devaient être heureuses et fécondes, ces foires annuelles devinrent célèbres. « Elles étaient, » dit Dunod (3), très fréquentées aux onzième et douzième » siècles, et ce fut sur leur décadence que s'établirent les fa» meuses foires de Plaisance, en Italie. » Elles furent, pour les prélats qui percevaient le tonlieu, une source de richesse, dont le produit leur permit, au douzième siècle, d'abandonner les tailles et les impôts (4).

Sous ce gouvernement paisible, et au milieu des travaux nombreux que faisait exécuter Hugues I, Besançon agrandi se repeupla. Mais ce progrès fut lent. La noblesse n'aimait point la paix, et dédaignait le séjour des cités; les serfs, qui couvraient alors nos campagnes, ne pouvaient abandonner la

(1) Epist. 8, l. II.

(2) ..... *Theloneo civitatis quod exigitur à mercatoribus transeuntibus, et in annuis mercatis et quotidianis.* (Testament de Hugues I.)

(3) Histoire de l'Église, I, p. 157.

(4) V. *suprà* le passage cité de la charte de Frédéric Barberousse.

glèbe, et les hommes libres, retirés en général dans des bourgs fermés, y étaient retenus par leurs habitudes. Aussi, vers 1289, Besançon, malgré deux siècles de paix, ne comptait encore, d'après les monumens de cette époque, que cinq ou six mille habitans.

Ainsi lorsque, sur la rive droite du Doubs, Hugues I eut bâti la belle collégiale de Sainte-Madeleine et celle de Saint-Laurent, des colons plus nombreux se portèrent en cet endroit, peu habité sous les Romains, et presque abandonné depuis. Des meix, des champs, des vignes couvrirent ce terrain, qui fut enfermé de murs et de fossés, parce qu'il défendait la tête du pont et le passage de la rivière. Le plan de la ville actuelle fut formé ; elle s'étendait du haut de Saint-Étienne aux murs de Charmont : mais ce n'était que l'image d'une grande ville ; ce n'en était pas la réalité, tant il y avait de parties vides dans toute cette enceinte.

Ce qui a peuplé Besançon alors et successivement, quoique avec lenteur, ce sont les paysans du voisinage, ce sont les colons de l'archevêque et des abbayes de la ville, transplantés de leurs terres dans l'intérieur. On en trouve la preuve dans les titres des siècles suivans. On voit, dans le douzième, certaines des abbayes posséder des rues entières habitées par leurs *hommes* (1). Dans le treizième et le quatorzième, on découvre par les chartes et surtout par les recensemens le nom de presque tous les habitans de Besançon : ce sont, pour la moitié, des paysans qui portent encore celui du village dont ils sont venus; preuve certaine que ces habitans sont nouveaux, et qu'ils sont arrivés depuis le commencement de l'épiscopat de Hugues I ; car ce n'est que depuis cette époque que ces surnoms ont été en usage. On ne les eût pas donnés aux anciens habitans de la ville. J'ai consulté les registres de la

(1) V. la bulle de Calixte II, en 1120, pour Sainte-Madeleine. Don Berthod, concours de 1764, et la charte de 1190 dans Dunod, Hist. de l'église, I. pr. p. 54 56.

commune, qui commencent à 1289; sur 86 réceptions de nouveaux citoyens, en douze années, on n'en trouve pas dix qui ne soient pas des villageois du comté.

Qu'était-ce donc que le Besançon des onzième et douzième siècles? Si l'on en excepte la partie construite sur la montagne, séjour de l'archevêque, de ses officiers, de son chapitre, c'étaient quatre ou cinq villages épars, avec leurs meix, leurs champs, leurs vergers et leurs vignes; tout cela enveloppé par le Doubs ou fermé par l'enceinte au-delà du pont. Dans ces colonies rustiques, tout était bâti sans ordre, suivant que le voisinage d'une église, d'une abbaye ou de la rivière, avait aggloméré les habitations. Point de rues pavées; presque toutes les maisons étaient des granges bâties en bois. Dans ces siècles, quand, par hasard, on vendait une maison de pierres, on avait soin de déclarer dans l'acte cette circonstance, qui alors était remarquable (1). Ainsi s'est repeuplé le Besançon moderne; on voit qu'il s'est formé sous les évêques; les grands chemins, qui traversaient ces villages et qui sont aujourd'hui des rues, tendent tous à la ville haute, tous se replient vers l'archevêché. On se souvenait encore de ces villages au temps de Gollut; car c'est vraisemblablement la tradition plutôt que l'étude de nos chartes qui lui en a révélé l'existence. Il les compare aux îles de l'Adriatique, dont la réunion a donné naissance à Venise, et il peint ces villages comme s'étant formés autour des abbayes. « Besançon, dit-il, détruit par les Vandales, fut rebâti par cantons, faisant *villages* séparés.... Comme les Vénitiens, assemblés sur les îlettes du golfe Adriatique, se mirent en un corps de cité, ainsi toutes ces demeurances et villages de Saint-Quentin, de Saint-Paul, de Saint-Pierre, de Sainte-Madeleine et autres se rangèrent dedans un corps de cité, et finalement dedans une muraille (1). »

(1) Dom Coudret. Concours de 1764.
(2) Gollut, Mémoires, p. 46.

Ce tableau est exact, quoique le crédule auteur remonte à tort jusqu'au roi des Huns. Ainsi s'expliquent tous les grands faits de l'histoire de Besançon, et sa situation intérieure pendant les sept cents ans qui ont précédé la conquête. « Jusqu'au dernier siècle, dit dom Berthod (1), c'était moins une ville qu'une campagne riante et commode. Par là, l'on se rend compte de la *main-morte*, inconnue à l'ancien Besançon, et dont les nouveaux colons furent affranchis en 1179, affranchissement qui a tellement étonné Chifflet et Dunod, que le premier l'a traité de rêve, et que le second n'a pas voulu en voir la charte, qui était, il y a soixante ans, dans les archives de l'archevêché (2). Par là s'expliquent encore le caractère bisontin, mélange de bonté et de la plus âpre énergie; cette rusticité héréditaire de langage, telle qu'au temps de la conquête, la plupart des habitants parlaient le patois de leurs pères; ce gouvernement populaire où prenait part le dernier des citoyens, les charges municipales dont, aux treizième et quatorzième siècles, les dignitaires étaient des villageois et des gens de métiers; enfin les orages si longs de la commune, leur violence même, dont, jusqu'au quinzième siècle, aucun mélange de civilisation ne semble tempérer la rudesse.

On peut juger par là de l'erreur de Dunod, qui veut que, sous Hugues Ier, la plaine où est aujourd'hui Besançon ait été *bien peuplée*. Les chartes qu'a recueillies dom Berthod, et celles qu'on pourrait réunir encore, n'y montrent presque que des meix, des granges, des champs, des parties cultivées. On fauchait, on labourait dans cette enceinte, dit ce judicieux écrivain. Le clos de l'abbaye de Saint-Paul, qui s'étendait de la *Munitionnaire* actuelle au jardin de l'*Hôpital Saint-Louis*, formait la sixième partie de la ville; cet espace désert avait été peuplé seulement sur le bord par *les hommes* de l'abbaye;

(2) Concours de 1764.

(3) Dom Coudret, même concours.

le couchant de la ville était vide, Chamars était comme aujourd'hui sans habitations, et la rue Neuve n'existait pas. Besançon n'avait pas de largeur. Des trois grandes lignes qui le composent, la rue Saint-Vincent, sans habitations continues, n'offrait que quelques meix, des champs et des jardins; la rue des Granges, ainsi que l'indique son nom, se composaient de granges éparses et peu serrées comme elles le sont dans les villages, et dans la Grandrue un vaste champ régnait depuis Saint-Maurice à Saint-Quentin. Le plan de Besançon, levé en 1629 et aujourd'hui déposé à la mairie, ne présente que grands espaces vides. Pelisson, qui suivait Louis XIV lors de la conquête, fut également frappé de ceux qui entouraient les habitations; elles y sont accompagnées pour la plupart, dit-il, de parterres et de jardins et de petits bois. Si c'était là Besançon en 1668, qu'était-il donc sous Hugues Ier.

Les villages de son enceinte ont, à la fin du douzième siècle, donné naissance aux divers quartiers ou *bannières*; et c'est sans preuve que dom Berthod en place l'origine au-delà. Ces quartiers n'étaient point, comme l'a cru ce judicieux écrivain, séparés par des remparts, qui en faisaient autant de forteresses isolées. Nos chartes n'en parlent point; dom Berthod cite seulement le mot d'un de nos archevêques : « *Voyez les clefs de la ville*, disait Amédée au commencement du treizième siècle, *du Pont à l'église Saint-Jean; nul ne peut entrer dans la ville sans ma permission.* » Il existait donc des portes entre la cathédrale et le Pont; c'étaient celles des remparts qui séparaient les différentes bannières. Cette conséquence est bien hasardée; les portes existaient dans les rues qui régnaient le long de la rivière ou à peu de distance de son cours. La porte de *Putaz* ou du Puits-du-Marché était vraisemblablement en face du Pont. A droite et à gauche s'élevaient deux tours, l'une sur la *Place-Labourée*, appelée tour de *Vaites*, et déjà ancienne en 1200; l'autre, nommée tour de *Montmartin*, à l'endroit où

est aujourd'hui le *Sacré-Cœur*. On croit que ces tours avoisinaient les portes de la ville.

Les chartes nous montrent, et dom Berthod admet, qu'il existait sur la rivière des portes s'ouvrant dans le rempart des deux côtés de son cours. Nous verrons qu'au quatorzième siècle la ville haute avait encore des portes. C'est à ces portes que s'appliquent naturellement les paroles de l'archevêque Amédée; et cette interprétation est d'autant plus naturelle, que les prélats ont toujours vu avec beaucoup de défiance les forteresses élevées dans l'intérieur de la cité, et qu'ils ont fait condamner, par les empereurs, la seule intention d'en construire (1).

Le système de dom Berthod étonne. A ses yeux, les habitants, oubliant que la montagne et ses fortifications avaient été dans les désastres multipliés de la cité, leur unique asile, en auraient abattu la muraille du côté de la ville; de sorte qu'il n'existait dans l'intérieur d'autre défense que le cours de la rivière. Hugues Ier aurait consenti à cette destruction par le motif puéril de faire une grande ville sans interruption. Je ne puis concilier ce système, peu vraisemblable, avec les monuments du onzième siècle (2); il est même difficile de concilier

(1) Diplôme de Guillaume, en 1253.

(2) Quiconque étudie avec soin nos manuscrits, c'est-à-dire le Rituel de Saint-Prothade, les Catalogues de nos évêques, le martyrologe et les Légendes, voit sans peine que ces manuscrits s'arrêtent à Hugues Ier, et sont du onzième siècle; ils en mentionnent les événemens, ils en peignent les mœurs, le langage, les localités. Le Rituel mentionne la consacration de l'église Saint-Etienne en 1049. Or, ces manuscrits, et surtout le Rituel, représentent la ville sur la montagne et un faubourg dans la plaine, dont les prêtres sont appelés *suburbani*. Le jour des Rameaux, les enfants chantent du haut de la tour de Porte-Noire, puis on ouvre à la procession les portes de la ville. (Rituel, p. 30, Dunod.) L'église Saint-Jean-Baptiste est près des murs de la ville, Saint-Pierre *in suburbio*. (Dunod I, p. 181.) Donc, en 1049, au moins un mur séparait la montagne et la plaine. Une bulle de Léon IX de cette même année, bulle tant invoquée par dom Berthod, n'est point inconciliable avec ces monuments; elle parle de l'église Saint-Pierre *in urbe*. Mais, dans le langage ordinaire, on regarde comme faisant partie de la ville un faubourg renfermé avec elle dans

dom Berthod avec lui-même, puisque, dans son opinion, les *bannières* auraient été fortifiées. Ainsi, tantôt toute la ville aurait été intérieurement coupée par des remparts, et tantôt les remparts auraient disparu, sans que les événements eussent motivé de si bizarres changements.

Tandis que, par ses nombreux travaux, Hugues Ier changeait la face de la cité et lui donnait, selon l'expression d'un contemporain, un *aspect royal*, *Renaud* Ier descendait dans la tombe (1057). Ce prince, dont la vie est peu connue, fut enterré dans le parvis de Saint-Etienne.

une même enceinte. Le Rituel emploie plusieurs fois les mots *clerus totius civitatis* pour exprimer le clergé de la ville et du faubourg. Dom Berthod convient même que, dans les bulles des papes, les mots *à Besançon Bisuntii* s'appliquent même à des lieux en-dehors de l'enceinte du faubourg, mais qui en étaient rapprochés.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

CHARTE DE RAINAUD I.

La charte suivante, que M. le baron de Gingins a fait transcrire aux archives de Romain-Moutier, et que nous a communiquée M. Duvernoy, paraît antérieure à l'année 1040. Ce document inédit est d'un haut intérêt pour déterminer l'état politique de Besançon à cette époque. On y trouve la confirmation de cette vérité trop méconnue par Dunod (*Hist. des Séquanais*, p. 103), que les comtes de Bourgogne étaient alors les maîtres de la cité, et qu'ils y rendaient souverainement la justice, surtout le *jour de la Saint-Étienne*. On en conclut clairement comment en 1043 la souveraineté passa aux prélats. Ils ne firent que prendre, par la volonté des empereurs, la place des comtes, les droits des comtes, les attributions des comtes. Ainsi se forma, à leur profit, la *vicomté* qu'ils déléguèrent à l'un de leurs grands officiers.

« Notitia vuerpitionis, quam fecit Walcherius miles de Salinis Deo et sancto Petro de villa Bannensis et Bretosendensis et de omnibus ad eas pertinentibus. Contigit ordinante Deo ut abbas Odilo advenerit in locis Jurensibus. Quod audientes servi sancti Petri occurrerunt ei proclamantes se de malis quæ Walcherius faciebat eis, quia multa erant et portare ea non poterant, et quia sibi advocariam dedisset. Quod audiens sanctus abbas Odilo nimis condoluit calamitati et miserio illorum. — Instabat autem *festivitas prothomartyris Stephani, in quâ festivitate comes Rainaldus justitiam facere consueverat omni proclamanti ad se.* Voluerat autem supradictus abbas huic curiæ interesse; sed infirmitate præventus, venire non potuit. Misit tamen duos ex suis monachis, Roclerum videlicet præpositum Romani monasterii, et Salierum decanum,

simul cum famulo sancti Maioli, nomine Amalberto, qui cum sacramento juravit, quod neque sanctus Maiolus, Humberto patri Walcherii, neque supradictus abbas Odilo supradicto Walcherio advocariam aut aliquam consuetudinem in terra sancti Petri dedisset, sed etiam multis viribus contradixisset sibi et excommunicasset. Hoc autem factum est in civitate Bisontiensi, in claustro sancti Joannis, in præsentiâ domini Hugonis archiepiscopi, et ipsius Walcherii et Rainaldi comitis, et Theobaldi Cabilonensis, et stabilierunt hanc vuerpitionem Walcherius ipse et dominus Hugo archiepiscopus frater ejus, et dominus Rainaldus *comes Burgundiæ qui hoc fieri jussit*, et *Conon de Montefalchonis*, Wido Burgundio et Wilencus præpositus, et audierunt et confirmaverunt quod factum fuit. Si quis autem hanc vuerpitionem calumpniare voluerit, non valeat implere quod repetit, sed judiciaria potestate convictus solvat viginti untias auri. Et si in eadem calumpnia permanere voluerit, sit maledictus et excommunicatus ex parte Dei omnipotentis et sanctæ Mariæ matris Domini, et sanctorum apostolorum Petri et Pauli, et omnium sanctorum. Amen. »

LIVRE V.

ÉPOQUE FÉODALE.

(SUITE.)

Sommaire.

État de l'Allemagne. — GUILLAUME TÊTE-HARDIE. Guerre avec son frère. — Rectorat. — Mort de Hugues I[er]. — Etat des études. — Lettre de Grégoire VII. — Henri IV à Besançon. — Saint-Simon de Crépy. — Sa vie par Guibert de Nogent. — Etat du Jura. — Défrichemens. — Considération sur ces défrichemens. — Grandes seigneuries, leurs caractères, leur influence sur les révolutions du Comté. — Tableau des grandes seigneuries. — Mort de Guillaume. — RAINAUD II, sa conduite dans les troubles de l'empire; — celle des évêques. — Croisades. — Etienne. — Mort de Rainaud II et d'Etienne. — GUILLAUME L'ALLEMAND. Son enfance, son mariage, sa conduite à l'égard des empereurs. — Etat des esprits en Bourgogne, Guy de Bourgogne. — Concile de Vienne. — Calixte II. — Assassinat de Guillaume l'Allemand. — Réforme des monastères. — Déclin des comtes Montbéliard. — GUILLAUME L'ENFANT. Sa mort. — RAINAUD III. Guillaume son frère, partages. — Proscription de Rainaud III. — Guerre contre l'empire. — Odon de Champagne. — Lothaire empereur, nouvelles guerres. — Croisades. — Mort de Rainaud III. — Evénemens principaux de son gouvernement. — Nouveaux monastères. — Défrichemens du Jura. — Etat des lettres. — Zacharie. — Gerband. — Templiers. — Robert-le-Bourguignon. — Bernard de Tramelay.

Époque féodale.

(SUITE.)

LIVRE V.

(De l'année 1057 à l'année 1148.)

GUILLAUME-LE-GRAND OU TÊTE-HARDIE.

1057-1087.

HENRI-LE-NOIR venait de mourir à 37 ans (1056). Victorieux et puissant, maître à la fois de la Germanie, de l'Italie, de l'Alsace et de la Lorraine, cet empereur avait, comme son père *Conrad*, soumis les provinces de Bourgogne. Loin d'être arrêté par la papauté, il avait le premier porté en quelque sorte la main sur la tiare, et nommé successivement trois papes, *Clément II, Damas II* et *Léon IX*. Tout changea à sa mort, sous Henri IV, son fils, âgé de six ans. L'empire fut agité par les premières dissentions du sacerdoce et de l'empire. Non content de briser le joug, *Grégoire VII* prétendit l'imposer à son tour. La simonie, œuvre des rois, les évêchés publiquement donnés ou vendus aux courtisans, les mauvaises mœurs engendrées par ce trafic, expliquent aujourd'hui cette entreprise, jusqu'alors inouïe selon l'évêque de Frisinghe. De grandes convulsions suivirent. La Bourgogne se détacha lentement de l'empire; elle

ne voyait plus que les empereurs impuissants ou réduits à implorer son secours. 70 ans s'écoulèrent ainsi; elle acheva de s'affranchir par cette révolution dont GUILLAUME-LE-GRAND, fils et successeur de Rainaud, recueillit les premiers fruits. Au milieu du XII[e] siècle, on écrivait publiquement en Allemagne que nos provinces étaient devenues étrangères à l'empire (1).

Guillaume-le-Grand fut constamment heureux. Son règne long et florissant porta au plus haut degré la grandeur et la puissance des comtes de Bourgogne.

Cependant il fut contraint d'abord de prendre les armes contre son frère. « Ce prince, dit l'auteur de l'*Art de vérifier les dates*, » soutint une guerre dix ans contre Guy, son frère, qui, ayant » été dépouillé du comté de Brionne par Guillaume-le-Bâtard, » duc de Normandie, pour crime de révolte, s'était retiré en » Bourgogne, et cherchait par toutes sortes de moyens à dé- » pouiller à son tour GUILLAUME-LE-GRAND. Celui-ci, après » l'avoir battu en différentes rencontres, l'obligea enfin d'éva- » cuer le pays. » *Dunod* ne dit rien de cette guerre de famille qui troubla les premières années de ce prince, et qui est rapportée par les chroniqueurs de Normandie.

Tout conspirait à l'agrandissement de GUILLAUME. Par son mariage avec *Étiennette* il devint comte de Vienne, et son cousin *Guy II*, en entrant plus tard (1078) dans les cloîtres de Cluny, lui laissa le comté de Mâcon.

L'impératrice *Agnès*, tutrice de son fils, avait prévu le déclin de l'autorité impériale. Pour retenir la Bourgogne qui lui échappait, elle tenta de lui donner un vice-roi. En 1057, *Adolphe* de Rheinfelden, dont le comté était situé sur les bords du Rhin, fut créé *duc des Bourguignons* et vicaire d'empire. On lui donna le nom de roi d'Arles. En lui commence le *rectorat* de Bourgogne (2). La Bourgogne s'indigna de cette tentative; et refusa de

(1) *Ab imperio jam alienatas*. Otto Frisingh.

(2) M. le baron de Gingins vient de publier sur ce *rectorat* un mémoire plein d'intérêt. *Voyez* Mémoires et documents de la Suisse romande, t. I.

plier sous ce nouveau maître, dont le pouvoir, renfermé dans son comté et dans l'Helvétie, resta presque inconnu en deçà des monts. Une partie de la Bourgogne reconnaissait à peine l'empereur (1). La preuve de la constante faiblesse de ce vicariat d'empire qui a duré cent cinquante ans, c'est qu'il n'a laissé presque aucune trace dans l'histoire de la Germanie et de la Bourgogne. C'est l'observation de Schœpflin (2).

En 1067, Guillaume-le-Grand était à Spire, près de l'empereur, avec *Hugues II*, archevêque de Besançon. Ce prélat venait de succéder à *Hugues Ier*, mort cette année même, ainsi que l'a prouvé *Dunod*. Il laissait un nom vénéré et une souveraineté florissante. On le regardait comme le premier prélat de la Bourgogne; canonisé par la voix des peuples, il a reçu parmi nous le nom de Bienheureux, *Beatus* (3). Ses successeurs n'ont pas eu son génie : ils furent tous comme lui de grands seigneurs, soit que les familles puissantes du pays briguassent l'épiscopat joint à la souveraineté de la ville métropolitaine, ou que l'on voulût mettre sous leur égide cette souveraineté voisine encore de son berceau; leur règne paisible et sans éclat n'offre rien de remarquable.

L'influence singulière que *Hugues Ier* avait si long-temps exercée dans la Bourgogne passa à un autre Hugues, évêque de Dié, puis archevêque de Lyon, légat du pape, dont les lettres nombreuses sont un monument de l'histoire ecclésiastique de cette époque. Les écoles florissantes fondées par *Hugues Ier* se soutinrent, et furent dans le siècle suivant dirigées par des maîtres habiles. On a cru à tort (4) qu'il avait fondé les archidiaconés du pays; ils existaient au plus tard dès le dixième siècle (5). Durant son épiscopat, la Bourgogne produisit encore quelques hommes dont les lettres ont conservé

(1) *Voyez* Mém. de M. de Gingins, p. 29, à la note.
(2) *Hist.* Zaeringo-Badens.
(3) *Chiflet*, Vesontio, part. II.
(4) *Voyez* Dom Berthod, concours de 1764.
(5) J'ai vu l'original d'une charte de 947, signé par cinq archidiacres.

la mémoire. C'est le temps de *Raoul Glaber*, moine d'Auxerre, qui ornait de ses iambes les autels de son monastère, et dont la chronique fine et spirituelle finit à l'année 1045. Le moine *Jean*, né à Salins, et offert par son père au monastère de Saint-Bénigne de Dijon (1), en terminait, vers 1050, la chronique, l'un des monuments curieux de l'histoire de France. Le nécrologue de cette abbaye fixe au 9 des calendes le décès de Jean *qui fecit historias novas*. A Luxeuil, les manuscrits étaient copiés avec soin et élégance. On y voyait encore au siècle dernier un évangile de cette époque, remarquable par la netteté des caractères; l'intérieur était orné d'or et le dehors de pierreries (2). Un peu plus tard, *Hubert*, chanoine de Besançon, écrivait la relation de quelques-uns des miracles de saint Jacques-le-Majeur. Dans le genre profane, le roman d'*Auberi-le-Bourguignon* appartient au onzième siècle. Sur le trône d'Allemagne, l'impératrice *Agnès*, petite-fille d'*Otte-Guillaume*, encourageait les lettres. C'est l'une des femmes illustres de cette époque (3); on a conservé d'elle une lettre à *André*, abbé de Frutanne, monument de son savoir et de sa piété. *Jean*, abbé de Fécamp, avait composé pour elle un recueil de prières choisies.

La renommée de GUILLAUME-LE-GRAND avait pénétré en Italie. Au mois de mars 1074, Grégoire VII lui écrivit pour solliciter contre les Normands le secours de ses armes. Après avoir rappelé à ce prince que, devant le tombeau de Saint-Pierre, en présence d'une multitude inombrable, il a juré entre les mains d'Alexandre II, son prédécesseur (1061-1073), de protéger la chaire de saint Pierre, le souverain pontife ajoute : « Préparez-vous donc à défendre la liberté de l'Eglise romaine, » et à venir, s'il est nécessaire, avec votre armée. Notre inten» tion, en assemblant un grand nombre de soldats n'est pas de

(1) *Inter quos pater meus me offerens.* (Chronic. S. Benigni, Spicil. t. II, p. 304.)
(2) Dom Grappin, concours de 1770.
(3) *Hist. littéraire de France*, VII. p. 153.

» répandre le sang des Chrétiens, mais de contenir par une dé-
» monstration formidable les Nordmans dans les bornes de la justice. Il en résultera, nous en avons l'espoir, un autre avantage, c'est que, après avoir fait la paix avec eux, nous passerons à Constantinople, où les Chrétiens, accablés par les Sarrasins, implorent instamment notre secours (1). » Ainsi Grégoire VII appelait en Italie le comte Guillaume contre les Nordmans, jadis ennemis, et alors vassaux rebelles du saint siége. Sa lettre présage de loin la croisade; on voit par deux autres lettres de la même année (2) qu'il se préparait à passer outre-mer, et qu'il appelait tous les Chrétiens à la guerre d'Asie. L'histoire ne nous apprend pas si Guillaume marcha contre les Nordmans.

En 1076, il reçut l'empereur Henri IV à Besançon. *Dunod* a rendu compte de cette entrevue célèbre. L'empereur avait déposé le pape, le pape avait excommunié l'empereur. Abandonné des Saxons, forcé à l'assemblée de Trébur d'obtenir dans l'année sa réconciliation avec le saint-siége, *Henri* IV avait quitté son camp d'Oppenheim où se trouvaient les évêques de Strasbourg, de Bâle et de Lausanne, et se rendait tristement en Italie, accompagné de sa femme, de son fils en bas âge et d'un seul noble allemand. Guillaume l'accueillit avec bonté et magnificence à Besançon, dans cette même ville que trente-six ans auparavant l'empereur enlevait au père de GUILLAUME. On connaît la suite des événements, le passage des Alpes, l'entrevue de Canossa, les humiliations de l'empereur, sa réconciliation passagère avec *Grégoire* VII, et l'élection de *Rodolphe*, duc de Souabe, que le parti saxon oppose à *Henri*, la victoire de l'anti-césar, sa mort en 1080 sur les bords de l'Elster. Ce qu'il importe de remarquer, c'est la fidélité de la Bourgogne à l'empereur dans les troubles de l'Allemagne. Loin de marcher sous

(1) Fleury donne à cette lettre la date de mars 1074. (Hist. eccl. l. LXII, p. 14.)

(2) Epist. Gregor., XI. 37. — I. 49.

l'étendard de *Rodolphe*, elle arma contre lui : vice-roi de Bourgogne, elle le haïssait ; elle le haït d'avantage empereur. Le duc de Zeringhe son gendre et quelques amis de *Rodolphe* se déclarèrent seuls en sa faveur ; la guerre s'alluma dans l'Helvétie, *Adélaïde*, femme de *Rodolphe*, et son fils, assiégés dans ce pays, échappèrent avec peine à leurs ennemis. Il est visible que le parti impérial dominait dans la Bourgogne. Dans ces guerres, GUILLAUME-LE-GRAND ne démentit vraisemblablement pas son attachement pour l'empereur son parent. Il avait osé seul, en 1076, accueillir *Henri* IV abandonné. Et, comme après la révolte de Rodolphe, ses domaines de Bourgogne furent abandonnés à ses ennemis et aux *fidèles* de l'empereur, on peut supposer que GUILLAUME recueillit de ses dépouilles le vicariat de Bourgogne. En effet, s'il en a été le vice-roi, on peut expliquer aisément le nom d'*Exarque* que lui donnent les historiens, les chartes datées *de son règne en Bourgogne*, et peut-être le titre *de consul ou comte des Bourguignons* qui s'attacha à sa descendance.

L'année même où *Henri IV* passait à Besançon les fêtes de Noël (1076), *Saint-Simon*, comte de Crépy, en Valois, entrait dans les cloîtres de Saint-Claude. Cette retraite, célèbre dans les annales monastiques, ne l'est pas moins dans l'histoire des défrichemens du Jura. Sa Vie, par Guibert de Nogent, auteur contemporain, est un des récits les plus gracieux du moyen-âge.

Il y avait, dit cet auteur que nous abrégeons, un saint homme appelé *Simon*, remarquable par la pureté de sa vie autant que par la noblesse de sa naissance. Il était consul et primipilaire du roi des Francs. Son père, puissant en forces et en richesses, s'appelait *Rodolphe*, et sa mère *Adela*. Il excellait dans le métier des armes. Le roi des Francs, le voyant privé de son père et de sa mère, crut pouvoir dépouiller aisément un jeune homme sans conseil, et l'attaqua par la ruse et à force ouverte.

Le jeune comte défendit l'héritage de ses pères, et obtint une paix honorable par trois années de guerre ; on fit pour lui choix d'une épouse qui, par sa beauté et l'élégance de sa taille, n'avait pas de seconde dans toute la province d'Auvergne. Elle était fille du consul *Hildebert*; au jour fixé pour le noble hyménée, une multitude de *magnats* se rend chez le consul, les noces sont célébrées avec magnificence. Mais *Simon*, dès longtemps voué à des pensées pieuses, et qui portait un cilice sous ses armes, prend un parti que personne n'avait prévu ; la nuit de ses noces, il persuade à sa belle épouse de quitter le monde, et la conduit en secret au monastère de la Chaise-Dieu avec une amie de son enfance, confidente de sa résolution et compagne de son sacrifice.

Celui de *Simon* était arrêté. Cependant, il revient un moment dans ses riches domaines, qu'il va quitter pour jamais, lorsqu'il est mandé par le très puissant roi d'Angleterre (*Guillaume-le-Conquérant*), qui avait élevé son enfance. Guillaume lui offre la main de sa fille, que sollicitaient alors *Anfurse*, roi d'Espagne, et *Robert*, prince d'Apulie. Puis il ajoute avec tendresse : Tes joies seront mes joies, mes amis seront les tiens, et mes ennemis pareillement.

Simon refuse avec respect cette offre séduisante : parent de la reine d'Angleterre, il ne peut contracter cette alliance étroite, sans avoir consulté Rome. Il s'éloigne sous ce prétexte, puis, libre désormais dans sa résolution, il abandonne ses seigneuries et les délices d'une vie pleine d'attraits, car, dit le biographe, il n'y avait pas dans tout le pays prince plus riche, et qui eût tout en plus grande profusion.

Il traverse la France, et pénètre dans les solitudes de l'abbaye de Condat : il y prend, au pied des autels, l'habit religieux, avec quelques seigneurs des plus nobles de sa maison. Le choix de cette profonde retraite fut-il déterminé par l'isolement de ce désert, ou par la régularité de la discipline qu'il y rencontra ? Je l'ignore. Suivant une charte de 1084, l'abbaye de Con-

dat était, il est vrai, déchue de sa splendeur passée, par le malheur des temps et *l'oppression des tyrans* (1). Mais, l'histoire ne signale point à cette époque son relâchement, ni celui des monastères régénérés par Hugues Ier. L'incontinence des clercs et la simonie, si vivement combattues par *Grégoire VII*, affligeait, toutefois, la Bourgogne, comme les églises de la Gaule et de l'Allemagne. En 1060, seize ans avant la retraite du comte de Valois, un concile tenu à Vienne, dans les états même de GUILLAUME-LE-GRAND, porta dix canons pour raffermir, est-il dit, l'état des églises ébranlées et presque ruinées dans tout le monde, et particulièrement dans les Gaules. En 1073, Lancelin, évêque de Die, simoniaque, s'était défendu à main armée contre le légat du pape. En 1077, Humbert, archevêque de Lyon, convaincu de simonie, vint s'enfermer dans les cloîtres de Condat. Les évêques de Bâle, Lausanne, Constance, Sion, refusaient de quitter leurs épouses. Toutefois nos annales ne signalent aucun fait de ce genre (2).

Simon laissait en France un nom illustre; aussi sa retraite eut un grand retentissement. Ce fut, dit l'auteur de sa *Vie*, un événement pour la Flandre, la Normandie, et les autres contrées des Gaules, jusqu'aux confins de la Germanie. Entraînés par cet exemple, *Hugues*, duc de Bourgogne, célèbre par sa vertu, alla s'ensevelir dans les cloîtres de Cluny (1078); *Guy*, comte de Mâcon, abandonna son comté; *Gaucher II*, sire de

(1) Charte citée par M. Béchet, manuscrit sur l'abbaye de Saint-Claude.

(2) La réforme salutaire introduite par Hugues Ier se soutenait après sa mort. On peut citer à cette occasion le statut suivant du chapitre métropolitain, statut qui est de l'année 1050 : Le dérèglement des mœurs est combattu par des peines sévères, et les jeux de hasard sont interdits. On y défend même au clergé *les souliers à bec* :

Si quis concubinam tenuerit eidem per excommunicationis sententiam ingressus ecclesiæ prohibetur, et, si per mensem sustinuerit, sit ab omni officio et beneficio suspensus.... nullus canonicus habeat scienter sacerdotem aut clericum concubinarium commensalem; quod si habuerit, ab ingressu ecclesiæ erit suspensus; quam sententiam si per mensem sustinuerit, pœnam concubinarii incurrit. — Nè quis ludat in alea, vel hasardo.... nullus solares rostratos hebeat. (Acta Select. capit. Bisuntini. — Année 1050.

Salins, hésita à prendre l'habit religieux (1). A cette époque, l'impératrice *Agnès,* cousine de GUILLAUME-LE-GRAND, retirée du monde dès 1062, mourait loin du trône, vouée, sous d'humbles vêtemens, au soin des malheureux (1077).

L'année 1076 fut, pour le comté de Bourgogne, l'une des années de famine si fréquentes dans le onzième siècle. *Simon, très puissant en jeûne,* se réduisant volontairement à un pain d'avoine, donnait l'exemple du courage à supporter le fléau. Il ne cherchait qu'à oublier le rang qu'il avait quitté. Aussi, fatigué de quelques honneurs qu'il reçoit encore, et soupirant après une plus complète retraite, il quitte le monastère de Condat, suivi de quelques frères, et pénètre plus au nord à travers les bois. La hache lui ouvrait le chemin. Il arrive près de la source du Doubs. Ses compagnons et lui abattent et défrichent. Un travail continuel leur fournit à peine un pain trempé de sueur, quelques légumes et des fruits sauvages. La petite colonie bâtit un prieuré, c'est celui de Mouthe, et, tout d'abord, *Simon* veut qu'on ne refuse l'aumône à aucun indigent, s'il s'en égare dans ces solitudes.

Le défrichement s'agrandissait. Nouveau père du désert, à peine guéri de la blessure que lui a faite la chûte d'un arbre, *Simon* est rappelé à la cour sur les instances de l'abbé de Cluny, dont les droits sont lésés par le prince. Il se rend près du roi de France. Il est reconnu dans les rues. On se figure difficilement aujourd'hui l'impression que produisait alors sur les peuples l'aspect d'un pieux solitaire, autrefois grand du monde, pâle, exténué par les travaux, le cilice et le jeûne. Il s'élève un grand cri. Le nom de *Simon* est dans toutes les bouches; et c'est avec peine que du sein de cette foule empressée il parvient au palais du roi.

Tout ce qu'il demande au prince lui est accordé. De Compiègne il se rend en Normandie; il y trouve le roi d'Angleterre, l'ami qui a veillé sur son enfance, armé contre son fils. A la

(1) *Si monachus fuero.* Guillaume I, pr. p. 33.

voix du cénobite, les combattans mettent bas les armes et s'embrassent. Au bruit de l'arrivée de *Simon*, les grands qu'il avait vus dans le siècle, mille chevaliers, accourent avec joie au-devant de lui. L'un lui offre de l'or, l'autre un palefroi. *Simon* se dérobe à leurs vives instances, revient à son désert sauvage, qu'il quitte encore à la voix de Grégoire VII, et meurt à Rome le dernier jour de septembre 1082.

Comme nous l'avons déjà remarqué, la retraite du comte de Crépy forme une des grandes époques des défrichemens du Jura. Je dirai, à cette occasion, quel était alors l'état de cette longue chaîne de montagnes qui borde la Franche-Comté à l'orient, et la quitte lentement vers Jougne, pour s'enfoncer vers la Suisse, de manière à ne nous laisser que ses derniers plateaux.

Les Romains avaient à peine osé aborder le Jura; un seul grand établissement, la ville d'*Antre*, avait été fondé dans ces gorges profondes; leurs routes ne traversaient cette haute montagne qu'à la Cluse, à Jougne et à Pierre-Pertuis. Sur ces lignes, on trouve quelques stations militaires, et la moyenne montagne elle-même n'offre que par exception des ruines, des médailles, des champs de bataille et des tombeaux. Vers la chute de l'empire, saint Romain et saint Lupicin son frère avaient bâti, dans les solitudes de Condat, quelques prieurés et de pauvres églises. Telle avait été l'origine de la fameuse abbaye de Saint-Claude.

En général, une grande ligne traverse notre province. A l'orient de cette ligne, les ruines romaines sont rares, et ne forment plus qu'une exception. On n'y rencontre même aucun grand débris. Cette ligne suit la rivière d'Ain, passe à Poligny, Arbois, Montigny, Salins, Amancey, Quingey, Besançon, suit le Lomont de Besançon à Clerval, et se termine à Pont-de-Roide et Mandeure.

Depuis la chute de l'empire romain, la population s'était avancée davantage vers l'orient, les montagnes avaient com-

mencé à se peupler. Ainsi les hauteurs et les plaines voisines de l'Ain, une partie du val de Miége (1), la Chaux-d'Arlcier, la terre de Montfaucon, qui s'avançait jusqu'à la frontière, près de Morteau et du Russey, le comté de la Roche, avaient reçu des habitants; au douzième siècle, du moins, j'y vois, par les chartes, des églises, des villages, des hameaux, des granges éparses.

Mais le haut Jura restait inabordable; la grande terre de Saint-Claude était déserte, à l'exception des parties voisines de l'abbaye, des prieurés de Saint-Lupicin et de Saint-Romain-de-Roche; quelques granges, rapprochées de ce centre, indiquaient à peine les villages qui devaient se former dès-lors. Les montagnes dont le Doubs baigne le pied, derrière Pontarlier, étaient sans habitants. Tout cela n'était que forêts, précipices, rochers, broussailles inabordables, pays inconnus, où des arbres, tombés de vétusté, entravaient même le chemin.

Tel était le Jura depuis la création; il n'y avait que des religieux, guidés par l'amour de la solitude, qui pussent y conduire et y fixer des colonies, en leur donnant l'exemple du travail et de la pauvreté. Nous n'avons plus, aujourd'hui, l'idée d'une semblable entreprise; nos montagnes sont pittoresques et riantes; des routes, des communications faciles, les ressources vivifiantes de l'industrie, la richesse du bétail, les *fruitières* et les chalets, le prix singulier des bois, tout nous fait oublier ce que le Jura était à ces époques reculées.

Il faut, par la pensée, revoir ces forêts, vieilles comme le monde, effrayantes et inconnues, sans routes, sans chemins, sans industrie, sans commerce, sans débouchés, dont les sapins épais, c'est-à-dire la principale richesse, n'avaient aucune valeur. On n'avait à offrir aux colons que des forêts à abattre, un sol infertile à découvrir, la misère après le travail, des moissons que la neige couvre sept mois, et des périls sans

(1) Le Val de Miége, si l'on excepte la route romaine et les médailles de Charancy, n'a pas d'antiquités romaines.

nombre pour les femmes, les enfans, les hommes eux-mêmes, parmi les ours et les bêtes sauvages, qui multipliaient en paix dans ces asiles, où, depuis des siècles, ils étaient refoulés par le mouvement de la population.

Il fallait, d'ailleurs, trouver des habitants, des hommes, dans ce temps où la population se composait de serfs captifs dans l'enclave de leurs seigneuries, et décimés par la guerre, la faim et la peste. Si l'on en juge par quelques chartes de l'abbaye de Montbenoît, il semble qu'il fallut y conduire d'abord des esclaves acquis au loin, et qui, pouvant être vendus, échangés, partagés, étaient entièrement dans la main du propriétaire (1). On y trouve, au douzième siècle, dit *Droz* (2), quantité de serfs qui n'étaient point attachés à la glèbe ni fixés à aucun meix particulier. Ailleurs on appela des colons, en leur livrant des terres, des animaux et des instrumens de travail, sous la condition de mainmorte. Partout, dans les parties nouvellement peuplées, le Jura devint mainmortable; il perdit sa liberté primitive. C'est le changement immense qu'il subit aux onzième, douzième et treizième siècles; il était désert et libre; il fut habité et mainmortable.

Il faut pourtant le remarquer, la mainmorte du Jura n'eut point, en général, dans son origine, le caractère odieux et brutal dont elle fut si souvent empreinte en d'autres lieux du pays. Des terres étaient données, à charge d'une redevance; à la mort du colon et de sa descendance, elles revenaient au propriétaire. Cela n'a rien de commun avec l'usurpation et la violence, qui transforma si souvent des hommes libres en serfs mainmortables. Il faut remarquer encore que, plus le pays fut stérile, plus la servitude fut adoucie. Elle ne l'était nulle part davantage qu'à Mouthe et Montbenoît. Dès 1251, il était libre au colon de Montbenoît d'abandonner les terres de l'abbaye pour chercher

(1) *Voy*. Chartes de 1159, 1189, 1228. Dans Droz, *Hist. de Pontarlier*, pr. p. 200. 267, 280.
(2) *Hist. de Pontarlier*, p. 143.

fortune ailleurs; le gardien de l'abbaye le conduisait, lui et *ses choses*, au lieu qu'il avait choisi, ou du moins aux frontières de la terre; on lui permettait, en partant, de vendre sa maison. Le colon rendait seulement le terrain qu'il avait reçu, et pouvait le reprendre s'il revenait dans l'année. A Mouthe, il fut déclaré, dans un traité de 1296, que le colon ou *abergeur*, pourrait également quitter les domaines du prieur, obligé alors de le reconduire, à ses frais, pendant un jour. Le colon devait, il est vrai, laisser ses meubles au monastère, condition plus rigoureuse qu'à Montbenoît; mais aussi il avait l'avantage de pouvoir vendre ses terres à l'un des habitants du prieuré, en cas de guerre, au lieu de défendre l'abbaye.

Ce qui prouve mieux encore la douceur de cette servitude, c'est que le pays s'est peuplé, quoique les habitants eussent toute liberté d'abandonner ces tristes lieux, pour se rendre dans des seigneuries plus fertiles et affranchies. La terre de Montbenoît ne cessa, dès 1251, de voir croître le nombre de ses habitants; celle de Mouthe, qui, en 1296, n'avait que trois villages, Mouthe, Gellin et Sarrageois, en avait neuf en 1495. Elle n'en a pas plus aujourd'hui.

Toutefois, par sa nature stérile, le Jura devait être longtemps misérable; les faits vont le montrer. Mais il faut indiquer d'abord le mouvement général de la population dans ces déserts. Quatre grandes tentatives de défrichemens furent faites au onzième siècle, à Mouthe, sur les bords du lac de Saint-Point, à Morteau et à Montbenoît, toutes par des religieux, à l'exemple de ceux de Condat, au cinquième siècle, et de Romain-Moutier au septième. Parcourons ces localités diverses.

A Mouthe, le défrichement du comte de Crépy fut la tentative la plus hardie sur ces hauteurs inabordables. L'abbaye de Saint-Claude, dont il sortait, avait fleuri, il est vrai, et subsistait encore; mais ses ressources étaient toutes au-dehors. Elle vivait non-seulement par le travail de ses membres, mais par les oblations des églises qu'elle possédait au loin, et par les revenus

des villages situés vers l'Ain, au bord de sa terre. Saint Simon osa seul, sans espérance humaine, avec quelques compagnons intrépides comme lui, affronter cette Thébaïde glacée, et montrer, par son exemple, qu'il n'est, pour l'homme de foi et de courage, aucune solitude inhabitable. Ses disciples y ont vécu après lui; ces forêts sont devenues des villages; son humble prieuré a été long-temps la seule église du pays, et son nom est vénéré parmi les populations, qui le regardent comme leur protecteur.

Plus au nord, sur les bords du lac Damvautier, dans la vallée de Tien, et sur la côte du Four, une colonie du monastère de Romain-Moutier, franchissant le Jura, défrichait des forêts et des lieux stériles. Elle faisait, selon le langage du moyen-âge, des *essarts* et des *cernois* (des défrichemens et des enclos); ses travaux étaient souvent troublés par les sires de Salins, dont les terres étaient voisines, et qui prétendaient les étendre sans limites jusqu'à la frontière. Ils essayaient de chasser ces religieux à force de dévastations (1).

A Morteau, qui est plus au nord, existe une vallée fertile et riante, arrosée par les eaux paisibles du Doubs, qui, après avoir traversé de magnifiques bassins de rochers, se précipite, à l'extrémité de la vallée, à quatre-vingts pieds de profondeur, et forme la plus belle cataracte de l'Europe. J'ignore si ce sol fertile fut cultivé par les Romains, quoique dom *Jourdain* essaie d'y faire passer une voie romaine (2). Morteau n'est pas connu par les chartes avant 1105. « Il a été probablement fondé, dit » *Dunod*, par l'impératrice Adélaïde, fille de Rodolphe II, roi » de Bourgogne, ou par le roi Rodolphe III, neveu d'Adélaïde, » que l'histoire nous apprend avoir favorisé la réforme de Cluny, » et fondé beaucoup de monastères de cet ordre. La qualité de » la terre qui a servi de dot au prieuré de Morteau, fait d'ailleurs » conjecturer qu'il était d'origine royale (3). »

(1) Voy. *Sires de Salins*, pr. p.
(2) Concours de 1756.
(3) *Hist. de l'Eglise*, II, p. 163.

Je croirais plutôt que le prieuré de Morteau a été fondé, au onzième siècle, par les seigneurs de Monfaucon. Ils en ont été, dès 1217, les avoués et les gardiens; leur terre touche celle de Morteau par la seigneurie de Vennes, qui leur appartenait; et leurs seigneuries étaient si grandes, qu'elles allaient vraisemblablement, d'un seul trait, depuis leur château voisin de Besançon, jusqu'à la frontière. C'est la plus grande terre du pays. Quoi qu'il en soit, dans le val de Morteau, qui a près de cinq lieues de longueur, le prieuré a devancé les villages; l'église du prieuré était l'église du val tout entier. Durant des siècles, ces villages n'ont pas même eu de chapelle; on connaît l'origine de celle des Gras, de Cornabey, de Villers, du Cerneux-Pequignot, du Pissou, des Bassots, des Fontenottes. La plus ancienne est de 1574, la plus récente de 1690.

Tels étaient les grands jalons épars le long du Jura. Depuis l'abbaye de Saint-Claude, le plus ancien de tous, l'étendue jusqu'au saut du Doubs est de trente lieues. Il fallut des siècles encore pour achever de peupler les espaces intermédiaires, et pour que les colons de ces divers centres se rencontrassent dans les forêts nouvellement défrichées. Les terres peu productives, se peuplent lentement. Aussi quoique, selon l'usage du temps, le Jura fût peuplé de mainmortables, les espaces vides et déserts étaient si grands, qu'on conservait et proclamait encore, au douzième siècle, l'antique maxime : que le jura était libre, et appartenait au premier occupant.

Le Jura devait être et fut long-temps misérable, à l'exception de la terre de Morteau, dont les fertiles vallées se peuplèrent rapidement. Long-temps les centres, dont nous avons parlé, portèrent l'empreinte de la misère, et quelquefois dans les religieux mêmes celle du découragement. Mouthe fut long-temps borné au prieuré : à la fin du douzième siècle, loin d'être une grande seigneurie, on lui donnait le nom modeste de *locus de mutua*. On ne pouvait y entretenir qu'un curé, un prieur et deux religieux. Dans le cours du même siècle, les archevêques de Be-

sançon, en accordant quelques dons à l'abbaye de Montbenoit, parlent avec pitié de *la pauvreté des religieux, et de l'aridité du lieu* qu'ils habitent (1). Les villages ne purent s'y former que vers 1250. A la même époque, les moines de Romain-Moutier, établis près du lac Damvautier, étaient si pauvres et si abattus, qu'ils furent sur le point d'abandonner le terrain qui leur avait coûté tant de sueurs; ils avaient déjà fait partir une partie de leurs instruments de travail (2); obligés de lutter contre tant d'obstacles, ces établissements ne se soutinrent long-temps que par le secours des dons et des oblations qu'on leur accordait au dehors.

A la fin du quinzième siècle, dans une requête adressée à Philippe-le-Beau, les habitants de la terre de Mouthe font le tableau de leur misère : « La terre et seigneurie de Mouthe, » disaient-ils (3), estait assis en pays de montagnes, froid et » stérille aultant et plus que lieu qui fust au comté de Bour- » gogne, car bien souvent la neige schéoit sur les bleds y ve- » nant qu'estoient seulement orge et avoine, en aoust, sep- » tembre et octobre, en manière que lesdits bleds ne pouvaient » venir à maturation, et souvent estoient gelez et gâtez aux » champs desdites neiges et froidures, et à ce moyen lesdits » habitants estoient vrays et pauvres gens de labeur, qui, pour » la plupar, ne mangeoient que pain d'avoine, et à la vérité » estoit un des plus pauvres lieux du pays, comme chacun le » sait. »

A côté de ce grand spectacle de défrichemens du Jura, et de ces premiers germes de vie que les siècles, et le treizième surtout, doivent féconder, s'en présente un autre non moins important : c'est celui de la féodalité, qui partageait alors le pays. Ses grandes seigneuries apparaissent; les noms de terre, adop-

(1) En 1135 et 1157. *V.* les chartes dans *Droz, Hist. de Pontarlier*, p. 252, 258. *V.* aussi p. 122, 123.

(2) Guillaume, *Sires de Salins*.

(3) Charte communiquée par M. Bourgon.

tés pour la première fois, les distinguent; on les reconnait dégagées des nuages qui les couvraient jusqu'alors. L'histoire, les généalogies, s'éclaircissent. Ainsi, quand les ombres de la nuit font place aux premières lueurs du matin, la lumière éclaire d'abord les rochers et les châteaux dont les monts sont couronnés.

Ces grands noms ont péri; mais alors les familles puissantes étaient tout; elles étaient la nation, la masse n'était rien. Deux circonstances importantes signalent leur première apparition dans l'histoire, l'étendue de leurs terres et leur indépendance.

Les seigneuries principales du pays ont été fort grandes dans l'origine. Cette étendue remonte au partage des terres, et par conséquent au cinquième siècle. Nous avons vu, dans le second livre, que, à ce partage, intervinrent d'un côté les familles sénatoriales gauloises, qui possédaient le pays presque entier, et de l'autre l'aristocratie burgonde, dont le roi et les chefs reçurent dans leur lot d'immenses portions de terrains, d'autant plus étendues que le pays était dépeuplé. C'est là l'origine des grandes seigneuries. Les écrits de *Frédégaire* nous ont montré dès-lors l'action et l'influence des grands propriétaires, des barons bourguignons et gaulois, sur les destinées du pays. On les a vus, au neuvième siècle, paraître encore dans l'élection des Boson et des Rodolphe, de concert avec les évêques et les comtes. On les retrouve avec ces vastes possessions au onzième siècle et dans les siècles suivants. On peut encore aujourd'hui, disait *Dunod,* juger de l'étendue des seigneuries dans l'origine, par celles qui n'ont aliéné qu'une partie de leurs terres; et, même jusqu'à la révolution française, toutes les grandes forêts du pays ont été dans la possession du domaine ou des grands seigneurs, tant laïques qu'ecclésiastiques. Dans l'origine, les grandes forêts de l'église sont toutes provenues du prince ou des seigneurs.

Cette étendue des seigneuries produisit, comme conséquence, le second fait que nous avons annoncé, l'indépendance des ba-

rons et des grands propriétaires. Lorsqu'on n'a étudié que superficiellement l'histoire, on se peint les comtes de Bourgogne comme des souverains et des rois, entourés de vassaux dociles, prompts à exécuter leurs ordres, à se ranger sous leur bannière. Rien n'est moins vrai. Lorsque, dans la Bourgogne, les comtes, plus puissants que leurs derniers rois, eurent ruiné pièce à pièce le trône des Rodolphe, ils n'assujettirent point, dans notre province du moins, les seigneurs, soit qu'ils eussent besoin d'eux, ou qu'ils craignissent des révoltes, en exigeant une soumission dont eux-mêmes s'étaient affranchis. Dans l'anarchie générale du dixième siècle, au milieu des guerres qu'Otte-Guillaume et Renaud I, au onzième, soutinrent contre la France et l'empire, il était impossible d'assujettir les barons; vouloir les comprimer, c'était infailliblement les avoir pour ennemis.

Plusieurs, il est vrai, prêtèrent hommage aux comtes de Bourgogne : mais d'autres s'y refusèrent, ou n'y consentirent que pour quelques-unes de leurs seigneuries. De grandes terres demeurèrent libres d'hommage. Leurs possesseurs, véritables souverains, formèrent dans le comté comme des états isolés. Libres du côté des empereurs d'Allemagne, qui ne leur demandaient rien, libres du côté du comte, qui les ménageait avec inquiétude, ils ne dépendaient que de leur épée. Aussi l'histoire nous présente-t-elle les comtes de Bourgogne achetant à prix d'argent, ou obtenant par concession les hommages d'une partie de leurs vassaux. « La plupart de ces hommages, dit *Chevalier* (1), ont été acquis à prix d'or, à titre de protection, par » convention, ou en vertu de la coutume ancienne du pays, » qui permet de faire relever de la portion de l'aîné celle des » fils puînés et des filles. La souveraineté du pays n'était pas un » titre suffisant pour prétendre, soit immédiatement ou autre- » ment, les hommages des sujets pour leurs terres. »

Cette indépendance affaiblissait le comte souverain, et pro-

(1) *Mém. sur Poligny*, I. p. 109.

duisait des guerres et des conflagrations fréquentes. C'était un grand vice dans la police de nos fiefs; un autre vice, plus grand encore, c'est que les seigneurs reprirent de fief les uns des autres, sans s'inquiéter du comte de Bourgogne. Ils pouvaient donc se coaliser contre lui. Les sires de Rupt et de Pesmes se faisaient mutuellement hommage de leurs terres : des baronnies entières ressortissaient à des vassaux. Ainsi, sous un pouvoir toujours faible, se conservait la trace du fatal édit de Charles-le-Chauve, qui avait permis de se choisir le seigneur que l'on voudrait. A ces germes multipliés de révolutions et de guerres, ajoutez que, à la mort de chacun des comtes, le pouvoir souverain était lentement affaibli par les partages trop égaux de leurs enfans, et par les guerres que faisaient naître leur puissance et leurs rivalités; voilà comment le pays a été si violemment agité du dixième au quatorzième siècle. Suivez les événemens durant cette époque pleine de troubles, partout ces funestes effets se révèlent. Au dixième siècle, Lure, Luxeuil, Montbéliard, sont démembrés du comté de Bourgogne. Au onzième, le comte de Montbéliard se soulève, et combat pour l'empereur contre Renaud I. A la fin de ce siècle, il est vrai, les croisades et Guillaume-le-Grand suspendent, pour un temps, les révoltes et les combats. Mais, dès le commencement du douzième, le comte Guillaume l'Allemand périt assassiné dans l'assemblée des barons; un an après son fils a le même sort. Rainaud III leur succède; il n'ose faire la guerre au sire de Salins (1), et se ligue avec Anseric, archevêque de Besançon, contre le haut baron de Pesmes, seigneur le plus superbe du comté d'Amaous. A sa mort, la dissention est entre la branche aînée et la branche cadette de Bourgogne : sa fille est sur le point de périr enfermée dans une tour. Frédéric Barberousse l'épouse, et règne avec gloire. Mais au commencement du treizième siècle, l'insurrection éclate de nouveau; il y a lutte entre les deux branches de

(1) *Sires de Salins*, pr. p. 39. *V.* aussi p. 72.

Bourgogne; la province est arrosée de sang. Le pouvoir souverain s'épuise, et Otton IV, à sa mort, en 1248, ne possédait plus que la ville de Poligny en plein domaine. Le fameux Jean de Châlon essaie, mais en vain, de relever ce pouvoir affaibli: son but est de soustraire le comte souverain à la domination des hauts barons. Ce rêve ne s'accomplit pas. Le règne d'Otton V, son petit-fils, est fort agité; il cède son comté au roi de France; alors les barons arment, la province en feu se couvre de ruines: c'est un *Châlon*, de la branche cadette, qui dirige ce mouvement tumultueux. En 1336, Eudes est duc et comte de Bourgogne; la guerre qui éclate contre lui est dirigée par un *Châlon*. Au quinzième siècle, quand l'empire d'Allemagne ne trouve pas dans *Philippe-le-Bon* un vassal assez docile, c'est par un *Châlon* qu'il tente de lui enlever la Franche-Comté. Sous l'infortunée Marie, sa petite-fille, comtesse de Bourgogne, c'est un *Châlon* qui livre le pays à Louis XI. Enfin, si en 1530 Philibert de *Châlon*, dernier et magnifique héritier de cette race, se fait tuer pour Charles V, comte de Bourgogne, c'est après avoir mis inutilement son épée au service de François I.

Voilà les troubles et les calamités que devaient infailliblement produire l'indépendante grandeur des hauts barons, et le déplorable système suivi dans les partages de la famille souveraine. Il reste à montrer, avec plus de détails, quelles étaient, à l'époque féodale, les grandes seigneuries qui partageaient le pays.

En tête, et à la première place, on aperçoit la famille régnante, descendue d'Otte-Guillaume. Indépendamment des comtés de Vienne, de Mâcon et des terres transjuranes, qu'elle posséda à peine un siècle, cette famille avait dans son domaine une partie des villes de la province. La branche aînée a possédé Arbois, Poligny, Dole, Jussey, Baume-les-Dames et l'un des bourgs de Salins, avec des terres disséminées dans tout le pays, et quelques fiefs importans, tels que Gray, Quingey et Vesoul; la branche cadette, dès le milieu du douzième siècle, eut en par-

tage Lons-le-Saunier, Orgelet, Noseroy, et beaucoup de terres dans la contrée de Scoding et ailleurs.

Long-temps les comtes souverains de Bourgogne furent pauvres, surtout lorsqu'ils eurent perdu les comtés qu'ils possédaient au-dehors et leurs terres transjuranes. Leurs domaines, trop disséminés, outre que la défense en était plus difficile, s'administraient mal. Leurs revenus ne consistaient point dans des tributs : ils n'en recevaient aucun, ni des seigneurs, ni des sujets des seigneurs. Simples propriétaires de champs, de vignes, de prés et de forêts, ils en percevaient les fruits auxquels se joignaient les produits des péages, des foires, des fours, des cens, des sauneries, des Juifs, et des tailles de leurs propres serfs. Ils taillaient leurs serfs comme les seigneurs taillaient les leurs.

Leur domaine, déjà si peu productif pour faire face à leurs vastes dépenses, ne pouvait que décliner dans leurs mains.

D'abord, ils étaient obligés, pour leur défense, d'en donner une partie en fief : par-là ils se créaient des soldats et des vassaux. Mais, d'après la police de nos fiefs, qui étaient d'honneur et non de profit, le revenu de tout ce qu'ils inféodaient était perdu pour eux. C'est le vassal qui en percevait les fruits, sans leur en rendre rien. Ainsi la nécessité même de leur défense les condamnait à s'appauvrir.

En second lieu, nos comtes ont démembré une partie de leurs domaines pour fonder, pour doter des abbayes; par-là ces domaines ont diminué. Une source plus incessante de démembrement, c'était les partages de familles, et le morcellement du domaine souverain qu'ils entraînaient. C'était encore leurs guerres, les dépenses de leurs maisons, l'entretien de leurs vassaux et de leur cour. Rien ne réparait leurs richesses épuisées : ils ne battaient pas monnaie; avant le quatorzième siècle du moins, cette branche de revenus n'existait pas pour eux. Aussi une partie des comtes de Bourgogne ont eu des dettes, et l'on remarquera même qu'ils n'ont guère soutenu de guerre un peu longue sans être réduits à engager leur comté. Ils n'avaient

pas même, comme Charlemagne, la ressource de vendre les légumes de leurs jardins. Le pays était sans débouché et sans commerce. On a calculé qu'au milieu du treizième siècle quatre mille huit cents mesures de blé, du poids de trente livres, ou quatre cent quatre-vingts muids d'excellent vin, ne valaient pas plus de six cents francs (1).

Tels étaient les comtes souverains de Bourgogne. Les grands seigneurs, dont ils avaient obtenu ou acheté l'hommage, en étaient quittes pour le service militaire, la foi et le service *du plaid,* c'est-à-dire l'obligation de juger dans le tribunal ou les assises du comte.

Hors de là, les barons, fussent-ils ses vassaux, jugeaient, armaient, taillaient à merci leurs sujets : maîtres absolus dans leurs terres, ils en étaient les véritables souverains.

Après le comte de Bourgogne, les puissances du comté étaient les hauts barons, ou les anciens grands *leudes*. Il y avait par comté trois baronnies. *Leda, Lein, tertia pars comitatûs,* dit Ducange (2); or, il y avait quatre comtés, ou *pagi,* dans la province, *Warasch, Scoding, Amaous* et *Port,* indépendamment du comté de Besançon. Il y a donc eu dans l'origine douze baronnies, à moins que l'on ne porte à cinq le nombre des comtés, en y comprenant celui d'*Ajoye* ou Elsgaw (3). Mais *Perreciot* a prouvé que ce comté prétendu n'avait été dans l'origine qu'une grande baronnie du Warasch.

(1) *Dunod* fait connaître en détail leurs officiers. T. III, p. 589.

(2) Gloss. H. V°.

(3) Ces cinq comtés et ces quinze baronnies ont formé le modèle de nos cinq archidiaconés et quinze décanats. *Migetius,* dit la légende de saint Miget, *quinque archidiaconos assignavit in Luxovio, Faverneio, Treva, Salinis.* Nous avons remarqué la faible autorité de cette légende. « Ce n'était pas » là leurs titres, dit Droz (*ouv. des Académiciens,* tom. 5.), car il y avait un » archidiacre de Dole. Le décanat de Sexte pourrait avoir été un sixième archi- » diaconé. On pourrait conjecturer que *Scoding* était divisé en décanats de » Salins, Montana, Lons-le-Saunier; *Amaous,* en décanats de Dole, Gray, » Neublans; *Port,* en décanats de Traves, Luxeuil, Faverney; *Vareseo* en » ceux de Pontarlier, Ornans et Baume; *Ajoye,* en décanats de Granges, Ajoye, » et Rougemont. »

En admettant, selon les systèmes divers, douze ou quinze baronnies, il serait curieux de remonter à leur origine, d'en indiquer l'emplacement, le manoir et les terres. Mais il faut renoncer à cette espérance; leur berceau, aux sixième et septième siècles, est couvert de nuages, et l'obscurité de l'histoire, dans ces siècles et les suivans, nous le dérobe pour jamais. Il faut se borner à faire connaître les grandes seigneuries ou baronnies telles qu'on les aperçoit aux onzième, douzième et treizième siècles.

En parcourant, comme nous allons le faire, les divers comtés, on remarquera que les familles les plus puissantes ont toujours été à l'orient du pays. Le régime féodal triomphait par les rochers et les montagnes. Plus morcelées et plus petites en général, les seigneuries de la plaine ont eu moins d'influence sur les destinées du pays.

Dans l'Elsgaw, au nord de Warasch, dominaient les comtes DE MONTBÉLIARD, connus dès le onzième siècle, puissante lignée que *Dunod* a regardée, à tort, comme vassale des comtes de Bourgogne. Les chartes anciennes la disent issue *ex prosapiâ regum Francorum, ex nobilioribus Francorum et Salicorum proceribus*. Le comté de Montbéliard, aujourd'hui si restreint, comprenait alors la terre de Montbéliard, celles de Ferrette, de Thann et d'Altkirch. Sous Thierry I (1066-1102), elle possédait en outre les comtés de Mouson, de Bar et de Verdun. Ces possessions et cet éclat, qui la rendaient égale aux plus puissants seigneurs de la haute Bourgogne, s'affaiblirent, dès le commencement du treizième siècle, dans les démembremens produits par les partages des descendans de Thierry I. Ainsi, cette haute puissance ne paraît, dans l'histoire, que pour s'éclipser presque sans retour.

A côté d'eux brillait dans l'Elsgaw une branche collatérale de la même famille, celle des comtes DE LA ROCHE, connue seulement depuis 1133, mais dont l'origine était fort antérieure. *Perreciot* la fait remonter au dixième siècle. Leur château de

la Roche était situé sur la croupe d'une montagne, au bord du Doubs, près de Saint-Hippolyte; les rochers inaccessibles et coupés à pic, sur lesquels il était bâti, présentaient, à leur base, une caverne profonde, objet de la terreur du voisinage. « Les » peuples disent qu'elle s'étend sous la forêt et les plaines voi» sines, jusque sous Chamesol, éloigné d'une demi-lieue : » mais ce ne sont que des conjectures. Aucun mortel n'a eu la » témérité d'aller prendre les dimensions de ces horribles re» traites (1). »

Primitivement leurs possessions étaient fort étendues dans toute la région des montagnes. « *Simon*, comte DE LA ROCHE, » dit *Perreciot* (2), fonda, en 1133, l'abbaye des Trois-Rois, et » lui donna quantité de terres au voisinage. Ce seigneur, et ses » descendans, suivant plusieurs chartes qui justifient que le » sire de Neuchâtel était vassal de ces comtes, étaient proprié» taires de grand nombre de seigneuries du voisinage de cette » abbaye, ainsi que de celle de Châtillon-sous-Matche et de » Bonnétage..... Eudes, fils de Simon, accorda, en 1178, aux » religieux des Trois-Rois, le droit de parcours pour leurs trou» peaux, dès Écots jusqu'à Romain, ce qui comprenait une éten» due d'environ six lieues, qui est à présent totalement hors » du comté de la Roche. »

Une famille, plus puissante encore, était celle des sires DE MONTFAUCON : on la considérait comme la première après la maison régnante. M. Duvernoy en a retrouvé le premier auteur, connu jusqu'à présent, Conon DE MONTFAUCON, témoin d'une charte (3) où figurent le comte de Bourgogne et l'archevêque de Besançon, qui étaient alors les premiers seigneurs du pays. Quatre-vingts villages, sous plusieurs seigneuries, obéissaient à ces magnifiques barons, dont les possessions par les terres de Vennes, de Réaumont, de Morteau, ancien démembrement

(1) M. Girardin, *Réflexions physiques*, p. 160.
(2) *Discours sur le comté d'Elsgaw*, manuscrit.
(3) *Voyez* cette charte antérieure à l'an 1040, p. 291.

de leurs domaines, allaient de Besançon à la frontière. Les ruines de leur château ornent encore la gorge du Doubs voisine de Besançon. Cette famille a subsisté plus de trois siècles et demi, sans interruption, de mâle en mâle. Elle comptait, parmi ses vassaux, des chevaliers à bannières. Elle a donné trois archevêques à l'église de Besançon, un régent au royaume de Chypre, et deux connétables à celui de Jérusalem. Deux fois ses superbes seigneurs ont possédé le comté de Montbéliard.

Également située dans le comté de *Warasch*, mais moins importante, une autre baronnie touchait aux terres de MONTFAUCON, et dominait, au midi de Besançon, la gorge du Doubs, sur un rocher isolé et taillé carrément (1). C'est la baronnie d'ARGUEL. La ville de Besançon semblait, au moyen-âge, enfermée entre ces deux châteaux. Plus d'une fois les citoyens de Besançon livrèrent des combats aux sires d'Arguel, qui, moins menaçans pour les prélats, étaient séchaux de l'église, et vassaux de Saint-Étienne, où se trouvait leur sépulture de famille. Les sires de Montfaucon étaient aussi, par reconnaissance d'un service rendu, hommes-liges des archevêques depuis 1090.

Placerai-je dans les puissances du *Warasch* ou du *Scoding* la baronnie de SALINS ? Elle occupait une portion de ces deux comtés. Le bourg des sires de Salins, appelé *Bourg-Dessus,* était dans le Scoding; la vallée qui en est voisine, et qui se termine au pont d'Héri, s'appelait la vallée *de Scoding;* l'église de Goailles, qui y fut bâtie, était nommée l'église *de Scoding*. Mais les terres de Salins s'étendaient loin dans le Warasch. Là était la Chaux-d'Arlier, et les terres de Joux et de Cicon. Le val de Miége dépendait aussi des sires de Salins, ainsi que les terres qui ont formé la seigneurie de Châteauvilain, et qui s'étendaient jusqu'à la terre de Saint-Claude. Dans cette vaste étendue, ces

(1) Depuis ce roc, qui est singulièrement battu des vents, on distinguait les châteaux-forts les plus rapprochés de Besançon : *Montfaucon, Montferrand, Montrond, Châtillon-le-duc, Oiselet*, sans compter la maison forte d'Avannes.

puissans seigneurs ne voulaient pas souffrir de voisins; dans leur opinion, jusqu'à la frontière, les parties habitées ou incultes leur appartenaient, et l'on sait comment ils traitèrent les pauvres religieux de Romain-Moutier, pour un simple défrichement sur les bords du lac Damvautier.

On croit que les sires de JOUX et de CICON étaient des branches des sires de SALINS. La terminaison des noms d'*Henric, Adalric, Amalric*, rappelle dans ces familles le nom gothique *d'Albéric*, auteur de cette puissante lignée. Leurs châteaux étaient voisins de Pontarlier. Les sires de Joux sont connus depuis 1083. Avoués de Pontarlier, et agrandis peut-être aux dépens de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, ils avaient, par leurs châteaux de la Cluse et de Joux, pris possession des montagnes désertes situées à l'orient de Pontarlier. Le château de Joux, défendu par d'inaccessibles rochers, est encore aujourd'hui l'un des boulevards de la France. Au morcellement bizarre de l'ancien *baroichage* de Pontarlier, on a peine à se défendre de l'idée que la seigneurie de JOUX a beaucoup envahi à l'occident sur ce territoire.

N'oublions point, dans un rang moins puissant, d'autres baronnies du *Warasch* : celle de GRANGES, qui, au siècle dernier, malgré ses démembremens, possédait trente-trois villages; les baronnies de CUSANCE, de BELVOIR, la terre de ROUGEMONT, dont les seigneurs étaient vicomtes de la ville épiscopale, celles des sires de NEUCHATEL, vicomtes de *Baume*, des sires de SCEY, connus dès le dixième siècle, seigneurs renommés, quoique leurs domaines et leurs fiefs fussent disséminés et placés trop loin des tours de leur château.

Le comté de *Port*, pays de plaines, en partie bordé par la Saône, offrait moins de grandes seigneuries. Cependant, à l'entrée des Vosges, la baronnie de FAUCOGNEY était le chef-lieu de cent vingt villages. On remarquait, sur les bords fertiles de la Saône, les baronnies de RUPT et de TRAVES, issues de la même tige. L'une des héritières de Traves s'allia au douzième siècle

à la maison de Bourgogne, et lui porta cette seigneurie. On aperçoit encore à trois lieues de Gray l'antique tour des sires de BEAUJEU, seul débris de leur château, dont l'emplacement est aujourd'hui couvert de vignes. La maison de *Beaujeu* était puissante; sa puissance et sa noblesse ont fait croire à *Dunod* qu'elle appartenait au haut baronnage.

Non loin de la Saône étaient les grandes seigneuries de *Dampierre*, d'*Autrey*, de *Champlitte*. Les sires de Dampierre sont célèbres dans l'histoire des croisades; leur château, ceint d'épaisses murailles, était entouré comme une île par la rivière du Salon. Les terres d'Autrey et de Champlitte, fameuses au moyen-âge, seraient un jour possédées par les célèbres Vergy. Mais au temps dont nous parlons, *Dampierre*, *Autrey* et *Champlitte*, étrangers au comté de Bourgogne, faisaient encore partie du *Pagus Attuariorum*. C'étaient des fiefs de l'évêché de Langres, ainsi que le célèbre château de Fouvent, chef-lieu de soixante villages. Les Vergy étaient renfermés dans le dûché de Bourgogne, et n'avaient pas encore inscrit sur le château de Champlitte, leur fameuse devise, *sans varier*.

Dans le comté d'*Amaous* on distinguait le château des sires de PESMES, qui, du haut d'une montagne escarpée, domine la plaine gracieuse de l'Ognon. Sur la foi d'une inscription tumulaire, *Dunod* a cru que ces puissans seigneurs descendaient de la maison de Vienne. Rien n'égala leur renommée dans les croisades. Les châteaux des barons d'*Ètrabonne* et de *Ruffey*, jetaient moins d'éclat; le premier était bâti sur la voie romaine, l'autre sur les débris de l'ancien *Rufiacum*, que saint Antide, au cinquième siècle, illustra par son martyr. *Dunod* place aussi dans *Amaous*, la terre d'Auxonne, dépendant du domaine de nos comtes, et qui contenait dix bourgades fermées de murs, ainsi qu'une lisière fertile, longue de vingt-cinq lieues, et large de six, en quelques endroits depuis Auxonne à Cuseau.

Le comté de *Scoding*, situé au midi de la province, renfer-

mait moins de baronnies : celles de DRAMELAY et de CLAIRVAUX sont les plus connues, ainsi que la terre des sires de *Monnet*, vicomtes de Salins dès le onzième siècle (1090). L'Ain enfermait cette terre par un vaste repli. Plus loin, on trouvait à l'entrée de la Bresse les vastes domaines des sires de COLIGNY et de THOIRE, que *Dunod* appelle un petit état. « Il » s'étendait, dit-il, depuis Coligny, le long des montagnes, jus» qu'au Pont-d'Ain. Les sires de THOIRE occupaient une partie » de ces montagnes, et *Montréal* était la capitale de leur pays. » C'étaient des vassaux du comte de Bourgogne.

Ce qui fait que le comté de Scoding, dont l'étendue est si vaste, avait peu de baronnies; c'est qu'il était à proprement parler la terre des comtes de Bourgogne. Là, paraîtront bientôt les riches et puissantes maisons de Vienne et de Châlon, branches collatérales de la famille de nos comtes.

Telles étaient les grandes seigneuries de la Haute-Bourgogne, d'après les chartes des onzième, douzième et treizième siècles.

Cependant Guillaume-le-Grand achevait un règne constamment heureux, une nombreuse et brillante postérité mettait le comble à cette haute fortune. *Dunod* a décrit la destinée diverse de ses enfans. Ermentrude, sa fille, épousa Thierry I, le plus puissant des comtes de Montbéliard. Sa fidélité pour l'empereur Henri IV, ne se démentit jamais. A l'exception des ducs de Zeringhe, de Bertrand, comte de Provence, et de quelques enfans de Thierry I, toute la Bourgogne suivait le parti impérial. Les évêques mêmes, si influens dans la Bourgogne depuis les derniers règnes, étaient en grande partie opposés à Grégoire VII; les uns, dans ce temps de simonie, avaient dû leur élévation aux faveurs impériales; d'autres étaient mariés, et s'irritaient de la réforme que Grégoire VII poursuivait avec rigueur. Au nombre de ces derniers, on comptait Otton, évêque de Constance, Burkard, évêque de Bâle, ceux de Lausanne et de Sion. Dans ce mouvement général,

l'un des seuls partisans que conservât Grégoire VII en Bourgogne, était Hugues, archevêque de Lyon (1).

Nos évêques suivaient la même bannière. Ils dataient leurs chartes du règne de l'empereur, et quand Henri IV assiégea deux ans Grégoire VII dans Rome, ils les dataient des années de ce siége (2).

Grégoire VII termina ses jours dans l'exil à Salerne, en 1085. Guillaume le suivit de près dans la tombe. Il mourut le 11 novembre 1087, deux mois après Guillaume-le-Conquérant, son cousin, roi d'Angleterre. Le sépulcre enferma tant de grandeur. On lui éleva dans l'église Saint-Étienne, où il fut inhumé, une pierre modeste, où Jules Chiflet, abbé de Balerne (3) lisait, il y a deux siècles, ces caractères à demi effacés par le temps :

... DECUS PATRIÆ, REGALI STEMMATE,
...... PAX PATRIÆ FUERAS
...... CUM PATRIBUS HIC SEPELIRI
TE, GUILLEMME, JUBES. SIT TIBI VITA DEUS.

RAINAUD II.

1087-1100.

GUILLAUME-LE-GRAND laissait une succession florissante, composée des comtés de Bourgogne, de Vienne, de Mâcon, et de ses terres transjuranes. Il partagea ses domaines entre ses enfans. Quoique mûri par les conseils de l'expérience et d'une vieillesse avancée, il n'osa pas s'écarter de l'usage fatal des partages presque égaux, établi dans la Bourgogne et la Germanie. *Dunod* croit que de ces cinq fils, RAINAUD, l'aîné, joignit le

(1) *Ad ann.* 1803, 1804.
(2) *Voy.* Guillaume, I, pr. p. 29 et 31.
(3) *Burgundia libera*, Ms. à la biblioth. publ.

Scoding et les terres transjuranes au comté de Mâcon, qu'il avait reçu long-temps avant la mort de son père, *Raimond*, obtint des terres dans *Amaous*, où il habitait Dole, et sa forteresse de la *Loye-Neuve* (1), et *Étienne*, une portion de *Port et de Warach*. Ce partage est fort obscur. On pourrait croire qu'Étienne eut aussi Salins, où l'on sait d'ailleurs que (2) son fils RAINAUD III, en 1115, possédait le *Bourg-le-Comte*. Chacun de ces princes porta le titre de *comte des Bourguignons*. Les deux autres frères, *Guy* et *Hugues*, eurent des archevêchés, les seuls qui fussent dans les états de leur père. *Hugues* fut archevêque de Besançon (1086), et *Guy* obtint le siége de Vienne (1088).

Les troubles de l'empire continuaient : *Grégoire VII* était mort, mais Henri IV n'était point réconcilié avec l'Église. Son anti-pape Guibert occupait Rome : les papes *Victor III* et *Urbain III* l'excommunièrent successivement lui et l'empereur. Mais le parti d'*Henri IV* dominait toujours dans la Bourgogne. RAINAUD II fut fidèle à sa cause. On peut en trouver la preuve dans les sentimens de son père, dans ceux de son fils, l'un des chauds partisans d'*Henri IV*, et dans son mariage même. Il épousa *Reine*, unique enfant du comte *Conon d'Oltingen*, que *Henri IV* avait enrichi des dépouilles de l'anti-césar *Rodolphe*. Une charte sans date, souvent citée comme une preuve de l'indépendance de Luxeuil, est attribuée à notre comte Rainaud (3), prouve que ce prince avait fait hommage de son comté à l'empereur. Nous avons vu que les évêques bourguignons penchaient vers le même parti, et l'archevêque de Besançon, *Hugues II*,

(1) Pérard, p. 198.

(2) *Voy.* la charte de Raymond, Dunod, II, p. 599. Étienne a le même titre dans une charte de l'abbaye de Saint-Claude, antérieure à 1099.

(3) *Nos Renaudus, comes Burgundiæ, recognoscimus nos in ecclesiâ Luxoviensi, nihil juris vel advocationis habere, excepto quod causâ Dei et ex commissione imperatorum quandiù eis placuerit diligentem tenemur adhibere custodiam; pro quâ custodiâ, quia casamentum nostrum ab imperatore recepimus, in itinere vel in reditu solemnis nobis in villâ Luxoviensi debetur receptus.* (Citation de dom Berthod. Concours de 1763.)

frère de RAINAUD, était tellement dévoué à *Guibert*, que cet anti-pape le proposa à *Urbain III* pour arbitre de leurs différends. Dans les contrées teutoniques, dit *Berthod*, chroniqueur exact et contemporain, sous l'année 1089, il n'y avait que quatre évêques qui persistassent dans la communion de l'Eglise. Il les cite : c'était les évêques de Metz et de Constance, et deux prélats allemands.

La couleur politique de nos évêques et de nos comtes dans les querelles du sacerdoce et de l'empire, est le seul grand fait que nous puissions déterminer. Leurs actions nous sont presque inconnues ; nous avons à peine deux ou trois chartes de RAINAUD II. Les calamités publiques n'ont pas même laissé de traces, dans nos annales à cette époque obscure. Ainsi, la grande famine de 1060, la terrible maladie de 1094, qui désola la Bourgogne, l'Alsace et une partie de l'Europe, ne nous sont connues par aucun document local. La famine de 1077 nous est seulement indiquée, dans le comté de Bourgogne, par la vie de saint Simon de Crépy.

Presque jusqu'à la fin du onzième siècle, la Bourgogne fut *Henricienne*, comme on disait alors, c'est-à-dire, dévouée à Henri.

Herman, comte de Luxembourg, élu à la place de l'anti-césar Rodolphe, mourut en 1088. La Bourgogne ne le reconnut pas. Après sa mort, les combats continuèrent. En 1089, l'évêque de Lausanne, ardent champion d'*Henri IV*, périt à ses côtés, dans un combat où l'empereur, réduit à prendre la fuite, perdit les ornements royaux. Ce combat ne termina rien. En 1090, la cause des papes perdit en deçà du Rhin ses défenseurs les plus dévoués, *Berthod*, duc de Zeringhe, et l'évêque de Metz. Le comte d'*Egheseim*, soldat de saint Pierre, comme l'appelle *Berthod*, avait été tué par les serviteurs de l'évêque de Strasbourg, dans la chambre où il dormait. Les papes n'eurent plus alors de partisans dans la Bourgogne que *Gebeard*, évêque de Constance, légat du saint-siége, et *Berthold*,

son frère, duc de Souabe. La Bourgogne et l'Alsace (1), sous le poids de l'anathème qui frappait les adhérens de l'empereur, était en partie schismatique (1093). A Bâle, une poutre supportant un christ fut frappée de la foudre; on attribua cet événement au nombre des excommuniés qui s'étaient assemblés dans l'église (2).

La première croisade vint suspendre ces divisions, et ces troubles malheureux. Elle fut précédée du départ de *Raimond*, frère de Rainaud, pour l'Espagne, où l'appelaient les dangers d'*Alphonse IV*, armé contre les Sarrasins. Il était animé d'ailleurs par l'exemple de *Henri* de Bourgogne, petit-fils de *Robert I*, duc de Bourgogne, et qui par sa mère descendait des comtes de Bourgogne. Parti pour l'Espagne, en 1060, *Henri*, après dix-sept batailles gagnées contre les Maures, avait obtenu la main de D. Thérèse, fille d'Alphonse, et mérita d'être la tige de la première branche des rois de Portugal. Ses exploits ont été chantés par le comte d'*Ericeira*, dans le poème de l'*Henriqueida* (3). Excité par cet exemple, *Raimond* partit pour l'Espagne en 1093. Une partie de la noblesse Bourguignonne toujours prête aux aventures périlleuses, marcha sous sa bannière. On trouve à cette époque dans les archives de saint Marcel de Châlons, une foule de chartes de seigneurs, qui partent pour la Terre-Sainte ou pour l'Espagne. Il paraît même par l'une de ces chartes que l'opinion de la fin prochaine du monde était répandue en Bourgogne (4). Raimond se couvrit de gloire en Espagne, obtint la main d'Urraque, fille d'Alphonse VI, et devint la tige des rois de cette belle contrée.

Le mahométisme, vaincu en Espagne, le fut également en Asie. L'Europe s'émut à la voix de Pierre l'hermite; en 1095, la première croisade fut prêchée au concile de Clermont; trois

(1) *Berthold. ad h. ann.*
(2) *Id. ann.* 1094.
(3) *Voy.* l'article d'Henri par M. Weis, dans la *Biogr. univers.*
(4) *Termino mundi appropinquante, ruinis crebrescentibus*, etc. *Voy.* Perreciot, *Etat civil*, II, p. 265 et suiv.

ans après, Jérusalem fut emportée par les croisés (1099). La Bourgogne répéta le cri : *Dieu le veut (Dielx lo volt)*. On arma, on vendit ses terres, on marcha sous l'étendard de la croix, et l'on put dire de cette première croisade ce qu'un Bourguignon disait de la seconde : « Les villes et les châteaux » deviennent déserts, on voit partout des veuves dont les maris » sont vivants (1). » Dans le million d'hommes que la première croisade enleva à l'Europe, bien des noms sont demeurés dans l'oubli; cependant *Perreciot* (2) remarque que, dans le petit nombre de guerriers que les historiens ont signalés, le comté de Bourgogne seul peut en réclamer autant que l'Alsace et l'Helvétie à la fois. Dans l'expédition de 1097, l'histoire nomme *Louis V*, comte de Montbéliard, et *Welfo*, Bourguignon, qui conquit sur les Musulmans la ville d'Adama, dans la Cilicie, où il reçut le fameux *Tancrède*. On croit que *Welfo* est *Welf* sire de *Dampierre-sur-Salon*. *Gauthier de Vaire* et *Gilbert de Traves* sont également nommés dans les historiens de la première croisade. Le comte Renaud les suivit à la fin du onzième siècle, après avoir confié à *Etienne*, son frère, la régence de ses états. Il avait passé l'hiver à Antioche, et se rendait à Jérusalem, objet de sa lointaine expédition, lorsqu'il tomba malade en chemin, et mourut l'an 1100. « M. *Dunod*, » dit l'auteur de *l'Art de vérifier des dates*, 11, p. 500; « fait faire à Renaud plusieurs voyages » dans la Terre-Sainte, et dit qu'étant mort en 1105, il fut en» terré à l'abbaye de Saint-Hubert : sur quoi il cite Sigebert et » Albéric qui ne disent rien de semblable. » La mort ne l'avait point encore frappé, lorsque ses frères *Etienne* et *Hugues III*, archevêque de Besançon, enflammés par la nouvelle de la prise de Jérusalem, quittaient la Bourgogne. Ces trois enfans de *Guillaume-le-Grand* devaient trouver la mort dans l'Orient. On peut suivre dans Albert d'Aix, historien contemporain, la marche de l'armée dont *Etienne* faisait partie. Les pertes des

(1) *Voy*. Saint Bernard.
(2) Concours sur les croisades, en 1169.

chrétiens l'empêchèrent d'abord d'arriver à Jérusalem, et il fut obligé de venir passer l'hiver de 1102 à Constantinople. Dans cette guerre, *Etienne* fit des prodiges de valeur. En Paphlagonie, les infidèles, supérieurs en nombre, harcelaient les chrétiens, et les Lombards qui formaient l'arrière-garde avait lâchement plié : l'armée chrétienne, prise au dépourvu, fut taillée en pièces. Le lendemain, quand on put compter les victimes, la terreur fut parmi les chefs croisés : on résolut d'établir un autre corps de réserve; mais personne, dit Albert d'Aix, n'osait accepter cette commission périlleuse : « le duc *Etienne* s'offrit » seul, et avec cinq cents cavaliers cuirassés, il protégea tel- » lement l'armée, que tant qu'il veilla sur elle les chrétiens ne » perdirent pas un seul homme (1). »

Après l'hiver, *Etienne* se rendit à Antioche où des vaisseaux portèrent l'armée. Tortose fut assiégé et emporté, et les croisés passèrent à Jérusalem les fêtes de Pâques. De là, pour revenir dans leur patrie, *Etienne* et le comte de Blois se rendirent à Joppé. Montés sur le même vaisseau, ils sont à peine embarqués qu'une tempête les oblige de rentrer dans le port. *Baudoin*, premier roi de Jérusalem, et frère de *Godefroy de Bouillon*, s'y trouvait avec eux. Il apprend alors une irruption des infidèles dans la plaine de *Rama;* sans consulter ni ses chefs ni le nombre de ses soldats, il court à leur rencontre. Entraînés par l'honneur, *Etienne* et le comte de Blois le suivent dans ce combat, où deux cents cavaliers font tête à vingt mille combattants. Il fallut céder au nombre; les guerriers rentrent dans la ville, et le roi sort des murs, sauvé par un chef arabe dont il a conservé la femme et l'enfant, Rama est emporté : *Etienne,* retiré dans une tour où il se défend, est fait prisonnier, ainsi que le comte de Blois (2), et les Musulmans victorieux leur font trancher la tête (1102).

( ) *Alb. aqueus.* l. VIII.

(2) Dunod suppose qu'il mourut dans le combat, et Guillaume de Tyr le dit expressément : *In fugam versi sunt. Ceciderunt in eâ acie uterque Stephanus et alii nobiles quorum nomina non tenemus.* J'ai préféré le récit d'Albert-d'Aix et de Foulques de Chartres, auteurs contemporains.

Sa lignée après les deux comtes qui vont suivre a régné sur le comté où elle s'est perpétuée plus de deux siècles. Les archives de Cluny renferment une charte sans date de ce prince, où il donne au monastère de Saint-Marcel-les-Châlons, un cens de cent sous, qui devait servir à acheter chaque année un cheval blanc chargé de poissons, que sa seigneurie de Traves devait à ce monastère (1). Vers l'an 1100, afin de fournir aux frais de la croisade, il avait emprunté pour huit ans de *Guy*, son frère, archevêque de Vienne, huit mille écus d'or, en lui engageant *tout l'honneur qu'il avait dans la ville de Vienne :* jusqu'au remboursement, il devait lui faire hommage, ainsi que ses vassaux Viennois. Cette dette, qui ne fut jamais payée, a entraîné plus tard pour nos comtes la perte du comté de Vienne.

Etienne a joui d'une très grande puissance dans le comté de Bourgogne, soit comme régent pendant la croisade, soit par l'étendue de ses propres domaines. Aussi *Dunod* le met-il au nombre des comtes de Bourgogne. Une charte de l'église de Bèze, passée au port de Prantigny, est datée de 1093, *Stephano, principe, Hugone III, archiepiscopo cathedram tenente.* (Spicil. II, 415.) Une autre de l'abbaye de Saint-Claude, de 1198 ou 1199, porte une date plus remarquable encore : *regnante Henrico imperatore, Urbano romanæ sedis cathedram tenente, Hugone tertio chrisopolitanæ sedis archipræsule*, STEPHANO, BURGUNDIONUM CONSULE.

On prétend que sous Rainaud II, Gerland, natif de Besançon, et parent du fameux Robert Guiscard, appelé par ce dernier et par le comte Roger, son frère, en Calabre, occupa le siége d'Agrigente (2).

(1) *Art de vérif. les dates,* II, 488.

(2) Cartulaire de Saint-Claude; une autre charte sans date, mais passée à Besançon sous Hugues III, porte que Etienne avait *succédé* à Rainaud son frère dans le comté de Mâcon. (Dunod, *Hist. du comté,* II, 598.)

GUILLAUME L'ALLEMAND.

1100, 1125 ou 1126.

Guillaume III, laissé jeune à la tête de vastes états, apprit bientôt qu'indépendamment de la mort de son père, il avait encore perdu dans l'Orient ses deux oncles, *Hugues*, archevêque de Besançon, et Etienne, régent de la Bourgogne. Il est remarquable qu'aucun des enfans de *Guillaume-le-Grand*, qui ont laissé un nom dans l'histoire, n'a trouvé de tombeau dans sa patrie : trois périrent en Orient; *Raimond* mourut en Espagne, *Guy*, ou *Calixte II*, en Italie. *Reine*, mère de *Guillaume*, avait pris le voile en apprenant la mort de son époux (1). Heureusement le jeune comte trouva un tuteur et un appui dans son aïeul maternel, Conon d'Oltingen ou de Neuchâtel, dont les vastes seigneuries étaient situées sur les bords de l'Aar (2). Son enfance se passa dans l'Helvétie allemande, et c'est ce qui lui fit donner le surnom d'*Allemand*. *Conon*, dont il était l'unique héritier, mourut vers 1107, lui laissant ses grandes seigneuries, qui accrurent éminemment les possessions de nos comtes au-delà des monts.

Conon, l'un des chauds partisans d'*Henri IV*, qui l'enrichit de ses bienfaits, transmit au jeune comte ses affections et son zèle. Aussi les malheurs d'Henri éprouvèrent la fidélité de *Guillaume* sans l'ébranler. Lorsque le vieil empereur, trahi par son fils (Henri V) et dépouillé, par surprise, de la pompe impériale, demande en suppliant une entrevue aux grands de l'empire, il nomme le comte de Bourgogne dans le petit nombre de ceux qui lui restent fidèles (3). On peut remarquer que c'est

(1) Charte de 1107, dans Dunod, II, 162.

(2) M. de Gingins, qui fait très bien connaître l'origine de ce seigneur bourguignon, remarque que Dunod en fait à tort un Liégeois. (*Mém. sur le rectorat*, p. 47.)

(3) *Henricus Dei gratiâ imperator... rogamus filium nostrum et vos multùm precati sumus... nos habere, si vobis placet, tres inducias intra quos possumus convocare... archiepiscopos* CUM COMITE BURGUNDIÆ *et alios qui sunt valdè necessarii*. Epist. Henrici. IV, cum operibus Vitichind.

alors dans le sein d'un abbé de Bourgogne, saint Hugues de Cluny, son parrain, qu'Henri IV vint répandre l'amertume de son cœur ulcéré. Ce prince mourut en 1106. Son fils lui succéda.

Indigné des moyens qui l'avaient porté sur le trône, Guillaume n'aima point ce fils dénaturé, et n'en fut point aimé. La querelle des investitures, un moment assoupie, se ranima dès l'année 1106. Mais l'état des esprits avait changé en Bourgogne. Le nouvel empereur n'y avait presque aucun partisan. Les évêques étaient lassés d'un schisme qui avait duré trente ans dans l'empire, et qu'on voyait prêt à renaître. Ceux que leur mariage, la simonie, la reconnaissance attachaient à *Henri IV* étaient morts. Les grands avaient fini par comprendre que les embarras de l'empire leur étaient utiles, et qu'il fallait se réunir à la papauté. Aussi dès l'avénement d'*Henri V* voyons-nous nos évêques et nos comtes dévoués à la cause des papes. *Hugues IV*, archevêque de Besançon, et, selon le père Chifflet, fils de *Guy*, comte de Mâcon, mérita et obtint, en 1106, le pallium du pape *Paschal II*. En 1107, ce pape vint à Châlon, où il tint un concile contre les investitures; et, sûr du dévouement des grands, il traversa librement la Franche-Comté: le 8 février, il était à Saint-Hippolyte, où il confirma l'union de l'abbaye de Vaucluse à celle de Cluny.

Un homme célèbre hâta d'ailleurs dans la Bourgogne la révolution contre Henri V. C'était *Guy*, archevêque de Vienne, né, suivant la tradition, au château de Quingey, fils de Guillaume-le-Grand, et oncle, par conséquent, de notre comte. Soutenu par son haut rang et sa naissance, allié aux rois de Germanie, de France et d'Angleterre, profond dans ses vues, énergique comme son père et son bisaïeul Otte-Guillaume, mais tempérant l'énergie par la prudence, parlant mal, écrivant facilement, Guy jouissait dès long-temps d'une grande influence dans la Bourgogne, qui respectait sa vertu. Il était, en 1094, au concile d'Autun, qui excommunia Henri IV; son dévouement à la cause des papes l'avait fait nommer, vers 1100,

légat en Angleterre. Il voulait assurer à tout prix la prépondérance de l'Eglise. Quand il vit qu'à Surry Paschal II abandonnait les prétentions de la papauté sur les investitures, couronnait l'empereur, et que, désavoué par les évêques, il essayait en vain de rompre ce traité, Guy résolut de soutenir le pape contre ce qu'il considérait comme une véritable faiblesse (1110). Il fallait pour cela armer la Bourgogne. Il écrivit au pape, qui lui répondit n'avoir cédé que par force, au milieu des glaives, et dans des tentes où il était prisonnier. « Si les Barbares, ajoutait » Paschal II (1), tentent d'ébranler votre fermeté par des me» naces ou des caresses, restez immobile; persévérez avec vi» gueur dans ce que vous avez commencé, persévérez avec le » secours de Dieu. »

Guy assemble à Vienne un concile des évêques bourguignons. Là, sûr que l'empereur n'avait plus guère en Bourgogne d'autres partisans que le comte de Savoie, qu'il avait créé comte de l'empire, et quelques grands enrichis de ses dons, il le frappe publiquement de l'anathème. Les prélats adressèrent cette excommunication au pape, en le priant de la confirmer. Craignant les faiblesses de Paschal II, ils lui écrivirent une lettre presque menaçante, dans le cas où il reculerait à frapper ce grand coup. « Si, comme nous vous en prions, écrivaient-ils dans leur lettre » synodale, vous confirmez ce qui a été fait, et que vous refu» siez de recevoir les lettres de ce cruel tyran et de ses envoyés, » si vous refusez ses dons, si vous vous abstenez de lui parler, » nous sommes unanimement vos enfans fidèles et dévoués. » Mais si, ce que nous refusons de croire, vous suivez une » autre route, si vous nous privez de votre appui, que Dieu » nous soit propice, c'est vous qui nous aurez rejeté de la sou» mission et de l'obéissance. Adieu (2).

(1) *Si constantiam tuam sæva illa barbaries minis, blandimentis vel aliis modis tentet inflectere, prudentia tua immobilis permaneat*, etc... Lettre de Pascal II, Concil. t. X, p. 651. *Voy.* ses autres lettres à Guy de Bourgogne, p. 690 et suiv., 801, etc.

(2) Concil. X, p. 736.

» *La très majeure partie des princes de la Bourgogne*, disaient » encore les prélats, *et presque tout le peuple du pays* (1) » adhèrent à l'excommunication de Henri ; ordonnez-leur donc, » pour la rémission de leurs péchés, de nous prêter, et à la » patrie, le secours qui peut nous être nécessaire. »

Tel était, en Bourgogne, le mouvement général contre l'empereur ; et, sans Yves de Chartres, l'archevêque de Lyon tenait dans sa ville épiscopale un nouveau concile contre lui. En même temps Paschal II, qui se hâta de confirmer les actes du concile de Vienne, révoquait à Latran toutes les concessions qu'on lui avait arrachées sur les investitures, et Albert, archevêque de Mayence, soulevait contre l'empereur une partie de l'Allemagne.

Il tint bon malgré ces tempêtes, s'empara de Rome, et réduisit Paschal II à fuir au Mont-Cassin, où il mourut. Mais Henri n'oublia pas le concile de Vienne ; Guy de Bourgogne, et Guillaume-l'Allemand, qui possédait Vienne dans ses états, lui furent également odieux. Trop occupé pour en tirer vengeance, il exhala dans ses lettres son ressentiment. Depuis long-temps, à Besançon, les églises de Saint-Etienne et de Saint-Jean se contestaient la primauté. Cette dernière possédait le siége épiscopal, mais celle de Saint-Etienne prétendait ne l'avoir perdu qu'à la suite d'un incendie. Cette querelle, long-temps renouvelée, partageait toute la ville. Guy de Vienne, chargé par le pape de juger ce différend, assembla un concile à Tournus. Dix évêques y assistèrent, ainsi que l'abbé de Cluny. Les témoins de Saint-Etienne furent rejetés, et la primauté adjugée à Saint-Jean (2). Le clergé de Saint-Etienne s'adressa à Henri V, qui prit sous la protection de l'empire les priviléges de cette église. Dans sa lettre adressée à Rainaud III, comte de Bourgogne (3),

(1) *Quoniam principum terræ pars maxima et universi fere populi multitudo in hâc re nobiscum sentit*, etc., *ibid.*

(2) Toutes les pièces du procès sont dans le 10e volume des *Conciles* du P. Labbe. *Voy.* Béatrix, p. 119.

(3) Cette lettre est également adressée à Thiébaut de Rougemont, Richard

l'empereur appelle l'archevêque de Vienne *ce Viennois, ennemi de la concorde et de la paix, contempteur de l'autorité divine, impériale, apostolique, rebelle aux statuts des saints Pères, ennemi de préceptes et des priviléges des saints.* En exhalant sa colère contre Guy de Bourgogne, Henri V ne daigne pas même faire mention de Guillaume-l'Allemand, soit qu'il lui fût trop odieux, ou que Rainaud III eût presque toute l'autorité dans le comté de Bourgogne; ce comte habitait Poligny, Dole, et peut-être quelquefois Salins, dont il possédait le Bourg-le-Comte. Effectivement nous avons des chartes de ce prince datées de Poligny en 1115; et Dole en 1124, parvenu, pour l'époque, à un haut degré de splendeur, est appelé, par une chronique contemporaine, *un lieu très célèbre,* séjour des princes et des *courtisans,* dont les habitudes fausses et *doleuses* avaient fait donner à la ville le nom de *Dole* (1). Cette ville était assez importante pour être alors le siége d'un archidiaconé (2).

L'anathème prononcé par le concile de Vienne acheva de ruiner en Bourgogne l'autorité, déjà fort ébranlée, de l'empereur, mais ne termina point la querelle des investitures. Paschal II, qui parvint à rentrer dans Rome, mourut au moment d'en vaincre les factions. Gélase II, qui lui succéda, eut une existence encore plus agitée. Le jour même de son élection, Cencio Frangipane, consul de Rome, entra dans le conclave l'épée à la main, saisit le nouveau pontife à la gorge, et, le renversant de son siége, le foula aux pieds.

Gélase, forcé de quitter l'Italie, que soulevait contre lui l'empereur (2 septembre 1118), choisit pour asile la Bourgogne, dont la fidélité à la cause des papes ne se démentait pas. De la Provence, il se rendit à Vienne, près de Guy de Bourgogne, son

de Montfaucon, Aymon de Faucogney, Gaucher de Salins et à ses enfans, à Richard *de Rocato*, Guillaume de Roulans, Jérémie de Ruffey, Etienne de Traves. (Dunod pensait, II, p. 107, que cette lettre était d'Henri IV, mort en 1106 : elle est certainement d'Henri V.)

(1) *Acta Sanctorum*, 6 octobre.

(2) Charte antérieure à 1117. Guillaume, pr. t. Ier, p.

légat; de là il se rendait à une entrevue projetée avec le roi de France, lorsqu'il mourut à Cluny. Le pontife expirant désigna Guy pour son successeur. « Si vous m'en croyez, dit-il, élisons » l'archevêque de Vienne, en qui se trouvent réunis, à la piété » et la prudence, la noblesse et le pouvoir. »

Guy prit le nom de *Calixte II :* on ne pouvait faire un choix plus désagréable à l'empereur. C'était pourtant à la haute sagesse de Calixte qu'il était réservé de terminer la grande querelle des investitures. A Vorms, dans une diète de l'empire, « l'empereur, dit un auteur moderne, céda le droit d'investi- » ture par la crosse et l'anneau à l'Eglise... Et, de son côté, le » pape accorda, comme un privilége à Henri, que, dans son » royaume d'Allemagne, toutes les élections des évêques et des » abbés dussent se faire en sa présence, mais sans simonie ni » violence. Le candidat fut astreint à recevoir de l'empereur » l'investiture des droits régaliens attachés à son siége au moyen » de la transmission du sceptre. Les excommunications furent » levées, et la querelle qui avait ébranlé toute la chrétienté fut » terminée par un expédient si simple, qu'on s'étonne, au pre- » mier abord, qu'il n'ait pas été trouvé plus tôt, puisque en » apparence il contenta tous les partis, les droits féodaux étant » ainsi séparés de ceux de l'Eglise, et chacune de ces deux puis- » sances conservant les droits les plus appropriés à sa na- » ture (1). »

Calixte II mourut en 1124; deux ou trois ans après, *Guillaume-l'Allemand,* son neveu, victime d'un noir complot périssait assassiné par ses barons. Un mystère profond couvre encore sa mort. Avait-il excité la haine par une trop grande préférence pour ses états transjurains, séjour de son enfance et de celle d'Anne de Zeringhem ? On l'ignore. Ce qui est certain, et pourtant peu connu, c'est qu'il périt à Mâcon. Cette circonstance est attestée par Pierre-le-Vénérable, qui adopta le conte

(1) Simond de Sismondi, *Rép. italiennes.*

ridicule dont on couvrit sa mort. Cet auteur rapporte que, à Mâcon, le comte Guillaume, en punition des vexations multipliées qu'il exerçait envers les monastères, fut enlevé dans son palais, au milieu de sa cour, par un cavalier que personne ne connaissait, et qui entra subitement. L'inconnu l'ayant appelé comme pour lui parler en secret, le plaça derrière lui : puis, pressant son cheval, l'emporta à travers les airs, tandis que le prince criait à la multitude effrayée : *A mon secours ! chers amis, à mon secours !* On le suivit des yeux tant qu'on put l'apercevoir, puis on le perdit de vue, et il alla s'associer éternellement aux diables (1). Agnès

Guillaume-l'Allemand avait épousé ~~Anne~~ de Zeringhem, née d'une famille de tout temps ennemie des empereurs, puisque cette princesse était la petite-fille de l'anti-césar *Rodolphe*.

Sous ce règne, assez stérile pour l'histoire, la Bourgogne, tout occupée des dissentions du sacerdoce et de l'empire, ne prit aucune part aux événemens qui agitaient alors la France. Les écrits d'Abailard y furent sans retentissement, et la Bourgogne française leur opposa, dans saint Bernard, un éloquent adversaire. Les communes commençaient alors vers le Nord. C'est le temps (1112) où Raoul, évêque de Laon, qui avait juré la commune de cette ville et travaillait à la détruire, fut assiégé dans son palais. Il avait échappé à la fureur du peuple en se cachant dans un tonneau; mais il en fut tiré par les cheveux, massacré, et son corps sanglant jeté dans la rue. La Bourgogne n'était pas mûre pour une si violente liberté. Les serfs, taillés quatre fois par an, selon Pierre-le-Vénérable, ignoraient le nom de *commune*. Besançon même n'en avait pas. Les empereurs, accablés et absens, n'avaient point encore pensé à soutenir par ce moyen leur autorité défaillante en Bourgogne, et la féodalité, si puissante dans ce pays, n'avait garde d'élever de ses mains le nouveau pouvoir qui devait un jour la renverser.

(1) *De Mir.*, l. II.

La réforme de l'Occident signale cette époque, et comme au dixième siècle le mouvement régénérateur, imprimé d'abord par Grégoire VII, commence dans la Bourgogne. La décadence était dans les anciens monastères : les guerres privées, la simonie des princes, la mollesse, suite de l'opulence, avaient hâté ce relâchement, qui excitait les plaintes de la chrétienté. Vers 1093, Ulric, dans son recueil des usages de Cluny, regarde comme la cause principale de la ruine des monastères, l'habitude des pères de famille d'y faire entrer leurs enfans pour s'en débarrasser, surtout si des défauts corporels les rendaient impropres au monde. L'observance n'est exacte, dit-il, que là où le plus grand nombre est composé d'hommes qui sont venus dans l'âge mûr, et de leur propre mouvement. Le travail des mains, si utile contre l'oisiveté, était oublié même à Cluny. Ulric n'en parle qu'en passant : il n'en avait guère vu d'autres que de pétrir le pain, arracher les mauvaises herbes, ou ôter l'enveloppe des fèves : encore ce faible travail n'avait-il pas lieu tous les jours. On connaît les plaintes éloquentes de saint Bernard contre le faste, la richesse et la mollesse de Cluny, plaintes mal combattues par Pierre-le-Vénérable, qui dirigeait cette illustre abbaye, et l'un des derniers grands hommes qu'elle a produits. Au concile de Latran, en 1123, les évêques accusaient publiquement une situation si funeste. « Il ne nous reste plus, » disaient-ils, qu'à soumettre aux moines notre ordination, à » ôter la crosse et l'anneau. Ils possèdent les églises, les terres, » les châteaux, les dîmes, les oblations des vivans et des » morts (1). » Nos chartes, en peignant nos grands monastères au commencement du douzième siècle, sont d'accord avec ces plaintes générales de l'Eglise. La célèbre abbaye de Faverney est sans discipline, et dans un état de ruine, comme l'atteste une charte de notre archevêque Anseric, qui unit cette abbaye à la Chaise-Dieu (2). Les plaies de l'abbaye de Condat étaient telles,

(1) Concil. tom. X, p. 888.
(2) *Voy.* Don Grappin, Faverney, p. 6.

que saint Bernard, dans sa lettre cent quarante-sixième au chef de l'Eglise, croit devoir les couvrir de son silence. Baume-les-Moines, si fervent et si pur au dixième siècle, était sans ordre et presque sans culte religieux (1). Luxeuil même, cet antique modèle, cité dans la Germanie et dans les Gaules, avait subi cette triste décadence, dont Pierre-le-Vénérable, en demandant l'union de cette abbaye à Cluny, fait une énergique peinture. Dom Grappin a combattu ce vertueux accusateur, qu'il suppose guidé, à son insçu, par la prévention, et lui oppose d'autres autorités (2). Dans ce désordre, la grande voix d'un Bourguignon, saint Bernard, réveille tout l'Occident; Clairvaux est fondé en 1115 : Cîteaux devient un nouveau Cluny; Cîteaux, commençant dans la pauvreté, où l'on trouvait pendant le jour le silence du milieu de la nuit; Cîteaux qui, pendant deux siècles, devait influer sur le gouvernement de l'Europe.

C'est encore sous *Guillaume-l'Allemand* que fut fondé l'ordre du Temple dans Jérusalem, près du Saint-Sépulcre. Dans cet établissement, qui avait pour but la défense des pélerins en Orient, la Bourgogne eut son représentant. André, oncle de saint Bernard, fut un des neuf chevaliers qui s'associèrent pour cette noble entreprise. Plus tard, il devint grand-maître de l'ordre. Saint Bernard reçut, au concile de Troye, la mission de dresser une règle pour les templiers.

L'ordre des chartreux, célèbre par son austérité, avait pris naissance dans la Bourgogne, à la fin du siècle précédent. En 1086, saint Bruno s'était retiré près de Grenoble, dans une solitude profonde, qui convenait à ses desseins. Cet institut, qui rappelait le silence et la rigueur des anciens anachorètes, s'étendait lentement.

Enfin, c'est encore en Bourgogne qu'avait été créé l'ordre des antonins, dont les hôpitaux recevaient les malades atteints du feu sacré (1078). « Il y a eu, dit *Dunod,* dès le commence-

(1) Béatrix, p. 124.
(2) *Voy.* Concours de 1770.

» ment du douzième siècle, deux hôpitaux de Saint-Antoine au » comté de Bourgogne, l'un dit d'Aumonières, fondé par les » seigneurs de Champlitte, et l'autre à Besançon. » On voit encore les ruines de l'église et de l'hôpital d'Aumonières, qu'une prévoyance bienfaisante avait placé sur la route romaine de Langres à Besançon : cette voie passait entre l'hôpital et l'église. Toutefois, *Dunod* oublie que ce n'est qu'au siècle suivant que le *Pagus Attuariorum*, où est situé Aumonières, fit partie de la Franche-Comté.

C'est enfin sous Guillaume-l'Allemand que les comtes de Montbéliard déchurent du haut rang qui les rendait égaux aux plus puissants seigneurs de la haute Bourgogne, et même du royaume d'Arles. A la fin du onzième siècle, le comte de Montbéliard, Thierry I, avait succédé à son père Louis dans les comtés de Mouzon, de Bar et de Montbéliard, auxquels il joignit celui de Verdun. Le comté de Montbéliard seul comprenait une grande partie de la haute Alsace, jusqu'au-delà de Ferrette. Les neuf enfans qu'il laissa partagèrent ses vastes domaines, qui dès-lors n'ont plus été réunis. Le comté de Montbéliard lui-même, que, selon toute apparence, deux de ses fils, Frédéric I et Thierry II, avaient laissé en commun, fut démembré. Une portion conserva le nom de Montbéliard; l'autre qui comprenait les seigneuries de Ferrette, d'Altkirch et de Thann, prit celui de Ferrette, et fut entièrement indépendant du premier. Dès-lors dans l'histoire de la Bourgogne, les comtes de Montbéliard ne remonteront plus au rang élevé qu'ils ont perdu.

GUILLAUME L'ENFANT.

1225-1227.

Guillaume-l'Enfant, que *Dunod*, le premier, apprit aux historiens à distinguer de son père, ne fit que paraître à la tête du comté de Bourgogne. Les meurtriers de son père, redoutant sa

27

vengeance, n'attendirent pas qu'il fût arrivé à l'âge viril pour le faire périr. Ils armèrent contre lui des paysans du Valais, et Guillaume fut assassiné le 9 février 1126, dans l'église de Payerne, avec *Pierre*, châtelain de *Glan*, son frère, et les principaux de sa cour. Ces seigneurs de *Glan*, issus de la célèbre maison de Vienne, habitaient l'Ochtland, où leur château, siége de vastes possessions, était situé près d'une rivière qui portait ce nom. *Dunod* a réuni ce que l'on connaît de plus certain sur la mort de ce jeune comte, qui ne régna qu'un ou deux ans.

RAINAUD III.

1126-1148.

Ainsi que *Dunod* l'a remarqué, *Guillaume-l'Enfant*, mort en bas âge, n'avait pas laissé d'héritiers; sa belle succession, qui comprenait deux comtés, et de vastes terres situées au-delà des monts, enrichit ses deux oncles (1) paternels, Rainaud III et Guillaume, l'un et l'autre fils d'Etienne, mort en Asie, dans la tour de Rama.

Guillaume avait dans son partage Lons-le-Saunier, la contrée de Scodingue, les comtés de Vienne et de Mâcon, et la partie du comté d'Amaous, qui formait la vaste terre d'Auxonne (2). L'intérêt divisa d'abord les deux frères; mais Guillaume se décida à faire hommage à Rainaud III de ces vastes fiefs, il déclara *tenir de lui son consulat.* Rainaud III, consul supérieur des Bourguignons, continua la branche aînée de Bourgogne, et Guillaume fut la tige de la branche cadette, c'est-

(1) A la mode de Bourgogne.

(2) On croit, sans cependant l'établir, qu'Auxonne n'était, dans l'origine, qu'une habitation de pêcheurs et de pâtres. Le duc Amalgaire la donna avec d'autres terres (vers 614) à sa fille Adalcinde, abbesse de Bregille près de Besançon; elle la céda avec ses autres terres à son frère, abbé de Bèze. En 802, lors de la fondation de l'abbaye de Saint-Vivant près du Château de Vergy, ce monastère fut doté de la ville d'*Assona*. En 1135, Guillaume, comte de Bourgogne, traita avec le prieur de Saint-Vivant pour l'agrandissement d'Auxonne. Etienne II en est le 1er comte connu.

à-dire, des fameuses maisons de Vienne et de Châlons, qui, pendant plusieurs siècles, ont joué un rôle si important dans l'histoire du comté de Bourgogne; mais la première étincelle de rivalité qui avait éclaté entre les deux frères, fut le prélude des rivalités et des guerres de leurs enfans; la branche cadette fut trop puissante pour être paisible, et Guillaume, fourbe et ambitieux, ne laissa en ce genre à sa postérité que de trop tristes exemples.

Rainaud III régna avec gloire; de l'Isère à Bâle il dominait par lui et par ses vassaux; il possédait tous les fiefs de *Guillaume-le-Grand,* et de plus ceux que *Guillaume-l'Allemand* avait recueillis par son mariage dans l'Helvétie Romane.

Tant de grandeur enfla son courage: il en coûtait à sa fierté de reconnaître la suzeraineté des empereurs, quoique, depuis soixante ans, elle n'existât que de nom, et que la Bourgogne fût devenue étrangère à l'empire (1). Aussi crut-il que le jour de l'indépendance de ses états était arrivé, quand il apprit la mort de *Conrad,* dernier empereur de la maison de Franconie, mort à Utrecht, en 1126. Par cette mort, le dernier lien entre l'empire et la Bourgogne était rompu, la nouvelle famille élevée sur le trône de Germanie, celle de Saxe, ne tenait plus aucun droit de Rodolphe III.

Cité par le nouvel empereur, Lothaire, à Spire, où la plupart des grands de Bourgogne se rendirent, Rainaud III ne comparut point, et refusa l'hommage qu'on exigeait de lui. Otton de Frisingh, auteur contemporain, et l'un des écrivains les plus impartiaux du moyen-âge, le représente comme un homme doux, qui n'avait déplu que parce qu'il négligeait de fréquenter la cour de l'empereur; le poète Guntherus, au contraire, quoique d'ordinaire il se borne à mettre en vers médiocres la prose d'Otton de Frisingh, peint Rainaud comme un prince superbe, simulant la royauté. Aucun de ces portraits

(1) *Ab imperio jam alienatam.* Otto Frisingh, chron., l. V, c. 1.

n'est parfaitement exact. Rainaud dans son comté se montra doux, généreux, bienfaisant, mais au-dehors il agit comme un guerrier fier et audacieux, fort de la justice de sa cause, et il vit sans s'ébranler toutes les forces de l'Allemagne prêtes à fondre sur lui.

Tous nos auteurs ont pensé que sa résistance était juste. Les contemporains en ont ainsi jugé (1), et les modernes, *Gollut*, *Vighier*, *Duchesne*, *Dunod*, *Perreciot*, l'auteur de l'art de vérifier les dates, *Schœpflin* lui-même si attaché à la cause des ducs de Zeringhem, dont il écrivit l'histoire, lui ont rendu le même hommage (2).

Rainaud III (3), non-seulement fut mis au ban de l'empire, mais tous les états qu'il tenait de la succession de Guillaume-l'Enfant furent donnés à Conrad de Zeringhem, le plus proche parent paternel de ce jeune comte (1127). C'était un guelfe zélé, ardent partisan de Lothaire qu'il avait défendu contre la maison d'Hohenstauffen, et déjà possesseur du comté du Rhin. Pour dompter toutes les résistances que l'exemple de Rainaud pouvait faire naître dans la Bourgogne entière, le duc de Zeringhem en fut créé vice-roi ou recteur, titre puissant dont l'autorité s'étendait de la ville de Bâle à la Méditerranée.

Rainaud III ne fit que s'enhardir à la vue du péril; son frère et les hauts barons de Bourgogne vinrent joindre leurs bannières à la sienne. On se battit avec acharnement; tant de courage fut trahi par la fortune. Rainaud, prisonnier, fut conduit à Strasbourg : quoique vaincu et proscrit, il étonna par sa fermeté les princes de l'empire devant lesquels il comparut. On le rendit à la liberté, et il recouvra ses états : on ne voit pas qu'il

(1) Jure suo *fretus*, dit Guntherus, c. 5. — *Nimio juri suo confisus.* Otto Frisingh.

(2) *Voy.* Vighier, *Chronic.* — Gollut, l. VI, c. 4. — Duchesne, *Hist. de Bourg.*, l. IV, c. 20. — *Art de vérifier les dates*, II. — Perreciot, concours de 1764. — Schœpflin, *Hist. Zeringo Badensis*, l. II, § 9.

(3) *Conradus de Zeringha coram plerisque Burgundionum optimatibus, principatu Burgundiæ apud Spiram civitatem sublimatur.* (T... chia ad ann. 1127.)

ait été soumis à l'hommage envers l'empereur et le vice-roi. *Dunod* hésite à penser si ce ne serait pas ensuite de ces glorieux événements que la comté de Bourgogne aurait pris le nom de *Franche-Comté*. La sévérité de l'histoire oblige de reconnaître que, dans les chartes, ce nom est de beaucoup postérieur, et ne dépasse pas le quatorzième siècle (1).

Vers cette époque, Eudes ou Odon de Champagne se retirait avec douleur et indignation dans le comté de Bourgogne. Né de Hugues de Champagne et d'Elisabeth, fille du comte Etienne, mort à Rama, ce petit-fils de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, était déshérité par son père que les médecins avait persuadé de l'infidélité de sa femme. Possesseur de la terre de Champlitte, il fonda au nord du comté une maison illustre, que ses enfans rendirent plus fameuse.

Rainaud III vivait en paix quand un événement inattendu vint renouveler ses périls. En 1138, Conrad III, succéda à Lothaire; ce changement ne fut d'abord pas moins fatal à l'ancien rival de Rainaud, Conrad de Zeringhem. Ce vice-roi de Bourgogne, jusque-là si favorisé par la fortune, se trouva, sans l'avoir prévu, l'adversaire de l'empire. Il était guelfe, et c'était le parti gibelin qui avait porté Conrad sur le trône. Aussi fut-il tout d'abord attaqué par le frère du nouvel empereur, Frédéric de Souabe, dont les troupes envahirent ses possessions transjuranes, et emportèrent l'imprenable forteresse de Zeringhem. Le duc, cédant à la nécessité, se soumit, et recouvra les dignités qu'il avait perdues.

L'empereur se servit même de ce vice-roi de Bourgogne contre Rainaud III, qui lui refusait l'hommage comme il l'avait refusé à Lothaire. Ses états confisqués furent abandonnés de nouveau au duc de Zeringhem. Rainaud se défendit avec le même courage et un meilleur succès. Les deux rivaux se battirent en combat singulier, et ne purent se vaincre. La

(1) La plus ancienne charte où l'on rencontre le nom de Franche-Comté est de 1366. Perreciot l'a publiée, *Etat civil*, I, pr. p. 120.

guerre continua, Rainaud se montra invincible. On sait qu'il conserva ses états, et que ses dernières années furent paisibles, mais le silence de l'histoire nous a dérobé tous les faits de cette époque de gloire et d'indépendance. On sait aussi qu'à la même époque Rainaud et son frère guerroyèrent contre l'archevêque de Besançon, qui, défendant la cause de l'empire dont il était feudataire, s'attira, comme il le dit lui-même, *une terrible tempête* (1). C'est la seule guerre qui, au douzième siècle ait éclaté entre les comtes et les prélats du pays. Les terres de l'église furent ravagées; l'archevêque, réduit à emprunter de son chapitre trois mille sous d'or, ne put le payer qu'en lui engageant sa part dans la monnaie. En 1148, cette guerre était finie, comme le prouvent les donations de ces princes envers l'église de Besançon.

Toujours indépendans et libres, les deux frères ne recouvrèrent point les bonnes grâces de l'empereur, et ne s'en inquiétèrent point. L'empereur était occupé en Allemagne par des révoltes, puis par la deuxième croisade dirigée par un Bourguignon, saint Bernard, qui souleva tout l'Occident par son éloquence (1146). Guillaume, qui s'était rendu indépendant dans le Viennois, comme Rainaud dans le comté de Bourgogne, ne respectait guère les droits de l'archevêque de Vienne, quoiqu'il n'eût pas encore rendu à son église les huit mille écus d'or empruntés par son père. Le 6 janvier 1146, l'empereur trouvant plus aisé d'envoyer en Bourgogne des diplômes qu'une armée, chargea les suffragans de l'archevêque de Vienne de l'aider à recouvrer sa juridiction contre le comte Guillaume, puis il partit pour la croisade (1147), sans savoir ce qui était advenu.

Guillaume ne le suivit pas, comme on le comprend aisément. Sans s'effrayer cependant de la mort de ses parens dont aucun

(1) *Gravissimâ tempestate à Rainaldo comite et Guillelmo fratre ejus cæterisque... ecclesiæ persecutoribus nobis illatâ.* Charte de 1147, Cartul. de l'archevêché.

n'était revenu de la Terre-Sainte, il s'attacha à l'étendard de Louis-le-Jeune qui partait pour l'Asie, et qui passa à Mâcon. Une charte de Guillaume, du 17 juin 1147, nous apprend que Louis-le-Jeune marchait alors contre les Sarrasins avec une grande multitude de grands et de comtes (1). Ce fut sans doute pour fournir aux besoins de cette expédition que Guillaume se procura par un échange seize mille sous de l'abbaye de Cluny et quatre mules (2). Rainaud III, déjà malade, ou jaloux de veiller sur ses états, ne quitta point la Bourgogne. Guillaume soutint dignement dans la Terre-Sainte l'honneur du nom comtois : *Dunod* dit qu'il se distingua au passage du Méandre, fleuve d'Asie où les Turcs arrêtèrent deux jours l'armée française. Odon de Deuil nous a transmis les détails de ces faits glorieux : « A la fin, dit-il, les illustres comtes, Henri, fils de Thibault, Thierry d'Alsace et Guillaume de Mâcon, tombent sur eux comme un tourbillon impétueux, à travers une grêle de flèches, enfoncent les escadrons, et, soutenus par le roi qui venait après eux le sabre à la main, ils frappent à droite et à gauche tout ce qui se rencontre sur leur passage, et obligent ceux que la vitesse de leurs chevaux peut soustraire au carnage, à s'aller cacher dans le creux des montagnes. »

Tant de valeur échoua par la perfidie des Grecs; la croisade fut malheureuse; Guillaume ne revit pas son frère qui mourut au sein de ses états glorieux et honoré. On l'ensevelit à Saint-Etienne de Besançon, funèbre séjour de ses pères; une pierre modeste couvrit les restes de l'intrépide défenseur de l'indépendance bourguignone. Dans l'inscription d'assez mauvais goût que Jules Chiflet lut il y a deux cents ans en cette église, sur un petit marbre rongé par le temps et de la hauteur d'un pied, on remarque surtout que l'auteur appuie avec intention sur la *paix* que la *grande main* du héros procura

(1) Béatrix de Châlon, p. 124.
(2) *Ibid.*, p. 125.

à son pays. Voici cette inscription telle que l'abbé de Balerne l'a conservée dans ses manuscrits (1).

PRINCIPIS EXEQUIAS LONGE, BURGUNDIA, PLANGE.
PAX PATRIÆ PERIIT, ET JURA SUA NEGAT.
JAM JACET AMPLA MANUS ET GLORIA NOBILITATIS.
PAUPERIS ESCA SUUM PLANGIT OBISSE PATREM
. . . .
FINEM JANUS HABET, ANIMAM PIE SUSCIPE PATER.
CONSULE RENALDO PAX ERAT, ET SIT EI.

Rainaud III avait régné vingt-un ans; il laissait une veuve, Agathe de Lorraine, et Béatrix, son unique enfant. Les regards du comte mourant se fixèrent avec inquiétude sur l'avenir de sa fille : il multiplia ses dons aux monastères (2).

Plusieurs événemens rendent son gouvernement remarquable.

Il paraît que le consul Rainaud III demeurait habituellement au château de Dole, sur le petit nombre de chartres que nous avons de ce prince, deux sont datées de ce château On voit qu'il y avait un prevôt, des doyens, un cuisinier et un maître d'hôtel attachés à cette forteresse (3). Tout annonce donc que, plus tard, l'empereur Frédéric en séjournant à Dole ne fit que continuer les habitudes de Rainaud III, et embellir le séjour où avait été élevée sa chère Béatrix. Ces textes sont si décisifs que *Dunod,* pour les avoir méconnus en attribuant presque l'origine de Dole à l'empereur Barberousse, a été traité par les Dolois, avec toute l'âcreté de l'amour-propre blessé (4).

Sous Rainaud III, la réforme de Cîteaux, encouragée par ce prince, s'étendit des deux côtés du Jura. Cîteaux, Morimont, Clairvaux, touchaient au comté de Bourgogne. Saint Bernard

(1) *Burgundia libera.* Manuscrit à la biblioth. publique.
(2) Béatrix, p. 122.
(3) *Voy.* dans Perard les chartes transcrites, p. 109, 220, 230.
(4) De Persan, *Recherches sur Dole,* p. 50.

vint lui-même à Besançon (1). Onze abbayes furent bâties hors des villes, de 1126 à 1139; ce sont Balerne, Cherlieu, Acey, Theuley, Rosières, Bitaine, Clairfontaine, la Grâce-Dieu, la Charité, Billon. *Dunod* indique avec soin le nom des fondateurs de chacune de ces abbayes. Il oublie ceux de l'abbaye de Balerne, qui fut érigée par les archevêques de Besançon et les seigneurs de Monnet (2). Rainaud III, protecteur déclaré des Cisterciens, témoigna son zèle par l'érection d'Acey et de Cherlieu; tous les seigneurs suivirent cet exemple; ils donnèrent des champs, des forêts, des vallées et la pêche des rivières. Les anciens monastères ne se réformèrent guère: mais on vit la régularité, la vertu, le silence et le travail, habiter ces nouvelles retraites, situées les unes dans les plaines de Port et d'Amaous, les autres dans les profondes forêts ou dans les gorges solitaires, arrosées par des cascades, dans le Scoding et le Warasch. Ce zèle créateur dura pendant tout le douzième siècle: dès le treizième, on ne construisit plus guère de monastères que dans les villes. *Dunod* a déterminé (3), à vue des chartes, l'année précise de la construction de ces établissemens. Il n'a pas connu celle de l'érection de Theuley, monastère situé alors, ainsi que la terre de Champlitte, hors du comté de Bourgogne. Elle est du 12 avril 1130. Une vision bizarre d'un chanoine de Langres y donna lieu; la charte rapportée dans la *Gallia christiana* peint bien les mœurs de l'époque (4).

Jules Chiflet dit que l'effigie du comte Rainaud, avec l'aigle

(1) Charte de l'abbaye de Bellevaux.

(2) Vers 1184, Roger de Monnet reconnaît que ses ancêtres ont fondé l'abbaye de Balerne en toute liberté, sans pouvoir faire exaction ou prise sur les choses ou les hommes de cette église, sauf que les hommes de Munz doivent garder le château quand le seigneur est en expédition (Guill., I, pr. p. 73); le village où elle fut érigée est appelé, dans les anciennes chartes, *Cognosch*, *Cogney* et *Cosno*. La moitié de l'église, fut donnée à Jocelin, premier abbé de Balerne par l'archevêque Guillaume I; la seconde, par son successeur Anseric en 1130. Dunod dit par erreur 1119, p. 141.

(3) *Hist. de l'Eglise*, I, 149-151.

(4) Parmi les actes de l'Eglise de Langres, t. IV.

et le bouclier, était placée à la porte de l'abbaye d'Acey, avec cette épigraphe :

Raynaldus comes MCXXVIII fundavit cœnobium Accincti.

La même ferveur régnait au-delà des monts. En 1137, le dernier des seigneurs de Glane fonde l'abbaye d'Hauterive, où il meurt cinq ans après sous l'habit de Saint-Bernard (1). Sur le revers oriental du Jura, l'abbaye du lac de Joux est fondée par les seigneurs de Granson (1140), entre les terres de l'abbaye de Saint-Claude et de Romain-Moutier, et contribue aux défrichemens du Jura. Cette terre n'est pas éloignée de celle de Mouthe, dont les colons laborieux défrichaient le revers occidental. En 1157, il fut déclaré que ceux de l'abbaye du lac de Joux pourraient défricher tout autour de l'abbaye, sans cependant excéder du côté de Mouthe trois jets d'une pierre lancée par une baliste (2). La culture s'étend au travers de ces lieux solitaires, le village du Lieu-Poncet, *Locus-Potii heremitæ*, que *Droz* place à tort au lac Saint-Point, prend naissance (3). Cette belle vallée traversée par l'Orbe, qui y forme deux lacs et s'y perd, était alors peu habitée.

Si la ferveur signala ces établissemens naissans, on doit reconnaître qu'ils contribuèrent peu au progrès des études et des lettres. Une véritable stérilité semble frapper la Franche-Comté dès le milieu du douzième siècle. Les anciens monastères étaient dès long-temps réduits à l'impuissance : les nouveaux furent plus occupés du travail des mains que des études; on eût craint que le doux repos qu'elles procurent ne cachât une oisiveté réelle. Cependant on prétend que Burkard, l'ami de saint Bernard (4), encouragea les sciences et forma une riche bibliothèque à Balerne où saint Bernard l'avait envoyé (5). D'a-

(1) M. de Gingins, *Rectorat de B.*, p. 61.
(2) *Mémoire sur le Rectorat*, pr. p. 184.
(3) *Ibid.*, p. 172.
(4) *Me vero utere servo, comite in viâ, cohærede in patriâ.* Lettre 146e de saint Bernard adressée à Burkard.
(5) *Hist. littéraire*, t. X, p. 618.

près le mauvais goût qu'on remarque dans les lettres de Burkard, on peut douter qu'il fût en état de faire fleurir les études, et de vaincre l'apathie intellectuelle dont se plaignaient Pierre-le-Vénérable (1) et saint Bernard, comme formant le triste apanage de ce siècle.

Les écoles de Besançon florissaient encore dans cet engourdissement général : Zacharie, connu des savans sous le nom de Zacharie de Crisople, dirigeait sous Rainaud III celles de Saint-Jean-l'Evangéliste ; on a cru à tort qu'il était l'auteur d'une *Concorde des quatre évangiles* (2). Le fameux Gerland dirigeait celles de Saint-Paul. Ces deux savans figurent ensemble à Besançon comme témoins d'une charte d'Anseric, du 8 des kal. d'août 1131, en faveur de l'abbaye de Bellevaux (3). Gerland a composé *le Flambeau du droit ecclésiastique*, *Candela juris pontificii*. « Sans discuter, dit *Droz*, s'il y eut deux doc» teurs de ce nom, je me borne à observer que cet ouvrage » répandit le plus grand jour sur le droit canon, en l'expli» quant par l'autorité des quatre premiers pères de l'Eglise. Les » publicistes allemands le mettent au nombre des anciennes » collections des lois canoniques ; on m'en a écrit de Paris et de » Vienne (4).» On lui attribue un autre ouvrage sur le dialectique, et Martin Gerbert, abbé du monastère de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire, a conservé un fragment de ce savant sur la musique et les instrumens organiques. Il mourut au prieuré de Lanthenans, un an après Rainaud III (1149) ; il est, jusqu'à Guillaume de Saint-Amour, le dernier Comtois dont les lettres aient conservé la mémoire. *Gerland* fut l'auteur de la réforme

(1) *Lettre à Héloïse*. *Voy*. Abail., I, p. 337.

(2) C'est ce qu'a prouvé M. Weiss contre l'opinion de Lebeuf et des bénédictins. *Voy. la Biographie universelle* au mot *Zacharie*. Zacharie de Crisople, auteur de la Concorde des quatre évangiles, était Anglais, et fut évêque de Parme qui avait pris le nom de *Crisopolitana*.

(3) Ouvrages des académiciens, manuscrit, t. V, p. 265.

(4) *Testes Garlandus, prior canonicorum regularium Sancti Pauli, et Zacharias, magister scholarum S. Johannis evangelistæ*. Cartul. de Bellevaux.

de l'abbaye de Saint-Paul à Besançon. Le relâchement était dans cette abbaye. *Gerland* en vit la cause dans la propriété que conservaient les chanoines. L'archevêque Anseric soutint sa réforme, qui fut basée sur la désappropriation ; dès le 4 mai 1131 la vie régulière fut établie à Saint-Paul. C'est de là que sortit Raimbaud qui fonda les prieurés de Bellefontaine et de Courtefontaine. J'ai vu ce dernier prieuré ; quelques parties des bâtimens sont de cette époque, à en juger par les arcades à plein cintre et leurs colonnes courtes et lourdes. Le même religieux fut le fondateur de l'abbaye de Corneux, près de Gray : Corneux existait avant 1133. Malgré leur zèle, les compagnons de Raimbaud se dégoûtèrent de ce lieu sauvage, couvert de marécages et de forêts, que l'archevêque Anseric remit à l'ordre de Prémontré.

A Besançon, la cathédrale de Saint-Jean fut bâtie sous Rainaud III, et consacrée l'année de sa mort (5 mai 1148) par le pape Eugène III. Beau monument d'architecture gothique, elle présente, selon le goût de l'époque, l'arc à plein cintre mêlé à l'arc aigu qui commençait à s'introduire.

C'est sous Rainaud III, que paraît le premier comte de La Roche dont les chartes nous aient conservé le souvenir, Simon, fondateur en 1133 de l'abbaye de Lieu-Croissant. C'est sous Rainaud III que l'ordre des templiers s'étend et s'aggrandit au sein du comté. Ce prince, qui trouvait dans cet ordre naissant ses propres qualités, la valeur et la piété, le soutint par ses bienfaits (1). Dès 1125, Hugues, comte de Champagne, petit-fils du comte Etienne, père de Rainaud III, s'était fait templier (2). Rainaud avait à sa cour des chevaliers du Temple (3) ; le fameux Bernard de Tramelay qui fut le cinquième grand maître de l'ordre, était à son château de Dole en 1133.

(1) *Litteris seu privilegiis nobis et fratribus et domibus nostris concessis à piæ recordationis Rainaudo, quondam nobili comite Burgundiæ.* (Chamb. des comptes, B., 29.)

(2) Dunod, II, 300.

(3) Béatrix, p. 123.

L'ordre des templiers a duré deux cents ans; sur vingt-quatre grands-maîtres cinq ont été Comtois : aussi parmi ces chevaliers intrépides, armés de fer et de foi et brûlés au soleil, comme les appelait saint Bernard, parmi ces héros dont on a dit avec vérité qu'ils étaient toujours les premiers à l'attaque et les derniers à la retraite, je ne sais ce que l'on doit admirer le plus ou la valeur comtoise si unanimement reconnue, ou l'unanimité de l'ordre entier répandu en Asie et en Europe, si bien d'accord à la reconnaître.

Robert-le-Bourguignon fut le second grand-maître des Templiers. Il descendait de Rainaud I, comte de Bourgogne. *Guillaume* de Tyr, l'historien des croisades, le fait, il est vrai, naître en Aquitaine, *natione Aquitanicus*. Cela s'explique, en ce que Robert s'était fixé dans l'Anjou, où le comte Jeoffroy Marlet lui avait donné une terre. Elu vers 1136, Robert-le-Bourguignon était en 1138 dans la Terre-Sainte. Guillaume de Tyr l'appelle un soldat renommé et intrépide, d'une foi ardente, illustre par ses vertus autant que par sa naissance (1). Cet éloge nous dédommage du silence de l'histoire sur ce templier célèbre : l'un des traits qu'elle nous en conserve annonce plus de valeur que de prudence. Il allait de Jérusalem à Antioche, lorsqu'il apprend que les Chrétiens sont attaqués non loin du lac Arphaltite. Sans hésiter, il se précipite à la tête de quelques frères du Temple; les Turcs fuient : trop sûrs de la victoire, les Chrétiens ont l'imprudence de se disperser, ne songeant qu'à dépouiller l'ennemi. Les Sarrasins reviennent à la charge, attaquent les Chrétiens épars et en désordre, les percent de flèches, et comme le terrain était entouré de montagnes, le carnage est au comble. « Il y périt beaucoup de nobles et d'illustres » chevaliers, parmi lesquels était un frère du Temple, Odon de » Montfaucon, homme fameux, dont la perte fit verser des » larmes à toute l'armée. » On voit que dans ce récit l'atten-

(1) L. XV. n° 6.

tion de Guillaume-de-Tyr semble ne se fixer que sur des Comtois.

Bernard de Tramelay, cinquième grand-maître du Temple, suivit d'assez près Robert-le-Bourguignon, puisqu'il commandait sous ce noble titre au siége d'Ascalon, en 1153. Le siége durait depuis cinq mois, lorsque le feu mis par les assiégés à une tour qu'il avait conduite au pied des fortifications, décida de la chute du mur. A la tête de cinquante chevaliers, Bernard de Tramelay se jette dans la ville, d'où ces braves sont bientôt repoussés à raison de leur petit nombre. Quelques jours après les habitans sortent de leurs murailles, et une bataille, où les templiers se précipitent à travers les bataillons ennemis, décide de la prise de la ville. Guillaume-de-Tyr rapporte malignement le bruit vague alors répandu, qu'après la chute du mur les templiers n'échouèrent que parce que Bernard de Tramelay, debout sur la brèche, empêcha les Chrétiens d'entrer dans la ville, voulant avoir la meilleure part au pillage. *Dunod* a défendu avec force ce noble chevalier (1), et cette imputation injurieuse n'est plus aujourd'hui répétée par les historiens (2).

Gollut a dit que Rainaud III avait affranchi tous les serfs du domaine. Il est à regretter que ce fait, l'un des plus beaux de ce noble règne, n'ait d'autre garant que *Gollut*, quoique *Dunod* l'ait répété dans ses ouvrages de droit.

Six ans avant la mort de Rainaud III, Abailard mourait dans la terre de l'ancienne Séquanie, au prieuré de Saint-Marcel-les-Châlon. L'ardent dialecticien, humble alors comme un enfant, quoiqu'il ne se relâchât en rien de ses études, était venu sur les bords de la Saône, réparer dans cette retraite sa santé détruite par l'âge et par les agitations de sa vie. Il avait 63 ans.

(1) Tome 3, p. 141-45.
(2) *Hist. des templiers*, par un Prémontré.

LIVRE VI.

ÉPOQUE FÉODALE.

(SUITE.)

Sommaire.

Perfidie de Guillaume, frère de Rainaud III. — Béatrix est enfermée dans une tour. — Frédéric-Barberousse, empereur. — Guerres. — Il délivre Béatrix. — Projets de Frédéric. — Il épouse Béatrix. — Il se proclame roi de Bourgogne. — Son plan de gouvernement. — Schisme. — Nouveau plan de Frédéric. Ses légats. Sa cour impériale. — Mouvemens à Besançon. Charte de 1180. — Mort de Béatrix. — Croisades. — Mort de Frédéric-Barberousse. — Influence de son gouvernement dans le comté. — Etat de la féodalité. — Commencement des maisons de Vienne et de Châlon. — Othon I. Son gouvernement. — Premier bailli de Bourgogne. — Besançon. La commune est rétablie. Charte de 1191. Ses effets. — Guerres d'Othon I. — Etienne II. — Démembrement du comté. — Mort d'Othon I. — Fin du XII[e] siècle. — Commencement du XIII[e]. Son caractère. — Jeanne. — Croisades. — Mort de Jeanne. — Béatrix. Son mariage avec Othon II, duc de Méranie. — Guerre dans le comté. — Traité de 1211. — Othon II retourne en Allemagne. — Révolution à Besançon. L'archevêque Gérard expulsé. — Révocation de la commune par l'empereur. — Jean Allegrin. — Guerre des deux branches de Bourgogne. — Traité de 1222. — Mouvements à Besançon. — Mort de Béatrix. — Etat du comté. — Défrichemens du Jura. — Othon III. — Son enfance en Allemagne. — Inquiétudes dans le comté. — Châteaux-forts. — Etat des abbayes. Leurs droits régaliens. — Jean de Châlon. Son caractère. Sa puissance. Il prend la croix. — Troubles de l'empire. — Mariage d'Othon III. — Déposition de Frédéric II, à Lyon. — Droits régaliens d'Othon III sur la ville de Besançon. — Il abandonne Frédéric. — Il est assassiné. Suite de sa mort.

Époque féodale.

(SUITE.)

LIVRE VI.

(De l'année 1148 à l'année 1248.)

BÉATRIX ET L'EMPEREUR FRÉDÉRIC BARBEROUSSE.

1148-1190.

RAINAUD III venait de mourir (1148). Deux femmes, Béatrix, sa fille, son unique héritière, et sa veuve, Agathe de Lorraine, restaient seules à la tête du comté de Bourgogne. Inquiètes sur l'avenir, elles crurent trouver un appui dans le comte de Mâcon, Guillaume, le frère et l'ami de Rainaud III, le compagnon de ses périls. Elles ne tardèrent pas à être détrompées. Guillaume, livré aux sombres calculs de l'ambition, voulait à tout prix être comte de Bourgogne. Malgré sa jeunesse et sa beauté, Béatrix fut enfermée dans une tour où, dit *Albéric*, Guillaume l'avait destinée à mourir, pour s'emparer de ses états (1). Guillaume avait gagné les hauts barons. Libres de choisir un chef, obéiraient-ils à une femme? une femme pouvait-

(1) *Eam patruus suus, comes Guillelmus, arctâ turris custodiâ diù clausam tenuerat, ut eam perderet et hæreditatem ejus fraudulenter præriperet.* (Albéric de Trois-Fontaines, 528, 529.)

28

elle succéder quand le comte, à sa mort, laissait un frère? Depuis cent cinquante ans la question ne s'était pas présentée. Est-ce Béatrix et sa mère qui les conduiraient aux combats contre le duc de Zeringhem, dont l'invasion était imminente, et devait-on leur sacrifier le chef qui, vieilli dans les guerres et éprouvé par les croisades, luttait depuis dix ans pour l'indépendance de la Bourgogne?

Sûr de l'appui de la haute noblesse, Guillaume, dont les mesures étaient arrêtées, se déclare; il prend hautement le titre de *consul des Bourguignons* (1), et même, affectant plus d'audace que ses prédécesseurs, il fait battre monnaie à Lons-le-Saunier (2).

Tranquille à l'intérieur, il comptait au-dehors sur l'impuissance de l'empire. L'empereur Conrad n'avait jamais vu la Bourgogne, et il revenait de la dernière croisade, ramenant à peine la centième partie de son armée. Guillaume n'avait pas prévu que l'empereur allait mourir (1152), et qu'on verrait monter sur le trône de Germanie un prince jeune, ardent, intrépide, qui croyait pouvoir prétendre à l'empire du monde (mars 1152). Ce prince était *Frédéric Barberousse.*

Le nouvel empereur, promptement instruit de la perfidie de Guillaume, résolut de le punir. A peine a-t-il donné quelques mois aux premiers soins de l'empire, qu'il se prépare à fondre sur la Bourgogne à la tête d'une armée. C'était moins de la colère qu'une politique profonde. Il était heureux de signaler les premiers jours de son avénement par un grand exemple, et surtout de faire sentir à la Bourgogne, altière et indépendante, qu'elle avait trop oublié ses maîtres. Pour la vaincre par elle-même, il

(1) *Consul Burgundionum.* Cartul. de Rosières, n° 43, manuscrit à la bibliothèque publique.

(2) Une charte de cette époque mentionne *moneta Ledonis.* Don Grappin, Mémoire sur les monnaies, pag. 30 et 164. On trouve, dit l'auteur d'une dissertation manuscrite sur la ville de Lons-le-Saunier (concours de 1760) les crasses des anciens métaux, dans une maison qui appartient à ma famille, et qui était celle de la monnaie.

s'allie tout d'abord au duc Bertold IV de Zeringhem, qui dominait sur la Bourgogne alémanique, à la rive gauche de l'Aar. Un traité fut écrit : il porte que la sentence des princes de l'empire va être rendue contre Guillaume ; Bertold s'engage à faire remettre en liberté la fille de Rainaud III : l'empereur doit entrer lui-même en Bourgogne avec les troupes impériales, le 1[er] juin 1152. La récompense anticipée de Bertold, c'est la vice-royauté du royaume d'Arles pour lui et ses descendants ; Bertold se crut presque roi : il ne vit pas qu'il n'était qu'un instrument (1).

L'histoire ne nous a pas conservé la sentence prononcée par les princes d'Allemagne contre le traître Guillaume : il fut vraisemblablement mis au ban de l'empire. Fidèle au traité qu'on vient de rapporter, le duc de Zeringhem se jeta sur la haute Bourgogne, et ravagea la partie voisine de Montbéliard. De sanglans combats se livrèrent alors. C'est à cette guerre que *Schœpflin* rapporte l'inscription placée par le duc de Zeringhem sur sa tour de Brisach, tour dont il donne le dessin :

Hanc dux Bertholdus portam struxisse notatur,
A quo pro fraude Burgundia depopulatur.

Expressions qui peignent à la fois et les fureurs de cette guerre et la fraude impie qui l'avait provoquée. De son côté, l'empereur était entré dans la Bourgogne. La terreur marchait devant lui : il soumit, dit *Otton de Saint-Blaise*, la terre du comte Rainaud qui était décédé (2). La résistance de Guillaume fut longue et répondit à sa haute réputation de bravoure. Aussi l'empereur, dont l'Allemagne réclamait la présence dans les pre-

(1) Ce traité, si précieux pour notre histoire, vient d'être exhumé de l'oubli par M. de Gingins, dans le beau mémoire récemment publié sur le *rectorat de Bourgogne*. Cet acte était enfoui dans les *Origines guelficæ* de Scheidius. Schœpflin lui-même l'avait ignoré. Il faut donc excuser l'erreur de Dunod, qui, loin de rendre compte de la trame ourdie par Guillaume, le présente comme le constant appui de sa nièce Béatrix.

(2) *Burgundiam ingressus terram soceri sui Reginaldi comitis, qui jàm obierat, in ditionem redegit.* Otto Blas.

miers jours d'un nouveau règne, était encore sur les rives du Doubs au cœur de l'hiver 1253 (1).

Guillaume, humilié et soumis, suivait alors son vainqueur. Contraint de quitter le titre orgueilleux de consul des Bourguignons pour reprendre celui de *comes matisconensis*, il marchait avec l'empereur de ville en ville, signait les chartes du prince, et, perdu dans la foule des grands qui l'entouraient, traînait ainsi sous les yeux de la cour la honte d'une mauvaise action qui n'a pas même l'excuse du succès.

Les fers de Béatrix étaient brisés. Elle avait été captive pendant plusieurs années (2). Rendue à la liberté et à ses états, elle parut vraisemblablement devant l'empereur. Les auteurs allemands disent qu'elle était belle, de taille moyenne, et d'une stature élégante; ses cheveux étaient blonds, ses yeux bleus, elle avait les dents blanches, et les mains plus belles encore. La modestie était peinte sur sa figure, et elle alliait la noblesse à l'affabilité. A ces qualités extérieures, Béatrix joignait, aux yeux de l'empereur, le titre précieux de comtesse de Bourgogne. Préoccupé de ses projets sur le royaume d'Arles, il résolut de l'épouser, la confia à des mains fidèles (3), et, l'année suivante, il fit dissoudre, pour cause de parenté, son mariage avec sa cousine germaine, Adélaïde de Volsbourg, dont il n'avait pas d'enfans.

Trois ans s'écoulèrent avant le mariage de Frédéric avec Béatrix. D'autres soins l'appelaient vers l'Italie, cette Italie, fière et indépendante, qui, comme la Bourgogne, semblait avoir rompu les derniers liens qui l'unissaient à l'empire. Il voulait cependant s'y faire couronner empereur. Toute sa vie Frédéric

(1) On trouve dans nos archives une charte de Frédéric, datée de Baume-les-Dames le 18 janvier 1253. (Cartul. de Saint-Paul.) La bibliothèque sébusienne en renferme une autre du 15 février suivant, datée de Besançon. (2e partie, p. 121). L'une et l'autre sont signées de Guillaume.

(2) *Diù clausam tenuerat*. Alb. de Trois-Fontaines, *loc. cit.*

(3) *Quæ sibi per quasdam nuper traducta fideles*. Gunth., l. V.

fut livré à deux grands projets, dominer la Bourgogne, dominer l'Italie, et les rattacher fortement à l'empire. Déjà ce projet fermentait dans sa tête, lorsque, en se liguant contre la Bourgogne avec le duc de Zeringhem, il convenait, par le traité rapporté plus haut, que le duc le suivrait en Italie, à la tête de cinq cents casques et de cinquante arbalétriers.

Il descendit les Alpes par la vallée de Trente (1154). Les dissentions des villes entre elles, et le soulèvement des Romains contre l'autorité papale, suite des prédications violentes d'Arnaud de Brescia, favorisaient ses efforts. Il s'avança jusqu'à Roncaglia, dans le voisinage de Plaisance, traça son camp sur la plaine que borde le Pô, et commença par priver de leurs fiefs les feudataires absens des comices. Les Milanais, auxquels il avait déclaré la guerre, lui offraient une rançon considérable; il la refusa, entra dans leurs campagnes fertiles, et brûla des châteaux et des villes. Les habitans de Tortone avaient refusé de renoncer à l'alliance des Milanais; il mit Tortone au ban de l'empire (13 février 1155), et livra cette ville aux flammes, après soixante-deux jours de tranchée ouverte, où les assiégés souffrirent toutes les horreurs de la soif. Impatient de recevoir la couronne impériale, il marcha sur Rome, en parcourut les rues désertes, accueillit avec hauteur le nouveau sénat romain, et reçut la couronne d'or des mains du pape Adrien IV. Spolète avait arrêté un de ses légats; il brûla Spolète, et quitta l'Italie fumante et ravagée, un an après avoir passé les Alpes (1).

Tout avait cédé à ses armes. Si la victoire méritait l'admiration des peuples, il était le premier monarque du monde. En 1156, il épousa la jeune comtesse de Bourgogne, Béatrix, qui vint recevoir à Wurtzbourg cette main puissante et victorieuse. Humbert, archevêque de Besançon, Thierry, comte de Montbéliard, Étienne, comte de Bourgogne, furent témoins de cette haute alliance. Guillaume, comte de Màcon, n'eut pas l'humiliation d'y paraître. Suivant une charte de 1156, il venait *d'en-*

(1) *Rep. ital.* de Simonde de Sismondi.

trer dans la voie de toute chair (1). Avant sa mort, l'empereur, loin de lui rendre ses bonnes grâces, l'avait presque dépouillé du Viennois Il permit effectivement au duc de Zeringhem (1155) de céder au dauphin, Guy André, comte d'Albon, tous ses droits sur cette province et sur la ville de Vienne, et de lui promettre son secours contre Guillaume, si ce prince s'opposait à cette cession par la voie des armes. On ne pouvait l'affaiblir davantage dans un comté qui restait déjà, depuis un demi-siècle, engagé à l'archevêque de Vienne.

Ce mariage accompli, les moins clairvoyans purent apercevoir les vues de Frédéric sur la Bourgogne. Il avait commencé par se débarrasser de la vice-royauté du duc de Zeringhem, qui, vainqueur de Guillaume, et fier de ses services, croyait la transmettre à toute sa descendance. Frédéric la lui arracha, *extorsit*, dit *Otton* de Saint-Blaise (2), et le réduisit à se contenter de la Bourgogne transjurane ou helvétique, dont les puissans feudataires, qui, dès long-temps n'avaient pu supporter des princes de leur sang, ne cessèrent de se soulever contre lui (3). En diminuant à ce point la vice-royauté du duc de Zeringhem, l'empereur avait semblé le dédommager par la cession de l'avocatie des villes et territoires de Lausanne, Sion et Genève. En cela, il y avait, dit *Schœpflin* (4), plus de mauvaise foi que de générosité. Ces villes étaient sous la souveraineté de leurs évêques. L'empereur ne cédait réellement que des procès, et le duc de Zeringhem n'en gagna aucun.

Cette vice-royauté retranchée, Frédéric était libre. Il ne lui restait plus qu'à se proclamer roi de la Bourgogne, à la face de la Bourgogne elle-même; il était sûr de ne pas trouver de résistance. Besançon, centre des états de Béatrix, fut choisi pour cette prise de possession solennelle. C'est là qu'en 1157, il con-

(1) Béatrix, p. 129.
(2) L. XXI.
(3) Schœpflin, *Hist. Zering-Bad.*
(4) *Ibid.*

voqua les évêques et les grands; il n'y avait pas d'autre nation bourguignonne. « Les archevêques de Vienne, de Lyon et de » Tarentaise, dit *Dunod*, les évêques d'Avignon et de Valence, » et un grand nombre de seigneurs y vinrent en personne. L'ar» chevêque d'Arles et quelques autres prélats y envoyèrent » leurs députés. Tous prêtèrent serment à Frédéric comme roi » d'Arles et de Bourgogne. » La nation ne le voyait pas sans inquiétude; mais on connaissait Frédéric doux et affable à qui lui était soumis, inexorable et terrible à qui lui résistait (1). L'Italie en cendre instruisait les plus hardis.

C'était pourtant un spectacle singulier, de voir le gendre de Rainaud III, de l'homme qui, toute sa vie, avait, au nom de la Bourgogne, combattu la souveraineté de l'empire, se faire roi de Bourgogne et d'Arles.

Le château de Dole devint le centre de cette monarchie. Dole avait été le séjour de Rainaud III. C'est là que la comtesse Béatrix avait passé son enfance. Frédéric comprenait qu'il n'aurait de force réelle, dans un royaume si long-temps indépendant, qu'autant qu'il y résiderait. Les gracieux paysages de Dole, et son bel emplacement sur la rive du Doubs, l'avaient charmé. Ces beaux lieux, placés à l'extrémité de son vaste empire, *ce quartier*, que *Gollut* appelle *tant beau*, *tant fertile*, *tant arrousé de rivières*, *tant revêtu de verdure*, *tant riche de bois et pâturages*, *tant herbu et cultivé*, étaient peu éloignés de la France et de ses états d'Allemagne, de Lorraine et d'Alsace. Frédéric se transportait, d'ailleurs, avec une incroyable activité, partout où les soins de l'empire réclamaient sa présence. A la place de la forteresse de son beau-père, on vit s'élever, à l'occident de la ville actuelle, un palais *de merveilleuse étendue*, disent les chroniqueurs, dont les tours descendaient jusqu'à la rivière. Il a duré trois cents ans, et le sac de Dole, en 1479, en a dispersé jusqu'aux ruines (2).

(1) *Amicis et bonis dulcis et benignus, malis verò terribilis et quasi inexorabilis.* (Contin. Ottonis et acerbi moren.)

(2) Gollut essaie, pag. 204, d'en faire connaître quelques débris; mais il ne peut déterminer ni la forme ni l'étendue de ce palais.

Maître d'une partie de l'Europe, Frédéric, dont le règne fut fort agité, ne pouvait résider constamment à Dole. Il avait annoncé de bonne heure la volonté de gouverner la Bourgogne par les évêques. Il n'aimait pas les comtes trop indépendans à son gré, tandis que les prélats, par leur ministère de paix, étaient moins sujets aux révoltes, qui eussent ébranlé son empire. Dès 1155, il avait nommé l'évêque de Lausanne, Amédée de Hauteville, chancelier du royaume de Bourgogne, avec le droit de conférer et révoquer les bénéfices, de confirmer les donations, et de citer devant sa cour les hauts barons, en qualité de vicaire impérial (1). A peine Frédéric eut-il été proclamé roi de Bourgogne, qu'il appela les évêques du centre de ce royaume aux plus hautes dignités de l'état. Par une charte de 1157, datée d'Arbois, il crée l'archevêque de Lyon, Héraclius, exarque du royaume, c'est-à-dire chef suprême de son conseil, et principal ministre de la monarchie (2). Par une autre charte, datée de Besançon en la même année, il donne à Étienne, archevêque de Vienne, le titre et les pouvoirs d'archichancelier de la Bourgogne. Déjà il avait revêtu plusieurs évêques des droits régaliens dans leurs villes épiscopales, et il s'apprêtait à faire jouir les autres prélats de faveurs semblables. Dans ce but, il fit décider, par ses jurisconsultes, dans la diète de Roncaglia, en 1158, que tous les droits régaliens dans l'empire revenaient à l'empereur, quand ils n'étaient pas fondés sur des titres. Cette loi mettait à sa disposition plus de la moitié de la Bourgogne.

En élevant l'épiscopat Bourguignon, Frédéric ne prétendait pas s'asservir à la papauté. Au contraire, il trouvait, avec raison, les prétentions des papes exagérées en matière temporelle; lui-même exagérait les droits de l'empire. A Roncaglia (1158), il fit décider, sur l'avis de quatre jurisconsultes de l'université de Bologne, qu'il était le maître du monde entier, et l'héritier

(1) Mémoire sur le *rectorat de Bourgogne*, p. 76.
(2) Ducange. Voy. *Exarchus*. Après la mort d'Héraclius, l'exarchat passa à son successeur Jean de Bellesmains.

direct des empereurs romains. Il prépara, en 1158, deux armes contre la papauté, la loi de Roncaille, où il se fit déclarer maître de tous les droits de régale de premier et de second ordre, droits qui furent minutieusement définis, et la loi sur les écoliers (1), loi préparée à Besançon (2), et qui, au moyen de faveurs sans nombre, accordées à la jeunesse studieuse, la mettait, sur tous les points de l'empire, entre les mains de ses jurisconsultes, apôtres dévoués de sa monarchie universelle.

En 1161, Frédéric fut excommunié par le pape Alexandre III. Un schisme violent venait d'éclater entre le sacerdoce et l'empire. Frédéric soutint successivement trois anti-papes. Ses expéditions d'Italie l'occupèrent en même temps pendant plusieurs années. En passant les Alpes, il abandonna le gouvernement du comté de Bourgogne à l'abbé Guy de Corneux, ainsi qu'à Pierre de Scey (3). Heureuses d'abord, ses expéditions d'Italie finirent par des revers. Béatrix, compagne des périls de son époux, lui amena en 1159 une armée pour le siége de Crême. En 1166, l'anti-pape Paschal II la couronna solennellement, ainsi que l'empereur, dans l'église de Saint-Pierre de Rome. L'histoire n'a conservé qu'un mot de cette princesse; il est digne de la fille de Rainaud III. L'empereur, trop faible contre les Italiens révoltés, avait assemblé une diète à Chiavenna, et demandait un prompt secours à Henri-le-Lion, duc de Saxe et de Bavière (1175). Le duc résiste, et veut que l'empereur lui cède Goslar, seule ville d'Italie qui restât aux empereurs en Saxe. Frédéric se jette à ses pieds et le trouve inflexible. Béatrix était présente : elle s'approche de l'empereur, et, lui présentant la main, elle lui dit : Relevez-vous, sire, Dieu vous sera en aide

(1) Voy. cette loi au code de Justinien, l. IV, lit. 13. Frédéric la fit mettre au rang des lois impériales.

(2) *Cùm in curiâ Bisuntinâ nuper essemus, et de honore imperii et scholis debitâ sollicitudine tractaremus*, etc... Lettre de Frédéric.

(3) *Ex præcepto Guidonis abbatis et Petri de Ceys qui tunc temporis comitatum regebant.* (Charte de 1160. Cartul. de Corneux.)

quand vous vous rappellerez ce jour et cet insolent orgueil (1).

Henri-le-Lion ramène ses troupes en Bavière. L'empereur livre bataille aux Italiens, la perd, et se réconcilie avec Alexandre III (1177). L'année suivante, Béatrix est couronnée reine de Bourgogne à Vienne en Dauphiné (2).

Le schisme avait duré 17 ans. Plusieurs évêques bourguignons avaient cédé aux volontés de l'empereur; d'autres lui résistèrent avec courage. Frédéric aigri les expulsa de leur siége; l'ordre de Cîteaux subit dans le comté, comme en Allemagne, les rigueurs de l'exil (3). Frédéric écoutait cependant avec douceur les représentations de saint Pierre de Tarentaise, prélat dont il respectait la vertu, et dont la tombe est à l'abbaye de Bellevaux, où il mourut en 1175. L'âme du schisme était un autre prélat, et ce prélat était à Besançon. Frédéric n'avait pu, au milieu des troubles religieux, trouver un Comtois docile à ses volontés pour occuper le siége épiscopal de cette ville. L'archevêque Humbert l'avait quitté pour entrer dans les cloîtres de Saint-Paul : Gauthier II, son successeur, fils du duc de Bourgogne, passa volontairement à l'évêché de Langres. Frédéric avait été contraint de donner ce diocèse où il résidait si souvent à un Allemand de sa suite, Herbert, qui, répudié trois ans par son église, et constamment haï du peuple bisontin, devint, pendant son épiscopat qui dura sept années, le promoteur ardent de toutes les mesures violentes.

A l'époque du schisme répond la fondation des deux chartreuses de Vaucluse et de Bonlieu (1170-1172), et celle de l'abbaye de Grandvaux. Ces deux dernières, celle du Grandvaux surtout,

(1) Raumer, II, 210. — M. Duvernoy, *Ducs de Méranie*, p. 18.

(2) Selon Raoul de Diceto.

(3) Roger, évêque de Lausanne et légat du saint-siége, rend témoignage aux religieux de Bellevaux, *quod tempore quod scismatis horror et error nebulosus multos circumquoque miserabiliter involvit, ipsi pro catholicâ unitate constanter steterunt, facultates suas diripientibus, se ipsos exilis exponentes.* Il nomme l'archevêque Herbert *præsul scismatis maculâ per omnia contaminatus.* Cartul. de Bellevaux, n° 45. — Mêmes détails dans les chartes de l'abbaye d'Acey, aux archives du Jura.

bâtie au bord d'un lac dans un pays de montagne aride et presque désert, jouent un rôle intéressant dans l'histoire des défrichemens du Jura (1).

Les troubles religieux de l'empire eurent une influence marquée sur le gouvernement de la Bourgogne. Défiant et ulcéré, trouvant dans l'épiscopat bourguignon une résistance inattendue, Frédéric sembla renoncer au projet qu'il avait si long-temps nourri de gouverner la Bourgogne par les évêques.

C'est ici le moment de faire connaître le plan que Frédéric avait conçu pour l'administration politique de nos provinces.

Cette administration, dès les premiers jours, fut énergique et absolue. Frédéric commandait à la Bourgogne et ne la con-

(1) Les chartes de ces trois abbayes sont aux archives de la préfecture de Lons-le-Saunier. Ces titres, dont plusieurs originaux sont du XII[e] siècle, mériteraient d'être publiés dans l'intérêt de l'histoire.

Dunod, si versé dans la connaissance de nos antiquités ecclésiastiques, n'a pas connu ces chartes : aussi n'a-t-il fait aucune mention de l'origine de l'abbaye du *Grandvaux*, et il se trompe sur celle de Bonlieu et de Vaucluse, qu'il regarde comme des prieurés convertis en chartreuses. Selon lui, Bonlieu a été donné aux chartreux en 1301. (*Voy. Hist. de l'Église, II*, 416, 417.)

La chartreuse de *Bonlieu* fut fondée en 1172, par Thibert de Montmorot, sur les bords d'un petit lac, au pied d'un rocher. Girard, comte de Vienne et de Mâcon, dont les possessions s'étendaient dans ces parties incultes et inhabitées du Jura, amortit ce terrain au profit des religieux, et leur fit don de la *chaume du saut*, cascade voisine qui porte encore aujourd'hui le nom de *Saut-Girard*. Ce comte fut reçu *frère* à la vie et à la mort, et associé à tous les biens spirituels et temporels de l'abbaye. Elle devint un centre de population dans ces montagnes; son église, située à dix minutes du monastère, au pied d'une côte couverte de bois, réunissait dans son enceinte les habitans de Saugeot, de la Chaux-du-Dombief, de Denessières, d'Ilay, villages dépendant des religieux en tout ou en partie.

L'origine de la chartreuse de *Vaucluse* remonte à 1172. Hugues de Cuisel en fut le fondateur.

Le titre de fondation de l'abbaye du Grandvaux est du 3 des calendes de mars 1172. (*Voy.* ce titre dans la *Bibl. sébusienne.*) Une colonie de celle d'Abondance en Savoie franchit le Jura, et vint construire ce monastère *cum magno labore*, dans une grande vallée qu'on appela *Grandvaux*, et dont les comtes de Vienne ainsi que les sires de Cuisel avaient déjà occupé quelques parties. Tout le vallon ne forma dans l'origine qu'une seule paroisse, dont l'église était celle de l'abbaye. Ce n'est que plus tard, quand les villages se multiplièrent, qu'on y bâtit quelques oratoires, où se disait les jours de fêtes une messe matutinale; de là l'on se rendait au chef-lieu pour les offices paroissiaux.

sultait pas. Ainsi, les mains encore sanglantes de ses guerres d'Italie et précédé par la terreur, il vient à Besançon se faire couronner roi d'Arles en présence de la Bourgogne assemblée. Sans autre guide que sa volonté, il arrache la vice-royauté du pays à l'un des grands feudataires bourguignons, le duc de Zeringhem; il donne selon son bon plaisir les comtés ou les droits régaliens dans les villes épiscopales; il impose à la Bourgogne entière les lois qu'il faisait pour son empire (1); ou, s'il y assemblait des cours plénières pour décider des destinées du pays, il y faisait toujours dominer les vassaux germaniques dont il était entouré.

La Bourgogne, morcelée depuis la fin du dixième siècle par la faiblesse de ses derniers rois, restait composée d'élémens épars et sans lien commun. Loin de les réunir, Frédéric les divisa davantage, en proscrivant toute association *de personne à personne ou de ville à ville* (2).

Il y fit exécuter à la rigueur la trêve de Dieu, comme dans les autres parties de son empire. Nul souverain ne porta autant d'édits pour en assurer l'exécution (3). On la jurait dès l'âge de dix-huit ans; celui qui refusait ce serment était hors la loi; l'infracteur était proscrit, on le considérait comme mort, sa succession était livrée à ses héritiers : nulle forteresse avec ses remparts ne pouvait le dérober aux mains de l'empereur et de ses juges (4).

Les ressorts les plus puissans de sa domination en Bourgogne, c'étaient ses légats et sa cour impériale.

Par ses légats, il en surveillait toutes les provinces. Ces légats étaient des officiers dévoués et choisis avec soin, chargés d'a-

(1) *Per universas regni partes regiâ auctoritate indicimus.* (L. De pace tenendâ. FEUD., t. 27.)

(2) *Conventicula.... et conjurationes... inter civitatem et civitatem, et inter personam et personam modis omnibus fieri prohibemus.* (Loi de Frédéric I, *De pace tenendâ*, l. II, FEUD., t. 53.)

(3) *Voy.* ses trois lois sur la paix publique. FEUD., l. II, t. 27. 53, — l. V, tit. 10.

(4) *Ibid.* II, tit. 27.

vertir le maître des usurpations ou des entreprises, de juger les affaires les plus faciles, d'instruire les autres, et de les renvoyer devant la cour impériale(1). Sentinelles avancées et mobiles, se transportant au gré de Frédéric partout où les circonstances l'exigeaient, rien n'échappait à leur vigilance. L'empereur ne donnait ces postes de confiance qu'à des Allemands; nos chartes en nomment quelques-uns : c'étaient Frédéric de Saverne, Daniels, et l'archevêque Herbert (2). Des étrangers lui semblaient moins faciles à corrompre. Il ne fit d'exception que pour Eudes-le-Champenois, cousin-germain de l'impératrice, qui par son mariage possédait la terre de Champlitte. Eudes n'excitait aucune défiance; il était pauvre. Quant aux princes de la branche cadette de Bourgogne, Étienne et Gérard, ils n'obtinrent de l'empereur ni dignités, ni confiance. Nos archives, qui ont conservé tant de preuves de ses bienfaits, n'en offrent aucune trace à l'égard des fils de Guillaume (3).

Au-dessus des légats s'élevait la cour impériale, tribunal suprême devant lequel comparaissaient les plus hauts barons de Bourgogne. Le chancelier les citait devant cette cour (4); et ce qui était admirable, c'est que, sur l'appel des sentences des légats ou des justices seigneuriales, elle connaissait aussi des simples différends des serfs contre leurs seigneurs(5). L'empereur présidait sa cour quand il était en Bourgogne (6), qui se composait des barons du pays; en son absence, il paraît qu'elle était présidée par l'un de ses légats.

(1) Ils portaient le nom de *imperialis aulæ legati* ou *justiciarii in Burgundiâ*.

(2) Nous avons beaucoup de chartes de ces légats qui ont été conservées dans les *Cartul.* des abbayes de Bellevaux et de Rosières. *Voy.* ces *Cartul.* — *Voy.* aussi les chartes de Perreciot, *État civil*, II, pag. 272 et suiv.

(3) Trop grand toutefois pour les redouter, il permit à Étienne de prendre le titre de *comte de Bourgogne*, et de battre monnaie à Lons-le-Saunier. Il est parlé de la monnaie de cette ville dans des chartes de 11[illegible]0, 1199, 1205. Ces deux dernières chartes sont aux archives du Jura.

(4) *Chron. Cartul. Lausan.* — de Gingins, *Rectorat*, p. 76.

(5) *Voy.* les chartes recueillies par Perreciot, *loc. cit.*

(6) *Dum nos apud Dolam pro tribunali sederemus*, etc., *ibid.*

Par cette double institution, Frédéric pénétrait jusque dans les terres des seigneurs, qui cessèrent d'être les juges absolus de leurs hommes, et c'est ainsi qu'il ressaisit le dernier ressort de la justice, sans lequel il n'est pas de souveraineté.

Cet ordre invariable et simple, Frédéric l'appuyait de sa présence en Bourgogne. Nul empereur ne l'habita autant que lui. Depuis qu'il en eut retranché le vice-roi, il y fut son seul ministre. Il paraissait au sein de nos provinces entouré de la majesté de l'empire; toute puissance se trouvait petite et faible à côté de lui, lorsque, le front ceint d'un triple diadème, ce successeur des empereurs romains paraissait dans son palais de Dole, où les rois à genoux venaient faire hommage de leurs états et recevoir leur couronne(1).

Ainsi Frédéric maîtrisait nos provinces, jusqu'alors inquiètes et impatientes du joug de l'empire. A ces moyens énergiques, qui font sentir la puissance, il savait joindre les ressorts plus doux qui la déguisent et la font oublier. Cet empereur, terrible à ses ennemis, inexorable pour ses sujets dès qu'il s'agissait de son autorité, était affable et généreux. L'Église, à qui il accorda tant de droits régaliens, vantait sa libéralité. Il nous aimait et nous protégeait, dit *Dunod,* et sa mémoire nous est encore chère. Les peuples de Bourgogne jouissaient d'un repos inconnu; un ordre régulier succédait à l'anarchie féodale. Frédéric voulait faire fleurir les lois romaines dans toutes ses provinces. Le rustique, en paix dans sa cabane, ne fut plus armé pour sa défense (2); chaque année le prix du blé était fixé dans l'intérêt des misérables : excéder ce prix, c'était violer la paix publique(3). Pour civiliser les hommes, Frédéric protégeait les sciences et les lettres : il les cultivait et se plaisait à faire des vers (4). Ses enfans étaient instruits avec soin, et son oncle

(1) Comme l'histoire le rapporte du roi de Danemarck et de celui de Bohême. *Otto S. Blas. suppl. ad lib. VIII, Otton. Frisingh.*

(2) L. *De pace tenendâ,* § 5, FEUD. II, tit. 27.

(3) L. *De pace tenendâ,* § 5, *loc. cit.*

(4) Martenne, *ampliss. collect.*, p. 1000.

Otton, évêque de Frisinghe, est appelé un écrivain supérieur et l'un des historiens les plus élégans, les plus éclairés et les plus impartiaux du moyen-âge (1).

Réunissant ses vassaux bourguignons par ses expéditions guerrières, Frédéric les réunissait aussi par ses fêtes. Il avait le don précieux pour un roi de n'oublier jamais le nom ni la figure de ceux qu'il avait vus une fois. Rien n'égalait la magnificence de son palais de Dole; c'était pendant la paix le théâtre des jeux, des fêtes, des tournois, le rendez-vous chéri des trouvères. Cupelin et Hue de Braye-Selves, renommés à la cour de France, apportaient à ces fêtes le tribut de leur gaîté, de leurs chants (2), et des danses nouvelles dont ils étaient les auteurs. Ils s'accompagnaient de la lyre; la poésie faisait entendre un langage inconnu. Les hauts barons de Bourgogne, jusqu'alors isolés et farouches, écoutaient avec étonnement ces professeurs de la *gaie*

(1) Simonde de Sismondi, *Rép. ital.*

On peut remarquer, à cette occasion, qu'Otton de Frisinghe, revenant de faire ses études à Paris, prit l'habit religieux à Morimont sur la frontière du comté de Bourgogne. Là se trouvait une borne séparative des évêchés de Langres, de Besançon et de Toul. C'est dans ce monastère, que mourut Otton de Frisinghe, en 1159, sous le même habit religieux, qu'il n'avait pas quitté étant évêque. (*Voy.* GALL. CHRIST. t. IV, *ecclesia Lingonensis*, à l'article de *Morimont*.)

(2) Chacun connaît ce fragment du roman de Guillaume de Dole, conservé par Fauchet :

De Broye-Selve, vers Oignon,
J vint Hues a cele cort,
L'empereres le tint mol cort
Que li apreist une dance
Que firent pucelles de France
A l'ormel devant Tremilly,
Où l'on a meint bon plet basti.
C'est vers de belle Marguerite
Qui si bel se paie et acquitte
De la chansonnette nouvelle ;
Celle d'Oiseri
Ne met en oubli
Que n'aille au cembel
Tant a bien en li
Que moult embelli
Le gieu sous l'ormel.

science. Ils s'accoutumaient à briguer la faveur du maître ou le suffrage des dames, arbitres délicats de la grâce et de la valeur. Des parlemens du *gentil esprit* se tenaient à l'ombre des forêts; car Frédéric aimait à faire succéder aux jeux bruyans de son palais l'éclat plus paisible des fêtes champêtres; et, d'après nos chartes, il tint un jour une cour solennelle et plénière dans une forêt de chênes sur les bords de l'Ognon, où il porta une loi pour toute la Bourgogne (1).

Ainsi, de nouvelles idées, de nouveaux goûts pénétrèrent dans la Bourgogne; les mœurs devinrent, sinon plus pures, du moins plus douces. Ainsi Frédéric régnait par la crainte, par l'amour, par les attraits d'une civilisation nouvelle. Il voulait subjuguer la Bourgogne, et il la subjugua. Dans un règne de près de quarante ans, ce maître absolu n'en fut jamais abandonné ni trahi. Il éprouva cependant d'affreux revers; en Italie, il fut contraint d'abandonner son armée décimée par la peste et vaincue par les Lombards; il s'enfuit dans le comté de Bourgogne sous un obscur déguisement(2). Il vit alors, par la fidélité de nos provinces mise à une si forte épreuve, qu'il pouvait être impunément malheureux.

Cependant au sein du comté de Bourgogne, à Besançon même, une révolution, lente dans son origine, violente dans ses progrès, se préparait visiblement, et menaçait la souveraineté des prélats, qui gouvernaient la cité depuis cent cinquante ans. Dans ce long intervalle, la paix de ses habitans n'avait été troublée que par les guerres de Rainaud III. Cette paix, jointe au gouvernement paternel des prélats, avait augmenté la population. Souvent les paysans du dehors avaient cherché un asile plus tranquille dans ses murs (3). Avec le nombre de ses

(1) *Quod dominus super universam Burgundiam noviter statuerat solempnè et plenâ curiâ in querceti nemore juxtà Bonay.* Bonay, situé à deux lieues de Besançon était une terre du domaine.

(2) Il était déguisé en valet. *Acerb. Morenar.*

(3) Vers 1150, Odon de Champagne se plaint que les colons de sa terre de Quingey *passent à Besançon* dans la terre de saint Jean. Puis il en fait don

habitants, la cité sentait croître sa force, elle était plus exigeante. Sans prétendre encore avoir part au gouvernement, elle examinait, discutait, limitait les droits régaliens de ses évêques. Sous l'épiscopat d'Humbert, le peuple avait obtenu la remise d'une partie des tailles. Sous celui d'Herbert, prélat schismatique, quelques citoyens songèrent à établir un change; ils n'y réussirent pas. Mais, du moins, Herbert, voyant son clergé uni au peuple contre lui, acheva de remettre à perpétuité toutes les collectes et toutes les tailles. Il n'en fut pas moins haï. Quelques violences éclatèrent sous son gouvernement; car, en 1167, l'empereur Frédéric mit au ban de l'empire la personne et les biens de Rainaud et Hugues, de Besançon, deux frères qui s'étaient livrés, envers Herbert, à des insultes réitérées, et qui, après avoir pillé et brûlé les biens et les maisons de l'Église, avaient quitté la Bourgogne (1). Lorsque Herbert mourut, le peuple, insultant à son cercueil, criait, en présence même de l'empereur, lors des funérailles : *Béni soit le Seigneur, qui a puni l'impie.*

Éberard de Saint-Quentin avait succédé à Herbert. Une sédition plus violente éclata contre lui en 1178 ou 1179, et le peuple entier y prit part. Ce qui l'irritait, c'était un ancien droit, appelé droit *de caducité*, dont ce prélat ne voulait pas faire l'abandon. Il consistait à recueillir dans la cité la succession des étrangers et d'une certaine classe de citoyens qui mouraient sans enfans. Pour comprendre ce droit dans son origine, il faut se rappeler que, lorsque l'empereur Henri III fit don à Hugues Ier de la souveraineté féodale de la ville de Besançon (1043), son enceinte, et le territoire qui l'avoisine, étaient presque déserts. C'était la suite des calamités du dixième siècle et du commencement du onzième. Nombre de terres se trouvaient sans maître; l'empereur les abandonna au prélat. Toute-puissance lui fut

au chapitre pour le repos de l'âme du comte Rainaud III son oncle. (*Cartul. de l'archevêché.*)

(1) Inventaire du grand chapitre.

donnée *au-dedans et au-dehors* (1). La vaste forêt de *Chailluz*, située à une lieue de la ville, devint même la propriété des prélats. Occupés du soin de repeupler leur cité déserte, ils appelèrent des colons, des hommes de leurs terres ou du dehors, en imposant aux cultivateurs, selon l'usage de l'époque, une prestation annuelle de fruits, et l'obligation de rendre ces fonds de terre s'ils mouraient sans enfans (2).

Le peuple demandait avec instance l'abolition de ce droit de *caducité,* qui frappait une partie considérable des terres. Des cris on passe à la violence. Les plus séditieux se répandent au-dehors, parcourent les villages de l'archevêque, qu'ils ravagent et brûlent : les colons fuient. Ceux qui résistent sont tués. Attaqué sur des points divers, Éberard, qui craint d'abandonner la ville, recourt au souverain pontife, qui charge les évêques d'Autun et de Langres d'excommunier les incendiaires et les homicides (3). La sédition ne se calme pas. L'empereur Frédéric arrive alors à Besançon. Plus jeune, il eût à l'instant frappé les coupables ; il préféra se porter médiateur. Il promet d'examiner les droits de tous, de faire justice, et sort de la ville, qu'il laisse moins agitée.

La coutume était constante. L'archevêque Éberard adressa à l'empereur l'attestation de Landric, qui occupait le siége de Langres, et qui avait passé son enfance à Besançon. Toutefois, Frédéric, qui trouva cet usage rigoureux, ne le maintint qu'à l'égard des étrangers ; il permit aux *citoyens, hommes de l'archevêque,* de disposer, en mourant, d'une partie de leur fortune, et même du tout, s'ils laissaient des enfans, des frères ou des ne-

(1) *Voy.* La bulle de Léon IX, citée *suprà,* p. 266.

(2) On trouve même que les archevêques avaient permis de défricher le bois de Chailluz, à charge de payer annuellement le tiers des frais de chaque partie défrichée. (Charte de 12 8. Attestation du prieur de Saint-Paul. *Cartul. de l'archevêché.*)

Le même acte mentionne les mainmortables de Chapre (Chaprais) et Bregille, qu'il appelle *homines archiepiscopi.*

(3) La Bulle est du 14 des calendes de juin 1180 (18 mai). *Voy.* Inventaire du grand chapitre.

veux. En imposant à l'archevêque ce sacrifice, il le dédommagea par une prestation annuelle de vingt-cinq francs, que la cité devait lui payer. Cette sentence, rendue sur le territoire de Colmar, est du 9 octobre 1180 (1).

A défaut d'héritiers légitimes, une partie de la fortune des anciens mainmortables demeura assujétie au droit d'hérédité des prélats. Ainsi la ville de Besançon conserva quelques traces de la mainmorte dont ses terres avaient été frappées. Toutefois, cette charte de Frédéric est un honorable monument de la liberté de ses habitans. On ne brûlait pas les villages d'Éberard pour demander l'affranchissement des personnes, mais celui des biens. Les personnes étaient donc libres, et l'ancienne capitale du pays, après ses longs malheurs, ne comptait point parmi ses citoyens de serfs attachés à la glèbe (2). Toutefois, on ne peut se dissimuler que, sur son territoire, le nombre des terres de mainmorte ne fût considérable, puisque la ville entière avait pris part à la sédition, et qu'elle-même se chargea de payer les vingt-cinq livres assignées aux prélats. Ainsi se manifeste de plus en plus ce fait, déjà remarqué dans l'histoire de la ville,

(1) Cette charte était, ainsi que l'attestation de Landric, évêque de Langres, déposée en original dans les archives de l'archevêché. Ce fait est signalé par don Coudret, concours de 1701. Je m'étonne que Dunod ne l'y ai pas remarqué. Nous en avons la copie dans le *Cartul. de l'archevêché* à la bibliothèque publique. Parmi nos historiens, les uns comme Gollut et don Coudret, ont vu dans cette charte la preuve, que tous les habitans étaient mainmortables de l'archevêque; d'autres en ont traité l'existence de rêve incroyable. Dunod l'a avouée, mais en en limitant les termes *aux hommes des terres de l'archevêque qui mouraient à Besançon, soit qu'ils fussent étrangers, soit qu'ils fussent établis dans la ville*. (Hist. de l'Église, I, pag. 161.) Nous croyons en mieux déterminer le sens, en l'appliquant à la classe nombreuse des colons qui avaient reçu des terres de l'archevêque, de quelques lieux qu'ils fussent venus.

(2) La charte de l'empereur Henri VI, qui, en 1191, rétablit la commune à Besançon, ne dit rien non plus de l'affranchissement des personnes. Cependant dès les premières années du XIII[e] siècle, c'était une maxime constante que non-seulement tout citoyen était libre à Besançon, mais que tout serf y devenait libre après un an de résidence. Les franchises de Neuchâtel rédigées en 1214 *secundùm consuetudines Bisontinas*, en ont une disposition expresse, et j'ai vu aux archives de la ville de Besançon un jugement de la régale en 1263, qui applique cette maxime comme un usage immémorial dans la cité.

que, déserte après l'établissement de la féodalité, elle s'est lentement repeuplée par des étrangers, et surtout par des colonies rustiques.

Ces événemens annoncent la force croissante de la cité : on voit que l'on touche au moment où elle demandera une part plus grande de liberté, et le rétablissement de ses franchises municipales.

La mort de Béatrix (1), le partage des biens de Frédéric entre ses enfans, ses croisades, où il périt, remplissent ses dernières années.

A la voix de l'archevêque de Tyr, il avait convoqué une diète générale à Mayence, pour arrêter les préparatifs d'une seconde croisade, à laquelle prenaient part l'Angleterre et la France. L'enthousiasme fut universel; et, au milieu des acclamations de l'Allemagne assemblée, l'empereur, descendu de son trône, reçut la croix des mains de l'archevêque. Son exemple fut suivi d'une foule de seigneurs, parmi lesquels on distinguait Frédéric, duc de Souabe, son fils, et Thierry de Montfaucon, archevêque de Besançon.

Dans son élan chevaleresque, il écrivit à Saladin pour lui déclarer la guerre, s'il ne rendait aux chrétiens Jérusalem et les villes dont il s'était emparé. Puis il partit de Ratisbonne avec cent mille combattans, traversa l'empire grec et l'Hellespont, défit les Turcs près des rives du Méandre, et répandit partout la terreur de son nom. Il se dirigeait vers la Syrie au commencement du printemps, lorsque, côtoyant la rivière du Selef, il fut tenté par la beauté de ses eaux claires et limpides; le courant l'entraîna, et il y périt. M. Michaud a fort bien établi qu'il ne se noya pas dans le Cydnus, comme le croyait *Dunod*. Cet élégant auteur ajoute : « Sa mort fut plus funeste à son armée » que la perte d'une grande bataille. Tous les Allemands pleu» rèrent un chef qui les avait fait vaincre tant de fois, et dont

(1) Le 15 nov. 1185 ou 1186. Sa statue orne le portail de l'église de Freysinghem.

» le nom seul était la terreur des Sarrasins. Les ossemens de cet » infortuné monarque furent recueillis pour être enterrés dans » cette Jérusalem qu'il avait juré de délivrer, et dans laquelle » il ne devait pas même obtenir un tombeau. Guillaume, qui » était venu prêcher la croisade en Europe, ensevelit dans la » ville de Tyr les restes de Frédéric, et prononça l'oraison fu- » nèbre du plus puissant monarque des chrétiens (1). »

Quand la nouvelle de sa mort funeste parvint en Bourgogne, les esprits en furent diversement frappés. Quelques princes n'y virent que la fin d'une longue servitude; d'autres, et tous les évêques, regrettèrent un monarque puissant et généreux. Le comté qu'il aimait le pleura; les périls des Comtois qu'il laissait dans la Terre-Sainte ajoutaient encore à la douleur de sa mort. On se rappelait ses bienfaits, la tranquillité publique affermie sous son règne, les trésors de l'empire versés à profusion dans ces contrées voisines de son palais, les splendeurs même de ce qu'il laissait désert, et qu'aucun empereur n'habita depuis. On montrait avec tristesse les lieux qu'il avait aimés (2). L'avenir apparaissait triste et inquiétant, l'anarchie paraissait prête à renaître, et les malheurs qui suivirent ne justifièrent que trop ces sombres pressentimens.

Cette mort ébranla profondément la puissance des empereurs en Bourgogne. Son gouvernement, si énergique en apparence, ne reposait que sur lui-même. Sa cour impériale, ses légats, n'avaient aucune racine dans la nation; nées avec le gouvernement de Frédéric, ces institutions finirent avec lui (3). Ses successeurs ne résidèrent plus dans ce royaume. La vice-royauté d'Arles subsista, mais pour passer des mains d'un prince sans

(1) *Hist. des croisades*, l. VIII.

(2) On connaît encore à Besançon la maison où descendit Frédéric. C'est la maison Décourcieux, bâtiment antique, à l'angle de la rue d'Anvers et de la rue des Chambrettes. (Perreciot, disc. sur les rues de Besançon.)

(3) La dernière de nos chartes qui fasse mention de la cour impériale est de 1188. (*Voy*. Perreciot, *État civil*, II, p.)

influence dans celles d'un enfant (1); puis, d'elle-même et sans bruit, elle alla se perdre dans les troubles de l'empire.

C'est que Frédéric n'avait su rattacher aucun grand intérêt à cette monarchie nouvelle qu'il voulait fonder. Ce levier puissant, il n'aurait pu le rencontrer que dans les comtes, dans les évêques, ou dans les villes de Bourgogne. Or, les comtes qu'il domina purent aimer l'empereur, jamais l'empire; aussi reprirent-ils promptement leur fierté et leurs habitudes d'indépendance. Les évêques de Bourgogne, auxquels il concéda tant de droits régaliens (2), lui présentaient en apparence un plus solide appui; mais, éloigné d'eux par un schisme de dix-sept années, Frédéric laissa se fortifier la puissance des comtes, dont il avait besoin pour ses guerres d'Italie. Quand il revint aux prélats, ce fut pour leur accorder des noms; les comtes gardèrent la réalité (3). Ce gouvernement semi-ecclésiastique n'eut rien de solide, outre que la puissance des évêques ne tarda pas à être ébranlée par la renaissance des communes dans les villes épiscopales. Quant aux cités de Bourgogne, elles ne reçurent de Frédéric ni franchises ni priviléges (4). L'intérêt de leurs libertés municipales, qui commencèrent presque immédiatement après sa mort, eût pu les rattacher à l'empire; mais tout d'abord ces libertés furent menacées et même combattues par son petit-fils Frédéric II. Ainsi dans la Bourgogne Frédéric ne laissa qu'une œuvre imparfaite, destinée à périr avec lui.

Elle ne fut pas moins passagère dans notre comté. Les guerres civiles en détruisirent jusqu'aux dernières traces. C'est que Frédéric avait laissé la puissance de nos comtes s'affaiblir : par sa

(1) Henri VII, roi des Romains, 1219.

(2) *Voyez* les diplomes de ces concessions dans la dissertation de don Ferron, couronnée en 1775. MS. *Bibl. publique*.

(3) C'est l'observation particulière de Chorier et de Guichenon pour le Dauphiné et pour la Savoie.

(4) Nos campagnes continuèrent à être peuplées de serfs. Dans une charte confirmative des droits de l'église Saint-Étienne il ordonne que l'infracteur soit puni d'une amende, et du bâton si c'est un serf. *Cartul. de l'archevêché*.

transaction avec le duc de Zeringhem, le comté perdit la Transjurane (1). Aucune acquisition importante ne vint réparer cette perte. Il laissa au contraire la branche cadette se fortifier. Étienne II, comte de Bourgogne, épousa l'héritière de Châlons, et Girard, comte de Mâcon, accrut ses domaines de la baronie de Salins, que lui apporta Maurette sa femme, fille de Gaucher III, dernier mâle de la maison d'Albéric (2). Par cette imprévoyance, l'empereur prépara tous les malheurs de sa postérité dans le comté de Bourgogne.

Nos historiens l'ont peint comme le restaurateur des lettres et du droit romain dans la Franche-Comté. « Il releva, dit Chiflet (3), l'académie de Besançon du sein de ses ruines. » Cependant on n'y vit point renaître les beaux jours des Zacharie et des Gerland, et nos écoles ne produisirent pas un seul savant. On ne peut en effet regarder comme des œuvres littéraires la chronique rimée de l'abbaye de Saint-Claude (4), quelques épitaphes en vers de mauvais goût (5), ou la prose de Saint-Vincent, composée par l'archevêque Thierry de Montfaucon (6).

(1) Il avait, dit Schœpflin, transigé avec Bertold, duc de Zeringhem, *ità ut Beatrix Burgundiæ comitatum retineret, Burgundia verò transjurana penes Bertoldum remaneret,* etc... (Hist. Zeringo-Bad, I, p. 127.)

(2) M. Béchet, *Recherches sur Salins*, p. 105.

(3) *Vesontio, pars secunda*, c. 28.

(4) *Voy.* cette chronique dans le 1er vol. de l'*Hist. du comté*, par Dunod, *pr. pour l'abbaye de Saint-Claude.*

(5) Par exemple, celle de saint Pierre de Tarantaise, inhumé à l'abbaye de Bellevaux :

Stirpe Viennensis fuit abbas Stamediensis,
Maximus Alpensis præsul Taratesiensis,
Anno milleno centeno septuageno
Quinto transivit ad cœlos Petrus et ivit.

(6) Voici cette prose peu connue que M. le curé Richard a retrouvée dans un missel gothique déposé à la Bibliothèque de Besançon. (Concours de 1834.)

Melos cordi consonum, — Regi chorus offerat. — Potestati dæmonum, — Qui potenter imperat, — Imperator omnium.

Dum misertus miseris, — Morte mortem superat. — Fœderatque superis, — Quos Satan illexerat, — Adhùc purgans vitiis.

Ipsum regem gloriæ, — Confitens Vincentius, — In tormentis Hodiè — tanto vicit fortiùs, — Quanto plùs sustinuit.

Nous ne possédons qu'un fragment du poème de Guillaume de Dole, dont le héros était un chevalier renommé de la cour de Frédéric, *Guillelmus de Dola* (1).

Quant aux lois romaines qui devaient civiliser le comté de Bourgogne, elles trouvèrent d'invincibles obstacles dans les

Daciane, crucias — Martyrem Vincentium, — Qui per blanditias — Christum Dei Filium, — Diffiteri noluit.

Ferri candentis lamina — Testæ calentis fragmina, — Asperitasque fragminis, — Carnem domant non spiritum, — Nec minantur interitum — Interioris hominis.

Torquet tortor — Corpus ustum, — Ignem ferrum. — Vincla passum. — Sic insurgit, — Sed incassum, — Victus in Vincentem.

Martyr enim licet ustus, — Spe coronæ fit robustus. — Nec injustum timet justus. — Patiens furentem.

In tortore fit defectus. — Tormentorum nam effectus — Non perducit ad effectum, — Cujus est affectus. — Ut si fortis et affectus, — Nihil habens per factum.

Pœnam ignis teste ferri, — Martyr ægrè fert differri. — Tortorem lentum arguens, — Sibi quærens mox inferri. — Quidquid pœnis potest ferri, — Fructum perennem intuens.

Tandem innumera — Pœnarum genera — Cessant. — Et opera datur — Ut curetur. — Ut super veterum — Dolorem vulnerum, — Acrius iterum — Dolor innovetur.

Sed fraudulenti medici — Curæ non curat subjici. — Nec in stramentis refici — Carnem consumptam — Quærit.

Has curatoris maximi — Certabat ope redimi, — Volens in ipsâ perimi — Quod moritur — Et perit.

O Vincenti! — Dum tormenti — Pœnam sentis — In tormentis. — Manes tutus — stramentorum — Intrans thorum, — Expirasti, — Quod optasti — Consecutus.

Corpus exanime, — Quod in patibulo — Victus est minime, — Non sinit tumulo — Carnifex reponi.

Imò continuum scelus exagerat — Sævit in mortuum, — Et corpus imperat — Avibus exponi.

Aves et bestiæ — Præbent obsæquium, — Gratum custodiæ, — Verentes noxium — Tactum adhibere.

O mira novitas! — A brutis noscitur, — A sancto sanctitas, — Et judex fallitur, — Nec falluntur feræ.

Tandem suspensa — Corpori mola, — Mandatur æquori, — Judicis mandato.

Quod nactum littus, — Subitò repertum, — Claudi tumulo — Meruit sacrato.

O Vincenti! — Quid vicisti, — Miles fortis, — Miles Christi, — Victor invictissime.

Ora Christum — Pro devotis, — Ut salutem — Det ægrotis — Corporisque — Animæ. Amen.

(1) Il est témoin d'une de nos chartes en 1188. (*Voy. Béatrix*, pag. 83.)

usages bourguignons que l'on retrouve encore vivans dans toutes les chartes des douzième et treizième siècles. Malgré les efforts de Frédéric, il leur fallut cent années pour s'introduire dans les mœurs plutôt par les praticiens que par les savans. Dunod se trompe quand il croit que les Comtois fréquentèrent alors les écoles d'Allemagne (1), et le droit romain n'en eut pas une seule dans tout le pays. Ce n'est que depuis 1250 que l'on trouve, dans nos chartes, des traces incontestables du droit écrit.

Telle fut, pour quiconque veut consulter les faits plutôt qu'une admiration irréfléchie, l'influence du gouvernement de Frédéric dans la Franche-Comté (2).

Nous avons peint surtout Frédéric comme roi de Bourgogne. Pendant son règne, dont la durée fut longue, les autres figures, dans le tableau, pâlissent à côté de la sienne; cependant il est indispensable, pour comprendre la suite des événemens dans le comté, de fixer un moment les yeux sur le mouvement qui s'y opère alors parmi les puissances féodales.

Sous ce règne, nos abbayes grandissent. Tous leurs privilèges furent augmentés, et c'est vraisemblablement à la libéralité de Frédéric que les abbés de Lure et Luxeuil durent le titre de prince de l'empire, qui leur est donné dans les premières années du siècle suivant, comme l'abbé de Saint-Claude lui dut le droit de battre monnaie.

Pendant le règne de Frédéric, la maison de Montfaucon, déjà si puissante, obtient, par mariage, le comté de Montbéliard, qu'elle gardera jusqu'en 1282.

On voit paraître en même temps le premier sire de Neufchâtel-en-Comté, Thiébaud, tige de cette puissante race que M. Duvernoy croit descendue des Montfaucon (1165).

Les Commercy, seigneurs lorains, se fixent dans le comté;

(1) Dunod, *Hist. du comté*, II, pag. 410.

(2) L'académie de Besançon avait proposé cette question pour le concours de 1834.

Simon de Commercy, l'un d'eux, épouse Nicolette de Salins, bâtit Château-Vilain, non loin de la terre de Saint-Claude, et fonde une maison puissante qui s'allie plus tard aux comtes de Bourgogne(1).

Vers l'époque où ce prince célèbre périssait, dans le Selef, naît le fameux Jean de Châlons, descendant des comtes de Châlons par Béatrix, sa mère, et des comtes de Bourgogne par son père Étienne II, petit-fils du perfide Guillaume, comte de Mâcon.

En 1180 paraît Philippe, sire d'Antigny, Pagny et Sainte-Croix, premier auteur de la maison de Vienne, si florissante en Bourgogne dès le milieu du treizième siècle, et qu'illustrèrent au-dehors de puissantes alliances, de grandes richesses et une valeur héréditaire. Cette maison, comme celle de Châlons, reconnaît pour auteur commun le même Guillaume, frère de Rainaud III (2).

Également puissantes, ces deux branches fameuses eurent tout d'abord une fortune bien différente : celle de Châlons grandit pendant cent années; pendant ces cent années, la maison de Vienne s'affaiblit, et ne brille plus qu'au second rang; la première occupe presque tout le midi de la Franche-Comté, et se perpétue trois siècles sans interruption de mâle en mâle; la seconde, à demi ruinée par les partages de famille et la succession des femmes, perd tous ses comtés, et se soutient, malgré ses pertes, jusqu'au dix-septième siècle.

L'une s'enorgueillit du fameux Jean de Châlons l'antique, l'autre s'honore d'avoir produit Jean de Vienne, amiral de France.

La première inscrivit son nom sur les deux premiers actes d'affranchissement de la province; la seconde, non moins généreuse, inscrivit le sien sur l'acte d'affranchissement le plus large que l'on rencontre dans nos archives.

(1) Laure de Commercy est la troisième femme du fameux Jean de Châlons.

(2) Ces deux familles possédaient Lons-le-Saunier divisé alors en deux bourgs, appelés *Bourg de Châlons* et *Bourg de Vienne*.

Ces deux noms sont mêlés à tous les grands événemens du pays, et paraissent dans nos révolutions diverses; mais ces révolutions furent souvent l'œuvre des princes de Châlons, jamais celle des sires de Vienne. Les premiers, rivaux-nés de la branche aînée remuent toute la province par leurs guerres civiles; les seconds n'en provoquent aucune, et ne s'y mêlent qu'une fois, et à regret, pour empêcher que leur pays ne soit cédé à la France.

On se demande, en lisant l'histoire des princes de Châlons, si, pendant trois siècles, ils ont procuré au pays plus d'agitation ou de gloire. On cherche, quand on lit celle des sires de Vienne, si, en leur ressemblant, les Châlons n'eussent pas été plus heureux et plus utiles.

OTTON I.

1190-1201.

Otton Ier, quatrième fils de Frédéric Barberousse et de Béatrix, fut destiné, dès sa première enfance, à recueillir l'héritage de sa mère. Il portait, en 1173 (1), le titre de comte de Bourgogne, auquel il joignit, vers 1189, celui de *palatin*, parce qu'il était né dans le palais impérial (2).

En 1190, Otton avait à peine vingt-cinq ans. Il avait reçu de son père, outre le comté de Bourgogne, la vice-royauté ou le vicariat du royaume d'Arles. Malgré ces titres, Otton, fils et frère d'empereurs, n'eut dans la Bourgogne qu'une influence fort limitée. Comme vice-roi d'Arles, il n'a laissé aucun acte important de son administration. Comme comte de Bourgogne, il n'avait pas même la puissance de Rainaud III. Il habita souvent l'Allemagne, qui avait été le séjour de son enfance; on peut en juger par nos archives, qui n'ont conservé presque aucune charte de ce prince. Dès 1192, il eut, dans le comté de Bour-

(1) Charte de 1173 pour le prieuré de Chaux. *Notice sur Clerval*, par M. Duvernoy.

(2) *Voy.* charte de 1189, *État civil*, II. 285.

gogne, un représentant chargé du gouvernement en son absence : ce représentant portait le titre de *bailli de Bourgogne* (1). Telle est l'origine des baillis, que nos historiens ont placée, jusqu'à présent, un demi-siècle trop tard.

A la mort de Frédéric, Henri VI, son fils aîné, monta sur le trône d'Allemagne. La guerre continuait en Orient. L'armée de Barberousse, privée de son chef, et conduite par un autre de ses fils, Frédéric II, duc de Souabe, traversait la Syrie, et arrivait devant Ptolémaïs, réduite par la fatigue, la maladie et les combats, à moins de six mille hommes. L'archevêque de Besançon, Thierry, Gaucher, sire de Salins et Jean d'Aigremont faisaient partie de ce triste cortége. Ptolémaïs, défendue par Saladin, arrêtait, depuis plusieurs années, tous les efforts des croisés, qui versèrent devant ses murs des flots de leur sang dans plus de cent combats et neuf grandes batailles. Frédéric, avec les débris de son armée, soutint la réputation de l'empereur, son père, plus par sa bravoure que par ses succès. La maladie, suite de la saison des pluies et de l'entassement des cadavres dans la plaine voisine de Ptolémaïs, se joignit aux horreurs de la famine. Frédéric y succomba dans sa tente. De nouveaux renforts rendirent l'espoir aux croisés. Un belier en bois, garni de fer, et d'une forme nouvelle, fut construit par Thierry, archevêque de Besançon; car, ce fils des Montfaucon, malgré son grand âge, avait revêtu la cuirasse et l'épée. Mais, par défaut de soins, le belier, accablé sous les pierres des infidèles, s'ouvrit, et le feu grégeois, lancé du haut des murs, s'attacha à ses flancs et le consuma. Enfin, lorsque Ptolémaïs se rendit, après trois ans de siége, une partie de la noblesse d'Occident avait péri. Thierry ne revit pas son église, ni Jean d'Aigremont la forteresse de ses pères. Gaucher de Salins, l'un des Comtois nommés dans cette croisade, échappa à tant de périls, et rentra dans le comté de Bourgogne.

(1) *Magister Daniel, Burgundiæ*. Charte de 1192, Cartul. de Corneux. *Voy. Notice sur les ducs de Méranie*, par M. Duvernoy, p. 66.

Cette expédition lointaine, par un concours singulier de circonstances, précipita le moment où la ville de Besançon devait recouvrer ses droits de commune et ses franchises municipales. Tandis que l'archevêque Thierry, malgré sa vieillesse, combattait sous les murs de Ptolémaïs, ses officiers, le maire et le vicomte, profitant de l'absence du maître, exerçaient arbitrairement la justice dans la ville de Besançon. L'indignation était générale; le clergé se plaignait aussi haut que le peuple. On résolut d'envoyer à l'empereur une ambassade, composée de Hugues, abbé de Bellevaux, et de plusieurs citoyens, chargés de demander justice, au nom de la ville et des abbayes renfermées dans son enceinte.

Henri VI était à Mayence avec le comte Otton, son frère, et les princes de l'empire, quand la députation arriva. Le vicomte et le maire de Besançon, pressentant l'accusation portée contre eux, s'y étaient également rendus. Les députés exposèrent que la ville de Besançon, toujours fidèle à l'empire, était entièrement livrée à la merci de ces tyrans subalternes, qui arrêtaient et rançonnaient, à leur gré, les habitans, ou les hommes des monastères; et que ces ennemis de la cité devenaient maîtres de leurs personnes et de leurs biens, par des accusations fausses dont ils se constituaient les juges. Pour irriter l'empereur, naturellement violent et jaloux des droits de l'empire, ils ajoutèrent que l'autorité impériale, rendue odieuse par ses représentans, achevait de s'anéantir dans le comté, où l'archevêque avait aliéné des fiefs impériaux, même des châteaux-forts, et que, dernièrement encore, celui de Vesoul avait été remis au comte Otton I, concession dont il avait obtenu, par surprise, la confirmation de l'empereur.

Henri VI eut peine à contenir son indignation. Il voyait la ville de Besançon, située à l'extrémité de ses états, et les fiefs impériaux, déjà si rares dans le comté, prêts à lui échapper également. Persuadé qu'il ne conserverait que par des bienfaits une autorité si précaire, il accueillit les ambassadeurs avec bonté,

appela les habitans *ses chers citoyens*, et leur ville *le rempart et le bouclier de l'empire*. Il déclara, de l'aveu des grands d'Allemagne, et d'Otton son frère, qu'ils auraient désormais une commune gouvernée par des hommes de leur choix, et qu'ils *jouiraient de toute espèce de liberté*. Il ajouta que les clefs de la ville demeureraient entre leurs mains, qu'aucune forteresse ne serait élevée au-dedans ou au-dehors de la cité, aucun réglement, aucune peine décrétés sans leur consentement. En matière criminelle, il établit une sorte de jury, voulant que le juge de l'archevêque ne pût appliquer la peine qu'à l'accusé déclaré coupable par ses pairs. Comme les couvens faisaient dans la ville comme une nation séparée, ayant leurs colons et leurs hommes distincts des habitans, l'empereur ordonna que cette partie de la population resterait sous le gouvernement et la justice de chaque monastère. Ce diplôme est du mois de mars 1191 (nouv. style).

Tel est, pour la ville de Besançon, le grand acte du treizième siècle (1). Ici une ère nouvelle commence : l'histoire politique de Besançon est désormais distincte de celle de ses prélats. Dans ce diplôme, tout l'avenir se découvre. On voit de quel côté penchera tôt ou tard la balance : dans les mêmes murs, le pouvoir féodal et la démocratie; d'un côté les prélats, généralement ennemis de la guerre et de la force, de l'autre une population armée, grossière, bouillante, ivre de liberté. On ne tardera pas à s'observer avec inquiétude. Des fautes mutuelles auront lieu. La lutte commencera et sera longue. Les empereurs y seront appelés, mais un jour viendra où leur intérêt sera d'abandonner les évêques, afin de conserver, par le peuple,

(1) Il faut lire cette charte d'Henri VI, dans les preuves de l'*Histoire de Besançon*, tom. I, p. 53. Dunod l'a copiée sur un transumpt authentique de 1289, conservé à l'abbaye de Saint-Paul. On la trouve également dans les manuscrits Chiflet. Don Berthod a constaté l'authenticité de ce diplôme (concours de 1761). Mais ses raisons ne sont point décisives. Il convient d'ailleurs que le rétablissement de la commune de Besançon date d'une époque voisine du règne d'Henri VI.

les restes d'un empire qui s'évanouit en Bourgogne. Il suffit d'y regarder de près. Les huitième, neuvième, onzième et douzième siècles sont presque les seuls où les évêques aient acquis ces droits éminens, qui les faisaient princes de l'empire, et leur donnaient les attributs de la souveraineté. Mais les treizième, quatorzième et quinzième siècles ne furent plus les siècles des prélats; on leur enleva plus qu'on ne leur avait donné dans les autres. Tous eurent à peu près le même sort; et, sans le titre de prince de l'empire, qu'ils ont porté depuis, on eût à peine reconnu, dans ces potentats dépouillés, les souverains qui marchaient immédiatement après les empereurs et les rois (1).

En 1196, l'empereur était à Besançon avec le comte Otton, son frère, et ils parcouraient ensemble le chemin qui est entre Lure et Luxeuil, lorsqu'Otton donna en fief, à Frédéric de Breuche, la moitié du château, et la fontaine salée de Rosières, qu'il avait reçus de son père. Cette année 1196, qui fut presque la dernière d'Henri VI, est célèbre par le châtiment qu'il infligea au comte Jourdain, chef de la révolte de Sicile. Pour le punir d'avoir aspiré à la royauté, Henri le fit asseoir dans une chaise de fer ardent, et lui fit attacher, avec des clous, une couronne brûlante autour du front. Henri mourut en 1097, empoisonné, dit-on, par l'impératrice Constance, sa femme, en haine de ses cruautés contre les Siciliens.

Tandis que la commune de Besançon, relevée par Henri VI, se livrait à l'allégresse, créait ses prudhommes, se divisait par quartiers, réglait les armes et les couleurs de ses bannières, de tristes dissentions éclataient entre les deux branches de Bourgogne. C'est là l'origine de tant de troubles, funestes à la branche aînée, utiles pour les ducs de Bourgogne et pour les ennemis du comté. Le chef de la branche cadette était alors Étienne II, fils unique d'Étienne Ier, mort en 1174, et petit-fils du perfide Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon. Étienne II était re-

(1) *Voy.* concours de 1775.

doutable. Il avait épousé, vers 1188, Béatrix, comtesse de Châlons (1); de ses deux neveux, Gaucher IV possédait la baronie de Salins, et Guillaume II était comte de Vienne et de Mâcon. Il avait pour beau-frère Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard. A ces alliances puissantes, Étienne joignait de vastes possessions. Il était maître du vaste ressort d'Auxonne, d'Arlay, et de grandes terres dans le Scoding; il portait une aigle dans ses armes, et battait monnaie à Lons-le-Saunier (2), dont l'un des deux bourgs lui appartenait. Hardi, ambitieux, léger dans ses mœurs, Étienne n'était pas homme à dissimuler ses espérances; il avait deux fils, Jean et Étienne (le premier doit être un jour le fameux Jean de Châlons). Otton II, au contraire, privé d'enfans mâles, et père seulement de deux filles, prévoyait qu'après sa mort les deux princes de la branche cadette leur disputeraient la souveraineté. Dans deux cents ans, la question de la succession des filles ne s'était présentée qu'une fois, et il savait comment Guillaume, grand-père d'Étienne II, avait prétendu la résoudre. Plein de ces pensées, Otton donna l'ordre à son rival de quitter le nom de *comte de Bourgogne,* titre que prenaient, depuis des siècles, les membres de la branche cadette. Le père et le grand-père d'Étienne l'avaient également porté (3); Étienne II lui-même l'avait pris, en 1193, sans discussion, dans un traité avec Otton. Il obéit à cet ordre injurieux, mais la fureur dans le cœur, plus par crainte du cruel Henri que par tout autre motif. Otton lui permit de prendre le titre de comte d'Auxonne, *comes Aussonæ*, nom inconnu jusqu'alors, mais qui était celui de la plus grande des baronies d'Étienne.

La mort d'Henri VI laissa un libre cours à sa colère (1197). De grands troubles suivirent. Philippe, frère d'Henri VI et d'Otton, excommunié par Célestin III, fut élu avec peine,

(1) Cette princesse est l'objet d'une lettre fort savante du jésuite Chiflet, publiée en 1656.
(2) *Moneta Ledonensis*. Chartes de 1190 et de 1205, aux archives du Jura.
(3) *Beatrix,* 132, 134.

quoiqu'il possédât les ornements et le trésor de l'empire. Ses ennemis lui opposèrent successivement Bertold, duc de Zeringhem, et Otton, fils d'Henri-le-Lion. De ces deux concurrents, le premier céda à l'argent de Philippe, qui lui donna onze mille marcs d'argent; le second, soutenu par le Saint-siége et par Richard son oncle, roi d'Angleterre, ne céda qu'à la force des armes. La guerre fut longue. Philippe se ruina pour être empereur, en distribuant à ses amis ses domaines de Souabe et de Franconie. Dans cette guerre, l'Alsace, où il venait d'être élu, se déclara contre lui. *Conrad d'Ursperg* fait une vive peinture des combats qui y furent livrés. « On ne voyait de toutes parts, » dit-il, que rapines, séditions, meurtres, incendies. » Philippe, pour appuyer son élection, se rendit en Alsace, prit et brûla Molsheim, s'approcha de Strasbourg, porta le ravage et le feu dans les terres de Conrad, qui en était évêque, puis alla se faire couronner à Mayence. Un zèle imprudent pour le parti de Philippe entraîna l'archevêque de Besançon, Amédée, dans cette guerre ardente, où le comte de Montbéliard, Richard de Montfaucon, qui suivait, ainsi que son beau-frère, le comte Étienne II, l'exemple de l'Alsace, fit prisonnier le prélat, et le garda quelque temps dans les fers (1198). Le comte palatin de Bourgogne, Otton, avait embrassé avec chaleur la cause de l'empereur son frère. Il perça d'une flèche, sous les murs du château d'Hunenberg, le frère de l'évêque Conrad; d'autres disent qu'il le fit attacher à un gibet (1).

A peine Philippe s'était-il retiré que l'évêque Conrad, outré de la mort de son frère, se jeta avec le comte de Dabsburg sur les terres de Philippe situées en Alsace. Cette province était tour à tour en proie aux deux partis. Philippe, après avoir reçu à Mayence la couronne impériale, y revint avec son armée, et se saisit de Ruffach; les faubourgs de Strasbourg furent brûlés. Le

(1) *Voy.* Laguille, *Hist. d'Alsace.* — M. Duvernoy, *Notice sur les ducs de Méranie*, p. 59.

Rhin ne fut pacifié qu'en 1201 par l'entremise de Bertold, duc de Zeringhem, et Strasbourg ouvrit ses portes à l'empereur.

Fort de ces troubles et guidé par la haine, Étienne, durant cette guerre, avait abjuré la vassalité d'Otton, et fait hommage à Eudes, duc de Bourgogne, de son château et de sa ville d'Auxonne, ouvrant ainsi la frontière le long de la Saône à l'ennemi commun, *au quartier le plus dangereux*, selon l'expression de *Gollut*. Le duc promit de lui fournir des troupes toutes les fois qu'il aurait guerre avec le comte Otton (1). Et tel était le ressentiment d'Étienne, qu'il s'engagea à ne pouvoir rentrer dans l'hommage du comte de Bourgogne qu'en abandonnant au duc sa ville et son château. *Dunod* pense que la guerre éclata alors entre les deux branches de Bourgogne : ce qui est probable d'après les faits qu'on vient de rapporter.

Telle était la triste situation du comté, et les provinces rhénanes étaient à peine pacifiées lorsque le comte palatin mourut. Il était alors à Besançon ; sa maladie fut longue, sa santé s'était détruite avant l'âge dans le tourbillon des dernières guerres (2). A son lit de mort, ses regards inquiets se portèrent sur sa femme, Marguerite de Blois, petite-fille du roi Louis-le-Jeune, et sur ses deux filles, Jeanne et Béatrix, qu'il laissait en bas âge ou dans la première jeunesse. Il vit l'abîme creusé sous leurs pas, sa succession déjà disputée, Étienne ambitieux, irrité, et vassal du duc de Bourgogne; il espéra cependant quelque appui de Philippe, son frère, qui semblait s'affermir sur le trône. Des devoirs pieux remplirent et consolèrent ses derniers jours ; il prit sous sa protection les églises de Saint-Paul et de Saint-Étienne, et expira le 14 janvier 1201 (3). Comme tous les enfants de Béatrix, il mourut avant l'âge, puisqu'il avait à peine

(1) *Béatrix*, p. 85.

(2) *Multo guerrarum turbine præpeditus*. Charte de 1202, Chevalier, I, 334.

(3) Il mourut *in bonâ confessione*, dit l'auteur incertain d'un fragment rapporté par Baronius, ann. 1200.

trente-cinq ans, heureux pourtant de ne pas monter sur le trône où deux de ses frères périrent assassinés.

Vers ce temps Gaucher IV, dernier sire de Salins de la race d'Albéric, fondait Goailles et Sainte-Marie (1199). La concession d'une lieue d'étendue qu'il fit à cette dernière abbaye, près du lac Saint-Point, devint une nouvelle cause de défrichement dans cette partie du Jura. Ce prince, par ses dissensions domestiques, préparait la ruine de sa baronie, qui passa plus tard en des mains étrangères.

Un fait très grave à remarquer encore sous le gouvernement d'Otton Ier, c'est le principe du *vaste et moderne démembrement*, comme l'appelle Perreciot (1), du comté de Bourgogne au profit du duché. Cet auteur a fort bien prouvé que jusqu'à 1197 les ducs de Bourgogne, respectant la limite de la Saône, n'avaient point étendu leur domination au-delà de ses bords. Il en donne pour preuve le traité de paix de 1136 entre le duc Hugues et Henri, roi des Romains, la conférence de Frédéric-Barberousse à Saint-Jean-de-Lône, *in finibus imperii sui,* et la sentence arbitrale de Henri VI en 1193, en faveur de Eudes, duc de Bourgogne, qui bornait toutes ses réclamations contre le comté au village de Polangi, situé au-delà de la Saône, sans rien demander sur la rive gauche. Le funeste traité d'hommage pour Auxonne a changé les antiques limites; la Saône a été franchie, et nous verrons dans tout le cours du treizième siècle qu'une fois que les ducs de Bourgogne eurent mis le pied sur cette rive, ils ne cessèrent de s'y agrandir.

La mort d'Otton II clôt le douzième siècle, siècle d'indépendance sous Rainaud III, de grandeur sous Frédéric, mais de grandeur superficielle et passagère. Après sa mort, rien ne subsista de ses grands projets; les dissensions des maisons de Souabe et Franconie, de Bavière et Saxe, assoupies sous son règne, se réveillèrent avec force après lui. Leurs haines se communi-

(1) Ébauche sur les villes de Franche-Comté, v° Saint-Marcel-lès-Châlons.

quèrent aux peuples, et se confondirent avec l'esprit de parti qu'avaient fait naître les querelles du sacerdoce et de l'empire. Les factions des guelfes et des gibelins, auxquelles il donna naissance, durèrent des siècles. Au milieu de ces agitations, la Bourgogne et l'Italie, que Frédéric avait cru rattacher à l'empire, s'en isolèrent de plus en plus. Il avait même été obligé par le traité de Constance en 1183, traité qui a formé long-temps la base du droit public italien, de consacrer l'établissement de la liberté italienne, et de reconnaître l'existence des républiques lombardes. Dans l'Allemagne, les envahissements des états anéantirent la puissance des empereurs. L' *Archisolium arelatense* qu'exerça Otton, notre comte, ne subsista point dans sa maison et fut sans influence entre ses mains. La puissance de nos comtes baissa même sous Frédéric, comme nous l'avons dit, parce qu'ils perdirent la plus grande partie de leurs terres transjuranes, et que la branche cadette ne cessa de grandir par l'ambition et le génie de ses représentans.

JEANNE.

1201, 1205 ou 1206.

Le treizième siècle forme un contraste frappant avec le douzième : époque de luttes, de combats, de souffrances, d'affranchissemens, il commence, il finit par la guerre civile. Nos chartes mêmes se dégagent du joug de la langue latine; la première en langue vulgaire est de 1204 (1). Les archives de nos comtés commencent, ainsi que celles de la ville de Besançon; elles permettent de considérer et de suivre les grands faits de ce siècle et des siècles suivans. Notre histoire, éclairée d'une lumière plus vive, nous laisse apercevoir la population qui couvre notre sol; à part les contrées du Jura, presque tous nos villages aujourd'hui connus sont habités, et le Jura lui-même,

(1) De Pierre de Scey, Perreciot, *État civil*, II, 200.

défriché et cultivé plus qu'en aucun des siècles précédens, reçoit un accroissement considérable de population.

Marguerite de Blois entourée d'ennemis puissans, inquiète du sort de ses deux filles, Jeanne et Béatrix, venait de fermer les yeux de son époux, le comte Otton. Elle chercha un protecteur au-dehors, et se hâta de faire hommage du comté de Bourgogne à l'empereur Philippe, son beau-frère, sans consulter si, comme tutrice, elle pouvait faire cet hommage, sans savoir même si elle engageait l'indépendance du comté, audacieusement défendue par Rainaud III. Quoique l'empereur eût peine à s'affermir sur le trône, la crainte d'un tel protecteur contint Étienne II (1). Sans renoncer à ses projets ambitieux, il se borna à reprendre (1201) le titre de comte de Bourgogne (2), qu'il avait été forcé de quitter, à s'assurer de ses vassaux, et il attendit les événements.

Une nouvelle croisade entraînait d'ailleurs dans le Levant une partie de la noblesse comtoise. Jérusalem, reprise par Saladin en 1187, était encore entre les mains des musulmans. Aux instances d'Innocent III près des princes de l'Europe s'étaient jointes les prédications véhémentes de Foulques de Neuilly; Martin Litz, de l'ordre de Cîteaux, avait prêché la croisade dans le diocèse de Bâle et sur les bords du Rhin. La France, la Bourgogne, l'Angleterre répondaient à cet appel. Parmi les

(1) On voit par la lettre 71 du pape Innocent III que l'empereur vint à Besançon, où l'archevêque Amédée, quoiqu'il fut excommunié, l'accueillit solennellement dans sa cathédrale.

Philippum ducem Sueviæ ad Burgundiam devastandam deduxit, et ipsum tanquàm regem catholicam processionaliter in ecclesiâ recipiens Bisuntinâ ei fecit a suis tanquàm legitimo regi honorem et reverentiam ex liberi. Nuntios etiàm nostros et litteros in civitate ac terrâ suâ cepi permittit.

Les événemens dont parle cette lettre datée du 5 des nones 1203, semblent se rapporter à une époque voisine de la mort d'Otton comte de Bourgogne (1201). Étienne était alors un des ennemis de Philippe et d'Otton, l'empereur le traita donc en ennemi; c'est ce que peuvent indiquer ces mots : *Ad devastandam Burgundiam.* Ce souvenir dut contenir Étienne.

(2) Cartulaire de Luxeuil. Charte de 1201, dont ce prince est témoin avec la comtesse Marguerite.

braves qui, au fameux tournoi d'Ecry-sur-Aisne, ou plus tard au chapitre de Citeaux (1201) reçurent le signe des croisés, *Gollut* nomme Otton de Vergy, seigneur de Champlitte; Guillaume et Étienne de Vergy, Gauthier de Montbéliard, Guy et Aimon de Pesmes, Odet et Raimond de Dampierre, Richard et Guy de Dampierre, et Henri d'Argilières (1). Le maréchal de Villehardhoin, compagnon de leurs travaux et l'historien de cette croisade, signale encore Hugues de Colemi (Coligny), Eudes-le-Champenois de Champlitte, et Guillaume son frère, descendus des comtes de Bourgogne, tous deux fils d'Odon de Champagne, et nés pour soutenir la gloire de leurs aïeux.

Le rendez-vous général des croisés était à Venise; mais plusieurs barons, et en particulier Renaud de Dampierre, s'embarquèrent dans d'autres ports. L'armée était prête à mettre à la voile, lorsqu'on vit arriver, dit Villehardhoin, une grande merveille, une aventure inopinée, et la plus étrange dont on ait ouï parler. Alexis, fils d'Isaac, empereur de Constantinople, venait demander aux croisés la délivrance de son père détrôné et privé de la vue par son propre frère. Au récit de ses malheurs Alexis joignait des offres séduisantes. Isaac, rétabli sur le trône, serait le plus puissant auxiliaire des chrétiens; Constantinople conquise leur ouvrait le chemin de la Palestine et leur offrait un port, une retraite et des soldats. Les chefs furent persuadés, et, malgré l'opposition du souverain pontife, toute la flotte se réunit à Corfou, pour se diriger sur Constantinople. On y séjournait depuis quelques semaines, lorsque des mécontentemens éclatèrent. Quelques chefs blâmaient hautement l'expédition de Constantinople, dont les préparatifs étaient immenses et le succès incertain. Nos Comtois étaient parmi les mécontens. Je vous nommerai, dit Villehardhoin, une partie des *plus maistre chevretaine;* puis il cite quatorze seigneurs : « De tels fut li uns » Odet-le-Champenois de Champlitte, Guy de Pesmes et Haimes » ses frères, Richart de Dampierre et Odet ses frères. »

(1) P. 378.

L'exemple et l'influence de ces barons avaient entraîné d'autres chevaliers, et *plus de la moitié de l'ost était de leur acort.* L'effroi était dans le surplus de l'armée; c'en était fait de l'expédition, si l'on était privé de leur secours. Alors on vit une scène remarquable, qui prouva toute l'estime que l'on faisait de ces braves guerriers. Le marquis de Montferrat, chef de l'expédition, le comte Beaudoin de Flandre, les comtes de Blois et de Saint-Paul, et tous les barons se rendirent dans la vallée, où les mécontens étaient réunis. Accompagnés des prélats et des abbés, et même du fils de l'empereur de Constantinople, ils mirent pied à terre, et se jetèrent aux pieds des chefs de la rébellion, *mult plorant,* en déclarant qu'ils ne se relèveraient qu'après avoir obtenu ce qu'ils demandaient à genoux. Les chevaliers ne purent tenir contre un spectacle aussi touchant. *Quand cil virent, si orent mult grand pitié, et plorèrent mult durement.* Ils promirent de demeurer au camp jusqu'aux premiers jours de l'automne, à condition qu'on leur fournirait des vaisseaux pour se rendre en Syrie, et *lors ot grant joie per tote l'ost.*

On s'embarqua pour Constantinople, et l'on ne tarda pas à découvrir cette ville célèbre qu'entourait une double muraille dans une circonférence de sept lieues. « Il n'y avait si hardi, dit » Villehardhoin, à qui le cœur ne frémît, car onques si grande » affaire ne fut entreprise. » Constantinople renfermait un million d'habitans et deux cent mille hommes en état de porter les armes; mais les croisés, selon Nicetas, ne craignaient que la chute du ciel. Le premier exemple de bravoure, sous ces murs fameux, fut en partie l'œuvre d'Eudes-le-Champenois de Champlitte. Il est nommé le premier parmi les quatre-vingts chevaliers de mult bonne gent, dont Villehardhoin raconte le fait suivant. Le débarquement venait de s'opérer, quand les chrétiens aperçurent de loin, au pied d'un coteau, plusieurs tentes et pavillons; *c'était li magédux* (grand chef) de l'empereur de Constantinople. Quoique ces tentes fussent à trois lieues du camp des

croisés, nos héros n'hésitent pas un moment à s'élancer dans la campagne et à *férir mult vigoureusement.* Après une faible résistance, les Grecs intimidés s'enfuient, laissant aux croisés qui les poursuivent leurs tentes et leurs richesses; ce premier exploit anime les croisés et leur présage de nouveaux succès.

Constantinople fut cernée de plus près : l'armée avait été divisée en six corps. Le cinquième était conduit par Eudes-le-Champenois de Champlitte et par Matthieu de Montmorency. Villehardhoin faisait partie de ce corps d'armée (n° 79). « Ce fut » fier chose à regarder que Constantinople, qui tenait trois » lieues de front par-devers la terre, ne put tote l'ost assiéger que » l'une des portes. » Les assiégés se défendaient; des sorties journalières inquiétaient les chrétiens, dont l'armée, sans sommeil et sans repos, semblait assiégée elle-même. Un jour, dit Villehardhoin (n° 88), que les Bourguignons étaient de garde, les Grecs firent une sortie avec leurs meilleurs soldats; mais ils furent reçus avec vigueur (mult durement); les Bourguignons leur firent prendre la fuite et les poursuivirent de si près que, du haut des murs de Constantinople, ils reçurent une grêle de pierres. Constantin Lascaris, l'un des grands seigneurs grecs, n'en fut pas moins pris tout armé sur son cheval; mais Guillaume de Champlitte eut le bras fracassé par une pierre, *dont grant dommage fut, que il ere mult preux et mult vaillant.*

Constantinople fut emportée. Isaac, tiré de prison et rétabli sur le trône, envoya son fils avec une puissante armée pour achever de faire rentrer l'empire sous son obéissance. Villehardhoin ne cite que six des barons qui l'accompagnèrent, entre autres Hugues de Coligny; mais il n'a garde d'oublier Guillaume de Champlitte, que sa blessure ne pouvait laisser inactif (n° 105).

Isaac, devenu odieux à ses peuples, fut étranglé par Murzuphle, qui s'empara du trône, et les Latins furent contraints de quitter Constantinople, qu'ils avaient en partie réduit en cendres en voulant brûler une mosquée. Pendant que les chré-

tiens délibéraient sur les moyens d'y rentrer, une grande partie *de la bonne gent de l'ost* fit une chevauchée au-dehors et s'empara de la ville de Philée, sur les bords de la mer. Ces braves étaient Henri, frère du comte de Flandres, Jacques d'Avene, Beaudoin de Beauvoir (Belvoir), Eudes-le-Champenois de Champlitte, et Guillaume son frère. Ils revenaient chargés de butin, quand l'empereur Murzuphle vint, avec une grande partie de son armée, se placer en embuscade sur leur route. Les premiers escadrons avaient déjà passé, lorsqu'il les chargea à l'entrée d'un bois. Mais nos braves tournèrent valeureusement la tête, et l'empereur, mis en fuite, laissa dans leurs mains l'étendard impérial avec une bannière qui faisait toute sa confiance. Cette défaite fut suivie d'une nouvelle prise de Constantinople (12 avril 1204), et Murzuphle s'enfuit lâchement devant vingt mille hommes qui venaient d'emporter d'assaut la plus grande ville du monde. Le comte de Flandres fut élu empereur. Lors de son couronnement, Eudes de Champlitte mourut, *mult plaint et ploré* de Guillaume son frère et de ses amis; on l'ensevelit à *grant honor al mostier des apôtres* (n° 138).

Les vainqueurs se partagèrent les villes et les provinces de l'empire. De là naquit une foule de comtés et de principautés féodales. Dans ce vaste partage, Guillaume de la Roche devint prince de l'Achaïe, où il s'étendit par les armes, et mourut en 1210. Otton de la Roche, attaché comme lui à la fortune du marquis de Montferrat, obtint comme par miracle, dit Albéric(1), les principautés d'Athènes et de Thèbes. Les croisés, qui avaient dépouillé de leurs reliques les églises de Constantinople, lui abandonnèrent, dans le partage, l'une des plus célèbres. C'était, suivant *Dunod*, le Saint-Suaire qu'Otton envoya en Franche-Comté, et dont son père Ponce fit présent à l'archevêque de Besançon, Amédée de Tramelay. La principauté de Carithaine, ville de l'Arcadie, tomba dans le lot d'Otton de Cicon, son neveu;

(1) Ann. 1205.

Hugues et Gerard de Besançon reçurent des terres dans la Thessalie. Eudes de Dampierre obtint la main d'Éloïse, fille d'Amaury de Luzignan, roi de Chypre, et Gauthier de Montbéliard devint le fondateur de la maison Montfaucon-Montbéliard dans le Levant.

Pendant que les croisés établissaient ainsi sur les ruines de l'empire grec l'empire passager des Latins, le comte Étienne, entraîné peut-être par son penchant pour Blandine de Cicon, se séparait de la comtesse de Châlons, sa première femme.

La veuve d'Otton I, Marguerite de Blois, gouvernait au nom de Jeanne, sa fille, qui ne tarda pas à prendre elle-même, d'une main non moins timide, les rênes du gouvernement. En 1205, de concert avec l'empereur Philippe, son oncle, Jeanne confirma, comme comtesse de Bourgogne, une fondation pieuse faite par sa mère dans l'église Saint-Étienne de Besançon, suivant l'intention du comte Otton (1). Cet acte est le seul que l'on connaisse de cette princesse (2), qui mourut en 1205 ou 1206. Le corps de cette jeune comtesse de Bourgogne, petite-fille de Frédéric-Barberousse, fut inhumé à Saint-Étienne de Besançon (3). Aucun de nos souverains ne reçut depuis la sépulture dans cette noble basilique. Béatrix, sa sœur, lui succéda.

(1) Inventaire du grand chapitre.

(2) Dunod qui ne connaissait pas la charte de 1205 ci-dessus, a beaucoup hésité sur l'existence de la comtesse Jeanne. Comparez l'histoire du comté de Bourgogne, tom. 2, p. 189 et 195. Table généalogique, VIII.

(3) Dans un ancien nécrologe rédigé vers 1302, et contenant la nomenclature des membres de la famille souveraine inhumés à Saint-Étienne, on trouve au nombre de ces illustres défunts, *Joanna, filia imperatoris*. Je crois que c'est notre comtesse Jeanne, quoique par erreur on l'appele fille et non petite-fille de l'empereur. Ce catalogue n'est pas exempt d'erreurs de cette nature. Ainsi Otton I y porte le titre de *duc de Mérante*. Voir cette pièce au Cartul. de l'archevêché.

BÉATRIX, ET OTTON II DUC DE MÉRANIE.

1206-1214.

Béatrix était fort jeune (1). Depuis cinq ans le comté n'était gouverné que par des femmes. On se défiait d'Étienne II, ancien ennemi du père de Béatrix. Cette situation hâta son mariage. Son oncle, l'empereur Philippe, réconcilié avec le Saint-siége, et affermi sur le trône d'Allemagne, lui choisit un époux dans la plus riche, et peut-être la plus illustre famille de l'empire. Au mois de juin 1208 (et non, comme l'a dit *Dunod*, sous le règne d'Henri VI), elle épousa le duc de Méranie. « Sa famille descendait en ligne droite de Charlemagne, et possédait les plus » belles provinces du midi de l'Allemagne. Son père, Berctold III, » était duc de Méran et de Carinthie, margrave d'Istrie, et sou- » verain du Tyrol. Berctold III avait refusé, en 1198, la cou- » ronne impériale que les princes lui offraient. Une de ses » sœurs, depuis canonisée, était duchesse de Silésie et de Po- » logne, et une autre, Agnès, fut l'épouse, célèbre par sa » beauté et ses malheurs, de Philippe-Auguste, roi de Fran- » ce (2). » Agnès, répudiée à regret par ce prince, était morte de douleur en 1201. Mais deux enfans, nés d'elle et légitimés par Innocent III, liaient encore la famille de France à celle des ducs de Méranie. On doit aussi remarquer que l'une des filles de Berctold III avait épousé André, roi de Hongrie, père de sainte Élisabeth.

Le jeune duc de Méranie, époux à Béatrix, s'appelait Otton. Son frère aîné était évêque de Bamberg, et, comme Otton était

(1) M. Duvernoy, par ses savantes recherches sur les *ducs de Méranie*, a montré le premier l'erreur de nos historiens sur le gouvernement d'Otton II. Ils n'avaient fait de ce gouvernement qu'une guerre perpétuelle avec la branche cadette. M. Duvernoy réduit ces guerres à trois, celles de 1211, de 1218, de 1226. Il nous a même paru que celle de 1211 et 1226 étaient seules rigoureusement prouvées.

(2) M. de Montalembert, *Vie de sainte Élisabeth*.

le second enfant de son père, il avait recueilli la plus grande partie des vastes terres de ce dernier, mort en 1207. Son duché de Méranie était situé dans les montagnes de la Dalmatie et de l'Albanie, près de la mer Adriatique; il gouvernait aussi le Tyrol. Otton, qui n'avait pas trente ans (1), fut d'autant plus flatté de recevoir la main d'une nièce de l'empereur, que, dans Philippe, une jeunesse égale à celle d'Otton semblait lui promettre un long avenir sur le trône. Les fêtes de cet illustre hyménée furent célébrées avec magnificence dans le palais impérial, mais brusquement interrompues par la mort de l'empereur. Il fut frappé dans sa chambre, à Bamberg, le 12 juin 1208, par Otton de Wittelsbach, qui se vengeait, par cet attentat, de ce que Philippe lui avait refusé sa fille. Le meurtrier s'enfuit vers les Ardennes.

De grands troubles en Germanie suivirent ce meurtre inattendu. Philippe laissait un neveu en bas âge, Frédéric II, fils de l'empereur Henri VI; mais le parti contraire à la maison de Hohenstauffen fit pencher la balance en faveur d'Otton de Brunswich, déjà élu en 1198. Otton de Méranie qui vit cette élection avec douleur, eut encore celle de voir ses deux frères, l'évêque Eckbert et Henri, marquis d'Istrie, compris à tort dans la condamnation des meurtriers de l'empereur, et bannis pour n'avoir pas dévoilé le complot dont on supposa qu'ils avaient eu connaissance. Au milieu de ces agitations, Otton ne quitta point l'Allemagne; il y était encore en 1209.

Ce n'est que vers cette époque, ou peut-être l'année suivante, qu'il arriva dans la Bourgogne, où l'appelaient les soins de ses nouvelles possessions. Il trouva une agitation égale au moins à celle de la Germanie. Le parti guelfe y dominait et appuyait le nouvel empereur, Otton de Brunswick. Ce parti avait pour chefs, au-delà des monts, le duc de Zeringhem, Berctold V,

(1) Dans une bulle du mois de février 1205, Innocent IV constate qu'Eckbert de Méranie venait d'être promu, avant sa trentième année, à l'évêché de Bamberg. Eckbert était l'aîné d'Otton.

ainsi que les évêques de Lausanne et de Genève. Le parti contraire était dirigé par Thomas, comte de Savoie. Des engagemens fréquens eurent lieu entre les deux partis.

Dans le comté de Bourgogne, Étienne II suivait le parti guelfe. Il suffisait pour qu'il l'adoptât que le nouveau comte de Bourgogne fût gibelin, et l'on peut remarquer que, dès cette époque jusqu'au milieu du treizième siècle, telle fut la couleur contraire des deux branches de Bourgogne. La mort de l'empereur Philippe avait relevé les espérances d'Étienne II. Fort de l'absence du duc de Méranie et des troubles de l'empire, il avait augmenté le nombre de ses partisans, et couvert les montagnes de ses châteaux et de ses tours. Son allié le plus puissant, le duc de Bourgogne, de retour alors (1209) de la croisade des Albigeois dont le succès lui était dû en partie, pouvait seconder puissamment ses efforts, ouvertement ou en secret. Il n'était pas d'ailleurs difficile de soulever les Comtois contre un étranger qui n'entendait pas même leur langue. De quel droit, au lieu des princes de leur sang, si nombreux dans le pays, leur donnait-on pour chef un inconnu? et quelle garantie aurait l'indépendance du comté, si vaillamment défendue par leurs pères, au temps de Rainaud III, quand elle serait livrée à une famille dévouée aux empereurs et dont les possessions étaient des fiefs de l'empire?

Ainsi, à son arrivée dans les états de Béatrix, le nouveau comte de Bourgogne trouva parmi les princes de la branche cadette, non des parens, mais des ennemis armés. Une guerre éclata alors; elle fut tout au désavantage d'Otton. Les détails ne nous en sont point transmis par l'histoire. Il paraît que le duc de Méranie, réduit à l'impuissance de défendre son comté, songeait à le donner en garde à Guillaume, comte de Vienne, prince de la branche cadette : cette triste ressource fut inutile. Étienne, victorieux, se fortifia de l'alliance de Berctold V, le dernier, le plus puissant des ducs de Zeringhem, et le chef du parti guelfe en Bourgogne. Berctold, veuf et sur le retour de

l'âge, venait de perdre ses deux fils; Étienne lui donna sa fille Clémence en mariage. Dans l'impossibilité de résister, Otton, entouré d'ennemis, demanda la paix : elle fut signée à Dijon, preuve que le duc de Bourgogne n'était point étranger à nos guerres intestines. Les conditions imposées à Otton furent onéreuses. Il promit de ne donner jamais en garde ses terres et ses châteaux au comte de Vienne, ni à personne qui lui fût uni par les liens de la foi ou du sang, à l'exception du comte Étienne. Il se soumit encore à ne pouvoir vendre, donner à bail, échanger ni engager sa terre sans le consentement de son vainqueur; il lui fit remise de ses justes sujets de plainte, renonça à demander rien pour les nombreux dommages qu'il avait reçus, et confirma le comte Étienne dans la possession des nouvelles forteresses qu'il avait élevées. Enfin, à la prière du duc de Bourgogne, il fit don à Jean de Châlons, fils d'Étienne, du château de Belvoir (11 octobre 1211).

Ce traité, dont les évêques de Langres et de Besançon furent constitués les garans, avec pouvoir d'excommunier Otton dans le cas où il en enfreindrait les clauses, était l'asservissement à la branche cadette de la branche aînée de Bourgogne. Cependant l'orgueilleux Étienne n'était pas sans crainte. L'empereur Otton, dont il suivait le parti, venait d'être excommunié par Innocent III, et l'archevêque de Mayence, en publiant la sentence d'excommunication, invitait toute l'Allemagne à élire Frédéric II, fils d'Henri VI et roi de Sicile. Étienne pouvait donc prévoir dans l'empire un changement dont profiterait le duc de Méranie, dévoué à la maison d'Hohenstauffen. Aussi fit-il déclarer, dans le même traité, que, si l'empereur voulait lui faire la guerre à raison de ses ravages dans le comté de Bourgogne, le duc de Méranie ne ferait, sans son consentement, aucune paix avec l'empereur.

Le changement qu'il avait prévu arriva. Otton de Brunswich, abandonné, ne put se soutenir sur le trône. Le duc de Méranie, de retour en Allemagne, fut l'un de ceux qui se prononcèrent

le plus énergiquement contre lui. Dès 1210, conduit par un vieux penchant de famille, il avait figuré parmi les adversaires de ce prince, et dès 1212 il paraît au nombre des princes qui appelèrent formellement au trône le jeune Frédéric II, qui d'ailleurs était le cousin germain de Béatrix, comtesse de Bourgogne, sa femme. Frédéric vint se faire couronner en Allemagne, et le duc de Méranie faisait, au mois de septembre 1212, partie du brillant cortége qui accompagnait à Bâle sa marche triomphale. Son couronnement eut lieu peu après à Mayence. Ainsi la fortune de la branche cadette de Bourgogne pâlit tout à coup (1). Étienne, en 1214, craignant les événemens et la prépondérance de la branche aînée, resserra ses liens avec le duc de Bourgogne, en mariant Jean de Châlons, son fils, à Mahaut, fille d'Hugues III, dont il s'était fait le vassal pour Auxonne, et qui ne cherchait qu'à s'agrandir dans le comté au sein de la guerre civile.

Quoique le comte palatin de Bourgogne eût été humilié par le traité de 1212, il n'entrait pas dans sa politique de remettre sous le joug la branche cadette par la force des armes. La cour et la faveur de Frédéric II le rappelaient en Allemagne, où se trouvaient d'ailleurs les vastes possessions de sa famille, et s'il eût irrité ces princes belliqueux et puissans que soutenait le duc de Bourgogne, il eût, à chacune de ses absences nécessitées par les événemens, vu le comté en feu et ses domaines envahis. Il obéit à la voix de la prudence, se défia de ses ennemis et les ménagea. Aussi son absence ne suscita aucune guerre. Il était à Erfurt le 21 janvier, à Bâle le 25 novembre 1214. On a cru (2)

(1) On voit d'ailleurs par une lettre du pape Innocent III adressée en 1213, aux abbés de Morimont et de Saint-Étienne de Dijon, que l'excommunication avait été lancée contre Étienne comte de Bourgogne, et l'interdit mis sur ses terres pour *damnis et injuriis archiepiscopo* (Amédée de Tramelay) *ab eodem comite irrogatis*; et que, pour se faire absoudre, le comte avait présenté des lettres fausses ou altérées. Innocent III ordonne jusqu'à satisfaction, de maintenir les censures et l'interdit. (*Epist., Innoc. III*, lib. XX, epist. 11.)

(2) Perreciot. (Ébauche manuscrite, sur les villes de la Franche-Comté,

qu'il assistait, avec les habitans de Salins et de Pontarlier, à la bataille de Bouvines, qui décida du sort de l'empire, et dans laquelle son beau-père, Philippe-Auguste, fut vainqueur de l'empereur Otton. Ce fait est plus qu'incertain.

Depuis la bataille de Bouvines jusqu'en 1217, le duc deMéranie habita plus ou moins en Allemagne. Il était tantôt dans ses possessions allemandes, tantôt à la suite de l'empereur, qu'une cour mobile et brillante suivait dans ses voyages. Ainsi, le 22 décembre 1215, il est avec l'empereur à Egra, le 15 mai 1216 à Wurtzbourg, le 10 novembre de la même année à Attenburg, et le 21 janvier 1217 à Nuremberg (1).

Il se préparait alors au voyage de la Terre-Sainte, et il partit effectivement avec son beau-frère, Henri, roi de Hongrie, Eckbert, son frère, évêque de Bamberg, l'archevêque de Saltzbourg, beaucoup de nobles et de comtes, soutenus d'une puissante armée. De Dalmatie ils s'embarquèrent, au mois d'août 1217, pour Spalatro, et abordèrent à Chypre, puis à Saint-Jean-d'Acre (2). Il paraît que l'archevêque de Besançon, Amédée de Tramelay, dévoué à la maison d'Hohenstauffen, faisait partie de cette expédition. Du moins il était encore dans la Terre-Sainte en 1219, et remplacé dans l'administration épiscopale par Henri, son vicaire et son camérier.

La nouvelle croisade commença par des succès. L'armée chrétienne atteignit promptement les rives de la mer de Galilée, et le 10 novembre elle se purifiait dans les eaux du Jourdain. L'expédition n'eut pas d'autres résultats. Forcés par la disette de rétrograder, les croisés échouèrent devant le château du Tha-

v° *Salins, Pontarlier*). Cet auteur se fonde sur le récit de Guillaume-le-Breton dans la *Philippéide* (l. 10, v. 51), qui nomme simplement les habitans de Pontarlier et de Salins comme sujets du *duc de Bourgogne*, l'un des combattans de la bataille de Bouvines. En quoi Guillaume-le-Breton fait une erreur visible; ces deux villes ne dépendaient point de ce prince.

(1) *Voy.* M. Duvernoy, *ducs de Méranie*. Il revenait aussi chaque année dans le comté de Bourgogne. D'après des chartes de 1215 et 1217, il y était à ces deux époques.

(2) M. Duvernoy qui cite *Hormayr, III*, 354.

bor : il y avait plus que de l'audace à affronter cette forteresse inaccessible; il fallait plusieurs jours pour gravir seulement jusqu'au pied de ses murailles. La mésintelligence des chefs augmenta les malheurs de l'armée, accablée à la fois par la misère, par le froid et par les armes des infidèles. Au printemps 1218, Otton regagna l'Allemagne avec son beau-frère le roi de Hongrie (1).

Depuis la fin de cette expédition malheureuse jusqu'à l'année 1222, nos archives et celles de l'Allemagne ne nous apprennent rien du duc de Méranie. On l'entrevoit seulement près de l'empereur Frédéric, à Nuremberg, à la fin de 1219 (2).

Ce temps ne fut pas perdu pour le chef de la branche cadette. Toujours ambitieux et hostile, Étienne, qui prenait dans tous ses actes le titre de *comte de Bourgogne* (3), avait, dès les premiers mois de la croisade, profité de l'absence du duc de Méranie pour se rapprocher en secret du duc de Bourgogne et lui faire hommage du fief de Mâcon, qui jusque-là dépendait du comté de Bourgogne. On voit par cet acte qu'il ne reconnaissait point le duc de Méranie comme héritier légitime de la branche palatine. « Quand un héritier légitime, disait-il, viendra et tiendra le » comté de Bourgogne, je me réserve de rentrer dans son » hommage (4). »

Outre ces menées secrètes, Étienne bâtissait des châteaux-forts. On peut supposer que c'est vers cette époque qu'il construisit celui d'Oisclet (Montoiseler), remarquable par sa vaste étendue, et dont les tours crenelées dominaient toute la plaine de l'Ognon. Ce fut probablement pour neutraliser la puissance de cette forteresse que le duc de Méranie, éleva vers 1221, sur la croupe d'une montagne voisine de Besançon un château non moins formidable, celui de Châtillon, qui de son nom a pris le

(1) *Raumer, III*, 268, 271, cité par M. Duvernoy, p. 21.
(2) *Hormayr, III*, 441.
(3) *Voy.* Charte de 1212, 1214, etc..., dans *Béatrix de Châlons*, p. 74, 72.
(4) *Voy.* Pérard, charte du mois d'octobre 1217, p. 321.

nom de *Châtillon-le-Duc*. Ce château-fort fut le sujet de beaucoup de querelles; la montagne et les rochers où il était bâti appartenaient à l'église de Saint-Jean et à l'abbaye de Saint-Vincent. Indigné de l'entreprise du comte, après l'avoir sommé plusieurs fois de détruire ces remparts, l'archevêque Gerard, l'excommunia solennellement, mit *toute sa terre* sous l'interdit, fit publier dans tout le diocèse la sentence au son des cloches et les cierges allumés, et donna l'ordre à son clergé d'en répéter, chaque dimanche, la lecture avec la même solennité (1). Cependant, par accommodement, le château subsista (2).

Malgré la mauvaise volonté de la branche cadette, il n'y avait pas encore guerre ouverte avec la branche palatine. Étienne, sans lever le masque, attendait une occasion favorable. La mort de son gendre, Berctold, duc de Zeringhem, qui causa beaucoup d'agitation dans l'Helvétie (1218), la captivité de Clémence, veuve de Berctold et fille d'Étienne, suspendirent même ses projets ambitieux. En 1222, un rapprochement eut lieu entre les deux maisons rivales. Le duc de Méranie promit de donner l'une de ses filles à Hugues, fils de Jean de Châlons, qui avait à peine sept ans (3). Ce mariage ne se voyait encore que dans un avenir éloigné. La défiance continua.

Ces tristes dissentions, sans gloire et sans intérêt pour le pays, n'avaient fait qu'enrichir le duc de Bourgogne; par une politique habile, caressé des deux partis, il s'avançait dans le comté, et s'y créait des fiefs, sans combat et sans argent. Les dissentions de la maison de Salins achevèrent de l'agrandir. Gaucher IV était mort en 1219; Marguerite, sa fille et son unique héritière, épouse du sire de Brancion, quitta le comté de Bourgogne en 1224, et vendit au duc la baronie de Salins, cette terre de ses aïeux. Le duc de Méranie, épuisé, ne put faire cette acquisition, et l'ambitieux Étienne vit avec joie son ami, son

(1) J'ai vu la charte originale.
(2) Dunod, *Hist. de l'Église*, I, p. 180.
(3) Le mariage de son père avec Mahaut de Bourgogne est de 1214

seigneur, le beau-frère de son fils, devenir, au centre même de la province, maître d'une terre vaste et indépendante, qui s'étendait depuis Ornans et Vuillafans jusqu'à l'extrémité du Val-de-Miége.

Au milieu de ces événemens, inquiétans pour l'indépendance du comté de Bourgogne, une fermentation non moins active agitait la ville de Besançon. De nouvelles idées avaient pénétré dans la Bourgogne comme dans l'Europe. En France, les milices des communes avaient paru avec éclat à la bataille de Bouvines (1214). En 1215, les barons anglais avaient arraché au roi Jean la grande charte, d'après laquelle le paysan lui-même, libre de sortir à son gré du royaume, ne pouvait être condamné sans le jugement de douze de ses pairs. Frédéric II cherchait à retenir l'Allemagne hors de cette nouvelle carrière; mais chaque année la Bourgogne y faisait de nouveaux pas. Lyon avait alors des droits de commune, obtenus par la contrainte. Bâle venait de recevoir (vers 1215) de la libéralité de son prélat l'institution de ses *libres bourgeoisies*. L'année précédente, les franchises de Neuchâtel, sa commune, ses droits et ceux du comte avaient été réglés par Ulrich et par son neveu, Berctold, *suivant les usages de Besançon*.

Cependant ce nouveau gouvernement n'était point encore réglé par l'habitude; il existait même à Besançon des fermens particuliers de discorde. Ce n'était point le seigneur qui avait établi la commune, c'était l'empereur; le peuple y voyait une victoire remportée sur les prélats, et il aspirait sans détour à de nouveaux changemens. On s'observait donc avec inquiétude. La charte de 1191 n'avait pas tout prévu : est-ce en faveur du prélat ou dans l'intérêt du peuple qu'il fallait interpréter son silence? Qui devait garder les clefs de la ville (1)? La commune pouvait-elle lever à son profit des tailles sur les habitans? Dans le fait, le dernier archevêque, Amédée de Trame-

(1) La charte de 1191 portait seulement : *Custodia civitatis penes cives remaneat.*

lay, qui s'était démis en 1219, avait conservé les clefs. « Voyez, » disait-il à l'un des prieurs de Saint-Paul en les lui montrant » déposées sous son chevet, depuis le pont (de Battant) à l'église » Saint-Étienne, nul ne peut entrer dans la ville ou en sortir » sans mon consentement. » Quant aux impôts, la cité, très pauvre d'ailleurs, en percevait à peine quelques-uns du consentement de l'archevêque : encore, s'il fallait *gager* un citoyen, ce n'était point au nom de la ville ; le maire, officier du prélat, faisait, au nom de son maître, cet acte d'autorité (1).

Ainsi la puissance ébranlée des archevêques se soutenait au sein de la commune. Le peuple était impatient du frein ; mais il redoutait l'empereur. Frédéric II, dévoué en apparence aux principautés ecclésiastiques par le désir secret dont il était dominé de se faire couronner à Rome, se montrait peu favorable aux communes des cités épiscopales : ses fameuses constitutions d'Egra (1213) et de Francfort (1220) annonçaient assez que tous les priviléges des évêques (2) dans leurs villes seraient complétement maintenus. Ainsi au dehors la commune, encore mal assurée, était retenue par les circonstances qui dominaient l'Allemagne ; au-dedans, elle craignait le maire et le vicomte, irrités, humiliés, menacés même par la charte de 1191 (3), hostiles par conséquent aux franchises publiques, et dont les tribunaux étaient cependant la seule juridiction de la cité.

Tel était l'état des esprits, tour à tour excités et contenus par ces circonstances diverses, lorsque Gerard de Rougemont, successeur d'Amédée de Tramelay, monta sur le siége épiscopal. C'était un vieillard. Doyen pendant quarante ans avant son épiscopat, Gerard avait vu les prélats dans toute leur puissance ;

(1) *Voy.* Charte de 1258, attestation du prieur de Saint-Paul sur l'épiscopat d'Amédée. (*Cartul. de l'archevêché.*)

(2) La constitution de Francfort fut envoyée en particulier à l'archevêque de Besançon. Elle est énumérée parmi les titres de l'archevêché dans un diplome de l'empereur Sigismond en 1415.

(3) *Eisdem ulteriùs non parcatur.* Charte de 1191, Dunod, *Hist. de l'Eglise*, I, pr. 79.

ce nouveau gouvernement auquel le peuple était associé, ces recteurs, ce conseil tumultueux lui semblaient un changement fatal, une surprise faite à l'empereur Henri VI, tandis que l'archevêque Thierry combattait en Orient.

Cousin d'Étienne II, comte de Bourgogne, Gerard était fils et frère d'un vicomte de Besançon; on le regardait donc comme ayant été nourri dans des dispositions peu favorables aux franchises de la cité. De cette défiance inquiète on passe aux actes. On se concerte d'abord en secret; des constitutions sont dressées, consenties, jurées. Les querelles de l'archevêque avec le comte de Bourgogne, qu'il avait excommunié, présentaient aux chefs du parti une occasion favorable. Au mois de septembre 1224, la cité fit un traité avec Jean de Châlons; il fut convenu qu'il serait pendant quatre années le gardien de la ville, et que, si l'archevêque, le vicomte ou le maire *voulaient faire querelle aux citoyens* quand ils comparaîtraient devant la cour de Besançon, il leur prêterait aide et assistance. Cependant, par un reste de déférence pour cette cour, on la constitua juge des infractions au traité dont l'exécution devait commencer à la solennité de Pâques 1225.

L'orage, qui allait se grossissant, éclata plutôt qu'on ne pouvait le prévoir. L'archevêque voulut sans doute faire révoquer ce traité menaçant; la possession des clefs de la ville devint un autre sujet de dissention. Et puis il se présentait chaque jour une question d'un intérêt immense: Rien, d'après la charte de 1191, ne devait être fait et décrété dans la commune sans la volonté des citoyens; par réciprocité rien pouvait-il se faire sans le concours du prélat, ancien souverain de la ville? Au milieu de droits si peu définis, il y avait conflit de volontés contraires, et par conséquent stagnation ou violence dans l'administration de la cité.

Ce fut la violence qui l'emporta. Vers la fin de l'année 1224, l'archevêque Gerard fut chassé de la ville; et ses serviteurs, les clercs qui l'accompagnaient se virent injuriés par la populace;

plusieurs furent maltraités et blessés. Les portes de la ville se fermèrent derrière eux, et la commune s'empara des clefs (1).

Forcé d'obéir à la violence, le prélat indigné avait, en s'éloignant, excommunié les principaux auteurs du trouble, et jeté l'interdit sur la ville (2).

Il se retira à Berne, ville fondée depuis 1191, près d'Henri, roi des Romains (3). Ce fils de Frédéric II, âgé d'environ douze ans, et couronné depuis 1222, exerçait comme vicaire de l'empereur tous les actes de la souveraineté, sous la direction d'Engelbert, archevêque de Cologne. Indépendamment des grands de l'empire rassemblés à Berne autour du roi des Romains, Gerard y trouva le comte de Bourgogne, Étienne II, qui demandait justice pour sa fille Clémence, veuve du duc de Zeringhem, et captive du comte d'Urach (4).

Son âge avancé, les violences dont il faisait le récit touchèrent Henri et les princes de l'empire, et surtout les archevêques de Cologne et de Trèves, ainsi que les évêques de Bâle et de Lausanne. Sa cause était la leur. Non content de réclamer sa rentrée dans sa ville épiscopale et la possession des clefs attachée aux prérogatives de son siége, il demanda nettement qu'il fût jugé si les citoyens de Besançon pouvaient, sans sa permission, « agir en corps de commune, et faire des conventions, des » confédérations et autres nouveautés. »

Les princes de l'empire répondirent que la ville ne le pouvait pas.

En conséquence Henri, roi des Romains, prononça la sen-

(1) *A civitate ipsâ excludere (Gerardum) præsumpsistis, observantes portas contra eum, et quosdam clericos et servitores ejus graviter verberantes, aliisque injuriis irrogatis.* (Bulle d'Honorius III, 16 fév, 1225. *Cartul. de l'archevêché.*)

(2) *Ibid.* — Peut-être le prélat demanda-t-il à rentrer dans la ville et essuya-t-il un refus. *Ingressum in civitate denegantes,* porte le diplôme d'Henri, roi des Romains.

(3) Henri, roi des Romains, fils de Frédéric II, avait été couronné roi des Romains.

(4) L'archevêque Gerard signa même la sentence d'Henri qui prononçait la délivrance de cette princesse (28 décembre 1224). *Voy.* cette sentence dans *Béatrix*, pag. 113.

tence. Les clefs de la cité de Besançon furent rendues au prélat; les *constitutions, conventions et autres nouveautés* révoquées et interdites, les sermens des citoyens annulés, la commune elle-même fut déclarée anéantie (1).

Cette sentence foudroyante, loin de rétablir le calme dans la cité, porta au plus haut degré l'exaspération des esprits (2). Les plus hardis jurèrent de défendre leurs franchises et de lutter contre toutes les puissances. Une bulle du pape Honorius III (17 janvier 1225) ne fut pas mieux écoutée, et la mort même de l'archevêque Gerard, qui s'était retiré dans l'abbaye de Belle-vaux, où il expira dans l'exil (mars 1225), ne put apaiser l'insurrection. C'est un peu avant sa mort qu'ils traitèrent avec Guillaume d'Apremont, pour s'assurer son secours *contre tous, tant qu'ils auraient discorde avec l'archevêque et le vicomte de Besançon* (3).

L'interdit durait depuis six mois, et la sédition était permanente. L'empereur devait ratifier ou révoquer la sentence du roi des Romains, son fils. De Frigia où il était le 5 juin 1225, Frédéric II approuva ces dispositions sévères. Il confirma la révocation de la commune, annula la confédération (l'alliance

(1) *Archiepiscopi, et etiam absque nostrâ imperii voluntate,* NULLAS SINE CONSENSU COMMUNITATES, *constitutiones, conventiones et novitates poterant attentare; undè nos quidquid à prædictis civibus taliter attentatum et præcipuè conventiones fidei interpositione ab eisdem de novo firmatas penitùs revocamus.* (Diss. de 1764, diplôme d'Henri V, janvier 1224.)

Il s'agissait tellement de l'existence même de la *commune* que, dans une bulle de 1259, le pape Alexandre rappelle qu'Henri, roi des Romains, a interdit la commune à Besançon, COMMUNITATES *sine consensu archiepiscopi*, et que cependant au mépris de cette sentence, *sententiam infringentes*, les citoyens osent prétendre au gouvernement de la cité, *avides manus extendentes ad regimen prædictæ civitatis*, nommer des prud'hommes, garder les clefs, et faire un sceau qu'ils n'appellent pas *sceau de la commune*, mais auquel ils ont donné le nom déguisé de *Sigillum omnium Bisuntinensium.* (Cartul. de l'archevêché.)

(2) *Propter hostilitates et odia quibus prædicti cives infectari dicuntur.* (Diplôme de Frédéric II, à Frigia, 5 juin, 13 indiction.)

(3) *Contrà omnes, quandò discordiam habuerant erga archiepiscopum et vice comitem Bisuntinum.* Charte de 1225, aux archev. de la ville. Khofler donne à cette charte la date de 1224.

avec Jean de Châlons), et remit seulement la question de la possession des clefs à un examen ultérieur confié au roi des Romains et à l'archevêque de Cologne, régent d'Allemagne (1). Il écrivit en conséquence aux habitants de Besançon.

Ils ne tinrent compte des ordres de l'empereur. Les hommes les plus ardens dominaient la commune, d'autant plus violens qu'ils étaient plus compromis. Le conseil du roi des Romains, pour les vaincre sans les combattre, imagina un expédient singulier. Henri écrivit aux princes de l'empire (24 septembre 1225) de refuser aux habitans contumaces et rebelles l'entrée de leurs terres, et l'introduction de toute espèce de vivres dans les murs de Besançon. La ville s'effraya; menacée par la *faim* avec un territoire étroit et peu productif, lassée d'ailleurs de l'interdit, elle n'essaya pas de lutter plus long-temps. Les rebelles consentirent à ouvrir les portes à Jean Allegrin, qui fut élu archevêque à la place de Gerard de Rougemont, et dont le sacre eut lieu à Reims le 19 octobre 1225. Pour témoigner *leur* repentir, les citoyens allèrent à sa rencontre, et, dès qu'*ils* l'aperçurent, lui demandèrent la levée de l'interdit qui les frappait depuis près d'une année.

Le prélat, Picard d'origine, savant homme, mais sévère, consentit à leur demande, en faisant jurer toutefois à vingt d'entre eux, sans s'expliquer davantage, que, sur leur âme et sur celles de leurs concitoyens, ils exécuteraient ponctuellement ce qu'il leur prescrirait. Puis il franchit les portes de la ville, et se rendit à son palais.

La cité était dans l'attente, mais bientôt la surprise succéda à l'inquiétude. Les citoyens ayant été rassemblés, l'archevêque leur ordonna de se rendre, au nombre de cent des principaux, devant la porte de l'église de Saint-Jean, afin d'y recevoir la discipline de sa main. « Vous savez, ajouta-t-il, que notre » prince, l'illustre roi d'Allemagne, a, par un jugement de sa

(1) Cet archevêque fut assassiné cette même année 1225.

» cour, déclaré son droit et le nôtre, à savoir que, dans notre » ville de Besançon, la commune ne pourrait avoir lieu que de » son consentement et de celui de l'archevêque (1). En conséquence, par votre serment, nous vous sommons d'exécuter le » jugement du seigneur roi et des princes. Vous êtes dégagés de » vos promesses illicites contre la sentence. N'en faites jamais de » semblables sans notre agrément. »

Cet ordre étrange s'exécuta (2), devant le portique de l'église Saint-Jean. Jean Allegrin crut faire un exemple; il ne vit pas combien il soulevait de haines. La charte en fut dressée par son ordre pour en conserver la mémoire. C'était un soin inutile. La ville, qu'il humiliait, ne s'en souvint que trop pour le repos de ses successeurs. Ainsi fut anéantie la commune de Besançon, moins de quarante ans après sa renaissance. Dès lors plus de recteurs, plus de sceau public; les archives communales sont vides, et, lorsque Jean de Châlons, dont le gardiennat était également révoqué, assure aux habitans (novembre 1225), comme dernière marque d'intérêt, une retraite dans son château d'Aigremont, ce traité fait en présence de l'archevêque Allegrin, est signé par certains habitans *pro tota villa* (3). La ville n'avait plus d'autre nom.

Au moment où s'achevait cette révolution (4), le comté de Bourgogne était à la veille d'une guerre civile. Otton II, sans songer qu'il perdait du terrain par son absence, avait passé une partie de l'année en Allemagne; il fut, avec Henri, roi des Romains, témoin des fêtes brillantes du mariage d'Otton, duc de Bavière :

(1) *Non poterat fieri communitas*. Charte de Jean Allegrin, 1224. (*Cartul. de l'archevêché.*)

(2) La ville fut condamnée en outre à payer 600 liv. au prélat. On trouve effectivement au *Cartul. de l'archevêché* une charte de 1233, où le vicomte réclame le tiers de cette somme due pour amendes, à raison des injures faites à Gerard, de bonne mémoire, ancien archevêque.

(3) Archives de Besançon.

(4) Dunod et Chiflet ne la laissent pas même entrevoir. Elle détruit par sa base leur système sur la permanence du régime municipal à Besançon, que l'empereur et son fils traitent de NOUVEAUTÉS.

il était, le 2 juillet 1225, à Nuremberg, et à Worms le 4 septembre. Sa situation dans le comté de Bourgogne était cependant bien précaire, et ses précautions insuffisantes. Il s'était borné à bâtir, en 1222, le château de Châtillon-le-Duc pour dominer la plaine de l'Ognon. En 1224, il avait obtenu de Thibaut, vicomte de Besançon, l'hommage de son château de Rougemont pour cinquante livrées de terre.

Cependant, si une guerre éclatait avec la branche cadette de Bourgogne, toutes les chances étaient contre lui. Cette branche rivale, qui se composait des maisons de Vienne et de Châlons, tenait tout le midi; au couchant, celle de Châlons était maîtresse du comté d'Auxonne; le duc de Bourgogne occupait le centre par sa baronie de Salins. Cette position était fatale. Étienne n'avait jamais renoncé à remonter au rang d'Otte-Guillaume, dont il descendait, et les prétextes ne pouvaient lui manquer. Le refus d'hommage de ses châteaux d'Oiselet et de Rochefort devint l'occasion d'une guerre cruelle, à laquelle Otton n'était point préparé. Elle éclata au mois de décembre 1225. Dans les rangs ennemis on remarquait Étienne II, Jean de Châlons, son fils, Henri, tige de la maison de Vienne, et qui épousa Élisabeth, fille de ce dernier (1), tous appuyés par les barons du midi de la province, et surtout par le duc de Bourgogne.

Sûr d'être accablé, Otton II se servit des armes déplorables dont on usait contre lui; il appela l'étranger. Hugues, comte de Bar, lui amena ses Lorrains; mais, malgré sa bravoure, ce prince (2), fait prisonnier dès les premiers jours de la guerre (avant Noël 1225) par Jean de Châlons et Henri de Vienne, resta dans leurs fers jusqu'à la Pentecôte 1226; il sortit de captivité en promettant une rançon de seize mille livres, jura de ne plus combattre contre le parti d'Étienne, et reprit les armes dès qu'il fut libre. Il était encore dans les fers, lorsqu'Otton III,

(1) Elle était veuve de ce prince en 1238. *Béatrix*, p. 78.
(2) *Albéric chron.*, an. 1224, 1226.

privé de cet appui, appela Thibaut, comte de Champagne. Un traité fut conclu (janvier 1226) : le gage de cette alliance était le mariage du jeune Otton de Méranie avec Blanche de Champagne, dès qu'il aurait atteint sa quatorzième année. Thibaut, assuré de la victoire, promit d'aller en personne enlever au comte Étienne les châteaux de Rochefort et de Traves.

Cet auxiliaire puissant d'Otton III est ce même Thibaut de Champagne, chevalier rebuté et docile de Blanche, mère de saint Louis, homme d'un esprit vif, inquiet, tantôt soumis, tantôt rebelle, d'ailleurs magnifique et valeureux, et l'un des meilleurs poètes de la nouvelle langue française. Il avait alors vingt-six ans. Ses Champenois étaient également renommés dans l'art de la guerre et dans les jeux des tournois (1).

Par l'intervention de Thibaut, la partie devenait plus égale, et conséquemment plus longue et plus sanglante. Le silence de l'histoire nous en dérobe les détails, ainsi que le nom des seigneurs qui se signalèrent dans ces funestes combats; mais on se peint aisément l'horreur de ces guerres, envenimées par des haines de famille; et, au milieu de possessions et de châteaux ennemis, voisins et entremêlés, l'imagination effrayée se représente les bourgs incendiés, les forteresses prises et reprises, les cabanes et les moissons détruites. « De là, dit *Gollut* avec énergie, sont venues (2) les servitudes données aux paoures, des » osts, chevauchées, gittes, passages, abergemens, ports de » lettres, chauffages, et autres servitudes. De là le nombre » excessif des chasteaux et tours fortes qui sont en Bourgogne en » telle multitude, qui ne se treuvera autre pays quelconque qui » se puisse vanter d'en avoir tant, ny tant de magnifiques, superbes et inaccessibles chasteaux. On a peine, dit encore Gollut, à suivre la victoire, d'autant que ceux qui étoient vain-

(1) Une histoire de Jérusalem écrite dans le douzième siècle porte, en parlant des Champenois : *Cùm tota regio studiis armorum floreat, hæc quodam militiæ privilegio singulariùs excellit et præcellit : huic martià jubes potentes cyrena,* etc.

(2) Il faut dire : *se sont accrues*. Mém. des Bourguignons, p. 396.

» cus ne manquoient pas de relever la tête incontinent, à cause » de la grande commodité des chasteaux et forteresses, qui » étoient assis sur la poincte des rochers et autres lieux com- » modes et avantageux. »

Cette guerre cruelle durait depuis huit mois. Cinq des principales forteresses d'Étienne étaient renversées, Gray-le-Mont, Mont-Barrey, Flageolet, l'Isle et Rosoy. La croisade des Albigeois, où le comte de Champagne servit en personne pendant quarante jours, avait un moment suspendu l'orage; mais il était de retour, et il se préparait (1) à fondre, ainsi que le duc de Méranie, sur la terre de leur ennemi (août 1226). Étienne, alarmé, ne cherchait qu'un prétexte pour terminer la guerre, lorsque la même croisade vint le lui fournir. Le roi de France Louis VIII, qui, de concert avec le cardinal Romain de Saint-Ange, dirigeait l'expédition contre les Albigeois, était parti de Lyon au mois de mai 1226, à la tête de cinquante mille hommes à cheval; mais, depuis trois mois, Avignon arrêtait ses efforts. Les combats, la famine et les maladies, sous un soleil brûlant, avaient décimé son armée. Le cardinal sentait le besoin d'en augmenter les forces. Jean de Châlons et son père, invités à rejoindre l'armée avec leurs vassaux, lui alléguèrent les dangers que courraient leurs terres, menacées par le comte de Champagne et le duc de Méranie. Le cardinal se chargea de lever l'obstacle : par son ordre l'archevêque de Besançon menaça d'excommunication le comte de Champagne s'il attaquait Étienne et son fils ; le comte promit (septembre 1226) de différer, tant que durerait la guerre des Albigeois, l'expédition projetée (2).

Avignon capitula le 12 octobre; mais la croisade des Albigeois ne fut réellement terminée qu'en 1227. Cette suspension d'armes entre les comtes de Bourgogne devint le prélude d'une

(1) *Comes Campaniæ, dux Meraniæ et alii debent terram molestare... se parant ad damnificandum*, etc., Béatrix, p. 106.

(2) *Licet gentes nostræ aliquid hactenùs non forefecerant*. (Ibid. p. 107.

paix définitive, désirée par Étienne, et dont le cardinal Saint-Ange fut le médiateur. Il se rendit à Bèze, où le traité fut signé le 12 juin 1227. Étienne et son fils acceptèrent les conditions qu'on leur dicta (1). Étienne fut condamné à faire hommage des châteaux de Rochefort et d'Oiselet, et à raser jusqu'aux fossés les murs de Chavigny (2). Cinq de ses forteresses avaient été détruites pendant la guerre : il fut convenu que trois ne seraient relevées que sous le bon plaisir du duc de Méranie. Le comte Henri de Bar, qui avait repris les armes au mépris de ses sermens, reçut gratuitement et ses lettres de rançon et ses otages (3). Enfin Henri de Vienne, gendre de Jean de Châlons, qui avait quelques difficultés particulières avec le duc de Méranie, accepta l'arbitrage du duc de Champagne, le destructeur de son parti. Quant au mariage projeté entre les deux branches de Bourgogne, il n'en fut pas question ; ce projet était rompu.

Ainsi se termina cette guerre de famille, honteuse dans ses résultats pour la branche cadette de Bourgogne, malheureuse pour la branche aînée, que les barons apprirent à combattre, et qui ne se soutint qu'à l'aide de l'étranger, utile seulement pour l'anarchie féodale et pour le duc de Bourgogne. Les finances des deux familles étaient épuisées. Les dernières traces du gouvernement de Frédéric-Barberousse dans le comté s'effacèrent, le flambeau de la science, déjà si languissant, acheva de s'éteindre, et la civilisation fut reculée d'un siècle.

Après le traité de 1227, Otton, lassé de guerres civiles, ne songea plus qu'à regagner l'Allemagne, où l'appelaient le soin de ses domaines et l'amitié de l'empereur. Avant tout, il assura la tranquillité du comté. Indépendamment de son bailli, qui réunissait tous les pouvoirs en son absence (4), il confia le pays

(1) On ne conçoit pas comment nos historiens leur font jouer un rôle tout opposé.

(2) Château à une lieue de Dole.

(3) Chambre des comptes, B. 256. *Voy. Aussi Beatrix,* p. 74.

(4) Otton conserva cette institution dont son beau-père Otton I avait introduit l'usage.

à la garde de Thibaut, comte de Champagne, qui lui prêta quinze mille livres. Le comté, avec toutes ses forteresses, était le gage de cet emprunt. Par-là, Otton trouvait à la fois une ressource pour son trésor épuisé et un appui contre le duc de Bourgogne et les princes de Châlons.

A son départ commence une sorte d'interrègne; du moins pendant vingt-quatre ans, le pays est abandonné par ses souverains à des étrangers : administration bizarre, qui humilia les Comtois, laissa dans le pays une sourde inquiétude, et prépara, en dégoûtant les barons du joug des Allemands, le changement de domination qui s'accomplit en 1248.

Otton trouva en Allemagne l'existence honorable que lui assurait sa qualité de prince de l'empire et de proche parent de l'empereur. A Nuremberg, dès 1228, Frédéric II lui inféoda l'*avouerie* de Luxeuil et de quelques-unes des possessions de ce riche monastère (1), et ce fut à regret que l'année suivante, sur la plainte des religieux, il révoqua cette concession dont les comtes de Bourgogne se montrèrent toujours très jaloux (29 décembre 1229). Otton ne quittait point l'empereur, dans sa cour, dans ses voyages, dans ses expéditions d'Italie. Il n'est presque pas un acte important de l'empire d'Allemagne où l'on ne retrouve à la fois sa présence et son concours, soit que l'empereur, excommunié, se réconcilie avec le pape Grégoire VII par un accommodement solennel qui semble devoir pacifier l'Europe (28 août 1230), ou que, père malheureux, il pardonne à Henri VII, roi des Romains (avril 1232), qui arme de nouveau deux ans après et périt dans les fers (1234).

Otton III ne fit rien pour la ville de Besançon. Étienne, en 1224, signa la première révocation de la commune; Otton III la signa de nouveau en 1231 à Ravennes, où l'archevêque Nicolas, (2)

(1) La Charte de cette inféodation, presque illisible, est aux archives de la chambre des comptes, *L.* 204. Trompé par Gollut, Dunod l'attribuait à Henri IV, mort en 1197.

(2) *Ad præsentiam nostram accedens.* Cartul. de l'archevêché.

successeur du cardinal Algrin, était venu la faire renouveler. L'empereur se montrait fort hostile aux communes. Au mois d'avril 1232, dans un diplôme également signé du duc de Méranie, il frappa du même coup toutes celles des villes épiscopales, leurs conseils communs, leurs recteurs élus par les habitans sans le consentement des évêques, et toutes les sociétés et confraternités, quelque nom qu'on leur donnât (1). Malgré ces révocations, Besançon n'était pas tranquille ; l'empereur y avait rétabli le pouvoir féodal sans y rétablir la paix. Les regrets du passé, augmentés encore par l'érection (2) de la petite ville d'Auxonne en commune (1229), se traduisaient parfois en manifestations violentes. En 1230, l'archevêque Nicolas excommunia les habitans pour avoir dévasté ses blés et arrêté ses hommes de Bregille (3).

Le 6 mai 1231, la comtesse Béatrix mourut en Allemagne. Cette princesse n'a laissé dans le pays aucun souvenir ; elle fut inhumée dans l'abbaye de Langheim en Franconie.

Quelques mois avant la mort de Béatrix, Otton, pour mieux assurer la paix du comté où il ne devait plus revenir, engagea la main d'Alis, l'une de ses filles, à Hugues, fils de Jean de Châlons (février 1231), qui avait à peine seize ans ; Alis devait être plus jeune. Ce mariage fut remis à cinq années. Conclu de part et d'autre sans affection, il réunit les deux branches de Bourgogne sans rétablir la confiance.

Otton mourut trois années après Béatrix, et le même jour (6 mai 1234). Ses derniers soins avaient été pour la ville d'Inspruck, qu'il entoura de murs et de fossés. Il fut inhumé à côté de Béatrix, dans l'abbaye de Langheim. « Sur leur tombeau, » dit *Hormayr* (4), les deux époux portent des couronnes sur la » tête ; Otton tient l'épée de justice, un aigle s'envole de son

(1) *Mader, antiq. Brunswic.*, 255. Communiqué par M. Duvernoy.
(2) *Voy.* la charte, *Béatrix*, p. 91.
(3) *Cartul. de l'archevêché.*
(4) III, 301.

» casque, posé à ses pieds. Sur son écu on voit, dans le haut,
» un lion rampant, et, dans le bas, un aigle aux ailes déployées.
» A côté de leurs statues on remarque les figures plus modernes
» des comtes d'Orlamende et de Truhendingen, avec cette in-
» scription :

« *Milleno centeno terque decem atque bis uno*
Langheim a trino stemmate construitur :
Scilicet à magnis dominis Franconiæ ab oris,
Truhendig, Orlamund, MERANIÆ *à ducibus*
Hos fundatores primævos genitores
Langheim in sexcentos celebravit annos. »

Sous le gouvernement d'Otton, la famille des Vergy jusqu'alors renfermée dans le duché de Bourgogne, apparaît dans le comté, ou du moins dans les contrées qui doivent un jour en dépendre. Guillaume de Vergy épouse Clémence héritière du puissant château de Fouvent d'où dépendaient soixante villages (1228); la même année il achète de la fille d'Eudes-le-Champenois la moitié de la ville de Champlitte

Les défrichemens du Jura continuaient, soit que la population refoulée par la guerre, cherchât de préférence ces solitudes profondes, ou que les seigneurs de ces contrées sentissent le besoin de pourvoir d'avantage à leur défense. On distingue les villages, les hameaux et les granges qui se forment dans les montagnes. Dans la terre de Saint-Claude, les grands centres de population s'établissent; on y voit paraître (entre 1184 et 1248) *Septmoncel* dont la paroisse avait trois lieues d'étendue, celle de *Long-Chamois* qui en avait cinq. La grande paroisse de *Saint-Lupicin* commence à se démembrer. Dans le Grandvaux, terre stérile, les pâtres, les cultivateurs de l'abbaye de ce nom, sont en guerre avec ceux de la chartreuse de Bonlieu, éloignée de deux lieues; la population marche, construit, dis-

dute sur les pâturages, ou se bat; des fermes sont brûlées (1). La seigneurie de Joux, jusqu'alors déserte, compte déjà plusieurs villages; les fours établis pour la poix des sapins donnent naissance au village de Fourgs. Les colons du Val-du-Sauget, dépendant de l'abbaye de Montbenoît, construirent Hauterive et Montflovin. L'antique désert du Jura et ses forêts épaisses sont envahis sur une longueur de vingt lieues.

OTTON III.

1234 - 1248.

Otton III (2) avait environ seize ans lorsqu'il perdit son père. Trop jeune pour gouverner ses états, il vécut d'abord sous la tutelle de l'un de ses oncles, Eckbert, évêque de Bamberg, et d'Albert, comte de Tyrol. Destiné à être un jour l'un des grands princes de l'empire, il fut élevé en Allemagne; c'était la terre de sa famille paternelle, elle renfermait les cendres de son père et de sa mère. Le Tyrol, l'Istrie et ses vastes possessions au midi de l'Allemagne lui parurent sa véritable patrie; il ne connaissait guère du comté de Bourgogne que les deux guerres civiles soutenues par son père. Toutes les villes de ce pays dépendant du comte souverain étaient alors inféodées; il ne possédait plus que Poligny en plein domaine, et ses finances s'y trouvaient épuisées.

Ses sœurs étaient, comme lui, plus Allemandes que Com-

(1) 1210, mai, transumpt par le doyen de Mâcon d'une bulle d'Innocent, pape, mentionnant les violences de l'abbé et des chanoines du Grandvaux contre l'abbaye de Bonlieu, à laquelle les premiers s'efforcent d'enlever les biens qu'elle a reçus des laïcs; les hommes du Grandvaux, construisant de nouveaux édifices sur les terres de Bonlieu, en ont brûlé une grange et tué les troupeaux. Le pape donna pouvoir au doyen de Mâcon de les forcer par censures à réparer le dommage. (Aux archives de Lons-le-Saunier. *Chartes de Bonlieu.*)

(2) Les écrits d'*Hormayr*, auteur allemand, ont jeté beaucoup de jour sur le gouvernement d'Otton IV, que *Dunod* et nos anciens historiens avaient presque entièrement ignoré. Voir surtout la notice de *M. Duvernoy* sur les ducs de Méranie.

toises. Béatrix l'aîné fut mariée au comte d'Orlemande ; Agnès était la troisième femme de Frédéric-le-Belliqueux, duc d'Autriche ; Élisabeth, l'épouse de Frédéric de Zollern, bnagrave de Nuremberg, et Marguerite celle du comte de Truhendigen.

Alis seule épousa un prince de Châlons, Hugues, fils de Jean-l'Antique ; le mariage se célébra probablement en Allemagne. Aucune de nos chartes n'en rappelle l'année précise, que l'on peut fixer à 1235 ou 1236.

Pour connaître le gouvernement d'Otton III, il faut rappeler d'abord quel était à son avénement la situation du comté.

Thibaut de Champagne en occupait toutes les forteresses, et les revenus annuels des domaines étaient versés entre ses mains pour ses frais de garde ; un tiers seul en était consacré à éteindre la dette de 15,000 fr., dont il n'était pas remboursé. Hugues de Saulieu, bailli général, surveillait faiblement ce prince puissant, à qui depuis sept ans le comté servait de gage. Ce joug de l'étranger pesait à tous les Comtois, la moitié des barons avaient combattu Thibaut dans la dernière guerre civile. L'inquiétude régnait au fond des cœurs, la défiance et les haines, nées des dernières guerres, n'étaient point éteintes. Les châteaux forts construits au milieu de ces tristes dissentions, couvraient les montagnes ; la crainte qu'ils inspiraient faisait bâtir de nouvelles forteresses. Nul siècle, autant que le treizième, n'a vu s'élever sur le sol comtois ces menaçans boulevards. Les abbayes elles-mêmes se fortifiaient. Dès 1229, l'abbé de Luxeuil avait obtenu de l'empereur Frédéric II la permission d'entourer sa ville de murailles. Celui de Saint-Claude, qui sous Frédéric-Barberousse, en 1184, ne comptait dans ses domaines aucun château fort, se hâta d'en faire bâtir quatre dans le centre ou sur les frontières de ses terres ; ce sont les châteaux de Saint-Claude, de Moyrans, de Château-des-Prés et de la Tour-du-Meix. Un vieux manuscrit en constate l'existence au milieu du treizième siècle (1). En 1212, les religieux de Saint-Claude

(1) Droz, concours de 1763.

avaient obtenu de Jean de Châlons l'hommage de l'imprenable château d'Olipherne, situé au bord de la rivière d'Ain. En 1228, le cellérier de l'abbaye avait été tué; et pour se défendre contre ses ennemis, elle était obligée alors de rechercher l'appui des sires de Gex, de Thoire et de Villars.

Pour obtenir la protection des seigneurs laïcs, les abbayes effrayées recoururent aux *pariages*. Par ces traités d'association, elles sacrifiaient une partie de leurs revenus pour sauver le reste. Le plus ancien *pariage* que présentent leurs archives est celui du prieuré de Chaux avec le fils de Barberousse en 1173; le second est l'association de Guillaume, abbé de Lure, en 1215, avec Blanche, comtesse de Champagne (1). Ce moyen de défense, jusqu'alors isolé, se multiplia sous le gouvernement d'Otton III, et dans tout le cours du treizième siècle. A en juger par ces trompeuses apparences, les grandes abbayes, Luxeuil, Lure, Saint-Claude, étaient au faîte de la puissance. Elles possédaient de vastes terres et jouissaient de plusieurs droits régaliens; celle de Saint-Claude battait monnaie; on la voit, dans tout le cours du treizième siècle, lever des subsides et des soldats, pourvoir à la garde de ses châteaux, conclure pour sa défense des traités d'alliance. En 1229, l'abbé de Luxeuil paraît pour la première fois dans les chartres, avec le nom de *prince de l'empire*, et ce titre magnifique est dès 1232 porté par l'abbé de Lure (2). Pourtant l'effroi régnait dans les cloîtres, la détresse dans leurs finances, le pillage sur leurs terres, une misère réelle parmi leurs colons. Jamais les abbayes ne furent plus obérées de dettes; puissantes seulement pour irriter la cupidité, elles étaient désolées par leurs ennemis, par leurs créan-

(1) *Bonâ intentione et unanimâ devotione beneficiis domûs nostræ postulatis associari..... Concedimus bonis tàm in eleemosynis, quàm in orationibus, in vigiliis, in omnibus aliis beneficiis quæ in domo nostrâ fiunt, fient et facta sunt, eamdem partem quam nobis habere desideramus.* (Martenne, fol. 1120.)

(2) On peut en voir les diplômes dans la dissertation couronnée par l'académie en 1763.

ciers, par les Juifs, par leurs propres avoués. La guerre renversait leurs villages, l'incendie atteignait jusqu'à leurs églises, leurs troupes les ruinaient. Avaient-elles choisi un protecteur, elles avaient à redouter la jalousie et les armes de ceux qu'elles n'avaient pas choisis. En cinquante années, Luxueil est incendié deux ou trois fois. Nous verrons les guerres engendrées par son gardiennat; forcée d'engager ses villages, et jusqu'aux chappes et aux ornements de son église, elle est réduite en 1247 à solliciter d'Innocent IV la dispense de payer les dettes dont l'argent n'avait pas tourné à son profit.

L'inquiétude profonde du comté sous le gouvernement du jeune Otton était augmentée par le duc de Bourgogne. Salins et tout le centre du pays étaient en son pouvoir depuis 1224; toujours conduit par ses vues ambitieuses, il avait obtenu l'hommage-lige de Gaucher sire de Commercy et de ses enfans, qui, non loin des terres de Salins, possédaient Château-Vilain, Champagnole, et tous les villages des environs depuis Chappois à Chalesme. On ne voyait plus où s'arrêteraient les progrès de cette puissance ennemie qui, de Villafans à la terre de Saint-Claude, dominait sur une étendue de dix lieues, indépendamment du fief d'Auxonne, qu'Étienne II lui avait créé sur les bords de la Saône.

Malgré ces élémens de ruine, l'avenir fut moins malheureux qu'on ne pouvait le craindre; il y eut des guerres particulières, mais aucune guerre générale. La crainte qu'imprimait l'empereur, puissant protecteur des Méraniens, l'approche d'une croisade, la générosité de Jean de Châlons firent respecter les traités de paix. Étienne était devenu vieux, et Jean son fils ne voulait pas la guerre civile. C'est ici le moment de faire connaître ce grand homme qui, dans le comté, domine le treizième siècle, puissante et énergique figure qui semble effacer tout le reste, et qui sera, jusqu'en 1267, presque l'unique centre du tableau que nous avons à présenter.

Jean de Châlons était arrivé à l'âge de la maturité et de l'ex-

périence : il avait un peu plus de quarante ans (1234). Belliqueux, éprouvé au feu des guerres civiles qui lui laissèrent dans le caractère une certaine violence, il était, par ses domaines, par son génie et son influence, presque aussi puissant que le comte de Bourgogne. La comtesse Béatrix, sa mère, morte en 1227, lui avait laissé le comté de Châlons, il en portait le titre en 1214 (1). Par son mariage avec Mahaut, il avait pour beau-frère le duc de Bourgogne. Il possédait du côté d'Étienne, son père, le comté d'Auxonne avec ses dix bourgades murées, l'un des bourgs de Lons-le-Saunier, les seigneuries de Rochefort, d'Orgelet, d'Arlay, de Rochefort, le fief d'Oiselet, et une foule de châteaux bâtis pendant les guerres du duc de Méranie. Sa puissance était grande surtout à l'Orient vers les montagnes. Du reste, il ne connaissait pas les lettres, et s'embarrassait peu du latin (2). Son faste, c'étaient les milices nombreuses de ses vassaux et la hauteur de ses forteresses. Il était aimé, craint, estimé surtout ; il fut plus d'une fois choisi pour arbitre, même par ceux qu'il avait combattus. Nul homme ne représente mieux que lui le régime féodal: de la bonté, et souvent, à côté, la violence toute prête. Le même homme qui guerroyait contre l'archevêque, soulevait Besançon ou prenait les armes contre son fils, était pieux, magnifique même dans sa piété, et lorsqu'en 1241 il perdit son père, il douta s'il ne mourrait pas sous l'habit monastique (3). Il éleva plus d'églises, dit un auteur moderne, que tous ses prédécesseurs ensemble. Son nom est écrit dans les deux premières chartes d'affranchissement de la province, celles d'Auxonne et de Salins; le premier il proclama hautement cette idée que la liberté, en appelant les populations, était un gain pour celui qui la donnait (4).

(1) *Béatrix*, p. 9.

(2) Nous avons une enquête du treizième siècle concernant le prieuré de Lanthenans, traduite en latin pour le comte Jean de Châlons, parce qu'il ne savait pas le latin. (*Droz*, ouvr. de l'acad., t. V, pag. 208.)

(3) *Nisi in aliquâ domo religionis obiero, habitum ipsius religionis assumens.* Charte du mois de mars 1241, n° 5. *Béatrix*, p. 111.

(4) Voy. la charte de la commune de Salins.

Avec ce génie élevé, Jean de Châlons eut de bonne heure un plan arrêté, qu'il suivit avec vigueur et persévérance. Il était riche et puissant en vassaux et en domaines ; il voulut être plus riche et plus puissant encore. Généreux à l'excès, il sut faire tourner ses bienfaits au profit de son pouvoir. Il excella dans l'art de lier ensemble et de fortifier ses seigneuries les unes par les autres. Il fut le plus grand et le plus intelligent acquéreur du treizième siècle.

Sous ce rapport, l'acte décisif de sa vie est son fameux échange avec le duc de Bourgogne en l'année 1237. Par cet acte, il donna le comté d'Auxonne avec ses immenses terres le long de la Saône, et reçut en retour la baronnie de Salins, le Val-de-Miéges, les seigneuries d'Ornans et de Villafans, ainsi que les fiefs de Château-Vilain et de Montrivel. Dunod attribue cet acte fameux au désir d'exclure du comté le duc de Bourgogne, son beau-frère. On peut en douter ; Jean de Châlons était moins vigilant pour les intérêts de la branche aînée de Bourgogne. Mais il vit que le *puits* ou les salines seraient dans ses mains un trésor inépuisable pour acquérir des domaines et des vassaux. Salins a toujours été la ville de la province la plus riche en revenus ; Gollut en compare les eaux à celles du Pactole. Sa situation n'était pas moins précieuse ; cette baronnie avec le Val-de-Miéges se liaient de fort près à ses terres d'Arlay, de Lons-le-Saunier et d'Orgelet. Suivez la vie de Jean de Châlons ; il craignait les domaines épars, il n'aimait pas les plaines. Le grand rayon où il s'étendit abonde en rochers et en montagnes : il était hérissé de châteaux forts. Ce rayon part de Belvoir dont il était suzerain, passe par la grande terre de Montfaucon possédée par un homme qu'il combla de ses dons, Amédée, son ami, et plus tard son beau-père ; se dirige sur Montferrand et Arguel dont il obtient l'hommage, et arrive jusqu'à la terre de Saint-Claude par les terres de Salins, du Val-de-Miéges et de Château-Vilain. A l'aide de ses associations, Jean de Châlons entra même dans la terre de Saint-Claude, qui lui inféoda les

Hautes-Joux depuis Jougne au Lac des Rousses. Ainsi à partir de Belvoir au nord, jusqu'à ce lac situé au midi, sur une étendue de vingt lieues, Jean de Châlons, par une politique persévérante, arriva à ne compter que des domaines et des vassaux. Plus bas encore, la barrière de la province vers le midi, le fameux château d'Olipherne, si effroyable par ses souvenirs et ses précipices, lui appartenait. La rivière d'Ain coule au pied de ces rochers, à une immense profondeur; dès 1232, il se les était fait céder par le sire de Thoire.

En 1235, il prit la croix (1). Une sixième croisade, résolue au concile de Latran, avait été faiblement commencée en 1217. Jean de Châlons faillit partir avec son fils Hugues, Thibaut, comte de Champagne, les comtes de Bar, de Montfort, etc. Mais le projet de Grégoire IX était de les employer d'abord à maintenir sur le trône l'empereur latin attaqué par les Grecs. Ce projet leur déplut, ils refusèrent de s'embarquer. En 1239, le comte Thibaut fit voile depuis Marseille vers la Terre-Sainte, où les divisions des croisés mirent obstacle à leurs succès. Parmi les Comtois qui prirent part à l'entreprise, l'histoire nomme Hugues de Montcler et Pierre de Scey (2). Jean de Châlons ne partit point; peut-être fut-il retenu par la vieillesse et la maladie de son père Étienne, qui, en 1236, avait cependant, malgré son grand âge, pris aussi le signe des croisés (3), puis s'était retiré dans l'abbaye de la Charité, après avoir abandonné tous ses biens à son fils. Vers la fin de sa vie, Étienne se fit porter au château de Marnay, près de sa fille, mariée au sire de Joinville, et mère de l'historien de Saint-Louis (4). Couché, comme il le dit lui-même, *sur son lit de maladie* qui fut pour lui un lit de mort, il se ranima un moment après minuit pour recommander à l'archevêque de Besançon l'exécution

(1) Albéric, *ad ann.* 1235.
(2) Guillaume. I, 184.
(3) Albéric, *ann.* 1236.
(4) *M. Droz* est l'auteur d'une dissertation manuscrite, où il montre que cet historien doit être mis au nombre des illustres Comtois.

de ses volontés, puis il expira le 16 mars 1241. Il avait survécu près de 67 ans à son père Étienne. On l'inhuma à l'abbaye de la Charité, et Jean de Châlons y choisit un tombeau à côté du sien.

Deux ans après, une perte non moins cruelle vint affliger Jean de Châlons. Sa femme Mahaut, sœur du duc de Bourgogne, mourut le 26 mars 1243, après une union de près de 20 années, dont il n'avait eu qu'un fils, Hugues, époux d'Alis de Bourgogne, et une fille, Élisabeth, veuve alors d'Henri, tige de la maison de Vienne. Promptement lassé du veuvage, Jean se remaria l'année suivante à Isabelle, fille du duc Robert de Courtenay, grand bouteiller de France, et cousin germain de Philippe, roi de France. Elle était veuve de Renaud de Montfaucon, frère du comte de Richard de Montbéliard.

Pendant ce temps, le duc de Méranie, Otton III, oubliant en apparence son comté de Bourgogne, n'avait presque pas quitté l'Allemagne. Les événements politiques devenaient graves. Le trône de Frédéric II, auquel il était lié par la reconnaissance et par un dévouement héréditaire, commençait à s'ébranler. La querelle du sacerdoce et de l'empire, qui devait entraîner la ruine de la race de Frédéric-Barberousse, s'envenima en 1238. Grégoire IX, le Jeudi-Saint 1239, excommunia solennellement l'empereur. De longs troubles suivirent. Trop jeune encore et renfermé dans ses montages du Tyrol, où des chartes allemandes, attestent sa présence dès les premières années qui suivent la mort de son père, Otton n'y prit d'abord aucune part. En 1236, il était de même resté étranger à la révolte de Frédéric II, duc d'Autriche, son beau-frère. Privé de l'évêque Eckbert, son oncle et son tuteur (1237), il épousa vers 1239 Élisabeth fille d'Albert de Tyrol, et signala la même année par des bienfaits. Au mois de juin, sa ville d'Inspruk capitale du Tyrol, reçut de lui les lettres de franchise les plus étendues.

Ainsi s'écoulait la première jeunesse du comte. Le trône d'Allemagne était alors offert par Grégoire IX au frère de saint

Louis qui le refusa. Un concile fut proposé pour réunir le pape et l'empereur; l'empereur s'y opposa avec force, et l'archevêque de Besançon, Geoffroy, qui s'y rendait avec d'autres prélats montés sur des vaisseaux génois, périt alors avec une partie de la flotte attaquée par celle de l'empereur. Le chapitre de Besançon en conserva un profond souvenir, et Frédéric II y trouva assez de résistance pour ne pouvoir pendant deux ans faire recevoir sur le siége épiscopal l'une de ses créatures à qui il l'avait destiné.

Suspendues par la mort de Grégoire IX, les agitations de l'Allemagne se réveillèrent avec plus de force sous Innocent IV (24 juin 1243), qui choisit la Bourgogne pour sa résidence (septembre 1244) et qui, pendant sept ans, renfermé à Lyon, ne cessa d'animer l'Europe contre Frédéric et les princes de sa race. Le concile de Lyon se tint au mois de juin 1245. Solennellement déposé par Innocent IV, Frédéric, déjà occupé par les troubles de la Lombardie, vit la moitié de l'Allemagne armée contre lui.

Le duc de Méranie avait un moment paru dans la Franche-Comté. Il y était en 1242 (avril, mai, octobre). Habitué comme son père à gouverner par des étrangers, il créa bailli-général et administrateur de toutes ses affaires, un Allemand, Henri de Rubendorf, et confia la garde du comté au duc de Bourgogne. Ces actes prouvent qu'il n'accordait aucune confiance aux maisons de Vienne et de Châlons; ils attestent aussi que les finances du jeune Otton étaient assez épuisées, puisqu'il convint avec le duc que son comté lui serait rendu affranchi des dettes dont il était chargé (juillet 1244, D., Plancher I, pr. 107, 108). Après ces actes d'administration, utiles pour l'ambitieux duc de Bourgogne, offensans pour les Comtois, il avait regagné l'Allemagne; il y passa les années 1243 et 1244 à guerroyer contre l'évêque de Wasserbourg. Le dernier traité de paix, dû à la médiation de Henri, évêque de Bamberg, est du mois de septembre 1224.

Au milieu des troubles ardents de l'empire, Otton suivit d'a-

bord le parti de Frédéric II, qui, malgré sa déposition, se soutint six ans contre les rivaux qu'on lui opposa, et mourut sur le trône. A l'époque la plus voisine de sa déposition, on trouve près de lui le duc de Méranie dans l'assemblée des princes de l'empire (mai et juin 1245); l'empereur alors à Vérone combattait la Lombardie soulevée. C'est entre cette époque et sa mort (1248) que le jeune duc reçut l'investiture des droits régaliens sur la ville de Besançon. Cette investiture, qui, sans la mort prématurée d'Otton, eut produit une révolution dans le gouvernement de cette ville, était à la fois, dans la pensée de Frédéric, une récompense pour ce prince, un châtiment pour l'archevêque de Besançon, Guillaume de la Tour. Ce prélat, au mois de mai 1245 avait reçu, à Nuremberg, des mains de Conrad fils de Frédéric l'investiture de ses droits régaliens sur sa ville épiscopale (1). Mais un mois après il assistait au concile de Lyon où cet empereur fut déposé par le pape Innocent IV (2). A son tour Frédéric indigné frappa l'archevêque Guillaume par la perte de ses droits régaliens, *lui pardonnant* d'autant moins qu'il était connu par son dévouement au souverain pontife, et qu'Innocent IV l'appelait un prélat selon son cœur.

Attaché par tant de liens à la cause de Frédéric II, mais lancé jeune encore dans un tourbillon des guerres civiles, le duc de Méranie finit par abandonner l'empereur. Osterreicher, auteur allemand, le peint comme flottant et indécis entre les guelfes et les gibelins; il finit par se déclarer contre Frédéric qui le proclama félon (3) et le mit au ban de l'empire. Ce qui est remarquable, c'est que son beau-frère Frédéric-le-Belliqueux, duc d'Autriche, qui, cinq ou six ans auparavant, avait guerroyé contre l'em-

(1) Cartulaire de l'archevêché.

(2) Dans un compte de 1255, l'archevêque Guillaume calcule ce qu'il a dépensé à Lyon lors de la tenue du concile : *In concilio celebrando Lugduni primo anno promotionis nostræ VII° libros. In concilio celebrato, XX.* Cartulaire de l'archevêché.

(3) *Per manifestam proditionem quam in nos et sacrum imperium perperâ temeritate commisit.* Voy. charte de 1248, citée *infrà.*

pereur et perdu son duché, devint l'un de ses plus fermes appuis jusqu'à sa mort arrivée en 1246. Quelle cause entraîna le duc de Méranie? Suivit-il les étendards d'Henri Raspon (1) anti-césar, élu en 1246, et qui mourut vaincu et blessé, au moment où il voulait se faire couronner empereur? Arma-t-il pour Guillaume de Hollande élu par les guelfes, le 17 février 1247, à la place d'Henri Raspon? L'histoire ne fournit pas de réponse à ces questions importantes. Tout ce que l'on sait, c'est qu'au camp devant Parme en 1247, Frédéric, oubliant son ancienne affection, lui enleva deux de ses villes, *Scharding* et *Neubourg*, pour les donner à Otton de Bavière qui s'en était emparé. Otton avait employé une partie de l'année 1246 à guerroyer contre le fils aîné d'Otton de Bavière, et perdu dans cette guerre une partie de ses places, notamment celles que lui enleva définitivement Frédéric.

Mis au ban de l'empire, Otton trouva la mort dans sa propre maison. Un zèle sanguinaire ou ambitieux arma la main de Hager, l'un des chevaliers de sa suite. Osterreicher a pensé avec raison que ce Hager était Herold de Hougen ou de Haag qui, dans certaines chartes du jeune duc, paraît comme témoin. On croit qu'Otton reçut de Hager un poison dont le poignard hâta les effets. D'après une ancienne tradition populaire, on voyait les traces indélébiles de son sang qui rougissaient les murs de sa chambre dans son château de Niesten aujourd'hui détruit, et la chronique d'Erfurt porte qu'il fut *empoisonné et tué* par les siens.

Otton survécut plusieurs jours à ce double attentat. Du 15 au 18 juin 1248 il fit six codicilles, renfermant de pieuses libéralités. L'abbé de Langheim ne l'abandonna point sur ce lit de douleur, où une charte du 17 juin (2), nous le peint tristement étendu, prêt

(1) Agnès de Hongrie, cousine germaine d'Otton de Méranie, avait épousé Louis, frère aîné d'Henri Raspon.

(2) *Spiritu contrito, ægritudinis molestia lecto decumbens, in extremis laborans.* (Hormayr, III, 373.)

à rendre le dernier soupir. D'après les monumens les plus authentiques, il mourut le 19 juin. On chercha les complices de sa mort, et plusieurs de ses vassaux, accusés par l'opinion publique, obtinrent la permission de se justifier de ces odieux soupçons.

Ainsi périt à la fleur de l'âge le dernier duc de Méranie. Il avait à peine trente ans. Sa mort ne fut pas vengée : il mourait hors la loi. Sa riche succession fit couler beaucoup de sang. Sa jeune veuve, qui ne lui avait pas donné d'enfant, se remaria au comte Gebhard de Hipsberg. Sa mort sanglante est encore chantée dans les pays qu'il habita, où l'on conserve ces vieux refrains populaires :

Lieber Hager, lasz mich lieben,
Ich will dir Nordeck and Niesten geben
Plassemburg das neue
Dasz dich's nicht gereue ! !
Auch lasz mich leben
Jch will Bereut geben
Und Plassenburg daz neue
Dasz dich's nicht gereue (1).

La Bourgogne apprit sa mort comme celle d'un prince qui lui était presque inconnu. Hugues se déclara comte palatin, et le comté passa à la maison de Châlons.

(1) Voici la traduction de ces vers : cher Hager laisse-moi la vie ! je te donnerai Nordeck, Niesten et le nouveau Plassenbourg, tu ne t'en repentiras pas ! Ah ! laisse-moi la vie ! je te donnerai Bereuth avec le nouveau Plassenbourg, tu ne t'en repentiras pas !

LIVRE VII.

ÉPOQUE DES PREMIERS AFFRANCHISSEMENS.

Sommaire.

Progrès de la liberté dans le royaume de Bourgogne. — HUGUES de Châlons, comte palatin. — Politique des empereurs. — Affranchissement de Salins. — Affermissement de la nouvelle dynastie. — L'empereur Guillaume à Salins. — Ses traités avec Jean de Châlons. — Projet du comte Jean sur Besançon. — Guerre avec son fils. — Il échoue dans ses projets sur Besançon. — Ses intelligences avec la ville. — Mouvement et révolution à Besançon. — Résistance de l'archevêque Guillaume. — Confédération de la noblesse contre lui. — Bulle de 1259. — Destruction du château de Gy. — Jean de Châlons dirige le mouvement. — Intervention de saint Louis. — La commune de Besançon est définitivement rétablie. — Le duc de Bourgogne, gardien des franchises. — Troisième mariage de Jean de Châlons. — Fondation de sa puissance dans les montagnes. — Nouveaux défrichemens du Jura. — Mort de HUGUES. — ALIS; et PHILIPPE comte de Bourgogne et de Savoie. — Mort de Jean de Châlons. — Ses partages. — Ses enfans. — Guerre avec le duc de Bourgogne. — Traité. — Aggrandissement des ducs de Bourgogne. — Mort d'Alis. — Besançon. — Premiers actes de la commune. — Otton, son gardien. — Nouveaux affranchissemens. — Guillaume de Saint-Amour. — OTTON IV. — Rodolphe, empereur. — Ses projets sur la Bourgogne. — Situation et caractère d'OTTON. — Projet de réunion des deux Bourgognes. — Il échoue. — Inutiles projets de l'empire et de l'Angleterre. — Le comte de Montbéliard vaincu par Rodolphe. — OTTON prince tout français. — Rodolphe lui oppose le baron d'Arlay. — Guerre de 1289. — Siége de Besançon. — Traité. — Les franchises de Besançon reconnues. — État de la ville. — Affaiblissement de la puissance des prélats. — Première tentative sur leur juridiction. — Château de Roignon. — OTTON humilié par l'empereur Adolphe. — Traité de Vincennes. — Abdication d'Otton. — PHILIPPE-LE-BEL. — Administration du comté. — Confédération. — Guerre. — Action de l'empire. — Intervention de l'Angleterre. — Traité de paix en 1301. — Philippe-le-Bel gagne le baron d'Arlay. — Puissance de ce dernier. — Mort d'Otton. — Affranchissemens. — Commerce. — Université. — Philippe-le-Bel maître du comté. — Le comté passe definitivement à la maison de France.

ÉPOQUE

des premiers affranchissemens.

LIVRE VII.

(De l'année 1248 à l'année 1306.

ALIS ET HUGUES DE CHALONS.

1248-1266.

Qui l'eût dit, que ce siècle long-temps ensanglanté par les guerres civiles, témoin naguère du meurtre du dernier comte palatin, dût être celui où les libertés publiques auraient leur première aurore, où nos principales villes affranchies seraient habitées par des citoyens? Le temps cependant amenait lentement cette révolution nouvelle (1).

La liberté faisait dès long-temps de visibles progrès dans l'ancien royaume de Bourgogne. Ses principales villes, Lyon, Avignon, Arles, Neufchâtel, Bâle, avaient leurs franchises, leurs communes, leurs *podestats* ou leurs échevins. La république de Genève était née sous Henri VI (2), l'on commen-

(1) L'on s'étonne que Dunod ne la laisse pas même entrevoir.
(2) Muller, *Hist. des Suisses.*

çait à parler des Suisses et du Waldstatten. Dans la Bourgogne française, Dijon, Beaune, Montbar, Nuits, Mirebeau et d'autres lieux importans avaient reçu des chartes municipales à la fin du douzième siècle ou dans le commencement du siècle suivant.

Auxonne exceptée (1229), le comté de Bourgogne ne comptait pas encore à cette époque une seule commune. Celle de Besançon avait été créée, puis anéantie par les empereurs, et vingt-quatre ans s'étaient écoulés depuis cette révocation.

Celui qui apprit aux Comtois, et surtout aux premiers de sa race, l'art heureux des affranchissemens, est encore ce Jean de Châlons qui, de concert avec son père, avait affranchi Auxonne, et dont le nom est toujours en tête des grands événemens de son siècle.

Il faut rappeler d'abord de quelle manière le comté de Bourgogne passa à son fils et aux princes de son sang, comme lui descendus d'Otte-Guillaume.

A la mort du dernier des Méranie, ses sœurs étaient absentes du comté, à l'exception d'Alis, mariée au fils de Jean de Châlons. Sur son lit de mort, Otton de Méranie avait solennellement déclaré devant l'évêque de Bamberg qu'il nommait son héritière universelle sa sœur aînée Béatrix, comtesse d'Orlemonde (1). Sa volonté n'était pas connue; mais l'eût-elle été, Otton, mis au ban de l'empire, avait-il le droit de disposer de ses fiefs? Les Comtois, comme nous l'avons dit, étaient fatigués de la domination allemande; et Béatrix, veuve depuis un an, chargée de la tutelle de trois enfans en bas âge, sans relation dans le comté, était hors d'état de faire prévaloir un semblable choix.

Hugues de Châlons, au contraire, descendant d'Otte-Guil-

(1) *Intelleximus ex relatione venerabilis Babergensi episcopi, quod quondàm dux Meraniæ et comes Burgundiæ jus hereditatis suæ contulerit sorori suæ Beatrici.* Attestation des évêques de Spire et de Strasbourg, 1er août 1265, (Chambre des Comptes, B. 326). Béatrix était l'aînée, et non Alis, comme l'a cru Dunod, *ibid.*, G. 18, 10. *Pérard*, p. 519.

laume, sans interruption de mâle en mâle, réunissant par son mariage avec Alis les droits de la branche cadette et ceux des Méraniens, avait pour lui l'affection des seigneurs, et surtout l'appui de son père, le plus puissant de tous. Il fut reconnu le successeur d'Otton par les Comtois (1). Ainsi s'établit sans combats, sans guerres civiles, la dynastie nouvelle, et Jean de Châlons, alors âgé de près de soixante ans, fut, sous le nom de son fils, le véritable souverain du comté.

On se battait alors en Allemagne pour la succession d'Otton. Chacun voulut avoir une partie de ses riches dépouilles. Ces guerres retinrent sur le sol de la Germanie une partie des prétendans au comté de Bourgogne. L'Allemagne elle-même était toujours partagée entre deux empereurs, Guillaume de Hollande et Frédéric II. Frédéric adressa aux habitans de Besançon, le 7 novembre 1248, une lettre par laquelle il leur déclare que la concession qu'il a faite de leur ville au duc de Méranie est expirée par sa trahison (2). Guillaume, qui se rendit maître en 1248 d'Aix-la-Chapelle et s'y fit couronner empereur, investit, le 24 février 1249 (3), le burgrave de Nuremberg des fiefs du comté relevant de l'empire, et lui céda en même temps l'*avocatie* de Besançon. Mais des concessions,

(1) Charte de Hugues, COMTE PALATIN, datée de Vesoul, en faveur de l'abbaye de Bellevaux, la veille de l'Épiphanie 1248. *V. s.* (*Cartul. de Bellevaux.*)

(2) Cette charte importante a été retrouvée aux archives de la ville de Besançon, dans une liasse de papiers jugés inutiles.

Fridericus Dei gratiâ, Romanorum imperator semper Augustus, etc., notum fieri volumus... quod nos omnem gratiam donationem, seu concessionem quam O. quondam duci Meraniæ in civitate Bisuntinâ de regalibus vel de quâcumque aliâ re dudùm de nostrâ gratiâ fecimus, licet eadem gratiâ nostrâ, quæ personalis fuit et per mortem ipsius et per manifestam proditionem quam in nos et sacrum imperium perperâ temeritate comisit, penitùs expiravit, duximus et certâ nostrâ scientiâ revocandam et eamdem civitatem et cives de predictis duxerimus absolutos. Itâ ut ex jure vel successione ducis Meraniæ memorati nihil de predictis exigi valeat in futurum. Datum Vercellis, septimo novembris, septimâ indictione.

(3) *Der Burgraf von Nuremberg erhielt* (24 feb. 1249) *vom jungen gegenkonige Wilhelm von holland die belehnung über die psalzgraffchaft und über deren reichlehenbare Zugehorden.* (Hormayr, III. 383.) — Vignier, *rerum Burgund. chron.*, 151.

qui n'étaient pas soutenues par les armes, ne pouvaient avoir d'effet.

Un grand acte signala l'avénement de la branche cadette de Bourgogne. Jean de Châlons affranchit, en janvier 1249, l'un des bourgs de Salins, chef-lieu de sa baronnie, qui fut entouré de nouvelles murailles, et lui donna une charte municipale (1). Salins fut la seconde *commune* de la province.

Trente autres chartes d'affranchissemens, dans le treizième siècle, furent le résultat de ce grand exemple. Presque toutes émanèrent des seigneurs descendus de la race de Jean de Châlons. Dès 1254, Hugues son fils déclara les habitans d'Ornans libres et exempts de servitude. Qui croirait que Dunod ne parle d'aucun de ces actes généreux, dictés par la politique et par l'humanité, et qui forment l'un des caractères principaux de cette époque?

L'année 1250 et les années suivantes furent employées à affermir le pouvoir du jeune comte, alors âgé de trente à trente-six ans, prince bon, mais d'un esprit médiocre, du reste tendrement uni à Alis qui le rendit père de douze enfans. L'union la plus étroite régnait entre son père et lui : dans leurs mains se trouvaient à la fois et les vastes fiefs des comtes de Bourgogne, et les grandes terres des sires de Salins, avec tous les domaines de la branche cadette, le partage de la maison de Vienne excepté. Nul des hauts barons ne fut dès lors en état de faire tête à une puissance si solidement établie; Amaury de Joux, qui seul osa en faire l'épreuve (1250), fut promptement obligé de se soumettre au milieu de ses villages

(1) Il y peint avec naïveté le régime féodal, et les droits multipliés qui, sous toutes les formes, surchargeaient les peuples, même dans les lieux affranchis de la main-morte. Car Salins, avant sa charte de commune, n'était pas main-mortable. (*Béchet*, I, 148, 149.)

« *Liberamus, absolvimus et franchimus omnes et singulos habitantes*
» *et habitatores in nostro burgo Salinensi ab omni tallià, pensione,*
» *oste et cavalcatà, angarià, perangarià, ex corveis quas seu debent justè*
» *vel injustè, usu vel abusu, voluntarii vel coacti.* »

Cette charte est rapportée par Guillaume et par Chevalier.

en cendres. Deux traités d'alliance avec le duc de Bourgogne (1251, 1252) achevèrent de consolider le nouveau pouvoir, quoique dans cette alliance Jean de Châlons fit la faute d'agrandir par les fiefs de Châtelbelin, de Rennes et de Sainte-Anne, les fiefs déjà trop étendus de ce prince.

Ce n'était pas assez pour Jean de Châlons d'être le véritable souverain du comté. Il aspirait à relever dans la ville de Besançon l'autorité des comtes de Bourgogne, anéantie depuis deux siècles. Les besoins urgens de Guillaume de Hollande qui, après la mort de Frédéric II (décembre 1350), disputait l'empire à Conrad son fils, lui présentèrent bientôt l'occasion qu'il désirait. De Lyon, où Guillaume avait passé le jeudi-saint (13 avril) près du pape Innocent IV (1), il traversa la Franche-Comté pour se rendre en Allemagne. Jean de Châlons, dont il vint solliciter l'appui à Salins (2), lui fit hommage de sa baronie qui, dépendant de l'abbaye d'Agaune, n'avait été jusque-là qu'un arrière-fief de l'empire. Il mit adroitement à ses services un prix que Guillaume ne pouvait lui payer, dix mille marcs d'argent. Son but était d'obtenir que Guillaume lui engageât les DROITS et *revenus* de l'empire, sur les villes de Lausanne et de Besançon (3). Ces droits peu définis, et par-là même plus faciles à étendre, étaient, dans la pensée de Jean de Châlons, une sorte de vicariat d'empire, un titre souverain, supérieur à celui des évêques de ces deux villes (4). Il obtint en même temps le

(1) *Papa in cœnâ Domini Wilhelmum, comitem Hollandiæ, jamdudùm à quibusdam principibus in Romanorum regem electum, multis episcopis præsentibus, apud Lugdunum confirmat.* (*Chron. Augustam apud Freher.*, *ad ann.* 1251, p. 376.)

(2) Guillaume était à Salins les 22, 23 et 24 avril 1251, il séjourna peu en Franche-Comté. D'après les *Regesta*, il se trouvait à Strasbourg le 12 mai; le 17 juin, à Nuitz.

(3) *Tam universos proventus et jura quæ in Bisontinensi et Lausaniensi civitatibus ad nos pertinere noscantur... regalibus quæ curiæ nostræ debentur et fidelitatibus in manibus nostris faciendis, nobis per omnia semper salvis.* Charte du VIII kal. mai (24 avril) 1251. (Cartul. de Bourgogne.)

(4) C'était suivant Jean de Châlon les DROITURES et SEIGNEURIES, *usages et coutumes* qu'avait l'empereur *par nom d'empire de Rome, et des royaumes d'Allemagne et d'Arles.* (Chambre des Comptes, B. 73.)

droit de battre monnaie à Salins, droit que l'archevêque possédait exclusivement dans tout son diocèse (1).

Fort de ces prérogatives, il établit à Salins un atelier monétaire (2), et se ménagea des intelligences avec la ville de Besançon. Prince belliqueux, il était l'homme des nobles de la cité : auteur des franchises de Salins et d'Auxonne, ancien gardien de Besançon, il plaisait davantage encore aux citoyens. Pour mieux assurer l'exécution de ses desseins, il y associe le comte palatin son fils (juillet 1253), et ils s'engagent à ne faire l'un sans l'autre, à Besançon et à Lausanne, *trève, paix, accord ni commandises* (3). L'archevêque Guillaume de la Tour, qui le voit établir à Besançon un tribunal d'appel supérieur au sien, est tellement effrayé de cette puissante rivalité, qu'il s'adresse à l'empereur, pour savoir à qui Besançon appartient désormais, au siége épiscopal, ou à Jean de Châlons.

Au milieu de ce grave débat, dont cette cité semblait être le prix, une guerre longue, opiniâtre, sanglante, parricide, éclate dans le comté de Bourgogne. Jean de Châlons venait de prendre les armes contre son propre fils : du moins, aux remords qu'il conserva depuis, on peut juger qu'il fut l'agresseur. On attribue généralement ces dissentions funestes aux insinuations d'Isabelle de Courtenay, sa seconde femme, et belle-mère du comte palatin. On suppose aisément que Jean de Châlons, pour qui le mariage était une condition de l'existence, Jean de Châlons, marié trois fois, et qui, même dans sa vieillesse, ne demeura jamais veuf plus d'une année, n'était point à l'abri de ce genre de séduction, commune à plus d'une âme forte, et d'autant plus dangereuse qu'il était né violent. Le père et le fils

(1) Charte de Frédéric II, 6 kal. de mai 1220. *Item quod nec ipse Fridericus* (l'empereur), *nec alius telonia vel novas monetas posset facere in terrá ecclesiæ Bisontinæ, nisi archiepiscopus et capitulum suum Bisuntinum consenserunt.*

(2) J'ai peine à croire qu'il frappât monnaie auparavant, quoique la charte le laisse supposer : *ut in villâ Salinensi... moneta ad pondus denariorum suorum de novo cudatur.* (Archives de Châlons.)

(3) Chambre des comptes. B. 73.

étaient unis encore au mois de juillet 1253. Cédant à ses transports, Jean de Châlons, dès 1254, arme ses vassaux, et porte le ravage dans les terres de son fils. Sa colère fut lente à s'apaiser. Au mois de juillet, le comte palatin se soumit à faire *sa volonté haut et bas* (1). La guerre ou la mésintelligence n'en subsistait pas moins quand saint Louis, de retour de la croisade, entra à Paris au mois de septembre. Il paraît qu'une *grande guerre*, comme dit Joinville, neveu de Jean de Châlons, se ralluma en 1255. Le comte Jean n'hésita pas à porter un coup mortel à l'autorité de son fils, en achetant, pour les enfans de son second lit, les droits du burgrave de Nuremberg, à qui l'empereur Guillaume avait cédé le comté de Bourgogne. Cette vente pouvait y faire naître un jour la guerre civile. Ainsi s'écoula l'année 1255 (2). Il fallut de longs efforts et tout le zèle de saint Louis pour terminer ces dissentions déplorables. Et finalement, dit Joinville, IL FIT TANT que par son pourchaz la paix des deux personnages fut faite. Le 23 mai 1256, le burgrave de Nuremberg, révoquant la vente qu'il avait faite à Jean de Châlons, céda ses droits au comte palatin, *pour mettre fin à de très grands périls et à des haines capitales* (3).

Le repentir succéda à l'emportement. A la suite de cette guerre, l'une des taches de sa vie, Jean de Châlons conserva de longs remords (4); il venait de donner à ses enfans un exemple fatal, qui ne devait être que trop bien suivi.

Vivement affligé dans ses affections de famille, Jean de Châ-

(1) Charte du 6 juillet 1254. Cartulaire de Bourgogne.

(2) Voy. la charte du mois d'août 1255, dans *Beatrix*, p. 57.

(3) *Videntes super hoc maxima imminere pericula, et multas indè capitales inimicitias contra voluntatem et in detrimentum Hugonis, comitis Burgundiæ*. Charte de juin 1256 à Franquebourg, où le Burgrave réitère la vente qu'il avait faite à Hugues, le 23 mai précédent. (Cartulaire de Bourgogne.)

(4). *En recompensation et amende de ces graves dommages, dont nous avions malvaise conscience, et pour nous délivrer de cette dette et oter de peschie* (dit-il naïvement dans une charte de 1262), *avons donné à Hugon, notre fils, le châtel de Bracon*. (V. Chambre des comptes. S. 254.)

lons ne le fut pas moins dans l'un des rêves de son ambition. L'empereur Guillaume, appelé à prononcer sur ce vicariat d'empire, que le comte Jean avait cru se créer à Besançon et à Lausanne, venait de *protester*, dans un acte solennel, qu'en lui engageant les droits et revenus impériaux dans la ville de Besançon, il n'avait entendu porter aucune atteinte aux prérogatives du siége épiscopal, en ajoutant que l'empereur était le seul juge d'appel des tribunaux de l'archevêque (1). Frustré, aigri, attendant inutilement même ses dix mille marcs d'argent (2), Jean de Châlons devint l'ennemi des prélats. Cette inimitié, fatale à leur pouvoir, hâta le rétablissement de la commune, au milieu des agitations les plus vives. Ici les faits sont trop graves pour les laisser dans l'oubli, aucun de nos historiens n'ayant encore signalé ce réveil de la commune, ses progrès, ses excès, ses combats : il faut en reprendre le récit depuis l'année 1250.

A Besançon, comme dans les autres parties de l'Allemagne, les troubles de l'empire avaient tout ébranlé. L'archevêque Guillaume de la Tour continuait à occuper le siége épiscopal. Mais, transférée des mains de ce prélat au duc de Méranie, puis rendue au même archevêque, la souveraineté incertaine et flottante avait perdu une partie de sa force. Le roi des Romains lui-même, appui de Guillaume, était plutôt aspirant à l'empire qu'empereur. La concession faite à Jean de Châlons, en éveillant d'autres espérances, vint fournir un nouvel aliment au mouvement populaire. Le volcan avait été moins éteint que comprimé, tout annonçait donc que l'éruption serait violente. Dès 1253, un esprit de révolte règne dans la cité; tantôt dé-

(1) PUBLICÈ PROTESTAMUS *quod occasione redituum nostrorum in civitate Bisontinâ nobili viro Johanni, comiti Burgundiæ, nullum volumus vobis in vestris juribus præjudicium generari, nec volumus quod de... curiâ episcopali ad alios quam ad Romanum regem superiorem debeat appellari*. Lettre de Guillaume, Spire XV kal. mars (15 février) 1255.

(2). Ils ne furent remboursés que par le successeur de Guillaume, Richard de Cornouailles, c'est-à-dire postérieurement à 1256. (*Pfeffing. corp. jur. pub*. I. 250 note.)

guisée, tantôt audacieuse, l'insurrection ne fait que s'accroître pendant sept années. Les jeunes gens éclatent les premiers. En 1251, le fils du maire de la ville, l'un des officiers de l'archevêque, porte le trouble dans les églises, en brise les portes, insulte le prélat lui-même et ses ecclésiastiques. Ces violences sont réprimées (1), mais l'exemple était donné. En 1253, l'archevêque, n'ayant pas, hors de la cité, de forteresse où il pût, au besoin, *passer une nuit tranquille* (2), veut bâtir une maison forte sur un terrain qui appartient à son siége et à l'empire. Il commence ce château; mais les habitans ont gagné le vicomte, d'autres feudataires du prélat, même des *chéseaux* de Saint-Étienne, et la forteresse peut à peine s'achever sur les ordres de l'empereur.

En 1254, la juridiction du prélat est attaquée, on commence à se soustraire à ses tribunaux.

Dès 1255, des troubles plus sérieux éclatent. Les principaux citoyens (*majores cives*) dirigent le mouvement. Ce n'est plus la résistance faible et timide, c'est l'insurrection calculée, quelquefois violente. On n'ose affirmer que Jean de Châlons attisât en secret le feu de la rébellion : cependant on ne peut s'empêcher de reconnaître que, dès que l'empereur s'est prononcé contre lui, la ville ne garde plus de mesure. Les tribunaux sont insultés. En présence même du juge, les plus hardis déclarent qu'ils n'exécuteront pas la sentence, ou se retirent à grand bruit quand elle va être prononcée. On oppose tribunaux à tribunaux. Dans ceux des citoyens, on juge sans solennité contre le droit romain (3), on se bat en duel. Les chefs opposent aussi forte-

(1) Charte de 1253, où le fils du maire s'oblige à payer cent marcs d'argent, *pro fractione ecclesiarum Bisuntinensium et aliis injuriis illatis... archiepiscopo et personis ecclesiasticis* (Cartul. de l'archevêché).

(2 *Pernoctare placidè*. Lettre de Guillaume roi des Romains. VI kal. mai (16 avril 1252). (Cartul de l'archevêché.)

(3) *Contrà jus scriptum*. Lettre de l'empereur Guillaume, 8 des ides de novembre (6 novembre 1255). (Cartul. de l'archevêché.) Cette lettre est le premier monument qui constate l'usage du droit romain à Besançon. Dès le

resses à forteresses. Ils en font construire dans l'enceinte de la ville, et jusque sur les terres du prélat. Tout annonce que dès lors la commune est secrètement organisée. Il y a une caisse communale; des taxes sont jetées et perçues de force par l'ouverture des portes, par l'enlèvement des gages. Du fond de l'Allemagne, l'empereur éclate, ordonne, menace, laisse le prélat sans secours; puis il périt dans une embuscade que lui dressent les habitans de la Frise (18 janvier 1256).

Sa mort mit le comble aux agitations de l'Allemagne. Les états, dont la puissance allait croissant sur les débris de l'autorité impériale, se gardèrent bien de donner un chef puissant à l'empire. Décidés à n'élire qu'un étranger, ils se divisèrent dans l'élection. Les uns donnèrent leurs voix à un prince anglais, Richard de Cornouailles, frère d'Henri III; les autres élurent un Espagnol, Alphonse-le-Sage, roi de Castille. Alphonse, sans renoncer à sa nouvelle dignité, ne quitta point l'Espagne, où le retenaient les guerres des Sarrasins: Richard, promptement abandonné par ses sujets, ne vint que quatre fois en *Allemagne*, de sorte que plusieurs historiens font commencer en 1256 ce qu'on appelle le *grand interrègne*. Pendant dix-sept ans, l'autorité impériale fut à peu près anéantie. Cette situation était fatale à l'archevêque de Besançon. Il ne savait auquel des deux pouvoirs rivaux il devait porter ses plaintes, bien assuré que, s'il invoquait l'appui de l'un des empereurs, les citoyens ne manqueraient pas de recourir à l'autre.

Guillaume de la Tour parut ne compter que sur lui-même. Énergique, et décidé à opposer la force à la force, il songea d'abord à augmenter le nombre de ses vassaux. Les plus puissans, ceux par qui il eût disposé d'une partie de la Franche-Comté, le comte palatin et les sires de Montfaucon, étaient dévoués au comte Jean, son rival: les sires de Cossonay, à qui il

milieu du XIIIe siècle, il est visible par les chartres que cette législation était suivie par les praticiens du comté, qui avait au surplus ses coutumes.

avait inféodé Nyon et une partie du lac de Genève, se trouvaient éloignés; et l'un d'eux, Humbert, avait épousé la nièce du même comte. Le prélat se créa de nouveaux appuis dans les comtes de Montbéliard, les sires de Faucogney (1). Il bâtit une maison forte à Mandeure, ainsi que la tour du château de Gy, reconstruisit et vraisemblablement fortifia son palais épiscopal, sur le haut duquel il fit placer sa statue (2); enfin, il éleva, en face du même édifice, au-delà du Doubs, sur le mont *Mandelier*, une maison-forte, asile assuré en cas d'éminent péril (3).

L'année 1257 ne fut pas moins orageuse que les précédentes. Forte de ses intelligences avec le dehors, et surtout avec le comte Jean, la ville avait renommé ses gouverneurs (4). A l'intérieur, les chanoines, que l'on regardait comme le sénat de l'archevêque, n'étaient plus en sûreté. Les terres et les châteaux du prélat n'étaient pas moins menacés au-dehors. Dès le mois de juin 1257, l'archevêque et le chapitre firent publier un statut portant que, si quelqu'un, noble ou non noble, blesse jusqu'à effusion de sang un chanoine, ses descendans, jusqu'au quatrième degré, ne pourront être membres du chapitre, et que, si le coupable brûle ou détruit les maisons de l'église, de l'archevêque ou du chapitre, situées dans la ville ou hors de la ville, il sera, jusqu'à réparation, excommunié, et l'interdit jeté sur sa terre (5).

Ces dernières paroles annoncent assez que la ville avait des intelligences au-dehors. Là étaient ses espérances. A l'intérieur, l'archevêque, quoique affaibli, dominait encore, surtout par son énergie. L'interdit général qu'il jeta sur la cité, en 1258, s'exécuta, et nul n'eût osé lui résister en face; mais les chanoines

(1) Comptes de 1255. (Cartul. de l'archevêché.)
(2) Ce palais lui coûta huit cents livres. *Ibid.*
(3) *Ibid.* Il semble que tous ces travaux étaient terminés en 1255.
(4) Du moins, selon l'inventaire du grand chapitre, une bulle du pape Alexandre IV, datée des ides de juin 1257, mentionne les persécutions des GOUVERNEURS et des citoyens contre le chapitre.
(5) *Cartulaire de l'archevêché.*

ne franchissaient alors qu'avec crainte les bornes de leur enclos (1). Cet état intérieur de la ville est fort bien dépeint dans une bulle remarquable du pape Alexandre III, que nous transcrivons en entier :

« Alexandre..... A nos vénérables frères, les évêques d'Autun et d'Auxerre..... Nous avons reçu la requête de notre vénérable frère, l'archevêque de Besançon, contenant :

» Qu'une querelle s'étant élevée entre Gérard de Rougemont, son prédécesseur, et les citoyens de Besançon, sur ce que, *de leur propre volonté*, les mêmes citoyens avaient fait *des communes*, *des constitutions*, *des conventions* ET NOUVEAUTÉS dans la ville de Besançon, au préjudice du siége épiscopal, auquel appartient la juridiction temporelle de cette cité, la question avait été soumise à Henri, roi des Romains, et aux grands de l'empire, qui avaient solennellement prononcé que les mêmes citoyens ne pouvaient, sans le consentement de l'archevêque, *faire aucunes communes*, *conventions et nouveautés dans la cité avant dite*.

» Aussi, successeur de Gérard, l'archevêque Jean, de bonne mémoire, enjoignit aux mêmes citoyens, qui avaient attenté les choses avant dites, au mépris de la sentence, d'avoir à lui obéir, avec serment de ne jamais attenter de pareilles choses; ils l'approuvèrent volontairement. Cependant, par une audace téméraire, *enfreignant à la fois et la sentence dudit roi*, *et la religion du serment*, et *portant des mains avides sur l'administration de ladite cité*, qui n'appartient qu'à l'archevêque de Besançon, ou à ses délégués, ils ont choisi douze d'entr'eux, qu'ils appellent *prudhommes* (*probos homines*), et, s'étant saisi

(1) Bref du pape Alexandre III, 4 kalendes de mai (28 avril 1258), qui dispense les chanoines de comparaître en jugement sur les assignations qui leur seront données hors de la ville, eu égard aux dangers qu'ils courent par la persécution des *gouverneurs* et citoyens. (*Ibid.*) *Ex serie petitionis vestræ accepimus*, écrivait le pape au chapitre, *cives Bisuntinos vobis et Bisuntinæ ecclesiæ multipliciter sint infesti, ac etiam romanæ ecclesiæ infideles*. J'ai vu la charte originale qui est des ides de mai 1258 (Nouveau style).

des clefs de la ville, qui appartiennent au même prélat, ils y ont établi *une commune*, et ont fait fabriquer un sceau à leur usage; mais, *pour déguiser cette commune*, ils ne l'appellent pas de ce nom, et ils ont fait graver sur le sceau non les mots: *sceau de la commune*, mais ceux-ci: *sceau de tous les citoyens de Besançon*. De plus, ils exigent, dans ladite ville, des taxes indues et insolites..... rendent sans force la juridiction de l'archevêque, et défendent aux citoyens, qu'ils oppriment, de recourir à ce prélat ou à ses lieutenans. Ils font aussi, par une audace téméraire, des constitutions, imaginent chaque jour quelques nouveautés contre la sentence du roi des Romains, contre leur serment et la fidélité qu'ils doivent à l'église de Besançon, au grand préjudice de cette église et de l'archevêque. A quoi il nous a supplié de porter remède par notre autorité apostolique.

» Sur quoi nous vous mandons, par cette autorité, d'informer exactement, sans appareil de jugement, sur la création des douze chefs de la commune, la fabrication du sceau, l'imposition des taxes, l'établissement d'un trésor communal, et l'introduction de ces nouveautés; de révoquer, selon droit et raison, les entreprises de ce genre, et d'avertir les citoyens de donner satisfaction à l'archevêque de ses impenses et dommages, et d'exécuter ladite sentence..... en employant, au besoin, les censures ecclésiastiques, et en invoquant le secours de nos chers fils, les illustres roi de France et de Navarre, et duc de Bourgogne, selon qu'il en sera besoin, et que l'exigera l'opiniâtreté des citoyens, nonobstant tout privilége du siége apostolique, etc. Donné à Agnani, le 4 des kalendes de février, l'an cinq de notre pontificat. »

Si l'archevêque conservait encore quelque autorité dans la ville, il voyait au-dehors la noblesse soulevée contre lui; et l'on ne peut guère douter que ce soulèvement ne fût l'œuvre de Jean de Châlons. Dès le mois de novembre 1258, libre d'une guerre longue et sanglante avec le comte de Champagne,

que termina la médiation de saint Louis (1), il écrit aux citoyens de Besançon, qu'ayant fait éprouver par deux Lyonnais et un habitant de Valence, la monnaie de l'archevêque, ils l'ont déclarée de mauvais alliage. Peu après, la noblesse confédérée se jette sur le château de Gy, l'emporte d'assaut, et le démolit en entier, après avoir enlevé une partie de ce qui s'y trouvait et brûlé l'autre (2). Cette entreprise, qui ouvrit l'année 1259, fut d'autant plus sensible à l'archevêque, que les nobles de la ville épiscopale, Thiébaud de Saint-Quentin, et Thiébaud de Rougemont, fils du vicomte, en étaient les complices. Les bulles d'excommunication en signalent aussi les autres auteurs, tous de la première noblesse : c'était Gerard, Richard et Thiébaud de Neuchâtel, Guillaume d'Arguel et son frère Pierre, Otton de Roche, Renaud de Granges, Pierre et Jean de Molans, Henri et Jean de Joux, et Othon, Étienne de Montmartin, Guillaume de Montbis, Renaud de Roulans, Pierre de Montferrand, Fremond de Rougemont, etc. (3).

Ce système de terreur, organisé au-dehors contre l'archevêque Guillaume, continuait au printemps. Le secret auteur de ce vaste mouvement, Jean de Châlons, aidé du comte palatin son fils, et d'Amédée de Montfaucon son ami, se déclarait alors davantage. Au nord, au midi, au couchant, les passages de la ville étaient fermés par les châteaux-forts d'Arguel et de Mont-

(1) « Semblablement par son pourchaz, la paix fut faite avec le second roi » Thibault de Navarre, et les comtes de Châlons et de Bourgoigne, qui avaient » une guerre les uns contre les autres; et y envoya pareillement des gens de son » conseil qui en firent l'accord et les apaisèrent. » (Joinville, p. 119.) Cette guerre avait pour cause la garde de l'abbaye de Luxeuil, accordée par les religieux au comte de Champagne, et contestée à tort par les comtes de Bourgogne, qui produisirent une foule d'attestations pour prouver que de tout temps la garde du monastère leur appartenait. (Chambre des comptes, Inv. V• *Luxeuil.*) Ils battirent même près de Gray le comte de Champagne qui était entré à Luxeuil, au mois d'août 1258.

(2) *Castrum de Gy hostiliter obsidentes, illud capere et funditùs evertere præsumpserunt bonis, archiepiscopi pro parte ignis conflagratione consumptis, et pro parte nequiter asportatis.* (Bulle d'Alexandre III, 2 des nones de février 1259.) (*Cartul. de l'archevêché.*)

(3) *Ibid.*

faucon; Jean de Châlons achève de fermer les issues par une forteresse qu'il bâtit au couchant, sur le mont de Pouilley, appartenant au chapitre (1). Serré de toutes parts, l'archevêque Guillaume sentait faiblir son énergie : il écrit au pape qu'il est sur le point d'abandonner son siége, qu'il voit Jean de Châlons et son fils, Amédée de Montfaucon, les autres nobles et barons de la ville et du diocèse, ouvertement soulevés contre son église; que toutes ses terres et possessions sont violemment envahies; qu'outre la forteresse de Pouilley, la confédération en bâtit d'autres sur les domaines de l'église; que ses prêtres et ses clercs sont arrêtés, spoliés, blessés, et que plusieurs, craignant d'avouer leur caractère ecclésiastique, abandonnent les églises, en sorte que la malignité de ses persécuteurs semble avoir chassé le Christ de ces contrées (2). Au surplus, l'archevêque laisse fort bien comprendre qu'il entrevoit le but de la puissance rivale qu'on prétend lui substituer; on veut, dit-il, *mettre entièrement sous le joug la ville qui appartient au domaine temporel de l'archevêque* (3).

C'est à saint Louis, qui depuis quatre ans avait deux fois rappelé le calme dans le comté de Bourgogne, qu'était réservée la gloire de le pacifier encore. Il prenait grand'peine, dit Joinville, à apaiser les estrangiers (4). L'abbé de Citeaux vint, au nom de ce grand roi, trouver Jean de Châlons, qui consentit à mettre bas les armes et à détruire sa forteresse de Pouilley (juin 1259). La confédération qu'il dirigeait se dissipa. Nos archives ecclésiastiques et civiles ne présentent à cette époque aucun traité de paix : mais on voit dès lors que les passions se sont calmées. L'archevêque admit au pardon Thiébaud de Rougemont, fils du vicomte, principal auteur de la destruc-

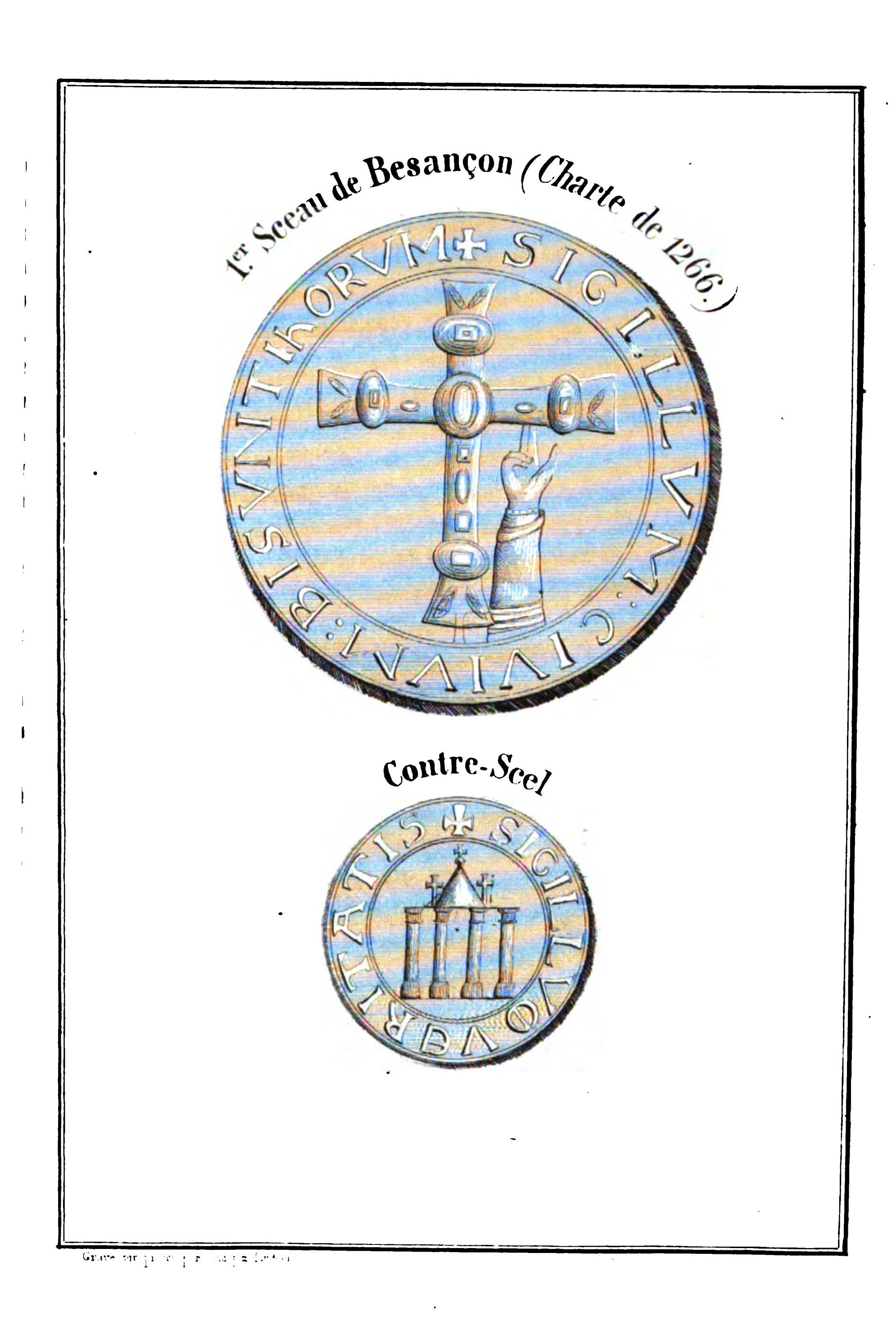
(1) Bulle du 2 mai 1259. Papiers du séminaire diocésain.
(2) Voy. la plainte de l'archevêque rapportée dans la même bulle.
(3) *Ut ecclesiam et civitatem pertinentem ad ipsius Ecclesiæ temporale dominium penitùs constituant sub tributo. Ibid.*
(4) Joinville, pag. 120.

tion du château de Gy. Dès 1260, plus de plaintes *de ce prélat*, plus de brefs des souverains pontifes. Tolérée ou reconnue, la commune de Besançon subsista. Elle a dès lors ses gouverneurs, un sceau public avec cette légende : *sceau des citoyens de Besançon*. Elle traite directement, et en son nom, avec les prétendans à l'empire. L'un lui répond depuis l'Espagne, l'autre depuis Londres : le premier, qu'il vient d'écrire au duc de Bourgogne de ne pas les inquiéter (18 octobre 1259), le second, qu'il agrée leurs soumissions tardives, qu'il s'engage à n'aliéner jamais la ville de Besançon, et qu'il la dispense de reconnaître les vicaires d'empire. Par-là, et pour la première fois, Besançon devint ville *impériale*. Dès lors la commune arme en son propre nom, fait des traités de paix ou d'alliance (1), veille sur son commerce, limite dans les abbayes le droit d'acquérir, et choisit sans contestation (1264) le protecteur qui doit défendre ses franchises, même contre l'archevêque. Soit oubli, défiance, ou sollicitation étrangère, le premier qu'elle nomma ne fut point Jean de Châlons : elle choisit, pour quinze années, le duc de Bourgogne (2).

Arrêtons-nous au moment où la ville de Besançon entre dans cette nouvelle carrière. Le passé se découvre avec moins de nuages. On voit ses curies romaines détruites à l'époque féodale. Des mains des comtes de Bourgogne, la ville passe, en 1043, par diplôme impérial, sous le pouvoir des prélats. La commune anéantie est rétablie en 1190, puis révoquée en 1225 et 1231 par les empereurs. Et ce n'est que vers 1260, au milieu des troubles de l'empire, à l'aide de la noblesse (circonstance presque unique dans les communes de France), qu'elle se relève d'une manière définitive. Voilà les faits. Ainsi l'on voit

(1) Tous ces traités sont aux archives de la ville qui commencent à proprement parler en 1260. Il n'y a que trois ou quatre chartes antérieures.

(2) Son traité de gardienneté est dans le *Vesontio*, *pars prima*, p. 221. La ville tenait tellement à ce gardiennat que, la veille de l'Ascension 1264, elle fit jurer au comte de Nevers d'être son gardien, si son père, le duc de Bourgogne, venait à mourir avant les quinze années.


1er. Sceau de Besançon (Charte de 1266.)
Contre-Scel

à regret s'évanouir ce rêve chéri de Chiflet et de Dunod, la perpétuité de la commune; erreur brillante et de bonne foi, contre laquelle protestent les chartes de trois siècles.

Jean de Châlons arrivait à la vieillesse sans ressentir encore les glaces de l'âge. Trois guerres en cinq ans le prouvent assez. Veuf d'Isabelle de Courtenay au mois de septembre 1257, il épousa, l'année suivante, Laure de Commercy; Gaucher de Commercy, oncle de Laure, possédait la baronnie de Château-Vilain et les Hautes-Joux qui en sont voisines. Cette alliance, féconde encore, donna le jour à quatre enfans, deux filles et deux fils, dont le plus connu est le fameux Jean de Châlons-Arlay, né vers 1260. Sa prédilection pour ses derniers enfans, l'ascendant qu'il laissa prendre à Laure, répandirent la défiance dans sa nombreuse famille. Le partage de sa vaste fortune, conçu avec sagesse et maturité, ne put s'exécuter qu'avec peine. Sa pensée, consignée dans un acte remarquable (1), était d'affranchir le comte souverain de la domination de ses frères et de ses barons, et de leur donner à tous, dans la personne de Hugues, un *par-dessus* assez fort pour terminer leurs discordes et maintenir le comté en paix : il avait, dans ce but, réuni la baronnie de Salins au comté de Bourgogne, et en avait fait hommage à son fils. Des vues si hautes furent démenties par l'événement. Ses fils, presque tous *hautains, superbes* et *remuans,* comme dit Gollut, nés d'ailleurs de différens lits, se considérèrent avec jalousie : trop puissans pour obéir, ils

(1) C'est à savoir que, en intencion de bien et de pais, et par ce que tuit seis enfans, qui, après lui demorront, et tuit cil qui en lor pooir saront, ainsi li poure comme li riche, puissent vivre en bone pais selon Deu, et pour ce, se guerre ou contenz movoit entre *lour* et AUCUNS BARONS, ou entre nous même de l'un vers l'autre, que il y eut *un pardessus qui pooir eut de l'appaisier....,* et par ce que aucun de *ses enfans ne pooit faire hommage à aucun;* per qoi la baronie et ce que Deu li a sofferts a conquerre per sa grace et avoir, ne pout être départir ne apetesiez, et venir en tout ou en partie en autrui pooir et en autrui seignorie de ses hoirs, et que on ne le preist en fief que de ses hoirs..... il devient hons lige a nous Hugues son ainnel fils, et reprend de nous le pais de Salins et toute la baronie, et la seignorie de Salins. (Charte de janvier, 1260, N. S.) Guillaume, 1, pr., p. 167.

s'unirent la plupart aux ennemis de la branche palatine, et Otton IV, à qui Jean de Châlons fit jurer l'exécution de ses partages, fut le plus faible des comtes de Bourgogne.

Les défrichemens du Jura continuaient: Jean de Châlons paraît encore, et avec éclat, dans ce grand œuvre du treizième siècle. Possesseur, par l'échange de 1237, du val de Miéges, de la Chaux-d'Arlier, et des terres inféodées par l'abbaye d'Agaune, il ranime le courage abattu des religieux de Romain-Moutier (1), et leur permet de construire des hameaux sur l'étendue d'une lieue et demie que leur a cédée l'archevêque de Besançon (1243). En 1266, il achète la seigneurie de la Rivière et les droits de plusieurs gentilshommes sur la forteresse de Jougne, qui défendait l'entrée du Jura. La même année, il se fait inféoder, par l'abbaye de Saint-Claude, toutes les Hautes-Joux, couvertes de sapins, sur une étendue de huit lieues, depuis Jougne à Morey. Par ses ordres on commence à bâtir le château de Rochejean, chef-lieu de cette seigneurie, formée de montagnes, de rochers, de précipices. Des mouvemens non moins importans s'opèrent sur d'autres points. Le Grandvaux commence à se peupler; ce pays, ces terres froides et à l'aspect stérile, entraient lentement dans le domaine de l'abbaye de Saint-Claude (2). Des défrichemens s'opèrent, des hameaux se forment près de l'abbaye de Sainte-Marie, autour de la chartreuse de Bonlieu; à Mouthe, les chartes nomment alors le village de ce nom, Gelin et Sarrageois. Les colons de Romain-Moutier et de Mouthe, partis de points opposés, se rencontrent déjà dans les *Jorats* qu'ils *essartent.*

(1) Inventaire de l'abbaye de Sainte-Marie.

(2) 1243. Guillaume comte de Vienne engage à l'abbé de Saint-Claude le château de Grandvaux; L'abbaye de Grandvaux accablée de dettes par l'usage et les incursions des tyrans, (*voragine usurarum et incursibus tyrannorum*) est donné à l'abbé de Saint Claude par l'abbaye d'Abondance en Savoye, en échange du prieuré de Divonne. — 1258. Hugues comte de Vienne reconnaît tenir en fief de l'abbé de Saint-Claude tout ce qu'il possède au Grandvaux, et le lui engage pour 1000 fr. — Même année, Jean, sire de Salins reconnaît, lui fait hommage du château de Grandvaux. — 1282, Jean fils de Hugues, comte de Vienne, vend à Gay abbé de Saint-Claude la moitié du domaine de Grandvaux, avec la justice haute, moyenne et basse.

L'inféodation des Hautes-Joux est le dernier grand acte de Jean de Châlons. La même année, il perdit son fils Hugues. Ce prince qui languissait depuis plusieurs mois, laissait douze enfans. Il n'en confia la garde ni à son père, qui allait descendre dans la tombe, ni à son fils aîné, Ottenin ou Otton IV, qui laissait déjà percer, quoique marié depuis 1258, le caractère léger et inconstant qu'il conserva dans l'âge mûr. L'inquiétude de Hugues se révèle dans son testament, dont on lui déguisa le nom sous celui d'une donation ordinaire. Enfin il se décide à laisser, et ses enfans et la distribution de ses biens, à la foi de son épouse, Alis, qui *fut toujours pour lui bonne et loyaul*, et la compagne fidèle de ses peines et de ses *pourchaz*. « Nous » créeons, ajoute-t-il, que tous nos enfans, cil qui sont après » Ottenin notre fils, qui est ennez, seront plus sagement et plus » profitablement governés par Alis *que par ledit Ottenin ou par* » *aucun autre*... Elle aura même assez à soffrir de garder et » maintenir nos enfans et toute la terre pour les grans *contra-* » *riétés et ennuis qui sovent lui pòuront avenir.* » (1er août 1266.) Quelque temps après Hugues expira, et fut inhumé à Cherlieu.

PHILIPPE ET ALIS.

1267 - 1279.

Après la mort de Hugues, Otton ou Ottenin, son fils aîné, prit le nom de *sire de Salins*, et Alis, conservant celui de *comtesse palatine*, gouverna le comté de Bourgogne, antique héritage de ses pères. La mort de son mari lui laissait une double guerre à soutenir, contre Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, et contre le duc de Bourgogne, qui, ne déguisant plus ses projets ambitieux, venait d'acheter la souveraineté même du comté (1265). Ainsi Alis, abandonnée à elle-même, ne voyait que des ennemis au couchant et au nord de ses états. La première de ces guerres, suspendue par une trêve,

devait recommencer à Pâques 1267 (1); la seconde mettait en question son droit de souveraineté, et ne pouvait se terminer que par de sanglans combats.

Sentant le besoin de se créer un appui au-dehors, la comtesse palatine, quoique mère de douze enfans, épousa, au mois de juin 1267, Philippe de Savoie, désigné par son frère Pierre pour lui succéder, à défaut d'enfans, dans le comté de ce nom. Des auteurs graves ont prétendu que Philippe, successivement évêque de Valence et archevêque de Lyon, avait reçu les ordres sacrés (2); il est certain du moins qu'il porta plus de vingt ans l'habit ecclésiastique. Alis, en se mariant, lui donna trois mille livres tournois de rente, somme qui équivaudrait à cinquante mille francs de notre monnaie.

Jean de Châlons fut encore témoin de ce mariage. Il mourut quelques mois après (septembre 1267). Sa dépouille mortelle fut portée à Salins, chef-lieu de sa baronnie, qui avait reçu les cendres d'Isabelle de Courtenay, sa seconde femme. Laure de Commercy, qui lui survécut huit ans, y fut également inhumée (3). La discorde, la défiance, entourèrent son lit de mort; déjà des mécontentemens avaient éclaté (4); ses partages, si long-temps médités, déplaisaient à ses enfans : tout fut remis en question et confié à des arbitres (5). Il prévit avec douleur les discordes de sa postérité; son unité de gouvernement lui parut un rêve, et ses yeux se fermèrent au milieu de ces tristes tableaux, présages trop assurés de l'avenir.

(1) Charte de la Toussaint 1266. *Chambre des Comptes*, B. 260.

(2) Mathieu Paris. — *Gallia christiana*. — Guichenon soutient le contraire, *Hist. de Savoie*, I. 291.

(3) Elle mourut le 5 octobre 1275.

(4) Une charte du 7 janvier 1261 (N. S.), prouve que Jean de Châlons-Rochefort résistait aux partages faits par son père. *Pour les dommages causés à ses frères et sœurs par son discort*, ce dernier veut que, jusqu'à satisfaction, Hugues et Alis tiennent le château de Bracon et le bourg, et prennent chacun an 1,000 estevenans en la rente de Jean de Rochefort à Salins.

(5) Ces arbitres étaient Thierry III, comte de Montbéliard, Richard, sire de Montfort, son frère, Simon de Joinville, sire de Gex, et Étienne, seigneur d'Oiselay.

Parmi ses nombreux enfans, les seuls dont il soit nécessaire de retenir le nom sont Hugues, comte palatin de Bourgogne, mort avant son père, Jean, seigneur de Rochefort, et Jean, sire d'Arlay. Ils portèrent comme lui le nom de Châlons, quoique, dès 1237, ce comté fût sorti de leur famille, et ce nom, qu'eux et leurs enfans illustrèrent pendant trois siècles, fut connu de l'Europe entière. Hugues avait été un prince bon et médiocre; Jean d'Arlay, alors âgé d'environ sept ans, jeta en trente années tous les fondemens de la plus vaste puissance. Calculateur ambitieux, donnant peu, recevant beaucoup, il s'allia toujours au plus fort. Jean de Rochefort, qui obtint (1) et transmit à ses descendans les comtés d'Auxerre et de Tonnerre, fut le plus dissipateur des Châlons, puisque, en 1309, sa troisième femme renonça à ses immeubles et à ses dettes, en jetant sa ceinture sur le tombeau de son mari (2).

L'opulente succession de leur père fut partagée par têtes ou par souches.

Hugues, comte palatin, avait reçu la baronnie de Salins, le tiers du puits de cette ville, et la suzeraineté de tous les *fiefs et aleux* possédés par ses frères.

Jean de Châlons-Rochefort, qu'on appelait la *calette bleue*, posséda Rochefort, Châtelbelin (3), Orgelet, Montaigu, Montrond, Valempoulières, Monnet, et le tiers dans le produit des salines, ce qu'on appela le partage de Châtelbelin. Sa descendance en jouit jusqu'à 1413, époque où ces terres furent confisquées pour félonie sur Louis II de Châlons, dernier mâle de cette race.

Jean de Châlons-Arlay, surnommé *Brichemail* (4), reçut

(1) Par son mariage (1263) avec Alis, petite-fille d'Hugues IV, duc de Bourgogne.

(2) D'Achery, *Spicil.*, III. 100. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, II. 193.

(3) Il reçut Châtelbelin de Perrin, dit *le Bouvier*, son frère, qui fit son testament le 2 juillet 1272.

(4) Nom d'un instrument de guerre formé d'un bâton terminé par un maillet ou marteau en fer.

Arlay, Bletterans, l'Étoile, Abbans, Noseroy et le val de Miéges, les Hautes-Joux, inféodées par l'abbaye de Saint-Claude, où il acheva le château de Rochejean, commencé par son père, la Chaux-d'Arlier, Montmahoux, Chalamont, Jougne et la troisième partie du puits de Salins.

Cependant le duc de Bourgogne, Hugues IV, mettant à profit la mort de Hugues et de Jean de Châlons, s'avançait, les armes à la main, vers le comté de Bourgogne. Il produisait au grand jour la cession que lui avait faite, en 1265, la comtesse d'Orlamonde, sœur aînée du dernier duc de Méranie (1), et l'on n'avait pas oublié d'insérer dans l'acte, qu'en présence de l'évêque de Bamberg, le duc mourant avait institué cette comtesse son héritière. C'était donc la souveraineté même du comté que demandait ce prince ambitieux, qui se présentait comme l'héritier du dernier des Méraniens; et l'on voyait enfin éclater sans détour cette pensée, si long-temps nourrie par Hugues IV, de ne faire du comté de Bourgogne qu'une province de ses états. Ses fiefs et ses intelligences dans le comté lui préparaient le chemin; il y entrait par son vicomté d'Auxonne, situé en partie sur la rive gauche de la Saône; à sept lieues de là, il trouvait Rochefort, dont le puissant seigneur Jean de Châlons, aussi mauvais Comtois que mauvais parent, suivait sa bannière, parce qu'il avait épousé sa petite-fille. De ce château, Hugues IV arrivait à Besançon, au centre même du comté; il était gardien de cette ville, et les habitants devaient aider de leurs armes leur allié et leur protecteur.

Jamais l'indépendance du comté ne parut plus menacée, d'autant que ce prince formidable y comptait encore beaucoup de fiefs épars. Mais, malgré son âge, Philippe de Savoie, l'époux d'Alis, n'était pas homme à céder sans combats. A son titre de comte palatin de Bourgogne, il venait de joindre celui

(1) Il attachait tant d'importance à cet acte, qu'il l'avait fait faire sous plusieurs formes. Nous en possédons les originaux à la chambre des comptes, B, 326.

de comte de Savoie, par la mort de son frère Pierre, conquérant du pays de Vaux, et qu'on avait nommé *le petit Charlemagne*. Également habile à transiger (1) ou à combattre, Philippe accueillit avec vigueur l'attaque du duc de Bourgogne. De sanglans combats, où les forces savoyardes se réunirent probablement à celles du comté, apprirent au duc que la riche proie qu'il convoitait était plus facile à acheter qu'à conquérir. Une négociation termina la guerre. Douze mille livres viennoises furent promises au duc de Bourgogne, qui renonça à ses droits sur la province; Philippe les paya, rachetant ainsi le comté de son trésor, après l'avoir défendu de son épée (2).

Cependant Hugues IV obtint en outre quelques fiefs du comté de Bourgogne, voisins de sa baronnie d'Auxonne. Alis consentit à lui faire hommage de Dole et de sa châtellenie, ancien domaine de nos comtes; il obtint aussi l'hommage de Rochefort, terre principale de Jean de Châlons-Rochefort, son allié. Ainsi ce traité suspendit et agrandit à la fois les envahissements de ce dangereux voisin.

L'ambition aveugle de la branche cadette avait préparé ce funeste état de choses, désormais sans remède: le comté avait été trahi par ses propres enfans; et, s'il faut en croire *Dunod,* le comte de Savoie lui-même, qui venait de le sauver du plus imminent péril, suivit ce déplorable exemple. « Pour accommo» der avec le duc de Bourgogne ses propres affaires, il lui céda, » dit cet auteur, plusieurs terres, qui étaient du domaine de

(1) En 1267, par acte daté de Pontarlier le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, il avait consenti à la prolongation des trêves avec le comte de Champagne. En 1268, il termina par arbitrage une guerre avec Guy Dauphin, dont le beau-frère le défia.

(2) Le traité est du dimanche des octaves de Pâques (20 avril) 1270. On peut le voir dans Lunig, *Ital. diplom.*, III, 943. — Par charte du mois de décembre, Philippe, de sa grâce spéciale, fit don et octroi à Alis des droits ainsi rachetés. Otton, sire de Salins, s'engagea à rembourser à Philippe les 12,000 viennoises et à ne rien *prendre* jusque-là *aux comté et dépendances pendant la vie de sa mère* (chambre des comptes, B, 320). C'est cette charte qui nous apprend la guerre soutenue contre le duc de Bourgogne.

» la Franche-Comté, situées dans la Bresse et le Revermont (1). » L'on peut juger de ce que nous avions perdu en-deçà de la Saône depuis quatre-vingts ans, par une charte de 1272, où le duc de Bourgogne commande à Alis et à ses vassaux comtois, de venir faire hommage à son fils Robert, qui doit lui succéder (2).

Alis avait suivi son époux en Savoie. Philippe ne considérait le comté de Bourgogne que comme une partie secondaire de ses états : il ne l'habita presque jamais. Tout occupé des intérêts de sa propre grandeur, ce prince continuait l'œuvre de son frère Pierre, et ses progrès menaçaient toute l'Helvétie romane, depuis le bord méridional du lac de Genève jusqu'à Berne. La ville de Berne elle-même, en 1268, l'avait choisi *pour seigneur et gardien à la place de l'empire* : d'un côté, Philippe s'assure l'appui de Jean, sire de Cossonay, et l'hommage de Pierre de Gruyère; de l'autre, il reçoit en fief de l'archevêque de Besançon, la ville, le château de Nyon et la moitié du lac de Genève. Les gouverneurs de Roverea, les jurés de Vevay, le prevôt de Payerne, les villes de Laupen et de Morat obéissent également à sa puissante influence. Ainsi la maison de Savoie s'agrandissait sans mesure; on ne voyait plus de bornes à ses envahissemens sur les fiefs de l'empire, quand Rodolphe monta sur le trône de Germanie (1273).

Cet avénement fut fatal aux projets de Philippe. La ville de Berne l'abandonne alors; les magnats de l'Helvétie romane, long-temps comprimés, se soulèvent; la guerre éclate entre Philippe et l'empereur (1275). « Je suis en bonne santé, grâce à Dieu, écrivait-il le 11 novembre 1275, à Édouard, roi d'An-

(1) Cette assertion, répétée d'après Gollut, semble le résultat d'une fausse interprétation de la charte de 1285, rapportée par Pérard, p. 558. L'aliénation, d'après cette charte, aurait été faite par Otton IV. Nos archives ne renferment rien de semblable de la part de Philippe.

(2) *Voy.* dans Pérard, p. 503, cette charte que Dunod et lui datent par erreur de 1262. Il y est question des *hoirs* de Jean de Châlons, mort en 1267; Alis y est qualifiée *comtesse de Savoye*. L'année 1272 est l'époque de la mort de Hugues IV.

gleterre, son parent et son ami; mais, malgré les efforts du nonce, que le seigneur pape a envoyé au roi d'Allemagne, et malgré vos propres efforts, je suis toujours en guerre avec le roi et plusieurs autres magnats de nos contrées. Je n'ai pu encore obtenir quelque paix (1). »

A la suite de cette guerre, que termina la médiation de l'Angleterre, Philippe, plus tranquille, vint dans le comté de Bourgogne. En 1276, il ajourna devant son conseil, à Pontarlier, Pierre de Scey, dont il mit la seigneurie sous sa main, pour excès commis envers l'archevêque et son chapitre (2). Au mois d'avril 1277, il termina, *par sa volonté et commandement*, les différends de la ville de Besançon avec le sire d'Arguel, et d'autres seigneurs qui le choisissent pour arbitre (3). Atteint dès lors d'une infirmité grave, qui, malgré son grand âge, n'ôta rien à son énergie, il perdit, en 1279, sa femme Alis, qui mourut à Évian, en Savoie, sur les bords du lac de Genève. De tous les enfans d'Otton II, duc de Méranie, Alis mourut la dernière. Sa dépouille mortelle fut conduite à Cherlieu, près des cendres de Hugues, son premier époux (4). Son second mariage avait été stérile. Mais elle avait eu du comte Hugues, outre sept filles qui embrassèrent la vie religieuse ou s'allièrent à d'illustres maisons, Otton ou Ottenin, qui lui succéda, Hugues, Étienne, chanoine de la métropole, Renaud, qui obtint par mariage le comté de Montbéliard, et Jean, sire de Montaigu (5).

A Besançon, Eudes de Rougemont avait succédé à Guillaume de Saint-Quentin (1269); l'intérieur de la ville était assez tran-

(1) Rymer, I, pars 2, p. 151.

(2) Droz, *Hist. de Pontarlier*, p. 63.

(3) Archives de la ville.

(4) On grava sur son tombeau une épitaphe d'assez mauvais goût. Guichenon la rapporte, I, p. 296. Un compte du receveur de la comtesse Mahaut, belle-fille d'Alis, à la date de 1306, parle d'une tombe en cuivre doré faite récemment à Paris pour Alis, et conduite à Cherlieu.

(5) Nous avons son testament et ses deux codiciles, tous datés des premiers jours de mai 1279 (N. S.).

quille. La fièvre et le besoin d'agitation se portaient au-dehors. Souvent on guerroie contre les seigneurs du voisinage. On se bat, on fait la paix ; quelquefois de simples chevaliers tiennent tête à la commune.

En 1266, elle traite avec un *écuyer*, Girard d'Arguel, comme avec une puissance, *por tot querelles, descordes et entreprises* qui ont existé jusqu'alors; on choisit des arbitres, et la ville lui donne des pleiges (1). En 1270, elle fait pour quatre ans un traité d'alliance avec Jean de Châlons-Rochefort; la commune et le prince doivent *s'aider à grande et petite force* (2). En 1274, les citoyens sortent de leurs murs, et vont brûler le château de Sibille, dame de Montcley. En 1275, ils combattent encore contre le sire d'Arguel, qui a réuni sous sa bannière ses trois frères, le sire de Rigney et Étienne d'Oiselet. Les succès sont disputés; plusieurs des citoyens sont faits prisonniers et enfermés à Châtillon-le-Duc. La ville, demi-vaincue, consent à un accommodement. Ces guerres sans honneur, sans but, sans résultat, prouvent sa faiblesse. Dans ses deux traités de paix avec la dame de Montcley et le sire d'Arguel, elle paie les frais de la guerre, rachète ses hommes, répare, sur son faible trésor, les dommages qu'elle a causés (3).

La nouvelle commune n'avait presque aucun commerce. Ses marchands sont des juifs d'Asti et de Florence, des *Lombards*, comme on les appelait, à qui elle vend fort cher le droit de cité, et celui de négocier dans ses murs (4). Comme elle est pauvre,

(1) C'était *Jean de Châlons-Rochefort, Fromond de Montferrand*, et *Pierre, le maire de Besançon*.

(2) Cependant on réserve que le prince ne les mènera pas contre leur volonté plus loin que Seurre, Pontarlier et Montbéliard : le tout sauf la feauté de l'empire *et de l'archevêque, et sauf totes les franchises de la cité* (Arch. de la ville).

(3) 1,400 livres estevenans à la dame de Montcley. Pierre, maire de Besançon, avait été nommé arbitre. Charte de 1275. — 1,000 livres de rançon au sire d'Arguel pour leurs prisonniers enfermés à Châtillon-le-Duc; plus 40 livres par chaque semaine de retard. Chartes du 16 août 1276 et avril 1277 (Ibid.).

(4) En 1268, des Lombards, *cives nostri et asthenes*, s'engagent à lui payer 2,050 liv. estevenantes pour sept ans de résidence. Charte de 1268. Archives de Saint-Paul, MSs. Chiflet.

elle recourt à la caisse de ces trafiquans dans ses pressans besoins. Elle n'avait de revenus qu'un impôt léger, jeté sur les habitans, dont une partie était des paysans, portant encore le nom du village d'où ils étaient venus (1). Les habitations sont rustiques et grossières, des granges avec des vergers. En 1277, la ville n'avait pas de maison commune; c'est en plein air, *au vergie de Perrenins-Benoit,* qu'elle confie à Otton, sire de Salins, en présence du *communal,* le gardiennat de la cité. Celui du duc de Bourgogne expirait alors, et le jeune comte ne voulait pas laisser envahir de nouveau un poste si important au sein de ses états (2).

La marche de la commune est en général irrégulière et inégale; elle est dans ses murs comme dans les guerres du dehors; tantôt on la voit emportée, violente, livrée au premier séditieux qui la persuade; tantôt elle est confiante, docile, et se repent de ses excès. En 1274, elle choisit l'archevêque pour arbitre dans ses différends avec ses ennemis (3); en 1179, dans le traité de gardiennat, elle exprime la crainte que lui inspire l'archevêché (4). Une nuit de l'année 1278, au mois d'octobre, des citoyens, armés d'épées et de bâtons, pénètrent en foule, et drapeaux déployés, dans l'enclos du chapitre (5), séparé de la ville par un mur et par des portes fermées. Le son du tocsin et le bruit des trompettes augmentaient le tumulte. Des torches et des lanternes éclairaient leur marche. Les chanoines s'enfuient effrayés. On parvient près d'une maison du chapitre, celle ha-

(1) Il est curieux de voir dans les premières chartes de la commune, à partir de son rétablissement, le nom de ces villageois. Par exemple, les citoyens faits prisonniers et rendus à la ville par le sire d'Arguel (1276) s'appellent Perrin de Choie, Jehan de Bialme, Quetan Pavoillon, Simon de Ruffey, Jacques Benoît, Odin Mechiers, Guyon de Choie, Henri, dit *Robercan,* Henri de Bialme (Archives de la ville).

(2) Ce traité de la Pentecôte 1277 est rappelé dans celui de 1279. *Vesontio,* 227 à 229.

(3) Chambre des comptes, B, 74.

(4) *Vesontio*, p. 228.

(5) Le lundi après la Saint-Hilaire 1278.

bitée par le chanoine de Cicon; la maison est envahie, pillée, puis on y met le feu. En même temps des tourbillons de flammes s'élèvent à quelque distance, sur le bord de la rivière; une troupe de séditieux s'était jetée sur les moulins de Tarragnoz, et cette propriété de l'archevêque est entièrement consumée.

Ces excès commis, la ville en paraît effrayée. Elle cède à la menace d'excommunication et d'interdit dirigée par Eudes de Rougemont contre les citoyens et les prudhommes (1). Le 5 des ides de mars 1279, plusieurs habitans, qui étaient ou les coupables ou les chefs de la cité (2), consentent à paraître devant les tribunaux de l'archevêque, qui confie cette affaire au chapitre, étant occupé, comme il le disait, de choses *diverses et ardues :* la ville ne fait aucune résistance, elle négocie et paie avec docilité, au prélat et au chapitre, cinq cents francs, que lui prête un juif, l'un de ses citoyens (3).

Il faut le remarquer au surplus, la ville n'était pas tranquille du côté de l'empire; le roi des Romains, Rodolphe de Habsbourg, de même que ses prédécesseurs, n'avait reconnu par aucun acte les franchises de la cité. En 1275, il avait, au contraire, confirmé les prérogatives de l'archevêque Eudes de Rougemont, et exprimé l'intention de les augmenter. La ville songeait en secret à se donner à la France (4), qui eût reconnu ce don par les faveurs les plus étendues.

Cependant les affranchissemens continuaient au sein du comté. En 1260, l'archevêque Guillaume avait accordé des lettres de franchises à ses hommes de Foucherans, d'Étalans, de Falerans, de Mont et de La Chapelle. En 1266, Orgelet fut affranchi

(1) 5 kalendes janvier 1279. Dunod dit n'avoir pu découvrir la suite de cette affaire.

(2) C'étaient Vernier Pavoillon, Henri de Bialme, Guy de Ruffey, Amédée Lathon, Amédée Varin, Jacques Benoît et autres.

(3) Je juge de l'origine de ce citoyen par son nom. Il s'appelait Odin Michaelis.

(4) *Ad culminis nostri pervenit notitiam : Rex fermento persuasionis suæ sinceritatem vestram molitur corrumpere.* Lettres de Rodolphe, 6 ides avril 1277. *Vesontio*, p. 230.

par Jean de Châlons-Rochefort; Dole, en 1274, par la comtesse Alis; Faucogney, en 1275, par son seigneur; le bourg d'Arlay, en 1276, par Jean de Châlons-Arlay.

Guillaume de Saint-Amour venait de mourir (1272). Cet enfant célèbre de l'université de Paris, qui fit tant de bruit en 1256 par son livre *sur les Périls des derniers temps*, où il attaque avec chaleur les religieux mendians, avait été excommunié, défendu par l'université, puis renvoyé absous par le pape. Il s'était retiré, dans ses derniers jours, à Saint-Amour, son pays natal (1).

OTTENIN, OTHES OU OTTON.

1279-1303.

Après trente années d'anarchie, l'Allemagne voyait enfin sur le trône un empereur digne de ce nom; c'était Rodolphe de Habsbourg (27 nov. 1273). Accoutumés au désordre qui favorisait leur indépendance, les états avaient cru la perpétuer en appelant à l'empire un modeste landgrave de la haute Alsace; mais ce landgrave était accoutumé à coucher sur les champs de bataille. Empereur, il sut également vouloir et exécuter, véritablement grand, si sa politique eût toujours été d'accord avec la justice. Son génie, la vigueur de ses conseils, la terreur de ses armes suppléèrent à la faiblesse de ses ressources (2). Depuis six ans que Rodolphe gouvernait l'Allemagne, l'ordre public renaissait. Les comtes de Wurtemberg et les margraves de Bade vaincus et soumis, toute l'Autriche assujétie en quelques mois, faisaient sentir que le chef de l'empire serait le maître et non l'esclave des princes allemands.

Les yeux de Rodolphe s'étaient fixés sur la Bourgogne, où

(1) *Voy.* pour plus de détails la Biographie universelle, V° *Amour*, et l'Histoire ecclésiastique de Fleury, XIIIe siècle.

(2) Muller, I. 17.

déjà il avait combattu Philippe, comte de Savoie. Pour mieux assujétir ce pays, il conçut la pensée de lui donner un roi (1), et ce roi était Hartman, son quatrième fils, jeune homme de la plus grande espérance. L'Angleterre souriait à ce projet, qui menaçait toute la frontière orientale de la France. Le nouveau roi d'Arles, créé presque en même temps roi des Romains, devait épouser Jeanne, fille d'Édouard, roi d'Angleterre (2).

Telle était la situation des choses, lorsqu'Otton IV ou Ottenin, succédant à sa mère Alis, devint comte palatin de Bourgogne. Marié à Philippine de Bar dès 1258, Otton arrivait à l'âge de la maturité. Belliqueux comme un petit-fils de Jean de Châlons, il était, au surplus, léger, irréfléchi, toujours disposé aux résolutions extrêmes, en tout prince fort médiocre, quoique son règne ait eu de grands résultats.

Sa situation était fort difficile; des finances épuisées par les guerres de la Savoie et par la pension de Philippe, une dette de douze mille livres viennoises, prix du rachat des droits de Béatrix, dont ce prince, créancier exigeant, n'était point remboursé, un pays désuni par la jalousie et la puissance des princes de Châlons, les fiefs nombreux des ducs de Bourgogne au sein du comté, enfin l'empereur lui-même, qui, guerroyant au-delà du Jura, semblait toujours prêt à le franchir.

Les premiers actes du nouveau comte furent dictés par la sagesse. D'un côté, il s'assure la gardienneté de Besançon, ville située au centre de ses états (mars 1280 N. S.); de l'autre, il songe à réunir les deux Bourgognes, séparées depuis le dixième siècle. Il promet la main d'Alis, sa fille et son unique héritière, à Jean, fils aîné de Robert, duc de Bourgogne.

(1) Lettres de Rodolphe, datée de Vienne, 7 kal. mai (25 avril) 1278. *Nosse volumus nos universos et singulos per præsentes, quòd ad hoc efficaces curas nostras applicare promittimus, et* MAGNOPERÈ LABORARE, *quòd carissimus Hartmannus, filius noster, regnum Arelatense, romani imperii applaudente consensu benevolo, valeat adipisci*. Rymer, I. 170.

(2) Voy. toutes les lettres écrites à cette occasion. *Ibid.*

Ce projet (janvier 1280) était bien conçu. Suspendu par le jeune âge des deux fiancés, il rétablit cependant, dans les deux Bourgognes, la paix, l'amitié, la confiance (1). Mais Otton, ivre de joie, porta dans l'exécution son caractère exagéré et irréfléchi. Il avait, le jour même des fiançailles (20 janvier 1280), assuré à sa fille dix mille livres de rente, et même Salins et Bracon s'il n'avait pas d'enfans mâles. Puis un an après, oubliant que ce mariage si désiré n'est pas fait encore, que les jeunes fiancés peuvent mourir, il donne, *sans rappel*, au duc Robert Salins et ses dépendances, Dole, Rochefort et toutes ses possessions entre la Saône et le Doubs.

Cependant les deux enfans moururent : Otton se trouva seul en face de sa donation. Une clause jetée au hasard dans cet acte le sauva. Effectivement il s'était réservé le pouvoir de révoquer cette imprudente largesse s'il avait un héritier légitime d'une autre épouse. Cette condition, peu vraisemblable, se réalisa. Seulement, le duc, trompé lui-même dans son attente, eut le secret d'ajouter encore à ses fiefs quelques portions du comté (2). En tout, Otton se trouva un peu plus faible qu'auparavant, d'autant que son plus dangereux rival, le baron d'Arlay (vers 1280), et l'empereur Rodolphe lui-même (1284), épousèrent deux princesses de Bourgogne, Marguerite et Isabelle, filles de Hugues IV et sœurs du duc Robert.

La mort, qui renversait les espérances du comte palatin, n'épargna pas l'empereur dans ses affections les plus chères. Hartman, à qui il destinait le royaume d'Arles et même l'empire, quoiqu'il ne fût pas l'aîné de ses enfans, périt dans une barque en descendant joyeusement le Rhin avec les seigneurs de sa suite. Ce cruel événement eut lieu près du village de Rheinau, au-

(1) Lettres de Robert à ses châtelains, vassaux, chevaliers, écuyers, baillis, etc.; il leur annonce qu'allant avec le seigneur le roi de France fors de sa Terre, il laisse en son lieu son chier cosin Othe, comte palatin, et leur ordonne de lui obéir. (Lundi après Sainte-Croix, en septembre 1280.) Voyez une autre charte dans dom Plancher, II. pr. 45, 46. *Cartul. de Besançon*, f° 22.

(2) Pérard, p. 558-561.

dessous de Brisach, à l'endroit où plusieurs îles partagent le cours du fleuve (1). Ainsi s'évanouit en un instant ce rêve chéri de Rodolphe, cette restauration du royaume d'Arles qu'il avait conçue. Depuis deux cents ans rien ne pouvait relever ce trône; quelques empereurs l'essayaient en vain et passaient; puis royauté, vicariat, tout s'écroulait également. L'Angleterre ne fut pas moins désabusée, elle qui, sur la foi du mariage d'Hartman, avait joint à ses fiefs, dans le royaume d'Arles (2), l'hommage de Pontarlier, de Jougne, de Chalamont, du château de Joux et de la Chaux-d'Arlier (3), qu'elle avait obtenu du comte palatin de Bourgogne (janvier 1281).

La mort d'Hartman ne ralentit point l'activité de Rodolphe. Dans deux guerres qu'il soutint contre Philippe, comte de Savoie (1281-1283), il réunit à l'empire tous les châteaux que Philippe lui avait enlevés. On le vit alors, sous les murs de Morat, se lancer dans le lac et emporter le fort à la tête de ses troupes. Vers le même temps, il dompte l'orgueil de Renaud de Bourgogne, qui, par son mariage avec Guillauma de Neuchâtel, était (1282) devenu comte de Montbéliard. Après un siége de six semaines, il se rend maître de la ville de Porrentruy, que Renaud disputait à l'évêque de Bâle, le force à faire hommage à l'empire (7 juin 1281), en le condamnant à une amende de huit mille livres tournois pour peine de sa félonie (4).

Loin de braver cet empereur invincible, Otton, qui le voyait si près de ses états, s'empressa de donner à Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon, l'ordre de recevoir *Raoul, roi des Romains*

(1) Muller, l. 1, c. 17. Voyez la lettre de Rodolphe sur la mort de son fils, Rymer, I. pars 11, p. 209. La mort d'Hartman est des premiers mois de l'année 1282.

(2) Voy. Rymer, I. pars 2, p. 109, 133, 143.

(3) *Ibid.*, p. 189. Philippe, le comte de Savoie, parent du roi d'Angleterre, lui donna en mourant le droit de désigner son successeur. Charte de 1284. Rymer, I, pars 2, p. 137.

(4) Les quittances des 8,000 livres sont aux archives de Montbéliard.

(comme il l'appelait), dans les châteaux de Baume et de Châtillon, chaque fois qu'il en demanderait l'ouverture (1283).

En 1283, Otton marcha, avec ses plus grands vassaux, à la suite des princes français, qui allaient venger contre Pierre d'Aragon le massacre des vêpres siciliennes (1). Il est le premier prince bourguignon que l'on vit se mêler aux expéditions françaises. La France l'accueillit avec joie : elle avait commencé dès 1277 le cours de ses lentes et persévérantes entreprises sur le royaume d'Arles (2).

Cette expédition décida de la vie entière du comte palatin. Il est dès lors entièrement livré à la France.

Au mois de janvier 1285 (3), il épousa Mahaut, petite-nièce de saint Louis, dont le père, Robert, comte d'Artois, avait fait, comme lui, partie de l'expédition de Sicile. C'est Philippe-le-Hardi qui compta la dot de cette princesse; Otton, dans la quittance, l'appelle son *très chier seigneur*, et il donne à Mahaut, si elle lui survit, la jouissance de moitié du comté de Bourgogne.

La même année, il fait partie de l'expédition d'Aragon (4) et franchit les Pyrénées avec Philippe-le-Hardi, qui prend deux villes d'Espagne, et vient sans autre succès mourir à Perpignan (1285).

Entouré d'influences toutes françaises, entraîné à la fois par sa femme et son beau-père (5), Otton témoigna le même dé-

(1) *Petrus Alansonis, comes, frater regis Franciæ Philippi, Robertus comes Atrebati, comes Burgundiæ Othelinus, comes Boloniæ... in auxiliis regis Siciliæ in Apuliam profecti sunt, transeuntes igitur absque impedimento per Italiam, vexillis duplicatis, festinato itinere pervenerunt ad regem Carolum. Gesta Philippi III*, Duchesne, V. 541.

(2) Voy. la lettre de Rodolphe, *suprà*, p. 460.

(3) Guillaume de Naugis, *Gesta Philippi III. — Chambre des Comptes*, B. 763.

(4) Pérard, p. 5?8.

(5) Robert était tellement dévoué à la France qu'il fut chargé de la régence de Sicile, après la mort de Charles, roi de Naples. On peut juger de l'influence de Mahaut sur son mari, par les nombreuses donations qu'elle en reçut depuis son mariage.

vouement à Philippe-le-Bel, qui se l'attacha par ses bienfaits, et qui l'appelait son *fidèle*.

Aux yeux de l'empereur, qui déjà avait combattu le frère et le beau-père d'Otton, ces liaisons avec la France étaient un crime. Cependant, avant de l'attaquer, il lui opposa dans le comté même un redoutable adversaire; ce fut Jean de Châlons, sire d'Arlay. Si ce jeune prince était l'oncle du comte palatin, il était en même temps le beau-frère de l'empereur. A vingt-quatre ans le fier baron avait toute l'ambition d'un âge plus mûr. Héritier du tiers de la fortune de Jean de Châlons l'antique, habile à calculer les moyens de s'agrandir, il étendait sa puissance dans le Haut-Jura en achetant des fiefs (1), en s'associant aux abbayes (2). Il suivait l'empereur dans ses guerres, il était l'homme de l'empire. Au camp devant Berne (13 septembre 1288), l'empereur lui fit un don magnifique, celui de Neuchâtel-sur-le-Lac, que le comte Rolin venait de résigner entre ses mains (3). Le même jour il lui confirme le droit de lever des péages considérables à la frontière du Jura (4). Deux partis se partageaient donc le comté de Bourgogne, le parti de la France

(1) Déjà possesseur du val de Miéges, il obtient des sires de Commercy l'hommage de la baronnie de Château-Vilain et terres voisines, qui comprenaient depuis Vannoz, Champagnole et Saint-Germain, tout le terrain qui s'étend jusqu'aux Hautes-Joux, et une partie des Hautes-Joux elles-mêmes. Charte de 1286. (Guillaume, I, 154.)

(2) Association avec l'abbaye de Balerne en septembre 1286, pour les terres de cette abbaye, dont il forma sur le bord de l'Ain la seigneurie de Châtelneuf, savoir, la vallée d'Hins, Violey, Frougoy, Narlay, Safloz, Chevrotaine, Songeson, et tout ce que possédait l'abbaye à Chambly, Menetrux, Monnet, Douvier, et vers les Joux-du-Grandvaux, du côté de l'abbaye de Bonlieu et de Crillat. (Papiers Châlons, v° *Châtelneuf.*)

(3) *Rudolphus Dei gratiâ, etc., accedens jampridem nostræ majestatis præsentiam nobilis vir Rolinus, dominus Novi Castri... Novum Castrum et villam... in manus nostras resignavit... Nos viro de Cabilone* FRATRI *et fideli nostro Hermano, ad cujus utique honorem et profectum votivis aspiramus affectibus... villam et castrum à nobis et ab imperio per eum et per suos heredes legitimos in feodum possidenda concedimus. (Chambre des comptes*, J. 17.) Ce grand fief est resté jusqu'à la fin du quinzième siècle dans la maison de Châlons-Arlay.

(4) *Ibid.*, J. 14.

et celui de l'empire. Il y avait là tous les élémens d'une guerre civile et étrangère.

C'est ainsi que s'ouvrit l'année 1289. L'empereur s'était rapproché du Jura, et son armée, arrêtée devant les murs de Berne révoltée, occupait une partie de la Suisse occidentale. Il apprend alors que l'évêque de Bâle a été vaincu par Renaud, comte de Montbéliard; qu'un nombre considérable de Bâlois ont été faits prisonniers; qu'une ligue, formée entre les comtes de Montbéliard et de Bourgogne et la ville de Besançon contre ce prélat, n'est qu'une guerre déguisée contre l'empire. Il savait d'ailleurs que, dévoués à la France, ces deux frères étaient moins les vassaux du trône germanique que ceux du trône français (1). Il laisse alors à la noblesse de ses domaines le soin de continuer la guerre et marche à travers le Jura.

Il était attendu. Le parti français ne recula pas. Au mois de juillet 1289, le comte palatin avait fait un traité d'alliance pour cinq ans avec le comte de Ferrette, *à l'encontre d'honorable prince Rahous, par la grâce de Dieu roi d'Allemagne, en telle manière qu'ils s'engagent à s'aider à grande force et à petite, à se recepter dans leurs villes, châteaux et forteresses, et à bouter feu contre le roi d'Allemagne* (2).

Ils s'étaient assuré l'appui de Guillaume, abbé de Luxeuil, leur parent (3), et comptaient sur un énergique secours de la part du roi de France (4).

(1) *Erant Rudolpho, præter episcopi Basiliensis querelas, et aliæ hujus expeditionis causæ, quòd Reginaldus, comes Montis Biligardi, ejusque frater Otto, Burgundiæ comes, Gallorum regno quàm Germanico imperio addictiores, suorum ditionum jura illius potiùs quàm hujus beneficio accepta ferre viderentur.* Annales Girardi de Roo, 42, 43.

(2) Archives de la Chambre des comptes.

(3) Reconnaissance d'Otton, le lendemain de la Saint-Barthélemi 1289, portant que, si Thibaut, abbé de Luxeuil, *son cousin, lui a fourni des troupes*, c'est un service qu'il lui a rendu et non une obligation (*Cartul. de Luxeuil*). — Jean, abbé de Saint-Paul à Besançon, donna aussi (août 1289) 100 livres au comte palatin, pour l'aider à aller combattre contre le roi d'Allemagne. (*Invent. de Saint-Paul*)

(4) *Cùm comes*, DE SUBSIDIO REGUM FRANCORUM CONFISUS, *petita resti-*

Déjà Rodolphe avait franchi le Jura. Quatorze mille fantassins et six mille cavaliers marchaient à sa suite, et le baron d'Arlay le suivait avec ses vassaux. Dès l'abord, Montbéliard est emporté, les contrées voisines, et surtout les terres de Luxeuil, sont livrées au pillage. L'ost des confédérés recula, s'arrêta sur le territoire de l'abbaye de Bellevaux (1), passa l'Ognon, et vint chercher sous les murs de Besançon un poste plus facile à défendre. Rodolphe les suivit avec la rapidité de l'aigle, brûla sur sa route et villages et châteaux, et, tandis que les confédérés se retranchaient près des murs de la cité, il vint sous leurs yeux tracer son camp, un peu plus au nord. On prétend que des envoyés du roi de France arrivèrent alors, le sommant d'évacuer le pays, mais que Rodolphe, du ton qui lui était habituel, répondit à leurs menaces qu'avec quarante mille hommes d'infanterie allemande, et quatre mille cavaliers d'élite, il ne craignait qui que ce fût dans l'univers.

Défendue par la rivière du Doubs, la cité n'avait que de faibles murailles. Le désespoir soutenait les habitans. Sûrs de perdre leurs franchises s'ils étaient vaincus, ils étaient encore exaspérés par les désastres de leurs terres. Du haut des murs ils voyaient leurs moissons dévastées, leurs vignes arrachées ou foulées aux pieds. Rebelle malgré lui, l'archevêque n'était épargné ni dans ses terres ni dans ses forteresses, et les chanoines, en proie à un double péril, payaient le comte de Bourgogne pour les défendre autant contre les citoyens que contre l'empereur (2).

tuere denegasset, rex in Burgundiam cum exercitu valido intravit. (*Continuator Martini Poloni*, *apud Eccart*, *corpus hist. med. ævi*, 1, c. 1429.) Quelques auteurs prétendent même qu'Otton avait dans son armée une troupe de Français considérable. (*Annales Steron. ad ann.* 1287. *Apud Freher. script. rer. German.*, p. 571. — *Trithem. chronic. Hirsaugiense ad ann.* 1281.)

(1) Haymes de Faucogney donne au couvent de Bellevaux, pour remède de son arme (âme) et pour restitution de dommages qu'il haut esotenu por chief de l'ost monseigneur le comte de Bourgoigne, qui est haut logié sur lour, 40 sols d'estevenans par an. *Charte de* 1289. *Cartul. de Bellevaux.*

(2) Quittance du 6 août 1289 de la somme de 200 livres payées à Thibaut de

Le siége de Besançon est décrit avec beaucoup de naïveté dans la Chronique d'Albert de Strasbourg :

« Pour faire mettre en liberté les Bâlois, Rodolphe, dit-il, » accourut en Bourgogne et assiégea Besançon avec une puis- » sante armée. Là, réparant de ses propres mains les manches » de sa cotte de maille déchirée, il donnait l'exemple à ses » soldats. Le comte de Bourgogne, déployant toutes ses forces, » se posa contre l'armée du roi avec ses troupes, dans le but » de lui couper les vivres. Effectivement là famine fut grande » pendant un jour dans son camp. Le roi, voyant alors des raves » dans un champ, en arracha une et la mangea. A son exemple, » l'armée mangea des raves et s'en rassasia.

» S'avançant alors vers l'armée ennemie, placée dans la val- » lée, sur le bord de la rivière, le roi se retrancha sur une mon- » tagne voisine (le mont Mandelier ou mont de Bregille), de » sorte que les deux armées se voyaient mutuellement. Sur le » soir, il délibérait avec les chefs de son armée, qui lui deman- » daient de quoi ils pourraient vivre. Soyez sans inquiétude, » dit le roi; si nous sommes vainqueurs, les vivres ne nous » manqueront pas; si nous sommes vaincus, ils sont assez no- » bles pour donner du pain à leurs prisonniers. Pendant cet » entretien la nuit tomba.

» Il s'élevait alors dans les armées ce bruit confus que l'on y » entend d'ordinaire. Or, il arriva que quelques Suisses (le roi » en avait douze cents), accoutumés à courir sur leurs monta- » gnes, descendirent de la hauteur et se jetèrent sur le camp du » comte de Ferrette, qui était un des auxiliaires de l'armée de » Bourgogne. Ils entrent, tuent, pillent, même dans la tente » du comte, de sorte que des cris confus s'élevèrent dans la » vallée. Quelques Bourguignons, se confiant à leur multitude » et à la difficulté qu'avait le roi de descendre vers eux, se pro-

Rougemont par les chanoines de l'église métropolitaine pour les garder et défendre *contre le roi d'Allemagne et contre les citoyens de Besançon. (Inv. du grand chapitre.)*

» posaient de lui couper la retraite. Mais l'un d'eux leur dit : » Je connais Rodolphe : dût-il ramper sur ses pieds et sur ses » mains, nous sommes sûrs d'être assaillis. Cette réflexion leur » donna de la crainte : aussi le matin, ils envoyèrent une dépu- » tation au roi. Celui-ci ne voulut rien entendre qu'on n'eût » d'abord rendu les prisonniers. Alors le comte et les grands » vinrent en personne et traitèrent de la paix. Les vassaux de » l'empire prêtèrent serment de fidélité et furent investis de » leurs régales (1). »

Le véritable motif de la soumission des confédérés est qu'il ne reçurent point de Philippe-le-Bel le secours qu'ils attendaient (2). Le baron d'Arlay se rendit leur médiateur envers Rodolphe. Sous la peine de quinze mille marcs d'argent dont il fut la caution, son neveu le comte palatin promit (2 septembre 1289) de faire hommage-lige à l'empereur dans moins de vingt-cinq jours, « de la manière, dit-il, que nos ancêtres ont » fait hommage aux temps passés entre les mains des empereurs » et ont été leurs hommes (3). » L'empereur, victorieux, se rendit à Bâle. C'est là qu'Otton vint accomplir sa promesse (4), et l'empereur révoqua la prescription dont il l'avait frappé (21 septembre 1289). Ainsi se dissipa la confédération bourguignone. Le parti français parut pour un temps découragé et vaincu (5).

Mais Besançon n'avait pas ouvert ses portes. Rodolphe, en se retirant, chargea le baron d'Arlay, son beau-frère, d'en poursuivre le siége. Effectivement, dès les premiers jours du prin-

(1) *Alberti Argentin. Chronic.* Dans Urslicius, p. 105.

(2) V. Muller, l. I, c. 17.

(3) Chambre des comptes, B, 592.

(4) Les termes de son hommage sont remarquables : *Nobis fecit hommagium ligium ante omnes sacro romano imperio, et pro omnia feuda quæ antecessores sui à romanis regibus imperatoribus tenuerunt vel tenere consueverunt temporibus retroactis*... (20 septembre 1289, B, 591.)

(5) Dunod n'a point connu ces faits dont M. Duvernoy m'a fourni presque toutes les pièces. Aussi cet auteur suppose-t-il que l'empereur fut obligé de se retirer, parce que l'armée des comtes le harcelait et lui coupait les vivres. (Histoire du comté, II, 214.)

temps de l'année 1290, ce chef du parti impérial était aux pieds des murailles, arrêtait les marchands qui se rendaient aux foires de Champagne, et commençait le siége avec Thiébaud de Vaire et ses autres vassaux. Les habitans avaient prévu cette attaque, et s'étaient assuré le secours de Richard, sire d'Acelle, capitaine intrépide, qui se jeta dans ses murs à la tête d'une troupe de gentilshommes montés et armés (1). Ils écrivirent aussi au comte palatin, gardien de la ville, pour lui demander des troupes. Otton leur répondit comme un homme lassé de la guerre ou retenu par son serment :

« De ce que mandez nos avez comme de la besoigne que vos » avez à faire à roi d'Allemaigne et à mon seignour Jehan de » Châlons, mon oncle... Molt volontiers nos travaillerons de » maistre entre vos et lui bien et la paix, et bien craions que » nos hacions povoir pour monseignour Jehan, notre oncle, de » la paix. Si nous l'avions si bien pour lou roy, pour laquelle » chose nos vos louerions que vos haussiez bon consoil entre » vos de escorder et de faire paix à lour : *car nos entendons » que ce serait votre bien et votre profit.* » Après avoir promis de s'employer avec activité à la négociation qu'il conseille, le comte ajoute : « Vos savez bien que li roi d'Allemaigne est nostre » sire lige devant tous aultres en nom d'emperaour, à la corone » de l'empere, toutefois que lui plerait por lui; nos ne lui po- » vons défaillir de moindre de choses, SE IL NOS LE REQUIERT » ENCONTRE VOS (2). »

Cette lettre, écrite de Pontaillier le 2 avril 1290, porta le découragement dans l'âme des habitans. Voyant son gardien

(1) La charte est du mois de février 1290 (N. S.,) mercredi devant les Bordes : *Réchars, sire d'Acelle, promet, comme descors fut et apparisset devoir, être entre le roi Raoul, Jean de Châlons et ses aideurs d'une part, et les citiens d'autre part, de les aider et conseiller et de demeurer jusqu'à la fin dans la ville.* (Archives de Besançon.) On lui promit 600 livres, que la cité n'avait pas et qu'elle emprunta. Il demeura 50 jours à Besançon. Ce seigneur descendait de la maison de Neuchâtel. Girard de Neuchâtel, son grand père, et Jean, son père, étaient connétables de Bourgogne.

(2) Archives de la ville, registre de 1289.

prêt, au besoin, à marcher contre elle, la multitude, composée de cultivateurs, dont les terres et les vignes restaient incultes, s'écria qu'il fallait négocier. Les chefs s'y décidèrent : une suspension d'armes fut demandée au baron d'Arlay, par l'intermédiaire de Gauthier de Montfaucon et de Simon de Montbéliard. Cette trêve accordée, les habitans se hâtèrent de sortir des murs pour se livrer à leurs travaux.

L'un des citoyens, Villemin de Gy, fut député vers le roi d'Allemagne. Le peuple se présentait comme prêt à reconnaître avec docilité la souveraineté de l'empire; il n'y mettait qu'une condition, c'est qu'à son tour l'empire reconnaîtrait ses franchises. Le texte en fut rédigé avec beaucoup d'adresse (24 avril) : on n'oublia rien de ce qui pouvait étendre les droits de la ville et limiter ceux de l'archevêque. Si nouvelle encore dans la carrière de la liberté, elle n'avait, à l'entendre, jamais cessé d'être libre. *Çou fut nos franchises et nos custumes*, disait-elle dès le début de sa requête à Rodolphe, *cou que nos avons ussé depuis le tems dou quel ne est mémoire : çou est ce que les prodomes de Besançon et les citiens requierent à très haut prince et souverain Raou, roi des Romains.* Suit une nomenclature fort étendue de ses libertés, dont la première est d'être, *sans intermédiaire, sujette à l'empire. Ce que es*, dit-elle, *en la divine Écriture des glorious apostres saint Ferréol et saint Ferjeux* (1) : expressions insidieuses, destinées à faire penser que, depuis la chute de l'empire romain, elle n'avait jamais eu de seigneur.

L'empereur consentit à tout. Il aimait la liberté, il l'avait prouvé à l'égard des villes de l'Helvétie. Il fallait, d'ailleurs, par un puissant intérêt, défendre, contre les séductions du roi de France, cette ville, située à l'extrémité de l'empire. Plénipotentiaire de son beau-frère, le sire d'Arlay traita en son nom le 5 juin 1290. Toutes les libertés de la ville furent reconnues et proclamées d'un commun accord. Seulement le même jour,

(1) Archives de la ville, registre de 1289.

pour ne pas donner une récompense à la révolte, Jean de Châlons fit souscrire aux habitans l'obligation de supporter une amende qui n'excéderait pas huit mille francs, et que devaient régler Jean, sire de Montfaucon, et son frère, Gauthier de Montbéliard.

Ce traité remarquable, et laissé dans l'oubli par nos historiens, tient une trop grande place dans l'histoire de la ville pour ne pas en faire connaître les dispositions (1).

L'empereur, après avoir pardonné et rendu ses bonnes grâces aux habitans, reconnaît :

1° Que les citoyens sont, sans aucun intermédiaire, soumis à la majesté impériale, et n'ont, par conséquent, d'autre souverain que le chef de l'empire.

2° Que la monnaie, dont le poids et l'alliage sont déterminés avec précision, ne peut être changée sans leur consentement.

3° Qu'ils ont la garde des clefs de la ville, un procureur et des syndics de la commune, une caisse, un beffroi, et des bannières ou drapeaux.

4° Qu'ils sont maîtres de choisir à leur gré, une ou plusieurs personnes pour régir les affaires communales.

5° Qu'ils peuvent, lorsqu'ils le jugent convenable, lever des *huances* (2) ou impôts sur la ville.

6° Que l'empire n'a le droit d'en exiger aucun, si ce n'est de leur consentement unanime.

7° Limitant la juridiction des juges de l'archevêque, l'empereur déclare qu'avant de prononcer eux-mêmes, ils renverront le procès à des citoyens, à trois reprises différentes, pour en connaître; qu'en matière criminelle l'on ne pourra, sans un accusateur connu, poursuivre aucun habitant; et, que les trois

(1) Archives de la Chambre des comptes, B, 78.

(2) Huances ou Huages, ainsi nommées parce qu'elles étaient précédées d'un cri public hu! euh! avertissant la population du paiement qu'elle avait à faire.

seuls cas où il y aura lieu à l'amende au profit du juge, sera le sang, l'emploi d'armes émoulues, et la contumace (1).

Fier de ces éclatans privilèges, Besançon, ville impériale, ajouta un aigle à son sceau. Ville libre, elle se considéra comme une sorte de république; elle l'eût été si, nommant elle-même ses juges, elle avait eu une juridiction indépendante (2). Sans distinction de fortune et de naissance, tous les citoyens prirent part au gouvernement: on n'aperçoit, dans les premières nominations de ses *treize* prudhommes, que des noms de bourgeois ou de paysans. Composée d'environ six mille habitans, mais sans noblesse, Besançon n'eut pas de factions comme les villes de l'Italie, et quelques-unes de l'Helvétie et de l'Allemagne. La lutte s'établit, comme nous le verrons, entre la commune et l'archevêque, puis entre la bourgeoisie et le bas peuple (3).

Ce triomphe exalta la confiance des Bisontins. Ils avaient fait bien des conquêtes depuis trente années. De sa grandeur passée l'archevêque ne conservait que le tonlieu, le banvin, le droit de battre monnaie, et ses tribunaux. Ces tribunaux *gênaient les* citoyens; et, comme le parti le plus fort abuse toujours, ils ne songèrent plus qu'à les renverser.

De leur propre autorité ils nommèrent un juge, ou, comme ils l'appelaient, un *capitaine* : c'était un habitant, appelé Amédée de Choie. Celui-ci ouvrit son tribunal, prit séance, jugea, *gagea*, même les ecclésiastiques; et, crainte ou repentir, finit

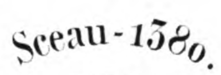
(1) Chambre des comptes, B. 78.

(2) Je m'étonne qu'il ne soit pas question, dans le diplôme de 1290, du droit d'appeler de l'archevêque à l'empereur. Ce droit important avait été reconnu dans une charte du roi Guillaume de 1255.

(3) C'est en 1289 que commence le premier registre de la commune. Il comprend les années suivantes jusqu'en 1320. Il s'est tenu d'abord avec désordre. Il y a des lacunes dans les volumes suivans. On y rencontre dès les premières pages un tableau curieux de la population de la ville. On peut en juger par celui des contribuables des diverses bannières. Tout chef de maison, fut-ce un orphelin ou une veuve y est inscrit. Le nombre total est de 1251, répartis de la manière suivante : BANNIÈRES *Saint-Quentin*, 265; — *Saint-Pierre*, 181; — *Chamars*, 63; — *Glères*, 181; — *Battant*, 200; — *Charmont*, 219; — *Arènes*, 133.



Sceau de Besançon (Charte de 1293.)



Sceau - 1380.



par abdiquer (14 mai 1291). Tel fut contre les tribunaux de l'archevêque le premier acte d'une lutte qui devait durer quatre siècles.

Ces entreprises effrayaient Eudes de Rougemont, qui occupait le siége épiscopal depuis 1265. Décidé à s'assurer, en cas de besoin, une retraite inaccessible dans le voisinage de la cité, il choisit le sommet aride, escarpé et étroit de *Roignon*, dont la base élargie est baignée d'un côté par le Doubs. Là, par ses ordres, une forteresse se commence et s'élève, des fossés larges et profonds sont creusés tout autour. On l'apercevait depuis la ville. Aux clameurs qui se font entendre, l'archevêque répond par une force imposante. Gauthier de Montfaucon, seigneur d'Orbe et Vuillafans, le sire d'Aucelle, des gens armés lui promettent leurs secours, et protégent les travaux. Gauthier de Montfaucon vient, dans ce but, s'établir au château de Thoraise (1).

Appuyés vraisemblablement sur la charte de 1191 (2), les chefs de la commune recourent alors à la force, mais à une force lente et calculée, non à une irruption soudaine, comme on le croit encore aujourd'hui. Hugues de Bourgogne, frère du comte palatin, prince belliqueux et influent, répond un des premiers à leur appel, et entre dans la ville avec ses gens d'armes, le 10 juillet 1291. D'autres renforts sont envoyés ou conduits par Hugues de Vienne, Pocart de Rans, Thiébaud IV de Neuchâtel, et Jean de Belmont.

Ce n'est que le mardi 24 juillet que les bannières sortent de la ville, mêlées à celles des seigneurs (3). On ignore quelle ré-

(1) L'archevêque lui avait promis 2,900 livres estevenantes. Attestation de Gauthier de Montfaucon, Étienne, sire de Ruffey, Jean de Chassaigne, et Thiébaud de Vaivre, sire d'Héricourt, du 14 septembre 1291.

(2) Cette charte est formelle contre l'entreprise de l'archevêque. *Prohibemus ne aliqua ædificia fiant infrà ambitum civitatis vel circà, undè civitas lædi possit vel impugnari.* Mais cette défense avait été anéantie de droit par la révocation de la commune en 1224, 1225 et 1231, et elle n'était point renouvelée dans la charte de franchise du 5 juin 1290.

(3) Le mardi après la Madeleine çou fut lou premier jor que nos alames au chasteau de Roignon. (Reg. de 1289.)

sistance ils trouvèrent sur le chemin; il paraît cependant que l'armée de l'archevêque stationnait à peu de distance des murs (1). L'*ost* des citoyens pénètre jusqu'au pied de la montagne où la forteresse était bâtie. Elle était petite (2), mais la position était formidable. Cependant on gravit avec ardeur, on combat au sommet, des échelles sont dressées, et la forteresse est emportée d'assaut. L'archevêque, qui s'y était renfermé, échappe avec peine; quatre-vingt-dix-neuf combattans (3) sont faits prisonniers et conduits en triomphe à la ville, tandis qu'une autre partie des assaillans s'établit dans le château.

Sur-le-champ la destruction en est ordonnée. Pendant dix-huit jours les poutres et les croes jouent contre les murs de la forteresse; on les nivelle aux fossés, puis les pesantes *charrettes* chargées des *engins* et des instrumens de démolition rentrent dans la ville, escortées *di cuers* des bannières.

L'empereur Rodolphe venait de mourir (15 juillet 1291). Un interrègne de dix mois, qui suivit sa mort, ne laissait à l'archevêque Eudes aucune espérance de secours ou d'interprétation des traités. Cédant à la nécessité, il traita par l'entremise de Hugues de Bourgogne, fit présent aux citoyens de cinq cents francs qu'ils lui devaient; et, l'année suivante, Humbert de Rougemont, son neveu, promit qu'à l'avenir aucun château-fort ne serait construit sur le territoire de la ville (4).

Pendant ces événemens, Philippe-le-Bel suivait le cours de ses projets sur le royaume d'Arles. D'un côté, il se saisit de

(1) 18 mars 1292, N. S. Quittance de 136 estevenans et de vingt bichets de froment, donnée par Guillemette, abbesse de Battant, à l'archevêque *Odon*, pour les dommages par elle et son couvent supportés de l'armée du seigneur archevêque et de ses adhérens et alliés, pendant qu'il faisait bâtir le château du mont Roignon. (*Inventaire de l'archevêché.*)

(2). Les ruines en sont encore très visibles, quoique les fossés soient demi-comblés par les débris. Son étendue, mesurée au pas, était de 60 mètres en longueur, sur 40 mètres en largeur. Sa forme était ovale.

(3) Archives de la ville, registre de 1289.

(4) Charte du mercredi après la Saint-Georges (avril 1293). *Cartulaire de Montfaucon.*

Lyon, qu'il réunit à la France (1292); de l'autre, il s'assure le comté de Bourgogne, en fiançant l'un de ses fils à Jeanne, alors héritière unique du comte palatin (vigile de la Pentecôte 1291). Ce mariage devait faire passer à l'un des fils de France les comtés d'Artois et de Bourgogne. Otton promit même d'agir près de l'empereur pour affranchir les fiefs du comté de tout hommage envers l'empire.

Adolphe, successeur de Rodolphe sur le trône d'Allemagne, se montra peu disposé à de semblables concessions. Il imita la politique de Rodolphe, qui, six semaines avant sa mort, signait encore deux diplômes pour assurer au baron d'Arlay de nouvelles faveurs, la garde de l'abbaye de Saint-Claude, et le droit de battre de la petite monnaie *par toute sa terre, où et quand il lui plairait davantage* (28 juin 1291).

Otton ne fut pas moins humilié sous Adolphe qu'il l'avait été sous son prédécesseur, et les faveurs marquées de cet empereur pour Jean de Châlons n'eurent pas même l'excuse de la parenté. Dans l'automne de 1293, Otton s'était rendu au camp de l'empereur, qui assiégeait Colmar. Il venait défendre son frère et lui-même contre le sire d'Arlay. Comme comte souverain, il avait cru pouvoir, depuis la gorge de Jougne jusqu'aux lieux voisins de Dole, assujétir à ses nombreux tributs l'ancienne voie romaine fréquentée par les marchands italiens. Attaqué à raison de cette entreprise par le baron d'Arlay, Otton fut, en présence des princes de l'empire, condamné à détruire le nouveau péage, qui nuisait à celui de Jougne. A cette humiliation s'en joignit une autre plus pénible à sa fierté.

Le baron d'Arlay avait fait acheter la mairie et la vicomté de Besançon, deux fiefs de l'empire, qui lui assuraient, pour lui et ses descendans, les tribunaux et presque le gouvernement de la cité. L'archevêque Eudes de Rougemont et le peuple n'avaient pas vu sans effroi s'introduire, à prix d'or, dans leurs murs, un homme également puissant et insatiable : aux yeux du prélat, c'était un rival destiné à le supplanter; aux yeux des citoyens,

c'était un maître, et par conséquent un ennemi. Aussi l'archevêque avait refusé de mettre Jean de Châlons en possession de la mairie. Il lui avait même opposé un compétiteur redoutable dans Hugues de Bourgogne, frère du comte palatin, qu'il investit alors de la mairie et de la vicomté (1). La guerre sanglante qui avait suivi entre les deux rivaux, durait encore lorsque Otton vint au camp devant Colmar (2).

Sans hésiter, Adolphe, qui désirait contenir, par l'un de ses partisans, la ville de Besançon, dès long-temps suspecte à l'empire, chargea le comte palatin d'investir le baron d'Arlay, les clefs à la main, de la mairie de Besançon. C'était l'obliger à dépouiller son frère. Otton ulcéré n'osa refuser (3), résolu peut-être à désobéir (22 octobre). Puis, le lendemain, Adolphe lui fit prêter hommage à l'empire, hommage qui avait toujours répugné à la fierté des comtes de Bourgogne.

Otton différa, autant que possible, d'exécuter l'ordre de l'empereur; ce n'est qu'au mois de janvier 1294, qu'il investit le baron d'Arlay de la mairie de Besançon (4). L'archevêque indigné protesta par un monitoire, et offrit même au comte palatin la mairie et la vicomté. Otton, avec cette mobilité de caractère qui lui était propre, accepta ces deux fiefs, en reçut l'investiture, puis, reculant devant le danger d'une guerre avec le baron d'Arlay, les lui abandonna (5), et fut excommunié par l'archevêque (6).

Telles étaient les humiliantes fluctuations du comte palatin, en butte à tous les événemens, abaissé par les empereurs,

(1) Dunod, qui n'a pas connu à cet égard beaucoup de pièces originales, me semble avoir commis plusieurs erreurs sur ces faits. (Histoire de l'Église, I, p. 114.)

(2) Toutes les chartes relatives à cette guerre sont à la chambre des comptes et aux archives de la ville, laquelle se mit prudemment à l'écart, malgré son amitié pour Hugues de Bourgogne.

(3) Chambre des comptes, B, 143.

(4) Ibid., A, 135.

(5) Lettres d'Otton, janvier 1294. Cartul. de l'archevêché.

(6) B, 134.

aigri par ses mauvais succès, excommunié, ruiné, et harcelé par ses créanciers (1). Extrême en tout, et comme un homme conduit par le désespoir, il se livra corps et biens à la France.

Philippe-le-Bel l'attirait plus que jamais à sa cour. Décidé à convertir le royaume d'Arles en provinces françaises, ce prince avait répondu avec fierté à l'empereur Adolphe, qui lui demandait compte de ses envahissemens (2). Il fallait se presser, car la guerre semblait imminente. Au mois de mars 1295 (N. S.), tout fut consommé. Pour la dot de Jeanne, l'aînée de ses deux filles, promise à l'un des fils de France, Otton déclare abandonner au roi, et à jamais, *son comté*, *sa baronnie, sa terre, ses droits, ses hommages et ses fiefs*. Pour gage de cet étrange traité, il livre au roi ses propres enfans, même ceux qui ne sont pas nés, même les héritiers mâles qu'il peut avoir. Tous seront mis, jusqu'à l'âge de dix-sept ans, entre les mains du monarque, qui est dès lors possesseur absolu du comté. En retour, Philippe lui donne une somme pour payer ses dettes, une pension pour vivre, et assure à ses enfans une pension sur le trésor de France. Après cette abdication (3), Otton abandonne le comté de Bourgogne avec sa femme et ses enfans, et va cacher sa honte à Paris ou dans les armées françaises. Il conserva cependant encore le titre de comte palatin de Bourgogne et de sire de Salins, vain nom que la France et l'empire ne lui donnaient même plus (4).

(1) « Otte, qui eut en mariage Mahaut, fille de Robert II, fut très mauvais » mesnagier et *se trouva chargié de grandes debtes,* en telle façon que, pour » mettre reigle, estat et conduite en ses affaires, il fit des traités avec Philippe- » le-Bel. (Recueil de maître d'Offay, conseiller de Marie, comtesse de Bour- » gogne. *MSs. Chiflet.*)

(2) On conserve au trésor des chartes la lettre d'Adolphe à Philippe-le-Bel, datée de Nuremberg, 31 août 1294, ainsi qu'un double de la réponse de Philippe. (Ms. de Fontanieu, vol. 50.) *Art de vérifier les dates*, I, p. 588. V. la lettre d'Adolphe dans Leibnit, *Codex juris gentium,* I, 32. *J. Martenne, Thesaurus anecdot.*, I, 1270.)

(3) *A nobis prædicta penitùs abdicando.* Traité de Vincennes.

(4) Dans une charte de 1297 (N. S), Philippe-le-Bel l'appelle *Othes, jadis cuens palatin de Bourgogne* (Pérard, p. 530): et l'empereur Adolphe lui

PHILIPPE-LE-BEL, ADMINISTRATEUR DU COMTÉ.

1295-1307.

Cet humiliant traité fut conclu le 2 mars à Vincennes : quelques jours après la renommée le publiait déjà dans le comté de Bourgogne. La noblesse en frémit : c'est elle à qui l'on donne un maître, c'est elle que l'on vient de vendre au roi de France. On s'agite de toutes parts, du nord au midi on entend le même cri d'alarme. Un jour est fixé pour se rendre à Besançon. Le comte de Montbéliard, propre frère du comte palatin, Jean de Châlons, le comte d'Auxerre, vassal du roi de France, le connétable de Bourgogne et autres seigneurs, arrivent dans cette cité. On proteste, on s'unit, on jure que le roi de France ne régnera jamais sur le comté : l'acte d'association est écrit. J'ai vu cet acte redoutable, qui devait couvrir la province de deuil : sur onze sceaux, huit y sont encore attachés (1). Le baron d'Arlay et le sire de Montfaucon étaient absens; mais leur adhésion n'était pas douteuse : le premier surtout avait tout à perdre sous le joug de la France. Cependant, comme si toutes les révolutions devaient accroître sa haute fortune, l'archevêque Eudes de Rougemont, effrayé et voyant l'avenir si orageux, dépose entre ses mains la mairie et la vicomté de la ville, qu'il lui disputait jusque-là (2).

Sans s'intimider, Philippe-le-Bel faisait envahir le pays. Il avait gagné Hugues de Bourgogne, frère du comte palatin, qu'une guerre récente animait contre le baron d'Arlay ; il le fit

donne le même nom, *Otto, quondàm comes Burgundiæ*, dans un titre du mois de février de cette année. (Chambre des comptes.) On peut remarquer qu'en 1290 Otton affranchit Quingey ; mais il ne fit pas cet acte comme comte de Bourgogne. Il tenait Quingey de la succession de son frère le chanoine, mort en 1268.

(1) Chambre des comptes, B, 653.

(2) Lettre du 3 des nones de juin 1295 (*Cartul. de l'archevêché*), et charte du jour de la Nativité 1295, B, 147.

son *lieutenant* (1). Dans la famille des comtes de Bourgogne, sur cinq frères, Otton et Hugues suivaient la bannière du roi, Renaud et Jean celle de la confédération, et le chanoine Étienne, doyen de Besançon, demeurait neutre comme son archevêque. Les troupes de Philippe le-Bel se saisirent des châteaux et des domaines du comte palatin, et entrèrent même dans les forteresses de l'empire, telles que le château de Vesoul. Ses intelligences lui ouvrirent les portes de Besançon, où il fit mettre sous sa main la mairie et la vicomté, fiefs de l'archevêque et de l'empire (2). Du sein de cette position formidable, que la force lui avait faite, il bravait les menaces de l'empereur Adolphe, qui, par sentence des princes, avait jeté la commise sur le comté de Bourgogne, et l'avait réuni au domaine impérial (3). En dépouillant Otton, Adolphe eût pu donner le comté au baron d'Arlay; mais il voulut laisser au dernier comte la ressource du repentir, ou il craignit de faire un ingrat.

La guerre civile durait depuis près de deux ans. Beaucoup de sang avait coulé, quoique le détail de ces combats meurtriers ne nous soit pas connu. L'or de l'Angleterre vint fournir un nouvel aliment au feu qui dévorait le comté. Avec la permission de l'empereur, les barons se liguent avec Édouard, qui faisait la guerre à la France, et qui soulève à la fois le comte de Bar et le comte de Flandre. Il est convenu (2 août 1297) que les *nobles* du comté *feront et continueront, contre le roi de France, ses aydours et fauteours, guerre vive et à perte dans le comté de Bourgogne et ès-lieux voisins*, tant que durera la guerre de la France et de l'Angleterre. Le subside annuel à fournir par

(1) B, 608.

(2) Traité du 8 février 1297. Protestation d'un procureur de l'archevêque contre Hugues de Bourgogne, qui voulait entrer en possession de la mairie et de la vicomté par Odon Michaelis, citoyen de Besançon, *nomine illustrissimi regis Francorum*, B, 148.

(3) *Comitatus per judicium curiæ nostræ nobis adjudicatus, et Ottoni, quondàm comiti Burgundiæ abjudicatus*. Charte du 8 février 1297. Chambre des comptes.

Édouard est de trente mille livres tournois, outre une pareille somme une fois payée (1).

Les confédérés étaient Jean de Châlons, comte d'Auxerre, Jean de Châlons-Arlay, les deux frères du comte palatin; Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, et Jean de Bourgogne; Jean, sire de Montfaucon; Gauthier de Montfaucon, son frère; Aymes, sire de Faucogney; Thiébaut, sire de Neuchâtel; Humbert, sire de Clairvaux; et les sires de Gex, d'Oiselet, de Joux, de Château-Vilain, de Montbéliard-Montron, de Montferrand, de Corcondray et d'Arguel.

Le roi de France à son tour se fortifia de l'alliance de Robert, duc de Bourgogne (2), qu'il créa gardien du comté (3).

La guerre continuait avec chaleur, quand le soulèvement de la Flandre appela sur un autre théâtre une partie des combattans. Otton y suivit le roi de France; le sire de Montfaucon y marcha sous l'étendard opposé (4). Otton se distingua, dit Dunod, à la bataille de Furnes, dans laquelle les Allemands furent défaits.

Dans le comté, la victoire était balancée par les barons, et plusieurs chevaliers français prisonniers de guerre, notamment le bailli de Mâcon, étaient enfermés dans les murs épais du château de Roulans. Philippe-le-Bel affaiblit la confédération en la divisant. Le premier baron qui céda fut Jean de Châlons-Rochefort, prince demi-Français par son comté d'Auxerre (mars 1298). Il fit hommage de tout ce qu'il possédait en Bourgogne au roi de France, qui promit de le protéger contre le

(1) Rymer, pars 2, p. 183, 184. Ce traité fut renouvelé à Erdenbourg en Flandre le 7 mars 1298. Ibid., 196, 197.

(2) Inventaire Châlons, v° *Arlay*, n° 13.

(3) La charte est dans Pérard, p. 580. Dunod pense qu'en 1297-1298 le gouverneur-général du comté était Liebaud de Beauffremont, le premier de cette illustre famille qui s'établit dans le comté, où son mariage avec Marguerite de Choiseul lui avait donné Scey-sur-Saône. Il ne pouvait être qu'un gardien inférieur.

(4) V. aussi la lettre d'Édouard pour la guerre de Flandre. (Rymer, 1, pars 3, p. 181.)

ressentiment des barons (1). La réconciliation de l'Angleterre et de la France, et le double mariage qui la cimenta, achevèrent d'ébranler la ligue comtoise (2). Les confédérés, abattus, se réunirent dans les champs de Morre, petit village situé dans une gorge profonde près de Besançon, et Gauthier de Montfaucon, l'un d'eux fut chargé de traiter de la paix avec Philippe-le-Bel par la médiation du pape Boniface VIII (20 avril 1298) (3).

L'empereur Adolphe mourut quelques mois après (2 juillet 1298), déposé à la diète de Mayence et tué de la propre main d'Albert, son rival et son successeur, à la bataille de Gelheim. Philippe-le-Bel gagna le nouvel empereur (4) en s'engageant à lui faire hommage du comté de Bourgogne (1299). On convint en outre de mettre dans la rivière de Meuse des bornes d'airain pour séparer la France et l'Allemagne Dès lors la confédération, abandonnée de l'Angleterre et de l'empire, n'eut plus qu'à se dissoudre. La paix se fit en 1301. Philippe-le-Bel ne voulut pas réduire les barons au désespoir. Il se borna à déclarer que le château d'Ornans, la Salle de Pontarlier, dépendans du domaine, ainsi que le château de Clervaux en montagne, ruinés pendant la guerre, seraient relevés aux frais des confédérés, et qu'ils lui prêteraient hommage-lige (2 mai 1301). En retour, il s'engagea à faire réparer les dommages que *le feu* et de longues hostilités avaient causés dans leurs terres, et *à conserver leurs bons us et coustumes* (3 mai). Ainsi finit cette ligue formidable que Dunod nous peint, on ne sait pourquoi, comme une guerre de seigneurs entre eux. Le pays était couvert de ruines. Les confédérés, vaincus, conservèrent, malgré cette

(1) Chambre des comptes, B, 624.

(2) *Voy.* la sentence fort remarquable de Boniface VIII, arbitre nommé par les deux rois (27 juin 1298). Rymer, I, pars 3, p. 200.

(3) V. Rymer, I, pars 3, p. 197-199.

(4) L'entrevue eut lieu à Quatrevaux, entre Toul et Vaucouleurs. *Voy.* les conventions des deux princes. *Dumont, Corp. diplom.*, I, p. 1. *Leibnitz, Corpus juris gentium*, I.

apparente soumission, leurs ressentimens, leurs haines, leurs affections, qu'irritait encore la naissance de deux enfans mâles du comte Otton. Ils haïrent et méprisèrent celui qui les avait livrés à la France en déshéritant sa propre famille.

Parmi ces feudataires humiliés et vaincus, Jean de Châlons, sire d'Arlay, jadis chef de la confédération, était celui que Philippe désirait davantage acheter par son argent ou captiver par ses bienfaits. Ce fier baron accueillit avec une secrète joie ces avances du roi, il voulait s'agrandir avant tout; il ne rougit point d'accepter une pension annuelle de mille livres sur le trésor de France (août 1302); Philippe le laissa prendre possession de la mairie et de la vicomté de Besançon, objet de tant de combats. Jean de Châlons se consolait de son indépendance perdue par le spectacle de sa haute fortune. On s'imagine difficilement tout ce qu'il avait acquis depuis vingt années, et cependant il n'en comptait guère plus de quarante. Aux dons de l'empereur Rodolphe il avait joint les bienfaits d'Albert, son fils, et notamment le droit de battre monnaie à Besançon (21 décembre 1299). La plus grande partie du département actuel du Jura lui obéissait. L'argent, les donations, telles qu'on en fait au plus fort, les associations avec les abbayes avaient porté ses domaines et ses fiefs depuis les plaines fertiles de Lons-le-Saunier et d'Arlay jusqu'aux plus hautes cîmes du Jura. Pour acquérir la moyenne montagne, formée de la combe d'Ain et de ses environs, il s'était assuré l'hommage de la baronnie de Clairvaux (1), le don de la terre de Mirebel et de Châtillon-sous-Courtine, possédée par Jean de Vienne, ainsi que l'association aux domaines de l'abbaye de Balerne, que l'Ain enferme d'un vaste replis. La baronnie de Château-Vilain, ses nombreuses dépendances et les Hautes-Joux qui la bornent à l'orient, lui avaient été soumises dès 1286. Il avait acheté la terre de Champagnole, qui en est voisine. Entre les domaines des sires de

(1) Chambre des comptes, B, 55.

Commercy, barons de Château-Vilain, les terres des abbayes de Balerne et de Saint-Claude, se trouvaient les possessions de l'abbaye de Bonlieu. Jean de Châlons s'y fit associer et domina tout ce pays, déjà fort élevé, par son château de l'Aigle (1), qu'il bâtit sur la roche aiguë et escarpée de *Maclus*. Par-là il touchait à la terre de Saint-Claude, dont il pouvait, comme gardien, armer les vassaux et fortifier les Hautes-Joux, cédées à son père en 1266; là était la seigneurie de Rochejean. En 1301, une nouvelle association avec cette abbaye lui livra les Joux situées en arrière de son château de l'Aigle (2), et qui s'étendent derrière Bonlieu et Etival jusqu'aux Crosets. Je ne sais si ces associations (3) étaient toujours bien volontaires de la part des abbayes; celle qu'il fit avec le monastère de Sainte-Marie, où il se réserva la haute justice et le droit de faire paraître les religieux en chemise devant son tribunal, respire singulièrement la contrainte. Tel fut, dans le comté de Bourgogne, le fondateur de la maison d'Arlay (4), dont les descendans, pendant deux siècles et plus, conservèrent une si haute influence. Par cette persévérance ambitieuse, il égala les richesses de son père. Aussi peu lettré que lui, il en eût même rappelé quelques traits, s'il avait eu sa générosité, et surtout cet esprit de profusion envers les monastères dont Jean l'Antique semble le dernier représentant.

Otton mourut en 1303, à l'âge de 65 ans environ, blessé près de Cassel, dans un combat contre les Flamands. Un an

(1) Dès l'arrête du mont de Saint-Maurice jusqu'à la fontaine de la Valière, et dès cette fontaine jusqu'au fourneau de la Chaux du Dombief.

(2) Cette roche s'appelait le *Nid de l'aigle*. Elle était située sur le territoire de la Chaux du Dombief. (Charte de 1304).

(3) Il s'associa encore avec l'abbaye de Goailles pour la seigneurie de Villers-sous-Chalamont (1304). En 1289, il acquit de l'abbaye de Billon le val de Migette, ce qu'elle possédait à Sainte-Agnès et la garde du monastère La même année, l'abbaye de Romain-Moutier lui vendit ses droits *ès villes de la Rivière et de Dompierre*.

(4) Tout était pour lui sujet de bénéfice. En 1297, il acheta toute la poix des forêts de Morteau et lieux voisins; en 1209, toute celle de la seigneurie de Joux. *Droz, Pontarlier*, p. 139.

auparavant, il avait, après la mort de son beau-père, Robert II, tué à la malheureuse bataille de Courtray, présidé, comme comte d'Artois, le parlement de Paris. Robert avait eu deux enfans, Philippe et Mahaut. Philippe était mort avant son père, laissant un fils Robert III, dont la révolte fut si fatale à la France, et, la représentation n'ayant pas lieu dans le comté d'Artois, ce pays avait passé à la famille de nos comtes.

Cependant les affranchissemens continuaient dans le comté de Bourgogne. Otton donna l'exemple par l'érection des communes d'Arbois (1282) et de Poligny (1288). Ces exemples heureux se multiplièrent. Montmorot (1287) et l'un des bourgs de Lons-le-Saunier (1293) furent affranchis par Hugues de Vienne; l'autre bourg (1295), ainsi que Montbéliard (mai 1283) et Béfort (1307), par Renaud de Bourgogne, son frère. En général, les comtes de Bourgogne, descendans de Jean de Châlons (1), furent à la tête de ce mouvement généreux. Au mois de décembre 1291, la ville de Luxeuil, affranchie par l'abbé Thiébaud de Faucogney, reçut une charte de commune.

La richesse, la population, l'influence des villes allaient augmenter. Toutefois, le pays était sans commerce. Entouré de provinces étrangères ou ennemies, il ignorait encore la valeur de ses bois, de ses mines; le *droguet* même n'avait pas une manufacture. La Saône, inerte et tranquille, n'écoulait aucun produit. Dans les montagnes, les bêtes sauvages, les ours principalement, étaient encore communes; on s'habillait de leurs peaux; un tailleur s'appelait un *pelletier*. Tout était grossier dans les habitudes de la vie. Les maisons des villes étaient généralement en bois, et les tristes cahutes des serfs, enterrées dans le sol, percées au centre d'une ouverture pour le jour et la fumée, ressemblaient, dans les montagnes surtout, aux réduits misérables des sauvages (2).

(1) En 1300, Otton IV affranchit Quingey. V. *suprà*. p. 480.
(2) *Droz, Pontarlier*, 243.

Tout le commerce était entre les mains des étrangers, des juifs surtout, qu'on appelait *Lombards*, et qui venaient d'Asti et de Florence, traversant à grand prix les frontières où ils arrivaient la balle sur le dos; avides, méprisés, enrichis, ils tenaient nos villes, Besançon, Vesoul, Salins, Apremont, Fondremand, Gray, Poligny, Port-sur-Saône. Ils y étaient reçus à prix d'or; quelquefois on leur accordait des priviléges, tels que celui de ne pouvoir *être appelés en champ de bataille* (1). Décriés, menacés, mais nécessaires, ils vendaient à hauts prix et rançonnaient par leurs usures les grands et les abbayes (2).

Dans le cours du treizième siècle, les lettres n'ont conservé parmi nous que le nom de Guillaume de Saint-Amour, enfant de l'université de Paris. Nos monastères étaient stériles. A peine savait-on lire à Faverney. Les abbayes de Luxeuil, de Saint-Claude, peuplées de gentilshommes, poursuivies par leurs créanciers, par leurs ennemis, par leurs protecteurs, étaient assez occupées du soin de se défendre. En 1293, Luxeuil soutint une guerre désastreuse contre Hugues de Bourgogne: l'église abbatiale et une partie du monastère furent brûlées. Celle de Saint-Claude, s'alliant à Jean de Châlons, comte d'Auxerre, lui promettait cinq cents hommes armés. Ses grandes possessions l'inquiétaient. Elle avait un maître dans le baron d'Arlay, son gardien et son ami. Aussi, lassée des demandes perpétuelles des princes de Châlons, elle associa à ses dernières Joux, voisines de Gex, et à la vallée de Mijoux, les comtes de Thoire (3). Au milieu de ces grandeurs temporelles, le repos, ami des lettres, avait fui; occupés comme les laïcs, les religieux n'étaient guères moins ignorans.



Otton, prince tout français, avait pris en France l'idée d'une université. Par ses lettres données à Paris le 2 août 1287, il

(1) Duchesne. Vergy, p. 211. Charte de mars 1290 pour Autrey et Champlitte.
(2) V. Chevalier, I, 121. Perreciot, *État civil*, p. 311.
(3) Charte de 1299, aux *Archives du Jura*.

l'établit à Gray et lui donna des priviléges. On devait s'y instruire en tout genre de sciences (1). Cependant cet établissement ne fut pas même ouvert (2), soit que, par caractère, ce prince sût commencer et non finir, ou que ses guerres et ses malheurs aient porté ailleurs ses pensées et son argent, on sait qu'il fut toujours accablé de dettes.

Otton fut le dernier de nos comtes résidens. A sa mort commencent les gardiens du comté, que remplacèrent les gouverneurs ou baillis à la fin du quatorzième siècle. Il laissait deux filles, Jeanne et Blanche, et un fils appelé Robert. Jeanne avait environ quinze ans, Blanche dix, le petit Robert, né vers l'an 1300, était presque au berceau. Ce nom de Robert, nouveau dans notre histoire, lui avait été donné par Robert, comte d'Artois, son aïeul maternel; et déjà un premier fils d'Otton, mort peu après sa naissance, l'avait porté (3).



Tous les yeux, toutes les espérances étaient en secret fixés sur ce berceau, sur ce faible rejeton de la branche palatine, déshérité avant sa naissance. Les Comtois haïssaient Philippe-le-Bel, qui avait acheté leur pays. Au mois de mai 1304, le baron d'Arlay reçut d'Édouard, roi d'Angleterre, qui convoitait le comté d'Artois, pouvoir de fiancer Éléonore, sa fille, avec le jeune Robert (4). Peut-être se préparait-on de loin les moyens de rompre un joug imposé par la force.

Philippe-le-Bel connaissait ces haines : mais il avait pourvu à tout. Il fit conduire à Paris Robert et ses deux sœurs, que,

(1) V. les lettres d'Otton. Recherches sur Gray par M. Cretin, pr. p. 16, et État civil, II, 312.

(2) Bulle du pape Nicolas V en 1423.

(3) Ce premier fils d'Otton, inconnu à nos historiens, est celui qui est inhumé à Poligny avec cette inscription; CI CIT ROBERT LI PREMIER FILS DE MONSEIGNEUR OTTE, COMTE D'ARTOIS ET DE BOURGOGNE ET SEIGNEUR DE SALINS. — On lit dans les *Comptes des domaines* qu'on a faits pour la comtesse Alis des frais d'une tombe en cuivre doré exécutée à Paris et conduite à Cherlieu, et le receveur compte 20 livres pour une tombe du *premier fils de Madame qui gist à Poligny et n'est mie encore parfaite*. (Comptes de 1306.)

(4) Rymer, I, pars 3, p. 52.

d'après le traité de Vincennes, il devait *garder en sa main* (1). La comtesse Mahaut, qui tantôt habitait Poligny, Salins et Arbois, tantôt résidait à Paris près de ses enfans, craignait la France et la ménageait. D'une main timide elle essayait, quand elle en trouvait l'occasion, de faire quelque acte d'autorité au nom de son fils, qu'elle appelait *comte de Bourgogne*. C'est à ce titre qu'elle fit pour elle et lui un traité de gardienneté avec la ville de Besançon (2); encore Jean de Châlons-d'Arlay, maire et vicomte de la cité, exhala-t-il hautement sa colère; toute rivalité lui était suspecte, et quelques jours après, il envoya défier Mahaut (3). Cette princesse vint humblement à Dole, où le fier baron avait appelé le duc de Bourgogne, son beau-frère, et après six jours de conférence, elle déclara que par son alliance avec les citoyens, elle n'avait jamais entendu porter la moindre atteinte aux tribunaux du vicomte et du maire.

Dans la réalité, toute la force était entre la main du roi de France. On employait son sceau dans les actes publics, sa fausse monnaie était répandue à profusion dans le comté, où l'on en trouve encore tant de dépôts enfouis. Son fils Charles, âgé de 9 ans, en faisait fabriquer pour lui à Dole (4). Il convoquait dans l'occasion le ban et l'arrière-ban des barons comtois, et ses *arbalestriers*, répandus autour de Salins, veillaient sur les possessions de Mahaut (5). En 1306, il se crut assez fort pour nommer gouverneur du comté le baron d'Arlay, le plus redoutable de ses anciens ennemis, qu'il éprouvait depuis plusieurs années dans ses guerres de Flandre (6).

(1) *Teneat et custodiat... quousquè dictus filius vel filii habeant ætatem decem et septem annorum.* Traité de Vincennes. Pérard, p. 576.

(2) V. le traité, qui est de janvier 1305. Chambre des comptes, B, 124.

(3) Ce défi est de la fin de janvier ou des premiers jours de février 1305. Comptes de 1305.

(4) Lettre d'avril 1305. (Cartul. de l'archevêché.)

(5) Comptes de 1306.

(6) Au mois d'octobre 1303, le baron d'Arlay se trouvait à l'assemblée des seigneurs français tenue par Philippe-le-Bel à Château-Thierry, pour aviser aux moyens de terminer la guerre de Flandre. En 1304, il accompagnait le roi au siége de Lille; c'est lui qui régla les articles de la capitulation.

Il était donc le véritable comte de Bourgogne. Robert, que Dunod met à tort au nombre de nos comtes, ne fut jamais que le pupille, ou, si l'on veut, le prisonnier du roi de France. Quand il fut un peu plus grand, le roi, d'après le traité de Vincennes, lui donna 5,000 livres de rente (1). Ce fut toute sa part dans la succession de son père. L'époque où Jeanne devait épouser le fils du roi de France étant arrivée, Philippe demanda au pape une dispense pour cause de parenté; il exigea de Mahaut qu'elle s'engageât, sous la peine de 200,000 livres tournois, à faire exécuter par Blanche et Robert le traité de Vincennes qui exhérédait son fils (2), et le mariage de Jeanne et de Philippe-le-Long (janvier 1307) fit passer définitivement le comté à la maison de France.

Ici commence pour le pays un nouvel ordre de chose : on découvre un autre avenir. La puissance anéantie de nos comtes se relève. Nous allons voir naître successivement le *parlement*, les *états*, les *bailliages*, institutions toutes françaises destinées à combattre le colosse féodal, et qui finiront par le renverser.

(1) Chambre des comptes. B, 981.
(2) Lettres datées de lundi avant la Saint-Thomas, apôtre (déc. 1306). Ibid., B, 777.

FIN DU VOLUME.

Table des matières.

ÉPOQUE FRANQUE.

LIVRE III.

DISSERTATION

ÉPOQUE FÉODALE.

LIVRE IV.

LIVRE V.

LIVRE VI.

ÉPOQUE DES PREMIERS AFFRANCHISSEMENS.

LIVRE VII.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

BESANÇON, IMPRIMERIE DE CH. DEIS.





